BnF Gallica

Almanach de l'Action française

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Action française. Auteur du texte. Almanach de l'Action française. 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

XXIIIe ANNEE

1931 1931

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE

LIBRAIRIE DE L'A.F. 12. RUE DE L'ISLY

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

EN 1705 LA LIQVEVR

CHERRY-ROCHER

se servait à la table

de Louis XIV

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

ALMANACH DE L'ACTION FRANÇAISE POUR 1931

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DÉPÔT LÉGAL SEINE
8 MARS 1931
8° Lc 22 □□
1047

A PARIS
LIBRAIRIE DE L'A.F.
12, RUE DE L'ISLY

A SOL FRANÇAIS
MACHINES FRANÇAISES

Une preuve d'exceptionnelle qualité française qui ne se discute pas.

Les **Lieuses** et

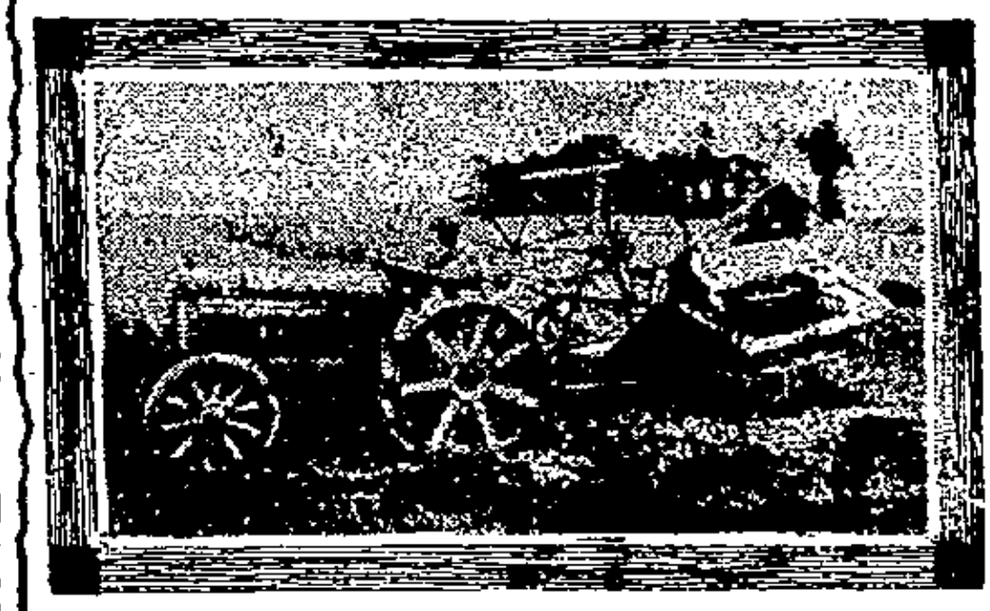

les **Faucheuses**

AMOUROUX FRÈRES

ETABLISSEMENTS
FONDÉS EN 1873

bénéficient de plus d'un demi-siècle d'expérience

et sont les **seules au monde** qui comportent
des pièces en **acier électrique**
de véritables **engrenages hélicoïdaux**,
le graissage automatique sous pression "lub"
et une **garantie effective de**

dix ans

délivrée sur papier timbre

U.N.I.S FRANCE

RC Toulouse 251 B

ANNÉE 1931

ÉLÉMENT DU COMPUT

Nombre d'or.....	13	Epacte.....	11
Cycle solaire	8	Lettre dominicale.....	d

COMMENCEMENT des SAISONS

(Temps légal)

PRINTEMPS (équinoxe), le 21 mars à 14 h. 6 m. 19 s.
ÉTÉ (solstice), le 22 juin à 9 h. 28 m. 8 s.
AUTOMNE (équinoxe), le 24 septembre à 0 h. 23 m. 24 s.
HIVER (solstice), le 22 décembre à 19 h. 29 m. 31 s.

ENTRÉE du SOLEIL dans les SIGNES du ZODIAQUE

(Temps légal)

	h.	m.		h.	m.
Verseau, 21 janvier à	0	18	*Lion,* 23 juillet .... à	20	21
Poissons, 19 février à	14	40	*Vierge,* 24 août.... à	3	10
Bélier, 21 mars .... à	14	6	*Balance,* 24 sept... à	0	23
Taureau, 21 avril.. à	1	40	*Scorpion,* 24 oct... à	9	15
Gémeaux, 22 mai.. à	1	15	*Sagittaire,* 23 nov.. à	6	25
Ecrevisse, 22 juin.. à	9	28	*Capricorne,* 22 déc. à	19	30

ÉCLIPSES du SOLEIL et de LUNE

Le 2 avril, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

Le 17 et 18 avril, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 12 septembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 26 septembre, éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

Le 11 octobre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

PHILIPPVS DEI GRA FRANCORVM REX
PARIS
ORLÉANS
ILE-DE-FRANCE
ORLÉANAIS
A l'avènement d'Hugues Capet
(987)
le domaine royal comprend
l'Ile de France
et l'Orleanais .

JANVIER

SOLEIL

LEVER : le 1er à 7 h. 46
le 31 à 7 h. 26

COUCHER : le 1er à 16 h. 2
le 31 à 16 h. 43

LUNE

LEVER : le 1er à 13 h. 5
le 31 à 13 h. 13

COUCHER : le 1er à 4 h. 32
le 31 à 5 h. 52

Pleine lune le 4 — *Dernier quartier* le 11
Nouvelle lune le 18 — *Premier quartier* le 27

1	J	*La Circoncision du Seigneur.* S. Odilon, Ab.
2	V	S. Adélard, S. Macaire, Abbés.
3	S	Se Geneviève, V., Se Bertilie, V.
4	D	*Le S. Nom de Jésus.* S. Rigobert, E. C.
5	L	S. Télesphore, P. M., S. Siméon Stylite. C.
6	M	*L'Epiphanie du Seigneur.* S. Mélaine, E. C.
7	M	S. Théau, C., Se Viergue, V.
8	J	S. Lucien, E. M., Se Gudule, V.
9	V	S. Julien, C., S. Honoré, E. C.
10	S	S. Guillaume, E. C.
11	D	*Ier après l'Epiphanie.* S. Hygin, P. M.
12	L	S. Arcade, M., Se Césarie, V.
13	M	S. Agrèce, E. C.
14	M	S. Hilaire, E. C. D., S. Félix de Nole, C.
15	J	S. Paul, Er., S. Maur, C., S. Bon, E. C.
16	V	S. Marcel, P. M., S. Furcy, Ab., S. Honorat, E. C.
17	S	S. Antoine, Ab., S. Sulpice, E. C.
18	D	*IIe après l'Epiphanie.* *Chaire de S. Pierre à Rome.* Se Prisque, V. M.
19	L	S. Marius et Cc., MM., S. Canut, R.
20	M	SS. Fabien, P. et Sébastien, Mm.
21	M	Se Agnès, V. M.
22	J	SS. Vincent et Anastase, MM.
23	V	S. Raymond de Pennafort, C., Se Emérentienne, V. M.
24	S	S. Timothée, E.M., S. Babylas, E. et Cc., Mm.
25	D	*IIIe après l'Epiphanie.* *La Conversion de S. Paul.* S. Prict, E. M.
26	L	S. Polycarpe, E. M., Se Paule, Ve, Se Bathilde, R Ve.
27	M	S. Jean Chrysostome, E. C. D., S. Julien, E. C.
28	M	Se Agnès, seconde V. M., S Charlemagne, Emp.
29	J	S. François de Sales, E. C. D.
30	V	Se Martine, V. M., Se Aldegonde, V
31	S	S. Pierre Nolasque, C. Se Marcelle, Ve.

Le 11. — Fête de la Sainte-Famille.
Le 21. — Anniversaire de la mort de Louis XVI.
Le 31. — Office du IVe dimanche après l'Épiphanie.

NOTA. — Nous suivons fidèlement dans ce calendrier le calendrier de l'Eglise universelle. Nous y avons ajouté les noms des saints particulièrement fêtés en France.

ABRÉVIATIONS. — Ab. abbé ou abbesse ; Ap. apôtre ; C. confesseur ; D. docteur ; E. évêque; Emp., empereur ; Er. ermite ; Év, Évangéliste ; Imp. Impératrice ; M. martyr ; P. pénitent Pp. pape ; R. roi ou reine ; V. vierge ; Vv. veuve.

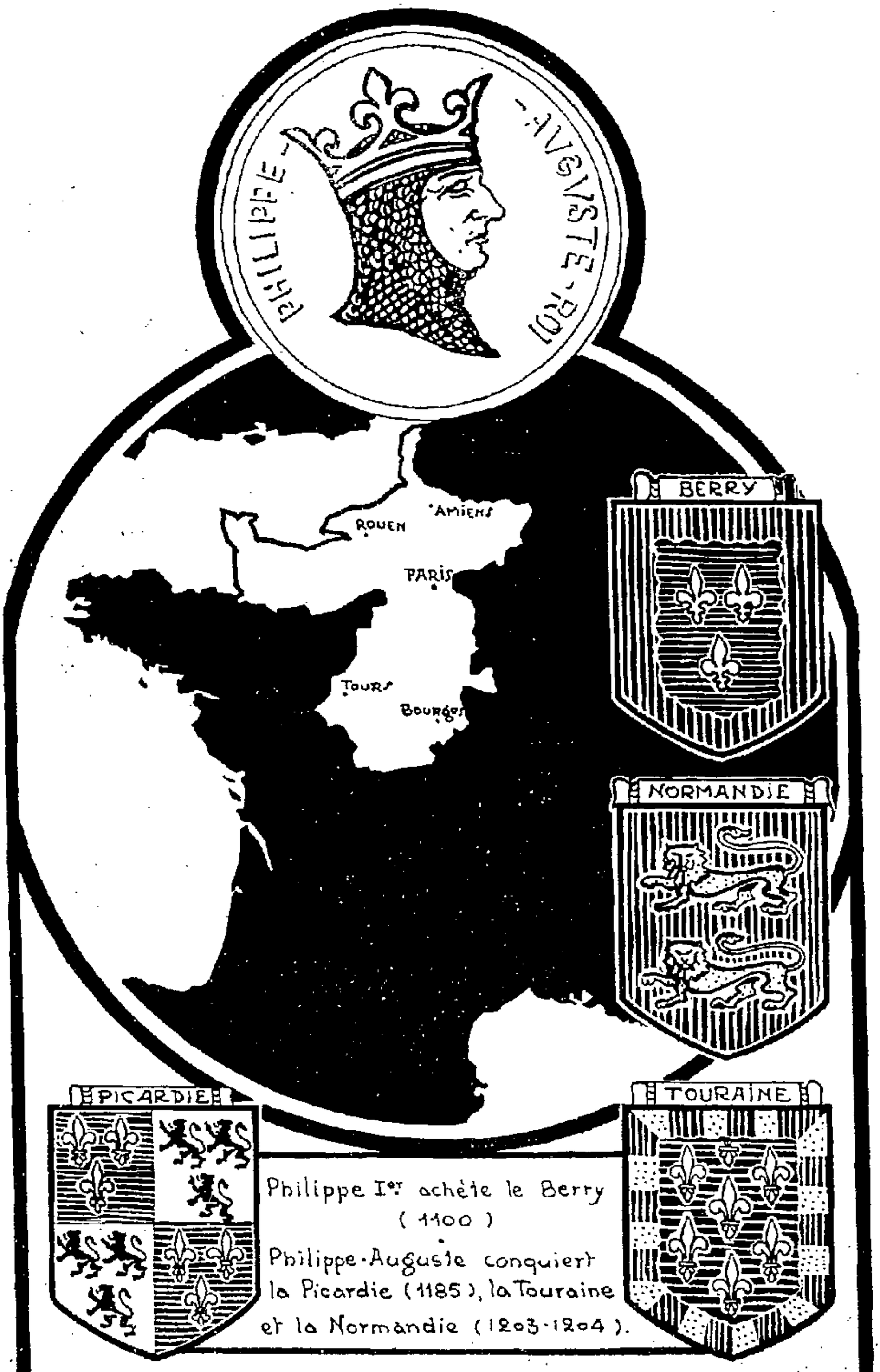
PHILIPPE-AUGUSTE-ROI
ROUEN
AMIENS
PARIS
TOURS
BOURGES
BERRY
NORMANDIE
PICARDIE
TOURAINE
Philippe Ier achète le Berry
(1100)
Philippe-Auguste conquiert
la Picardie (1185), la Touraine
et la Normandie (1203-1204).

FEVRIER

SOLEIL

LEVER : le 1er à 7 h. 15
le 28 à 6 h. 30

COUCHER : le 1er à 16 h. 45
le 28 à 17 h. 29

LUNE

LEVER : le 1er à 14 h. 29
le 28 à 12 h. 0

COUCHER : le 1er à 6 h. 48
le 28 à 4 h. 35

Pleine lune le 3 — *Dernier quartier* le 9
Nouvelle lune le 17 — *Premier quartier* le 25

1	D	*La Septuagésime.* S. Ignace, E. M., S. Sigebert, R. C.
2	L	*La Purification de N.-D.* S. Ildefonse, E. C.
3	M	S. Blaise, E. M., S. Anschaire, E. C.
4	M	S. André Corsini, E. C. Se Jeanne de France, R. Ve.
5	J	Se Agathe, V. M., S. Avit, E. C.
6	V	S. Tite, E. C., Se Dorothée, V. M., S. Vast, E. C.
7	S	S. Romuald, Ab., S. Amand, E. C.
8	D	*La Sexagésime.* S. Jean de Matha C. S. Étienne, Ab.
9	L	S. Cyrille d'Alexandrie, E. C. D. Se Apolline, V. M.
10	M	Se Scholastique, V. Se Austreberte, V.
11	M	*Apparition de N.-D. à Lourdes.* S. Séverin, Ab.
12	J	*Les Sept Fondateurs des Servites,* Cc., Se Eulalie, V.
13	V	S. Fulcran, E. C., S. Grégoire II., P.
14	S	S. Valentin, M.
15	D	*La Quinquagésime.* SS. Faustin et Jovite, Mm.
16	L	S. Onésime, C.
17	M	S. Sylvain, E. C., S. Théodule, C.
18	M	*Les Cendres.* S. Siméon, E. C. Be Bernadette Soubirous, V.
19	J	S. Gabin, M.
20	V	S. Eucher, E. C.
21	S	S. Pépin de Landen, C.
22	D	*Ier de Carême.* *Chaire de S. Pierre à Antioche.*
23	L	S. Pierre Damien, E. C. D.
24	M	S. Mathias, Ap., S. Pretextat, E. C.
25	M	Se Isabelle de France, V. Se Walburge, V.
26	J	Se Mechtilde, V., S. Nestor, E. C.
27	V	Se Honorine, V. M., S. Léandre, E. C.
28	S	S. Romain, Ab.

Le 5. — Anniversaire de l'élection du Pape Pie XI.
Le 11. — Anniversaire du couronnement du Pape Pie XI.
Le 17. — Mardi-gras.
Le 18. — Ouverture du carême. Temps clos pour les noces jusqu'au dimanche de Pâques inclus.
Les 25, 27, 28, — Quatre-Temps.

IMPORTANTES PÉPINIÈRES DE
TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES
Producteurs directs. — Hybrides greffés. — Plans de cuve et de table. — Boutures greffables.
Porte-greffes racinés
E. LEMERLE, "Le Lion d'Or" NANTES
Brochure et Prix courants franco sur demande On demande des Représentants

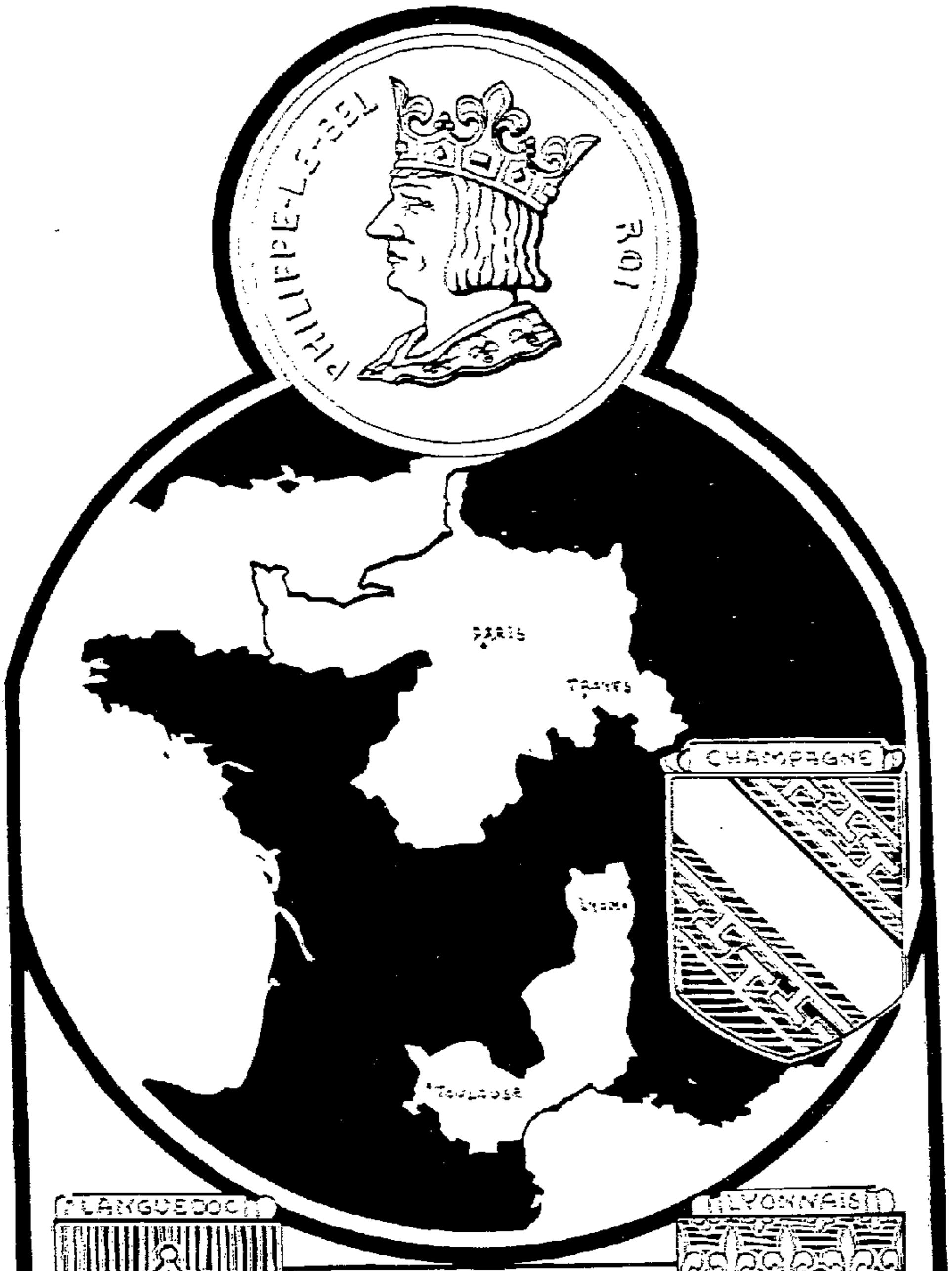
PHILIPPE-LE-BEL
ROY
PARIS
TOULOUSE
CHAMPAGNE
LANGUEDOC
LYONNAIS
Philippe III le Hardi acquiert le Languedoc en 1271.
Philippe IV le Bel acquiert le Champagne en 1285 et le Lyonnais en 1312.

MARS

SOLEIL

Lever : le 1er à 6 h. 37
le 31 à 5 h. 38

Coucher : le 1er à 17 h. 50
le 31 à 18 h. 19

LUNE

Lever : le 1er à 13 h. 21
le 31 à 15 h. 16

Coucher : le 1er à 3 h. 22
le 31 à 1 h. 46

Pleine lune le 4 — *Dernier quartier* le 11
Nouvelle lune le 19 — *Premier quartier* le 27

1	D	*IIe de Carême.* S. Aubin. E.C., Ste Eudoxie. M.
2	L	S. Simplice. P.
3	M	Ste Cunégonde, Imp. V.
4	M	S. Casimir. R., S. Lucius. P. M.
5	J	S. Adrien. M., S. Virgile. E. C.
6	V	SS. Perpétue et Félicité. Mm. Ste Colette. V.
7	S	S. Thomas d'Aquin, C. D.
8	D	*IIIe de Carême.* S. Jean de Dieu. C.
9	L	Ste Françoise Romaine, Vve.
10	M	*Les XL Martyrs de Sébaste.* S. Droctovée, Ab.
11	M	S. Firmin. Ab.
12	J	S. Grégoire le Grand. P. C. D. S. Pol Aurélien. E. M.
13	V	Ste Euphrasie. V., S. Rodrigue. M.
14	S	Ste Mathilde, Imp., Tr, S. Lubin, I. C.
15	D	*IVe de Carême.* S. Zacharie. P. S. Abraham. C.
16	L	Ste Eusèbie. V., S. Héribert, E. C.
17	M	S. Patrice. E. C., Ste Gertrude. V.
18	M	S. Cyrille de Jérusalem, E. C. D.
19	J	S. Joseph. C., S. Léonce, E. C.
20	V	S. Vulfran. Ab., S. Bénigne. Ab
21	S	S. Benoît, Ab.
22	D	*La Passion.* S. Paul Serge. E. C., Ste Léa. V.
23	L	S. Victorien, M.
24	M	S. Gabriel. archange.
25	M	*L'Annonciation de N.-D.* S. Hermeland. Ab.
26	J	SS. Casule et Emmanuel, Mm.
27	V	*Les Sept Douleurs de N.-D.* S. Jean Damascène, C. D.
28	S	S. Jean de Capistran, C. S. Gontran, R. C.
29	D	*Les Rameaux.* S. Eustase. Ab., S. Jonas, M.
30	L	S. Rieul, E., S. Quirin, M.
31	M	Ste Balbine. V., S. Amédée, C. S. Benjamin, M.

Le 12. — Mi-Carême.

Le 25. — Cinquième anniversaire de la mort de Monseigneur le duc d'Orléans.

Abonnements sans frais à toutes les revues

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e)

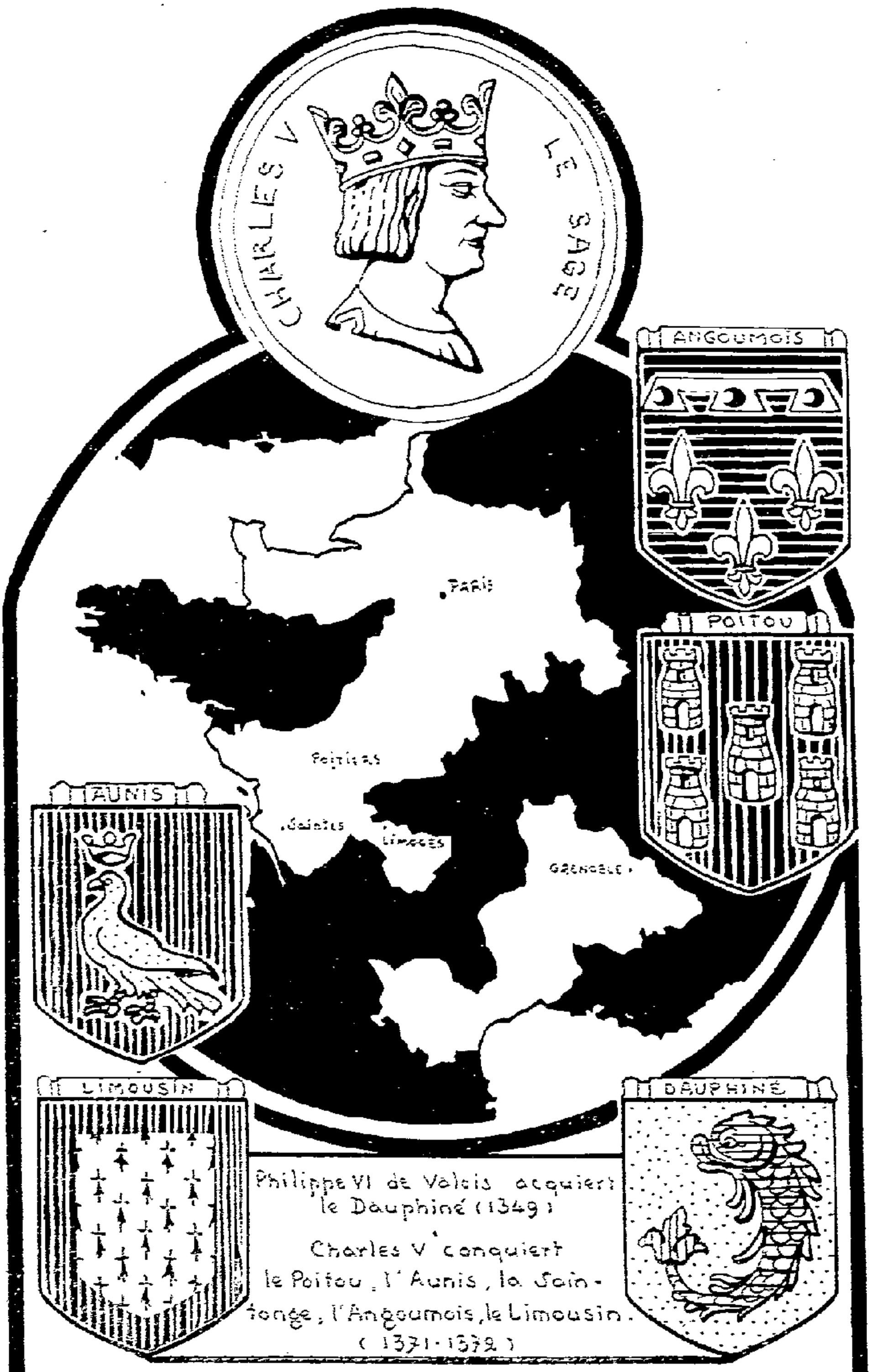

Philippe VI de Valois acquiert le Dauphiné (1349)

Charles V conquiert le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin. (1371-1372)

AVRIL

SOLEIL

LEVER le 1er à 5 h. 33
le 30 à 4 h. 36

COUCHER : le 1er à 18 h. 18
le 30 à 19 h. 1

LUNE

LEVER le 1er à 16 h. 44
le 30 à 17 h. 7

COUCHER : le 1er à 5 h. 5
le 30 à 3 h. 41

Pleine lune le 2 — *Dernier quartier* le 9
Nouvelle lune le 18 — *Premier quartier* le 25

1	M	S. Nizier, E. C.
2	J	S. François de Paule, C.
3	V	S. Richard, E. C.
4	S	S. Isidore, E. C. D.
5	D	*Pâques.* S. Vincent Ferrier, C. Se Irène, V. M.
6	L	Se Prudence, E. C.
7	M	S. Hégésippe, C.
8	M	S. Gauthier, Ab., S. Amance, E. C.
9	J	S. Hugues, E. C.
10	V	S. Macaire, E. C., S. Fulbert, E.
11	S	S. Léon, P. C. D.
12	D	*In albis.* S. Florentin, Ab.
13	L	S. Herménégilde, R. M., Se Ida, Ve.
14	M	S. Justin, M., S. Benezet, C.
15	M	S. Paterne, E. C.
16	J	S. Benoit Labre, C.
17	V	S. Anicet, P. M., S. Rodolphe, M.
18	S	S. Parfait, M. Be Marie de l'Incarnation, Ve.
19	D	*IIe après Pâques.* S. Elphège, E. M.
20	L	S. Astier, C., S. Théotine, E. C.
21	M	S. Anselme, E. C. D. Se Opportune, V.
22	M	SS. Soter et Caïus, Pp. Mm.
23	J	S. Georges, M., S. Adalbert, E. M.
24	V	S. Fidèle de Sigmarigen, M.
25	S	S. Marc, Evang. S. Floribert, E. M.
26	D	*IIIe après Pâques.* SS. Clet et Marcellin, Pp. Mm.
27	L	S. Pierre Canisius, C. D. Se Zite, V.
28	M	S. Paul de la Croix, C. S. Vital, M.
29	M	S. Pierre de Vérone, M. S. Robert, Ab.
30	J	Se Catherine de Sienne, V. S. Eutrope, E. M.

Les 2, 3 et 4. — Jeudi, Vendredi et Samedi Saints.
Le 6. — Réouverture du temps permis pour les noces.
Le 22. — Solennité de Saint Joseph.
Le 24. — Litanies majeures.

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli :
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale.**
Ouvrages de tous prix. — Choix important.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78.

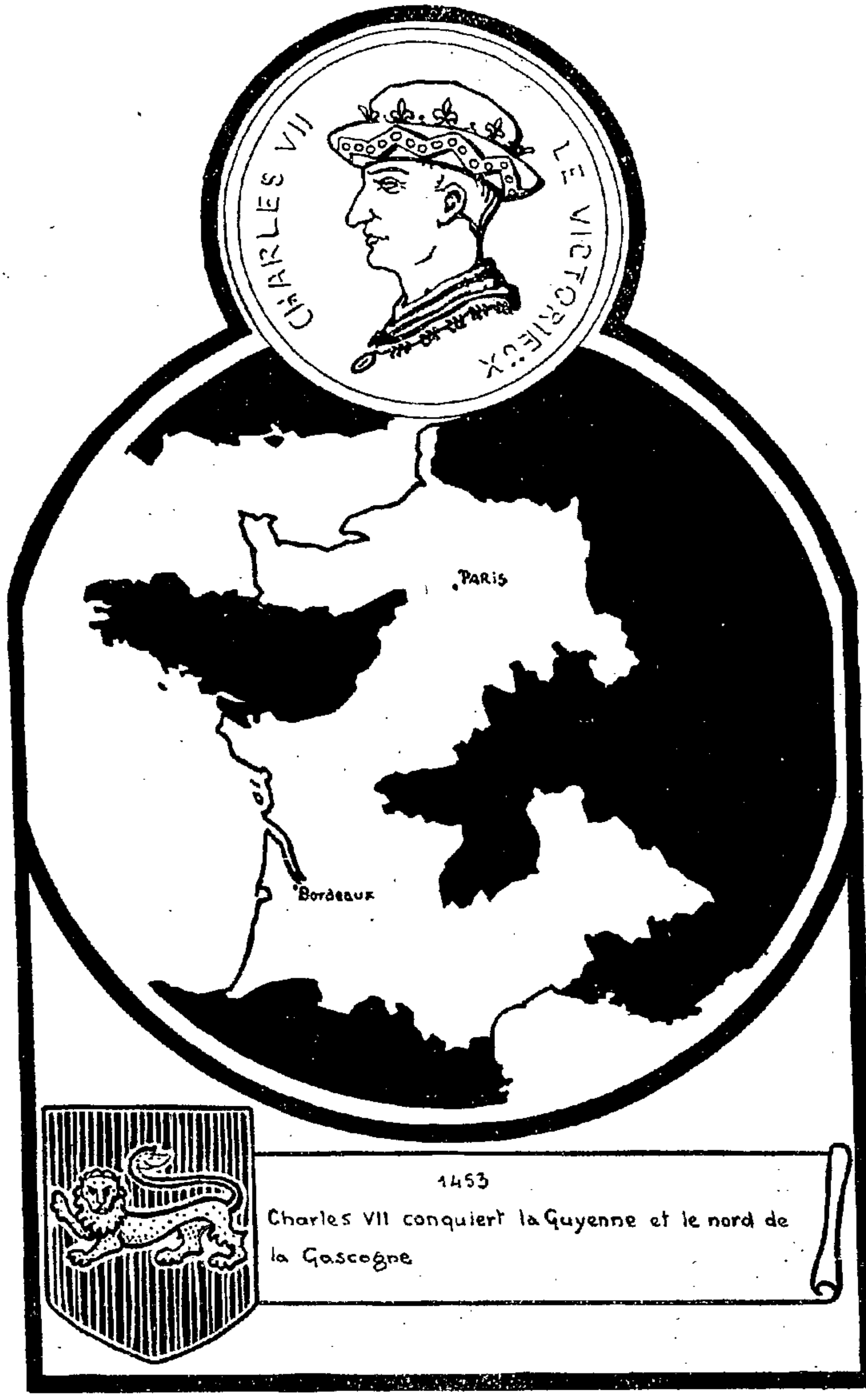
CHARLES VII
LE VICTORIEUX
PARIS
Bordeaux
1453
Charles VII conquiert la Guyenne et le nord de la Gascogne

MAI

SOLEIL

LEVER : le 1er à 4 h. 34
le 31 à 3 h. 55

COUCHER : le 1er à 19 h. 2
le 31 à 19 h. 41

LUNE

LEVER : le 1er à 18 h. 34
le 31 à 20 h. 22

COUCHER : le 1er à 3 h. 58
le 31 à 3 h. 10

Pleine lune le 2 — *Dernier quartier* le 9
Nouvelle lune le 17 — *Premier quartier* le 24
Pleine lune le 31

1	V	SS. Philippe et Jacques (Le Min.) Ap.
2	S	S Athanase, E. C, D.
3	D	*IVe après Pâques.* *L'Invention de la Se-Croix.* S. Al-xandre, P., S. Juvénal, E. C.
4	L	Se Monique, Ve.
5	M	S. Pier, V., P. C.
6	M	S. Jean devant la porte latine. Se Avoye, V. M., Se Judith, M.
7	J	S. Stanislas, E. M.
8	V	L'Apparition de S. Michel, Archange.
9	S	S. Grégoire de Naziance, E. C. D.
10	D	*Ve après Pâques.* S. Antonin, E. C. SS. Gordien et Epimaque, Mm.
11	L	S. Mamert, E. C., S. Maveul, Ab.
12	M	SS. Nérée et Cc., Mm., Se Flavie, M.
13	M	S. Gervais, E. C.
14	J	*L'Ascension du Seigneur.* S. Pacôme, Ab.
15	V	S. Jean-Baptiste de la Salle, C.
16	S	S. Ulbald, E. C., S. Honoré, E. C. S. Gens, Er.
17	D	*Dans l'octave de l'Ascension.* S. Pascal Baylon, C. S. Tropez, M.
18	L	S. Venant, M., S. Eric, R. M.
19	M	S. Pierre Célestin, P. C. Se Pudentienne, V., S. Yves, C.
20	M	S. Bernardin de Sienne, C.
21	J	Se Estelle, V., S. Hospice, C.
22	V	S. Ausone. M., S. Emile, M.
23	S	S. Didier, E. C.
24	D	*La Pentecôte.* SS. Donatien et Rogatien, Mm.
25	L	S. Grégoire VII, P. C., S. Urbain, P. M
26	M	S. Philippe de Néri, C. S. Eleuthère, P. M.
27	M	S. Bède, C., S. Jean, P. M.
28	J	S. Augustin de Cantorbéry, E. C. S Germain, E. C., S. Chéron, M.
29	V	Se Madeleine de Pazzi, V.
30	S	S. Jeanne d'Arc. V., S. Félix, P. C. S. Ferdinand, R. C.
31	D	*Ier après la Pentecôte.* *La Sainte Trinité.* SSe Angèle de Mérici et Pétronille, Vv.

Les 11, 12 et 18. — Les Rogations.
Le 23. — Vigile de la Pentecôte (Abstinence et jeûne).
Les 27, 29 et 30. — Quatre-Temps.
Le 10. — Fête Nationale de Jeanne d'Arc.
Le 25. — Les Saintes Maries de la Mer.

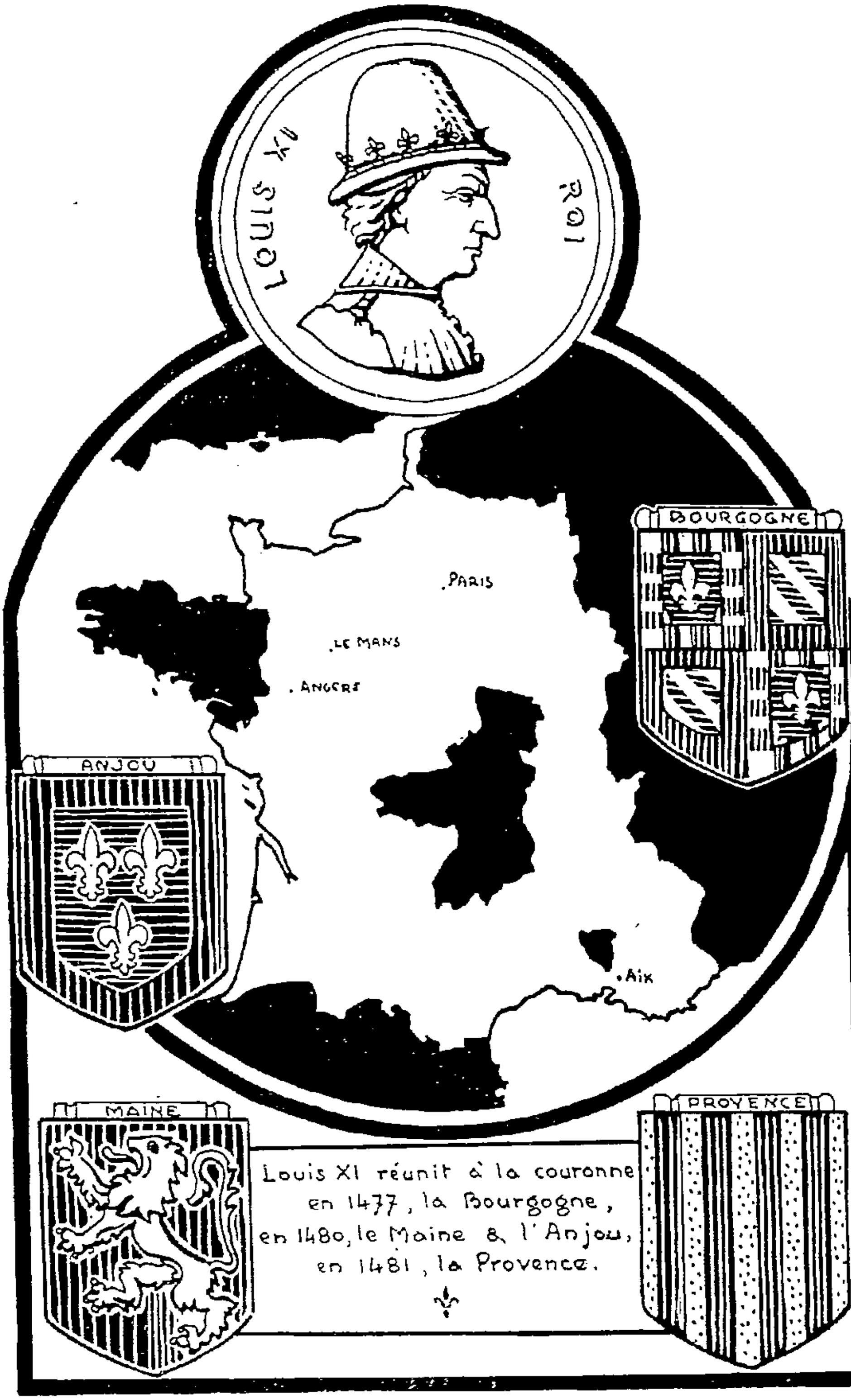

Louis XI réunit à la couronne
en 1477, la Bourgogne,
en 1480, le Maine & l'Anjou,
en 1481, la Provence.

JUIN

SOLEIL

LEVER : le 1er à 3 h. 55
le 30 à 3 h. 52

COUCHER : le 1er à 19 h. 43
le 30 à 19 h. 56

LUNE

LEVER : le 1er à 21 h. 34
le 30 à 21 h. 8

COUCHER : le 1er à 3 h. 48
le 30 à 3 h. 28

Dernier quartier le 8 — *Nouvelle lune* le 16
Premier quartier le 23 — *Pleine lune* le 30

1	L	S. Pamphile, M.
2	M	S. Pothin, E. M., Se Blandine, V. M. SS. Marcellin et Cc., Mm.
3	M	Se Clotilde, Reine, Ve.
4	J	*La Fête-Dieu.* S. François Caracciolo, C.
5	V	S. Boniface, E. M.
6	S	S. Norbert, E. C., S. Claude, E. C.
7	D	*IIe après la Pentecôte.* S. Mériadec, E. C.
8	L	S. Médard, E. C., S. Gildard, E. C. S. Maximin, E. C.
9	M	SS. Prime et Félicien, Mm. Se Pélagie, V. M.
10	M	Se Marguerite d'Écosse, Reine, Ve. S. Landry, E. C.
11	J	S. Barnabé, Ap.
12	V	*Le Sacré-Cœur.* S. Jean de S. Facond, C. S. Basilide et Cc., Mm.
13	S	S. Antoine de Padoue, C. S. Rambert, M.
14	D	*IIIe après la Pentecôte.* S. Basile le Grand, C. SS. Rufin et Valère, Mm.
15	L	SS. Vite, Modeste et Crescence, Mm.
16	M	S. Cyr et Se Juliette, Mm. SS. Fargeau et Ferréol, Mm.
17	M	S. Avit, Ab., S. David, E. C.
18	J	S. Ephrem, C. D., SS. Marc et Marcellin, Mm., Se Marine, V.
19	V	Se Julienne de Falconieri, V. SS. Gervais et Protais, Mm. S. Dié, E. C.
20	S	S. Silvère, P. M., S. Lain, E. C. Se Florence, V.
21	D	*IVe après la Pentecôte.* S. Louis de Gonzague, C. S. Leufroy, Ab.
22	L	S. Paulin de Nole, E. C., S. Alban, M
23	M	Se Agrippine, V. M.
24	M	*La Nativité de S. Jean-Baptiste.*
25	J	S. Guillaume, Ab. SS. Agoard et Aglibert et Cc., Mm.
26	V	SS. Jean et Paul, Mm., S. Babolein, Ab.
27	S	S. Ladislas, R. C.
28	D	*Ve après la Pentecôte.* S. Irénée, E. M.
29	L	SS. Pierre et Paul, Ap.
30	L	*Commémoration de S. Paul*, Ap. S. Thibaut, C.

Le 24. — Fête de Monseigneur le duc de Guise.

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)
envoie franco de port et d'emballage toute commande payée atteignant 100 **francs** pour la France et 300 francs pour l'Étranger.

La Bretagne est réunie à la France par Charles VIII et Louis XII. François Ier confisque le Bourbonnais (1527), la Marche (1531) et acquiert l'Auvergne (1531).

JUILLET

SOLEIL

LEVER : le 1er à 3 h. 52
le 31 à 4 h. 22

COUCHER : le 1er à 19 h. 56
le 31 à 19 h. 31

LUNE

LEVER : le 1er à 21 h. 42
le 31 à 20 h. 46

COUCHER : le 1er à 4 h. 37
le 31 à 6 h. 2

Dernier quartier le 7 — *Nouvelle lune* le 15
Premier quartier le 22 — *Pleine lune* le 29

1	M	*Le Précieux Sang du Seigneur.* S. Thierry, Ab.
2	J	*La Visitation de N.-D.* SS. Processus et Martinien, Mm.
3	V	S. Léon II, P. C., S. Anatole, E. C.
4	S	S. Pierre de Luxembourg, C. Se Berthe, V.
5	D	*VIe après la Pentecôte.* S. Antoine-M. Zaccaria, C. Se Zoé, V. M.
6	L	Se Lucie, M.
7	M	SS. Cyrille et Méthode, Ee. Cc.
8	M	Se Elisabeth de Portugal, Reine, Ve.
9	J	S. Bertrand, E. C. Se Véronique Juliani, V.
10	V	Les Sept Frères Mm. Se Rufineet Seconde, Vv., Mm.
11	S	S. Pie Ier, P. M., S. Léonce, E. C.
12	D	*VIIe après la Pentecôte.* S. Jean Gualbert, Ab.
13	L	S. Anaclet, P. M., S. Turiau, E. C.
14	M	S Bonaventure, E. C. D., S. Amic, C.
15	M	S. Henri Emp., C.
16	J	*Notre-Dame du Mont-Carmel.* S. Hélier, M.
17	V	S. Alexis, C., Se Marcelline, V.
18	S	S. Camille de Lellis, C. Se Symphorose et ses fils, Mm.
19	D	*VIIIe après la Pentecôte.* S. Vincent de Paul, C. S. Arsène, C.
20	L	S. Jérôme Emilien, C. Se Marguerite, V. M.
21	M	Se Praxède, V., S. Victor, M.
22	M	Se Marie-Madeleine. Pénitente. S. Vandrille, Ab.
23	J	S. Apollinaire, E. M. S. Liboire, E. C.
24	V	Se Christine, V. M, Se Nicette, V. M.
25	S	S. Jacques le Majeur, Ap. S. Christophore, M.
26	D	*IXe après la Pentecôte.* Se Anne, mère de Notre-Dame.
27	L	S. Pantaléon, M., Se Natalie, M.
28	M	SS. Nazaire et Celse, Mm. S. Samson, E. C.
29	M	Se Marthe, V., S. Loup, E. C.
30	J	SS. Abdon et Sennen, Mm. S. Germain l'Auxerrois, E. C.
31	V	S. Ignace de Loyola, C.

Le 15. — Fête de Monseigneur le prince Henri de France Comte de Paris.

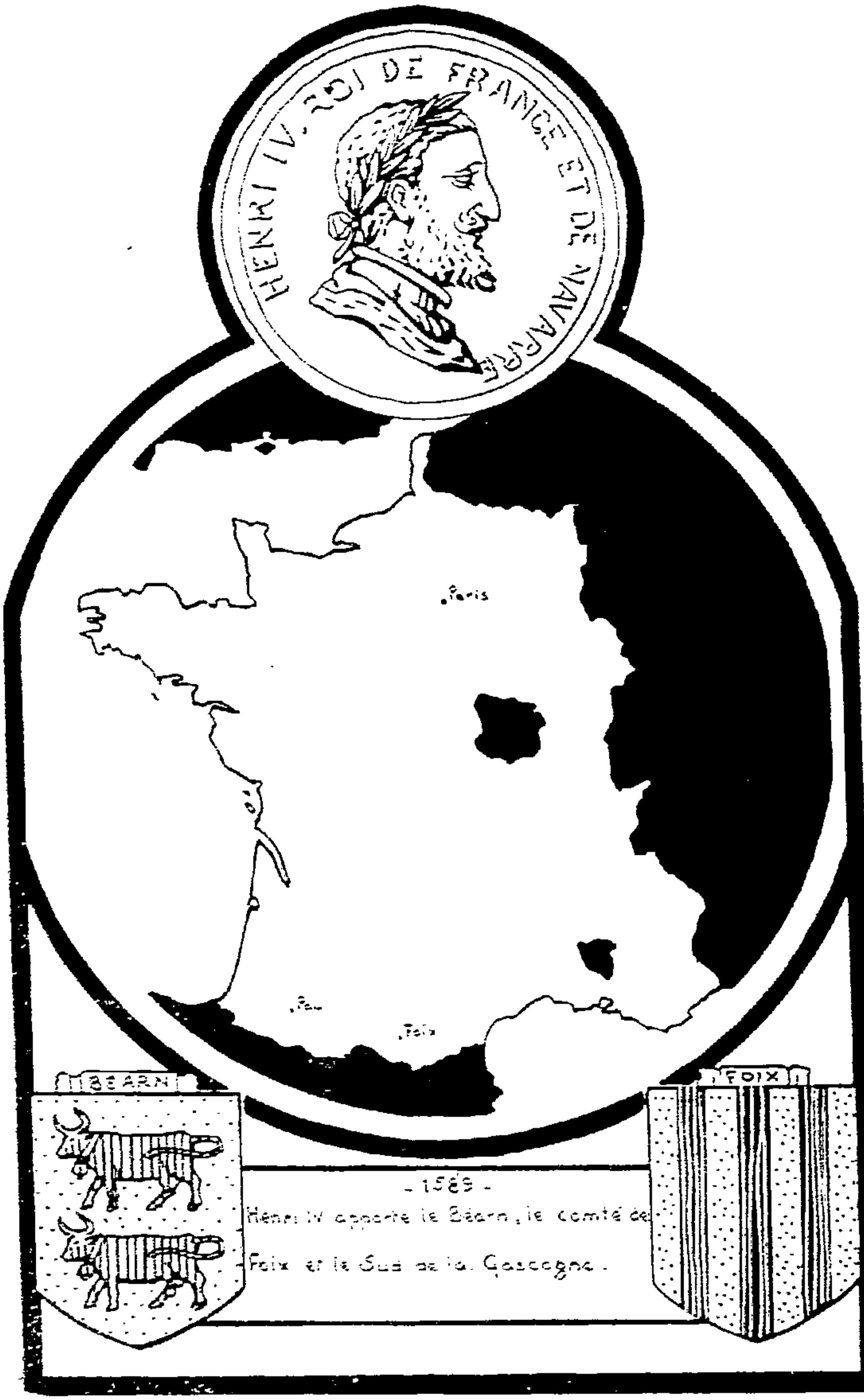
HENRI IV, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
Paris
Pau
Foix
BEARN
FOIX
- 1589 -
Henri IV apporte le Béarn, le comté de
Foix et le Sud de la Gascogne.

AOUT

SOLEIL

LEVER : le 1er à 4 h. 23
le 31 à 5 h. 5

COUCHER : le 1er à 19 h. 30
le 31 à 18 h. 37

LUNE

LEVER : le 1er à 20 h. 59
le 31 à 10 h. 46

COUCHER : le 1er à 7 h. 12
le 31 à 8 h. 22

Dernier quartier le 6 — *Nouvelle lune* le 13
Premier quartier le 20 — *Pleine lune* le 28

1	S	S. Pierre es liens. SS. Macchabées, Mm.
2	D	*Xe après la Pentecôte.* S. Alphonse de Liguori, E.C.D. S. Etienne, P. M.
3	L	S. Étienne, M., S. Geoffroy, C.
4	M	S. Dominique, C., S. Euphrone, C.
5	M	*N.-D. des Neiges.* S. Yon, M., S. Abel, E. C.
6	J	*La Transfiguration du Seigneur.* S. Sixte, P. et Cc., Mm.
7	V	S. Gaëtan de Thienne, C. S. Donat, E. M.
8	S	SS. Cyriaque et Cc., Mm. S. Sévère, M.
9	D	*XIe après la Pentecôte.* S. Jean-Marie Vianney, C. S. Romain, M.
10	L	S. Laurent, M., Se Philomène, V.
11	M	SS. Tiburce et Susanne, Mm. S. Géry, E. C.
12	M	Se Claire, V., SS. Porcaire et Cc., Mm.
13	J	SS. Hippolyte et Cassien, Mm. Se Radegonde, R. Ve.
14	V	S. Eusèbe, C., S. Justin, M.
15	S	*L'Assomption de N.-D.* S. Tarcisius, M.
16	D	*XIIe après la Pentecôte.* S. Joachim, C., S. Roch, C.
17	L	S. Hyacinthe, C., S. Mammès, M.
18	M	S. Agapit, M., Se Hélène, Ve.
19	M	S. Jean Eudes, C. S. Louis d'Anjou, E. C.
20	J	S. Bernard, Ab. C. D. S. Philibert, Ab.
21	V	Se Jeanne de Chantal, Ve. S. Privat, E. M.
22	S	SS. Timothée et Symphorien, Mm.
23	D	*XIIIe après la Pentecôte.* S. Philippe Béniti, C. S. Sidoine, E. C.
24	L	S. Barthélemy, Ap., S. Ouen, E.C.
25	M	S. Louis, R. C., S. Geniès, M.
26	M	S. Zéphirin, P. M., S. Guérin, M.
27	J	S. Joseph Calasanz, C. S. Césaire, E. C.
28	V	S. Augustin, E. C. D., S. Hermès, M.
29	S	*Décoll. de S. Jean-Baptiste.* Se Sabine, M.
30	D	*XIVe après la Pentecôte.* Se Rose de Lima, V. SS. Félix et Adaucte, Mm.
31	L	S. Raymond Nonnat, C. Se Florentine, V. M., S. Aristide, C.

Le 14. — Vigile de l'Assomption (abstinence et jeûne).

Le 15. — Procession en mémoire du Vœu de Louis XIII.

Le 18 (dans le diocèse de Paris). — Fête de N.-D., en mémoire du Vœu de Louis XIII.

Louis XIII conquiert
l'Artois et le Roussillon (1648)

⚜

SEPTEMBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 5 h. 6
le 30 à 5 h. 47

COUCHER : le 1er à 18 h. 35
le 30 à 17 h. 33

LUNE

LEVER : le 1er à 19 h. 57
le 30 à 18 h. 38

COUCHER : le 1er à 9 h. 30
le 30 à 9 h. 39

Dernier quartier le 5 — *Nouvelle lune* le 12
Premier quartier le 18 — *Pleine lune* le 26

1	M	S. Leu, E., S. Gilles, Ab.
2	M	S. Etienne, R. C., S. Antonin, M. S. Agricol, E. C.
3	J	S. Merry, Ab., S. Réol, E. C.
4	V	SS. Marcel et Valérien, Mm. Se Rosalie, V.
5	S	S. Laurent Justinien, E. C. S. Bertin, Ab.
6	D	*XVe après la Pentecôte.* S. Eleuthère, Ab., Se Eve, V. M.
7	L	S. Cloud, C., S. Euverte, E. C.
8	M	*La Nativité de N.-D.* S. Adrien, M.
9	M	S. Gorgon, M., S. Omer, E. C.
10	J	S. Nicolas de Tolentin, C. Se Pulchérie, Imp.
11	V	SS. Prote et Hyacinthe, Mm. S. Patient, E. C.
12	S	*Le Saint Nom de Marie.* S. Sacerdos, E. C.
13	D	*XVIe après la Pentecôte.* S. Maurille, E. C., S. Amé, C.
14	L	*L'Exaltation de la Sainte Croix.* S. Materne, E. C.
15	M	*La Compassion de N.-D.* S. Nicomède, M., S. Lubin, E. C.
16	M	SS. Corneille, P. et Cyprien, E. Mm. SS. Euphémie et Cc., Mm.
17	J	*Les Stigmates de S. François.* S. Lambert, E. M.
18	V	S. Joseph de Cupertin, C. S. Dizier, E. C.
19	S	SS. Janvier et Cc., Mm., S. Arnou, E. C.
20	D	*XVIIe après la Pentecôte.* SS. Eustache et Cc., Mm.
21	L	S. Mathieu, Ev., Se Iphigénie, V.
22	M	S. Thomas de Villeneuve, E. C. SS. Maurice et Cc. Mm.
23	M	S. Lin, P. M., Se Thècle, V. M.
24	J	*N.-D. de la Merci.* SS. Andoche et Cc., Mm. S. Andéol, M.
25	V	S. Firmin, E. M., S. Principe, E. C.
26	S	SS. Cyprien et Justine, Mm. Se Delphine, V.
27	D	*XVIIIe après la Pentecôte.* SS. Cosme et Damien, Mm. S. Céran, E. C., S. Elzéar, C.
28	L	S. Venceslas, Duc, M. Se Eustochie, V.
29	M	S. Michel, Archange.
30	M	S. Jérôme, C. D., Se Sophie, Ve.

Le 2, — Dans plusieurs diocèses, les Bienheureux Martyrs de Septembre.
Les 16, 18 et 19. — Quatre-Temps.

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli :
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale.**
Ouvrages de tous prix. — Choix important.
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) - C. C. P. 926-78

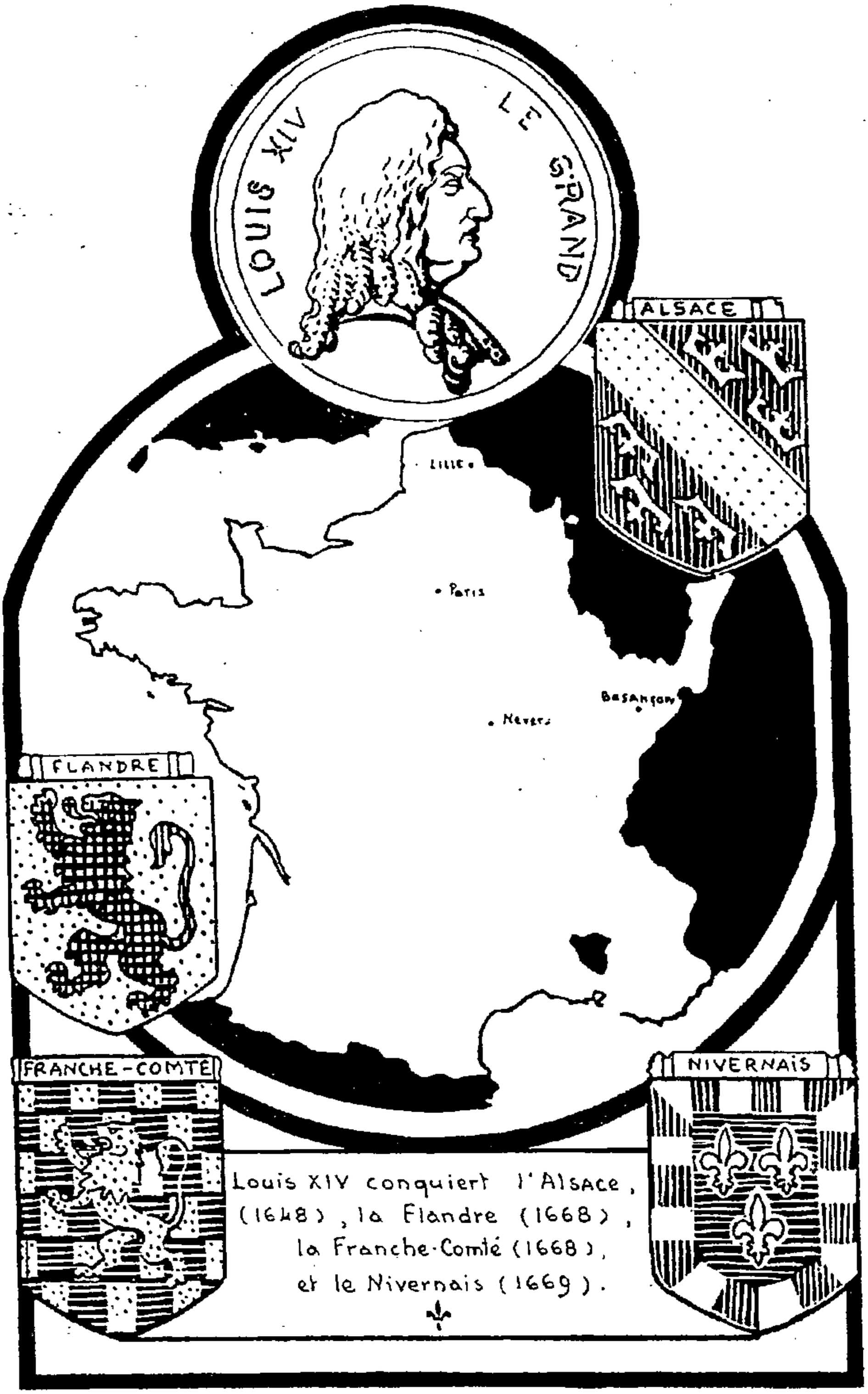
LOUIS XIV LE GRAND
ALSACE
LILLE
PARIS
BESANÇON
NEVERS
FLANDRE
FRANCHE-COMTÉ
NIVERNAIS
Louis XIV conquiert l'Alsace, (1648), la Flandre (1668), la Franche-Comté (1668), et le Nivernais (1669).

OCTOBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 5 h. 49
le 31 à 6 h. 35

COUCHER : le 1er à 17 h. 31
le 31 à 16 h. 33

LUNE

LEVER : le 1er à 19 h. 2
le 31 à 19 h. 15

COUCHER : le 1er à 10 h. 51
le 31 à 12 h. 0

Dernier quartier le 4 — *Nouvelle lune* le 11
Premier quartier le 18 — *Pleine lune* le 26

1	J	S. Rémi, E. C., S. Bavon, C.
2	V	*Les Saints Anges Gardiens.* S. Léger, E. C.
3	S	Sᵉ Thérèse de l'Enfant Jésus, V. S. Gérard, Ab.
4	D	*XIXᵉ après la Pentecôte.* S. François d'Assise, C.
5	L	SS. Placide et Cc., Mm., Sᵉ Aure, V.
6	M	S. Bruno, C., Sᵉ Foi, V. M.
7	M	*N. D. du Saint Rosaire.* S. Marc, P. C., SS. Serge et Cc., Mm.
8	J	Sᵉ Brigitte, Vᵉ., Sᵉ Réparate, Vᵉ M.
9	V	SS. Denis et Cc., Mm.
10	S	S. François Borgia, C., S. Audry, E. C.
11	D	*XXᵉ après la Pentecôte.* SS. Nicaise et Cc., Mm.
12	L	S. Wilfrid, E. C.
13	M	S. Edouard, R. C., S. Géraud, C.
14	M	S. Caliste, P. M., S. Donatien, E. C.
15	J	Sᵉ Thérèse, V., Sᵉ Aurélie, V.
16	V	S. Antioche, E. C., S. Ambrois, E. C. S. Gaudry, C.
17	S	Sᵉ Hedwige, Vᵉ. Sᵉ Marguerite-Marie, V.
18	D	*XXIᵉ après la Pentecôte.* S. Luc, Ev.
19	L	S. Pierre d'Alcantara, C. S. Vrain, E. C.
20	M	S. Jean Cantius, C., S. Caprais, M.
21	M	S. Hilarion, Ab. SS. Ursule et Cc., Mm., Sᵉ Céline, V.
22	J	S. Mellon, E. C., S. Valier, M.
23	V	S. Gratien, M., Sᵉ Ode, Vᵉ.
24	S	S. Raphaël, Archange. S. Magloire, E. C.
25	D	*XXIIᵉ après la Pentecôte.* SS. Chrysante et Darie, Mm. SS. Crépin et Crépinien, Mm.
26	L	S. Evariste, P. M., S. Rustique, E. C.
27	M	S. Frumence, E. C.
28	M	SS. Simon et Jude, App. S. Faron, E. C.
29	J	S. Narcisse, E. C.
30	V	S. Lucain, M., S. Gilbert, Ab.
31	S	S. Quentin, M., Sᵉ Lucile, V. M.

Le 25. — Fête du Christ-Roi.

Le 31. — Vigile de la Toussaint (abstinence et jeûne).

VISIONS D'ESPAGNE

" Les Cités trop peu connues "

Deux forts volumes ornés de 24 aquarelles et de 44 dessins de VERNON BAILEY. Introduction de OCTAVE OBRY.

Ouvrage épuisé chez l'éditeur. Prix des 2 volumes . . . **300 fr**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

1766

Louis XV réunit la Lorraine à la France.

NOVEMBRE

SOLEIL

LEVER : le 1er à 6 h. 37
le 30 à 7 h. 21

COUCHER : le 1er à 16 h. 32
le 30 à 15 h. 56

LUNE

LEVER le 1er à 20 h. 23
le 30 à 20 h. 51

COUCHER : le 1er à 12 h. 48
le 30 à 11 h. 56

Dernier quartier le 3 — *Nouvelle lune* le 9
Premier quartier le 17 — *Pleine lune* le 25

1	D	*XXIIIe après la Pentecôte. La Toussaint.* S. Bénigne, E. C.
2	L	*Les Trépassés.* S. Victorin, E. M.
3	M	S. Hubert, E. C., Se Aspais, V.
4	M	S. Charles Borromée, E. C. S. Clair, M.
5	J	Se Bertille, V., S. Lié, C.
6	V	S. Léonard, Er., S. Mélaine, E. C.
7	S	S. Florent, E. C., S. Ernest, Ab.
8	D	*XXIVe après la Pentecôte. Les Quatre Saints couronnés.* S. Godefroy, E. C.
9	L	*La Dédicace de S. Jean de Latran.* S. Théodore, M., S. Mathurin, C.
10	M	S. André Avellin, C. SS. Tryphon et Cc., Mm.
11	M	S. Martin, E. C., S. Menne, E.
12	J	S. Martin, P. M., S. Vrain, E. C.
13	V	S. Didace, C., S. Gendulfe, E. C. S, Brice, E, C.
14	S	S. Josaphat, E. M., S. Ruf, E. C.
15	D	*XXVe après la Pentecôte.* Se Gertrude, V., S. Eugène, M.
16	L	S. Albert le Grand, E. C. S. Eucher, E. C.
17	M	S. Grégoire le Thaumaturge, E. C. S. Agnan, E. C.
18	M	*La Dédicace de S. Pierre et S. Paul.* Se Aude, V.
19	J	Se Elisabeth de Hongrie, Ve. S. Odon, Ab.
20	V	S. Félix de Valois, C. Se Maxence, V.
21	S	*La Présentation de N.-D.* S. Colomban, Ab.
22	D	*XXVIe après la Pentecôte.* Se Cécile, V. M.
23	L	S. Clément, P. M., S. Félicien, M.
24	M	S. Jean de la Croix, C. D. S. Chrysogone, M.
25	M	Se Catherine, V. M.
26	J	S. Silvestre, Ab. S. Pierre d'Alexandrie, E. M.
27	V	S. Maxime, E. C.
28	S	S. Séverin, C., S. Sosthène, M.
29	D	*Ier de l'Avent.* S. Saturnin, M.
30	L	S. André, Ap., S. Tugal, E. C.

Le 19. — Fête de Madame la Duchesse de Guise.
Le 27. — Fête de Notre-Dame de la Médaille miraculeuse.
Le 29. — Temps clos pour les noces jusqu'au 25 décembre inclus.

LOUIS XVI
CORSE
Louis XVI acquiert la Corse
1768

DÉCEMBRE

SOLEIL		LUNE	
LEVER	le 1er à 7 h. 23	LEVER :	le 1er à 22 h. 13
	le 31 à 7 h. 46		le 31 à 22 h. 44
COUCHER :	le 1er à 15 h. 56	COUCHER :	le 1er à 12 h. 18
	le 31 à 16 h. 1		le 31 à 11 h. 14

Dernier quartier le 2 — *Nouvelle lune* le 9
Premier quartier le 16 — *Pleine lune* le 24
Dernier quartier le 31

1	M	S. Eloi, E. C.
2	M	Sᵉ Bibiane, V. M., Sᵉ Pauline, M.
3	J	S. François-Xavier, C.
4	V	S. Pierre Chrysologue, E. C. D. Sᵉ Barbe, V. M.
5	S	S. Sabas, Ab.
6	D	*IIᵉ de l'Avent.* S. Nicolas, E. C.
7	L	S. Ambroise, E. C. D. Sᵉ Fare, V.
8	M	*La Conception immacul. de N.-D.* S. Romaric, Ab.
9	M	Sᵉ Léocadie et Sᵉ Valérie, Vv. Mm.
10	J	S. Melchiade, P. M., Sᵉ Eulalie, V. M.
11	V	S. Damase, P. C., S. Fuscien, M.
12	S	S. Corentin, E. C. S. Valéri, Ab
13	D	*IIIᵉ de l'Avent.* Sᵉ Luce, V. M., S. Josse, Er.
14	L	S. Nicaise, E. et Cc., Mm. Sᵉ Odile, V.
15	M	S. Mesmin, Ab., Sᵉ Chrétienne, V.
16	M	S. Eusèbe, E. M., Sᵉ Adélaïde, Imp. V.
17	J	Sᵉ Beggue, Ab., V., S. Lazare, E. M. Sᵉ Olympe, Vᵉ.
18	V	S. Gatien, E. C.
19	S	S. Urbain, V. P. C., S. Timoléon, M.
20	D	*IVᵉ de l'Avent.* S. Dominique de Silos, Ab.
21	L	S. Thomas, Ap.
22	M	S. Flavien, M.
23	M	Sᵉ Victoire, V. M.
24	J	Sᵉ Irmine, V.
25	V	*La Nativité du Seigneur.* Sᵉ Anastasie, V. M.
26	S	S. Etienne, protom.
27	D	S. Jean, Ap. et Evang.
28	L	*Les Saints Innocents*, Mm.
29	M	S. Thomas de Cantorbéry, E. M. S. Trophime, E. C.
30	M	S. Sabin, E. C., S. Roger, E. C.
31	J	S. Sylvestre, P. C., Sᵉ Colombe, V. M

Les 16, 18 et 19. — Quatre-Temps.
Le 17. — Commencement des Antiennes O.
Le 24. — Vigile de Noël (abstinence et jeûne).
Le 26. — Fin du temps clos pour les noces.
Le 30. — Office du dimanche dans l'octave de Noël.

Charles X conquiert Alger. 1830

Louis-Philippe étend l'occupation à l'Algérie : prise de Constantine (1837) et capture d'Abd-el-Kader (1847).

Photo Taponier.

Monseigneur le Duc de Guise
et le Prince Henri de France

Photo Taponier.

Madame la Duchesse de Guise

CLEMENCEAU

par Léon Daudet.

La plus grande guerre des temps modernes a été gagnée, après une victoire initiale sans lendemain, et un sanglant piétinement de trois ans, par l'intervention politique d'un vieillard de soixante-dix-huit ans, d'intelligence élevée, mais limitée, de grand cœur, de jugement normal, de corps sain, de souche vendéenne et, comme tel, d'une extraordinaire énergie : Georges Clemenceau. C'est lui, et nul autre, qui a délivré les armées et leurs chefs de la trahison qui les poignardait dans le dos; qui a rendu son commandement au héros incomparable qu'était le général Mangin; qui a créé à Doullens la direction unique de la guerre sous Foch; et qui a, par sa vigueur, sa présence et ses dons magnifiques de simplicité et d'ardeur, relevé le moral fléchissant des soldats. Sans lui, quelques semaines plus tard — (il prit le pouvoir au 16 novembre 1917) — la résistance des alliés exténués fléchissait, les germes d'indiscipline et de mutinerie se développaient du fait de la propagande impunie du *Bonnet Rouge*, favorisée criminellement par le ministère de l'Intérieur et la Sûreté Générale, la France, la Belgique et l'Europe tombaient sous la domination barbare des Allemands.

Qu'est-ce que Clemenceau ?

C'est un tribun, et aussi un homme de lettres; un tribun, d'une véhémence brève, et sobre et d'une drôlerie à l'occasion, qui le mettent à cinq cent mille pics au-dessus des orateurs les plus fameux qu'ils s'appellent Gambetta, de Mun, ou Jaurès. Clemenceau a l'horreur de la convention, du ponif,

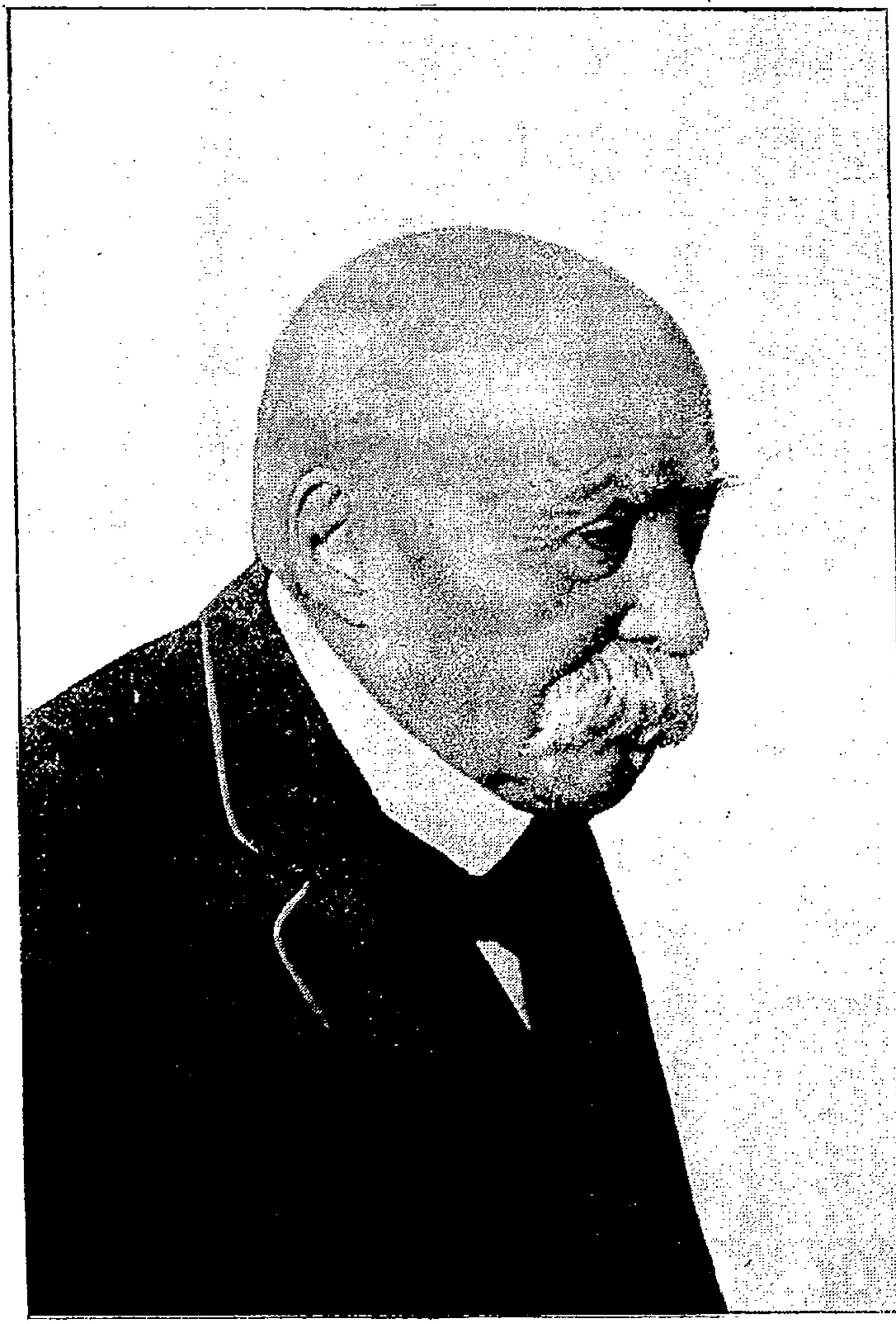

(*Cl. Rol.*)

Le dernier portrait de Clemenceau.

de l'académisme, au même titre que son contemporain Rochefort. Il a le même goût de l'indépendance, le même plaisir à bafouer les gens en place et les puissants, à déboulonner les statues incertaines. Il a aussi la même variabilité dans les humeurs, les appréciations, les jugements.

...A un moment, son dada était que la Révolution française formât, selon son expression, un bloc. Nous étions là, mes camarades de Louis-le-Grand et moi, quand, à la salle Gerson, présentant son ami, l'historien Aulard, il énonça, pour la première fois, cette théorie falote; le mot d'ailleurs eut du succès, en raison même de son irréalisme. Une autre fois, Victorien Sardou ayant fait représenter, à la Comédie-Française, une pauvre pièce, intitulée *Thermidor* — où l'on voyait des personnages, peints sur toile, représentant l'auditoire irrité de Robespierre — Clemenceau reprit à la Chambre sa thèse du bloc, et *Thermidor* fut interdit. Mon père lui disait, à ce sujet : « Clemenceau, vous avez tiré un feu d'artifice à propos d'un navet ». Et Clemenceau de rire. Car il était le premier à s'amuser de l'outrance, ou de l'impropriété voulue, de ses formules. Je l'entends encore à la Chambre, renverser, à la suite de l'affaire de Lang-Son, le cabinet Ferry. J'étais allé là, avec des billets de la *Justice;* car au quartier latin, Clemenceau avait la vogue, et comme orateur et comme ancien carabin : « Nous ne débattrons plus avec vous « les grands intérêts de la Patrie. Nous ne vous con- « naissons plus. Nous ne voulons plus vous connaî- « tre. » Je me disais : « Ah, si un jour je pouvais parler comme cela à des ministres. « Or, vingt-cinq ans plus tard, ce sort m'échut et je goûtai le plaisir savoureux de faire tomber un cabinet...

Merveilleux tribun. Clemenceau est aussi un homme de lettres, a toujours été un homme de lettres, à travers ses vicissitudes parlementaires. Il a les qualités et les défauts de cette profession, l'impulsivité, la hargne soudaine, l'humeur changeante..., mais aussi ce don de l'observation, ce goût et cette

curiosité des affaires humaines, qui caractérisent ceux qui tiennent et manient une plume. C'est ce qui explique la prodigieuse fortune de sa soixante-dix-huitième année. Le politicien, qui n'est que politicien, disparaît comme un bouchon dans le remous de la vie publique. Le médecin, dégoûté de son métier, trop proche de la souffrance, vers la cinquantaine, médite, regarde, mais n'agit pas. L'homme de lettres, maintenu en jeunesse et en santé par ce labeur rude, mais exquis — et dont on ne soupçonne pas du dehors, les jouissances — est toujours prêt au renouvellement. En dehors de la circulation et de la pénétration de la pensée écrite et imprimée, c'est une des raisons pour lesquelles les hommes de lettres mènent le monde. Les travaux de la guerre et de la paix sont vivifiés par leur intervention. La fontaine de Jouvence, c'est l'encrier. C'est parce que Clemenceau est un homme de lettres, qu'il a cherché, à un moment donné, la raison profonde du piétinement de la guerre, de la résistance de l'Allemagne au monde entier, et qu'il a découvert la trahison. C'est parce qu'il est un homme de lettres qu'il a trouvé le chemin du cœur du soldat, qu'il a choisi et campé le chef des chefs au feu des batailles. Joignez à cela un fond rustique, sinon paysan, qui renforce la profession par le terroir et le polémiste par le chouan rouge. Clemenceau fut de tradition républicaine, c'est entendu, mais c'est tout de même un traditionnel de grande race, un des plus solides de l'histoire de France.

...Dans les grandes existences humaines, mêlées à la destinée et à la Providence — (de telle façon que nous ne pouvons plus distinguer la ligne de domination par le dehors, ou de la réalité par le dedans) — ce qui comporte, c'est la courbe, c'est l'arc, c'est ce que j'appellerai la forme suprême, en art, en science, en politique.

Or, voici, maintenant, la forme suprême, le chef de l'œuvre. La guerre est venue. Elle s'est traînée. Le 22 juillet 1917 après une victoire, la Marne, —

(magnifique, mais sans lendemain) — et trois ans d'incertitude sanglante, nul ne savait plus qui l'emporterait. Clemenceau monte à la tribune du Sénat, et, avec sa connaissance subtile des assemblées, prononce un discours de *Conciones* où il montre les combattants, exténués, venant se plaindre à lui de la façon dont à l'intérieur, la guerre chancelante est conduite. Accents inouïs, trempés de sang, de larmes, de sueur, de douleur, d'une sorte de prière terrestre, habiles cependant, auxquels non seulement le Sénat, mais le pays entier, tressaillit. Le propre de l'homme marqué par la Providence, c'est de rejoindre un grand frisson public. Clemenceau, ce jour-là, le rejoignit et l'exprima. Nous nous trouvions, ma femme et moi, avec nos enfants, au bord de la mer, sur une petite plage bretonne. Nous y lûmes, tous deux, au tendre bruit des flots, la parole vengeresse de Clemenceau. Je dis à ma femme : « C'est lui qu'il nous faut, n'est-ce pas? » Elle me répondit, bien que royaliste : « Lui, certainement. »

Du 22 juillet au 16 novembre, cela ne fait tout de même que quinze semaines. Dans ce court espace, en même temps que le rassemblement de l'esprit public, alerté par des événements sinistres, s'activait autour de lui, Clemenceau, comme une armée en marche, opérait sa concentration. Heure extraordinaire, heure décisive, où je voyais, chaque jour, le vieux chouan vendéen Jules Delahaye, l'homme du Panama, arriver dans mon bureau rue de Rome, me répétant : « Il faut Clemenceau. » Puis, dès que Maurras entrait : « Il faut Clemenceau. » Et tout Paris au refrain : « Il faut Clemenceau. »

Clemenceau vint. Songez à ceci : il avait soixante-dix-huit ans, l'âge où nos tissus, on ne sait trop pourquoi, nous abandonnent. Les siens n'avaient jamais été plus serrés, plus présents. Il vint, appelé par une acclamation sourde, dont il y a peu d'exemples dans l'histoire; il vint, le crâne rond, déplumé, le torse assuré, les jambes lourdes, mais encore bien bonnes, la moustache en bataille; et il dit, ou jeta

ceci, qui décida de tout, à la Chambre des Députés, le 20 novembre 1917 :

Nous nous présentons devant vous dans l'unique pensée d'une guerre intégrale. Nous voudrions que la confiance dont nous vous demandons le témoignage fût un acte de confiance en vous-mêmes, un appel aux vertus historiques qui nous ont faits Français. Jamais la France ne sentit si clairement le besoin de vivre et de grandir dans l'idéal d'une force mise au service de la conscience humaine, dans la résolution de fixer toujours plus de droit entre les citoyens, comme entre les peuples capables de se libérer. Vaincre pour être justes, voilà le mot d'ordre de tous nos Gouvernements depuis le début de la guerre. Ce programme à ciel ouvert, nous le maintiendrons.

Nous avons de grands soldats d'une grande histoire, sous des chefs trempés dans les épreuves, animés aux suprêmes dévouements qui firent le beau renom de leurs aînés. Par eux, par nous tous, l'immortelle patrie des hommes, maîtresse de l'orgueil des victoires, poursuivra dans les plus nobles ambitions de la paix le cours de ses destinées.

Ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous. Ils veulent qu'aucune de nos pensées ne se détourne d'eux, qu'aucun de nos actes ne leur soit étranger. Nous leur devons tout, sans aucune réserve. Tout pour la France saignante dans sa gloire, tout pour l'apothéose du droit triomphant. Un seul devoir, et simple : demeurer avec le soldat, vivre, souffrir, combattre avec lui. Abdiquer tout ce qui n'est pas de la patrie. L'heure nous est venue d'être uniquement Français, avec la fierté de nous dire que cela suffit.

Droits du front et devoirs de l'arrière, qu'aujourd'hui tout soit donc confondu. Que toute zone soit de l'armée. S'il doit y avoir des hommes pour retrouver dans leurs âmes de vieilles semences de haines, écartons-les.

Toutes les nations civilisées sont engagées dans la même bataille contre les formations modernes des vieilles barbaries. Avec tous nos bons alliés, nous sommes le roc inébranlable d'une barrière qui ne sera pas franchie. Au front de l'alliance, à toute heure et partout, rien que la solidarité fraternelle, le plus sûr fondement du monde à venir.

Champ clos des idéals, notre France a souffert pour tout ce qui est de l'homme. Ferme dans les espérances

puisées aus sources de l'humanité la plus pure, elle accepte de souffrir encore, pour la défense du sol des grands ancêtres, avec l'espoir d'ouvrir, toujours plus grandes, aux hommes comme aux peuples, toutes les portes de la vie. La force de l'âme française est là. C'est ce qui meut notre peuple au travail comme à l'action de guerre. Ces silencieux soldats de l'usine, sourds aux suggestions mauvaises, ces vieux paysans courbés sur leur terre, ces robustes femmes au labeur, ces enfants qui leur apportent l'aide d'une faiblesse grave : voilà de nos poilus. De nos poilus qui, plus tard, songeant à la grande œuvre, pourront se dire, comme ceux des tranchées : « J'en étais ». Avec ceux-là aussi, nous devons demeurer, faire que, pour la Patrie, dépouillant nos misères, un jour, nous nous soyons aimés.

S'aimer, ce n'est pas se le dire, c'est se le prouver. Cette preuve, nous voulons essayer de la faire. Pour cette preuve, nous vous demandons de nous aider. Peut-il être un plus beau programme de Gouvernement?

Il y a eu des fautes, n'y songeons plus que pour les réparer.

Hélas! il y a eu aussi des crimes, des crimes contre la France, qui appellent un prompt châtiment. Nous prenons devant vous, devant le pays qui demande justice, l'engagement que justice sera faite selon la rigueur des lois. Ni considérations de personnes, ni entraînements de passions politiques ne nous détourneront du devoir ni ne nous le feront dépasser. Trop d'attentats se sont déjà soldés, sur notre front de bataille, par un surplus de sang français. Faiblesse serait complicité. Nous serons sans faiblesse, comme sans violence. Tous les inculpés en conseil de guerre. Le soldat au prétoire, solidaire du soldat au combat. Plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes. Ni trahison, ni demi-trahison : la guerre. Rien que la guerre. Nos armées ne seront pas prises entre deux feux. La justice passe. Le pays connaîtra qu'il est défendu.

Messieurs, cette victoire, qu'il nous soit permis, à cette heure, de la vivre par avance dans la communion de nos cœurs à mesure que nous y puisons plus et plus d'un désintéressement inépuisable qui doit s'achever dans le sublime essor de l'âme française au plus haut de ses plus hauts espoirs.

Un jour, de Paris au plus humble village, des rafales d'acclamations accueilleront nos étendards vainqueurs,

tordus dans le sang, dans les larmes, déchirés des obus, magnifique apparition de nos grands morts. Ce jour-là, le plus beau de notre race, après tant d'autres, il est en notre pouvoir de le faire. Pour les résolutions sans retour, nous vous demandons, messieurs, le sceau de votre volonté.

Le « sceau de la volonté » d'une assemblée est fuyant et Clemenceau en sait quelque chose. Mais la « résolution sans retour », c'est magnifique, c'est du Tacite brûlant. Clemenceau trouvait de telles formules en se jouant, et, le plus curieux, c'est qu'elles passaient dans la décision active et sacrificielle des combattants. Plusieurs, revenant du front, me disaient : « On ne comprend pas toujours ce qu'il dit, mais c'est extraordinaire comme ça remet d'aplomb ». C'est le mot de la mère de Mistral, après la lecture de *Mireille* : « Je n'ai pas tout compris, mais j'ai vu une étoile. »

...Et alors, il nous reste à nous demander quel était le talisman de Clemenceau; et comme je posais cette question à Mangin, qui l'aimait et que Clemenceau admirait... mais ils avaient eu des attrapades mémorables et presque jusqu'aux coups... Mangin me répondit : « Sa force, c'est de tout réduire aux lignes simples. En présence de plusieurs avis, il va au plus simple. Il a unifié la guerre, comme il a unifié le commandement ». Je me hâte de dire qu'il y avait, en Mangin, un génie de même qualité.

Qu'est Clemenceau :

Un tribun,

Un homme de lettres,

Un moraliste et un grand cœur,

Un réducteur aux lignes simples de la conscience et de l'action.

Il y avait de tout cela en cet être immense. Mais, à mon avis, la clé fondamentale de sa nature, c'est qu'il était un prince paysan, un homme de terroir, un poète rustique de l'acte et, avec toute la distance des humeurs à la sérénité et des contradictions héré-

LEON DAUDET

de l'Académie Goncourt

PARIS VÉCU

RIVE DROITE

PARIS VÉCU

RIVE GAUCHE

Rappel :

LE VOYAGE DE SHAKESPEARE

ditaires à l'unité, un personnage du genre de Mistral. Cela peut vous paraître étrange. Je pense que c'est la vérité. Je le pensais depuis quelques années, depuis l'étonnante retraite, mêlée de Cincinnatus et Sylla, qui était celle du grand Vendéen. Je le disais à ses amis, à mes amis, et à mes proches. Mais, depuis que je connais son testament, ou, plus exactement son codicille à son testament, je ne doute plus, je suis sûr de ce que je vous affirme. Geffroy nous dit, dans son beau livre, que Mouilleron-en-Pareds — (ou Paradis) — où naquit Clemenceau, était le village

Le Tombeau de Clemenceau à Mouchamps.

de ses ascendants maternels, les Gautreau, paysans devenus bourgeois.

Avant de vous donner lecture — (la dernière) — du Testament sublime de Clemenceau, je désire vous faire connaître le témoignage du kronprinz d'Allemagne. Il en vaut la peine :

La cause principale de la défaite allemande? Clemenceau.

Oui, Clemenceau fut le principal artisan de notre défaite.

Non, ce ne fut pas l'entrée en guerre de l'Amérique, avec ses immenses renforts en hommes et en approvisionnements.

Aucun de ces éléments ne compte auprès de l'indomptable petit vieillard qui était à la tête du gouvernement français.

Ce ne fut pas la pression des troupes fraîches débarquées d'Amérique qui découragea nos hommes.

La vague de découragement qui, partie du haut commandement, déferla sur nos soldats, eut son origine dans la conviction qu'aucune force, aucun marteau-pilon, si puissant fût-il, ne parviendrait à écraser ce petit vieillard grisonnant qui siégeait, à Paris, au ministère de la guerre.

Si nous avions eu un Clemenceau, nous n'aurions pas perdu la guerre.

Un jour viendra où le Français, le véritable peuple de France, réalisera la honte d'avoir condamné à la retraite l'homme qui, par-dessus tous les autres, avait conquis la victoire.

Ce petit certificat n'est pas mal, ne trouvez-vous pas ?

Et maintenant, voici ce qu'avait décidé, dans la solitude de sa conscience, l'homme supraterrestre, inexplicable, même si on cherche — (comme je l'ai fait ici) — à le situer, auquel nous devons, vous et nous, la durée du souffle et de la vie :

Paris, 28 mars 1929.

Ceci est mon testament.

Je veux être enterré au Colombier, à côté de mon père. Mon corps sera conduit de la maison mortuaire au lieu d'inhumation sans aucun cortège, ni cérémonie d'aucune sorte. Aucune ablation ne sera pratiquée. Ni manifestation, ni invitation, ni cérémonie.

Autour de la fosse, rien qu'une grille de fer, sans nom, comme pour mon père. Dans mon cercueil je veux qu'on place ma canne à pomme de fer qui est de ma jeunesse et

le petit coffret recouvert de peau de chèvre qui se trouve au coin gauche de l'étage supérieur de mon armoire à glace. On y laissera le petit livre qui y fut déposé par la main de ma chère maman.

Enfin, on y joindra deux petits bouquets de fleurs desséchées qui sont sur la cheminée de la chambre qui donne accès dans le jardin. On mettra le petit bouquet dans l'obus qui contient le grand et le tout sera déposé à côté de moi.

Ces bouquets lui avaient été remis, le 18 juillet 1918, par des soldats de première ligne, qui allaient mourir, sacrifiés pour le salut de tous, ET QUI LE SAVAIENT !

Je nomme mon très cher ami Nicolas Piétri mon exécuteur testamentaire en lui adjoignant Me Pournin, avocat, et mon fils Michel, et je les remercie de la peine que cela pourra leur donner.

Fait à Paris, le 28 mars 1929.

Georges CLEMENCEAU.

Comme ajoute Hamlet, « le reste est silence ».
Cher, cher, Clemenceau!

Léon DAUDET.

(*Extrait de « Flammes »*, 1 vol., chez GRASSET.)

Restauration et
Reproduction de
TAPISSERIES ANCIENNES
Laine de 1ères qualité — Ouvrage de dames
PRIX MODÉRÉS
A. ROBIN 14, rue du Pont-Neuf, Paris (1er Arrt)
Téléph. : Gutenberg 25-55

La rencontre d'Henri Vaugeois et de Charles Maurras

Ignorés de moi, m'ignorant, Henri Vaugeois et Maurice Pujo faisaient alors depuis huit à dix mois, non seulement les démarches les plus méritoires, le patient travail souterrain le plus utile et le plus précieux, mais ils venaient de consommer, acte rare entre tous les actes d'initiative et de renoncement, un sacrifice d'amitié qu'il faut relater.

Il est très vrai que, partout, l'Affaire avait distendu, ou même rompu, nombre de liens que l'on avait crus éternels. Je venais d'éprouver ce qu'il en coûte puisque je m'étais décidé à quitter le cercle d'Anatole France, mon maître, pour lui garder en paix un degré de gratitude et d'affection que je ne pouvais plus exprimer. Mais je m'étais exécuté en silence. Le bel et dur effort de Vaugeois et de Pujo avait été plus difficile, étant public.

« *C'est*, raconte le survivant (1), *c'est ce mois de novembre* 1897, *qui vit la sombre aurore de l'Affaire Dreyfus. Nous faisions partie tous deux alors du comité de l'*Union pour l'Action morale, *avec Paul Desjardins, Buisson, Séailles, Schrader, Bouchor, le pasteur Wagner*, etc... *Depuis quinze jours, dans ce milieu que tout disposait à être le centre moral du dreyfusisme, les passions montaient, exacerbées par les fausses nouvelles successives jetées dans le public ou semées secrètement par Bernard Lazare chez les principaux membres du comité... Pendant ces quinze jours, j'avais été seul au milieu de ces faces blémissantes, décomposées, de ces voix tremblantes, prêtes aux éclats, Vaugeois, qui était professeur à Coulommiers, n'ayant pu assister aux dernières séances.*

Enfin, au milieu de la réunion, je le vis arriver de

son pas rapide, violent. « Et vous, » lui demandai-je haletant, « qu'en pensez-vous? »

« Ah! », se hâta-t-il de répondre, « c'est ignoble! »

... Trois fois par semaine, il arrivait de Coulommiers, après sa classe du soir. Il venait chez moi et, régulièrement, je lui exposais mon intention (bien chimérique en ces temps troublés) de me désintéresser de la politique et de me consacrer à la littérature. Il me laissait dire et m'exposait ses projets à lui. Tous ceux qui ont causé avec Vaugeois, tous ceux qui ont éprouvé l'extraordinaire force de persuasion, faite de logique et de passion, qui émane de sa conversation, me comprendront. Au bout de vingt minutes, je descendais de ma tour d'ivoire, je mettais mon pardessus et mon chapeau, et je le suivais dans la « fournaise ».

Nous appelions ainsi l'espace du boulevard compris entre l'Opéra et le faubourg Montmartre : le quartier des journaux, qui était aussi, à cette époque, le quartier des manifestations. Toute la soirée, nous arpentions l'asphalte, courant dans les réunions ou faisant de longues stations dans les rédactions. Sur notre chemin, nous rencontrions des gens que nous connaissions à peine. Vaugeois causait un instant avec eux, sur le trottoir, puis il les emmenait comme il m'avait emmené et ne les lâchait qu'à trois heures du matin, conquis et plus emballés que nous.

Dans sa classe, hors de sa classe, Vaugeois ne pouvait cesser de songer au tort fait à la France par la campagne de dissolution dont il avait vu et touché les préparatifs.

« Très habilement, écrit-il dans les souvenirs que lui-même rassembla plus tard, *les recruteurs de cette sorte de croisade pour la Justice et la Vérité s'adressèrent, dès le début, à ceux d'entre les professeurs de l'Université qui, par l'objet même de leur enseignement, leur semblaient prédisposés à s'engouer d'une « idée » si générale, si généreuse : le Droit. Je fus, pour ma part, sollicité de venir dîner, chez tels maîtres les plus éminents et les plus chers, avec Bernard Lazare, à seule fin de l'écouter plaider la cause de son « inno-*

cent ». *Mes collègues du* Comité de l'Union pour l'Action morale *me demandaient avec insistance de consentir à être « éclairé ». Je refusai, net, d'ouvrir une seule fois les yeux, à cette lumière-là du moins : j'avais pu m'apercevoir, en effet, à la lecture des brochures de Lazare, de ce qu'il y avait d'extraordinairement grossier, artificiel et déclamatoire, dans sa méthode prétendue critique historique. Seule, sa philosophie avec son lyrisme, avait quelque intérêt : mais c'était la vieille flamme sombre des éternels prophètes juifs que je connaissais suffisamment, par un James Darmesteter, pour n'en être pas ébloui.* »

S'étant renseigné auprès de M. Godefroy Cavaignac, qui acheva de lever ses doutes, Henri Vaugeois porta la question au Comité de rédaction du *Bulletin de l'Union pour l'Action morale* et lui soumit un projet de note de la rédaction par laquelle *l'Union* se ralliait purement et simplement au point de vue autorisé de M. Cavaignac. La note fut rejetée. Vaugeois se démit aussitôt. Un seul des dix membres du Comité, s'étant rangé à son avis, se démit avec lui : c'était le futur auteur des *Nuées*, le futur président des Etudiants d'Action Française, le futur délégué de l'Action Française au Comité des Camelots du Roi, Maurice Pujo.

Depuis cette heure de ce jour, tous les deux se mirent en quête d'alliés pour l'œuvre de redressement que la ténacité de leur espérance avait fait concevoir à leur première déception : leur « *action* », désormais, n'affecterait plus d'être « morale » dans les vides espaces hypokantiens, elle serait d'abord *française*, elle serait

Le Lacet inusable

BREVETÉ M. D.

KIN'KAS'PAH

BREVETÉ M. D.

à ferrage indétachable

EXIGEZ-LE POUR VOS SOULIERS

LES SPÉCIALITÉS P. P. Z., 2, rue Beaubourg, PARIS (4e)

fidèle à l'impératif réel du devoir filial envers la patrie.

Le 19 décembre 1898, — il faut retenir cette date, — Pujo allait donner au journal *l'Eclair*, que dirigeait Alphonse Humbert, ancien communard redevenu patriote, un article où étaient définis les objets essentiels de ses entretiens avec Vaugeois, et de leurs courses, article intitulé en toutes lettres ACTION FRANÇAISE, et dont voici quelques lieux saillants :

C'est sur les « droits de l'homme » que s'unissent les libéraux et les anarchistes. C'est de la même formule individualiste, creusée à l'infini, que les uns et les autres tirent leurs variations sentimentales, leurs considérations humanitaires, leurs développements logiques.

Derrière l'abstraction des Droits de l'Homme, on a pu à loisir maintenir l'anarchie et l'impuissance à l'intérieur, fausser et corrompre la volonté de la nation par le parlementarisme et la forme actuelle du suffrage universel. Ce sont ces droits de l'homme, transplantés directement du boulevard chez les Annamites ou les Sakalaves, qui nous exposent à toutes les duperies et livrent aux manœuvres de l'étranger les conquêtes coloniales qui nous ont tant coûté, sans compter qu'ils rendent moins bons et moins heureux les indigènes auxquels nous les apportons. Qu'on interroge tous ceux qui ont vécu aux colonies : CE SONT LES DROITS DOUTEUX D'UN HOMME ENFIN QUI ONT RENDU STÉRILES LES EFFORTS TENTÉS AU LOINTAIN DE L'AFRIQUE PAR QUELQUES FRANÇAIS.

« Quelques Français... » Et quels Français! Le pays venait d'apprendre avec stupeur et horreur que Marchand, maître de Fachoda, avait dû rendre la position. Son coup d'audace avait été possible à travers toute la largeur du continent africain, c'est à Paris qu'il était devenu téméraire : la France était trop troublée et trop divisée pour lui fournir aucun appui. Oui, oui, il avait dû amener le drapeau!

Ce premier article d'*Action française* disait encore :

Ce qui est à faire à l'heure actuelle, c'est RECONSTITUER LA FRANCE COMME SOCIÉTÉ, *restaurer l'idée de patrie, renouer la chaîne de nos traditions en la prolongeant et*

Charles Maurras

en l'adaptant aux circonstances de notre temps, REFAIRE LA FRANCE RÉPUBLICAINE ET LIBRE *un Etat organisé à l'intérieur*, AUSSI FORT A L'EXTÉRIEUR QU'IL L'A ÉTÉ SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

Cette *Action française* était donc républicaine? Oui, à fond. Cela étonne un peu aujourd'hui. Le fait est que notre Pujo ne quittait pas son sujet sans railler l'idée d'un retour aux formes du passé : il mettait dans le même sac ceux qui rêvaient de la dictature ou de la monarchie. L'ensemble de l'article n'en formait pas moins une fameuse réussite comme prophétie de la direction que nous devions tous prendre, une fois rejoints, reconnus, rassemblés et coordonnés.

Comment cet article put-il bien m'échapper à une époque où je lisais tout?... Le nom du signataire aurait dû m'attirer. Lauréat de l'Institut à l'âge de dix-huit ans pour un *Mémoire sur la morale de Spinoza*, fondateur et directeur de la revue *l'Art et la Vie* (1892-1898), Maurice Pujo était au premier rang de sa génération. J'avais lu deux volumes de lui : *la Crise morale* et surtout *le Règne de la Grâce*. Sans tout lui accorder sur l'esthétique générale et la poésie, j'avais été ravi d'abonder sans difficulté dans sa subtile et profonde critique de Stéphane Mallarmé. Je dois dire qu'il m'était un peu suspect d'anarchisme sentimental. L'anarchisme intellectuel. moral et politique des Dreyfus devait nous réconcilier. Seul, donc, quelque mauvais démon avait pu me dérober cet article que j'ai souvent relu depuis. Mais n'avais-je pas également laissé échapper, au 8 avril précédent, la fondation d'un comité d'*Action française* où se réunissaient avec Vaugeois, avec Pujo, le capitaine Caplain-Cortambert et cet admirable colonel de Villebois-Mareuil qui, dix-huit mois plus tard, allait tomber ivre d'action, ivre de gloire, au Transvaal? Ce chœur d'amis futurs s'adonnait depuis deux saisons entières au même effort que moi : l'hiver venu, j'en ignorais le premier mot. Et l'on dit le monde petit!

J'ouvris d'assez grands yeux quand, sur la fin de

AUX EDITIONS BERNARD GRASSET

Chefs et Chefs-d'œuvre d'Action Française

LÉON DAUDET

Le Rêve éveillé . . . . . 15 fr.

Courrier des Pays-Bas :

Le Pèlerin d'Emmaüs . . . . . 15 fr.
La Ronde de nuit . . . . . 15 fr.
La Mélancholia . . . . . 15 fr.
Les Horreurs de la guerre . . . . . 15 fr.

Études et milieux littéraires . 15 fr.

Le Stupide XIX^e^ siècle . . . 15 fr.

Flambeaux . . . . . 15 fr.

Vingt-neuf mois d'exil . . . . 15 fr.

CHARLES MAURRAS

La Musique intérieure . . . . 15 fr.

MARQUIS DE ROUX

Charles Maurras et le Nationalisme d'A. F. . . 15 fr.

JACQUES BAINVILLE

Jaco et Lari . . . . . 15 fr.

La Tasse de Saxe . . . . . 15 fr.

notre entrevue avec Barrès, Dausset prit soin de me redire :

— *Croyez-vous bien utile de voir Vaugeois?*

— *Mais, dis-je, il me semble que plus nous serons nombreux à nous mettre d'accord...*

Le subtil Dausset me tira à part :

— *Je vous assure que ce n'est pas nécessaire. Vous ne vous plairez pas : il est l'homme de Cavaignac.*

Je m'en moquais un peu ! Mais, tandis que des causes diverses m'empêchèrent de me mettre en quête de Vaugeois et de Pujo, Dausset ne perdit pas son temps et courut poser les jalons de défense de l'autre côté : en me quittant, je l'ai su depuis, il était allé avertir Vaugeois que Maurras travaillait aussi à recueillir des signatures d'antidreyfusards, que c'était œuvre pie, mais qu'il valait mieux le laisser se débrouiller :

— *Royaliste, compromettant, même un peu fou : cette défense du colonel Henry! voyons?*

Ainsi n'avait-il pas dépendu de Dausset que les divers fondateurs de *l'Action française* ne se rencontrassent jamais. Je ne dis pas l'historiette pour le taquiner, car je veux qu'elle fasse honneur à la perspicacité de son amour de la République et que, attestant une candide vérité, elle rende sensible qu'une œuvre d'avenir doit essuyer tous les genres d'opposition et les vaincre avant que de vivre. *Tantæ molis erat!...*

On se rencontra malgré tout.

Mais un peu plus tard, voilà tout!

. . . . . .

En effet, pareille heure devrait sonner très haut très clair en ce Mémorial, puisqu'elle m'a fait rencontrer les premiers initiateurs de *l'Action Française*. Mais elle restera éternellement discutée. S'il me semble devoir la placer fort avant dans la nuit, environ une heure du matin, et peut-être deux, Pujo soutient, depuis de longues années, que mon souvenir est trompé : la nuit d'hiver tombait à peine, il pouvait être au plus cinq heures

après-midi, selon lui. Mais, s'il en est ainsi, comment se fait-il que je revoie notre trio mis à la porte du café par les garçons pleins de sommeil et boutonnant les pardessus sous de froides étoiles? Un ciel étincelant tournait avec lenteur sur nos premiers débats qui (Pujo nous ayant laissés) se poursuivirent âpres et vifs entre Vaugeois et moi, par le boulevard, puis rue Vavin, rue Notre-Dame-des-Champs, rue de Rennes, carrefour de la Croix-Rouge, jusqu'à ma porte, rue du Dragon. Et je crois encore m'y revoir, je refais, un par un, notre pas nocturne, avec la sensation du moment et de sa nuance, malgré toutes les contestations de Pujo, dont il est pourtant difficile de ne pas tenir compte, car il n'en démord pas et atteste qu'en nous quittant il put attraper la fin d'un concert Colonne!

Quoi qu'il en soit, le lendemain matin, avant qu'il fût neuf heures, *drelin! drelin!* Vaugeois venait reprendre le fil de la dispute. La nuit féconde l'avait pourvu d'arguments frais. Comme il avait été question, dès les premiers mots, de République et de Monarchie :

Mais j'ai horreur du despotisme! disait-il. — *Alors, vous n'avez jamais vu d'assemblée despote? — Oui, mais on la limite. — « On », s'il vous plaît, qui, on? — S'il vous plaît, qui limite un roi? — Beaucoup de choses, entre autres le sentiment d'être responsable, et seul, ou le beau premier! Il est le plus exposé et peut payer pour tous. Ce qui arrive. — Vous voilà bien! la royauté tempérée par le régicide! — Si vous voulez! Au lieu que rien ne tempère votre République, rien ne l'empêche de tuer anonymement, clandestinement, irresponsablement la Patrie!* (J'aimais déjà les beaux-adverbes.) *Il faut conclure, il faut choisir : Royauté ou fin de la France, il faut le Roi, ou faire votre deuil du pays!*

Cette alternative outrageuse préludait au livre que Marcel Sembat devait écrire quinze ans plus tard Cela faisait bondir Vaugeois. Mais une espèce de trépidation gyrovague et toujours ascendante que lui inspiraient sa parole ou celle des autres, l'emportait, d'un mouvement naturel, bien au-dessus de lui-même, au-

dessus de tous les obstacles idéaux dont il semblait vouloir se délivrer tête et cœur. Cet esprit bondissant devait être surnommé par Jacques Bainville « *natura fecit. saltus.* »

Quel feu vivant! Figurez-vous la barbe sombre, les dents vives et brillantes, des yeux fulgurants. Daudet, grand nomenclateur, lui aussi, devait plus tard lui décerner le sobriquet de *frère Loup*. Pourquoi Loup ? Pourquoi frère ? Parce que, répondait Daudet, il est farouche et cordial. Comme c'était vrai! Henri Vaugeois ne pouvait voir un être humain, décoré du moindre rayon de l'intelligence, sans s'y intéresser de toute son âme. Mais s'agissait-il d'autre chose que de l'Esprit, la bonté, la merveilleuse humanité, la ruisselante charité portait ce diable d'homme à se mettre en quatre pour n'importe qui.

Je priai mon visiteur de s'asseoir sur une pile de bouquins. Il n'avait pas le temps, il préférait rester debout... Je fis comme lui. Il me dit adieu, mais, arrêté dans l'antichambre, s'accouda à l'espagnolette et, deux heures durant, me rayonna la plus étonnante poussière dorée de questions, d'idées, d'opinions et d'impressions de toute nature : la politique, la vie, la poésie, la philosophie enchevêtrées, souvent synthétisées. Et cela projetait, tout chaud, comme un portrait vivant et, par moments aussi, le cri total d'une pensée, l'âme d'une âme. Ce que Vaugeois prodiguait dans une conversation eût nourri des saisons de la vie d'un autre. Mais, tout d'un coup je le voyais se taire, se tenir. Un œil aigu, brillant de flamme, guettait, plein d'ardeur anxieuse : il avait cru voir passer ou sentir poindre chez l'interlo-

LA BRETAGNE

INTRODUCTION par ANDRÉ CHEVRILLON de l'Académie Française « Collection *LA TERRE DE FRANCE* ».

Cet important ouvrage comprenant deux volumes est illustré de plus de 700 héliograv. Les 2 vol. sur vélin Rodingold. . . **400 fr.**

En vente à la

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

Spécimen sur demande

cuteur l'acuité du rayon d'une vérité inconnue. Il n'aimait à fond que cela. C'étaient les curiosités du vrai qui les faisaient vivre.

A la provocation du défi royaliste, il avait commencé par répondre avec loyauté et bonne humeur sans se découvrir : je ne l'intéressai vraiment que lorsque, encouragé par le tour d'esprit que je lui voyais, je manifestai, non sans timidité, mon sentiment profond que la chose publique pouvait et devait être calculée autrement que par le compte des suffrages ou par l'épreuve comparée des forces des partis. L'idée que, par delà les hommes, il existât des conditions stables et connaissables, et que la nature des choses aurait faites, posées, dictées à l'effort des bonnes volontés et des bons sentiments civiques, cette idée lui paraissait comme nouvelle, mais non dénuée de sens ; elle valait la peine de l'examen. Eh ! quoi, « une vérité politique » ? Pourquoi pas ? Sans doute les hautes délicatesses de son patriotisme se remettaient à souffrir, très visiblement, et à l'excès, du dur sentiment qui me possédait de la liaison, nécessaire, entre la République et la fin de la France.

— *Mais*, criait-il, *je suis radical-socialiste, je deviendrai peut-être socialiste révolutionnaire : en serai-je moins patriote ?*

— *Ce n'est pas la question. Il ne s'agit pas de vous ni de moi, de monarchistes ou de républicains. Il s'agit de la République et de la monarchie par rapport à la France.*

Il s'opiniâtrait à poser la question au subjectif, en termes de chair, de cœur :

— *Qui était plus patriote que Michelet ?*

Comme s'il s'agissait de patriotisme ! C'était de *l'objet* Patrie et de la *chose* France que je prétendais l'occuper.

Il me raconta que, l'été précédent, au collège de Coulommiers où il professait la philosophie, il avait prononcé un éloge passionné de l'historien révolutionnaire dont le centenaire venait d'échoir. Ça tombait bien : au

moment où résonnait son panégyrique, j'avais honoré Michelet à ma mode! Je tendis à Vaugeois ma brochure, *Trois idées politiques : Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve*, dont il voulut bien accepter l'hommage, mais en me pressant de lui en résumer le thème. Je le fis. Le

Henri Vaugeois

Michelet de mon libelle était traité en symbole, comme la statue animée de la démocratie, ce qui en explique la violence sommaire et le schéma héroïsé.

— *Ah!* s'écria-t-il, *attendez! Et aussi permettez!*

J'attendais. Allait-il se jeter aux contradictions? Point du tout, des confirmations arrivèrent, ma thèse avait rejoint telles places qui étaient déjà vivantes chez

lui. Mais il y apportait tels compléments qui enrichissaient et qui nourrissaient ma critique. On eût dit qu'il chassait de lui-même et poussait au dehors quelque objection déjà résolue, mais pas tout à fait exclue.

— *Alors?* lui dis-je.

Alors il ne se défendait pas de juger Michelet comme moi tout en continuant à l'aimer et à l'adorer, ce qui n'était pas mal trouvé.

Sur le plan intellectuel, il n'était rien que Vaugeois n'abordât avec l'empressement et l'emportement de l'amour, la confiance aventureuse de l'espérance : où ne monterait-on, où n'aborderait-on dans le ciel brillant des idées? Cette étrange furie docile, cet élan d'une avidité toujours béante n'avait de comparable que la fureur de sa rébellion s'il venait à craindre qu'on n'essayât de lui glisser sous la dent autre chose que des « idées » :

— *Vos idées, tant que vous voudrez?... Mais* (le doigt tendu, l'œil en flamme) *vos passions, non, jamais!*

Il redoutait surtout je ne sais quel parti pris de Méridional helléno-latin. C'est en vain que je le priais de regarder dans un miroir son beau et sombre visage d'étudiant toulousain. Il fallut, pour tout apaiser, le charger de mes salutations les plus respectueuses pour sa petite ville neustrienne de Laigle dont je lui prononçai le nom à la romaine : Aquilée. Il me le promit en riant et, quand je l'eus, en outre, chargé de mon *Chemin de Paradis*, petit livre âgé de quatre ans, il revint tout exprès me faire présent d'un beau volume d'*Histoire de Laigle*, par son grand-oncle Gabriel Vaugeois, plein de belles études archéologiques sur les voies romaines ou « chemins perrés », auquel il mit plus tard une dédicace où l'amitié eut plus de part que le bon sens.

— *Eh bien!* dis-je, *vous voyez que l'on peut s'entendre.*

— *Nous entendre? Avec vous! Jamais!*

Mésentente exemplaire! Elle dura jusqu'à sa mort.

Bras dessus, bras dessous, nous allâmes dîner au coin de la rue Saint-Benoît; mais, après le déluge des propos à bâtons rompus, nous étions revenus à l'étude de

la situation politique, l'avenir des dreyfusards, celui de la *Patrie Française*, non sans heurter, plus de vingt fois, à l'angle aigu de la question du régime. Nous nous quittâmes fort tard encore, ce soir-là, le second de notre rencontre, manège qui recommença durant des années.

Un point d'accord immédiat fut vite trouvé dans l'inquiétude croissante que nous causaient les intellectuels du nationalisme. Les intellectuels dreyfusards avaient couru droit à leur but. Ils n'avaient pas encore le pouvoir, mais ne cessaient de mettre en œuvre, pour le saisir, les facilités de position qui s'offraient à eux. Mais les nôtres? Les nôtres n'étaient pas encore chassés de leurs retranchements, mais ils ne se sentaient ni glisser ni déchoir. Cette insensibilité dans l'inertie formait le plus grave des signes, nous ne pouvions le dissimuler! Vaugeois, au Comité dont il était membre, voyait de très près ses collègues. Pujo aussi. Le pronostic de celui-ci était plus amer encore. Trop jeunes pour être chefs, ils n'apercevaient personne de capable de donner une direction. Ce n'étaient pas Lemaître, ce n'était pas Coppée pleins de bon sens, mais trop neufs, marchant à l'étoile. Déroulède tentait le poète, mais sans entraîner le critique. De longues séances passaient à combattre les motions un peu timorées d'un excellent professeur de géographie à la Sorbonne qu'on appelait Marcel Dubois. Il n'y avait un peu de vie et d'espérance qu'aux jours où Barrès venait prendre séance : cela tenait aux notes d'ironie grave et distraite que sa voix gutturale laissait tomber, comme un pot-à-feu, dans le cercle des professeurs pantois. On voyait aussi là un excellent maître, M. Gebhart, esprit avisé, dont chacun goûtait la ronde finesse.

Syveton, qui devait se montrer trop tard, se réservait, faisant de l'administration ou de l'organisation. Aux

Pourquoi laisser à votre chien des **vers**, le tænia, qui le tourmentent, le font maigrir ? Il peut en plus les communiquer à vos **enfants**, à **vous-même**. 3 Pilules d'

AREKAL CHANTEAUD

le matin à jeun et votre chien sera débarrassé. Nous **remboursons** en **cas d'insuccès**. Toutes pharmacies **12** Frs. franco contre mandat **12** fr. **85**. Au besoin, adressez-vous 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

uns, aux autres, manquaient et la pratique, et la doctrine.

C'est en les quittant tous que Vaugeois éclatait :

— *Où vont-ils ? Veulent-ils aller quelque part ?*

Et cet esprit fertile, cet *esprit d'inventeur*, comme disait son ami Caplain-Cortambert, imaginait tout aussitôt des directions dans lesquelles on pouvait courir et peut-être, après tout, gagner. Les autres semblaient n'être montés dans la galère politique que pour s'en débarquer à la hâte, par la démission, l'abstention ou tout autre genre de fuite.

— *Ce sont des républicains*, répondais-je à ses plaintes. *Leur cœur est bon français, mais le bon sens leur dit deux choses : tantôt qu'ils sont usurpateurs quand ils se mêlent d'assurer l'ordre et le salut, eux qui ne sont rien dans l'Etat, et tantôt qu'à travailler trop exclusivement pour l'ordre, le drapeau, l'armée, la patrie, ils travaillent implicitement contre le régime. De là, leur peu d'allant. De là, ces tiraillements et ce trouble. Je vous assure qu'ils auraient dû commencer par tomber d'accord d'un certain nombre de petites choses afin de pouvoir agir efficacement. Tels quels, ils ne peuvent pousser jusqu'aux termes ni leur idée de la France, ni leur idée de l'Etat, ni leur juste critique des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

Vaugeois ne discutait pas beaucoup mon objection. Il l'écoutait, il y pensait, et se nommait déjà, tout bas, un *républicain inquiet.*

Charles MAURRAS.

SEMELLES HYGIÉNIQUES AU FORMOL

Maintiennent le pied chaud en hiver, frais en été, combattent la transpiration
LES SPÉCIALITÉS P. P Z., 2, rue Beaubourg, PARIS (4e)

ÉMILE CROS

Maison française et de tout premier ordre

FOURRURES

PELLETERIES

Extrait de notre catalogue 1930-1931, que nous envoyons sur demande

PARIS, 10, rue Marcel-Renaut (XVII[e] arr[t]) *Tél. : Wagram 72-78*

VICHY, 12 et 14, rue Sornin *Tél. : 31-45*

Les Rentiers Sociaux et les autres

(Fragments)

par Jacques Bainville

Le capitalisme a des défauts et des abus. Il a le mérite de stimuler les intelligences et les énergies. Qu'est-ce que le socialisme et tout ce qui en dérive ou s'en inspire? Un système qui consiste à regarder comme définitivement acquis les résultats obtenus par le capitalisme, un état d'esprit rentier qui engendre la stagnation. L'idéal de la « fortune acquise » est là.

Vues sous l'aspect de l'assistance et de la charité, au point de vue de la sécurité, qui est un des besoins les plus profonds et les moins satisfaits de l'homme, les assurances sociales sont une belle chose. Mais dans leurs conséquences psychologiques et dans leurs conséquences économiques?

Qu'en dit le docteur allemand qui les a vues appliquées ? « Elles sont utiles pour un individu, funestes pour tout un peuple. On va bien vite arriver à une situation dans laquelle une petite partie seulement de la population allemande travaillera et produira *mais où la plus grande partie sera composée de gens touchant des rentes.* »

Voilà, en effet, le grand point. Il est tout à fait naturel que l'homme aspire à être rentier, c'est-à-dire à vivre, fût-ce médiocrement, sans rien faire. On a beaucoup reproché à la France, avant 1914, d'être un pays de rentiers et d'obligataires, c'est-à-dire d'inutiles. Encore étaient-ce des rentiers individuels qui avaient fait un effort, fût-ce celui d'épargner, pour vivre de leurs rentes et ne plus rien faire. Dans le système d'assurances généralisées l'effort individuel

est réduit à très peu de chose et l'on peut parier qu'en France il sera réduit à rien. Le rentier devient un rentier social.

Sozial Rentner. Le docteur Liek montre, dans des pages assez plaisantes, des Allemands qui se présentent avec ce titre, exactement comme les propriétaires et les rentiers bourgeois, autrement dit « sans profession ». C'est ce qu'on appelait jadis vivre noblement. A la limite, il y a le droit pour tous de ne rien faire, ce que Paul Lafargue appelait le droit à la paresse, qui est aussi un droit de l'homme.

Mais voilà. Il s'agit, en définitive, de faire vivre tout le monde sur le fonds de tout le monde. Combien de générations, à ce compte, faudrait-il pour épuiser le capital d'une nation? Un médecin allemand cité par le docteur Liek dit que l'on tend à un état de choses tel qu'il n'y ait plus que des assistés et des assistants. Oui, mais, répond un autre docteur, qui donc, à la fin, s'occupera des assistants? Et même où trouvera-t-on les assistants?

(*Action française*, 7 avril 1929.)

. . . . . .

Les derniers croyants, les fétichistes de la rente, sont les négateurs du capital. Ce sont les socialistes, socialisants et étatistes de toute sorte qui ne sont jamais las d'élaborer des systèmes de retraites, de pensions, d'assurances sociales, systèmes essentiellement fondés sur le revenu et sur les capitalisations d'intérêts et qui partent de cette illusion que la richesse existe en soi, qu'elle est indestructible et éternelle, qu'elle échappe à toutes les causes de décrépitude, de maladie et de mort qui frappent les choses humaines. *Debemur morti nos nostraque.* Voilà ce qu'ils méconnaissent. Et ils oublient autre chose.

Le capital est deux fois moral, d'abord parce que, pour le former, il a fallu une épargne, c'est-à-dire un effort et une privation, ensuite parce qu'il est

indispensable, pour qu'il dure, de le reconstituer à toutes les minutes, étant donné qu'il s'use à chaque minute comme les matières et les matériaux qu'en dernière analyse il représente.

Une célèbre hypothèse montre l'inanité des calculs fondés sur une capitalisation indéfinie et qui se soutiendrait toute seule. Chacun sait qu'un sou placé à intérêts composés depuis l'an premier de notre ère représenterait aujourd'hui une masse d'or plus grosse que le globe terrestre, c'est-à-dire une impossibilité. C'est pourquoi, sans compter les accidents, la nature des choses elle-même intervient pour arrêter cette progression éclatante.

Qu'elles fussent aux mains des communautés ou aux mains d'individus, aucune des accumulations de richesses connues n'a duré plus d'un certain temps. Où sont les grands patrimoines d'autrefois, ceux de Jacques Cœur, des Médicis, des Függer, de Samuel Bernard? Il n'est même pas besoin d'imaginer des catastrophes historiques comme celles qui ont anéanti les immenses fortunes des Templiers, de Fouquet, du clergé de France. Toute fortune qui n'est pas renouvelée s'anéantit toute seule parce qu'elle s'use, simplement.

Les caisses de retraites et d'assurances de la démocratie socialiste seront des biens de mainmorte condamnés au même dépérissement que toutes les sortes de biens, une œuvre toujours à recommencer parce qu'elle se défera toujours. Car c'est un phénomène d'une ignorance crasse que de compter sur le revenu sans s'occuper du capital.

(*Action Française*, 22 juillet 1929.)

. . . . . .

C'est un régime bien commode que celui où tous les intérêts sont servis tour à tour et quelquefois en même temps. Dans une seule semaine les Chambres auront fait plaisir à toutes les catégories. Assurances

sociales, c'est-à-dire des rentes à ceux qui n'en ont pas. A ceux qui en ont, dégrèvement des valeurs mobilières. Aux agriculteurs, diminution de l'impôt foncier. Il y en a pour tout le monde, c'est-à-dire pour toutes les sortes d'électeurs, capitalistes et prolétaires, citadins et ruraux.

Que manque-t-il à cette distribution générale? Un rien. La garantie de l'avenir.

Que tous les Français soient rentiers, privés ou sociaux, c'est un rêve confortable. Mais le point d'équilibre dans la répartition des richesses est-il trouvé ou bien en livre-t-on la trouvaille au hasard?

D'une manière générale, il faudrait savoir, par exemple, si les allègements d'impôts sont ou seront longtemps compatibles avec les aggravations de dépenses qui sont instituées. Les budgets non seulement futurs, mais très prochains, resteront-ils en équilibre? On ne peut même pas chiffrer ce que coûtera la masse des pensions nouvelles, encore moins la part qui, dans les assurances sociales, sera à la charge de l'Etat. Dans ces conditions, il y aura de larges trous à combler, et plus tôt que plus tard.

Que fera-t-on lorsque le déficit réapparaîtra? Ce qu'on a toujours fait. On se tournera vers la « richesse acquise ». On imposera les revenus et le capital. Et les valeurs mobilières, qu'il est si facile de frapper, seront toujours sous la main du législateur.

.....

Si nous nous en tenons au présent, le bilan actuel se présente ainsi : grosse augmentation de dépenses budgétaires par les pensions et assurances; diminu-

Armurerie – Articles de Chasse, de Voyage en tous genres
Malles de Cabine, Mallettes – *Prix très avantageux*
J. PÉTAVY 167 et 169, Boul. St-Germain, PARIS
Tel.: LITTRÉ 10-81

BROCHURES & PUBLICATIONS DIVERSES

ANDRIAMENA	La France a toujours besoin d'un Roi . . .	1.25
BRAME (H.)	La Monarchie de demain, d'après le Marquis de La-Tour-du-Pin	1. »
BRIENNE (Maxime). . . .	Gustave Téry et son « Œuvre »	0.50
CHAMBRAY (Marquis de) .	Inquiétude nationale	1 50
DESAINTMARTIN	L'Action Française	0.75
DUBECH (Lucien)	Pourquoi je suis royaliste	6. »
DUBLAIX (Commandant) .	République et Royauté	0.75
— — .	Un Apologiste de Catholicisme : Charles Maurras	1.80
— — .	La Condamnation du « Sillon »	1.25
DURNERIN (Me)	La Vérité sur l'assassinat de Philippe Daudet	3. »
DUTRAIT-CROZON (H.) . .	La Justice républicaine	5 »
FESTUGÈRES (Paul)	L'Acceptation du gouvernement de fait . .	1.25
GONNET (Louis)	L'Affichage et le colportage devant la loi .	1.75
GRACY (Pierre)	Les Chants de la cité, du foyer et des deux.	12. »
HAVARD DE LA MONTAGNE	Étude sur la Ralliement	5. »
LARPENT (Colonel). . . .	L'Affaire Philippe Daudet.	2.50
— —	Pour connaître Charles Maurras	2.50
— —	Les Leçons de l'Affaire Dreyfus	2.50
LE PAN DE LIGNY	Régimes et natalité	0.40
—	Qu'est-ce donc que l'Action Française? . .	2.50
MAISTRE (Commandt de) .	Bas les Masques!	1.85
MATHON (E.)	La Corporation	0.70
MAURRAS (Charles) . . .	Libéralisme et libertés	0.75
— — . . .	L'Idée de la Décentralisation	0.60
— — . . .	La Violence et la mesure.	2. »
— — . . .	Pour en sortir.	1.50
MAURAS (Ch.), PUJO (M.).	L'affaire Demulier.	3. »
MEMINI	L'Effet des lois laïques	5. »
—	National d'Alsace et de Lorraine (le).	
—	Petite histoire de l'Autonomisme *(album 66 dessins)*.	8. » 8. »
PERROT (Ernest).	La vraie cause de la ruine du monde antique l'étalisme	1. »
PRIEUR (Léon).	Une Chambre de Justice sous Louis XIV .	0.60
RAUVILLE (H. de)	Les États-Unis.	0.60
— —	Jeanne d'Arc chef de guerre	0.60
RICK (Jean)	Mon Préfet sur la Côte d'Argent *(1 vol.)*. .	5. »
ROGET (J.)	L'Affaire Dreyfus	2. »
TISSIER DE MALLERAIS . .	Le Parti socialiste S. F. I. O.	0.20
VAUGEOIS (Henri). . . .	Un Français chez le Duc d'Orléans	0.40
VESINS (Bernard de). . .	La Resistance des Catholiques français . .	0.30
XXX	La Légende des 40 millions	0.30

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE,
12, rue de Rome, Paris (8e). C. C. Postal : 926.78

tion des recettes budgétaires par les dégrèvements. Comment se fera la compensation?

On ne peut compter que sur le développement de la richesse publique. Il y a, en effet, des dégèvements qui stimulent et qui rapportent au lieu qu'une taxation intensive épuise et tue. Cela est fort vrai mais pourrait s'appliquer encore à d'autres impôts que ceux qui frappent les opérations de bourse et les transactions en général.

Et, pour nous résumer, ce qui finit par caractériser notre société, c'est la multiplication du nombre des rentiers, tous également respectables, qu'ils soient rentiers par leur libre épargne et leur propre effort ou qu'ils le soient par cotisations et contributions légales. Dans les deux cas, qui se rejoignent et qui, ici, ne se distinguent plus, qui fournit la rente? Ceux qui produisent, ceux qui travaillent, ceux qui créent de la richesse. Car la rente ne tombe pas du ciel. Et les socialistes, — si, devenus simples démagogues électoraux, ils ont encore une doctrine, — seront amenés à réviser leur théorie de la rente.

Seulement on frémit à l'idée que le corps intermédiaire, celui des producteurs, pourrait dépérir et succomber ou, à son tour, se dégoûter de renier tant de monde comme le capital se dégoûtait des placements. Pour que l'élément créateur, l'élément nourricier, ne disparût pas, il faudrait le ménager et le dégrever lui aussi. Et alors que nos socialistes et socialisants ne comptent, pour tout arranger, sur les fameuses harmonies économiques de Bastia, et il y aurait de quoi faire rire Proudhon dans sa tombe.

(*Action Française*, 27 avril 1930.)

Jacques BAINVILLE.

OUVRAGES DE LUXE

Voyez à la page 218 un aperçu des ouvrages de luxe en vente à la ***Librairie d'Action Française***, 12, rue de Rome, Paris (8e)

L'Indépendance de la Belgique

I. — Réunie à la Hollande en 1815, la Belgique se soulève et se sépare d'elle en 1830

Le traité de Paris du 30 mai 1814, signé deux mois après la première entrée des alliés dans la capitale, ramenait le territoire français à ce qu'il était au 1er janvier 1792 (avec quelques rectifications de frontières à notre avantage), et enlevait ainsi à la France toutes les conquêtes de la Révolution et de l'Empire. En particulier, elle perdait la Belgique et la Hollande, dont la réunion était en principe décidée, sous le sceptre de la maison d'Orange. Le traîté de Vienne du 9 juin 1815 confirmait cette réunion. Combiné pour contenir la France de toutes parts, il établisait de Bâle à la mer du Nord une ligne de défense continue sur notre frontière. Les gardiens de cette ligne étaient d'une part la Prusse, à qui étaient attribuées les provinces de la rive gauche du Rhin ; d'autre part, le nouveau royaume des Pays-Bas, composé de la Hollande, de la Belgique, de petits Etats jadis indépendants, comme l'évéché de Liège et le duché de Bouillon, enfin du grand-duché de Luxembourg. Toutefois, le Luxembourg, ayant longtemps fait partie de l'Allemagne, n'était attribué au roi des Pays-Bas qu'à titre d'union purement personnelle, la qualité de roi et celle de grand-duc restant distinctes, le grand-duché lui-même continuant à faire partie de la confédération germanique reconstituée, et la citadelle de Luxembourg recevant une garnison fédérale.

Outre cela, les alliés décidèrent de construire, sur les fonds de l'indemnité de guerre payée par nous, une série de places fortes tournées contre la France et s'étendant depuis Ypres jusqu'à Luxembourg. La remise en état de cette ligne fortifiée, confiée au duc de Wellington, était achevée en 1818. Ainsi se trouvait constituée, pour une future coalition possible, une excellente base d'opérations dont l'existence paralysait nos mouvements.

On n'avait pas consulté les désirs de la Belgique pour la réunir ainsi à la Hollande et pour soumettre à un sou-

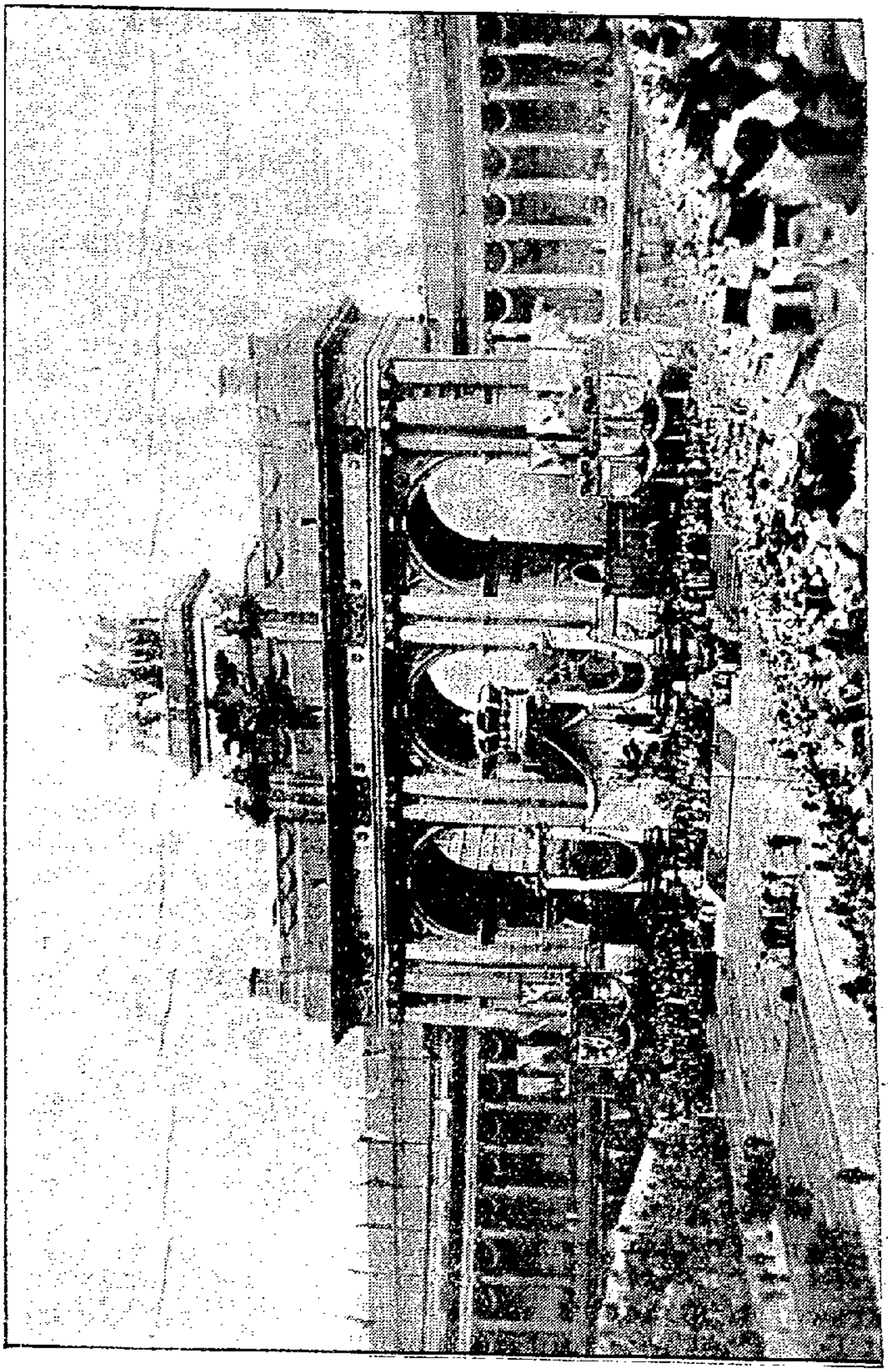

Tribune Royale des Fêtes du Centenaire de Bruxelles.

verain protestant des populations très attachées à la foi catholique. On s'aperçut vite qu'il y avait là un germe de difficultés sérieuses. Quand une assemblée de notables hollandais et belges fut appelée à se prononcer sur la *loi fondamentale* du nouveau royaume, il y eut dans la délégation belge une majorité pour repousser cette loi, dont un des articles établissait la complète égalité des deux cultes, et dont un autre donnait au roi la direction souveraine de l'enseignement. La loi fut adoptée néanmoins, mais un mandement des évêques belges, intitulé *jugement doctrinal*, interdit aux fidèles de s'engager à maintenir des dispositions mettant sur le même pied l'erreur et la vérité, c'est-à-dire de prêter le serment requis pour toutes les fonctions publiques et dans les actes principaux de la vie civile. A cette résistance du clergé belge, le roi Guillaume Ier répondit par des rigueurs, comme l'expulsion des écoles chrétiennes, le contrôle exercé par l'Etat sur le recrutement des congrégations enseignantes, etc.

A vrai dire, il y avait aussi en Belgique, en face du parti catholique, un parti dit libéral, dont les représentants étaient ceux qui avaient accueilli avec enthousiasme les principes nouveaux au temps de la conquête républicaine opérée par Dumouriez. Ceux-là s'unissaient souvent aux Hollandais dans les Chambres, sur le terrain des idées religieuses, pour former une majorité favorable au gouvernement. Mais hors de ce terrain il en allait tout autrement : alors il n'y avait plus ni catholique ni libéraux, mais seulement des Belges défendant leur pays contre la partialité systématique du roi en faveur de la Hollande. C'est ainsi que la délicate question des langues réunit contre Guillaume l'unanimité des Belges, quand il eut imaginé pour la résoudre de déclarer que la langue hollandaise, étant la seule langue nationale, serait seule admise dans les actes administratifs et judiciaires, et que la connaissance en serait exigée pour exercer une fonction publique.

Ces véritables persécutions exercées contre les Belges firent leur union, en dépit des divergences religieuses. En 1828, cette union se traduisit par un pétitionnement général pour obtenir la modification de la *loi fondamentale*,

---

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

par des publications attaquant les actes du gouvernement, par une opposition plus marquée dans les deux Chambres. Le gouvernement répondit par des procès de presse et traduisit même devant la Cour de justice de La Haye, pour haute trahison, deux membres importants du parti libéral, qui furent condamnés à huit ans de bannissement, ce qui mit le comble à l'exaspération populaire.

C'est dans ces circonstances que parvint à Bruxelles la nouvelle des journées de juillet à Paris. L'exemple était tentant pour les Belges, qui jusque là n'avaient guère songé à une révolution ni à un changement de dynastie. « Faisons comme les Parisiens » fut une idée qui se présenta assez naturellement à eux, et à la propagation de laquelle ne furent d'ailleurs pas étrangers des agents révolutionnaires venus de Paris. Le 25 août 1830, deux semaines lutionnaires venus de Paris. Le 25 août 1930, deux semaines à peine après l'avènement de Louis-Philippe, une émeute éclatait à Bruxelles au sortir d'une représentation de *La Muette de Portici;* le drapeau tricolore fut déployé, quelques maisons furent incendiées ou pillées. Le mouvement s'étendit bientôt à Liège, à Louvain, à Namur. Une tentative de pacification faite par le fils aîné du roi, le prince d'Orange, échoua. Un essai de répression militaire dirigé par le second fils du roi, le prince Frédéric, n'aboutit qu'à trois journées meurtrières (23, 24 et 25 septembre), après quoi les troupes hollandaises durent quitter Bruxelles. Un gouvernement provisoire fut constitué; il comprenait des représentants éminents des deux partis, comme Félix de Mérode pour les catholiques, et Potter — l'un des bannis de 1828 — pour les libéraux. Le 5 octobre, le gouvernement provisoire déclarait la Belgique indépendante et remettait à un congrès le soin de décider de la forme de sa constitution.

Alors le roi Guillaume s'adressa aux puissances qui, quinze ans auparavant, lui avaient donné son royaume ; il leur demanda de l'aider à en maintenir l'intégrité, à laquelle toutes devaient se trouver intéressées.

II. — Emotion produite en Europe par les révolutions de France et de Belgique

Cette révolution de Bruxelles, survenant si peu de temps après celle de Paris, troublait profondément l'Europe.

Après la chute de Charles X, on avait pu se demander si les coalisés de 1815 n'allaient pas mettre à exécution

les dispositions de la note secrète d'Aix-la-Chapelle (1818) en vertu de laquelle ils devaient, le cas échéant, se concerter « sur les moyens les plus propres à prévenir les funestes effets d'un bouleversement révolutionnaire dont la France serait menacée ». La monarchie nouvelle serait-elle reconnue par l'Europe? Peu de semaines suffirent à trancher cette question.

L'Angleterre, irritée de la conquête d'Alger, et qui avait vu avec satisfaction une révolution à laquelle elle n'était sans doute pas étrangère, l'Angleterre alors en proie elle-même à une poussée libérale qui allait bientôt renverser le ministère tory de Sir Robert Peel, envoya la première, dès la fin d'août, de nouvelles lettres de créance à son ambassadeur à Paris. Le roi de Prusse, qui commençait à se lasser d'être à la remorque de l'Autriche, eut une velléité d'indépendance et prit sa décision sans consulter sa puissante alliée. Il se déclara résolu à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de la France, mais en même temps à défendre contre toute agression les possessions que les traités reconnaissaient à la Prusse. En Autriche, l'empereur François Ier accepta avec résignation, le prince de Metternich avec plus de hauteur et de doutes sur la durée de la nouvelle monarchie, les événements qui venaient de se passer à Paris. C'est de l'empereur de Russie Nicolas Ier que vint la résistance la plus vive. Il commença par protester qu'il ne reconnaîtrait jamais la royauté du duc d'Orléans; mais tous ses alliés l'ayant déjà reconnue, il sentit bientôt l'impossibilité d'adopter tout seul une attitude activement hostile : il se borna à recevoir froidement l'envoyé de Louis-Philippe et à répondre de mauvaise grâce à la lettre de celui-ci.

Mais si, hormis la Russie, aucune des puissances ne semblait disposée à intervenir dans nos affaires intérieures, toutes cependant, à des degrés divers, se méfiaient de la France, du prosélytisme révolutionnaire et de l'esprit belliqueux des héros des Trois Glorieuses Quel accueil feraient-elles à l'appel du roi des Pays-Bas?

La Prusse et l'Angleterre étaient les deux puissances les plus proches et les plus directement intéressées. Le voisinage d'une Belgique insurgée et d'où pouvaient partir des mouvements révolutionnaires était inquiétant pour ces provinces rhénanes, dont le lien avec la Prusse était encore bien récent et bien fragile. On pouvait penser que le roi Frédéric-Guillaume n'hésiterait pas à faire entrer dans les

Flandres le corps d'armée qu'il avait sur le Rhin et qui n'y eût pas rencontré de résistance sérieuse. Mais Frédéric-Guillaume était un souverain circonspect ; il ne voulut pas prendre semblable résolution avant d'être assuré qu'il ne serait pas seul, et surtout sans savoir quelle conduite adopterait l'Angleterre. Or, à Londres, on était extrêmement perplexe. La création du royaume des Pays-Bas avait été considérée par les Anglais comme un chef-d'œuvre de leur diplomatie : allait-on le laisser périr ? Mais d'autre part une intervention était chose grave et qui eût été bien impopulaire. Wellington, chef du ministère en fait, sinon en titre, disait au ministre de Prusse qu'il n'avait pas 10.000 hommes à sa disposition, et que le corps d'armée prussien de 40.000 hommes ne suffirait pas à la tâche. Il voyait déjà toute l'Europe en proie aux convulsions révolutionnaires, et chaque Etat fort en peine de se protéger soi-même.

En Autriche, Metternich exprimait le désir que les alliés se concertassent « pour arrêter les progrès de l'esprit révolutionnaire dans un pays aussi exposé à l'influence du parti dominant en France, et pour ne point laisser affaiblir le système de défense établi au prix de tant de sacrifices entre le Rhin et la mer du Nord ». Le tzar Nicolas était le plus ardent. Il pressait les Prussiens d'agir, promettait de les suivre et renforçait ses troupes en Pologne.

III. — Louis-Philippe, continuateur de la politique capétienne

Qu'allait faire la France? La tâche du gouvernement issu de la révolution de juillet était malaisée. Porté au pouvoir par un mouvement qui se prétendait dirigé autant contre les traités de 1815 que contre les ordonnances de Charles X, n'allait-il pas se laisser entraîner par ce mouvement ? Pouvait-il ne pas profiter de l'occasion qui s'offrait de secouer l'humiliation qu'avait été pour nous la création de ce royaume des Pays-Bas, pouvait-il laisser sans appui la Belgique qui avait brisé ses chaînes ? Mais devait-il, en soutenant la Belgique, risquer de reformer

SOCIÉTÉ NIXE

LE BÂTON ANTIRIDES
LE LAIT DE BEAUTÉ
PROPRETÉ ET SANTÉ DE LA PEAU

21, Boulevard de Grenelle, 21 — PARIS (XV°)
Tél. : INVALIDES 35-39

contre la France la coalition dont les liens s'étaient sensiblement relâchés depuis 1815 ? Le cabinet du 11 août 1830 était composé d'hommes d'opinions, de natures très opposées, Dupont de l'Eure, Guizot, le duc de Broglie, le baron Louis, les généraux Gérard et Horace Sébastiani, et aux affaires étrangères le comte Molé. Il y avait en outre quatre ministres sans portefeuille, Laffitte, Casimir-Perier, Dupin, et Bignon. Pas de président du conseil. En somme, un ministère faible et incohérent ; toutes les chances étaient pour qu'il se laissât entraîner par les passions populaires.

Mais au-dessus de ces ministres sans volonté et sans idées arrêtées, il y avait un homme : le Roi.

Louis-Philippe n'était plus ce jeune prince de dix-huit ans, ce jeune enthousiaste des doctrines révolutionnaires qui, le 20 avril 1792, d'une tribune de l'Assemblée législative, applaudissait avec son père la déclaration de guerre à l'Autriche imposée à Louis XVI par les Girondins. C'était maintenant un roi de cinquante-six ans, que l'âge et l'expérience avait éclairé et qui, comme disait Jules Lemaître d'un autre duc d'Orléans, connaissait l'Europe comme un bourgeois sa ville. Le soir du 31 juillet, où il avait paru au balcon de l'Hôtel-de-Ville avec Lafayette, il répondait à quelques jeunes républicains venus l'interroger au Palais-Royal, que lui aussi avait été républicain dans sa jeunesse, mais que les malheurs publics dont il avait été témoin l'avaient convaincu du danger de ces théories inapplicables en France ; et, comme il se prononçait avec chaleur contre les actes de la Montagne : « M. le duc d'Orléans oublie, s'écria l'un des jeunes gens (c'était Godefroy Cavaignac), que mon père était de la Montagne ! — Et le mien aussi, monsieur, reprit vivement le prince ; mais il est des choses qu'on se rappelle et qu'on n'imite pas ». Et le 3 août, ouvrant en qualité de lieutenant-général du royaume la session des Chambres, il définissait ainsi le programme extérieur du gouvernement nouveau : « La France montrera à l'Europe qu'uniquement préocupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins ».

Le nouveau roi avait compris sur-le-champ que les bruyantes exigences de ceux qui se disaient les interprêtes du sentiment national et voulaient déchirer les traités de 1815 étaient directement contraires à l'intérêt national. Comme l'a écrit Charles Maurras, il restait fidèle à

la tradition capétienne : conserver, maintenir, réparer et continuer. Si jamais la France eût pu s'assurer la frontière du Rhin, ce n'eût été que par la sage et lente méthode des rois qui l'avaient formée pièce à pièce. Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient abouti, en fin de compte, à Waterloo et à une frontière plus mauvaise que celle de 1792. La Restauration avait peu à peu rendu à la France sa place en Europe ; la révolution de juillet la lui faisait reperdre. Tout était à recommencer, avec prudence, patience et ténacité, et non pas en déclarant la guerre à l'Europe.

D'autant plus que la France n'était pas en état de faire la guerre. L'armée, après la révolution de juillet, ne comptait pas plus de 78.000 hommes, dont une partie en Morée et à Alger; on n'aurait pu mettre en ligne, pour une guerre européenne, que 40.000 hommes, au dire du général Bugeaud. Et le moral, la dicipline de cette armée étaient bien affaiblis.

Le problème qu'avait à résoudre Louis-Philippe était donc de défendre l'intérêt français sans exposer la France à une guerre qui eût été désastreuse. Son gouvernement fit savoir aux ministres étrangers qu'il entendait appliquer lui-même et faire respecter par tout le monde ce qu'on appela le « principe de non-intervention », appellation qui se définit de soi-même. Passant aussitôt de la théorie à l'application, M. Molé déclara au ministre de Prusse que la France n'admettrait pas que les troupes prussiennes franchissent la frontière belge.

Le principe de non-intervention, qui était certainement fort opposé à celui sur lequel les alliés de 1815 avaient fondé l'Europe nouvelle, était cependant en faveur chez

Tous les jours

UN BON BICHONNAGE

avec 'Kiwi'

le cirage de luxe

ET VOUS AUREZ DES CHAUSSURES DE ROI !

Spécialités P. P. Z., PARIS

FÊTES DU CENTENAIRE DE LA BELGIQUE

Le cortège

(Photo Rol).

La Barque Normande.

(Photo Rol).

L'Armée de l'Yser

les Anglais, qui eux-mêmes l'avaient invoqué contre la France au moment de la guerre d'Espagne en 1823.

D'autre part l'Angleterre était de toutes les grandes puissances celle qui avait le mieux accueilli la révolution de juillet. Louis-Philippe pensa que c'était avec elle qu'il fallait d'abord essayer de s'entendre. Il choisit pour cette tâche l'homme qu'il jugeait le plus apte et il parvint à convaincre ses ministres, qui n'y étaient pas tous favorables, de l'opportunité de son choix. Cet homme était M. de Talleyrand.

IV. — La Conférence de Londres

Quelque justes que fussent certaines des critiques dont Talleyrand était l'objet, il faut pourtant reconnaître que le choix était heureux, et l'événement l'a justifié. Talleyrand, au congrès de Vienne, avait réussi à faire jouer un rôle de premier plan à la France vaincue et que les alliés étaient résolus à tenir à l'écart. Il jouissait, dans la diplomatie européenne, d'une grande autorité. Enfin, comme l'a dit M. Molé, c'était « le plus révolutionnaire des hommes comme il faut », ce qui lui permettait d'avoir des attaches dans presque tous les partis, et ce qui lui assura à Londres un accueil également bienveillant de la part de la foule et de la part du monde aristocratique qui entourait la cour et le ministère.

Dès son arrivée en Angleterre, Talleyrand trouva un terrain favorablement préparé. Pour sortir d'embarras, le ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen, avait songé à réunir une conférence ; il soumit cette idée au nouvel ambassadeur de France, qui s'y rallia avec empressement. Le 6 octobre, Talleyrand, en remettant au roi Guillaume IV ses lettres de créance, lui adressait un discours où, en faveur de l'union qu'il espérait faire régner entre les deux pays, il insistait sur ce que l'Angleterre, comme la France, répugnait à l'intervention dans les affaires intérieures de ses voisins. C'était indiquer le terrain sur lequel il entendait se placer à la conférence et où il entendait que le cabinet anglais le suivît.

Pendant que s'achevaient les préparatifs de la conférence, de nouveaux et graves incidents avaient lieu en Belgique. Après les trois journées de Bruxelles (23,24 et 25 septembre), les troupes hollandaises s'étaient retirées dans Anvers, que la présence d'une citadelle fortement armée

maintenait encore dans la soumission à la royauté. Mais l'insurrection gagna Anvers et vint à bout, sans peine, de l'armée hollandaise démoralisée. Dans la lutte, quelques projectiles atteignirent les murs de la citadelle, et le général Chassé, qui la commandait, répondit par un bombardement sur la ville, dont tout un quartier fut incendié.

C'est dans ces conjonctures que la conférence s'ouvrit à Londres, le 4 novembre 1830. Elle prit aussitôt la décision de proposer à la Hollande et à la Belgique un armistice, les troupes respectives devant se retirer réciproquement dans la ligne qui séparait les deux pays avant le traité de Paris du 30 mai 1814. La proposition fut acceptée des deux parts.

Le 10 novembre, le congrès national belge se réunissait et, après avoir élu pour président le baron Surlet de Chokier, en moins de quinze jours adoptait trois résolutions. La première confirmait la constitution de la Belgique en Etat indépendant ; la seconde établissait le principe de la monarchie héréditaire, malgré l'opposition d'une minorité républicaine ; la troisième déclarait les membres de la famille d'Orange-Nassau exclus à perpétuité du pouvoir en Belgique. Cette dernière résolution ne facilitait pas la solution de la question, car le fils aîné du roi des Pays-Bas, le prince d'Orange, avait cherché à se rendre populaire auprès des Belges, et les puissances l'auraient vu avec faveur accéder au trône.

D'autres événements survinrent, qui influèrent sur la marche de la conférence. D'une part, à Paris, le 2 novembre, le ministère du 11 août avait été dissocié par la démission de plusieurs de ses membres. MM. Guizot, de Broglie, Louis, Molé, Perier et Dupin, et reformé sous la présidence de M. Laffitte ; le maréchal Maison était ministre des affaires étrangères, mais au bout de quinze jours il céda son portefeuille au général Sebastiani. En fait, le Roi continuait à diriger la politique extérieure. D'autre part, à Londres, le 15 novembre, le ministère tory Peel-Wellington avait cédé la place à un cabinet whig présidé par lord Grey et où lord Palmerston détenait le portefeuille des affaires étrangères. Ce dernier changement était important : le nouveau cabinet anglais allait se faire le champion de l'indépendance belge, au lieu de la subir comme son prédécesseur.

Sur ces entrefaites, Louis-Philippe écrivit pour Talleyrand, le 11 novembre, un long et remarquable exposé de

cette affaire belge. Un point était hors de question : l'indépendance de la Belgique. Il restait à définir les limites du nouvel Etat, et c'était là chose délicate, notamment en ce qui concernait le Limbourg, le duché de Bouillon, l'évêché de Liège, et surtout le Luxembourg. Pour faire attribuer par l'Europe à la Belgique ces provinces essentiellement belges, et qui la protégeaient contre la Prusse, pour ne donner en même temps aucun ombrage à l'Angleterre, dont le concours nous était indispensable, Louis-Philippe estimait que la solution la meilleure, si elle était encore possible, eût été de mettre sur le trône belge le prince d'Orange, dont les opinions différaient beaucoup de celles de son père ; ce prince était assez populaire en Belgique, et de plus c'était le seul candidat auquel la Russie se montrât favorable. Mais on vient de voir qu'au même moment le congrès excluait du trône belge la maison d'Orange. A défaut du prince d'Orange, Louis-Philippe envisageait les autres candidatures possibles : il repoussait celle du duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais, dont il avait été question à Bruxelles, et ne faisait pas d'opposition à celle d'un prince de Naples, de Saxe ou de Bavière. Le Roi ajoutait : « On croit que les Belges seraient assez disposés à demander un des mes fils ; mais cette idée doit être écartée, et il ne faut même pas la discuter, puisque, dans l'état actuel de l'Europe, cette discussion serait dangereuse et ne présenterait aucune chance de succès. On peut en dire autant de tous les archiducs d'Autriche qui doivent également être écartés ». Et le Roi concluait son exposé par ces vers de La Fontaine, qui résument bien sa politique :

> Les plus accommodants, ce sont les plus habiles;
> On hasarde de perdre en voulant trop gagner.

Ainsi, avant même que la conférence eût encore envisagé aucune candidature au trône belge, Louis-Philippe déclinait par avance celle d'un de ses fils, convaincu qu'il était que l'Europe ne l'accepterait pas plus qu'elle n'eût accepté l'annexion de la Belgique à la France, réclamée par les plus exaltés des « patriotes » de 1830. C'est un fait particulièrement intéressant, parce que des historiens, comme Thureau-Dangin, très favorables à Louis-Philippe, mais qui ignoraient l'existence de ce document, ont cru et ont écrit que le Roi, en refusant pour le duc de Nemours la couronne que lui offraient les Belges, avait cédé aux injonc-

tions de l'Angleterre. On voit qu'il n'en est rien.

Ces vues pacifiques de Louis-Philippe rencontraient en Europe un sérieux obstacle en la personne du tzar Nicolas. Celui-ci s'indignait des mouvements révolutionnaires qu'essayaient de fomenter en Belgique, en Italie, en Espagne, les « patriotes » français comme Lafayette, Mauguin, le général Lamarque. Il regrettait de n'avoir pu décider ses alliés à une action commune en faveur de la légitimité et des Bourbons ; il multipliait ses armements et pressait le roi de Prusse de l'imiter. La France répondit en faisant savoir à Vienne et à Berlin que, si une armée russe pénétrait en Allemagne, elle se considérerait comme en présence d'un acte d'agression et agirait en conséquence ; en même temps M. Laffitte, dans un langage assez belliqueux, demandait aux Chambres un appel supplémentaire de 80.000 hommes sur la classe 1830.

V. — L'Indépendance de la Belgique reconnue et sa neutralité proclamée par l'Europe Le choix d'un Roi

Au moment où la situation s'assombrissait ainsi en Europe, un événement imprévu survint : le soulèvement de la Pologne, qui eut son début à Varsovie dans la nuit du 29 novembre 1830. Si la tâche du gouvernement français, à l'intérieur, n'en devint que plus difficile, en raison de l'excitation populaire qui en résulta. à l'extérieur, tout au moins au début, elle se trouva allégée du fait que toute l'attention du tzar dut nécessairement se porter pour un temps sur les affaires de son propre empire. M. de Talleyrand en profita pour avancer dans la voie qu'il s'était tracée. Le 20 décembre 1830, il parvenait à faire signer par tous les délégués à la conférence un protocole qui dut être communiqué au roi de Hollande, et par lequel l'indépendance de la Belgique était reconnue.

C'était un grand pas. Il fut bientôt suivi d'un autre. Le 20 janvier 1831, après une délibération qui ne dura pas moins de huit heures consécutives, M. de Talleyrand obtenait de la conférence la déclaration de neutralité perpétuelle de la Belgique, garantie par les cinq puissances signataires. La plus vive résistance était venue du ministre prussien, M. de Bulow : chose qu'en 1914 la France aurait eu avantage à se rappeler, afin de prévoir la possibilité d'une invasion allemande par la Belgique, de même que l'Allemagne n'aurait pas dû oublier qu'en 1830

l'Angleterre ne permettait pas à une grande puissance de s'installer sur la côte belge, et que c'était là un principe invariable de sa politique.

Cependant plusieurs questions importantes restaient à résoudre, et d'abord le choix d'un roi pour la Belgique. Comme le disait Louis-Philippe dans son exposé du 11 novembre, les Belges étaient disposés à offrir la couronne au second de ses fils, le duc de Nemours. Le parti du Roi était pris, on l'a vu : d'importants personnages belges, venus à Paris pour connaître ses intentions, reçurent la réponse que, si l'offre de la couronne était faite au duc de Nemours, elle serait declinée. Déçus de ce côté, les Belges se rejetèrent sur le duc de Leuchtenberg : la France déclara qu'elle ne le reconnaitrait pas, s'il était élu, déclaration qui n'irrita pas moins les Belges que le refus de la couronne pour le duc de Nemours.

Le congrès pour l'élection du roi se réunit à Bruxelles le 3 février 1831. Deux tours de scrutin furent nécessaires ; au deuxième tour, le duc de Nemours fut élu par 97 voix sur 192, contre 75 au duc de Leuchtenberg et 20 à l'archiduc Charles d'Autriche. Des députés furent envoyés à Paris et reçus le 17 février au Palais-Royal. « J'ai assisté, a « écrit M. Guizot dans ses *Mémoires*, à l'audience que leur « donna et à la réponse que leur fit le Roi. Je ne dirai « pas toutes les hésitations, car il n'avait pas hésité, mais « toutes les velléités, tous les sentiments qui avaient agité à « ce sujet l'esprit du Roi, se révélaient dans cette réponse: « l'amour-propre satisfait du souverain à qui le vœu d'un « peuple déférait une nouvelle couronne ; le regret étouffé « du père qui la refusait pour son fils ; le judicieux instinct « des vrais intérêts de la France, soutenu par le secret « plaisir de comparer son refus aux efforts de ses plus « illustres devanciers, de Louis XIV et de Napoléon pour « conquérir les provinces qui venaient d'elles-mêmes s'offrir « à lui ; une bienveillance expansive envers la Belgique « à qui il promettait de garantir son indépendance après « avoir refusé son trône. Et au dessus de ces pensées « diverses, de ces agitations intérieures, la sincére et pro- « fonde conviction que le devoir comme la prudence, le « patriotisme comme l'affection paternelle, lui prescri- « vaient la conduite qu'il tenait et déclarait solennel- « lement ».

Ce fut alors qu'on commença à envisager plus sérieusement une candidature qui avait chance de réunir les suffra-

Celle du congrès belge n'était pas encore acquise en avril, et le 7 février le congrès avait même voté la constitution, dont l'article 1er énumérait les territoires par lui revendiqués, et qui comprenaient le Luxembourg. Les troupes belges continuaient à occuper certaines parties du territoire attribué à la Hollande. Le 17 avril, la conférence mit le congrès en demeure d'adhérer aux protocoles des 20 et 27 janvier, et le 10 mai elle fixait au 1er juin le délai qui lui était accordé pour cela.

La Belgique espérait trouver en France un appui pour sa résistance aux volontés de la conférence. Les chefs de la gauche française l'y encourageaient. Mais le 13 mars, le ministère Laffitte avait fait place au ministère Casimir Perier, et celui-ci avait adopté franchement la politique sage et clairvoyante de Louis-Philippe, soutenue à Londres par Talleyrand.

VI. — Le traité des 18 articles. — L'élection du prince Léopold. — L'armée française en Belgique. La démolition des forteresses.

Le 1er juin 1831, le congrès n'avait pas encore obtempéré aux injonctions de la conférence ; mais le 4 juin il élisait le prince Léopold roi des Belges. Des délégués vinrent à Londres où se trouvait le prince pour solliciter son acceptation. Des négociations s'engagèrent entre les délégués, la conférence et le prince, qui voulait avant tout que les questions territoriales et financières fussent nettement arrêtées. Des concessions faites de part et d'autre aboutirent le 26 juin à un traité préliminaire, dit des 18 articless, établi par la conférence d'accord avec les délégués belges. Ce traité ouvrait à la Belgique la navigation des bouches de l'Escaut, qui toutefois demeuraient hollandaises, et partageait entre les deux pays le Limbourg et le Luxembourg, Maëstricht et la place de Luxembourg restant à la Hollande. Il mettait à la charge de la Belgique le tiers de la dette des Pays-Bas. Léopold annonça alors aux délégués qu'il accepterait la couronne dès que le congrès aurait ratifié le traité, ce qui fut fait le 9 juillet. Le 10, Léopold était définitivement proclamé roi des Belges.

Mais le roi de Hollande n'avait pas accepté le traité des 18 articles. Le 4 août, il dénonçait l'armistice et ses troupes, commandées par le prince d'Orange, entraient sur le territoire belge. Léopold sollicita le secours de l'Angleterre

ges de toutes les puissances et qui avait déjà été mise en avant dans des conversations entre Talleyrand et Palmerston, celle du prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui épouserait une des filles de Louis-Philippe. Allemand de naissance, ayant servi comme général en Russie, veuf de la princesse Charlotte, fille du roi d'Angleterre Georges IV, son second mariage le rattacherait à la France. Pressenti par les délégués belges, le prince Léopold mit comme condition à son acceptation l'adhésion de la Belgique au protocle de la conférence qui avait déterminé ses limites.

C'était là, en effet, un nouveau sujet de difficultés. Le 20 janvier 1831, la conférence, en proclamant la neutralité de la Belgique, avait fixé ses limites et celles de la Hollande au *statu quo* de 1790, réservant toutefois la question du Luxembourg, qui faisait partie de la confédération germanique. Le 27 janvier, elle avait réglé, mais toutefois sous forme de propositions et non de décisions, les questions financières et économiques, partage des dettes, commerce colonial, etc. Aucun des deux pays intéressés ne fut satisfait de ces arrangements. L'adhésion du roi de Hollande ne fut obtenue qu'avec peine, le 18 février. et de la France. L'émotion fut vive à Paris où, à la suite d'un incident parlementaire, Casimir Perier venait de se démettre. Devant la gravité et l'urgence des mesures qui s'imposaient, il reprit son portefeuille. Le supplément du *Moniteur* qui parut le 4 août, à deux heures de l'après-midi, et qui donnait cette nouvelle, annonçait en même temps que l'armée du Nord, commandée par le maréchal Gérard, marchait au secours de la Belgique. Les deux fils aînés du Roi, les ducs d'Orléans et de Nemours, faisaient partie de l'expédition. La petite armée belge s'était repliée en désordre devant l'invasion hollandaise qui l'avait déjà refoulée au delà de Louvain quand les Français entrèrent à Bruxelles (12 août).

La conférence avait sévèrement blâmé la rupture de l'armistice par la Hollande. Elle avait, non sans répugnance toutefois de la part de l'Angleterre, approuvé l'envoi en Belgique, pour un temps limité, d'une armée française. le roi Guillaume ne jugea pas prudent de s'attaquer à elle et ordonna la retraite. Ses troupes furent suivies par les nôtres jusqu'à la frontière, sans combat. Seule la citadelle d'Anvers restait encore occupée par les Hollandais.

Alors survint une nouvelle complication. Louis-Philippe et ses ministres avaient fort à cœur le démantèlement des forteresses érigées, de 1815 à 1818, sur la frontière franco-

CHEZ PLON

MÉMOIRES DU CHANCELIER

PRINCE DE BULOW

Tome I (1897-1902)

Le Secrétariat d'Etat des Affaires Etrangères et les dernières années de Chancellerie.

Traduction de HENRI BLOCH

In-8° carré avec 16 gravures hors-texte. . . . . **36 fr.**

Général MORDACQ

LE MINISTERE CLEMENCEAU

JOURNAL D'UN TÉMOIN

Tome I (Novembre 1917 - Avril 1918)

In-8° écu . . . . . **18 fr.**

Raymond POINCARÉ

de l'Académie Française

Neuf années de souvenirs - Au service de la France

LES TRANCHÉES

(1915)

In-8° carré sur alfa . . . . . **36 fr.**

Georges CLEMENCEAU

GRANDEURS & MISÈRES

D'UNE VICTOIRE

In-8° carré sur alfa avec 3 fac-similés hors-texte . **30 fr.**

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

belge, et tournées contre la France. Le 17 avril 1831, à l'instigation de Talleyrand, les plénipotentiaires d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie à la conférence avaient arrêté qu'à l'époque où existerait en Belgique un gouvernement reconnu par les puissances, il serait entamé avec ce gouvernement une négociation à l'effet de déterminer celles de ces forteresses qui devraient être démolies. Mais l'opinion belge se récriait contre ces démolitions et le nouveau roi hésitait à s'entendre avec les puissances à ce sujet. Le gouvernement français prétendit ne retirer ses troupes de Belgique que lorsque le gouvernement belge aurait pris l'engagement formel de procéder au démantèlement. Cette prétention irrita l'Angleterre, qui ne voulait pas se laisser forcer la main par la France. Celle-ci envoya alors à Bruxelles M. de Latour-Maubourg pour y faire signer par le roi Léopold l'engagement qu'on désirait, ce qui fut fait le 8 septembre. En conséquence, le 30 du même mois, toutes les troupes françaises avaient évacué la Belgique.

VII. — Le traité des 24 articles, du 15 novembre 1831

Cependant la conférence, voyant que tous les essais de conciliation directe entre la Hollande et la Belgique restaient sans effet, arrêta définitivement, le 15 octobre, les bases de la séparation dont les préliminaires avaient été posés le 25 juin par le traité des 18 articles. Ce nouveau document, qui prit le nom de traité des 24 articles, fut adressé à La Haye et à Bruxelles avec invitation aux deux gouvernements d'avoir à le ratifier. Le 15 novembre,

MADAME,

Vous vous êtes souvent dit : « Ah ! si je pouvais, chez moi, teindre à l'eau froide — simplement, rapidement, proprement — combien de robes, corsages, pièces de lingerie, etc .. ne teindrais je pas?. . »

Eh bien ! ce souhait, un immense progrès de la science l'a réalisé et voici TINTAFROY, teinture à l'eau froide pour tous tissus, qui se présente à vous parée des merveilleuses qualités que vous aurez vainement cherchées jusqu'à ce jour.

Faites en un essai en en achetant un paquet chez votre marchand de co leurs et vo 's vous rendrez tout de suite compte des innombrables services que peut vous rendre TINTAFROY.

'tintafroy' M D

teint à froid tous ti· sus.

Les Spécialités P. P. Z., PARIS

le traité était signé par la Belgique et les plénipotentiaires des cinq puissances, ce qui impliquait la reconnaissance par l'Europe du roi des Belges. La question de la démolition des forteresses, qui avait donné lieu à de nombreuses difficultés, fut réglée définitivement le 14 décembre par une convention entre la Belgique et les quatre puissances signataires du protocole du 17 avril. Toutefois ce ne fut pas à la complète satisfaction de la France : la convention désignait comme devant être démolies les places de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg, tandis que le Roi et le cabinet français auraient voulu voir substituer aux deux dernières Charleroi et Tournai, plus importantes.

Restait une dernière difficulté, et non la moindre. Toutes les puissances avaient ratifié le traité du 15 novembre, mais le roi de Hollande s'y refusait et ses troupes occupaient toujours la citadelle d'Anvers. Le 16 mai 1832, Casimir Perier était mort du choléra. Comme il était président du Conseil sans département ministériel, sa mort n'entraîna aucun remaniement dans le cabinet, dont le Roi reprit en fait la direction. Louis-Philippe était impatient d'en finir avec la question belge. Le 20 mai, le roi Léopold vint à Compiègne et son mariage avec la princesse Louise, l'aînée des filles du roi des Français fut décidé. C'est à Compiègne également qu'il fut célébré le 9 août. Dès lors, les liens entre la France et la Belgique étaient resserrés, et Louis-Philippe pressait Talleyrand d'obtenir de la conférence qu'elle fixât au roi de Hollande un terme pour remettre la citadelle d'Anvers au roi des Belges, et qu'elle exigeât ensuite de lui la ratification du traité du 15 novembre 1831. Le 1er octobre 1832, la conférence déclara « qu'il était devenu nécessaire d'employer des mesures coercitives contre la Hollande pour l'obliger à exécuter les conditions du traité signé entre les cinq puissances et la Belgique ». Mais ensuite les avis différèrent sur la nature de ces mesures coercitives. L'Autriche, la Prusse et la Russie ne consentaient à s'associer qu'à des mesures pécuniaires, tandis que l'Angleterre et la France se réservaient de recourir à des mesures plus efficaces.

VIII. — Le siège d'Anvers

A ce moment, un nouveau cabinet était formé à Paris, celui du 11 octobre, présidé par le maréchal Soult ; le duc de Broglie avait les affaires étrangères, Thiers l'intérieur

A LA GRANDE MAISON DE RUSTIQUES

172, Avenue du Maine (14e)

Métro : MOUTON-DUVERNET — **Tél. : Ségur 80-91**

Meubles et objets d'art rustiques.

Ancien et reproduction d'ancien en Normand, Breton, Provençal, Bressan, gothique.

Installation. Décoration. Lustres, etc.

Grand choix de cosy-corners.

Echange de mobiliers.

Facilité de paiement.

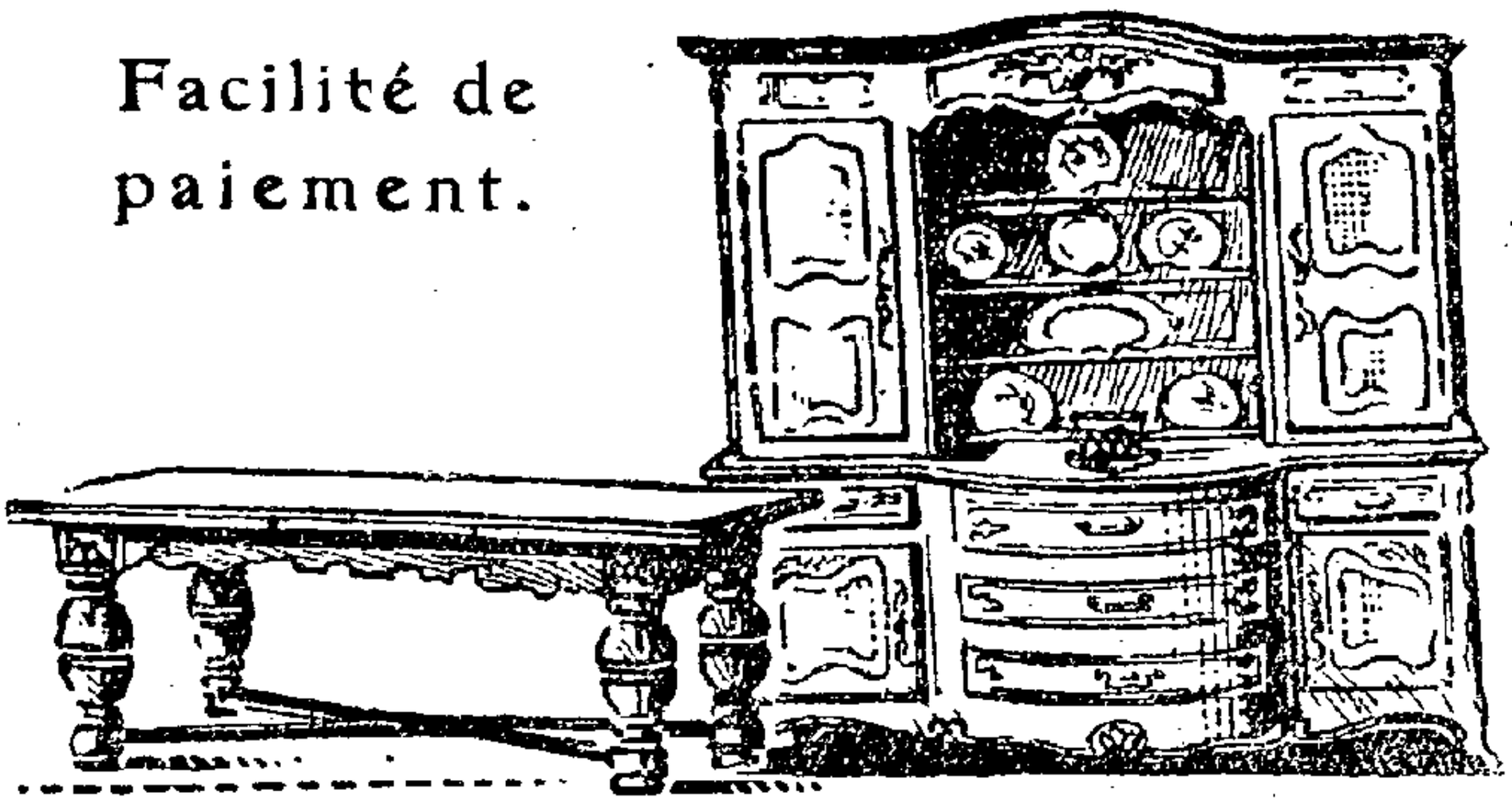

FÊTES DU CENTENAIRE DE LA BELGIQUE

Deux chars du cortège

(Photo Rol).

Char des Trois Rois.

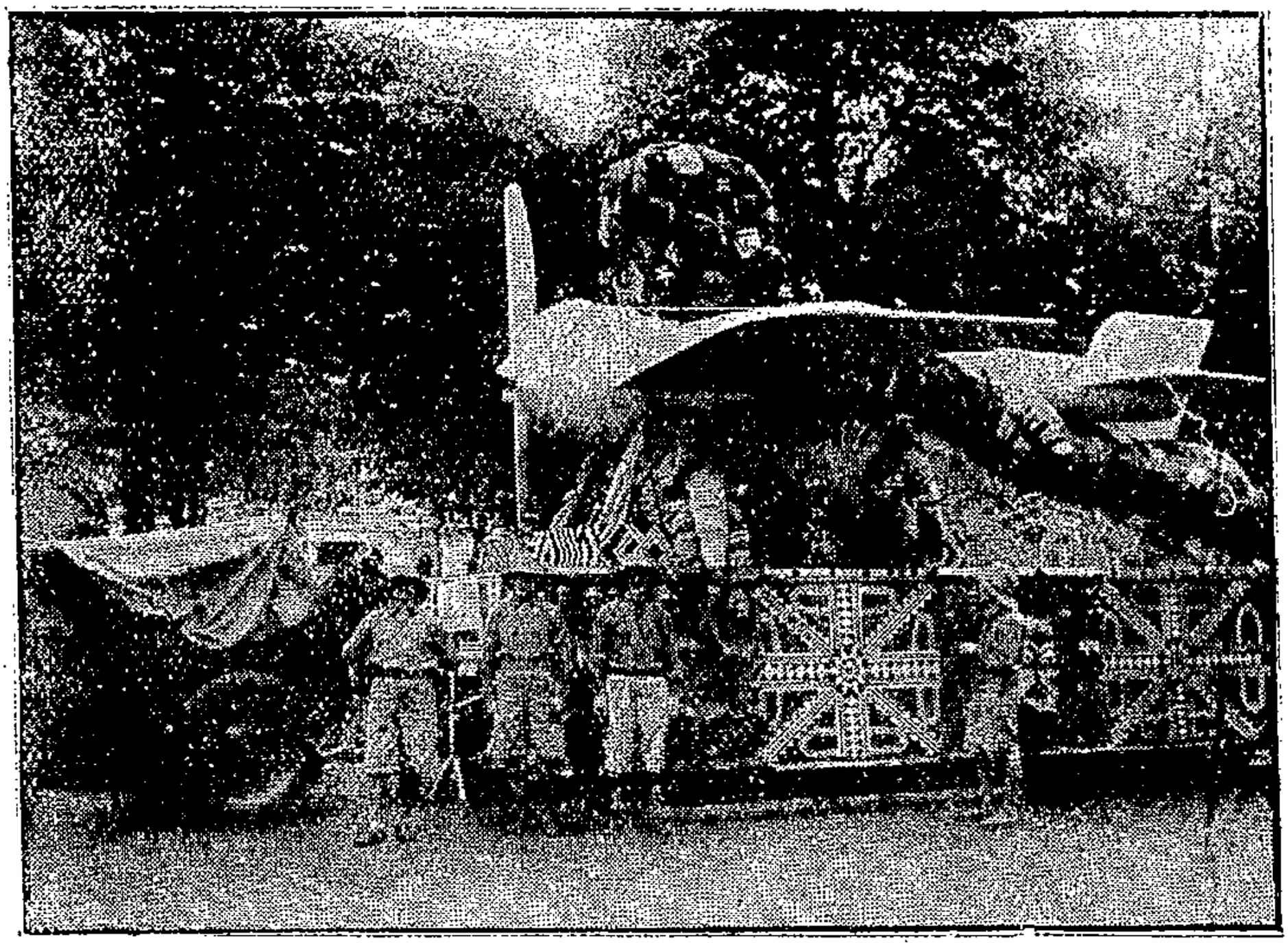

(Photo Rol).

Le char du Congo.

et Guizot l'instruction publique. Ce cabinet insista pour une conclusion prompte et énergique de l'affaire belge et de celle d'Anvers en particulier, afin de consolider sa situation parlementaire. Après trois semaines de négociations avec lord Grey et lord Palmerston, Talleyrand avait signé avec l'Angleterre, le 22 octobre, une convention par laquelle il était décidé, sur la demande du roi des Belges, que les deux puissances procéderaient à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, conformément à leurs engagements ; que les gouvernements de Hollande et de Belgique seraient requis d'évacuer respectivement les territoires qui ne leur appartenaient plus, pour le 12 novembre ; que la force serait employée contre celui de ces gouvernements qui n'aurait pas donné son consentement pour le 2 novembre ; qu'en cas de refus de la Hollande, l'embargo serait mis sur ses vaisseaux, et que le 15 novembre une armée française entrerait en Belgique pour faire le siège de la citadelle d'Anvers.

Le roi de Hollande refusa de se soumettre à ces injonctions qui, d'autre part, avaient vivement irrité l'Autriche, la Prusse et la Russie. Pour détourner le coup qui le menaçait, il essaya de nouvelles démarches dilatoires auprès de lord Grey. Mais la résolution de Louis-Philippe et de ses ministres était prise. Sans attendre l'assentiment définitif du cabinet anglais, l'ordre de franchir la frontière belge fut donné à nos troupes

L'armée française qui entrait en Belgique le 15 novembre 1832, en même temps que deux escadres, l'une française et l'autre anglaise, mettaient l'embargo sur les vaisseaux hollandais, était commandée par le maréchal Gérard. Elle comprenait deux divisions d'infanterie, commandées par les généraux Tiburce Sebastiani et Achard, une division de cavalerie commandée par le général Dejean, et une brigade de cavalerie indépendante commandée par le duc d'Orléans ; un régiment de lanciers de cette brigade avait

HENRI VAUGEOIS

Beau dessin de Joron 28 × 38, **6 fr. 50** franco

Toutes les Sections d'A. F. doivent avoir dans leur permanence le portrait du fondateur de l'Action Française.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) - C. C. P. 926-78

pour chef le duc de Nemours. L'artillerie était aux ordres du général Neigre, le génie aux ordres du général Haxo. Les Belges virent arriver l'armée française sans enthousiasme; ils auraient voulu prendre part au siège d'Anvers; c'est ce que n'entendaient ni la France ni l'Angleterre, peu désireuses de voir l'opération de police qu'ils avaient décidée se tranformer en une guerre entre la Belgique et la Hollande, qui aurait pu devenir générale.

La tranchée fut ouverte devant la citadelle d'Anvers le 29 novembre. Les opérations du siège se poursuivirent jusqu'à la fin de décembre, dans des conditions rendues très pénibles par la mauvaise saison. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours firent ponctuellement leur service, prenant la tranchée à leur tour, et montrant un mépris du danger qui effrayait leurs chefs. L'assaut fut fixé au 27 décembre ; il devait être dirigé par le maréchal de camp de Castellane, commandant la 1re brigade de la division Achard. Mais le 23, à 8 heures du matin, le général Chassé, défenseur de la citadelle, envoya au maréchal Gérard des parlementaires pour traiter de la reddition de la place. A 11 heures du soir, la capitulation était signée. Elle portait que la garnison sortirait le lendemain avec les honneurs de la guerre, poserait les armes et serait prisonnière jusqu'à la remise des forts de Lillo et de Lieftenshoeck, sur le bas Escaut, qui n'étaient pas sous le commandement du général Chassé. Le roi Guillaume s'étant refusé à rendre ces forts, la garnison resta prisonnière et suivit les troupes françaises dans leur mouvement de retraite qui commença dès le 29. Le 31 décembre 1832, la citadelle d'Anvers était remise aux Belges.

IX. — Le " dernier bienfait de la Monarchie "

La prise d'Anvers n'était pas encore le dénouement de cette interminable affaire belge. Le roi de Hollande persistait dans son refus d'adhérer au traité des 24 articles ; en conséquence la Belgique continuait à occuper les parties les deux forts du bas Escaut qui n'avaient pas été rendus. Le 21 mai 1833, le roi Guillaume consentit à signer avec la France et l'Angleterre une convention stipulant la cessation des hostilités avec la Belgique dans les terri- à la Hollande ; celle-ci, d'autre part, détenait toujours du Limbourg et du Luxembourg que ce traité attribuait toires occupés provisoirement par les troupes belges, et la liberté de la navigation sur la Meuse et sur l'Escaut ;

en même temps l'embargo mis sur les vaisseaux hollandais était levé et les prisonniers hollandais étaient libérés. Mais ce ne fut que cinq ans plus tard, en mars 1838, que Guillaume, ayant perdu tout espoir de se voir soutenu dans ses prétentions, se déclara prêt à signer le traité des 24 articles, demandant en même temps la restitution à son profit de sa part du Limbourg et du Luxembourg.

Ce fut alors au tour des Belges de regimber devant cette mise en demeure de restituer des territoires qu'ils s'étaient habitués à regarder comme leurs. La presse, la majorité des Chambres, certains ministres même s'y montrèrent vivement hostiles, et le roi Léopold n'osait prendre nettement parti contre ce mouvement. A Paris, l'opposition s'associait bruyamment à ces protestations. La conférence de Londres se rouvrit en juin 1838, et cette fois l'Angleterre se joignit à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie pour contraindre la Belgique à l'exécution du traité. La position de la France était délicate ; elle ne pouvait pas soutenir les exigences injustifiées de la Belgique, mais ne voulait pas non plus permettre que la Prusse, appuyée par les autres puissances, entreprit contre la Belgique une expédition coercitive analogue à celle qu'elle-même avait faite contre Anvers. Il fallait donc amener la Belgique à être sage, et, en attendant, l'Europe à être patiente. Ce fut la tâche difficile du roi Louis-Philippe et de son ministre d'alors, M. Molé. Les dispositions de la Prusse causaient de sérieuses inquiètudes et la guerre était menaçante. La France parvint à retarder pendant six mois toute décision de la conférence ; mais enfin celle-ci arrêta, le 11 décembre 1838, que rien ne serait changé aux délimitations territoriales fixées par les 24 articles ; toutefois la France obtenait ce correctif important, que les charges financières imposées à la Belgique seraient réduites de moitié. Le 23 janvier 1839, cette décision fut notifiée à La Haye et à Bruxelles. Le roi de Hollande y adhéra le 2 février. Louis-Philippe insista de la façon la plus pressante auprès du roi Léopold pour que la Belgique en fît autant. Enfin, le 18 mars.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

la Chambre des représentants autorisa l'acceptation du traité, qui fut définitivement signé le 19 avril 1839 (1).

Cette fois l'affaire était bien terminée. Cette « pierre d'achoppement de la paix en Europe », comme disait un jour Louis-Philippe à Guizot, disparaissait, et ces Flandres, qui avaient été pendant des siècles le champ clos où se réglaient les différends des grandes puissances, allaient connaître les bienfaits de la paix jusqu'au jour où l'Allemagne déchira le « chiffon de papier » sur lequel elle avait, de mauvaise grâce, apposé sa signature en 1831. Une conflagration générale avait été évitée, la Belgique, reconnue indépendante et neutre, nous était attachée par des liens que le temps et les épreuves subies en commun n'ont fait que resserrer. La clairvoyance et la fermeté du Roi avaient fini par obtenir ce résultat inestimable pour la France et pour l'Europe. Ceux-là même qui avaient le plus vivement combattu cette politique durent plus tard en reconnaître la sagesse. Un d'entre eux, Odilon Barrot, écrivait en 1869 : « Sur la question étrangère, j'ai des doutes sur le point de savoir si Louis-Philippe n'a pas mieux vu et mieux apprécié la situation de l'Europe que l'opposition ».

Si Odilon Barrot avait pu vivre jusqu'à nos jours, il ne lui serait resté aucun doute, et le « dernier bienfait de la monarchie » lui eût apparu dans son éblouissante clarté.

F. Delebecque.

ÉTRENNES

Grand choix d'ouvrages à tous prix pour la jeunesse et d'albums pour enfants.

Un livre est toujours un des cadeaux les plus appréciés.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e)

(1) Le 11 mai 1867, une nouvelle conférence, réunie à Londres, déclara la neutralité du grand-duché de Luxembourg et décida l'évacuation de la place de Luxembourg par les troupes prussiennes, ainsi que la démolition de la forteresse. Enfin, le 23 novembre 1890, à la mort du Roi de Hollande Guillaume III, et à l'avènement de sa fille Wilhelmine, le grand-duché de Luxembourg échut, en vertu de la loi salique, au duc Adolphe de Nassau.

DOUZE MENUS
choisis et présentés par
RAVIGOTE
JANVIER

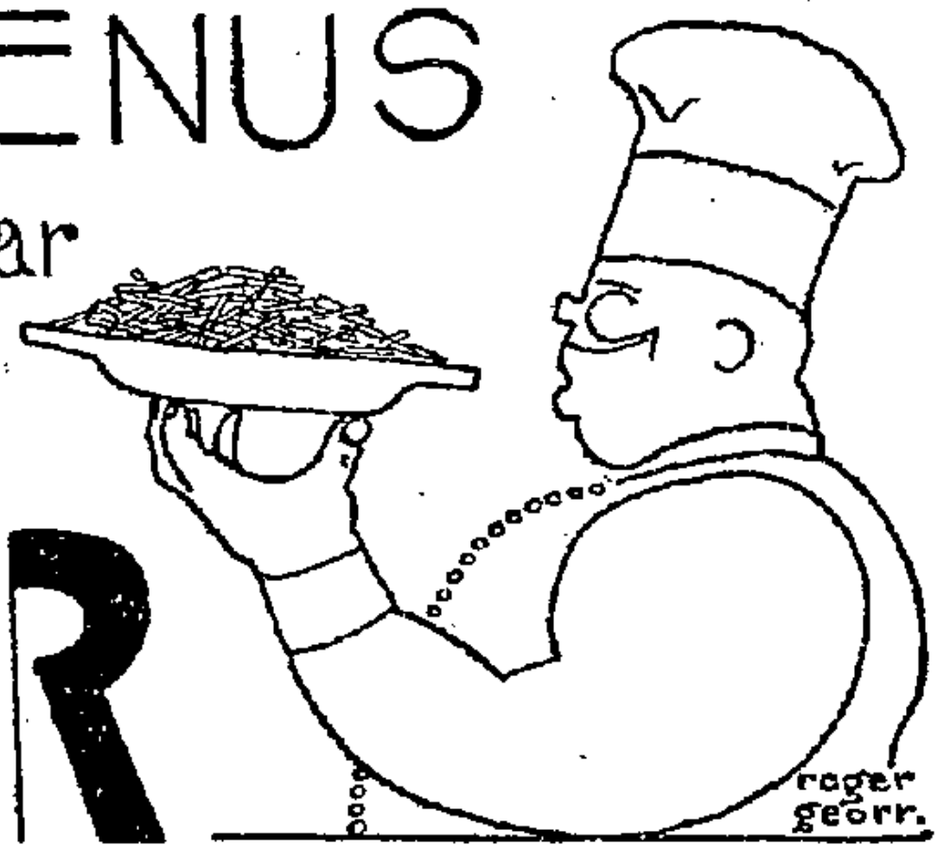

DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Huîtres sur canapés
Omelette aux fines herbes
Cuissot de sanglier sauce venaison
Pommes de terre paille
Salade de mâche et de céleri
Fromages
Fruits
Parfait au café

Et douze recettes, une par mois.

Pommes paille : Ayant épluché les pommes de terre, vous les coupez en petits filets minces dans le sens de la longueur comme pour une julienne.

Lavez-les; essuyez-les, secouez-les dans des linges. Plongez-les bien sèches, à grande friture bouillante. La cuisson est rapide. En les retirant, poudrez légèrement de sel fin. Qu'elles soient croquantes, non pas dures.

Sur le plat chaud, elles auront la couleur et le joli désordre de brins de paille mis en tas.

OUVERTURE DE COMPTES POUR ACHATS D'OUVRAGES ET ABONNEMENTS

Il suffit de verser une provision (C. C. P. 926-78 Paris) ; la situation du compte est donnée périodiquement et sur demande.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

LE RETOUR DE LÉON DAUDET

en France

A la suite du jugement inique qui obligeait le père de Philippe Daudet à subir cinq mois de prison pour avoir tenté de faire la lumière sur un crime qui ne fait aujourd'hui aucun doute pour tous les gens sensés et de bonne foi, Léon Daudet fut obligé, dans des conditions qui sont encore dans la mémoire de tous, de se réfugier en Belgique. Installé à Bruxelle, le grand patriote mena là-bas une vie de labeur qui valut aux lettres françaises plusieurs chefs-d'œuvre. Cette situation privait cependant le monde littéraire — où Léon Daudet compte tant d'amis — et surtout l'Action Française, des avantages précieux de sa présence effective à Paris. Des écrivains qui ne comptent nullement au nombre de ses amis politiques firent à différentes reprises des démarches auprès de Louis Barthou, alors ministre de la Justice, pour que prenne fin un odieux exil. La Société des Gens de Lettres elle-même intervint. L'académicien et garde des Sceaux Barthou, montrant par là la considération qu'il a pour ceux qui tiennent effectivement une plume, fut assez grossier pour laisser leur demande sans réponse. Ceci se passait en décembre 1928, sous le ministère de Raymond Poincaré.

En août 1929, le ministère Tardieu vint au pouvoir. L'été et l'automne s'écoulerent. Daudet demeurait à Bruxelles et personne au gouvernement ne songeait à faire rapporter l'ignoble mesure qui l'éloignait de sa patrie.

C'est en décembre que M. Georges Lecomte fit paraître dans la radicale « Dépêche de Toulouse » un article où les raisons de bon sens et de cœur qui militaient en faveur du retour de l'auteur de « l'Avant-guerre » en France étaient développées. Cet article fit grand bruit et fut l'origine du grand mouvement de sympathie qui devait arracher au gouvernement une mesure de justice trop longtemps attendue. Des listes de pétition circulèrent. Un grand nombre d'avocats, les écrivains et les savants les plus notoires, des universitaires, les grands éditeurs parisiens, des médecins, des artistes renommés, le monde des théâtres, les rédacteurs d'un grand nombre de journaux et

de revues, donnèrent leur signature et, beaucoup d'entre eux, leur concours le plus actif à ce mouvement.

Le jeudi 19 décembre 1929, une démarche simultanée de quelques écrivains et de quatre hommes politiques de premier plan — peu suspects de compromission avec « l'Action Française » — MM. Edouard Herriot, Edouard Daladier, Louis Marin et Georges Mandel, groupés sur l'initiative de ce dernier, eut pour résultat de faire fléchir la rigueur du gouvernement .

Le soir de cette entrevue, un communiqué officiel disait notamment :

« M. André Tardieu, président du Conseil, a reçu ce matin MM. Edouard Herriot, Edouard Daladier, Louis Marin et Georges Mandel qui lui ont demandé de prendre les initiatives propres à rendre possible la grâce de Léon Daudet.

« MM. Edouard Herriot et Edouard Deladier ont ajouté qu'ils estimaient équitable que des mesures gracieuses fussent également prises en ce qui concerne les communistes condamnés dans des conditions qui leur parraissent analogues.

« Le président du Conseil a répondu à ses visiteurs qu'il attachait un grand prix à leur intervention. Il les a informés, en ce qui touche M. Léon Daudet, que, déjà saisi de la question par M. Georges Lecomte, de l'Académie française, et président d'honneur de la Société des gens de letres ; Pierre Benoit, président de la même société, et Roland Dorgelès, membre de l'Académie Goncourt et président de l'Association des écrivains anciens combattants, il s'était montré, en réponse à la demande de ces messieurs, disposé à l'étudier dans un esprit bienveillant.

« Il a ajouté, en donnant à M. Edouard Herriot, Edouard Daladier, Louis Marin et Georges Mandel, la même assurance, qu'il allait prier le garde des Sceaux de constituer, dès cette semaine, le dossier destiné à être soumis à M. le président de la République. »

L'initiative prise par deux des principaux chefs du parti radical fut assez mal accueillie par un certain nombre de leurs amis politiques, qui cherchèrent, au cours de la séance de la Chambre du 26 décembre, à en détruire l'effet. Mais le courant d'opinion créé par les pétitions signées de toutes les élites intellectuelles de France était trop fort. Leur manœuvre échoua.

Le 30 décembre, le Président de la République « graciait » le père du petit martyr, Philippe Daudet.

Photo Hamm, Bruxelles.

LÉON DAUDET

L'heureuse nouvelle ne fut connue que tard dans la nuit à Bruxelles. Des journalistes belges s'en furent néanmoins aussitôt prévenir Léon Daudet qu'il allait être enfin libre de rentrer dans sa patrie. On devine l'accueil qui fut réservé aux porteurs de cette heureuse nouvelle.

Les journées du 31 décembre 1929 et du 1er janvier 1930 furent employées par le directeur de « l'Action Française » à prendre congé des personnalités belges qui, depuis plus de deux ans, l'entouraient de leur amitié. Il se rendit place de Broukère, à la « Nation Belge » et fit ses adieux à M. Fernand Neuray, son directeur, à M. Hislaire, le rédacteur en chef et aux collaborateurs de ce journal si sincèrement ami de la France. Léon Daudet se souvenait de la réception cordiale, affectueuse même qui lui avait été faite dans cette maison, dès les premières heures de son séjour en Belgique. Il dit la reconnaissance qu'il gardait pour tout ce qu'ils avaient fait afin d'adoucir l'insidieuse cruauté des heures lentes et grises de son exil. Le 31 décembre la « Nation Belge » publia une déclaration dont voici un passage.

« Je remercie de tout cœur la glorieuse nation belge de m'avoir accordé, pendant 29 mois, sa généreuse hospitalité. Certes, je l'admirais déjà pour avoir opposé, en août 1914, une barrière à la formidable ruée allemande, avec une détermination et un héroïsme dont l'Histoire universelle offre peu d'exemples, mais j'ai appris, en vivant en famille avec elle et participant à sa vie quotidienne, tissée comme toute vie humaine, de joies, d'inquiétudes et de douleurs, à la connaître et à l'aimer. Rien ne saurait effacer de mon cœur les sentiments et les vœux ardents

---

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare*, *Molière*, *Rabelais*, *Ronsard*, *Mistral*, *Rodin*, *Monet*, *Beaudelaire*, *Hugo*, *Dostoïewski*, *Beethoven*, *Berlioz*, *Bizet*, *Stendhal*, *Mérimée*, *Proust*, *Gide*, *Loti*, *Bourget*, *Maurras*, *Bainville*, *Capus*, *Courteline*, *Donnay*, *F. de Curel*, *Porto-Riche*, *Mounet-Sully*, *Porel*, *Sarah Bernhardt*, *Réjane*, etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. Goor.

Sur alfa ..... **200 fr.**

Sur vélin de Rives ..... **500 fr.**

Librairie d'Action Française, 12, Rue de Rome, Paris (8e)

C. c. p. 926-78.

que je forme pour sa prospérité future. Ces vœux ne s'accompagnent d'aucune fadeur, ni d'aucun complément conventionnel.

« La Belgique, du fait de son sacrifice et de sa vaillance, a sur la civilisation une option. Quelle ne craigne pas de la réclamer. L'Europe actuelle est vacillante. physiquement et moralement. La voix de la Belgique doit se faire entendre. Plus son accent sera fort et assuré dans ces parlotes où se noie la victoire, mieux la paix sera assurée. Son martyre, à Dinan, Visé. Communes et ailleurs, lui donne des droits particuliers. Qu'elle les revendique. »

∴

Le 1er janvier, vers 7 heures du soir, les représentants des différentes organisations de l'Action Française se retrouvaient sur le quai de la gare du Nord à Paris. C'étaient Maurice Pujo, membre des Comités Directeurs de l'Action Française, Maxime Real del Sarte et Lucien Lacour, président et vice-président de la Fédération Nationale des Camelots du Roi, Georges Calzant vice-président de la Fédération Nationale des Etudiants d'Action Française, Robert Bourin, Pierre Prier et l'auteur de ces lignes. Ils partaient chercher Léon Daudet. Tous avaient joyeusement abandonné famille, parents, amis, au milieu des fêtes de l'an nouveau. Pour être les compagnons du retour d'exil de leur chef que n'auraient-ils fait? La route parut courte aux voyageurs, même à ceux qui avaient le plus fréquemment contemplé depuis deux ans les lignes monotones ou fumeuses du paysage qui se déroule entre Compiègne, Tergnier, Saint-Quentin, Aulnoye et la Belgique. Quand ils débarquèrent à Bruxelles, à la gare du Midi, une bruine froide tombait. Les voitures étaient rares en ce soir de 1er janvier. Ils durent, en dépit de leur impatience, prendre un des nombreux petits tramways qui suivent des parcours pleins de méandres à travers les rues et avenues de la capitale Belge. Minuit était depuis longtemps sonné quand ils se trouvèrent enfin sur la place du Cinquantenaire, devant la petite maison de l'avenue de l'Yser qui abritait depuis deux ans Léon Daudet et sa famille.

Au coup de sonnette, le maître et la maîtresse de la maison arrivèrent et accueillirent les voyageurs. Il est difficile d'exprimer la joie qui étreignait tout les cœurs. Les exilés songeaient à la France, aux Princes qu'ils lais-

saient, à ce Paris qu'ils allaient retrouver, ce Paris qu'ils aiment tant, pour tant de raisons, dont l'une si cruelle. Les arrivants se réjouissaient de retrouver leur chef, le tribun ardent, l'animateur qui allait mener l'idée monarchique vers de nouveaux progrès. On soupa. Pampille, fée de la table comme elle l'est de la charité discrète, avait bien fait les choses. On parla de la journée du lendemain. Un de nos confrères « d'Excelsior », qui était parmi les convives prit des photographies. Puis on se sépara, pour se retrouver aux premières heures de la matinée.

∴

Le 2 janvier à 8 heures 30, Léon Daudet quittait l'avenue de l'Yser. Prévenus de son départ des voisins vinrent lui exprimer leur sympathie et lui dire les regrets qu'il laissait parmi les habitants du quartier d'Etterbeck.

A la gare du Midi, deux compartiments avaient été réservés dans le train, pour le directeur de l'Action Française, Madame Daudet et leurs compagnons de route. Sur le quai, de nombreux amis étaient groupés. Des fleurs furent remises à Madame Daudet. Avant le départ, des conversations s'engagèrent. Plusieurs personnes présentes marquèrent à nos amis leur tristesse de voir partir Léon Daudet. « Nous avons appris à l'aimer — disaient-elles — C'est avec regret que nous vous le rendons ».

Le train quitta le quai aux cris de : « Vive Daudet ! Vive la France ! », tandis que la foule et les employés de la gare saluaient.

Dès Mons, où le train s'arrête un instant, un ami de l'Action Française, M. Laude, secrétaire de la section de Maubeuge, monte dire à l'exilé la joie que nos amis éprouvent de son retour.

Le train poursuit sa route à travers les régions minières et industrielles que les crassiers et les cheminées d'usines dominent . Quévy, la gare frontière belge passe. Voici Feignies, poste de douane français. L'exil de Daudet a pris fin.

A ce moment, apparait à la porte du compartiment, M. Desmarais commissaire spécial à Feignies, accompagné des inspecteurs Normand et Fonteneau.

« M. Léon Daudet — dit-il — je suis chef du service des passeports. Je suis chargé par M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, de vous notifier la mesure de

grâce que M. le Président de la République a bien voulu prendre à votre égard le 30 décembre dernier ».

Léon Daudet remercie le commissaire et lui serre la main.

Aulnoye marque le premier arrêt du train en France. Le quai est noir de monde. Derrière les présidents des diverses Fédérations du Nord, nos amis de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, et de tous les pays avoisinants se sont groupés. Daudet se montre à la portière. La foule l'acclame. La bienvenue lui est souhaitée. Une gerbe, nouée d'un ruban tricolore lui est remise par M. Guérin, étudiant de

(*Cl. Rol.*)

Arrivée de Léon Daudet à la gare du Nord.

Lille. Puis, les assistants entonnent le vivat flamand, dont le rythme lent est si impressionnant.

Le train s'éloigne au milieu des acclamations.

Un court arrêt marque le passage à Saint Quentin. Très émus, des amis sont venus, à qui Daudet donne l'accolade.

On déjeune au wagon-restaurant. Les voyageurs sollicitent des autographes que Daudet accorde avec la bonne humeur qu'on lui connait.

Enfin, voici Paris.

∴

On dit beaucoup que Paris est indifférent à tout depuis la guerre. C'est peut-être vrai, si l'on entend par là que les déplacements des autorités républicaines ne suscitent

plus aucun enthousiasme de sa part. Paris montre, comme il peut la considération qu'il a pour ceux qui ont liquidé une victoire chèrement acquise et qui poussent le peuple français vers de nouvelles hécatacombes en bêlant à la paix. Mais chaque fois que Paris est touché dans sa fibre patriotique, chaque fois qu'il s'agit d'exalter nos gloires nationales, de crier sa foi dans l'avenir du pays, de remercier d'une manière ou d'une autre ceux qui ont bien travaillé ou qui ont souffert pour lui, chaque fois Paris est debout.

Il l'était le 2 janvier 1930, à une heure de l'après-midi, à la gare du Nord, pour exprimer à l'auteur de « l'Avant-Guerre », au père de Philippe, l'affectueuse confiance qu'il met en lui.

La préfecture de police avait pris ses précautions. Un service d'ordre considérable entourait la gare du Nord, autour de laquelle peu à peu, depuis midi, des milliers et des milliers de parisiens, gens de toutes les conditions sociales, s'étaient rassemblés. A l'intérieur, malgré les barrages, la foule s'était aussi glissée et remplissait l'immense hall, tandis que sur le quai même où le train était attendu Charles Maurras entouré de tous les membres des Comités Directeurs de l'Action Française, Charles Daudet, les chefs des Camelots du Roi et des Etudiants d'Action Française, Joseph Delest, compagnon de captivité et d'évasion de Daudet, des personnalités du monde littéraire, artistique et journaliste : MM. Pol Neveux, Raoul Ponchon, Roland Dorgelès, Maurice Donnay, René Benjamin, Binet-Valmer, Arthème Fayard, Camille Aymard, Jacques Hébertot, Eugène Marsan, d'autres encore, s'apprêtaient à faire une réception enthousiaste au voyageur depuis si longtemps espéré.

Voici le train. Il entre en gare. Daudet apparaît à la portière du deuxième wagon. La foule se rue vers la voiture. Les cris de : « Vive Daudet ! Vive Daudet ! » emplissent la gare. Maurras embrasse son ami. Marie-France Vaugeois, fille du fondateur de « l'Action Français », lui offre des fleurs. Un groupe très nombreux de cheminots du Nord attend à quelques pas. Porteur d'une gerbe, un des membres de la délégation s'avance vers le Directeur de l'Action Française. Daudet, très ému, l'embrasse. Les acclamations continuent, s'amplifient, gagnent la foule massée dans la cour d'arrivée, sur la place et dans les rues avoisinantes.

Portés par un flot enthousiaste qui les presse de toutes parts, Léon Daudet, Madame Daudet et les personnalités présentes arrivent aux voitures qui les attendent.

Un taxi est là. Celui qui fut réquisitionné le 25 juin 1927, quand un coup de téléphone mystérieux fit sortir de leur cellule Léon Daudet et Joseph Delest. Le même chauffeur le conduit. Léon Daudet, Madame Daudet et Joseph Delest y prennent place. Il faudra de longues minutes avant qu'il puisse franchir les rangs serrés de la foule qui acclame

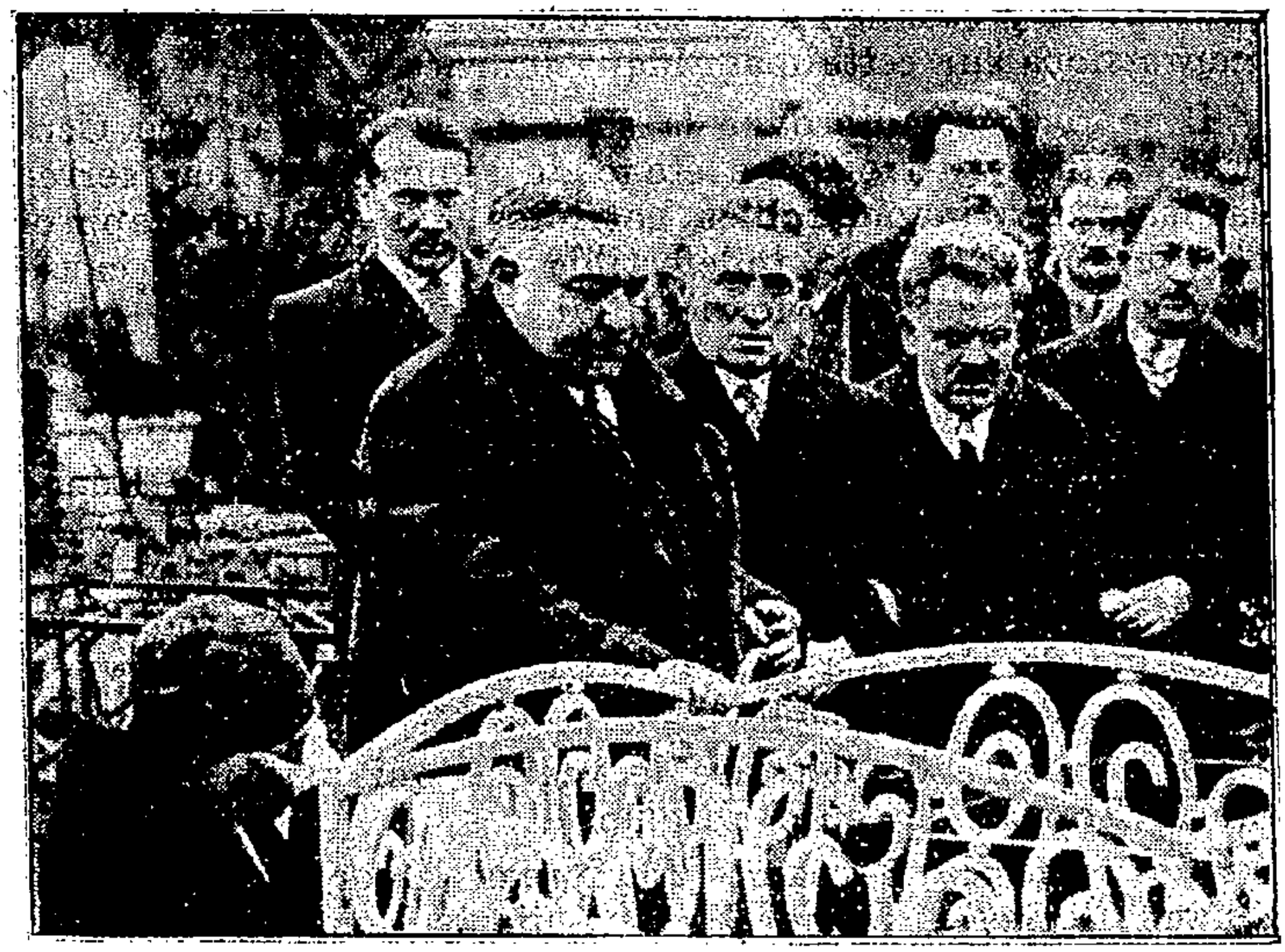

(Cl. Rol.)

LÉON DAUDET sur la tombe de son fils, à son retour d'exil,
à ses côtes : LUCIEN LACOUR, JOSEPH DELEST,
agenouillée : Mme LÉON DAUDET.

Daudet. Les voitures qui le suivent resteront longtemps prises au milieu d'un flot humain.

Le taxi gagne les boulevards extérieurs. Il arrive au cimetière du Père-Lachaise. Privé depuis plus de deux ans de la consolation qu'il éprouvait à se recueillir souvent sur la tombe de son fils martyr, Léon Daudet a tenu à faire tout d'abord ce pélérinage. Quelques amis sont là. Il l'accompagnent dans sa triste visite. Leur cœur est ému en présence de la mère douloureuse qui prie. Mais, quelle

résolution, quelle volonté, sur le visage du père en cet instant poignant !

En quittant le cimetière du Père-Lachaise Léon Daudet se rend chez sa mère. Depuis plus de deux ans la veuve d'Alphonse Daudet espère son fils. On devine quel fut son bonheur en le retrouvant après une si longue séparation.

A cinq heures trente de l'après-midi, Léon Daudet arrivait rue de Rome, dans les bureaux de l'Action Française. Il était accompagné de Madame Daudet et de leur fils François. Il se dirige tout d'abord vers la rédaction du journal et y échange avec ses collaborateurs ses premières impressions sur cette magnifique journée.

Il se rend ensuite dans la salle de la Permanence Centrale, située au troisième étage de l'immeuble pour serrer la main des innombrables patriotes qui veulent l'approcher et lui dire leur indéfectible dévouement à la cause sacrée qu'ils servent derrière lui.

Le président de la Ligue lui dit la joie que ses amis éprouvent de le retrouver parmi eux. Il répond :

« Je n'ai pas à remercier le gouvernement de la République pour la cessation d'une scandaleuse iniquité et la rupture d'un exil de vingt-neuf mois.

« Ma décision de poursuivre le châtiment des policiers assassins de mon fils et de flétrir les magistrats, serviles et félons, de l'arrêt infâme, reste entière.

« Ma volonté de détruire le régime qui avilit, ruine et tue la France, demeure absolue.

« Je remercie Fernand Vandérem, Georges Lecomte, Roland Dorgelès, Daniel Halévy, Pierre Benoit, tous ceux qui sont intervenus auprès des pouvoirs publics pour qu'un terme fût mis à une ignominie d'une telle durée.

« Je remercie MM. Mandel, Marin, Herriot et Daladier pour leur démarche en faveur de leur ancien collègue, auprès de M. André Tardieu.

« Je remercie Paris, où je suis né, de son accueil inoubliable.

« Quant à Barthou et à Poincaré, nous nous retrouverons. »

Puis, pendant près de trois heures la population parisienne défile. A sept heures du soir, des cris se font entendre sur la place de Rome, noire de monde. On réclame Daudet. Il apparaît au balcon encadré de Madame Daudet

RETOUR

par Ralph SOUPAULT

« Comme il valait mieux l'avoir dehors que dedans! »

(Bonnevay, Malvy, Caillaux, Dubarry, duc d'Audiffret-Pasquier et les démocrates chrétiens.)

Extrait du "Charivari".

et de son fils. Une acclamation formidable monte vers eux et dure pendant près de dix minutes. Au loin, sur les marches de la gare Saint Lazare on voit des gens qui agitent des mouchoirs et des chapeaux. La foule répête sans se lasser : « Vive Daudet ! Vive Daudet ! »

Après huit heures seulement, le défilé prenait fin. Des milliers de Français canalisés jusque dans les rues avoisinantes par un service d'ordre, remarquablement organisé par les Commissaires d'Action Française avaient pu dire leur joie et leur confiance au Directeur politique de l'Action Française.

C'est ainsi que prit fin une longue injustice. Le 2 janvier 1930 un chef se retrouvait, à l'heure nécessaire, à la tête des troupes vigilantes, plus fortes et plus décidées que jamais, que groupe maintenant le grand mouvement, né il y a un quart de siècle, de la pensée de Maurras.

Pierre LECŒUR.

SI VOUS VOULEZ
ÊTRE HABILLÉ
IMPECCABLEMENT
VOYEZ.....

SIMON

Ex-coupeur de Grande Maison

12, Boulevard Saint-Germain, PARIS (V^e^)

PRIX
TRES
MODERÉS

GRAND CHOIX
DE TISSUS
CLASSIQUES ET MODE

LES JEUX DE FRANCE

LE PETANQUE ET LA LONGUE

PAR LOUIS JASSERON

dessins de roger georr

La Pétanque et la Longue

Le *pétanque* est une variété du jeu de boules (Voir l'Almanach de l'A. F. pour 1930, page 344) qui se joue sur toute la Cote d'Azur et dans le Var. Il se distingue du jeu de boule lyonnais en ce que :

1° Les joueurs, pour lancer leurs boules ne doivent pas sortir d'un « rond » d'environ 60 centimètres de diamètre, tracé à la main par le gagnant autour de l'emplacement du *bouchon* (but) dans le coup précédent. D'où le nom de pétanque (pied qui tient);

2° Aucune limite n'est donnée au jeu en longueur ni en largeur. Une boule qui a touché un obstacle quelconque est toujours bonne. Le joueur qui a gagné le coup, trace son *rond* et lance son bouchon dans la direction et à la distance de son choix. On joue dans la rue, sur la roule, sur la place, sur le port, parmi les cailloux. Les boules tirées comptent au jeu, où qu'elles aillent.

Ce sont là des différences importantes. Signalons encore que les boules du *pétanque* sont beaucoup plus petites que celles du jeu lyonnais et que la partie de pétanque est en 15 ou 21 points alors qu'il n'est pas à Lyon, de partie de boules de plus de 12 points.

Quand on fait un coup de tir direct qui chasse la boule visée, on *frappe*, alors qu'à Lyon, on *tire*. Quand ce coup de tir est si bien réussi que la boule frappante prend la place de la boule frappée, on a fait un *palais* qu'on appelle à Lyon : un *carreau*. Mais ce n'est là que terminologie et ce sont les mêmes lois essentielles qui règlent le pétanque et le jeu de boules.

C'est aussi la même ardeur sérieuse des joueurs à leur partie, la même fierté de leurs victoires passés, les mêmes discussions sur une partie disputée, sur un coup délical, sur une mesure douteuse. Le pétanque se jouant hors de toute limite ne favorise pas

la boisson comme, à Lyon, les boules. On joue donc sans boire, mais non point sans parler. S'il n'est pas rare à Lyon d'assister à une partie de boules quasi muette, vous pensez bien qu'il n'en va pas de même sous le beau soleil méditerranéen! Et ce sont les galéjades, les défis, les rispostes des joueurs, les avis des spectateurs qui soulèvent parfois des colères en tempête. L'*homme du Nord* qui entend et voit cela retient son souffle, prêt à intervenir pour arrêter une bagarre fratricide. Mais tout d'un coup, le rire fuse sur une galéjade opportune et tout se termine bien. Ah! l'heureux pays!

J'entendais cet été, un Bandolais dire : « On peut supprimer la

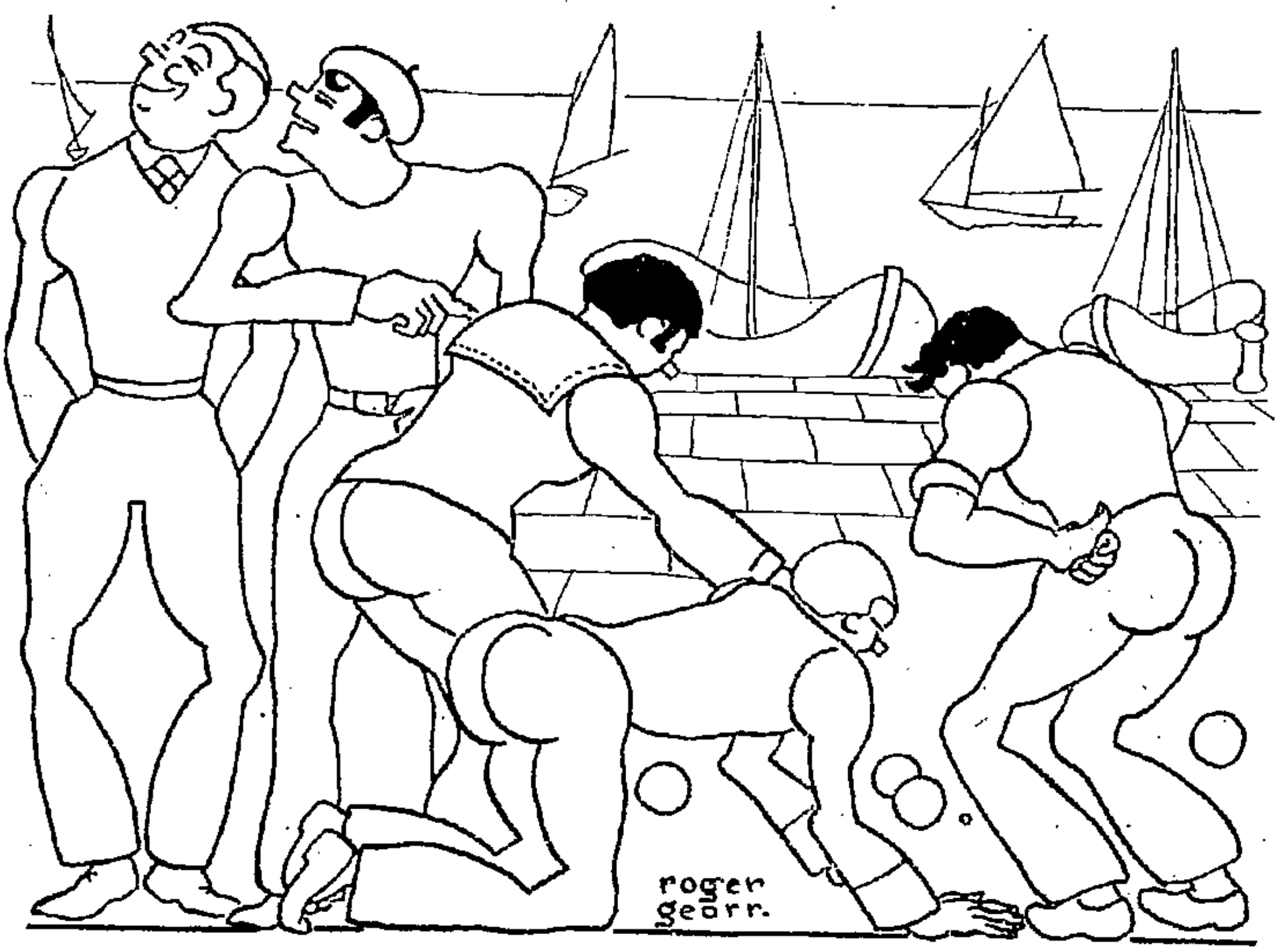

ville, on peut supprimer le port, mais qu'on ne supprime pas le *pétanque!* »

La *Longue* est exactement le même jeu que l'on joue dans les mêmes pays et dont les règles font une jolie transition entre le pétanque et le jeu lyonnais. Le *rond* y subsiste, mais le joueur peut le dépasser.

1° Au maximum de trois pas en avant quand il *frappe;*

2° d'un pied seulement et dans la direction de son choix, quand il pointe.

Ces deux jeux font l'objet de nombreux concours sur la Côte d'Azur chaque année et sont suivis avec passion.

LOUIS JASSERON.

Les carnets de Schwarzkoppen

MM. les Juifs et MM. les Allemands se sont pas mal occupés de l'affaire Dreyfus au cours de l'année 1930. Une pièce de théâtre, un ou deux films ont été consacrés à l'ex-pensionnaire de l'île du Diable. Un certain Bruno Weill, né à Metz et d'ailleurs expulsé d'Alsace par la « Commission de triage » instituée à l'armistice, a écrit un livre intitulé « Le procès du capitaine Dreyfus ». Enfin un colonel allemand en retraite, appelé Bernhard Schwertfeger, a édité ce qu'il a appelé *les carnets de Schwarzkoppen*. On a fait grand bruit autour de cette publication et on a osé prétendre qu'elle apportait la vérité sur l'affaire Dreyfus : Schwarzkoppen affirmant qu'il n'avait jamais entretenu de relations avec le condamné des deux conseils de guerre de Paris et de Rennes, mais qu'en revanche il avait eu Esterhazy à sa solde, devait être cru sur sa parole : on ne pouvait que s'incliner devant pareil témoignage.

C'est sans doute la première fois que dans une affaire criminelle, on accepte sans contrôle et comme devant faire foi les déclarations d'un complice. Complice en tout état de cause d'un acte de trahison accompli contre nous, Schwarzkoppen est le premier à le reconnaître. S'il s'agissait d'un simple délit ou crime de droit commun tout juge impartial regarderait comme suspecte une déposition pareille, mais qu'en penser à propos d'une machination montée contre la France, par l'auteur même de la déposition? Son intérêt, « son devoir » comme l'a fait remarquer M. Louis Laloy ne lui commandaient-ils pas d'altérer la vérité?

Publiés en Allemagne, les carnets de Schwarzkoppen ont été traduits en français et ont paru aux éditions Rieder. Ils sont précédés d'une préface de M. Lévy-Bruhl, de l'Istitut. Ce personnage était en effet tout particulièrement qualifié, à la fois comme Juif et comme

cousin de Dreyfus, pour parler de l'affaire en toute impartialité.

Tout au moins aurait-il pu s'épargner de dire des sottises et de rééditer d'abominables calomnies. Il déclare, par exemple, gravement que Schwarzkoppen n'indiquait pas à Panizzardi la source des renseignements qu'il recevait, « se conformant en cela à la règle de l'espionnage qui défend que l'on nomme jamais un agent ». M. Lévy-Bruhl a oublié les discussions qu'a soulevées la lettre de Panizzardi à Schwarzkoppen, dans laquelle l'Italien annonce qu'un espion, dont il donne l'initiale, « a apporté beaucoup de choses très intéressantes »; M. Lévy-Bruhl ignore également la pièce « cette canaille de D. » qui cependant a fait quelque bruit et qui, elle aussi, prouve tout au moins que les deux attachés militaires parlaient librement entre eux de leurs agents. Mais pour les besoins de la thèse, il est, paraît-il, nécessaire que Schwarzkoppen ait caché à Panizzardi qu'il employait Esterhazy, et on n'y regarde pas de si près.

M. Lévy-Bruhl va plus loin : il ose reprendre l'ignoble accusation lancée par Reinach contre le colonel Henry d'avoir été le complice d'Esterhazy. Poursuivi en cour d'assises pour répondre de cette accusation et apporter ses preuves, Reinach s'est honteusement dérobé. Rien, rien et rien n'a jamais été produit pour appuyer cette fable monstrueuse. Picquart lui-même a « protesté contre ce qu'il considérait comme une grave erreur ». Qu'importe? Cette grave erreur reste au dossier des illustres champions de la Justice et de la Vérité. Il vaut mieux d'ailleurs qu'il en soit ainsi. On n'en est que mieux éclairé sur la bonne foi de ces gens-là, et en outre pareilles ignominies sont la préface qui convient aux élucubrations — authentiques ou non — d'un espion prussien.

Authentiques ou non? La question se pose.

En effet, dans un avertissement, M. Bernhard Schwertfeger, chargé de la publication par la veuve de Schwarzkoppen, nous apprend que les « Carnets » ont été rédigés en 1903 : il ne s'agit donc pas de notes

prises au jour le jour, mais d'un récit fait de nombreuses années après les événements relatés et qui, par suite, peut tout au moins comporter des erreurs de mémoire. A un endroit, on lit : « J'écrivis ce jour-là dans mon journal... »; il semblerait donc que Schwarzkoppen tenait un journal : c'est ce journal qu'il eut fallu publier et non une sorte de résumé des élucubrations de Reinach sur l'affaire Dreyfus.

Tout est d'ailleurs incohérent dans ces carnets. Lorsque Schwarzkoppen relate la visite que lui aurait faite Esterhazy pour offrir ses services, Schwarzkoppen manifeste une vive indignation : « Je lui répondis que *ce n'était nullement mon rôle* d'aider un officier à s'écarter de la voie du devoir et de l'honneur... J'attirai son attention sur l'immoralité de son projet, et je le congédiai en lui disant que *dans ma position*, je ne pouvais m'intéresser à des offres pareilles », et encore : « J'essayai de lui faire voir la monstruosité de sa démarche... »

Pareils sentiments chevaleresques sont évidemment dignes d'admiration, seulement, un peu plus loin, au chapitre intitulé *Résultats*, et qui est de Schwertfeger, on lit que quand Schwarzkoppen fut nommé attaché militaire à Paris, il « tomba du point de vue état-major dans une période extrêmement critique. On savait à Berlin que des modifications profondes étaient apportées au plan de concentration français... L'intérêt de l'état-major pour tous les renseignements sur l'armée française devait être d'autant plus grand. *Dans ces conditions, il allait de soi pour tout officier d'état-major envoyé à Paris qu'il devait chercher à transmettre à Berlin toutes les informations qu'il pourrait recueillir sur l'évolution ultérieure des choses.* »

Voilà une remarque qui illustre les scrupules du délicat Schwarzkoppen et rend bien vraisemblable son élan de pudeur en présence des offres que lui aurait faites Esterhazy! Il « *allait de soi* » qu'il les accueillit avec empressement, et il les aurait repoussées. Admirable logique! Sans compter qu'une pièce du dossier secret, dont l'authenticité n'a jamais été contestée, éta-

ÉDITIONS PROMÉTHÉE

9, Rue Dupuytren, 9 — PARIS-VI^e^

Collection « Essais et Chroniques »

Volumes in-8 couronne, couverture en deux couleurs.

JACQUES BAINVILLE. — **Une saison chez Thespis.** . . . **12** fr.
Édition originale : Madagascar, **100** fr. — Arches, **75** fr. — Lafuma, **50** fr. — Alfa, **25** fr.

JOSÉ LE BOUCHER. — **D'Angora à Vilna.** Préface de JACQUES BAINVILLE . . . . . **12** fr.
Édition originale : Arches, **75** fr. — Lafuma, **50** fr.

RENÉ GILLOUIN. — **Le destin de l'Occident,** suivi de divers essais critiques . . . . . **15** fr.
Edition originale : Lafuma, **50** fr. — Alfa, **25** fr.

EUGÈNE MARSAN. — **Instances :** POUR LES CENTENAIRES DU ROMANTISME . . . . . **15** fr.
Édition originale : In-8 écu; Arches, **80** fr. — Alfa, **30** fr.

Collection « Figures et Questions du Jour »

Jolis petits volumes in-16 double Tellière (17,5 × 11), couverture en deux couleurs.

FERNAND NEURAY. — **Entretiens avec Clemenceau.** Préface de LÉON DAUDET, couverture ornée d'un bois de Jean Feildel, plusieurs photos inédites **7.50**
Édition originale : Vergé de Rives, **35** fr. — Alfa, **16** fr.

J. S. DE GIVET. — **Aristide Briand.** Couverture de Jehan Sennep. . . . . **9** fr.
Édition originale : Vergé de Rives, **40** fr. — Alfa, **18** fr.

JEAN REVIRE. — **Perdrons-nous la Sarre ?** Couverture de Jean Feildel **7.50**
Édition originale : Vergé de Rives, **35 fr.** — Alfa, **16** fr.

RENÉ GILLOUIN. — **De l'Alsace à la Flandre : le Mysticisme linguistique.** . . . . . **12** fr.
Édition originale : Vergé de Rives, **50** fr. — Alfa, **25** fr.

PIERRE LAFUE. — **Kurt et Grete : Allemagne 1929.** Couverture ornée d'un bois de Jean Feildel . . . . . **9** fr.
Édition originale : Vergé de Rives, **35** fr. — Alfa, **18** fr.

JACQUES DEBU-BRIDEL et MARC BENOIST. — **La guerre qui paye : Alger 1830.** Préface de JULES CAMBON. Deux vignettes de l'époque, couverture avec bois de Jean Feildel. **10** fr.
Édition originale : Vergé de Rives, **40** fr. — Alfa, **20** fr.

Collection « Le Miroir des Jours »

ODETTE PANNETIER. — **Plaisirs forcés à perpétuité.** Un volume in-8 couronne, illustré de 30 compositions originales par Henri Fournier, couverture illustrée en 3 couleurs . . . **16** fr.
Édition originale : Lafuma, **70** fr. — Alfa, **35** fr.

ÉDITIONS PROMÉTHÉE

9, Rue Dupuytren, 9 — PARIS-VI^e

HORS SÉRIE :

CHARLES BENOIST, membre de l'Institut. — **Les Maladies de la Démocratie. L'art de capter le suffrage et le pouvoir.** Un volume in-16 double Tellière, couverture en deux couleurs, sur satiné Navarre . . . . . **12** fr.
Édition originale : Vergé de Hollande, **60** fr. — Alfa, **25** fr.

COMTE DE SAINT-AULAIRE, ambassadeur de France. — **La Mythologie de la Paix.** Un vol. in-8 cour., couverture en deux couleurs . . . . . **15** fr.
Édition originale : Vergé de Rives, **60** fr. — Alfa, **30** fr.

PIERRE LASSERRE. — **Trente années de vie littéraire,** pages choisies. Avec un portrait de l'auteur par A. Bilis. Préface d'ANDRÉ BELLESSORT. Un volume in-8 couronne sur satiné Navarre . . . . . **15** fr.
Édition originale : Alfa, **30** fr.

PIERRE LASSERRE. — **Frédéric Mistral, poète, moraliste, citoyen.** Edition du centenaire. Un vol. in-8 car.. couverture ornée d'un bois de Jean Feildel. *Tirage limité.*
10 exemplaires sur Japon blanc nacré . . . . . **250** fr.
1.000 exemplaires sur Vergé de Rives . . . . . **60** fr.

GEORGES DEHERME. — **Démocratie et Sociocratie.** Un volume in-8 couronne . . . . . **15** fr.

ROGER DUMON. — **Germanisme et Latinité : Le Rôle du Rhin.** Un volume in-8 couronne, couverture en deux couleurs . . . . . **12** fr.

CH. S. HEYMANS. — **La vraie Mata Hari, courtisane et espionne.** Préface de LOUIS DUMUR. Un volume in-8 couronne de 432 pages, couverture illustrée en trois couleurs. . . . . **15** fr.

Édition originale illustrée de 30 photos inédites : Alfa, **40** fr. — Vergé d'Arches, **100** fr.

TRISTAN DERÈME. — **Le Zodiaque ou les étoiles sur Paris,** poèmes. Nouvelle édition, revue et corrigée, ornée de compositions originales (titres, bandeaux et culs-de-lampe) dessinées et gravées sur bois par J. Feildel. Un vol. in-8 jésus.

10 exemplaires sur vieux Japon à la forme, numérotés et signés par Tristan Derème, avec double suite des bois en noir et en bistre . . . . . **600** fr.
60 exemplaires sur vélin de Hollande à la forme, avec une suite des bois en bistre . . . . . **300** fr.
400 exemplaires sur vélin d'Arches à la forme . . . . . **175** fr.
Il ne reste que quelques exemplaires des différents papiers.

PIERRE LAFUE. — **Lenine ou le mouvement.** Un vol. in-8 couronne, couverture ill. de Waller . . . . . **12** fr.
Edition originale : Vergé de Rives, **50** fr. — Alfa, **25** fr.

A PARAITRE PROCHAINEMENT :

CHARLES MAURRAS. — **Heures Immortelles (1914-1919).**

blit de la façon la plus nette que, fin 1893, c'est-à-dire antérieurement à la prétendue visite d'Esterhazy, Schwarzkoppen avait déjà à sa solde un officier français! Sa « *position* » lui permettait, en décembre 1893, de profiter de la trahison d'un militaire, et le lui interdisait en juillet 1894. Ce Schwarzkoppen était bien compliqué.

Il est en outre à remarquer que Schwarzkoppen place au 20 juillet 1894 la prise de contact avec Esterhazy. Il en résulte donc qu'en admettant même que celui-ci ait été un traitre, sa trahison est indépendante de la trahison de l'officier, dont Schwarzkoppen s'entretenait avec son chef d'état-major en 1893. Cette pièce du dossier secret avait été mise par Picquart et par Baudouin à la charge d'Esterhazy : elle ne peut y être maintenue. Qui vise-t-elle? La question reste entière. Schwarzkoppen ne l'a même pas abordée, ses commentateurs non plus.

Ses explications sur le bordereau sont d'ailleurs des plus obscures; on sait que dans le bordereau le traître *offre* le manuel de tir et annonce qu'il adresse quatre notes sur le canon de 120 court, sur les formations de l'artillerie, sur les troupes de couverture et sur l'expédition de Madagascar.

Schwarzkoppen raconte qu'Esterhazy lui apporta le 15 août « le plan de mobilisation de l'artillerie »; le 1er septembre : la liste des troupes de couverture, la description du canon de 120 court, le projet de manuel de tir d'artillerie de campagne, et enfin le 6, par lettre remise à l'ambassade, Esterhazy aurait fait parvenir un rapport sur Madagascar.

Ainsi Schwarzkoppen aurait reçu en trois envois les documents que le bordereau lui annonçait!

Quant au bordereau lui-même, Schwarzkoppen affirme ne l'avoir jamais reçu; « la remise des pièces au 5 septembre *a dû* être précédée du dépôt du bordereau chez le concierge de l'ambassade et ceci précisément *entre le* 16 *août et le* 1er *septembre* ». Voilà qui est en effet des plus vraisemblables : l'auteur du bordereau,

disant : « Je vous adresse quelques renseignements intéressants » qu'il énumère, aurait envoyé cette liste isolément, après remise d'un premier document, de telle sorte que son correspondant, en recevant la liste, aurait été en droit de se demander ce qu'étaient devenus les autres documents annoncés et s'ils n'étaient pas tombés aux mains du contre-espionnage français!

Il y a mieux : l'auteur du bordereau n' « adresse » pas le manuel de tir : il le tient simplement à la disposition de son correspondant, soit que celui-ci en veuille une copie *in extenso*, soit qu'il préfère avoir l'original pour y « prendre ce qui l'intéresse ». Le traître, en outre, insiste sur ce fait qu'il ne peut avoir le manuel à « sa disposition que très peu de jours »; il est donc manifeste qu'en ce qui concerne le document « extrêmement difficile à se procurer », il attendra les instructions de son correspondant; le texte ne laisse aucune incertitude sur ce point; et cependant le manuel aurait été remis spontanément, sans même que Schwarzkoppen eût été invité à rendre ce document dont l'expéditeur ne disposait que pour quelques jours!

Enfin le bordereau se termine par la phrase : « Je vais partir en manœuvres. » Comment cette phrase peut-elle émaner d'Esterhazy si le bordereau a été écrit entre le 16 août et le 1er septembre, puisque Esterhazy, convoqué au camp de Châlons du 6 au 9 août, pour assister à des écoles à feu, avait rejoint son corps le 13 août, et ne s'est plus absenté jusqu'à la fin du mois? Schwarzkoppen ne se charge pas de résoudre l'énigme : « *Je ne puis, dit-il, m'expliquer la dernière phrase du bordereau : « Je vais partir en manœuvres* » que par le fait qu'Esterhazy, à la suite des exercices de tir du 24 juillet (?), au camp de Châlons, a assisté, à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre, à d'autres exercices de tir, peut-être au camp de Sissonne, dans l'Aisne, car il m'apporta le 5 septembre une description détaillée de ces exercices (manœuvres de masse) ».

L'explication est ingénieuse : malheureusement elle se heurte au fait qu'une fois rentré à son régiment,

Esterhazy n'a plus été détaché à aucune manœuvre, et à cet autre fait qu'il n'y a jamais eu de manœuvres de masse au camp de Sissonne.

La version de Schwarzkoppen de l'arrivée du bordereau est donc, de l'aveu même de son auteur, purement absurde.

Il faut ajouter que le texte du bordereau est en contradiction avec ce que raconte Schwarzkoppen : « Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse, cependant, Monsieur... » écrit l'auteur du bordereau. Cette phrase implique que le traître escomptait une convocation, qui n'est pas venue ;comment ce traître pourrait-il être Esterhazy qui, si l'on devait en croire Schwarzkoppen, non seulement n'attendait pas d'être convoqué pour se rendre à l'ambassade, mais même, « venait souvent sans s'annoncer » ?

Il y a lieu toutefois de remarquer que Schwarzkoppen appelle *plan de mobilisation de l'artillerie* la note annoncée au bordereau comme relative à une « modification aux *formations de l'artillerie* ». Ainsi se trouve tranchée une question qui a été fort controversée, le général Mercier ayant toujours soutenu que l'auteur du bordereau, en parlant des formations de l'artillerie, avait en vue les *formations de mobilisation*, les défenseurs de Dreyfus prétendant qu'il s'agissait des *formations de manœuvre*. Une Commission de généraux désignés par le Ministre de la Guerre André lors de la 2e révision, n'avait pas craint de se rallier à cette dernière version que la Cour de Cassation s'est naturellement empressée d'adopter.

Le témoignage de Schwarzkoppen sur ce point particulier ne montre que davantage combien ses allégations relatives au rôle qu'aurait joué Esterhazy sont contraires à toute apparence de vérité. Comment un officier d'infanterie, en garnison dans une ville de province, aurait-il pu avoir sur la mobilisation de l'artillerie des renseignements qu'ignoraient les officiers d'artillerie des corps de troupe?

S'il fallait un nouvel exemple de l'invraisemblance

des allégations de l'espion prussien, on la trouverait ce qu'il raconte au sujet de la publication du fac-similé du bordereau dans le *Matin* du 10 novembre 1896.

D'après lui, il éprouva une émotion considérable du fait de cette publication : car il reconnut tout de suite l'écriture d'Esterhazy et comprit « alors seulement » que Dreyfus avait été condamné à la place du véritable traître. « Ma situation, ajoute-t-il, devint extrêmement pénible; la question se dressait devant moi : si je ne devais pas proclamer la vérité tout entière, afin de dissiper l'horrible erreur et amener ainsi la libération de l'innocent condamné. »

Malheureux Schwarzkoppen, étreint par de telles angoisses! Seulement le chevalier de la vérité ne soulagea sa conscience que dans le sein de son « ami Panizzardi ». Douze jours après la publication du *Matin*, c'est-à-dire lorsqu'il était encore torturé par l'affreuse vérité qui lui était apparue, il adressait à Berlin un rapport sur les derniers incidents de l'Affaire, et dans ce rapport ne faisait même pas allusion à cette reproduction du bordereau parue dans *Le Matin!* Il parlait d'un article de l'*Eclair*, de l'interpellation Castelin, de la brochure de Bernard Lazare, mais ne disait pas un mot du fac-similé de bordereau! Or, il avait prétendûment mis l'état-major de Berlin au courant de ses relations avec Esterhazy : comment expliquer dans ces conditions qu'il n'ait pas fait part de la révélation qu'il venait d'avoir; qu'il ait écrit que « l'Affaire Dreyfus restait aussi mystérieuse qu'auparavant », alors qu'au contraire elle lui apparaissait lumineusement dans toute son horreur? Son simple devoir d'informateur n'était-il pas d'aviser ses chefs que le document pour lequel on avait condamné Dreyfus, et dont la publication toute récente l'état-major de Berlin au courant de ses relations avec Esterhazy : comment expliquer dans ces conditions qu'il n'ait pas fait part de la révélation qu'il venait d'avoir; qu'il ait écrit que « l'Affaire Dreyfus restait aussi mystérieuse qu'auparavant », alors qu'au contraire elle lui apparaissait lumineusement dans toute son horreur ? Son simple devoir d'informateur n'était-il pas d'aviser

ses chefs que le document pour lequel on avait condamné Dreyfus, et dont la publication toute récente avait fait sensation, était de la main d'Esterhazy? A qui fera-t-on croire que si Schwarzkoppen eût detenu pareil secret, il eût osé le cacher à ses supérieurs, et qu'il l'eût confié à son seul ami Panizzardi?

Toutes ces incohérences donneraient à penser que le Bernhard Schwertfeger est un joyeux pince sans-rire qui se moque agréablement de ses lecteurs. Cette hypothèse apparaît assez fondée lorsqu'on examine la façon dont il présente ce qu'il appelle « la preuve la plus forte de l'innocence réelle du capitaine Dreyfus ». Car, sans doute, il y a une innocence réelle et une autre.

On sait qu'au cours de l'instruction ouverte contre Dreyfus en 1894, puis à la suite des propos tenus par Dreyfus lors de sa dégradation le 5 janvier 1895, le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris,

Une eau minérale pétillante, toujours bue avec plaisir, ne fatiguant jamais l'organisme

Source Parot

déclarée d'intérêt public

Limonade Parot

au gaz naturel de la source

parfumée d'essences choisies, boisson d'été exceptionnelle

Pour les régions où vous ne trouveriez pas chez votre fournisseur les produits de la Source **PAROT**, *celle-ci a mis au point des emballages légers qui vous les rendront à domicile à peu de frais.*

SOURCE PAROT

à SAINT-ROMAIN-LE-PUY (Loire)

avait obtenu du gouvernement français des déclarations insérées dans *Havas* et dégageant les ambassades de toute compromission dans l'affaire. Il paraît que ces déclarations n'avaient pas fait grand effet à Berlin. Schwertfeger écrit en effet :
Quoiqu'il en soit, voici à quelle occasion la dite preuve fut fournie.

« *Au mois de janvier* 1895, *le chef de l'état-major italien avait adressé à l'état-major de Berlin la prière de lui donner connaissance des informations sur la concentration française dont on disposait à Berlin, en alléguant que d'après une communication de l'attaché militaire italien à Paris, le lieutenant-colonel Panizzardi, l'Allemagne aurait depuis des années déjà obtenu des renseignements là-dessus* par Dreyfus (*souligné*), *qui les aurait transmis à une personne de l'ambassade d'Allemagne servant d'intermédiaire. Schwarzkoppen devait donc dire à l'état-major s'il avait parlé à Panizzardi des informations de la concentration française que l'on possédait à Berlin.* » Car, malgré la Triplice, Berlin ne se souciait pas de voir filer en Italie tous ses secrets.

On remarquera la nature des explications demandées. Schwarzkoppen n'est pas invité à faire connaître comment il a pu, contrairement aux déclarations faites récemment par l'ambassadeur d'Allemagne, parler de relations avec Dreyfus : il doit simplement dire s'il a communiqué les renseignements que Berlin possède sur la concentration française.

Schwarzkoppen en recevant le poulet de son chef d'état-major fut manifestement des plus embarrassé, ainsi qu'il en résulte de sa réponse. Il affirma, il est vrai « de la manière la plus énergique », n'avoir jamais dit que l'on avait reçu de Dreyfus des renseignements sur la concentration des troupes françaises, et c'est ce qui permet à Schwertfeger de dire que, dès le 22 janvier 1895, « Schwarzkoppen avait envoyé à Berlin son témoignage en faveur du capitaine Dreyfus ».

Restait toutefois l'information donnée par Panizzardi à son chef d'état-major sur les communications faites par Dreyfus. Comment expliquer de façon plau-

sible cette déclaration de l'Italien? On ne nous donne pas le texte des éclaircissements fournis par Schwarzkoppen, sans doute parce qu'ils étaient trop explicites, mais seulement une analyse qui est ainsi conçue :

« Selon l'avis de Schwarzkoppen, les informations parvenues à Rome pourraient *peut-être* s'expliquer par le fait que Panizzardi qu'il décrit comme un officier aussi intelligent et habile qu'appliqué et ambitieux, un peu nerveux et, en certaines situations, agité, *a dû l'avoir mal compris...* »

L'explication est en effet assez aléatoire.

On peut se demander comment Panizzardi, ayant entendu Schwarzkoppen déclarer « de la manière la plus énergique » qu'il ne connaissait pas Dreyfus, a cependant compris que Dreyfus renseignait l'attaché militaire allemand.

Peut-être ce quiproquo apparaîtra-t-il invraisemblable aux gens non prévenus? En tout cas; il reste acquis, sans aucune contestation possible, qu'il existe un rapport de Panizzardi à son chef d'état-major dans lequel il certifie que Dreyfus renseignait quelqu'un de l'ambassade d'Allemagne « qui servait d'intermédiaire » avec Schwarzkopen. La dépêche Panizzardi du 2 novembre 1894 et qui a donné lieu à tant de discussions, n'en disait pas tant!

Telle est la vraie révélation des carnets de Schwarzkoppen; elle est de poids, et on ne saurait trop en remercier l'éditeur Bernhardt Schwertfeger et la maison Rieder, qui nous la transmet.

G. LARPENT.

DUTRAIT-CROZON (Henri).

Précis de l'Affaire Dreyfus. Nouvelle édition. Un vol. in-8° écu, avec un index des noms cités et un répertoire analytique ..... **25 fr.**

Relié ..... **65 fr.**

Guide sûr dans le dédale d'une affaire qui, pendant neuf ans, a dominé la politique et qu'aucun Français ne devrait ignorer.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e)
C. c. p 926-78.

Le procès de l'abbé Trochu

A RENNES

Le procès en « diffamation » que l'abbé Trochu, directeur de l'*Ouest-Eclair*, avait intenté à Joseph Delest, gérant de l'*Action française*, a occupé les audiences des 17 avril, 22 et 23 mai. Le jugement a été rendu le 6 juin.

Les débats se sont déroulés devant une salle comble. Ils ont été désastreux pour l'abbé Trochu.

Certes, on connaissait déjà bien des aspects de cet homme-protée qui a fait tant de mal à la cause catholique dans l'Ouest de la France. On savait déjà que, sous le couvert de sa soutane, il a exercé et exerce encore à peu près tous les métiers, avouables ou non ; on l'avait déjà vu marchand de papier, trafiquant de morues, imprimeur clandestin d'affiches immondes s'attaquant à des femmes, vendeur de cartes postales obscènes, etc. Le procès de Rennes a mis en évidence une autre incarnation du personnage : l'homme d'affaires sans scrupules qui a fait bon marché des prescriptions du Code et qui a mérité d'aller s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises.

La démonstration publique de ses malversations dans l'affaire de « la Société de Crédit immobilier d'Ille-et-Vilaine », voilà à peu près tout ce que l'abbé Trochu aura gagné, lorsque, payant d'audace, il a eu l'imprudence de nous assigner.

Il le savait si bien qu'il a longtemps hésité.

C'est le 6 avril 1928 que, pour la première fois, Maurice Pujo a fait allusion, dans l'*Action française*, au pot-aux-roses dont le couvercle vient d'être soulevé, en plein prétoire de Rennes, sous le nez des honorables magistrats composant le tribunal de cette ville.

Notre ami parlait, en termes très clairs, de l'étouffement, par ordre de M. Poincaré, alors président du

Conseil, du rapport d'un inspecteur des Finances concluant, à l'envoi en Cour d'assises de certain abbé morutier.

Tout le monde comprit de qui il s'agissait. L'abbé Félix Trochu fit cependant le mort.

Le 14 juillet de la même année, Maurice Pujo revenait à la charge, apportant de nouvelles précisions :

Le président du Conseil, écrivait-il, n'a pas eu de scrupule juridique, cet hiver, lorsque, à la veille des élections, il a confisqué un long rapport de l'inspecteur des finances D... sur les abus de confiance, les faux et les escroqueries commis aux dépens de la Caisse des Dépôts et Consignations, par une Société immobilière de l'Ouest que dirige un abbé morutier fameux, — rapport qui conclut formellement à l'envoi dudit abbé en Cour d'assises. Il fallait que cette affaire fût étouffée pour qu'un certain nombre de démocrates-chrétiens, élus avec l'argent dont l'Etat avait la garde, vinssent grossir la majorité de M. Poincaré.

L'abbé Trochu fit encore le mort.

Les 2, 3 et 4 février 1929, l'*Action française*, en manchette, posa à nouveau la question à M. Poincaré :

Pourquoi continuez-vous à cacher le rapport de votre Inspecteur des finances qui conclut à l'envoi en cour d'assises de l'abbé d'affaires, marchand de morues et lanceur de sociétés immobilières? Qu'est devenu le rapport Deveaud?

Cette fois, l'abbé Trochu parut se réveiller : le 15 février, il annonça qu'il allait poursuivre.

Mais, au bout de trois mois, aucune assignation n'était encore arrivée à l'*Action française*. La prescription en matière de délit de presse était accomplie.

Sur ces entrefaites, en octobre 1929, l'abbé Trochu fut fait Chevalier de la Légion d'honneur.

Je ne sais plus trop quels prétextes on donna : « Services éminents rendus à l'agriculture », je crois, ou quelque chose d'approchant...

Cette nomination valait bien qu'on tirât un petit feu d'artifice pour célébrer les mérites de M. Trochu.

Maurice Pujo s'en chargea. Pour la quatrième fois, l'*Action française* rappela que la direction de l'*Ouest-Eclair* n'avait échappé à la Cour d'assises que parce que le Gouvernement avait étouffé délibérément le rapport officiel d'un inspecteur des Finances.

L'abbé Trochu, alors, se réveilla tout à fait. Il nous assigna.

Le motif de cette bravoure subite?

Dans l'intervalle, le 29 juin 1929, l'inspecteur des Finances en question, M. André Deveaud, était mort. L'abbé Trochu escomptait l'impunité, du fait de la disparition de son accusateur.

Les faits se sont chargés de lui démontrer qu'il se trompait lourdement.

*
* *

Le rapport Deveaud.

Ce n'était pas l'inspecteur Deveaud, radical d'opinions, qui avait renseigné l'*Action française*. La vérité, c'est que les conclusions de son rapport n'étaient un secret pour personne, ni à Rennes, où il avait poursuivi son enquête, ni à Paris, dans les différents ministères, où l'affaire avait été étouffée.

L'abbé Trochu avait fondé, le 1er juillet 1922, la « Société de Crédit immobilier d'Ille-et-Vilaine » au capital de 400.000 francs. L'affaire était présentée comme une œuvre désintéressée, ayant pour but de venir en aide aux petites gens qui veulent se construire des habitations à bon marché. Les sociétés de ce genre procurent le crédit de l'Etat en cautionnant les prêts qu'elles négocient et qui sont garantis par leur propre fortune. La Caisse des Dépôts et Consignations ne leur avance de fonds que dans la proportion des capitaux servant de garantie. Aussi sont-elles placées sous le contrôle de l'Inspection des Finances.

En octobre 1926, M. Deveaud vérifiait la comptabilité

E. LE MOULT

ENTOMOLOGISTE

4, rue Duméril (13e) 34, Boulevard des Italiens

Tél. : GOBELINS 83-40 (3 lignes) Tél. : PROVENCE 88-21

PARIS

Possède les plus jolis cadeaux à la mode décorés avec

ailes de papillons naturels naturalisés

GRAND CHOIX D'ARTICLES SOIGNÉS
ET AUX MEILLEURS PRIX EN

Bijouterie - Articles de bureau - Cristallerie
Orfèvrerie - Ameublement - Maroquinerie, etc.

La plus importante organisation entomologiste du monde entier

STOCK de plusieurs millions d'insectes de tous ordres et de tous pays.
LOTS très intéressants de Coléoptères et Lépidoptères.
MATÉRIEL pour Etude et Classement.
MEUBLES en tous genres, tiroirs pour collections.

ACHAT == VENTE == ÉCHANGE

Fournisseur des principaux musées français et étrangers

ÉDITEUR

de l'important ouvrage sur les papillons intitulé

" LES MACROLÉPIDOPTÈRES DU GLOBE "

Par Adolphe SEITZ

Ouvrage avec planches en couleurs comportant 16 volumes de planches et 16 volumes de texte. Documentation très étudiée écrite par les meilleurs et les plus réputés entomologistes du monde entier

du « Crédit Immobilier d'Ille-et-Vilaine », lorsque la Caisse des Dépôts et Consignations renvoya au Crédit Immobilier les pièces justificatives que celui-ci lui avait adressées, le 26 octobre 1926. En les rapprochant des autres pièces de la comptabilité, M. Deveaud s'aperçut que l'envoi contenait pour 55.757 fr. 90 de pièces fausses.

Le comptable, un ancien commissaire de police du nom de Rouquier, avoua qu'il avait pris dans la caisse, pour jouer, une centaine de mille francs. Aucune plainte ne devait jamais être déposée contre lui.

En continuant son enquête, M. Deveaud découvrit que l'affaire était encore plus grave qu'il ne l'avait cru : les faux n'avaient pas seulement servi à cacher les détournements de Rousquier ; ils avaient été mis en œuvre pour masquer les malversations personnelles de l'abbé Trochu.

L'Ouest-Eclair, la chose de celui-ci, avait souscrit, en 1924, 432 actions de 500 francs, soit 216.000 francs à une augmentation de capital du Crédit Immobilier. D'après la loi, il aurait dû verser cette somme qui devait rester la garantie de la Caisse des Dépôts. Il n'en fut rien.

Le 14 mars 1924, néanmoins, l'abbé Trochu déclarait, par devant Me Meignan, notaire à Rennes, avoir versé en espèces une somme égale au quart du montant des actions souscrites, soit 54.000 francs, alors qu'en réalité ce versement ne fut opéré que le 6 novembre 1926, après les découvertes de l'inspecteur Deveaud.

D'après la loi encore, ces actions non libérées du quart n'étaient pas négociables. L'abbé Trochu, passant outre aux prescriptions impératives de la loi de 1867, en avait cependant négocié un certain nombre.

L'inspecteur Deveaud concluait à des poursuites, après avoir fait observer que le découvert imputable à l'abbé Trochu dépassait sensiblement le montant du premier envoi de pièces fausses et qu'il représentait encore près des quatre cinquièmes du dernier envoi :

C'est à la nécessité de ces poursuites que le présent

rapport doit conclure : de simples sanctions administratives ne pouvant suffire ni même se concevoir à l'égard d'un comptable privé dont les vols et les faux relèvent d'une juridiction répressive. Sans doute appartient-il à la Société du Crédit immobilier de déposer contre son employé indélicat une plainte dont la menace, savamment utilisée, a permis de récupérer sur lui une partie des sommes détournées, mais on doit dire que, dès la découverte du déficit, le président nous a manifesté sa volonté de ne pas saisir la justice de cette affaire, quitte à effectuer personnellement les remboursements que son comptable ne pourrait assumer. Allant même plus loin dans son désir de silence, M. l'abbé Trochu nous interroge sur les suites que comporteraient à notre avis des événements aussi fâcheux et proteste, devant notre refus d'envisager aucune hypothèse qu'il était le seul juge des suites en question et que l'action publique ne saurait intervenir à défaut d'une plainte émanant de la Société même.

« *Aux termes du présent rapport il est permis de conclure dans un sens opposé aux desiderata du président qui se trouve en l'occurence juge et partie et d'estimer que l'instruction définitive de l'affaire Rouquier n'est plus de la compétence administrative, mais relève, désormais de l'autorité judiciaire.*

« ...

« *Enfin, la responsabilité pénale de M. l'abbé Trochu peut et doit être retenue en raison des négociations frauduleuses ci-dessus décrites. L'article* 14 *de la loi de* 1867 *vise en effet la négociation d'actions pour lesquelles le versement du quart n'aurait pas été effectué.*

« ...

« *Il appartient à la Caisse des dépôts de mettre en œuvre ces différentes actions. La société du Crédit Immobilier n'engagera en effet spontanément aucune poursuite contre le directeur de* l'Ouest-Eclair *qui est en même temps son président. Mais la Caisse des dépôts peut utiliser l'action oblique définie par l'article* 1166 *du code civil pour exercer les droits existants dans le*

patrimoine de son débiteur, CELA SANS PRÉJUDICE DE LA PLAINTE DIRECTE QU'ELLE PEUT DÉPOSER CONTRE M. ROUQUIER ET M. L'ABBÉ TROCHU CONJOINTEMENT DANS LES CONDITIONS EXPOSÉES PAR AILLEURS. »

***

L'intervention de M. Paul Reynaud.

Lorsque s'ouvrit la première audience, plusieurs témoins ne répondirent pas à l'appel. Cités à la requête de M. Maurice Pujo, MM. Combrai, inspecteur général des finances, et Maret, inspecteur général des finances honoraire, s'étaient vu en effet interdire de se présenter, par lettre spéciale de M. Paul Reynaud, ministre des Finances.

Me de Roux éleva sur-le-champ contre cette intervention scandaleuse une protestation éloquente :

— *C'est le fait du prince! Je ne reconnais à personne le droit de deviner à l'avance les questions que j'ai à poser à des témoins. D'ailleurs, ce fait du prince est un aveu. C'est le secret d'Etat qui continue à être mis au service de l'abbé Trochu.*

Trochu le prend de haut, puis se défile.

L'abbé Trochu tenta d'abord de crâner. Il se posa en victime de l'*Action française*. Contre toute évidence, il nia avoir mis en circulation des cartes postales obscènes, avoir édité les affiches infâmes contre la famille de Léon Daudet.

Comme, s'adressant à Me de Roux, il l'appellait, dans

ÉDITIONS ORIGINALES

SI les exemplaires sur grands papiers vous intéressent, faites-vous réserver les ouvrages à paraître en vous inscrivant à

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-73

un langage bassement démagogique, « Monsieur le marquis », il s'attira cette cinglante réponse :

— *Ici, Monsieur Trochu, il n'y a ni marquis ni abbé. Il y a un avocat et un homme d'affaires.*

Me de Roux ajouta :

— *Vous avez le rapport Deveaud en votre possession. Si nous vous avons accusé à tort, vous avez un moyen facile de vous disculper. Osez-donc remettre le texte au tribunal! Produisez-le!*

L'abbé Trochu ne put que balbutier :

— *Je n'ai rien à répondre.*

Silence qui est un aveu! souligna sur-le-champ Me de Roux.

Les escroqueries.

On entendit le sieur *Rouquier*, l'ancien comptable du Crédit Immobilier d'Ille-et-Vilaine qui a été gardé en fonctions par l'abbé Trochu six mois après qu'il eût reconnu avoir pris 100.000 francs dans la caisse.

Rouquier commença par nier les faux et, avouant les détournements, par prétendre qu'il avait tout remboursé. Mais, confronté avec M. *Gazauger*, administrateur du Crédit immobilier, il dut reconnaître que l'abbé Trochu lui avait fait une remise de dette importante :

— *J'ai tout remboursé, dit-il, c'est-à-dire tout ce qu'on m'a réclamé.* (*sic.*)

Rouquier avoua ensuite le grave délit dont s'était rendu coupable l'abbé Trochu en affirmant faussement, devant notaire, le versement de 54.000 francs de l'*Ouest-Eclair*. Ce versement fictif, on le sait, est assimilé par la loi au délit d'escroquerie.

A son banc, l'abbé Trochu n'eût pas un mot de protestation, devant cet aveu écrasant qui apportait la preuve de son déshonneur.

L'administrateur *Gazauger*, tout en s'efforçant de prendre la défense de Trochu, révéla encore un faitt accablant pour celui-ci :

— *M. Trochu, dit-il, nous a lu en conseil d'administration le rapport Deveaud. Nous en avons été très émus. Ce n'était pas le travail d'un inspecteur des finances, mais d'un juge d'instruction.*

Me DE ROUX. — *Evidemment, puisqu'il concluait à des poursuites. Et la justice ne l'avait pas su jusqu'ici!*

Le substitut se lèva alors et déclara :

— *Maître, le procès actuel est entre parties : je verrai ce que j'aurai à faire d'après les notes d'audience.* (Sensation.)

Les dépositions de M. *Etienne Nicol*, des « Nouvelles rennaises », d'*Eugénie Delahaye*, directeur de la « Province », de M. *Leroux*, premier adjoint au maire de Rennes, de *Charles Ruellan*, ancien député, terminèrent la première audience et servirent à camper pour le tribunal et pour l'auditoire les divers aspects de la physionomie de Trochu.

Les faux.

De cette première passe d'armes, le directeur de l'*Ouest-Eclair* était déjà sorti en bien mauvaise posture, convaincu d'irrégularités graves, d'escroqueries au sens pénal du mot. La seconde audience fut, pour lui, encore plus mauvaise. Elle apporta la preuve des faux, preuve qui fut confirmée par des aveux.

CHARLES MAURRAS, par ses contemporains. *Poèmes, Portraits, Jugements et Opinions*, par Anatole FRANCE, XAVIER de MAGALLON, Marius ANDRÉ, Joseph d'ARBAUD, Marcel PROVENCE, M. de ROUX, Emile SICARD, Jules VÉRAN, Jacques BAINVILLE, Maurice BARRÈS, Camille BELLAIGUE, Louis BERTRAND, Paul BOURGET, CHARLES-BRUN, Léon DAUDET, Charles Le GOFFIC, Daniel HALÉVY, Camille MAUCLAIR, PAMPILLE, Adolphe RETTÉ, etc...

Avec un portrait de Charles Maurras et un fac-similé d'écriture et d'épreuve typographique.

1 volume in-16 ..... **12 fr.**

Librairie d'Action Française. 12, Rue de Rome, Paris (8e)
C. c. p. 926-78.

Oh! la chose n'alla pas toute seule. Il fallut toute l'énergie, toute la tenacité et toute l'habileté de Me de Roux pour extraire la vérité, toute la vérité, des dépositions gênées, des silences, des réticences, qui, cinq heures durant, se succédèrent à la barre, lorsque les membres du Conseil d'administration, amis ou hommes de paille de Trochu, vinrent, tour à tour, déposer.

Singuliers administrateurs! Ils déclarèrent tous qu'ils ne savaient rien, absolument rien, des affaires qu'ils administraient et dont ils assumaient la responsabilité!

M. *Loyer*, banquier à Rennes, par exemple, fit preuve d'une amnésie totale.

Pressé par Me de Roux, il dut finir par reconnaître avoir eu connaissance du non-versement du quart des actions souscrites.

Me de Roux. — Le rapport Deveaud mentionne que les délibérations du conseil transmises à la Caisse des dépôts et consignations ne correspondaient en rien aux délibérations inscrites sur les registres du conseil. Savez-vous quelque chose à ce sujet?

Le Témoin. — Je ne me souviens plus...

Me de Roux. — C'est un aveu! car un fait semblable ne peut échapper à une mémoire normale!

A propos des faux commis dans les écritures de la Société pour couvrir les détournement de Rouquier et le non-versement de l'*Ouest-Eclair*, le témoin avoua :

— *Oui, je me souviens bien qu'il y a eu des irrégularités. Mais elles incombent à Rouquier.*

Comme Rouquier protestait en grinçant des dents, le pauvre M. Loyer, désespéré, leva les bras au ciel et gémit :

— *Je ne sais plus que dire!* (Longue hilarité.)

Le député *Pinault*, vice-président du Conseil d'administration, ne fit pas moins triste figure. Lui non plus ne se rappelait rien de ce qui s'est passé.

On lui a bien dit qu'il existait un rapport Deveaud, mais il n'en a pas eu connaissance. Les versements fic-

tifs? L'abbé Trochu lui a dit qu'il y avait eu des irrégularités, mais qu'elles avaient été réparées. Cela lui a suffi. M. le député Pinault, qui est la candeur même, a fait toujours à l'abbé Trochu pleine et entière confiance.

Me de Roux. — Et les détournements Rouquier?

Le Témoin. — J'ai pensé que ces choses-là n'avaient pas d'importance. (sic.)

Me de Roux. — Mais alors, qu'est-ce qui a de l'importance? Vous êtes tout de même vice-président? Vous êtes-vous seulement inquiété de savoir comment avaient été comblés dans la caisse les trous résultant des détournements Rouquier?

Le Témoin. — Une partie avec l'argent de M. Loyer, et une autre avec une somme prélevée sur les réserves de la Société. Cette opération ne m'a pas paru léser la société. (2e sic.)

Me de Roux. — Décidément, dans cette affaire, il n'y a pas seulement des voleurs et des volés, il y a encore des dupés!

M. Pinault écarquillait les yeux. Il n'avait pas compris... Il n'a sans doute pas encore compris...

Me de Roux. — M. Pinault a-t-il eu connaissance des déclarations du Conseil d'administration réclamant des emprunts à la Caisse des Dépôts et consignations? Sait-il que ces déclarations ont été fabriquées par M. Trochu sans que le Conseil ait été réuni, que ces faux ont été envoyés à la Caisse sans qu'aucune minute y correspondit sur le registre des délibérations?

M. Pinault. — Je ne me souviens pas.

Me de Roux se tourna alors vers l'abbé Trochu :

Me de Roux. — Si le fait que j'avance était faux, M. Trochu n'aurait qu'à ouvrir le registre qui est entre ses mains pour me confondre.

L'abbé Trochu, effondré, pâle, le front baigné de sueur, ne répondit pas.

Implacable, Me de Roux poursuivit son laborieux et fructueux questionnaire. Après une longue résistance,

ARTHRITIQUES

Méfiez-vous des Contrefaçons
:: :: et Imitations :: ::

Pour PRÉPARER votre EAU ALCALINE ET DIGESTIVE

N'employez que le

SEL VICHY-ÉTAT

Le seul véritablement extrait de l'eau des SOURCES de l'ÉTAT

Lessive les Reins, l'Estomac et l'Intestin et Élimine

l'ACIDE URIQUE

Le Paquet : 0 Fr. 35
pour un litre d'eau

Exiger SEL VICHY-ÉTAT
portant le rond bleu **VICHY-ÉTAT**

TOUTES PHARMACIES

il obligea l'administrateur Gazanger à reconnaître qu'il fallait bien accomplir les fausses justifications pour couvrir les détournements de Rouquier. Ce dernier, à son tour, menacé d'une plainte en faux témoignage, perdit pied :

— *Je ne me rappelle pas dit-il, avoir imité une signature.*

Me de Roux. — Je précise : vous avez imité entre autres celle de M. Béguin.

Rouquier. — Je ne me souviens pas...

Me de Roux. — Cela revient à avouer, car quelqu'un qui ne se souvient pas avoir accompli un faux est comme celui qui ne se souviendrait pas avoir assassiné.

Rouquier, tremblant de peur, livide, reconnut alors qu'il avait détourné l'argent versé par les clients et, après avoir porté ces sommes en caisse, en avoir indûment débité le compte de la Banque de France et de la Banque de Bretagne, comme s'il les avait versées à ces établissements. Mais il osa soutenir que ce n'était pas là le crime de faux en écritures commerciales puni par le Code pénal des travaux forcés.

C'était néanmoins l'aveu définitif, c'était tout le procès : Rouquier a commis des détournements et des faux. Si les uns et les autres n'ont pas été poursuivis, c'est qu'ils entraînaient l'abbé Trochu avec Rouquier sur les bancs de la Cour d'assises. Tel fut le résultat acquis de ces deux journées de débats dramatiques.

La plaidoirie de Me de Roux.

La dernière audience fut celle des plaidoiries.

Le bâtonnier Charlier, avocat de l'abbé Trochu, plaida comme il put une cause désespérée. Aux preuves et aux aveux apportés aux débats, il n'opposa que quelques affirmations pures et simples, et des tentatives de diversions.

La plaidoirie de Me de Roux acheva le désastre de l'abbé Trochu. De l'aveu de tous ceux qui entendirent notre éminent ami, ce fut sans conteste la plus magni-

fique et la plus forte qu'il ait prononcée, au cours d'une carrière déjà longue et jalonnée de succès éclatants.

Ramassant en un faisceau les bribes d'aveux et de précisions qu'il avait patiemment arrachées aux uns et aux autres au cours des débats, Me de Roux montra que c'est à l'*Action française* qu'on doit la dénonciation des malversations de Trochu. Celui-ci, afin de rembourser les dettes d'un coupable dont il était responsable, n'a pas hésité à puiser dans les réserves de la société, c'est-à-dire dans une caisse alimentée par tous les contribuables.

Pour avoir dénoncé ces crimes, l'*Action française* peut-elle être condamnée ?

— *Si le tribunal nous condamnait, dit Me de Roux, la notion de justice serait faussée, car ce ne serait plus l'accomplissement des délits qui serait puni, mais leur dénonciation. J'ai lu quelque part que le péché n'était pas la faute, mais la révélation de la faute. C'est dans* Tartufe, *je crois. Mais la loi ne dit point cela.* (Rires.)

Et, dans une éloquente péroraison, Me de Roux termina en ces termes :

— *Il y a diverses personnes dans l'abbé Trochu : il y a d'abord un prêtre, mais il tient bien peu de place* (rires), *il y a ensuite un homme d'affaires, et puis il y a un philanthrope qui se sert de ses œuvres pour faire de la publicité à sa politique et à ses affaires. Un dicton prétend que les affaires c'est l'argent des autres. C'est possible, mais les œuvres non. Pour l'abbé Trochu, c'est bien l'argent des autres. La plaisanterie dépassait les bornes, nous y avons mis fin.*

Tout le monde cherchait du regard, à son banc, l'homme qui venait d'être ainsi magistralement exécuté. Il n'y était plus. L'abbé Trochu, dès que Me de Roux s'était levé pour prendre la parole, n'avait pas osé entendre la vérité. Il avait pris la fuite.

*
* *

Le jugement du 6 juin a été écrasant pour l'abbé Trochu. Il est motivé par des « attendus » terribles.

L'Action française avait écrit que l'abbé Trochu

avait édité des cartes postales *obscènes*. Le tribunal a déclaré que ces cartes postales étaient « d'un caractère léger ».

L'Action française avait écrit que l'abbé Trochu était l'imprimeur clandestin d'affiches infâmes. Le tribunal a déclaré qu'elle « a fait nettement la preuve du fait allégué ».

L'Action française avait écrit que l'abbé Trochu était sous le coup d'un rapport de l'inspecteur des Finances Deveaud concluant à son renvoi aux assises à l'occasion de sa gestion du « Crédit immobilier d'Ille-et-Vilaine ». Le tribunal a déclaré que l'*Action française* a fait la preuve des irrégularités et des délits correctionnels qu'elle imputait à l'abbé Trochu dans cette gestion et qu'en agissant ainsi et en dénonçant « des faits pouvant déterminer l'intervention de l'autorité répressive », elle a usé du droit d'intervention et de contrôle que la loi de 1881 a voulu réserver à la presse pour la protection de l'épargne publique.

Vu les circonstances de la cause, le tribunal a déclaré que l'*Action française* ne pouvait encourir qu' « une condamnation de principe » et que les dommages-intérêts doivent être réduits à « un élément symbolique ».

En conséquence, Joseph Delest a été condamné à 25 francs d'amende. L'abbé Trochu qui réclamait 100.000 francs a obtenu un franc.

Un franc, soit exactement quatre sous d'avant-guerre, ainsi ont été tarifés par décision de justice, l' « honneur » et la « considération » de M. l'abbé Félix Trochu, directeur de l'*Ouest-Eclair*.

Le jugement de Rennes aura porté au personnage un coup dont il ne se relèvera jamais, Son premier effet a été d'obliger M. l'abbé Trochu à déguerpir de l' « *Ouest-Eclair* ».

Abel MANOUVRIEZ.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

L'ABBÉ TROCHU

*L'abbé Trochu ayant demandé 100.000 francs de dommages et intérêts à l'*Action Française, *pour « diffamation » a obtenu du Tribunal de Rennes un petit franc au lieu de 100.000.*

CHANSON DE JABON. DESSINS DE RALPH SOUPAULT.

AIR : LE PERE DUPANLOUP

L'Abbé Trochu avait d'mandé
L'Abbé Trochu avait d'mandé,
Cent mille francs d'indemnité,
Cent mille francs d'indemnité,
C'était pour venger son honneur,
Car son honneur n'a pas d'odeur.
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

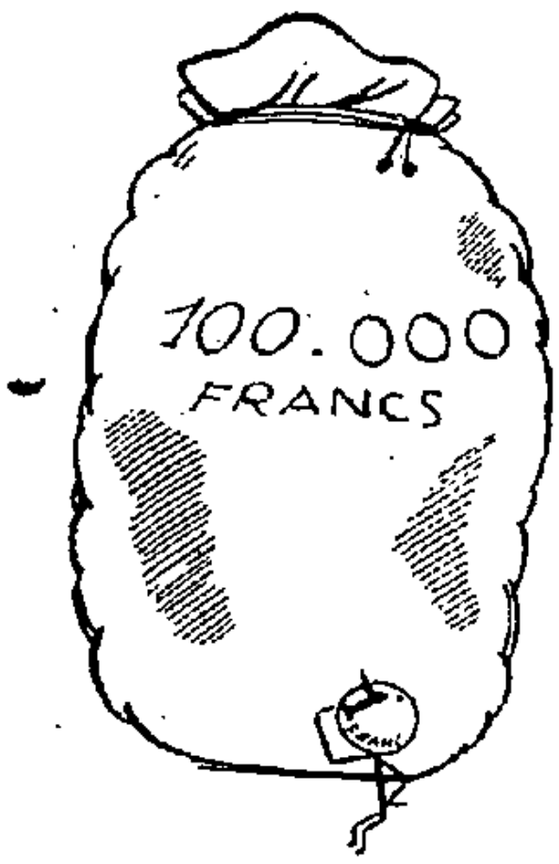

Le Tribunal se réunit,
Le Tribunal se réunit,
Il entendit les plaidoiries
Il entendit les plaidoiries
L'abbé Trochu était à l'aise
Comme un chat qui fait sur la braise.
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

Une histoir' qui lui f'sait d'la peine,
Une histoir' qui lui f'sait d'la peine,
C'était cell' des cartes obcènes,
Cell' des cartes postal's obcènes,
Le Tribunal lui dit, bonasse,
Les cart's sont seul'ment dégueulasses.
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

Ils dis'nt que je suis un escroc,
Ils dis'nt que je suis un escroc,
Dit Trochu, ce n'est pas très beau,
Dit Trochu, ce n'est pas très beau,
Mais le Tribunal aussitôt,
Dit : vous êt's aussi un salaud.
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

Finalement le Tribunal,
Finalement le Tribunal,
Lui dit vous d'mandez cent mill' ball's
Lui dit vous d'mandez cent mill' ball's
Voyez si nous somm's indulgents,
Nous vous accordons un p'tit franc.
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

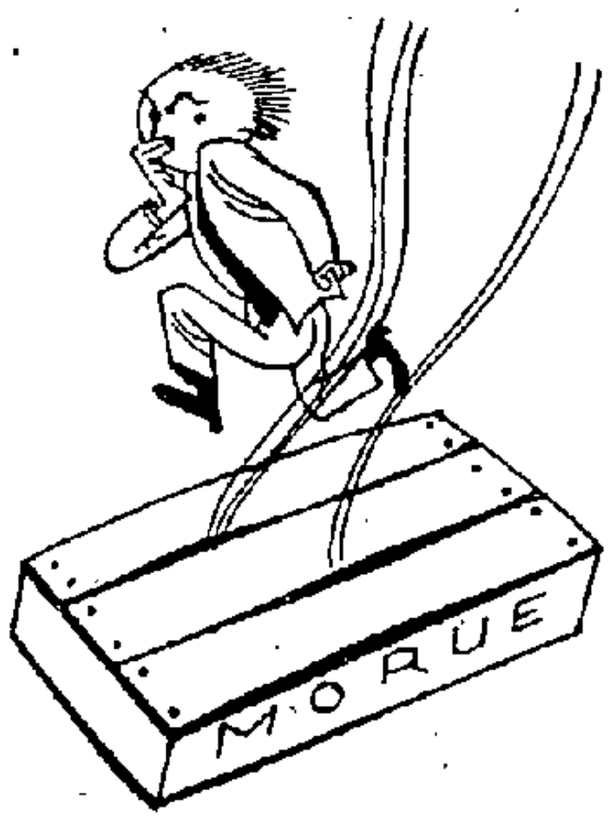

Mais comme en ce moment c'est fou,
Mais comme en ce moment c'est fou,
Un franc ça vaut juste quatr' sous,
Un franc ça vaut juste quatr' sous,
L'honneur de Trochu dans l'affair'
Avouons-le, ne vaut pas cher...
Zut, flût', c'est embêtant,
L'Abbé Trochu, l'abbé Trochu,
Zut, flût', c'est embêtant,
L'abbé Trochu n'est pas content.

JARON.

LA DÉFENSE NATIONALE

Une formule royaliste

Carences républicaines.

Au cours de la laborieuse « réorganisation » militaire d'après-guerre, nous avons vu la presse, le parlement (les chefs militaires eux-mêmes prenant part aux débats publics) discuter les avantages et les inconvénients relatifs de l'armée de *métier* et de l'armée *nationale* (armée de *conscription* serait le terme plus exact).

Discussion oiseuse d'ailleurs, puisque le régime républicain nous impose — mais nous la discuterons — cette dernière formule, et puisque l'armée de métier est obligatoire pour l'Allemagne du fait du traité de Versailles.

Discussion inutile au surplus, puisque nous savons — et acceptons hélas — que le Reich camoufle cette armée de métier pour en faire le cadre d'une armée « nationale », et que, d'autre part nous sommes obligés pour compenser la diminution du temps de service de notre contingent, de rengager ou d'engager un nombre important de militaires de carrière dont l'effectif se rapproche de celui d'une « armée de métier ». Ce qui ne manque pas, malgré tous nos désarmements, de nous valoir le reproche de militarisme!

La vérité serait-elle donc dans le système mixte vers lequel des deux côtés on tend? Celui-là en se cachant, celui-ci en hésitant, en rechignant oserais-je dire...

Position de la question.

La question n'est pas claire pour le public parce qu'elle lui est mal présentée. Elle lui est mal présentée parce que la République, par faiblesse ou méfiance constitutionnelles, ne peut pas la poser nettement.

L'armée d'un pays doit être fonction de sa politique. Vérité que personne ne discute (1). La difficulté commence quand il s'agit de définir une politique nationale, d'établir et de fixer pour la durée la plus longue possible un but de politique *intérieure* et *extérieure* en faisant état de ce que veut et de ce que peut le pays aux points de vue social, économique, financier, intellectuel, moral, etc., etc., dans sa vie particulière et dans son expansion pacifique au delà des frontières.

Cette difficulté, la République ne peut la résoudre.

Elle n'a pas de politique extérieure, elle ne peut pas en avoir.

Elle est entravée par la « mystique » du service militaire égal et obligatoire pour tous.

Examinons sommairement ces deux points.

Politique extérieure de la République.

Elle a eu pourtant, dira-t-on depuis 1871 une politique qui, en fin de compte, a réussi puisque la guerre venue, elle fut victorieuse et que nous avons recouvré l'Alsace et la Lorraine.

Les étapes de ce résultat demandent à être vues d'un peu près. Au début, la politique républicaine fut » revancharde » s'opposant à Bordeaux avec Gambetta (« le fou furieux » d'après Thiers) aux désirs pacifiques d'une Assemblée Législative monarchiste. Mais bien vite avec le : « Pensez-y toujours mais n'en parlez jamais », elle s'inclina vers l'Allemagne qui sut habilement manœuvrer ce même Gambetta et nos gouvernants successifs, Bismarck dirige notre activité vers les colonies qui « si elles ne valent pas les os d'un Grenadier Poméranien » peuvent au moins nous brouiller avec l'Angleterre.

---

(1) La formule romaine : « *cedant arma togæ* », ne veut pas dire autre chose, or elle n'a jamais été en république démagogique et parlementaire qu'un argument pour faire brimer — et noter — les généraux par les préfets politiques. Quand Foch s'écrie: « Au-dessus de la guerre il y a la paix, le grand soldat en a donné la vraie signification. »

MARIO MEUNIER

Nouvelle Mythologie Classique

TOME I

La Légende Dorée des Dieux et des Héros

TOME II

Les Légendes Epiques de la Grèce et de Rome

Les 2 tomes, brochés . . . . . **30** francs
reliés toile . . . . . **40** francs

Récits Sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament

1 volume, 300 pages, broché. . . . . **15** francs
relié toile . . . . . **20** francs

LIBRAIRIE DE FRANCE

F. SAINT-ANDREA

110, boulevard Saint-Germain — PARIS (6e)

En fait, et pendant 50 ans, notre politique oscille entre Londres et Berlin ; mais, divisée au gré des partis intérieurs, la République n'eut jamais (exemple : Hanoteaux et Fachoda), la flotte de cette politique ni (autre « précédent ») l'armée de cette politique ! Pourtant de ce côté le vieux fond national veille, et d'ailleurs en face du danger allemand chaque jour plus menaçant, la nécessité apparait d'augmenter désespérément notre armée pour maintenir un équilibre de forces. Quand la menace se précise, l'instinct de la conservation impose un sursaut d'effort et c'est en 1913 la loi salvatrice du service de 3 ans.

Du point de vue des alliances dont la République est si fière, on peut penser qu'une politique plus ferme, plus prévoyante et surtout plus stable, nous aurait ménagé moins de désillusions financières et militaires du côté de la Russie et qu'avec un peu plus de traditions et moins d'oscillations gouvernementales, nous aurions obtenu de l'Angleterre une affirmation d'alliance moins tardive. Ce qui aurait empêché l'Allemagne de nous déclarer la guerre en 1914 !

Ne mettons pas d'ailleurs à l'actif de la République — peut-être même pas à celui de l'amour qu'ils portaient à la France — mais plutôt à celui des erreurs et des fautes de l'Allemagne, l'intervention de tant d'alliés qui furent brutalement jetés dans le conflit ou qui volèrent si tardivement parfois au secours du vainqueur.

Difficultés de la politique républicaine après la victoire commune.

Mais depuis 1918, tout change. Une politique imitative expectante subordonnée, les yeux fixés sur le péril allemand ne suffit plus. Bien vite, sous un régime où chaque parti intérieur a sa politique extérieure, l'oscillation s'accentue dangereusement entre l'amitié pour l'Angleterre et la confiance en l'Allemagne avec des heurts dont l'Italie, la Pologne, la petite Entente — ou les Soviets — ne manquent pas de nous faire sentir les à-coups. Je ne parle que pour mémoire des hypothèses de la S.D.N. ou des nuées des Etats-Unis d'Europe ! Cha-

que fois nous perdons quelque chose. De moins en moins notre politique républicaine suit une ligne droite et nationale.

La « mystique » de l'armée de conscription.

Il est déjà difficile d'avoir l'armée de cette politique vacillante et confuse. Au surplus en ce qui concerne les institutions militaires, la République n'a pas les mains libres. Elle tient de la Révolution, elle *maintient*, le principe de la conscription, du service militaire égal et obligatoire pour tous les citoyens. Idée funeste, fausse et de plus profondément impopulaire en France.

Idée funeste comme tant de celles qui nous viennent de la Révolution. Le service obligatoire et personnel *inconnu sous la Royauté* est l'origine et non le résultat *de l'atrocité* des *guerres d'enfer*, qui de 1792 à 1815 ont coûté à la France presque autant de morts que la dernière guerre. (La République c'est le progrès!) Seuls les manuels de l'instruction laïque et *obligatoire* (toujours) parlent encore de la légende des volontaires de 92, volontaires sous peine de mort! levée devenue bien vite conscription napoléonienne. Le système correspondait évidemment à une carte de guerre, à une politique extérieure excessive.

La royauté fait la contre-épreuve : les Bourbons, les Orléans reviennent à l'armée de métier. La paix règne de 1815 à 1848.

Idée fausse que la conscription; car jamais depuis qu'il existe ce service n'a été général ni égal pour tous les Français : *tout le monde n'est pas soldat;* le tiers du contingent est exempté, et sans aucune contre-partie (1) même financière! Pourtant l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme dit : « *Pour l'entre-* « *tien de la force publique une contribution commune* « *est indispensable; elle doit être également répartie*

---

(1) Au contraire de 20 à 25 ans longtemps, de 20 à 21 ans maintenant seuls jouissent de leurs droits civiques (vote, etc...) les réformés, c'est-à-dire les infirmes ou les incapables !

« *entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.* »
Le conseil de revision armé de pouvoirs qu'il tient de lois démocratiques, décide avec un pouvoir absolu, et parfois arbitraire en sa hâte, quels sont ceux qui payeront l'impôt du sang (combattants) et ceux qui bénéficieront plus ou moins d'une assurance contre les risques de la guerre (réformés, services, auxiliaires, etc., etc.).

L'égalité n'existe même pas dans la durée du service. Il y a toujours eu, il y a encore deux portions du contingent choisies soit par le sort (!), soit autrement qui restent des temps différents sous les drapeaux. Même, il est une catégorie de conscrits qui *préfère* sous certaines compensations dont nous parlerons, faire plus de services que les autres; ce sont les inscrits maritimes qui n'ont pas à se plaindre, semble-t-il, de l'institution royale qui les régit!

Voilà pour le temps de paix. Que dire de l'égalité du service en guerre! Elle n'existe ni en fait ni en droit. C'est justement par ce que l'obus, la balle, la baïon-

MORETEAU Frères
52, Rue de la République, 52
LYON
TÉLÉPH. : FRANKLIN 12-33
Tailleurs Civils et Militaires
Couturiers et Fourreurs
Trousseaux pour Dames
et Messieurs
SUCCURSALES :
GRENOBLE : 8, Place Victor-Hugo.
STRASBOURG : 6, Avenue de la Marseillaise.

nette ne choisissent pas leurs victimes, mais parce que nos lois de recrutement choisissent de 20 à 65 ans ceux des mobilisés qui sont le plus directement exposés aux coups, qu'il n'y a pas d'égalité devant la mort.

Egalité en cas de mobilisation générale? En démocratie parlementaire encore moins. La règle dite égalitaire impose aux uns — les combattants — d'aller au feu pour 5 sous par jour sous les ordres des Foch, des Mangin, soldats plus riches d'honneur que d'argent. Elle envoie les autres, mobilisés d'usine, etc., travailler en sécurité avec des salaires avantageux, jugés même excessifs à l'époque. Les Thomas, les Jouhaux, politiciens actuellement millionnaires et nantis d'honneurs rémunérateurs! se préparent une clientèle!

Non, notre peuple a véritablement dans ses *moelles* le sens de *l'Equité*. Voilà pourquoi la *conscription* « égale et obligatoire » est impopulaire.

Sous la royauté, la taille, les engagements, l'appel à la noblesse, l'emploi des contingents étrangers l'avait épargnée au pays. Les provocations révolutionnaires, leurs résultats en politique extérieure l'ont imposée depuis 1792. Sa formule moderne, la *nation armée*, fléau importé d'Allemagne, consiste surtout pour un Etat à envoyer au combat et à la mort le plus *économiquement pour lui*, toute une catégorie de citoyens qui ne demandent qu'à rester tranquilles.

Et si l'on continue ainsi en cherchant dans la conscription la formule efficace de la défense nationale, le fléau ne peut que s'aggraver.

Prise entre son dogme fondamental et révolutionnaire du service égal et obligatoire pour tous et l'intérêt parlementaire qui oblige à ménager l'électeur qui ne veut pas faire un service militaire arbitrairement et inégalement réparti, la République se débat autour de sa thèse. Elle cherche dans des hypothèses une formule nouvelle ou des palliatifs hasardeux. C'est inutile, elle n'en sortira pas. La question est à reprendre par sa base. *Politique d'abord;* il faut remettre la maison à l'endroit.

De quoi s'agit-il? Louis XIV ou Napoléon?

Je n'aurai certainement pas la prétention de définir en quelque mots la politique traditionnelle de la France. Mais je puis du moins en parler comme tous ceux qui pendant 5 ans ont eu à payer de leur sang et de leurs peines les erreurs réitérées d'une politique républicaine dont ils ne veulent plus de gaité de cœur courir de nouveau les riques.

Il est des politiques prudentes, il en est d'ambitieuses.

Ici Louis XIV s'oppose à Napoléon — les idées royales à celles de la révolution. Laissons parler (1) un savant et brillant écrivain militaire qui fut un chef éminent et payant de sa personne. J'ai nommé le général Cordonnier, ancien commandant de l'armée française d'Orient. Peut-être n'est-il pas — encore — royaliste; son témoignage n'en prend qu'une valeur plus spéciale :

« La modération a tout à fait manqué à la politique
« française de 1792 à 1815. L'esprit des frontières natu-
« relles n'a pas régné (à ce moment)... la stratégie n'y
« demeure pas attachée. Elle faillit aller jusqu'à l'In-
« dus (en passant par Madrid et Moscou) chercher de
« vains lauriers ».

« La politique Louis quatorzième a les yeux fixés sur
« les frontières naturelles de la France et encore elle
« grignotte peu à peu les terres qui l'en séparent. *Elle*
« *mesure l'effort aux ressources du pays*... Moins hardie
« dans ses manœuvres, moins brillante de beaucoup
« dans ses conceptions, elle est *conservatrice* par son
« essence même. Aussi l'armée a pu supporter le choc
« de l'Europe et conserver ses conquêtes ».

« Conséquence : si la stratégie napoléonienne vise le
« mouvement, l'armée ennemie comme objectif princi-

---

(1) Général Cordonnier: *St Bonaparte*..... (Librairie Lavauzelle).

« pal, la capitale ennemie pour y dicter la paix, la stra-
« tégie royale après une avancée (souvent sans effusion
« de sang) s'arrête et s'installe. Elle marque l'étape
« parcourue non pas avec des poteaux frontières mobi-
« les comme ceux qui voyageaient avec l'armée de la
« République et de l'Empire, mais avec des forteresses
« à l'époque imprenables... ». Aussi Louis XIV laisse la France agrandie, Napoléon l'abandonne, diminuée avec les frontières de vaincus de 1815 les seules que la IIIe République a su obtenir après notre victoire!

« *Le sens royal exquis de la mesure* » *favorise l'Armée.*

Puisqu'en fin de compte c'est toujours le soldat — le combattant — qui le premier et le plus durement est appelé à payer les erreurs ou les fautes de la politique, l'armée et le pays dont elle est l'émanation, préfèreront toujours la politique qui allège leur tâche.

Reprenons donc cette politique royale. Elle implique d'abord la protection, la clôture de la France du côté ou sa frontière la plus mal défendue, la plus exposée, au voisinage du peuple le plus menaçant, passe le plus près de la capitale.

Donc politique « à la royale » d'alliances et d'états tampons avec surveillance des unités nationales à expansions intempestives.

Puis consolidation, mise en valeur matérielle et morale de notre empire colonial, et en retour, son appoint *assuré* économique et démographique en cas de conflagration européenne.

Enfin amitiés et confiance entretenues avec les pays ayant avec nous des affinités de race et de culture ou qui se sont affirmés aux jours d'épreuve et dont l'existence est liée à la nôtre. Tout cela sur la base du traité de Versailles qui doit être comme a *dit* Poincaré une création continue et non comme l'ont *fait* Poincaré lui-même puis Briand, Painlevé, Herriot et Tardieu une destruction continuelle.

Conséquences militaires.

Il devient alors facile de préciser ce que sera l'armée de cette politique *nationale.*

Il nous faut *d'abord* une force militaire « expéditionnaire » immédiatement prête qui devra :

a) Pouvoir s'opposer victorieurement et définitivement à toute irruption de la force militaire du pays le plus menaçant. (C'est la formule de la flotte anglaise : one powers standard) ;

b) Pouvoir agir comme frei pour empêcher toute tentative hostile qui, immédiatement ou non (exemple Sadowa) menacerait la paix européenne ;

c) Etre éventuellement un des arguments importants de la S.D.N. le jour où son action se préciserait autrement que par le règlement modeste de difficultés que l'ancienne diplomatie avait l'habitude de liquider.

Il faut *ensuite* une armée d'allogènes. Je dis « ensuite » car il ne faut pas compter sur elle immédiatement en cas d'hostilités européennes : on ne peut être à la fois au moulin colonial et au four... de la couverture. Puis elle n'aura de valeur que par ses cadres métropolitains (1) et à condition qu'elle soit protégée elle-même contre les périls communistes, bolchevistes, etc.

Enfin en cas d'invasion, une organisation générale de toutes les forces du pays. Un pays menacé dans son existence même doit se défendre *lui-même* tous moyens réunis. Cette mobilisation générale, couverte par l'armée de métier doit gagner de vitesse, sinon de puissance, l'organisation nationale adverse la plus menaçante. Là surtout le temps doit travailler pour nous.

L'étude de ces deux dernières forces : coloniale et nationale dépasse le cadre que je me suis tracé ici.

Voyons sommairement ce que doit être la première.

---

(1) C'est dans cet esprit sans doute que le général Debeney parle d'une « servitude que l'Allemagne ignore », p. 17 (*L'organisation militaire de la France*).

L'armée de métier.

Des trois rôles que j'expose plus haut, celui de la couverture prime et comprend les autres.

Son effectif (et sa qualité) doivent dépasser sensiblement ceux de l'armée du Reich. Voilà le seul avantage qui nous reste de la victoire, le seul que nous puissions exploiter : *l'Allemagne a les mains liées*. Si nous surveillons les liens et ses mains, nous n'avons pas besoin au début d'une agression d'une si forte et si lourde armée de couverture qu'en 1914.

350.000 hommes sont nécessaires et suffisants. (Effectifs prévus par le maréchal Niel, admis par le général Debeney) — Pouvons-nous les avoir? Par les engagements et rengagements, incontestablement non. On n'arrivera supposons-nous qu'à la moitié à peine. Il faut donc faire appel au contingent. Service obligatoire alors? Que non pas. Il s'agit de trouver dse compensations qui diminuent les charges civiques des citoyens acceptant une durée de service supérieure.

L'article 58 de l'ancienne constitution du Reich proclamait l'égalité des *charges* militaires (non de la *durée* du service). « *Là où l'égale répartition des charges ne* « *peut s'établir sans nuire au bien public, le législateur* « *doit réaliser une compensation suivant les principes* « *de l'équité.* »

Pour réaliser cette compensation, l'Etat français dispose de procédés différents, mais qui peuvent agir simultanément. Ils sont de deux ordres :

1° Il peut demander une durée supérieure de services

DUTRAIT-CROZON (Henri).

Précis de l'Affaire Dreyfus. Nouvelle édition. Uu vol. in-8° écu, avec un index des noms cités et un répertoire analytique ..... **25 fr.**

Relié ..... **65 fr.**

Guide sûr dans le dédale d'une affaire qui, pendant neuf ans, a dominé la politique et qu'aucun Français ne devrait ignorer.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. c. p. 926-78.

à des catégories de citoyens jouissant *déjà* des privilèges spéciaux qu'il concède. Ces citoyens lui doivent en échange un dévouement particulier et des sacrifices supérieurs. C'est le principe de droit : *ubi emolumentum*. Dans ces catégories peuvent entrer les jeunes gens appartenant avant 20 ans à des services de l'Etat ou subventionnés. Les fils des fonctionnaires, des parlementaires, des membres de la Légion d'honneur décorés pour d'autres raisons que des faits de guerre ou de péril de leur vie, etc., etc.

2° L'Etat peut en même temps compenser par des avantages ultérieurs *réservés*, la charge imposée à ceux qui resteraient plus longtemps au service.

Toutes les lois même « républicaines » l'ont admis ; la dernière en date, 1928, précise dans son article 8 « *que les militaires ayant servi un an au moins au delà* « *de la durée légale ont un droit de priorité pour l'at-* « *tribution des emplois de fonctionnaires, agents, ou-* « *vriers, employés des administrations de l'Etat, des* « *communes et des services concédés* ».

Il suffit d'appliquer patriotiquement la loi au lieu de la respecter « parlementairement »... en la tournant ! Le système de l'*inscription maritime* ne vise pas à autre chose. Cette institution royale correspond tellement à la mentalité française et aux besoins nationaux que depuis 300 ans elle a traversé tous les bouleversements du pays sans modifications profondes : toute une catégorie de jeunes gens accepte par avance de faire un service militaire plus long et plus dur que les autres en vue d'un privilège accordé à la professions de marins que l'Etat a intérêt à protéger.

Je sais qu'on a déjà pensé à une sorte d'inscription « aviatrice », à une inscription « cavalière », etc., etc., qui par des moyens analogues donnerait pour la défense nationale les mêmes résultats. Mais un parlement républicain, non dirigé, louchant toujours du côté de sa circonscription électorale et de la conscription révolutionnaire est incapable de mettre sur pied une œuvre qui ressemble à celle de Colbert ! Là encore, là toujours, c'est dans le sens de l'idée royale qu'il faut chercher la solution.

Bases familiales, logiques et combattantes de la réforme.

Pour nous, *la base* de la société est la famille, c'est donc sur elle qu'il faut calculer la charge militaire. Pour cette charge totale à répartir proportionnellement entre tous les Français, la famille nombreuse ne donnera pas plus que la famille réduite. Par exemple s'il faut obtenir 2 ans de services, le fils unique les fera intégralement ; dans une famille de 4 enfants chaque fils ne ferait que 6 mois.

Il est *logique* de travailler en vue du but national que l'on veut atteindre et de ne pas légiférer avec des arrière-pensées. On a trop souvent aiguillé vers des voies de garage — sinon vers des tournants dangereux, et à toute vitesse alors, — les trains des grandes réformes à accomplir. On spécifiera donc que la somme des avantages à répartir doit être proportionnée non pas aux inégalités variables de la durée du service militaire. mais au nombre d'hommes, d'annuités supplémentaires qu'en a reconnu nécessaire d'obtenir pour constituer l'armée de « couverture ».

Enfin toutes ces annuités, tous ces services quantitatifs doivent être réservés aux troupes *combattantes.*

Il faudra en effet entrer résolument dans la voie de la « *civilisation* » des services, je veux dire de l'utilisation au maximum dans l'armée des méthodes, des organisations des individus qui dans la vie civile tiennent un rôle se rapprochant de celui qui nous est nécessaire en guerre. En prenant les exemples par en haut on peut citer les services médicaux, administratifs, comptables, l'habillement, l'alimentation dans leur plus grande partie.

En les prenant plus près du « métier » nous savons, (la guerre nous l'a rappelé) qu'il faut peu de temps pour rendre « mobilisable » dans le train un conducteur civil d'équipages ou d'autos, pour mettre au point un infirmier, un secrétaire, un postier, un commis ouvrier d'administration ou même un pionnier employé aux communications.

C'est au contraire le *combattant* d'infanterie qu'il faut éduquer et instruire à loisir — et *en grand nombre* — parce que c'est là ou l'usure la plus grande se produit. Il faut donc préparer de très *nombreux réservistes* d'infanterie. Cette préparation est longue parce que le métier de combattant est le plus spécial, l'unique dirais-je même, car il n'a pas son similaire dans la vie civile. Le plus dur aussi car le combattant n'a pas seulement à lutter comme le « civil » contre les êtres indifférents ou hostiles contre les évènements et les choses, mais contre son adversaire direct : le mitrailleur, le grenadier, le cavalier, etc., allemands par exemple, qu'il doit affronter et dominer.

Conséquence logique c'est à ces cadres combattants que l'Etat pour sa sauvegarde spécialise dans un métier qui n'a aucun équivalent dans la vie civile, c'est à ceux-là *d'abord* que l'Etat doit réserver ses faveurs et privilèges matériels et moraux. La République fait juste le contraire, elle assimile, que dis-je, elle surclasse souvent ceux de ses serviteurs auxquels elle donne justement un métier, une instruction, des habitudes professionnelles, etc., qui leur permettront de s'utiliser avantageusement « dans le civil » quand ils quitteront, de leur propre volonté souvent, l'armée. C'est bien la maison à l'envers.

Voilà en quelques mots beaucoup d'idées. Elles sont toutes dans le même sens et placent le problème de défense nationale sur un terrain solide, équitable, populaire. Mais la réalisation de cette *armée minima* n'est possible que si l'esprit moral, patriotique, du pays est de premier ordre.

Une organisation même imparfaite peut donner de bons résultats dans un pays ou les notions d'ordre, de discipline, de hiérarchie, d'abnégation, de travail, persistent et s'amplifient; aucune même la meilleure ne vaut rien quand ces vertus roboratives disparaissent.

Deux principes s'opposent. La République va du connu à l'inconnu et c'est l'affaiblissement, la liquidation de la victoire qui accompagne celle de l'armée.

S'exposant avant de se couvrir, elle laisse l'internationalisme, l'antipatriotisme parader en manifestations impunies aux yeux de notre jeunesse qu'elle risque de contaminer.

La royauté qui sait comment, longuement et minutieusement, se crée et se maintient, l'unité française n'avance qu'avec prudence et méthode. Elle devra d'abord restaurer l'Ecole dont tant de maitres primaires ont utilisé la neutralité religieuse pour faire de l'anticléricalisme, et professent la neutralité patriotique pour faire de l'internationalisme. Elle pourra alors, ayant constitué des bases solides, abolir, avec toutes les précautions nécessaires, *la conscription*, dans la forme inique, sanglante et impopulaire que la révolution a imposée à la France.

Les deux problèmes sont liés. Lois laïques « intangibles » veulent dire conscription obligatoire intangible et bientôt aggravée, car l'horizon européen se couvre de nuages angoissants. Par contre, l'école *nationale et patriote* est la condition nécessaire de l'armée *minima*. Le jour — et il n'est pas loin — où les républicains de bonne foi, auront compris que la « mystique » laïque aggrave leurs charges, qu'y renoncer les allège tout en sauvegardant la sécurité nationale, ils seront royalistes sans s'en douter eux-mêmes, et l'union pour la restauration monarchique ne sera plus qu'une question de moment.

Général LAVIGNE-DELVILLE.

" LES BEAUX PAYS "

Magnifiques volumes in-4°, imprimés en deux teintes sur papier mat et illustrés chacun de 175 à 200 héliogravures. Couverture ornée d'une aquarelle.

LES ALPES FRANÇAISES A VOL D'OISEAU
AU BORD DU RHONE
AU CŒUR DE LA SAVOIE
LA COTE D'ARGENT, LA COTE ET LE PAYS BASQUE

Chaque volume : 30 fr.

Catalogue " *Les beaux pays* " envoyé gratuitement sur demande.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

Pensées choisies des Rois de France

Saint-Louis a son fils.

« Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume ; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Ecossais vînt d'Ecosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, que si tu gouvernais mal appertement. »

Charles VI, le bien-aimé.

« Bénis seront les rois qui seront nombrés avec ceux qui auront aimé la paix sur terre. »

François Ier au parlement.

« Je veux et désire qu'on tâche à mettre la meilleure peine que l'on pourra à faire la paix la plus ferme et perpétuelle qu'il sera possible. »

Henri IV au Duc de Nevers.

« Les Rois sont établis pour rendre justice, et non pour entrer dans les passions des particuliers. »

Henri IV au Duc de Montmorency.
(25 février 1596)

« Tenez ferme contre les financiers, car si une fois ils étaient remis, ils nous mettraient le pied sur la gorge. »

" VIES DES HOMMES ILLUSTRES "

MAURICE

CONSTANTIN-WEYER

Prix Goncourt 1928

LA VIE DU GÉNÉRAL YUSUF

A son Altesse Royale
MADAME LA DUCHESSE DE GUISE,

Ce livre est respectueusement dédié
en mémoire de ces grands princes soldats
de la famille d'Orléans,
qui ont pris place dans l'Histoire
parmi les héros de la conquête.

M. C.-W.

L'alliance des dons de l'esprit et de la furie aux combats ont rendu Yusuf fraternel à M. Constantin-Weyer, cette biographie d'un autre porte témoignage de sa vie à lui, autant que ses ouvrages passés sur ses luttes et ses guerres.

L'ACTION FRANÇAISE, 11-9-30.

LA VIE DU GÉNÉRAL YUSUF *a paru également dans la Collection de Bibliothèque* **"in-octavo"** *à la Gerbe*

Henri IV a M. de Vivans.

« Je n'épouse point les passions de personne. »

Louis XIII a M. de Riz.

« J'aime tous ceux qui me servent et ne veux point rechercher l'avancement des uns au dommage des autres. »

Louis XIII a Richelieu (1630).

« Mon cousin, la première réflexion que vous aurez de moi est que je me plains de vous de ce que vous vous excusez de me donner conseil par vos lettres... »

Louis XIV a Philippe V (5 mai 1710).

« Si la fermeté est nécessaire dans les temps difficiles, elle ne convient qu'autant qu'elle appuie la justice et la raison. »

Louis XIV.

« Quand un roi se contente de s'entendre continuellement louer, et qu'il n'a pas le cœur plus délicat que les oreilles, il est souvent tout seul satisfait de lui-même. »

Louis XIV.

« Si Dieu me fait la grâce d'exécuter tout ce que j'ai dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il

n'y ait plus de pauvre ni riche, car la fortune, l'industrie et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre les hommes, mais au moins qu'on ne voit plus dans tout le royaume ni indigence, ni mendicité, je veux dire personne, quelque misérable qu'il puisse être, qui ne soit assuré de sa subsistance ou par son travail ou par un secours ordinaire et réglé. »

*
* *

Louis XIV.

« La faveur est directement opposée à la justice qui est la principale vertu du prince. »

*
* *

Louis XIV.

« N'être jamais partie, mais toujours juge et père commun. »

*
* *

Louis XIV.

« La plus grande fonction du monarque est de mettre chacun des particuliers dans le poste où il peut être utile au public. »

*
* *

Louis XIV a Philippe V (20 août 1704).

« Il est plus facile de prévoir le mal que d'y remédier. »

*
* *

Louis XIV mourant aux officiers de la cour.

« Je m'en vais, mais l'Etat demeurera après moi... »

Extrait de l'ouvrage de G. Boissy (Grasset, édit.)

L'ACTION FRANÇAISE
au secours des sinistrés du Midi

L'*Action française* du 28 avril 1930 a exposé, à ses lecteurs, comment, par le moyen de ses organisations dans les régions dévastées, elle avait pu remplir le rôle qu'elle s'était proposée dès les premières heures de la catastrophe : remonter les courages, encourager les énergies et apporter le secours moral nécessaire, avec les secours matériels indispensables.

Cela, elle a pu le faire grâce aux admirables dévouements qu'elle a su susciter. Parmi ces dévouements, il n'est que juste de citer M. et Mme Albert du Lac qui ont visité tout le Tarn-et-Garonne sinistré, village par village, afin de découvrir les misères à soulager d'urgence; Mlle Lauvigeout, présidente des Jeunes Filles royalistes du Tarn-et-Garonne, qui organisa les premiers secours et installa, dans ses propres magasins, un vestiaire d'ou furent répartis les onze cent kilogs de vêtements envoyés par l'*Action française* et Mme *Léon Daudet*, et tous les dévouements, qui à Toulouse, à Castres, à Montauban, à Moissac, à Agen, etc., etc., secondèrent leurs généreux efforts.

Toutes les distributions furent faites au nom de l'*Action française*, comme les secours généreusement adressés par Monseigneur le Duc de Guise, l'ont été « au nom de la famille royale » par les divers présidents des Comités royalistes.

Et les 15 petits premiers communiants du village totalement ravagé de Reyniès (Tarn-et-Garonne) que l'*Action française* a eu l'honneur et le plaisir de secourir et d'habiller entièrement, auront eu, dans leurs prières une pensée pour ceux qui ont su les aider dans une heure aussi émouvante de leur vie.

Mais ici, n'avons-nous pas le devoir d'examiner les responsabilités de la République dans l'immense catastrophe ?

On a parlé de déboisement inconsidéré. « Les fores-

« tiers ont bravé l'impopularité dans les montagnes « pour conserver et augmenter les bois qu'ils ont trou- « vés au milieu du siècle dernier, écrit M. H. Gaussen, « chargé du cours de botanique forestière à l'Univer- « sité de Toulouse, dans Le *Sud-Ouest Economique*... « Mais les armes de l'Etat sont nulles pour les forêts « particulières, ordinaires, et le *système de successions « et de mutations est tel qu'il encourage la vente du « bois.* »

Et M. Gaussen conclut : « L'opinion publique s'émeut « à propos du déboisement ; il y a lieu d'avoir une poli- « tique forestière plus active, et de donner des armes « aux forestiers qui représentent l'intérêt général. »

Notre ami Albert Morel écrit également dans *Le Sud-Ouest Economique*, et sur ce même sujet :

« Le déboisement progressif des régions pyrénéennes, « explique *l'accroissement des inondations en nombre « et en intensité constaté depuis la fin du XVIII*e *siè- « cle.* »

Maintenant que la catastrophe s'est produite, préfets et sous-préfets, ministres et Président de la République même s'efforcent de parler de reboisement. Attendons la prochaine inondation pour réentendre les mêmes discours. Mais nous n'avons aucun espoir de voir quelque chose tenté dans ce sens et qui est d'ailleurs, à très longue échéance.

Ce qu'il nous faut voir, pour l'instant, à notre époque de T.S.F., de téléphone, et de progrès, c'est la façon dont les populations ont été prévenues de ce qui allait se produire.

Voici un article reproduit par *Le Paysan du Sud-*

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique ; l'Action Française*, par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités. . . . . **60 fr.**

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothéque d'A. F.

Librairie d'Action Française 12, rue de Rome, Paris (8e). C. c. p. 926-78.

Ouest, dans lequel l'auteur accuse trois préfets d'avoir, par incurie, négligé d'avertir les populations des départements voisins du terrible danger qui les menaçait.

Les préfets des départements inondés, qui avaient dilapidé des fonds réclamés pour la protection, n'ont pas averti les habitants du danger.

« Les préfets sont les hommes à tout faire du régime. Aussi sont-ils inviolables. Ce qui vient de se passer dans le Sud-Ouest en est la preuve macabre et irréfutable.

« Les trois préfets de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Tarn, responsables de la mort de centaines de malheureux et de la perte incalculable d'objets qui auraient pu être très facilement sauvés, ne sont pas emprisonnés. Non seulement ils ne sont pas en prison, mais ils sont chargés de répartir, avec la même incurie, le milliard extrait de nos poches.

« Voici les faits que même les élus socialistes, hypnotisés par le futur Cartel (régenté par les préfets), n'ont pas osé porter à la tribune de la Chambre.

« Le dimanche 2 mars, une crue sans précédent s'abat sur Castres. *Le sous-préfet de Castres n'avertit pas Lavaur* qui, à minuit, sans lumière, sans secours, sous une pluie diluvienne, est obligée d'évacuer tout un quartier. Les habitants ne peuvent même pas sauver leurs habits. Ils se sauvent, en chemise, par les toits et les fenêtres.

« Le lundi 3 mars, on constate à 9 heures du matin, à Lavaur, une crue de quinze mètres. A midi, après l'arrivée de la crue du Dadou, la crue de l'Agoût, à Saint-Sulpice, au confluent du Tarn, est de *vingt-deux mètres*, officiellement constatée. Le pont suspendu à 21 mètres au-dessus de l'étiage est emporté par l'eau qui passe à un mètre au-dessus.

« Le débit de l'Agoût étant de plus de moitié du débit du Tarn, il était évident que la crue de ce dernier, déjà énorme par elle-même, allait devenir formidable par les 22 mètres de crue de l'Agoût.

Or, nous avons pu lire, à la mairie de Saint-Sulpice-sur-Tarn, les avis officiels prévenant de la crue du 3 mars. Ils annonçaient 3 à 4 mètres d'eau !!!

(*Photo Morin*)

MONTAUBAN : Le faubourg Sapiac,
place de l'Église.

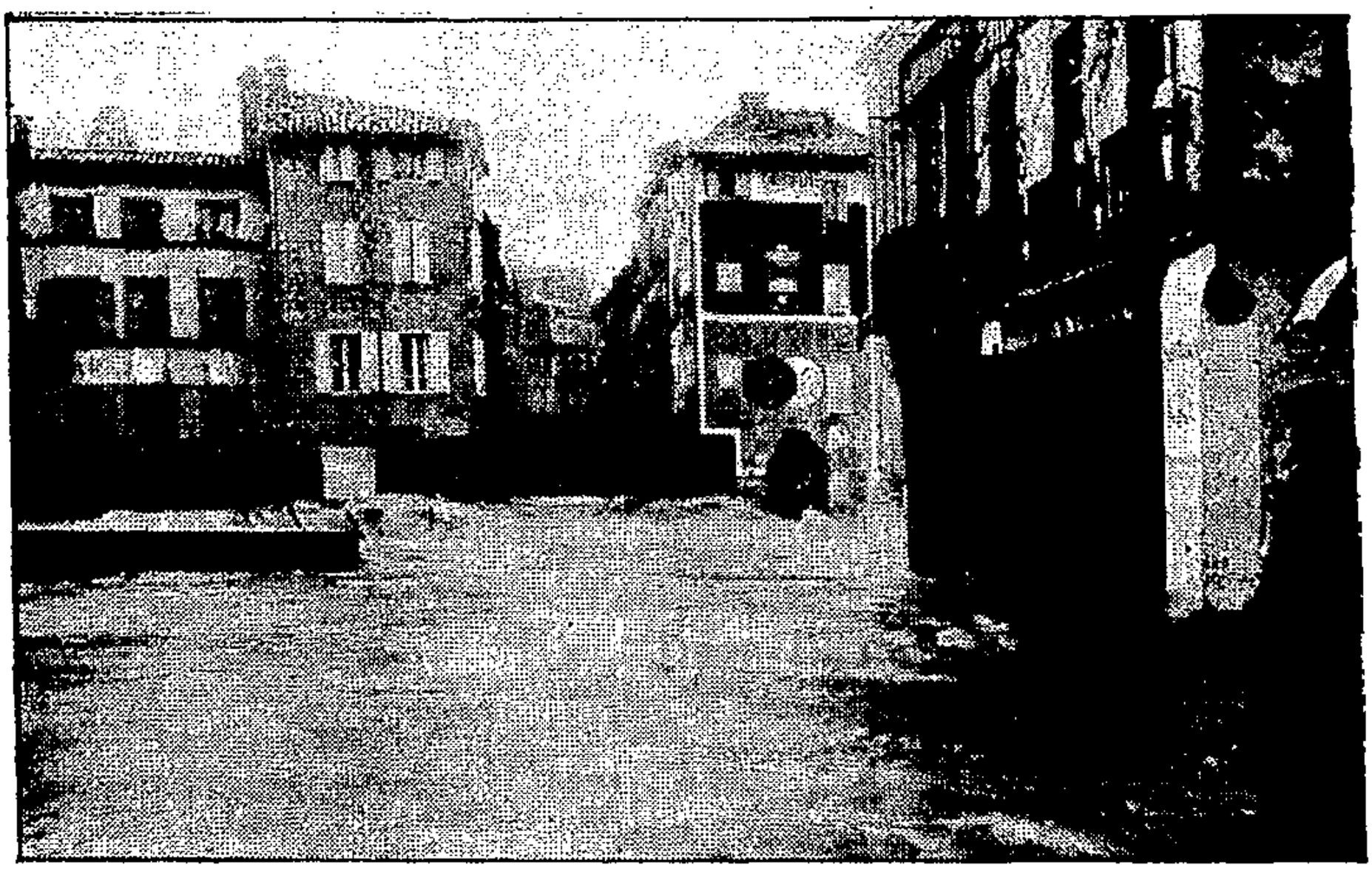

(*Photo Rigal.*)

CASTRES : le torrent dans les rues d'Empare et de Fagerie.

« Dans toute la soirée du lundi, d'innombrables personnes téléphonent aux trois préfectures.

« Première réponse de la préfecture du Tarn à un employé des Postes : « *Mêlez-vous de ce qui vous regarde* ».

« Deuxième réponse de la préfecture du Tarn-et-Garonne à un correspondant de journal : « *Etes-vous chargé de l'administration du département?*

« Quant à la préfecture de la Haute-Garonne, *elle n'a jamais répondu.*

« Tout cela, je le répète, s'est produit le lundi soir. Le désastre de Villemur, Montauban et Moissac ne s'est produit que le lendemain, mardi, dans la nuit. Les habitants de Moissac, très tranquilles, étaient au cirque.

« Dans toute la soirée du lundi, la nuit et la journée de mardi, tout, sauf naturellement, les habitations, aurait pu être sauvé, et nous n'aurions eu aucune mort à déplorer. La digue de Moissac aurait pu être exhaussée par des sacs de ciment.

« Rien n'a été fait.

« Le Président de la République et M. Tardieu sont venus féliciter leurs préfets.

« Vive la République une et indivisible : celle des camarades!

A. M. »

Le Paysan du Sud-Ouest continue :

« Si les accusations portées contre les préfets du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne par le correspondant de la *Nouvelle Aurore* sont fondées, on doit conclure, avec lui, que ces trois hauts fonctionnaires de la République sont directement responsables des morts nombreuses qu'il y a eu à déplorer.

C'est le régime républicain qui nous vaut des gouvernants et des fonctionnaires du genre de ceux que déshabillent si bien des journalistes amis de ce stupide et odieux régime.

S'il y avait, à la tête de l'Etat, un homme indépendant, le Roi, n'ayant pas à tenir compte des caprices de la foule, directement intéressé à la prospérité nationale,

les incapables et les « je m'enfoutistes » seraient révoqués ou apprendraient vite à remplir consciencieusement leur devoir. Quant aux voleurs, qui pullulent, de nos jours, sur le sol français, ils ne gêneraient pas longtemps la circulation...

Mais on veut la République ! Il faut donc vouloir aussi les fantoches et les escrocs qu'elle cajole et entretient — à nos dépens. »

Le Pasteur Lafon, « *Le Provincial* » du *Temps*, durement éprouvé, lui-même, par l'inondation du faubourg Sapiac, à Montauban, et sauvé à grand peine, a pu écrire, dans le plus grand journal de la République, la critique la plus cinglante et du régime et de ses fonctionnaires.

Hélas ! la République continue, et l'*Action française* a subi sa part de deuil par la mort tragique de notre malheureux ami Disse, enseveli à Moissac sous les ruines de sa maison subitement écroulée.

Et que dire de la mésaventure de la Croix-Rouge ?

L'*Action française* du 22 avril, écrivait à ce sujet :

« Toute la presse radicale et socialiste — *Quotidien* en queue — cherche querelle à la Croix-Rouge, qui a été chargée de distribuer aux inondés les fonds de la souscription nationale.

« L'éminent rédacteur des « Opinions de province » du *Temps*, plus qualifié que qui que ce soit pour traiter ce sujet, écrit :

« Les quarante et quelques millions de la souscription nationale sont encore dans les caisses de la Banque de France. Celle-ci avait eu l'idée très juste et pratique d'en confier la répartition à la Croix-Rouge, laquelle, avec son admirable dévouement coutumier, dès la première heure, avait jeté, pour ainsi dire, sur le champ de bataille, ses bataillons de femmes experts à soulager les misères humaines. Naturellement, cela ne faisait pas l'affaire de nos grands hommes de village qui, parce qu'ils sont maires, conseillers municipaux, ou simplement vénérables de loges, agents des partis, rêvaient de se faire quelque popularité en distribuant, selon leurs goûts, les dons d'autrui. *Ils ont prétextés que la Croix-*

Rouge était réactionnaire! alors que, ne faisant pas de politique, elle a comme membres des femmes de toutes les opinions, certaines tout à fait à gauche. Quoi qu'il en soit, à part deux pièces de 20 francs, misérable secours donné aux sinistrés, et, assure-t-on, des sommes importantes prélevées par l'Etat sur cette souscription pour payer les hommes qu'il a employés aux premiers déblayements ou à la réfection des routes et les nouveaux fonctionnaires qu'il a créés en vue d'organiser les réparations, la riche offrande de la France dort encore, aussi inutile qu'une poignée de feuilles sèches en un vieux panier. Ce n'est pourtant pas pour qu'elle fût thésaurisée que le cœur de la France l'a si promptement versée aux caisses de secours, ni même pour que l'Etat qui, à considérer sa situation financière, ne paraît pas à court d'argent, s'attribuât, du fait du prince, le droit de dépenser, pour des travaux intéressant la collectivité, des dons que *l'intention évidente des donateurs destinait à parer immédiatement aux difficultés de vivre personnelles des sinistrés.*

Ainsi l'esprit de parti impute à la Croix-Rouge la faute qui est celle « des fonctionnaires et des politiciens ».

La *Croix-Rouge* a donc été déssaisie au profit de l'Etat. Les pires infamies ont été placardées sur les murs de Montauban contre ceux qui, dès le début, avaient donné et leur argent, et leur temps, et leurs secours de toutes sortes. La République n'a réagi que d'une façon anodine. Elle n'a même pas osé poursuivre — et pour cause! — les abominables diffamateurs.

Les Français ouvriront-ils les yeux? Les sinistrés, eux-mêmes, se rendront-ils compte de la nocivité — en tout et partout — de la République? Qu'ils méditent les leçons si actuelles des inondations — dont ils sont si terriblement victimes — et qu'ensuite, avec nous, ils travaillent à se débarrasser au plus tôt et à jamais, de ce régime honteux qui tue la France.

Et que vienne vite le Roi!

Alban CASTELBERT,
Secrétaire régional de la 9e zone.

A propos des Inondations

LE DÉBOISEMENT

*L'*Action Française *a toujours protesté contre l'incurie du gouvernement qui abandonne nos forêts à l'agiotage des défricheurs. Voici, à ce sujet, deux éloquents articles de Me de Roux, dont l'un, paru le 27 janvier 1929, nous donne, une fois de plus, le triste privilège de la prophétie.*

LA PARABOLE DU CHATAIGNIER

Voilà bientôt dix-sept ans, c'était le 23 mai 1912 que Charles Maurras montrait dans le déboisement, le symbole des gaspillages démocratiques; on trouvera cette « Parabole du châtaignier » recueillie dans « l'Allée des Philosophes » et le moment est opportun pour la relire puisque le législateur vient enfin d'édicter une réglementation qui tend à protéger les châtaigneraies.

« Le châtaignier se meurt, ce bel arbre ne cesse de tomber sur le flanc des coteaux et les monceaux de bois découpés et sciés s'élèvent comme des bûchers pour alimenter les usines. A l'inverse des moines défricheurs d'autrefois, les industriels et les paysans sont d'accord pour confectionner de main d'homme un abominable désert. Car, dans les Cévennes, il n'y a point d'autre arbre possible. »

Le premier président, Cunisset-Carnot avait dénoncé le péril dans sa chronique du « Temps » et cité une lettre curieuse d'un de ses correspondants :

« L'intérêt général ne doit-il pas imposer des limites à la liberté individuelle — à la folie individuelle, pourrais-je plutôt dire ? Ne peut-on enchaîner celle-ci par des lois protectrices des malheureux paysans qui vont en aveugles à une misère inévitable ? mais quel repré-

sentant, sénateur ou député aura jamais le courage de présenter une loi qui tout en étant une loi d'avenir, de salut pour les électeurs, barrerait pour le présent le geste de leur main tendue vers cet argent qui les enivre ? »

Et M. Cunisset-Carnot, loué par Maurras, commentait cette opposition de l'intérêt immédiat et de l'intérêt lointain, le premier si senti et si actif, le second si précieux mais si facile à oublier, si difficile à protéger s'il n'a qu'un tuteur électif, c'est-a-dire choisi par ceux qui ne le comprennent pas !

« Un bel arbre de grand rendement met soixante ans à se développer ; deux cognées maniées vigoureusement l'abattent en moins d'un jour. »

Encore un fois, pouvoirs publics, qu'allez-vous faire ? Allez-vous,d'un geste nouveau tant il est oublié, secouer la chaîne électorale qui vous étreint, retrouver votre énergie bien lointaine aujourd'hui et décréter la protection pour nos châtaigniers de nos Cévennes, c'est-à-dire pour nos campagnes qu'ils embellissent et qui en vivent ? Ce serait trop beau et le souvenir de Dracon, archonte éponyme qui, victime pitoyable du suffrage universel mourut en exil pour avoir donné aux citoyens d'Athènes des lois trop rigoureuses, vous détournera de la sévérité qu'il faudrait ? » La guerre a passé, M.Cunisset-Carnot est mort ; la loi qui vient d'être promulguée dément-elle son pessimisme et permet-elle d'espérer que le parlement est enfin capable de voter les lois nécessaires, avec seulement une quinzaine d'années de retard.

Le mal avait tellement augmenté que le bois de châtaignier commençait à manquer. Ce n'est pas seulement les campagnes qui en sont dépouillées, l'industrie, à force d'en consommer, craignait de n'en plus trouver. Une usine à extrait tannique absorbe journellement 60 tonnes de bois, c'est la quantité que produit l'abatage d'un hectare de châtaigneraie. Une telle consommation doit épuiser bien vite la matière première et en trois ans les quantités introduites dans Paris,

d'après les statistiques de l'octroi, étaient tombées de 83.000 à 69.000 et 55.000 quintaux.

Le décret du 22 juin 1925, essaya tout au moins de réserver à l'industrie française le bois de châtaignier que les pays à monnaie forte venaient lui enlever, il frappa l'exportation d'un droit « ad valorem » de 25 %.

La même année, le 24 décembre, le Sénat adoptait le texte que, trois ans plus tard, la Chambre vient de ratifier. C'est à cette allure que roule le charriot mérovingien.

Cependant, une autre loi avait été votée pour interdire l'abatage des oliviers, elle s'était montrée à peu près impuissante en pratique.

Le législateur a imaginé, pour le châtaignier, deux régimes différents.

S'il s'agit d'arbres isolés, l'abatage reste libre.

S'il s'agit de châtaigneraies d'une certaines importance, si le propriétaire veut faire tomber vingt pieds en une année, l'abatage est soumis à une double condition.

Une déclaration doit être faite au préfet un mois à l'avance. Remarquons bien que ce n'est pas une demande d'autorisation et que l'administration ne peut intervenir pour sauver la futaie sacrifiée.

A vrai dire, cette déclaration n'a qu'une utilité : permettre de vérifier si la seconde condition s'accomplit. La loi formule ainsi cette deuxième exigence :

« Chaque châtaignier abattu sera remplacé, soit par un rejet de la souche, soit par un sujet nouveau qui devra être planté avant l'expiration de la deuxième année qui suivra celle de l'abatage. »

Le projet primitif imposait de conserver et de greffer au moins deux rejets par arbre abattu.

Si l'on n'exige qu'un plant nouveau pour un vieux châtaignier sacrifié, comme tous les plants ne réussiront pas il est trop clair qu'on se résigne au dépeuplement des châtaigneraies.

(*Photo Morin.*)

MONTAUBAN : Le quai Sapiacou.

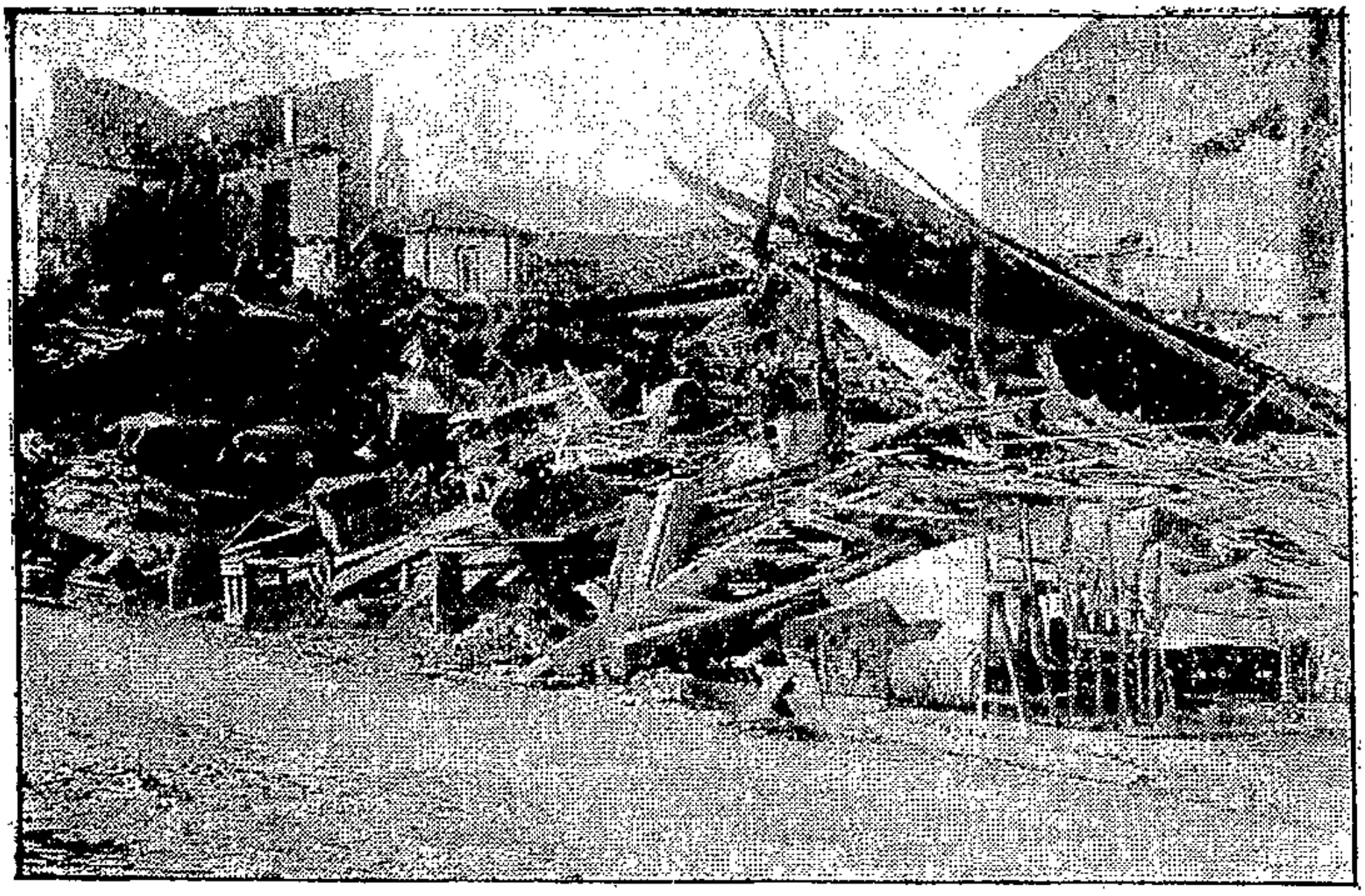

Photo Morin

MOISSAC : La Place Sainte-Blanche.

Si l'on ne voulait pas aller jusqu'à exiger une autorisation, il aurait fallu imposer, préalablement à chaque abatage la plantation d'un nouveau sujet, sans préjudice de la conservation d'un rejet.

Pas de réglementation, pas d'obligation de replanter pour qui abat moins de vingt pieds dans une année. Pour qui en abat davantage, un délai de deux ans !

Il est trop évident que ces deux facilités combinées énervent la loi, et rendent presque impossible de surveiller efficacement son application.

Même après dix-sept ans de retard, la parabole du châtaignier ne reçoit pas de véritable démenti.

(*Action Française*, 27 janvier 1929.)

LA PARABOLE DU MOUTON

Un démocrate de mes amis me dit :

« Vous avez tort d'invoquer ce que vous appelez la leçon des inondations contre la fiscalité démocratique et le régime successoral du Code civil. Si la fonte des neiges a tourné au désastre, c'est que les pentes du Plateau Central et des Pyrénées sont dénudées. Or, la plupart de ces terrains n'appartiennent pas à des particuliers. Ce sont des communaux. Ils ne sont donc assujettis ni au partage ni aux droits de mutation. Les lois fiscales et successorales de la démocratie ne les touchent pas. L'égoïsme individualiste qui fait argent des bois protecteurs ne peut pas non plus être mis en question. La vraie cause du mal, ce sont les troupeaux dont il est difficile de défendre les jeunes plants, et qui d'ailleurs rapportent plus, mis au pâturage, que les bois que l'on sémerait sur les terrains soustraits à leur parcours. Cette cause est toute économique, nullement politique. »

Ce discours mêle le vrai et le faux ; il est vrai que le bétail, le mouton surtout, est aussi ennemi du bois que le fisc et le code. Ce n'est pas une raison pour innocenter ces derniers et pour imaginer que tous les ter-

rains incultes qui devraient être reboisés sont des communaux.

On estime à environ 4 millions d'hectares les terres vaines et vagues qui existent actuellement en France et qui seraient susceptibles de reboisement. Or les particuliers en possèdent 3 millions, les communes 950.000, l'Etat le reste.

La collaboration des particuliers, des communes et de l'Etat est donc indispensable, il faut que les particuliers trouvent intérêt à reboiser, or, avec les taxes successorales actuelles, cet intérêt n'existe pas, au contraire. Tenant compte de la durée moyenne de la vie humaine, M. Pierre Caziot a calculé que si une famille entreprend d'élever une futaie de chênes, elle paiera rien qu'en droits de succession quatre fois la valeur du bois produit.

L'Etat renonce depuis longtemps à assurer aux propriétaires de forêts des avantages suffisants pour leur rendre profitable la conservation de leurs bois.

La loi du 18 avril 1882 sur les périmètres de protection en montagne prévoit bien l'exécution des travaux par les propriétaires; mais, pratiquement, c'est toujours par voie d'expropriation que l'Etat procède, et tandis que le reboissement de 350.000 hectares était prévu lors du vote de la loi dans ces zones essentielles à la défense contre les inondations, l'Etat, privé de la collaboration des familles, n'avait, aux dernières statistiques, aménagé que 130.000 hectares en près de cinquante ans.

M. Albert Serol proposait que les propriétaires de terres incultes fussent tenus de les planter, sous peine d'être expropriés sans indemnité.

Le reboisement suppose donc rigoureusement un régime fiscal et successoral qui traite la propriété autrement que comme une chose viagère.

Maintenant, et cette vérité affirmée pour toute la France, il est exact que le déboisement en montagne, le plus mortel de tous, celui qui engendre les plus

immédiatement les fléaux, est favorisé par la concurrence du régime pastoral au régime forestier.

Non pas que les pâturages livrés au libre parcours représentent une source de revenus supérieure, mais ce revenu est immédiat, tandis qu'un bois ne rapporte pas tout de suite.

En fait, il est très difficile de défendre les jeunes plants contre la dent des animaux. En droit, les particuliers et les communes, l'Etat même quand il veut planter, se heurtent aux prétentions des propriétaires de troupeaux qui invoquent de prétendues servitudes à leur profit.

M. Bouvet, auteur d'une proposition de loi tendant à purger ou à cantonner ces servitudes, les décrivait ainsi :

Dès qu'une initiative collective ou particulière veut entamer quelques-uns de ces travaux, elle voit surgir de toutes parts une multitude de prétentions à des droits de pacage, de parcours, d'affouage, de bandite, de breuvage, de lignerage, de marronnage, d'usage ou d'indivision dont les titulaires se refusent généralement à produire les titres et dont l'apparition fait bien souvent renoncer aux tentatives de progrès.

Ces servitudes plus ou moins occultes sont en effet extrêmement nombreuses, et le comte de Roquette Buisson, président de la Société d'agriculture des Hautes-Pyrénées,estime qu'elles grèvent 122.000 hectares sur les 136.000 hectares de landes, pâtures, broussailles ou roches possédées par les communes dans les parties montagneuses de ce département. Un grand nombre de ces servitudes sont des concessions réciproques de pacage tombées depuis longtemps en désuétude et dont parfois les propriétaires actuels du sol ignorent eux-mêmes l'existence ; mais les bergers en conservent le souvenir avec un soin jaloux et ne manquent pas d'utiliser l'incertitude de leurs limites pour les amplifier, afin de simplifier la garde de leurs troupeaux en les laissant errer librement dans toutes les montagnes.

Ces droits de pacage, désastreux au point de vue économique, représentent un intérêt électoral de premier ordre.

Je me souvient avoir lu, dans les Pyrénées, l'affiche électorale d'un candidat du ministère Waldeck-Rousseau qui promettait expressément de défendre les droits au parcours contre les tentatives de reboisement. Naguère, le conseil général de la Haute-Garonne s'opposait au clasement du massif d'Arbas et de la vallée de la Pique. Journellement, des électeurs influents se soustraient aux pénalités que le Code forestier édicte contre l'indroduction des troupeaux dans les bois.

Le mouton est l'ennemi des arbres, c'est entendu, mais ce n'est pas par sa valeur économique qu'il en triomphe. Ce n'est pas parce que sa laine vaut plus que leurs bois. C'est par le vote de son berger.

Le mouton qui ronge un jeune plant est une des plus vives images de la démocratie.

(*Action Française*, 23 mars 1930.)

M. DE ROUX.

Assurez la Salubrité, l'Hygiène
par le plus puissant DÉSINFECTANT ANTISEPTIQUE

CRÉSYL-JEYES

Seul « CRÉSYL » véritable, authentique, le plus puissant, le plus énergique

" JEYES — DÉSINFECTANT "

Adopté par l'Institut Pasteur, les Écoles nationales Vétérinaires, les Services départementaux et municipaux d'Hygiène, les Services Agricoles, etc., etc.

DÉSINFECTION & ASSAINISSEMENT
des Habitations, Écuries, Étables, Porcheries, Chenils, Poulaillers, Colombiers

INDISPENSABLE dans tous les ménages
pour la désinfection des Water-closets, Éviers, Boîtes à ordures, l'assainissement des Chambres de malades.

EXIGER RIGOUREUSEMENT LE **" JEYES "**
Envoi franco sur demande de la **Brochure** *avec Prix-Courant*

Société Française de Produits Sanitaires et Antiseptiques

35, Rue des Francs-Bourgeois, PARIS (4e)

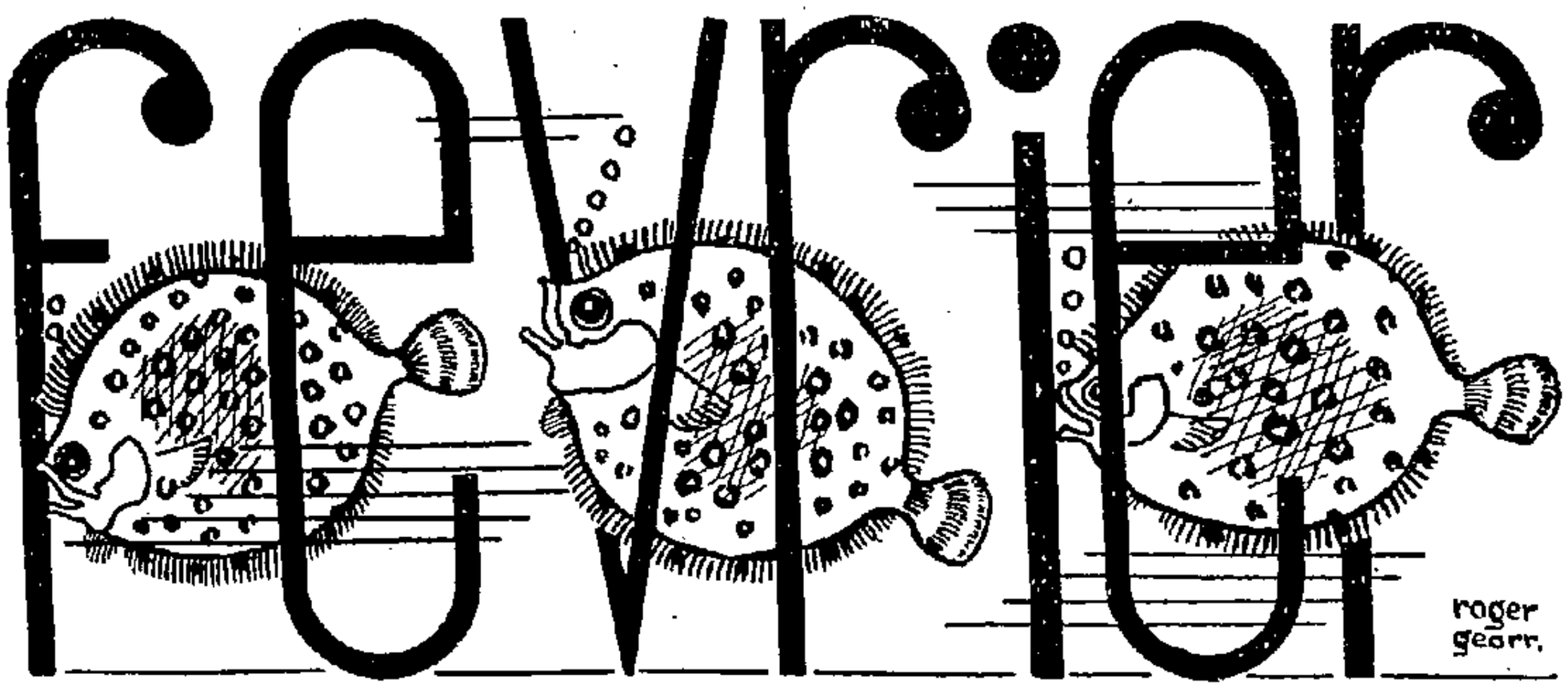

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Croûte au pot
Barbue sauce au beurre
Râblé de lièvre à la crême
Epinards au jus
Rosbif
Salade de betteraves-raifort
Fromages
Fruits
Glace marron-vanille

UNE RECETTE

Râble de lièvre à la crême : Coupez 125 grammes de lard en lardons que vous salez et poivrez et dont vous piquez votre râble. Mettez-le alors dans la braisière avec du fumet de gibier, du vinaigre, des échalottes hachées, sel, poivre; laissez cuire une heure en arrosant souvent. Ajoutez 250 grammes de crême épaisse, mêlez bien et quand c'est réchauffé, achevez de cuire pendant un quart d'heure mais sans arriver à l'ébullition. Goûtez pour vous assurer de l'assaisonnement, dressez le râble sur plat chaud, masquez avec la sauce que mieux vaut ne pas passer.

D'après *La Gastronomie pratique*, d'Ali Bab.

HENRI VAUGEOIS

Beau dessin de Joron 28 × 38, **6 fr. 50** franco

Toutes les Sections d'A. F. doivent avoir dans leur permanence. le portrait du fondateur de l'Action Française.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78.

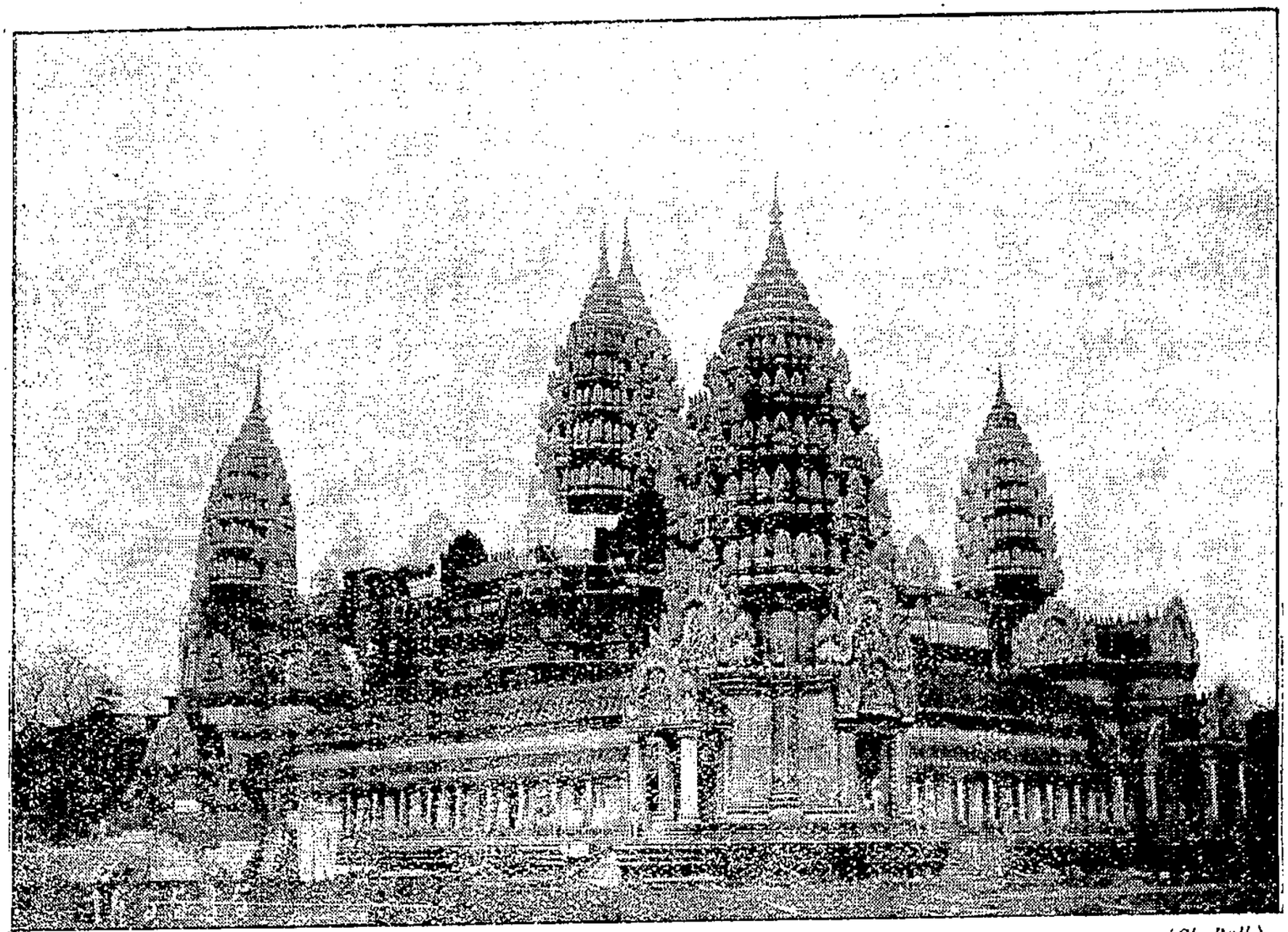

(*Cl. Roll.*)

Exposition Coloniale de 1931 (Vincennes) : le pavillon de l'Indo-Chine.

L'ANNÉE POLITIQUE

Le Cabinet Briand

A M. Poincaré, malade, obligé de subir une opération chirurgicale, au lendemain de la ratification des dettes de guerre, Aristide Briand avait succédé, fin juillet 1929, comme président du Conseil.

C'est Aristide qui, avec le gros Chéron, représenta la France, en août, à la Conférence de La Haye, destinée à régler l'aménagement du plan Young.

On sait que cette conférence, où nous fûmes manœuvrés brutalement par le Chancelier de l'Echiquier, le socialiste Snowden, aboutit à de nouvelles concessions à l'Allemagne, et qu'Aristide s'y laissa arracher la promesse d'évacuer la Rhénanie le 30 juin 1930 au plus tard.

A la 10e Assemblée de la Société des Nations qui se tint, à Genève, en septembre, on palabra longuement et vainement comme de coutume, sur la question du désarmement terrestre. Tandis que M. Ramsay Macdonald proclamait la nécessité d'abandonner « les vieilles idées de sécurité », M. Stresemann se félicitait hautement de l'évacuation de la Rhénanie, puis, poussant l'avantage obtenu, proclamait les regrets du peuple allemand que la Sarre demeurât occupée.Briand se faisait applaudir en annonçant un memorandum prochain sur un projet de « Fédération européenne » (9 septembre).

La session fut déclarée close, le 25 septembre, après l'adoption à l'unanimité de vœux généraux et vagues sur le désarmement.

L'évacuation de la Rhénanie, promise pour le 30 juin 1930, allait dominer, durant toute l'année, la politique française. Une partie de l'opinion commença à être alertée et à se rendre compte des dangers qu'allait pré-

senter pour notre pays cette mesure qui doit rendre à l'Allemagne toute sa liberté d'action. M. Maginot a traduit ces préoccupations et ces inquiétudes dans le discours qu'il prononça, à Marseille, le 29 septembre.

Le 22 octobre, le cabinet Briand, victime des ambiguités de sa politique étrangère, tomba à la Chambre, renversé par 288 voix contre 277, par la coalition de ceux qui, à droite, trouvaient trop rapide l'évacuation de la Rhénanie et de ceux qui, à gauche, la trouvaient trop lente.

Le 3 octobre, M. Gustave Stresemann, Ministre des affaires étrangères du Reich, était mort presque subitement. Elève de Bismarck, il n'a pas vu les résultats définitifs de sa politique, qui a été méconnue, en Allemagne, par les impatients et les fanatiques du nationalisme. D'autres que lui recueilleront les lauriers de la restauration politique et économique de l'Allemagne à laquelle il a travaillé tenacement. Le 11 novembre, il a été remplacé par le docteur Curtius.

(Photo Rol)

Le 14 juillet : Reconstitution de l'Armée d'Afrique.

Le premier Ministère Tardieu

La chute d'Aristide fut suivie de quelques jours de confusion.

Pour respecter « la règle du jeu parlementaire », le président Doumergue crut devoir appeler à l'Elysée

M. Daladier, qui venait d'être réélu, à Reims, président du parti radical-socialiste (23 octobre).

M. Daladier, essayant de reconstituer le Cartel de funeste mémoire, offrit aux socialistes de participer à la nouvelle combinaison. Il n'eût aucun succès et dut abandonner la partie, après que le congrès S.F.I.O. eût repoussé ses propositions de collaboration.

Désigné par M. Doumergue, M. André Tardieu mit sur pied son cabinet, le 2 novembre : Briand conservait les Affaires étrangères, Chéron les Finances, M. Maginot prenait le portefeuille de la Guerre, M. Lucien Hubert celui de la Justice avec la vice-présidence du Conseil. En tout, il y avait seize ministres et douze sous-secrétaires d'Etat, soit vingt-huit portefeuilles répartis entre les groupes et sous-groupes de la majorité centre et droite.

Le cabinet Tardieu se présenta devant le Parlement les 7 et 8 novembre. Répondant aux interpellations, le président du Conseil déclara que l'évacuation de la Rhénanie serait de droit et que l'Allemagne serait considérée comme étant en règle dès que les obligations du plan Young auraient été remises à la Banque des Règlements internationaux.

La Chambre vota un ordre du jour de confiance, par 79 voix de majorité (9 novembre).

La mort de Clémenceau

Le 24 novembre, Georges Clémenceau s'est éteint, à son domicile, rue Franklin, à Paris, où il vivait, dans une retraite hautaine et désabusée.

Il fut enterré, le lendemain, dans le petit village de Monchamps, en Vendée. Selon sa volonté expresse, la cérémonie fut strictement privée. Mourant, il avait refusé, dit-on, de recevoir la visite de M. Tardieu, jadis son collaborateur, auquel il reprochait de s'être associé au sabotage du traité de Versailles.

Un mois plus tard (20 décembre), devait mourir M. Emile Loubet, ancien président de la République,

dont le nom reste associé au triomphe du dreyfusisme. Sa disparition fit peu de bruit.

Les débats à la Chambre
La seconde conférence de La Haye

Le cabinet Tardieu allait se trouver en présence, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, de nombreuses difficultés.

Le 2 novembre, le rérérendum organisé par les nationaliste allemands contre le plan Young, réunit plus de quatre millions de suffrages, c'est-à-dire assez pour être pris en considération et pour donner lieu à un projet de loi. Celui-ci devait être rejeté, le 31 novembre, par le Reichstag. Le rejet était couru, mais l'impression n'en demeurait pas moins qu'un nombre considérable d'Allemands avaient voté contre le plan Young.

A la Chambre française, les discussions sur la politique étrangère reprirent avec une ardeur passionnée. Tandis que M. Mandel attaquait vivement les directives de M. Briand, M. Paul Reynaud préconisait l'abandon du système des alliances et une « collaboration » franco-allemande (24 décembre).

Paroles qui semblèrent bien imprudentes et chimériques : quelques jours auparavant, un essai de « rapprochement » avec les catholiques allemands tenté par un groupe de catholiques français, avait tourné à l'aigre. Les Français avaient été accueillis, à Berlin par d'âpres récriminations, et le porte-parole des Allemands, Mgr. Ulitzka, avait souligné nettement qu'il n'y avait ni « collaboration » ni « rapprochement » possibles, tant que la France s'obstinerait à proclamer intangible le traité de Versailles.

Le 26 décembre, Briand répondit aux interpellations par quelques airs de violoncelle. Il fut applaudi.

Mais, le lendemain, M. Reibel donna lecture d'une lettre écrite par le Maréchal Foch, en octobre 1926, au Président de la République, pour lui signaler les dangers de l'évacuation de la Rhénanie.

L'émotion fut vive. M. Tardieu dut monter à la tribune pour rallier la majorité hésitante. Il déclara qu'il

n'y aurait pas d'évacuation tant que l'accord final du plan Young n'aurait pas été signé et ratifié. Il obtint 343 voix contre 17 et 240 abstentions (27 décembre).

La seconde conférence de La Haye s'ouvrit le 3 janvier 1930.

Encore une fois, les Allemands tentèrent d'ergoter et de se réserver des portes de sortie. Le docteur Schacht, directeur de la *Reichsbank*, proféra même des menaces.

L'accord franco-allemand ne fut réalisé que le 17 janvier 1930. Les derniers actes et protocoles furent signés le 20. Sûrs d'obtenir l'essentiel, l'évacuation de la Rhénanie, les Allemands avaient eu l'habilité de ne pas refuser d'apposer leur signature sur un papier.

La conférence navale de Londres

Le lendemain, s'ouvrit, à Londres la conférence pour le désarmement naval.

M. Tardieu s'y rendit pour y exposer le point de vue français.

Les positions prises furent les suivantes : L'Angleterre et les Etats-Unis, qui possèdent de gros cuirassés, demandèrent l'abolition des sous-marins. La France et le Japon s'y refusèrent, tandis que l'Italie adoptait, sur cette question, une attitude intermédiaire.

Ces points de vue se heurtèrent, durant plusieurs semaines, à peu près sans résultat, hormis pour les Etats-Unis qui ont obligé l'Angleterre à leur concéder la parité.

C'était l'Italie qui, en persistant à réclamer la parité navale avec la France, allait causer l'échec de la conférence et rendre impossible l'accord des Cinq (9 avril).

Cependant, dans l'intervalle, d'autres évènements s'étaient produits.

L'enlèvement du Général Koutiepoff

Le 26 janvier, le Général Koutiepoff, qui avait succédé au Grand duc Nicolas, dans le commandement des émigrés russes réfugiés en France, était enlevé, en plein jour, dans une rue de Paris, par plusieurs indivi-

dus en automobile dont l'un portait l'uniforme de gardien de la paix.

Il a été établi que le général avait été dirigé sur la côte normande et embarqué, à bord d'un navire. L'enlèvement était le fait d'agents des Soviets résidant en France. L'enquête policière, toutefois, — impuissance ou mauvaise volonté — n'a abouti à aucune précision ni à aucune arrestation.

L'opinion française a été indignée de l'enlèvement du général Koutiepoff, véritable injure pour nous, et nos relations avec les Soviets sont devenues plus tendues.

Déjà, en décembre, M. Herbette, ambassadeur de France à Moscou, reçu insolemment par le commissaire du peuple Litvinof, avait pris un « congé ».

Le « congé » dure encore...

A la Conférence de Londres

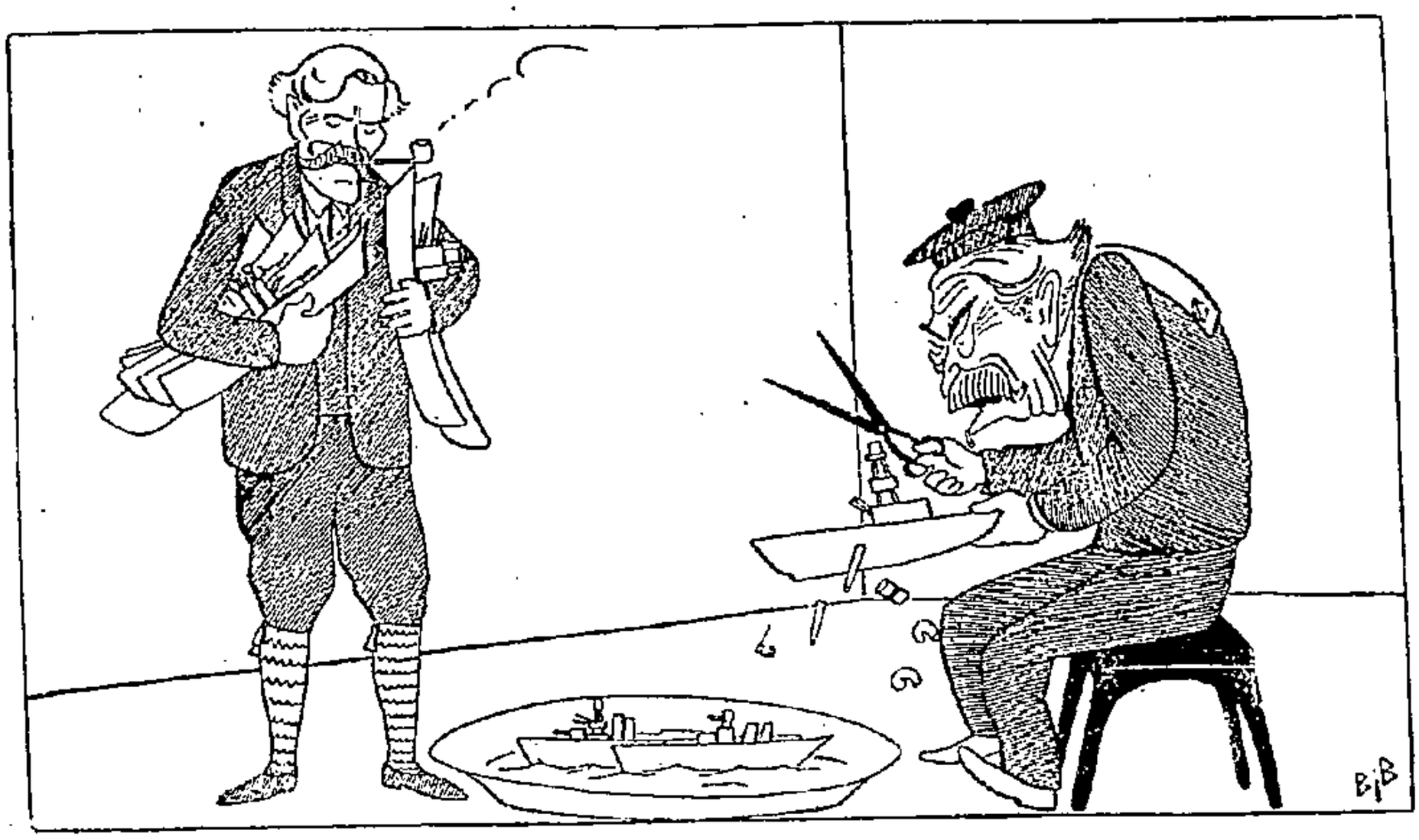

Extrait du "Charivari".

LE PÈRE COUPE-TOUJOURS

L'INVIOLABLE

par Ralph SOUPAULT

— Arrêtons-le en vitesse... sans ça... il va nous échapper...
— Attention!... ne nous emballons pas... des fois que ce serait l'ambassadeur des Soviets!...

Extrait du "Charivari"

Le second Ministère Tardieu

Le général Weygand a été nommé chef d'état-major général de l'armée, le 2 janvier 1930. La mesure a été bien accueillie par l'opinion.

Le 14 février, M. Tardien rentrait, malade, de la conférence de Londres, pour prendre un peu de repos. Le 17, en son absence, la Chambre le renversait sur la question du salaire de la femme mariée travaillant avec son mari, à propos de laquelle le gros Chéron avait eu l'imprudence de poser la quesion de confiance.

Une seconde fois, toujours pour respecter la « règle du jeu parlementaire », M. Doumergue commença par appeler à l'Elysée M. Camille Chautemps. Celui-ci accepta et mit sur pied, avec MM. Briand et Loucheur, une combinaison dont la durée fut éphémère. Dès son premier contact avec la Chambre, le cabinet Chautemps fut culbuté par 292 voix contre 277 (25 février).

M. Tardieu revint alors au pouvoir. Son second cabinet, constitué le 1er mars, avec MM. Briand, Maginot, Paul Reynaud, Dumesnil, Raoul Péret, comptait 38 ministres et sous-secrétaires d'Etat. Un record!

La confiance lui fut votée, à la Chambre, par 316 voix contre 263 (5 mars).

Le 26 avril, le Parlement a voté les modifications à la loi sur les assurances sociales et le projet gouvernemental sur les dégrèvements fiscaux.

Du 4 au 12 mai, se sont déroulées les cérémonies officielles du centenaire de la conquête de l'Algérie, avec voyage du président de la République dans l'Afrique du Nord.

Le 1er juin, M. Tardieu a prononcé à Dijon un grand discours politique. Il a fait appel à la concentration de tous les républicains, en avertissant toutefois le parti radical que « la mathématique électorale le réduit à n'être qu'un appoint ». La veille, un sabotage odieux manifestement dirigé contre lui, avait amené le déraillement, à Montereau, du rapide Paris-Marseille. Il y eut plusieurs morts, dont des femmes et des enfants. Les criminels n'ont pas été découverts.

Au nom des radicaux, M. Herriot a essayé de répondre, à Salon, au discours de Dijon. Tout en affirmant qu'il y a, entre radicaux et socialistes, des différences essentielles, M. Herriot a préconisé une alliance électorale (8 juin).

Au Congrès de Bordeaux qui s'est ouvert le même jours, les socialistes S.F.I.O. n'ont répondu à ces avances que par des sarcasmes. Pour eux, l'alliance avec les radicaux doit se borner à leur servir de moyen d'arriver au pouvoir. Par ailleurs, M. Léon Blum a pris le plus grand soin, en faisant ajourner certaines déclarations dogmatiques trop brûlantes, de donner au socialisme un aspect rassurant (8-12 juin).

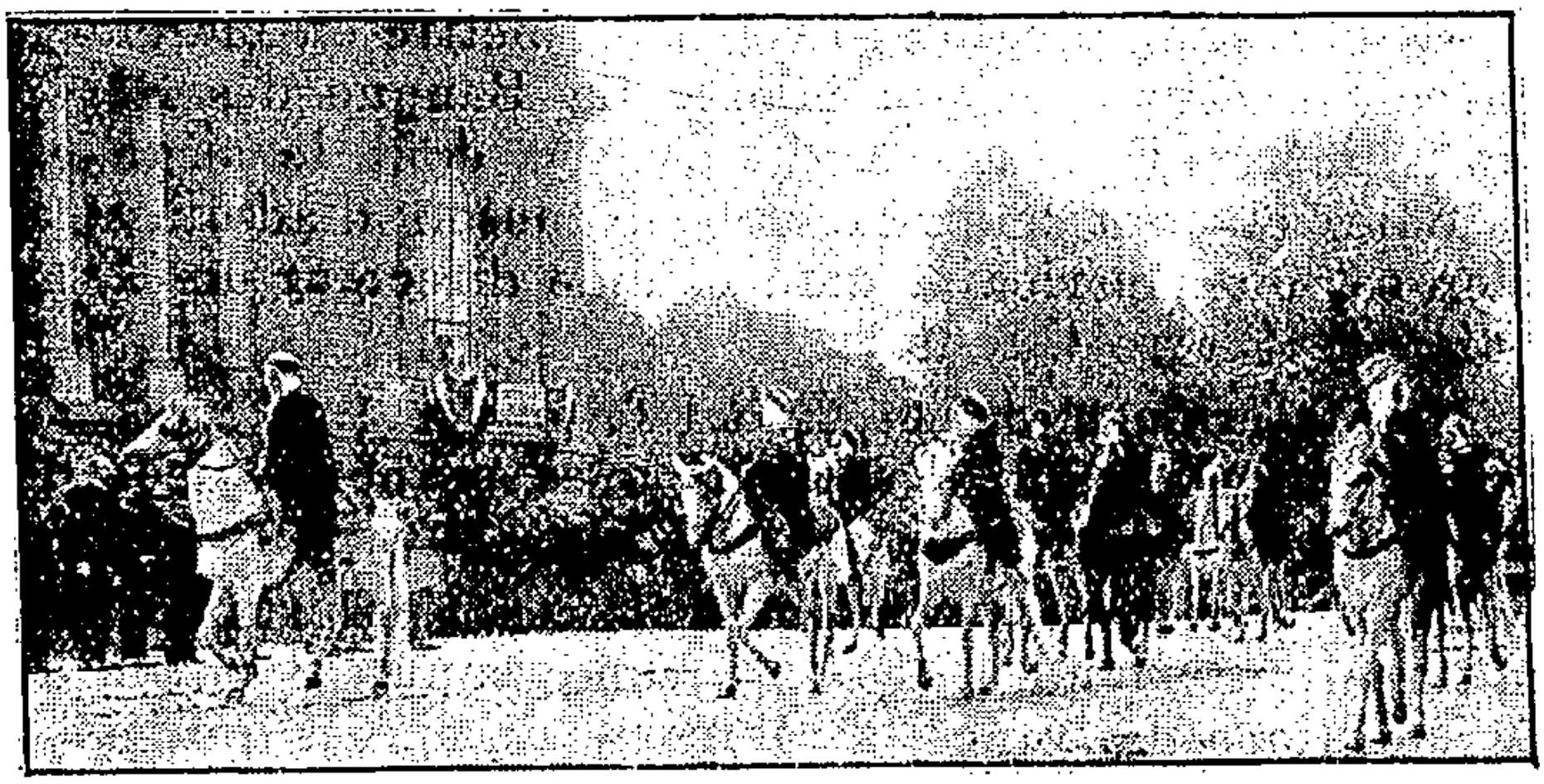

Les Chefs Indigènes à la Revue du 14 Juillet.

Le plan Young et l'évacuation de la 3e zone

Le 7 mars 1930, le docteur Schacht, directeur de la *Reichsbank*, qui s'était opposé — vainement d'ailleurs — à la nomination d'un Français à la tête de la Banque des Règlements internationaux, a donné sa démission. Il a été remplacé par l'ancien chancelier Luther (11 mars).

Le plan Young a été définitivement voté par le Reichstag, en troisième lecture, et grâce à l'intervention

de Hindenburg, par 270 voix contre 192 et 3 abstentions. (12 mars.)

La Chambre française a ratifié, de son côté, le plan Young, mais à la presque unanimité : par 527 voix contre 38 (30 mars).

Cependant, une crise ministérielle, suite de crise financière, éclatait en Allemagne. Le cabinet Muller se retirait et cédait la place, le 30 mars, à un cabinet Bruning, d'où sont exclus les socialistes, responsables du désordre des finances allemandes, et qui compte au moins quatre adversaires déterminés du plan Young.

Le 17 mai, l'Allemagne ayant remis à la B.R.I.T. le certificat global de dette prévu à La Haye, M. Tardieu a donné l'ordre de l'évacuation de la 3e zone.

Il ne restait plus, dès lors, qu'à mettre en marche le mécanisme financier du plan : La Banque des Règlemnts internationaux (B. R. I. T.), dont le siège est à Bâle, et dont le président du conseil d'administration est un Américain, aura comme directeur un Français, M. Pierre Quesnay.

16.000 actions de la B.R.I.T. ont été offertes au public français qui a souscrit avec enthousiasme. La souscription a été couverte 158 fois (20 mai).

La tranche française d'obligations à l'emprunt international allemand 5 1/2 %, comprenant 2 milliards 515 millions de francs, a remporté un succès qui, pour être moins foudroyant, n'en est pas moins appréciable (14 juin).

Les fonds allemands, aussi goûtés de notre épargne que, jadis, les fonds russes de triste mémoire ! La République est le règne du roi Gogo...

Le 30 juin 1930, le dernier drapeau français était amené à Mayence, et nos dernières troupes évacuaient la Rhénanie. L'évacuation fut accompagnée de scènes odieuses qui montrent l'Allemagne sous son véritable jour. Le général Guillaumat et son état-major furent hués par une foule en furie hurlant le *Deutschland über Alles* ! Sitôt nos troupes disparues, des énergumènes se précipitèrent dans les demeures des Rhénans accusés de tendances séparatistes, saccageant l'intérieur,

LE CHANT DU DÉPART

par BEN

« La République nous rappelle... »

Extrait du "Charivari".

brisant les meubles, molestant les personnes. Pendant quelques jours, il y eût, ainsi, à Mayence, à Wiesbaden, à Kaiserslautern, particulièrement, une véritable chasse à l'homme.

Aristide Briand se borna à envoyer l'ambassadeur de France à Berlin faire une démarche auprès du gouvernement du Reich et lui exprimer ses « regrets » de ces événements (7 juillet).

Exposant à la commission sénatoriale des affaires étrangères le « véritable état de la situation en Rhénanie », le vieux pitre donna lecture sans rire du rapport dans lequel le haut-commissaire Tirard déclarait que notre départ « a eu lieu dans toutes les conditions de dignité et de courtoisie, tant de la part des autorités allemandes que de la population rhénane » (9 juillet).

Les négociations relatives à la Sarre, imprudemment engagées au moment où on allait évacuer Mayence, ont été suspendues, le 8 juillet. Les prétentions allemandes se sont révélées telles, qu'il n'était plus possible de causer utilement. On pouvait s'y attendre. Les incidents à la frontière polonaise de Marienwerder et de Graïewo (24 mai et 19 juin) avertissaient par avance de ce que serait l'Allemagne délivrée de notre pression sur le Rhin.

Tandis que se déroulaient ces faits importants qui ouvrent une ère nouvelle dans l'histoire de la France et de l'Europe, on discutait, à la Chambre sur le cinquantenaire de l'école laïque et le centenaire de la naissance de Jules Ferry, et le ministère était un instant en péril ! (3-4 juillet).

LEON DE MONTESQUIOU. *Sa vie politique ; l'Action Française*, par COUDEKERQUE-LAMBRECHT. Un beau vol. in-8° carré de 930 pages, sur vélin Navarre, avec huit photographies hors texte et un index des noms cités . . . . . **60** fr.

Cet important ouvrage résume, avec la vie publique de Léon de Montesquiou, l'histoire de l'*Action Française*, des origines à 1914, et reproduit des documents aujourd'hui introuvables. Il doit figurer dans toute bibliothèque d'A. F.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris 8e). C. c p. 926-78.

Les difficultés de l'Empire Britannique

L'Angleterre a traversé une année particulièrement difficile.

A l'intérieur, le chômage, que le gouvernement travailliste s'était flatté de guérir, n'a fait que s'accentuer. De 1.200.000, le nombre des chômeurs est passé, en mai 1930, d'une année à l'autre, à 1.700.000. En juillet il a atteint 1.900.000, en août 2.000.000.

En Palestine, où 700.000 Arabes suportent malaisément la présence de 100.000 juifs autochtones ou immigrés, des troubles graves ont éclaté, en août 1929. Une véritable bataille, avec morts de part et d'autre, a eu lieu, à Jérusalem, à propos du « Mur des Lamentations », réclamé par les deux partis.

Il a fallu envoyer des troupes, des avions et des navires pour rétablir l'ordre.

En Egypte, les nationalistes ont triomphé aux élections, et le roi Fouad a appelé au pouvoir leur chef Nahas pacha. Celui-ci étant demeuré intraitable sur la question du Soudan, les pourparlers anglo-égyptiens ont été rompus (8 mai 1930). Le renvoi de Nahas pacha, la dissolution de la Chambre, la constitution d'un cabinet dictatorial, laissent une situation toujours tendue. Des troubles sanglantes ont éclaté à Alexandrie (15 juillet), au Caire et à Port-Saïd (21 juillet).

Aux Indes, l'effervescence est partout. Le Congrès national hindou à réclamé l'indépendance de la péninsule (27 décembre 1929), et, en mars 1930, Gandhi s'est mis à la tête du mouvement de « désobéissance civile ». En avril, des troubles graves ont éclaté à Calcutta, à Peschawer, à Chittatong et à Madras. Le vice-roi de l'Inde s'est décidé à faire arrêter Gandhi (5 mai), ce qui paraît avoir ramené un peu de calme. Néanmoins, la situation demeure sérieuse.

En août 1930, le cabinet Ramsay-Macdonald paraît usé et arrivé au bout de son rouleau. Un grand événement semble présager le retour au pouvoir des conservateurs : C'est la résolution, votée, le 4 juillet, par les principaux banquiers de la Cité en faveur du protectionnisme.

Les troubles d'Indo-Chine

Les événements de l'Inde ont eu malheureusement leur répercussion dans notre Indo-Chine, travaillée par la propagande de Moscou, et où les effets lamentables du proconsulat de l'illustre Varenne n'ont pas encore été réparés.

Brusquement, dans la nuit du 9 au 10 février 1930, 200 tirailleurs tonkinois et des indigènes ont attaqué le camp retranché de Yen-Bay. Ils ont été repoussés, mais nous avions perdu 5 officiers et sous-officiers et cinq tirailleurs indigènes tués.

Sur une première fournée de treize condamnés à mort, à la suite de la tragédie de Yen Bay, neuf ont été grâciés par le président de la République. Mansuétude qui sera interprétée, parmi la population indigène, comme un acte de faiblesse, et amènera un redoublement d'agitation et de nouveaux incidents :

Le 6 mai, à Vinh, les 1er et 9 mai à Long-Xugen, les 3 et 13 mai, à Sadec, le 28 mai à Cho-Moï, le 29 mai à O-Mon, le 4 juin à Duc-Moa, le 1er août à Cang-Long.

A la Chambre, MM. Taittinger et Outrey ont dénoncé l'action de Moscou (6 juin). Les communistes Doriot et Berthon ont cyniquement prodigué les encouragements aux assassins de nos soldats.

Le 13, M. Pietri, ministre des colonies, répondant aux interpellateurs, a reconnu que tout ce qui s'était passé, aussi bien au Tonkin qu'en Annam et en Cochinchine, était l'œuvre des agents bolchevistes. — « On ne laissera pas, s'est-t-il écrié, les propagandistes de Moscou, duper les populations indigènes. Sévérité à l'égard des meneurs, patience à l'égard des foules dupées, telle est la formule qu'applique la-bàs le gouvernement. » En dépit de ces belles paroles, l'ambassadeur soviétique est toujours à Paris.

Les débats ont pris fin le 27 juin. Le gouvernement a obtenu un ordre du jour de confiance, ce qui, en régime parlementaire, est censé résoudre toutes les difficultés.

Le 17 juin, treize autres assassins de Yen-Bay ont été décapités sur les lieux mêmes de la tragédie.

La fin de la dictature espagnole

Le général Primo de Rivera a remis sa démission à Alphonse XIII, le 28 janvier. Sa dictature, nécessaire pour sortir de l'impasse où le régime parlementaire avait mené l'Espagne, a rétabli l'ordre à l'intérieur et liquidé les difficultés du Maroc, d'accord avec la France.

Sans doute, le dictateur n'a-t-il été que médiocrement soutenu, du fait de l'insuffisance de préparation politique des classes élevées. Les politiciens de métier que la fermeture du Parlement a privés de leur industrie ont relevé la tête et tenté de créer un agitation factice qui va jusqu'à vouloir ébranler la Monarchie, seule institution qui subsiste encore en Espagne. La tâche d'Alphonse XIII et du général Bérenguer, qui a succédé à Primo de Rivera, demeure difficile.

Le général Primo de Rivera est mort subitement, le 16 mars, à Paris, où il aimait séjourner.

La tension franco-italienne

Elle s'est encore aggravée, cette année, ce qui ne peut faire que le jeu de l'Allemagne. Ce fut à peu près, quant à nous, le seul résultat de la Conférence navale de Londres.

Les discours de M. Mussolini, notamment ceux de Florence (18 mai) et de Milan (24 mai) ont été nettements menaçants : « Les paroles sont une très belle chose, a dit le Duce à Florence, les avions et les canons sont des choses encore plus belles ». Il n'a pas été nié que ces paroles ne fussent à notre adresse.

Le discours de M. Grandi, ministres des Affaires étrangères, au Sénat, le 3 juin, a paru apporter une certaine détente. Il en a été de même de l'annonce que les conversations allaient reprendre entre les deux pays sur les questions pendantes.

Mais, jusqu'ici, tout s'est borné à des polémiques plutôt aigres de presse, et, dans sa réponse au projet Briand de Fédération européenne, le gouvernement

italien a montré qu'il adoptait sur tous les points, notamment quant à la révision des traités, la position de l'Allemagne (7 juillet).

Charles II, roi de Roumanie

Le 6 juin, le prince Carol est rentré en avion à Bucarest. Le pays l'a accueilli avec enthousiasme. Le 8 juin, l'Assemblée nationale l'a rétabli dans ses droits

(Photo Rol.)

Le Roi Carol de Roumanie.

héréditaires et proclamé roi sous le nom de Charles II.

Ce n'est peut-être qu'un prélude à d'autres restaurations.

Souffrez-vous de **migraines habituelles, mensuelles :** avez-vous **mal** à la **tête**, des douleurs, des **névralgies** ? Prenez 2-3 comprimés dragéifiés de

KENAPIRINE CHANTEAUD

les avaler sans les dissourdre et vous serez édifié. La KENAPIRINE **ne fait pas mal** à **l'estomac**. Etui FR. **3,75.** F. c/mandat **4,60.** Exigez-la de votre **pharmacien**. Au besoin adressez-vous 54, rue des Francs-Bourgeois

La faillite de Locarno

L'évacuation de Mayence a produit immédiatement, de la part de l'Allemagne, les conséquences qu'on pouvait prévoir : un redressement tout à fait caractéristique, et un programme de revendications qui nous promet de beaux jours.

Le Reichstag, ayant repoussé les projets financiers du cabinet Bruning, a été dissous, le 18 juillet, par Hindenburg. Les élections auront lieu le 14 septembre. On peut s'attendre à un renforcement notable des extrémistes de droite, partisans de la revanche.

Hitler, chef des nationaux-socialistes, dans un discours prononcé, le 5 août, à Francfort, a donné à ses compatriotes le mot d'ordre de demain : « L'Allemagne telle que l'a faite le traité de Versailles, étouffe dans ses frontières. Il faut lui donner de l'air par l'épée. »

Tenus à plus de modération, les chefs du gouvernement du Reich dissimulent à peine leur véritable pensée. Hindenburg n'a pas fait mystère de sa sympathie pour le « Casque d'acier ». Quant à M. Tréviranus, ministre des territoires occupés, dans un discours qui a fait du bruit, dont on a essayé ensuite d'estomper les teintes, mais qui ne peut tromper personne, il a pris soin de nous avertir que l'Allemagne n'a renoncé ni au couloir polonais, ni à la Haute-Silésie, ni à Eupen et à Malmédy, ni à la Sarre (10 août).

En évacuant Mayence avant les délais prévus à Versailles, la France a rendu seulement sa pleine liberté de manœuvre à l'Allemagne, avide de revanche. Elle s'est découverte. L'illusion de Locarno vient de se dissiper brutalement, à la grande consternation de nos officiels.

Aristide Briand, grand inspirateur de la politique de rapprochement, dont la faillite s'est ainsi avérée, n'a recueilli, pour son projet de « Fédération européenne » que des réponses courtoises, mais négatives. L'empire britannique tend de plus en plus à s'isoler. L'Allemagne proclame en toutes occasions sa volonté de réviser l'œuvre de Versailles, et l'Italie tient un langage analogue. A l'Orient, la Russie des Soviets n'attend qu'un

prétexte pour se jeter sur la frêle barrière polonaise. La France se sent isolée, plus isolée qu'en 1914. Un frisson d'inquiétude commence à la parcourir. Douze ans après la victoire, elle en est à se demander si sa sécurité est assurée. M. Maginot, ministre de la guerre, dans une interwiew accordée au *Journal*, a reconnu que notre armée réduite par la loi d'un an à des effectifs squelettiques empêcherait difficilement, en cas d'attaque brusquée, une irruption ennemie sur notre territoire (15 août.)

La République peut être fière de son œuvre. Régime absurde et inhumain, sans cervelle, sans mémoire, sans cœur, elle a déjà saboté la victoire, rendu inutile le sacrifice de nos 1.500.000 morts.

Combien d'autres jeunes vies nous coûterat-elle demain ?

Les élections allemandes

Les élections rendues nécessaires par la dissolution du *Reichstag*, qui s'était prononcé contre les projets financiers du chancelier Bruning, ont eu lieu le 14 septembre.

Elles ont été marquées par le succès des partis extrêmes : Les communistes passent de 54 à 76, gagnant 1.300.000 voix environ. Le triomphe des nationaux socialistes d'Hitler est foudroyant, et leurs gains sont énormes. Ils passent de 12 sièges à 107, et de 800.000 voix à 6.400.000.

Le centre catholique conserve ses positions, la social-démocratie est légèrement entamée. Quant aux partis dits « bourgeois », nationalistes d'Hugenberg et de Tréviranus, populistes (l'ancien parti de M. Stresemann), parti d'Etat (anciens démocrates), ils sont écrasés.

La majorité s'est prononcée contre le plan Young, et les partis gouvernementaux ne disposent plus que de 172 voix.

Un regroupement des partis va donc être nécessaire,

et le chancelier a entrepris, dans ce but, des négociations. Mais la situation est extrêmement confuse, et il semble que certains groupes, comme les populistes et le parti économique préfereraient collaborer avec Hitler, plutôt qu'avec la social-démocratie.

Peut-être l'heure de la dictature va-t-elle sonner en Allemagne.

Cependant, en Autriche, le chancelier Schober est contraint à se retirer par les éléments de son cabinet affiliés aux *Heimwehren*, c'est-à-dire à une ligue qui ressemble beaucoup à la *Croix gammée* d'Hitler (25 septembre).

Partout, ainsi, en Europe, apparaissent les signes d'un état d'esprit inquiétant pour la paix. Les conséquences de l'évacuation de Mayence se développent avec plus de rapidité qu'on ne le croyait.

ABEL MANOUVRIEZ.

Maison DESBOIS Aîné, fondée en 1874

L. DOREAU et G. LARROQUE

Successeurs

BUREAUX ET ATELIERS DE FERRONNERIE

10, rue Castagnary, PARIS (15e) - Vaugirard 11-80

Ateliers de Construction : Arcueil-Cachan

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
COMBLES — CHARPENTES
ENTRETIEN — ÉLECTRICITÉ
SERRURERIE D'ART
SERRURERIE DE BATIMENT

GRILLES ET RAMPES
DE TOUS STYLES
JARDINS D'HIVER
MARQUISES — VERANDAS
LUSTRES

Achetez

vos fourrures

en toute confiance

et aux meilleurs prix

chez

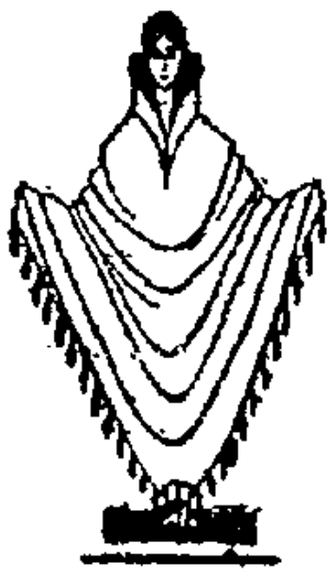

BRAUN

Ancien fournisseur

de la Maison de France

(Se recommander de l'A. F.)

6, rue de Grenelle, PARIS (VI°)

Téléphone :
Littré 55.47

Métro :
Saint-Sulpice et Croix-Rouge

UN MENU (maigre) DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Œufs sur le plat à la crême
Sole bretonne
Purée de choux de Bruxelles
Sarcelle rôtie
Salade de barbe-de-capucin
Fromages
Fruits
Génoise

UNE RECETTE

La sole bretonne : Il faut avoir une sole qui soit un peu grosse, bien en chair; on arrache sa peau des deux côtés, on la vide soigneusement, on ébarbe ses nageoires; puis on la fend sur le dos dans toute sa longueur, et on introduit, sous l'incision du couteau de nombreux petits morceaux de beurre salé; on la fait cuire alors dans une grande poêle où chante déjà le beurre salé de Bretagne; il faut que la sole soit bien baignée et qu'on la retourne une fois; on poivre; et, si l'on veut, on arrose d'un jus de citron. C'est d'une rare perfection.

Les Bons Plats de France, de Pampille.

ŒUVRES CLASSIQUES

"*Cite des Livres*" — Beaux volumes sur vergé à la forme d'Arches

BOILEAU, Œuvres, notices de J. Bainville, les 5 vol. **300** fr.;
BOSSUET, Sermons, notices par H Massis, les 2 vol.. . **120** fr.;
BOSSUET, Oraisons Funèbres, notices par H. Massis, le vol. **60** fr.;
CORNEILLE Pierre, Œuvres, notices de L. Dubech, les 5 vol. **300** fr.;
LA FONTAINE, Œuvres, notices de J. Longnon, les 10 vol. **600** fr.

***Librairie d'Action Française*, 12, rue de Rome, Paris, (8e.**

C. C. P. 926-78

LES JEUX DE FRANCE

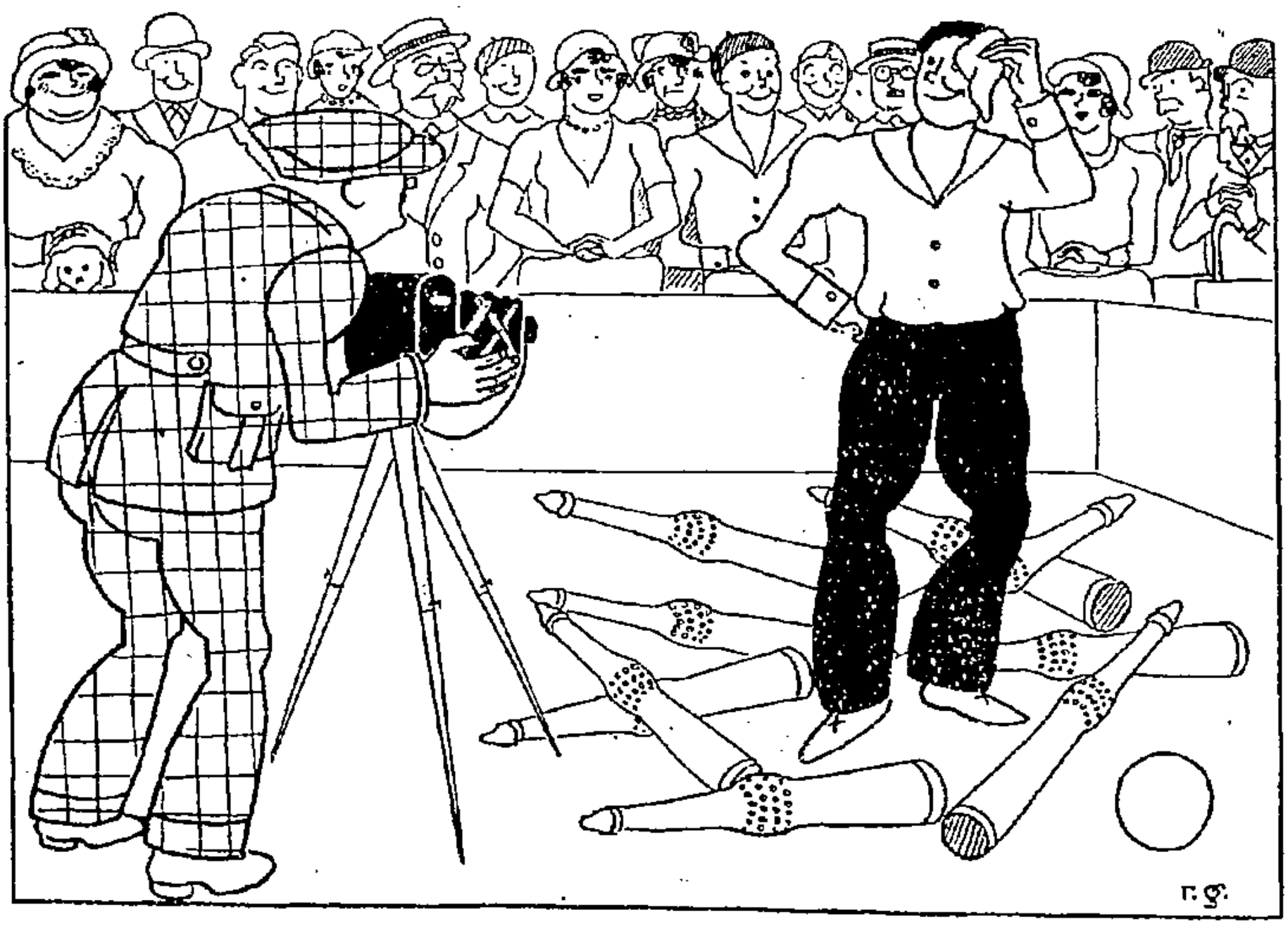

Le billard de quilles landais

... C'est sur un sol de terre battue, une aire de 8 mètres de côté, encadrée par des « bandes »... Les « bandes » sont faites de planches épaisses, hautes de 35 centimètres environ, posées de champ et rivées à des pieux fichés profondément dans le sol, dont la tête est plus basse qu'elles. Cet encadrement vertical sert à empêcher la boule avec laquelle on joue de rouler hors du terrain de la partie. Il sert aussi « à marquer une faute », la boule ne devant jamais arriver jusqu'aux bandes et les heurter.

Ceci est, pour ainsi dire, le premier compartiment du billard de quilles. Il en est un autre plutôt indiqué que limité. Il se trouve à l'intérieur du premier. Il mesure 4 m. 60 de côté. Ce carré est marqué par la tête plate et ronde de piquets enfoncés jusqu'à fleur de terre, à 2 m. 30 l'un de l'autre en tous sens et sur trois lignes parallèles.

Cette partie s'appelle « lou quillé » l'endroit où l'on met debout, où l'on plante les quilles. Elles y sont placées sur chaque piquet, sur ces mouches, au nombre de neuf. C'est pourquoi la quille du millieu prend le nom de « neuf ». D'un compartiment à l'autre, il existe un intervalle, un « couloir » de 1 m. 75. Tel est le dispositif. Autour règne un rang de bancs sans dossier. Et les billards sont couverts ou découverts.

Et maintenant, les quilles et les boules.

Elles sont l'objet d'une façon et d'un choix attentifs, un rien dans la construction ou dans la qualité du bois risquent de les faire déchoir de leur valeur. Une bonne, une jolie quille a 95 centimètres de haut. Elle est de forme conique allongée également renflée en son milieu, partie appelée « pomme », elle est terminée, au pied, par une entaille circulaire qui laisse un bourrelet extérieur afin que l'on puisse la planter sans qu'elle se charge de terre; elle est achevée, en tête par un bouton ovale, avec collier, pareil à un bourgeon près d'éclore sur une tige de rosier. La quille se tourne dans du hêtre; elle pèse 3 kg. 500. Elle porte autour de la pomme, quatre rangées de clous à un doigt d'intervalle, qui lui permettent de résister, sans se fendre, aux chocs de la boule, c'est une sorte de demoiselle svelte et droite, dans un corselet d'acier... J'oubliais de consigner que le bois de la quille doit être d'une sécheresse extrême, au point de rendre, sous les heurts, un son clair, limpide....

Pour la boule, de forme sphérique, comme le mot l'indique, elle est faite de noyer. Elle pèse de 6 à 7 kilogs....

La partie se joue en quatre jeux de deux passes chacun. Chaque passe est de deux coups. Ce n'est que lorsqu'il y a faute, quand la boule heurte la bande que le joueur perd son droit au second coup.

La partie est menée par deux joueurs, ou par quatre en équipes de deux. Chacun joue à son tour. Mais comme celui qui joue le second doit abattre une quille de plus pour agner, on tire à pile ou face; qui a face commence la partie. Toutefois, son adversaire lui indique « où entrer dans le jeu ». On entre « par le droit », ou « par le revers ». Par celui-ci, lorsque placé sur la ligne extérieure du quillé, au pier d'une quille, on l'attaque à sa gauche. Par celui-là, lorsque le mouvement inverse se produit. L'adversaire indique encore le coup à jouer. Les coups sont au nombre de sept : le corps, le neuf, la rue, la saute-rue, le sept battant-au-neuf, le sept, le court. Ainsi le jeu du corps à droite consiste à jeter la quille sous la boule sur celles à sa droite, et la boule par-dessus le neuf « sur le devant » sur la quille de l'angle en face. Le jeu de neuf à gauche à jeter la quille attaquée sur celles à sa gauche, et la boule sur le neuf. Mais la boule, qui prononce une courbe accusée, donne lieu, en retombant, à deux situations. Ou elle « fait faux » ou elle « fait choix ». Faux, je l'ai expliqué; choix, lorsqu'elle retombe d'aplomb sur la pomme de la quille désignée, et s'arrête net à son pied en touchant le sol. Ce qui permet au joueur de se placer où il veut pour continuer la partie, A l'ordinaire, la boule ne crée ni le faux ni le choix. Après avoir roulé par le billard, elle s'arrête dans le couloir. Le joueur l'entoure alors d'un cercle fait du doigt sur le sol. Il jouera de là, un pied dans le cercle, quand il reprendra la boule. On appelle cela « rabattre ». Tout le jeu consiste à abattre le plus de quilles possible en deux coups. Les quilles sont relevées après chaque coup. Le « billardier » compte les quilles renversées dans chaque coup..

Extrait de « CHEZ NOUS, *Travaux et Jeux rustiques* (2e série). par JOSEPH DE PESQUIDOUX.

LES ASSURANCES SOCIALES

La loi sur les assurances sociales du 5 avril 1928, modifiée par celle du 30 avril 1930, est entrée en application le 1r juillet dernier. En voici les dispositions essentielles :

Sont assurés obligatoirement les salariés dont le traitement n'excède pas 15.000 francs (18.000 dans les villes de plus de 200.000 habitants). Ce chiffre est augmenté de 2.000 francs par enfant jusqu'à trois et porté à 25.000 fr. au-dessus de trois enfants.

Le versement de l'employé et de l'ouvrier varie, selon le montant du salaire, de 0 fr. 25 à 1 fr. 75 par jour ; l'employeur verse de son côté, la somme équivalente L'employeur est responsable de la double cotisation et des sanctions sont prévues par la loi contre les patrons qui ne se conformeraient pas strictement à cette obligation.

En échange des redevances auxquelles sont astreints les assurés obligatoires, ceux-ci bénéficient d'avantages en nature et en espèces destinés à couvrir les risques de maladie, de maternité, d'invalidité, de vieillesse et de décès.

Les assurés malades reçoivent des soins en nature et une indemnité journalière. Ils sont remboursés du prix de chaque visite, consultation ou soin donné par le médecin selon un tarif établi, en principe, par chaque caisse d'assurance. Toutefois, ils doivent prendre à leur charge 15 % de la somme due, et 20 % si le salaire journalier est supérieur à 20 francs. En outre des soins médicaux, les assurés reçoivent le prix des médicaments et des appareils de prothèse qu'ils doiv ent se procurer. Là encore, ils prennent à leur charge 15 % des sommes dues.

En dehors des soins et des médicaments, des prestations en argent sont accordées aux assurés malades, sous forme d'indemnité journalière L'indemnité commence à courir à dater du 6e jour de la maladie et elle peut être servie pendant un délai de six mois.

L'ouvrière ou l'employée obligatoire a également droit : 1° aux soins en nature, médecin et médicaments durant la grossesse et pendant les six mois qui suivent l'accouchement ; 2° à l'indemnité journalière de maladie durant six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Les six mois de soins prévus dans l'assurance-maladie étant écoulés, l'assuré, s'il n'est pas rétabli, est soumis à une visite médicale. Si sa capacité de travail est reconnue réduite des deux tiers, le malade est soigné encore durant cinq ans. Il ne touche plus son indemnité journalière, mais il reçoit pendant ces cinq années, une pension à titre temporaire. Cette pension est égale à 40 % du salaire moyen de l'assuré si celui-ci a été immatriculé avant l'âge de 30 ans. Elle varie, dégressivement de 40 % du salaire à un minimum de 600 francs par an si l'invalide a été immatriculé après 30 ans et proportionnellement à ses années de versement.

L'assuré obligatoire immatriculé à l'âge maximum de 30 ans recevra, lorsqu'il atteindra 60 ans, une pension égale à 40 % de son salaire moyen. La pension de l'assuré qui aura cotisé moins de 30 années sera réduite proportionnellement à la durée des versements effectués.

En cas de décès d'un assuré obligatoire, sa veuve ou ses ayants droit reçoivent une allocation une fois versée égale à 20 % du salaire annuel moyen du décédé, mais qui, en principe, ne peut être inférieure à 1.000 francs.

En dehors des avantages ci-dessus concédés par la loi, des avantages spéciaux sont attribués aux assurés chargés de famille : l'indemnité journalière de maladie est majorée de 1 fr. par enfant de moins de 16 ans; la pension d'invalidité est majorée de 100 francs par enfant et par an; l'allocation de décès est majorée de 100 francs par an.

En ce qui concerne l'agriculture, les membres de la famille de l'exploitant agricole, lorsqu'ils habitent avec

HENRI DUTRAIT-CROZON

" Précis de l'affaire Dreyfus "

Un fort volume avec un index des noms cités et un répertoire analytique. Broché 25 francs ; relié 65 francs (franco 68 francs).

" Joseph Reinach historien "

" Révision de l'affaire Dreyfus ". Préface de CHARLES MAURRAS
Un fort volume 20 francs (franco 22 fr. 50).

" La Justice Républicaine "

Un volume 5 francs (franco 6 fr. 25).

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

lui et travaillent pour lui sans rémunération, ainsi que les métayers travaillant seuls ou avec l'aide des membres de leur famille, ne rentrent pas dans la catégorie des assurés obligatoires. Pour les autres, la cotisation ouvrière et patronale est entièrement affectée à l'assurance-vieillesse et capitalisée au compte individuel de l'intéressé.

Pour la maladie, la maternité et le décès, les salariés des professions agricoles doivent s'affiier à une société de secours mutuels par une cotisation qui ne sera obligatoire que jusqu'à concurrence de 5 francs par mois pour l'employeur et pour l'employé.

LES VICES DE LA LOI

Telle quelle, la loi paraît difficilement applicable. Par ce qu'elle n'est pas claire. On s'en est rendu compte même au Parlement puisqu'un groupe s'est fondé à la Chambre, qui se propose de remettre sur le métier le triste ouvrage de M. Loucheur.

La nouvelle loi sur les assurances sociales laisse subsister cinq grosses erreurs.

Première erreur : L'équilibre financier de la loi ne nous paraît pas assuré. Les versements de l'employeur et de l'ouvrier correspondent à un prélèvement de 8 % sur les salaires. Or, en Allemagne, le total des retenues effectuées pour les assurances est de 14 % du salaire ouvrier. Le fonctionnement des seules caisses maladies exige une retenue sur les salaires de 7 %. Chez nous, en ce qui touche les retraites des cheminots, ces derniers versent 5 % de leur traitement et le réseau y ajoute un versement de 15 %, ce qui fait au total 20 %.

La retenue de 8 % présenté par la loi ne suffira donc pas. Il faudra que le budget supporte une bonne part des frais de la réforme. Et la loi prévoit, en effet, la participation financière de l'Etat : 240 à 540 millions les deux premières années; 1.100 à 1.350 millions à partir de 1932; il y a lieu de penser que la subvention de l'Etat ne tardera pas à atteindre 3 à 4 milliards. Mais alors la loi cesse d'être une loi de prévoyance, elle devient une loi d'assistance : c'est l'erreur numéro 2 que laisse subsister le législateur français.

Loi d'assistance par l'Etat, la loi sur les assurances sociales va devenir aussi une loi d'assistance par le patronat.

La C. G. T. U. (communiste), n'a pas caché qu'elle laisserait aux chefs d'entreprises le soin de verser la cotisation ouvrière. Elle n'y a pas réussi partout. Mais le résultat qu'elle désire sera obtenu par la C. G. T. socialiste, dont l'attitude est beaucoup plus habile. La C. G. T. de M. Jouhaux ne s'oppose pas à la retenue de 4 % sur le salaire ouvrier. Seulement elle exige que cette retenue soit compensée par une augmentation du salaire. Exactement cela signifie que le patronat devra prendre à sa charge la totalité des frais de l'assurance. Pratiquement la loi devient une loi d'assistance.

Or, l'assistance est due, sans contestation possible, à l'enfant, à l'infirme, au vieillard. Mais poser l'assistance comme principe de l'ordre économique et social, est une grosse erreur. On tue ainsi cet esprit de prévoyance et d'épargne, qui est à la base du développement économique, du progrès social et de l'affranchissement des personnes. L'assisté dépend de celui qui l'assiste. Il n'est pas libre : Assistance, c'est sujétion. Cela présente des avantages pour un gouvernement électif, qui trouve ainsi chez les assistés des électeurs dociles. Mais pour le pays les inconvénients sont immenses. Un pays d'assistés est un pays qui se renonce, un pays qui se croit atteint d'une maladie incurable et qui, dans ces conditions, n'a plus qu'à se coucher pour mourir. Les pays qui veulent vivre ne font pas de l'assistance mais de l'assurance. Qui dit assurance dit confiance.

Troisième erreur : L'application massive, le même jour, à tous les risques et à toutes les professions, des exigences de la loi. L'Allemagne a mis quarante années pour bâtir son édifice des assurances sociales. Cela a permis à son économie d'incorporer sans trop de difficultés les charges de l'assurance. D'autre part, l'Allemagne a réalisé les assurances au temps de sa plus grande prospérité économique.

La loi française a la prétention de couvrir tous les risques à la fois et elle entre en application à une époque de dépression économique. C'est de la folie pure.

Quatrième erreur : L'uniformité pour toutes les professions. Cette inconvénient est un peu atténué, puisque le rectificatif crée un régime spécial pour les agriculteurs. Les fonctionnaires ont toujours été en dehors de la loi et les mineurs gardent leurs caisses autonomes. Il y a donc maintenant quatre classes de salariés : fonctionnai-

res, mineurs, agriculteurs, et dans la dernière catégorie... tous les autres.

Or, il y a autant de raison de distinguer entre un métallurgiste, une bonne à tout faire, et un maçon qu'entre un mineur, un métallurgiste et un agriculteur. Chaque profession devrait avoir son statut spécial. C'est ce que prévoyait le contre-projet de M. Xavier Vallat. Mais il lui a été répondu que le principe de la « professionnalisation » des assurances ne saurait être retenu. M. Vallat, suivant la pittoresque expression de M. François Saint-Maur, voulait que les assurances sociales se fournissent chez un tailleur sur mesure; le gouvernement a ses raisons de les envoyer au magasin de confection.

L'habit sur mesure, c'était le statut propre à chaque profession entraînant l'organisation dans le cadre corporatif, « ce qui n'excluait point — M. de Roux l'a souligné dans l'*Eclair* — les ententes et les réassurances interprofessionnelles, mais ce qui rompait avec l'étatisme contre lequel la mutualité sera impuissante ».

Cinquième erreur : Parce qu'elle ne rompt pas avec l'étatisme, la loi sur les assurances sociales coûtera très cher.

D'abord elle va déterminer la création de plusieurs milliers de nouveaux fonctionnaires. Ensuite, elle ne saurait manquer de faire monter le coût des objets de première nécessité !

Il est, certes, difficile, de chiffrer avec exactitude la charge que supporteront nos prix du fait de l'application des assurances sociales. Mais il est clair que cette charge sera très lourde.

En Allemagne, les charges sociales absorbent 10 % des frais généraux de l'industrie. Il faut dire que la loi allemande comporte l'assurance chômage, que la loi française ne prévoit pas. Mais faisons bien attention qu'à égalité de charges sociales, l'industrie française sera plus sévèrement frappée que l'industrie allemande et cela pour deux raisons.

Premièrement, l'industrie allemande est dans une mesure plus grande que la nôtre industrie de matières premières et dans une mesure moins grande que la nôtre industrie de transformation. Or, dans une industrie de matière première, l'incidence de la charge de 4 % ou de 8 % ne joue qu'une fois; dans une industrie de transfor-

mation, par exemple l'industrie lainière, la charge sociale peut jouer cinq ou six fois : au peignage, à la filature, au tissage, à la teinture et à l'apprêt, enfin à la vente qui comporte quelquefois des intermédiaires.

Deuxièmement, l'une des principales industries allemandes de matières premières, celle de la houille, a un coût de production moins élevé que le nôtre, parce que les gisements de charbon allemand sont plus riches que les gisements français. Il en résulte que le pourcentage de la main-d'œuvre dans le prix de revient, qui est de 50 % en France, est beaucoup moins élevé en Allemagne, particulièrement dans le bassin de Westphalie.

Ceci dit, on peut estimer que dans le *vêtement*, où la matière brute subit au moins quatre manutentions successives avant d'être utilisée sous forme de robes ou de complets, la hausse déterminée par l'application des assurances sociales sera de l'ordre de 12 à 15 %. Dans *l'alimentation*, la majoration ne saurait être inférieure à 15 % ; c'est l'avis des chambres syndicales de l'alimentation française.

DES ASSURANCES SOCIALES PAR LES MUTUELLES PROFESSIONNELLES

La revision de la loi sur les assurances sociales s'impose. L'édifice ne sera solide et peu coûteux que si les assurances sont autonomes, indépendantes de toute participation financière de l'Etat et confiées aux institutions existantes qui ont fait leurs preuves.

Nous repoussons toute participation financière de l'Etat, si modeste soit-elle, parce qu'elle enlève à l'institution son indépendance. L'Etat doit mettre les métiers, les professions, les corporations, en situation d'organiser l'assurance sociale en pratiquant une politique économique de prospérité, nous voulons dire une politique douanière et d'accords commerciaux et aussi une politique fiscale qui assure à l'agriculture nationale et à l'industrie nationale la maîtrise du marché intérieur et leur ouvre de larges débouchés à l'extérieur pour leurs produits. Ceci est le rôle propre de l'Etat. Quand, il a rempli ce rôle, l'Etat est parfaitement fondé à exiger des corporations indus-

trielles, commerciales, agricoles et artisanales qu'elles remplissent leur fonction à leur tour, en organisant en faveur de la famille ouvrière et paysanne l'assurance contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse.

Le grand bienfait des organismes corporatifs c'est que leurs frais généraux sont extrêmement réduits et qu'ils arrivent presque complètement à éliminer le risque de fraude. La métallurgie française a créé, il y a une quarantaine d'années, une caisse d'assurances contre les accidents du travail. Or, malgré un énorme mouvement de fonds, les frais généraux ne dépassent pas 5 %, alors que dans les autres sociétés d'assurances ils atteignent parfois 30 % du montant des primes. Le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing a déclaré qu'en s'appuyant sur le système des allocations-maladies qui est appliqué depuis six ans par ses usines, et sur la mutualité, il pouvait remplir toutes les conditions de la loi et accorder, dès maintenant, par ses propres moyens, les retraites aux vieux travailleurs par un prélèvement de 4 % seulement au lieu de 8 %.

Il nous paraît indispensable, d'autre part, en raison des difficultés présentes de notre économie d'appliquer les assurances sociales par paliers, ceci afin de permettre à la production nationale de digérer sans fatigue la réforme.

En tout état de cause, les pouvoirs publics poseraient le principe de l'équivalence des avantages aux ouvriers des villes et aux travailleurs des champs. Une mesure d'exception qui aggraverait la situation défavorisée de ces derniers, accentueront la désertion des campagnes et ce ne seront pas un bienfait pour les travailleurs urbains.

Au résumé, pour donner aux travailleurs des villes et des champs les satisfactions qui leur sont dues, il faut :

1° Organiser les assurances sociales par profession;

2° Conserver et perfectionner les institutions existantes : mutuelles professionnelles et caisses d'allocations familiales.

Appliquer les assurances sociales par étapes, échelonnées de manière que l'économie générale du pays ait le temps d'incorporer sans difficultés les charges qui en résulteront.

Firmin Bacconnier.

Le Ministère Charlot

Le 21 février 1930, M. Chautemps formait un ministère.

On eut la surprise, mais aussi la joie de voir que M. Chautemps avait attribué un portefeuille à.... Charlot.

Ce fut aussitôt dans la France une immense rigolade.

Hélas, cinq jours après, le 25 février, le ministère Charlot était fichu par terre.

Pauvre ministère Charlot !

AIR : *AH ! LES FRAISES ET LES FRAMBOISES.*

Pour attirer du monde
Et qu'on me crie bravo,
J'eus cette idée profonde,
Cell' d'engager Charlot.

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
Pas un' seul' figure austère...
Nous ne le verrons plus.

Tenez à la Marine
Je ne trouvais personn'
Alors, on le devine,
J'ai mis Buster Keaton.

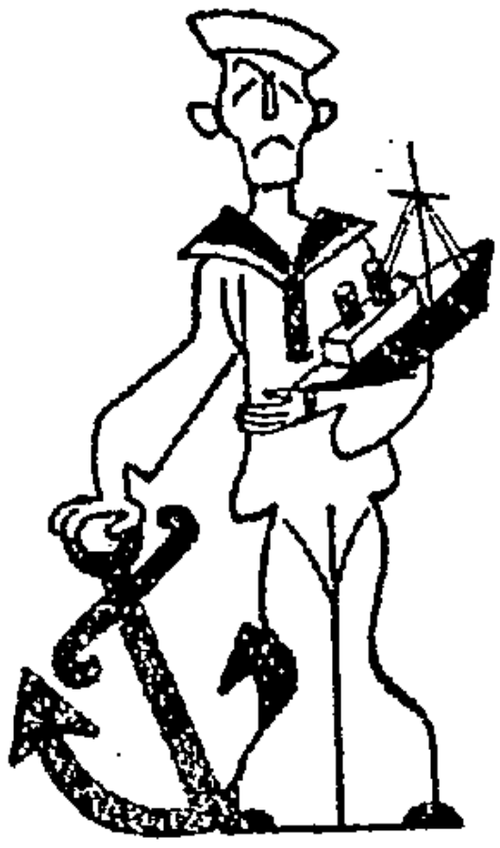

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
Oh ! oui c'est une misère,
Nous ne le verrons plus.

Si aux Travaux publics
Nous n'avions pas d' génie,
A l'Instruction publique
J'mis les Fratellini !

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
On s' tapait l' derrière par terre,
Nous ne le verrons plus.

Puis à l'Agriculture
Au lieu d' Machin ou d'X,
Pour avoir de l'allure,
Moi j'avais mis Tom Mix.

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
Tout le mond' se désespère...
On ne le verra plus !

Chabrun, crâne ovoïde,
Ne fut pas oublié,
Et même Harold Lloyd
Fut mis aux P.T.T.

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
C'est une douleur amère,
Nous ne le verrons plus.

Comm' la place était vide
Au budget et qu'on manqu'
De typ's, je me décide,
Mais pour Douglas Fairbank.

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
Ce sont des regrets sincères,
Nous ne le verrons plus.

Bref j'avais avec peine
Utilisé mon stock :
Daniélou, Chapp' delaine,
Mario Roustan et Grock.

Ah ! le joyeux ministère
Que vraiment nous avons eu,
Maint'nant le voilà par terre...
Nous ne le verrons plus.

JABON.

UNE ANNEE
DE POLITIQUE RELIGIEUSE

par Eugène DUBLAIX

I. — Politique du Vatican et des autorités ecclésiastiques.

En septembre 1929, le Vatican entamait des négociations avec les Soviets, dans l'espoir d'obtenir quelques libertés pour les catholiques de Russie. Les pourparlers s'ouvrirent à Berlin, entre le nonce apostolique, Mgr Pacelli et le citoyen Krestinsky, ambassadeur de l'U. R. S. S. en Allemagne.

Le gouvernement soviétique refusa d'admettre la création d'œuvres, de collèges, de patrimoines ecclésiastiques et la propagande religieuse sous quelque forme que ce fût. Il accorderait seulement aux fidèles l'usage des églises pour y célébrer les cérémonies du culte.

Mais les Juifs, maîtres de la malheureuse Russie, n'ont pas laissé longtemps les chrétiens jouir de cette tolérance. Ils ont profané, par des parodies sacrilèges, les églises depuis longtemps pillées, puis ils ont entrepris de les démolir.

Le Souverain Pontife a protesté avec indignation contre cette infâme persécution et ses plaintes ont eu leur écho dans tous les pays civilisés.

Le 23 septembre 1929 mourait le cardinal Louis Dubois, archevêque de Paris. La vacance du siège dura près de deux mois.

Le 17 novembre enfin, le Saint-Père nommait archevêque de Paris Mgr Verdier, protonotaire apostolique, supérieur général des Sulpiciens, prélat jouissant d'une grande réputation de science et de piété.

Au début d'octobre 1929, par la faveur spéciale du cardinal secrétaire d'Etat, l'abbé Haegy, dont on connaissait les tendances autonomistes c'est-à-dire antifran-

çaises, se portait candidat à un siège sénatorial, sans en avoir obtenu l'autorisation de l'évêque de Strasbourg et même malgré l'opposition de ce prélat. Cette candidature heureusement échoua.

En même temps, le cardinal Gasparri orientait et stimulait l'action de nos démocrates-chrétiens. Il protégeait l'abbé Trochu, ses journaux démagogiques et ses associations de luttes de classes. Le Secrétaire d'Etat encourageait aussi les autorités ecclésiastiques de Lille et la direction de l'Institut catholique de cette ville qui ravivaient, dans le Nord, le conflit latent entre patrons et ouvriers. Cependant, depuis plusieurs années ce conflit déplorable était presque éteint, dans cette région, grâce aux initiatives généreuses des patrons chrétiens qui avaient institué le sursalaire familial, les caisses de compensation, l'assurance-maladie, les allocations de maternité, etc.

Les suites du traité du Latran. — Elles ont été, pendant l'année écoulée, tout à fait conformes aux prévisions de l'*Action Française*. La Papauté, confinée dans la Cité vaticane, vit sous la suzeraineté de fait de l'Etat italien. Car le minuscule Etat pontifical dépend du gouvernement italien pour sa sécurité, sa police, ses communications, et toute sa vie matérielle.

Quant à l'Eglise italienne, elle a dû se soumettre à la discipline nationale. A la moindre incartade, les journaux catholiques reçoivent un avertissement. S'ils récidivent, ils sont supprimés. *L'Osservatore Romano* lui-même a été menacé de se voir interdire la circulation en Italie. Il est vrai qu'en blâmant la décision prise par le gouvernement italien, de faire construire un certain nombre de croiseurs et de sous-marins, l'*Osservatore* s'était gravement écarté de la réserve qui s'impose, en matière purement politique, à l'organe officieux du Saint-Siège.

Aux termes du Concordat, l'*Action catholique italienne*,

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Cartes postales en héliogravure.

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.
La pochette de 10 cartes assorties : 4 francs (franco 5 francs).
Les 10 poch. 35 fr. (franco 37 fr.), les 50 pochettes 160 fr. franco.
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

dont dépendent les groupements de Jeunesses catholiques, est reconnue par l'Etat. Mais à la condition que cette association s'abstienne, comme telle, de toute activité politique. Pour avoir contrevenu à cette stipulation, en patronant des agents notoires du *Parti populaire italien*, la Fédération catholique de Côme a été dissoute, en octobre 1929.

Le 1er décembre 1929, le Souverain Pontife recevant, comme évêque de Rome, les curés des paroisses de la ville, leur exprimait la douleur et les craintes que lui inspirait l'application faite par le gouvernement italien du traité du Latran.

Projet de Concordat français. — En octobre 1929, le *Courrier bavarois*, journal catholique, écrivait : « *Des négociations* (pour un projet de Concordat) *seraient engagées et assez avancées entre le gouvernement français et le Vatican. Les lois laïques seraient adoucies et les prêtres seraient autorisés à donner l'enseignement religieux à l'école. En revanche, ce système serait étendu à l'Alsace-Lorraine et y remplacerait le régime actuel* ».

Peu après, un article de la *Nation*, de Bruxelles, confirmait la réalité du projet de Concordat élaboré par Briand (ou plutôt M. Canet) et Mgr Maglione avec le concours du cardinal Lépicier. Ces tractations étaient d'ailleurs menées tout à fait en dehors du Saint-Père et même ignorées de lui, comme l'a bien prouvé la magnifique Encyclique du 30 décembre 1929 sur l'Education chrétienne de la jeunesse. En condamnant l'école *mixte* (catholiques et non catholiques réunis), l'école *neutre* et le principe de l'Ecole *unique*, cette Encyclique est venue bousculer le funeste projet de Concordat que le Souverain Pontife désavoua avec indignation, et presque avec colère, dès qu'il en entendit parler.

Un autre organe du Centre catholique allemand, la *Germania*, dans son numéro du 3 décembre 1929, rapportait que, pendant les fêtes du jubilé pontifical, l'évêque de Trèves, Mgr Bornwasser, avait parlé de son voyage à Rome, en 1923. La France, alors, demandait que le territoire de la Sarre fût rendu indépendant du diocèse de Trèves, cette indépendance devant assurer plus complètement la sincérité du futur plébiscite. Mais l'évêque obtint

une audience du Pape qui lui a fait connaître *son souci et sa résolution de maintenir l'indivisibilité du diocèse de Trèves*. « Mon voyage, dit Mgr Bornwasser, eut donc une grande importance, non seulement pour Trèves et Sarrebruck mais pour toute la patrie allemande ».

Ainsi le Vatican avait protégé l'unité du diocèse de Trèves et celle du Reich. Mais le cardinal Gaspari n'a pas eu le même souci de l'indivisibilité de l'archidiocèse de Bordeaux dont il a détaché les évêchés suffragants de Basse-Terre (Guadeloupe), de Saint-Pierre) La Martinique) et de Saint-Denis (La Réunion), pour les rattacher directement au Saint-Siège.

Le 5 décembre 1929, le roi d'Italie était reçu, en audience solennelle, au Vatican. En recevant Victor-Emmanuel avec les honneurs royaux, Pie XI confirmait la renonciation du Saint-Siège à son domaine temporel; la spoliation de l'Eglise par la Maison de Savoie se trouvait absoute et légitimée.

Le 10 décembre 1929, l'*Osservatore Romano* résumait ainsi les instructions que le Pape venait de donner aux Instituts missionnaires : « *Les missionnaires ne doivent, en aucun lieu, faire du nationalisme .... Le nationalisme est un véritable fléau et il n'est pas exagéré de l'appeler une malédiction dans l'œuvre des missionnaires ....* »

Or, au même moment, était placardée, dans toutes les églises d'Italie, une affiche éditée par la *Ligue eucharistique* de Milan et ainsi conçue : « *Avec la civilisation de la croix, le missionnaire porte, jusqu'aux ultimes confins de la terre, l'amour pour Rome et pour l'Italie* ». Les autorités ecclésiastiques italiennes pensent donc qu'un missionnaire peut servir, à la fois, la religion et sa patrie. Telle était aussi, jusqu'à présent, la conviction de nos missionnaires français.

Le 7 mai 1930 s'ouvrait, à Carthage, le *Congrès Eucharistique* dont le succès grandiose remplit de joie et d'espérance toute la Catholicité.

Pour amener le légat du Pape à Carthage le Saint-Siège avait affrété un navire italien. Ce bâtiment, en pénétrant dans le port de Bizerte, arborait le pavillon pontifical et le pavillon italien mais ne crut pas devoir

(*Cl. Rol*)

M^gr Luçon, à Reims, en 1915.

hisser les couleurs françaises, ce qu'avaient fait pourtant les autres navires étrangers. N'est-ce pas là une manifestation d'un nationalisme un peu excessif ?

On sait que le supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes résidait à Froyennes (Belgique), depuis que la République a volé à cette congrégation sa maison-mère de la rue Oudinot. Au mois de mai dernier, le supérieur général des Frères a été invité, par le Vatican, à transférer sa maison-mère à Rome où lui-même résiderait désormais. Après quelque résistance, les Frères ont cédé, sur le conseil même du gouvernement républicain. Cet Institut vénérable, dont beaucoup de membres se vouent à l'enseignement dans nos colonies, va donc échapper, en partie, à l'influence française.

Rappelons que, dès les débuts du règne de Pie XI, la direction de l'Œuvre de la *Propagation de la Foi*, établie à Lyon, de temps immémorial, a été aussi transférée à Rome.

Le 10 février 1930, le cardinal Pacelli, précédemment nonce à Berlin, était appelé aux fonctions de Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, en remplacement du cardinal Gasparri. Les Français soucieux de l'avenir de leur pays avaient d'abord accueilli cette nomination avec tristesse car le nouveau Secrétaire d'Etat jouissait d'une solide réputation de germanophilie. Mais le cardinal Pacelli, qui n'est pas un démagogue comme son prédécesseur, a donné, depuis son entrée en fonctions, des preuves de sagesse et d'impartialité.

Le 18 janvier 1930 était rendue publique la condamnation de l'*Ouest-Eclair* et de ses dirigeants par l'Officialité du diocèse de Rennes,. Le jugement déclarait fondées les accusations de M. le chanoine Boué, curé-doyen de Bains-de-Bretagne, qui avait reproché au journal de l'abbé Trochu de pousser à la lutte des classes, de semer la division parmi les catholiques, de désorganiser les « Unions catholiques » et d'avoir joué un rôle néfaste dans maintes élections.

Le 23 avril 1930 avaient lieu, à Casablanca, les obsèques religieuses du comte Bruno d'Harcourt, gendre de Mgr le

Duc de Guise. S. A. R. Mgr le Comte de Paris conduisait le deuil. Le roi d'Espagne et le roi d'Italie étaient officiellement représentés par leurs consuls. Le général Vidalon, commandant les troupes d'occupation, et l'amiral Dubois, commandant l'escadre, s'étaient fait aussi représenter. Le résident général de France, M. Saint, était présent, en personne. On remarqua d'autant plus l'abstention totale de l'évêque, Mgr Viel.

Le 30 mai devait avoir lieu, à Notre-Dame de Paris, la bénédiction, par le cardinal archevêque, d'un magnifique

(Photo Rol).

Les Compagnons de Jeanne d'Arc portant le Reliquaire.

reliquaire offert par Maxime Réal del Sarte et contenant un peu de terre prise à l'emplacement même du bûcher de Jeanne d'Arc à Rouen. Ce reliquaire devait être exposé à l'endroit où, d'après la tradition, s'agenouilla la mère de Jeanne quand elle vint implorer la réhabilitation de son enfant.

Mais Maxime del Sarte est l'un des chefs aimés de la jeunesse d'Action Française. Des officieux, plus ou moins bien intentionnés, représentèrent sans doute au cardinal qu'il allait se compromettre avec des *insoumis*. Son Emi-

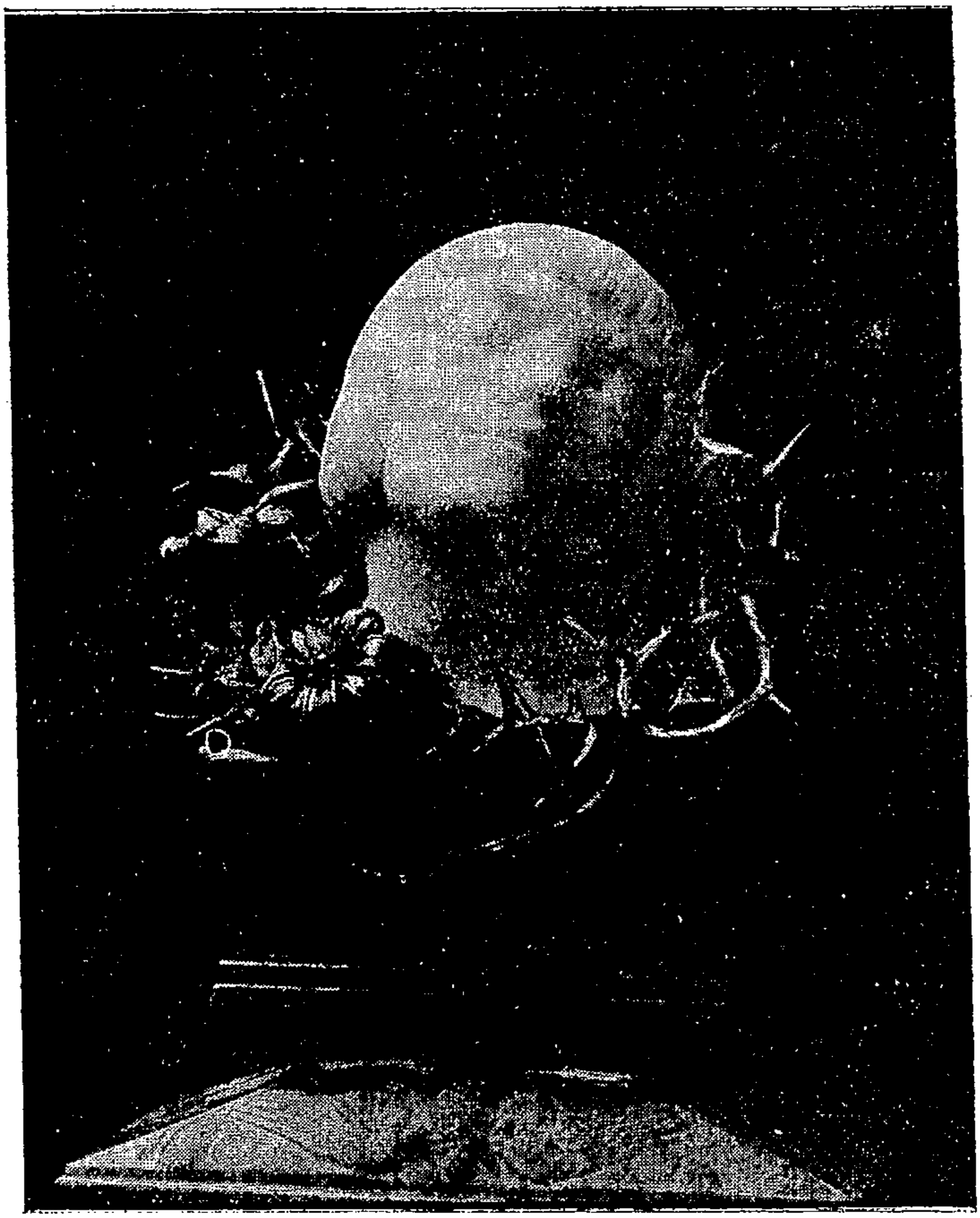

(Photo Neuhon).

Le Reliquaire de Jeanne d'Arc.

nence, par un *Communiqué officiel*, que publia la *Croix* du 27 mai, tint à préciser que sa participation à la cérémonie religieuse annoncée n'impliquait pas la réconciliation avec des catholiques non entièrement soumis à toutes les décisions du Souverain Pontife.

Enfin, le cardinal Verdier s'étant trouvé légèrement souffrant, la cérémonie de Notre-Dame dût être contremandée, le matin même du 30 mai. Et sans doute d'autres raisons s'opposèrent à ce que l'archevêque de Paris donnât suite à son pieux projet.

Toutefois, le reliquaire de la Sainte, transporté à l'archevêché, le 27 juin suivant, par les *Compagnons de Jeanne d'Arc*, y reçut la bénédiction épiscopale et fut exposé, le lendemain, aux Invalides, devant une foule immense, avant d'être définitivement déposé en l'église Saint-Denis de la Chapelle.

En juin 1930, Mgr Liénart, évêque de Lille, était promu au cardinalat. Une dépêche, publiée par la *Croix* du 21 juin, disait : « Le Pape a reçu Mgr Liénart qui recevra le chapeau au prochain Consistoire. L'accueil que le Saint-Père a réservé au nouveau cardinal a été particulièrement affectueux. Pie XI a confirmé qu'en l'honorant de la pourpre romaine, il entendait sanctionner solennellement l'apostolat social du jeune et vaillant évêque et, en même temps, récompenser le grand et généreux diocèse de Lille, ses œuvres multiples et sa belle Université catholique ».

La pourpre cardinalice conférée à Mgr Liénart, le plus jeune des évêques français, montrait à tout le clergé de France quelle voie pourrait conduire aux hautes dignités.

Le cardinal Andrieu s'empressa d'adresser ses félicitations à l'Eminence nouvelle, « *au risque*, écrivait-il, *de déplaire à l'Action Française* ». Dans sa réponse, l'évêque de Lille remerciait l'archevêque de Bordeaux « *du geste si opportun et si courageux* (c'est la lettre folle du 25

Pourquoi exposer vos **enfants, vous-même** à contracter une **maladie épidémique** quand il suffit, pour s'en préserver de sucer le matin au réveil 2 à 3 granulés de

SULFHYDRAL CHANTEAUD

qui vous préservera, vous guérira de l'**Angine**, de la **laryngite**, du **rhume** de la **grippe**. Toutes pharmacies, la boîte **9 fr. 90**, franco, contre mandat **10 fr. 75**. Brochure : 54, rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

(Cl. Rol).

Le Cardinal Merry del Val.

août 1926 qui est ainsi qualifiée) *par lequel Votre Eminence a dégagé ma route de l'Action Française qui paralysait tout* ».

Voilà une accusation que Mgr Liénart serait bien en peine de prouver.

Un conflit de politique religieuse s'était élevé, au début de 1930, entre le gouvernement de l'île de Malte et le Saint-Siège. Le premier ministre de Malte, lord Streekland, bien que catholique, soutenait un religieux rebelle, sujet britannique, refusant de quitter l'île magré l'ordre de ses supérieurs qui lui avaient donné une autre affectation.

Des documents officiels, publiés à Londres et reproduits par l'*Echo de Paris* (9.-6.-30) établissent : 1° que le Vatican a refusé d'entrer en pourparlers avec le gouvernement britannique, sur l'affaire de Malte, tant que lord Streekland n'aurait pas été chassé de son poste; 2° que le clergé maltais a reçu de son archevêque l'ordre de refuser les sacrements et l'absolution à toute personne votant pour lord Streekland ou soutenant sa politique.

Le gouvernement de Londres a jugé que les exigences du Vatican constituaient la prétention d'intervenir dans la politique intérieure d'une colonie britannique. Le Souverain Pontife, dans son allocution consistoriale du 30 juin, a protesté contre cette interprétation. Le Saint-Siège a publié, sur cette affaire, un *Livre Blanc* très documenté.

Notons, en terminant ce chapitre, que les messes anniversaires de la mort de Louis XVI (21 janvier) et de la mort de Mgr le Duc d'Orléans (28 mars), messes auxquelles les Français avaient été conviés par les Comités royalistes de la Seine, les délégués de Mgr le Duc de Guise et les Comités directeurs de l'Action Française, ont été célébrées, à Saint-Germain-l'Auxerrois, avec les pompes liturgiques que comportaient ces cérémonies et ont réuni une très nombreuse assistance.

Mais il nous faut rappeler avec chagrin la honteuse décision du directeur du collège Stanislas, l'abbé Beaussard, refusant d'admettre comme élève, uniquement à cause de son nom, François Daudet, fils de Léon Daudet. Ce procédé paraîtra pire encore si l'on songe que ce collégien

de quinze ans avait été déjà un excellent élève de Stanislas et n'avait quitté cet établissement, à la fin de l'année scolaire 1927, que pour suivre son père en exil.

***

II. — Politique religieuse de la République.

Le 21 octobre 1929, l'abbé Trochu était fait chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Hennessy, Ministre de l'Agriculture. (Sans commentaires.)

Bien que le cardinal Gasparri ait manifesté, pendant toute la dernière guerre, des sentiments violemment anti-français, le gouvernement de la République, lorsque l'ancien Secrétaire d'Etat fut relevé de ses fonctions, lui décerna, sur la proposition du F.·. Briand, la grand'croix de la Légion d'honneur. Sans doute nos gouvernants voulaient-ils récompenser ainsi la part prépondérante prise par le cardinal Gasparri à la tentative d'étranglement de l'Action Française. C'était payer bien cher une intervention dont l'échec, grâce à Dieu, a été complet.

L'année 1930 aura vu l'enterrement, peut-être définitif, des anciens articles 70, 71 et 71 *bis* de la primitive loi de finances pour 1929. On se rappelle que ces articles de loi accordaient à l'Eglise de France de très minimes restitutions : 1° remise éventuelle aux *Associations diocésaines* des anciens biens d'Eglise n'ayant pas encore été *attri-*

Hémaseptic Larra

ARRÊT INSTANTANÉ DES PETITES HÉMORRAGIES

ANTISEPSIE

EN VENTE TOUTES PHARMACIES 6.75

Flûte ! Encore une entaille !

Vite, une goutte d'Hémaseptic !

Gros : Pharmacie MERLET, 24, Bd Jean-Jaurès, Boulogne (Seine) et O. C. P.

bués (il n'en restait presque plus); 2° autorisation donnée à neuf congrégations missionnaires de fonder des noviciats en vue de leur recrutement et des maisons de retraite pour leurs membres âgés ou infirmes.

Ces projets ont paru trop généreux à la Franc-Maçonnerie et, par la volonté de la Secte, ils sont demeurés enfouis dans la nécropole du Sénat.

***

III. — Politique religieuse des démocrates chrétiens.

Une campagne à laquelle ont participé l'abbé Léon Merklen, rédacteur en chef de la *Croix* et le P. Croizier, orateur des *Semaines sociales*, a été menée, l'année dernière, pour innocenter l'Ecole laïque et la Franc-Maçonnerie du fait d'avoir causé la déchristianisation d'une grande partie des masses populaires françaises.

La thèse des démocrates-chrétiens allait contre l'enseignement des Papes, qui, depuis plus de deux siècles, ont signalé l'action néfaste de la Franc-Maçonnerie, et contre l'Encyclique de Pie XI qui a condamné l'Ecole *neutre* comme génératrice d'impiété.

Au mois d'octobre 1929, un groupe de catholiques français, laïcs et ecclésiastiques, parmi lesquels : MM. François Marsal, Jean Guiraud, les R. P. Dansette et Desbuquois et l'inévitable abbé Merklen, avait la fâcheuse idée de se rendre en corps à Berlin pour travailler, avec les représentants des catholiques allemands, à un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Cette tentative hasardeuse n'obtint aucun bon résultat. Les chefs des catholiques allemands, Mgr Ulitska, Mgr Kaas, déclarèrent nettement qu'un rapprochement sincère et durable entre les deux pays était improbable tant que les Français persisteraient à regarder comme intangibles le traité de Versailles et les frontières qu'il a tracées.

En janvier 1930, les démocrates populaires et quelques prêtres démagogues ont appuyé la thèse des *objecteurs de conscience* d'après laquelle un catholique, de quelque

Ouvrages de Luxe et Éditions Originales

BAINVILLE (Jacques).	*Études inédites sur Jacques Bainville.* Reproduction du portrait inédit de Jacques Bainville, par A. Szekely de Doba. Un vol. sur alfa.	30 »
	Sur Madagascar.	90 »
— . .	*Au seuil du siècle.* (Études critiques). Signé par l'auteur. Un volume sur Madagascar	116 »
	Sur Japon	200 »
— . .	*Le critique mort jeune.* Collection. "Le Jet d'eau". Un vol. sur vélin .	50 »
	Sur Hollande.	120 »
— . .	*Le jardin des Lettres.* Les 2 volumes illustrés par G. Goor. Sur alfa. . .	50 »
	Sur Lafuma	130 »
BENJAMIN (René) . .	*Antoine enchaîné.* Edit. orig. Un vol. sur alfa	20 »
— . .	*Taureaux et méridionaux.* Edit. orig. Un vol. sur alfa	30 »
BENOIT (Pierre) . . .	*Soleil de Minuit.* Edit. orig. Un vol. sur alfa	30 »
DAUDET (Léon)	*Études sur Léon Daudet.* Un volume sur Lafuma	60 »
	Sur Madagascar.	115 »
— . . .	*Le Balcon de l'Europe.* Nouvelles impressions hollandaises. Un vol. sur vélin de Hollande	100 »
— . .	*Charles Maurras et son temps.* Un beau volume illustré d'un portrait de Charles Maurras et de deux lithographies par Jean Marchand. Tirage limité. Un vol. sur vélin d'Arches à la forme pur chiffon	125 »
— . .	*Le sang de la nuit*, roman. Un vol. sur alfa	20 »
DELEST (Joseph) . .	*Pour une grande cause.* En prison et en liberté avec Léon Daudet. Préface de Léon Daudet. Un vol. sur vélin de Rives.	50 »
	Sur Japon	160 »
DEREME (Tristan). .	*Le Zodiaque ou les Etoiles sur Paris*, gravure sur cuivre de Hermine David. Un vol. sur Arches.	500 »
DESPORTES (Ph.) . .	*Les Psaumes de David.* portrait et fleurons bois par Raphaël Drouart. Un vol. sur Vergé de Pannekoek .	200 »
FARRÈRE (Claude) . .	*100 millions d'or.* Edit. orig. Un vol. sur alfa.	20 »
	Sur Lafuma	40 »

GOZLAN (Léon) . . .	*Balzac en pantoufles*. Avant-propos de J.-J. Brousson Bois de Maximilien Vox. Un vol. sur vélin Montgolfier.	250 »
MAURRAS (Charles) .	*Le mauvais Traité*. Les 2 vol. sur Rives	120 »
	Sur Madagascar.	264 »
	Sur Japon	480 »
— . .	*Le Bibliophile Barthou*. Un volume sur alfa	25 »
— . .	*La Lettre à Schrameck*. Après les massacres et les fouilles. Un vol. sur alfa	25 »
	Sur Japon Impérial	200 »
— . .	*L'Avenir de l'Intelligence*. Un vol. sur alfa	20 »
	Sur Lafuma	40 »
— . .	*Le Voyage d'Athènes*. Un vol. sur vélin d'Arches	200 »
— . .	*L'Anthropophage*, conte moral. Portrait de l'auteur par W. Schaukhaeff. Un vol. in-8° dans un emboitage . .	70 »
— . .	*De Démos à César*. Les 2 vol. illustrés par G. Goor., édit. orig. sur alfa ..	20 »
PEGUY (Charles). . .	*Lettres et entretiens*. " Cahiers de la Quinzaine ". Un vol. sur alfa. . . .	60 »

LE MUSÉE DU LIVRE

(Beaux volumes sur vergé de Rives)

BARRÈS (Maurice). .	*Un Jardin sur l'Oronte*. Frontispice et ornements décoratifs d'Otton Friesz. Un vol.	100 »
LA BRUYÈRE	*Les Caractères*. Frontispices gravés au burin par P. Gandon. Les 2 vol.	120 »
LOTI (Pierre)	*Ramuntcho*. Aquarelles et dessins de Ramiro Arrue. Un vol.	140 »
MAURRAS (Charles) .	*L'Etang de Berre*. Aquarelles et dessins d'Albert André. Un vol.	180 «
MISTRAL (Frédéric) .	*Mémoires et Récits*. Bois de L. Schulz. Un vol.	150 »
RACINE (Jean). . . .	*Port-Royal*. Bois originaux et portrait de l'auteur. Un vol.	75 »

N.-B. La plupart des ouvrages ci-dessus sont *épuisés* chez l'éditeur.

En vente à la Librairie d'Action Française
12, rue de Rome, PARIS (VIII^e) — C.C P. Paris 926-78
— Catalogues gratuits sur demande —

nationalité qu'il soit, a le droit de refuser le service militaire, même en temps de guerre, si sa conscience lui objecte qu'il ne doit ni tuer ni blesser son prochain même revêtu d'un uniforme étranger.

Mais le *non occides* ne s'est jamais appliqué au cas de légitime défense. Et quelle défense est plus légitime que celle de la patrie que le 4e commandement de Dieu nous prescrit d'aimer comme notre mère ?

Le journal *Le Sud*, quotidien démocrate de Montpellier, qui venait d'être lancé par l'abbé Trochu, avait l'audace d'écrire, dans son numéro du 10 avril 1930 : « Fiat lux ! Au nom du Souverain Pontife, le cardinal Pacelli, secrétaire d'Etat, reconnaît l'Ecole unique ».

Ce texte scandaleux était une interprétation mensongère de quelques lignes du cardinal Pacelli qui n'avait nullement parlé de l'Ecole unique. Les rédacteurs du *Sud* enfreignaient effrontément les prescriptions de l'Encyclique du 30 décembre 1929 où Pie XI a dit : « *Il ne peut être question d'admettre, pour les catholiques, l'école mixte, plus déplorable encore si elle est unique et obligatoire pour tous.* »

La *Croix* du 13 mai 1929 accusait l'Action Française de propager des informations sans fondement d'après lesquelles le Saint-Père regretterait les décisions prises à l'égard de ce groupement politique et serait sur le point de les suspendre ou de les amender.

L'*Action Française* a mis la *Croix* au défi de citer une seule ligne, une seule phrase, provenant d'une plume ou d'une bouche autorisée, et qui fût de nature à donner créance à ces bruits.

Et elle ajoutait : « *Certes, nous n'avons pas renoncé à réclamer et à espérer la justice du Saint-Siège mieux informé, mais nous nous gardons de l'escompter.* »

Loin de reconnaître sa faute et de la réparer, la *Croix* a récidivé en reproduisant, le 28 mai, avec des commentaires approbatifs, un article de la *Vie Intellectuelle* (des P. P. Bernadot, Lajeunie et consorts) qui attribuait faussement à l'Action Française la paternité d'une brochure de M. Arnold Mascarel et renouvelait l'accusation d'avoir fait courir de faux bruits sur les intentions du Pape.

Cette imputation était un mensonge dont la *Croix* s'est faite la complice. Depuis lors, elle a dû insérer une protestation de M. Mascarel qui disait : « *N'ayant jamais appartenu à l'*Action Française, *je n'ai pas pu être son instrument.... C'est même à son insu que j'ai imprimé les quelques pages que vous dénoncez* ».

La *Croix du Nord*, du chanoine Masquelier, (citée par *Rome* du 1er juin 1930) écrivait : « *On a tôt fait de jeter l'épithète de métèque aux derniers venus au foyer français. Il en est qui font honneur à leur patrie d'élection : Gambetta ....* »

Ce texte montre à quel point les démocrates-chrétiens se laissent pénétrer, à leur insu, par les idées de la Franc-Maçonnerie. Parce qu'un monument grotesque, à la gloire de Gambetta, a été érigé, place du Carroussel, à Paris, parce que, dans toutes les villes de France, les agents des Loges ont fait attribuer le nom de ce rhéteur à une voie publique, nos démo-chrétiens ont accepté l'idée que ce Gambetta était un grand homme. Ils oublient qu'il a été le promoteur de la persécution anticatholique dans notre pays (*Le cléricalisme, voilà l'ennemi!*) et qu'il fut, dans cette entreprise, le complice de Bismarck.

***

IV. — Rappel de quelques événements.

En septembre 1929, Maurice Pujo publiait : *Comment Rome est trompée.* Cet ouvrage lumineux est une magistrale et définitive réfutation du Livre des Six: *Pourquoi Rome a parlé.*

Or, dès le 12 octobre, paraissait, sous le titre *Clairvoyance de Rome*, une prétendue riposte à l'ouvrage de Pujo. Pour ce factum ridicule on avait obtenu, non sans peine, la signature des six auteurs de *Pourquoi Rome a parlé.* Mais en réalité, *Clairvoyance de Rome* était l'œuvre du seul Jacques Maritain, protestant converti marié à une Juive. Et c'est à lui seul que le cardinal Gasparri adressa une lettre de remerciements et de félicitations.

En octobre 1929, mort de Mgr Penon, évêque démissionnaire de Moulins. La haute valeur intellectuelle de ce prélat, son beau caractère, sa science théologique, sa modestie, son zèle sacerdotal, imposaient à tous la sympa-

thie et le respect. Les catholiques d'Action Française ont été reconnaissants à Mgr Penon de la courageuse amitié qu'il a témoignée, jusqu'à son dernier jour, à Charles Maurras.

Le 27 octobre 1929 a été célébré, à Rochefort, par nos amis, l'anniversaire de la mort de Jean Guiraud, *tombé martyr de sa foi et de son patriotisme*. Un cortège de plusieurs milliers de personnes, sous la conduite de l'amiral Schwérer et de M[r] de Roux, délégué régional du Prince, se rendit au cimetière où le docteur Demarque, président de la Section de Rochefort, récita le *De Profundis*.

Mgr Curien, évêque de la Rochelle, avait interdit aux catholiques de Rochefort de participer à cette pieuse cérémonie. Bien plus, il refusa la messe qui devait être dite, pour le repos de l'âme de Jean Guiraud, à la demande de sa famille, le lendemain, à 7 heures du matin, en dehors de toute manifestation.

Le 26 février 1930, mort du cardinal Merry del Val qui fut le secrétaire d'Etat du grand pape Pie X. Charles Maurras écrivait, à ce sujet (1.-3.-30) : ; *L'Action Française se montrerait injuste si elle oubliait d'y apporter* (au pied du catafalque du défunt cardinal) *les hommages d'une gratitude aussi profondément motivée que sentie* ».

Le 11 mai, le cortège traditionnel de Jeanne d'Arc se déroulait, à Paris, plus nombreux et plus magnifique que jamais. Le public immense massé sur le parcours a fait à ce cortège un accueil enthousiaste. Les applaudissements crépitaient sur le passage des chefs de l'Action Française. D'assez nombreux ecclésiastiques, mêlés à la foule, ne craignaient pas d'applaudir, eux aussi, se rappelant, sans doute, que si un culte public peut être maintenant rendu à Jeanne d'Arc, dans Paris, ce résultat est dû au dévouement et à la persévérante énergie des commissaires, camelots et ligueurs d'A F., sous la conduite de leurs chefs.

***

V. — Sous la Terreur.

Au cours de l'année écoulée, de nombreux mariages ont été célébrés à la sacristie, et quelques-uns, *in nigris*, au domicile de la mariée, parce que l'un ou l'autre des fiancés et parfois tous les deux étaient d'Action Française.

De même, plusieurs de nos amis, catholiques pratiquants, dont la piété et le dévouement aux œuvres étaient notoires, ont été privés d'obsèques religieuses parce qu'ils étaient ligueurs ou alliés d'A. F. ou simplement lecteurs du journal.

La place nous manque pour donner même une simple liste des familles catholiques et royalistes ainsi frappées dans leurs sentiments les plus respectables. Disons seulement que ces rigueurs sévirent surtout dans le diocèse de Bordeaux, ce qui ne surprendra personne.

Rappelons que le cardinal Andrieu a refusé les obsèques religieuses au comte de Marcellus, pour ce motif que le défunt était un des principaux dignitaires de l'Action

M. le Comte de Marcellus.

Française. Or, ce motif était faux. M. de Marcellus était le représentant officiel de Mgr. le Duc de Guise dans la région du Sud-Ouest et nullement un dignitaire de l'A.F.

Dans une lettre qu'il fit lire en chaire, dans l'église de Gironde (paroisse de la famille Marcellus), le cardinal osait affirmer que le défunt était exclu du séjour des élus. En damnant ainsi, de son autorité privée, un catholique

OBSÈQUES DU COMTE DE MARCELLUS

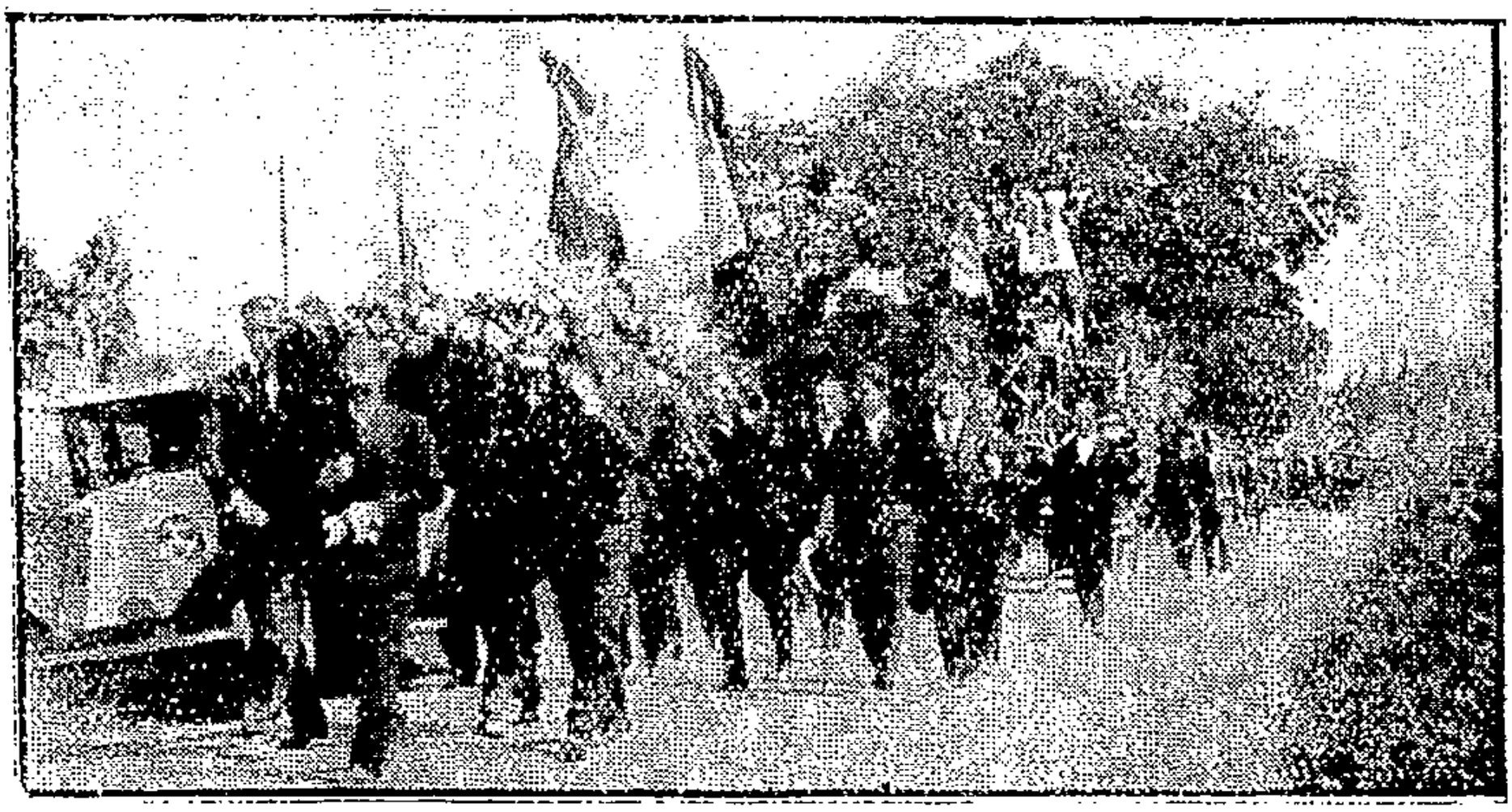

Le Cortège.

Couronnes, drapeaux et fanions.

BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER

FASQUELLE Éditeurs

11, rue de Grenelle, PARIS

PIERRE FERVACQUE

L'ALSACE

ET

Le VATICAN

« Le rideau de la nouvelle conjuration contre la France, au bénéfice de la revanche allemande se trouve ainsi déchiré brusquement. »

LÉON DAUDET

Un Volume de la Bibliothèque Charpentier 12 Fr.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Envoi contre mandat ou timbres

(1 fr. en sus pour le port et l'emballage)

très pieux et très charitable que Dieu seul avait le droit de juger, l'archevêque de Bordeaux, égaré par ses rancunes, manquait à la fois aux lois de la charité et aux préceptes de l'Eglise.

Imitant son métropolitain, l'évêque d'Aire et de Dax a refusé les obsèques religieuses au commandant Hector du Poy. Cependant, le regretté défunt, catholique d'une piété reconnue et d'une grande charité, n'appartenait pas aux organisations d'Action Française et ne pouvait pas y appartenir, en raison même de ses fonctions de chef du Service d'honneur de Mgr. le Duc de Guise.

De tels procédés déconcertent et scandalisent les catholiques français qui voient journellement célébrer, avec toutes les pompes de la litturgie, les obsèques de gens qui se montrèrent, toute leur vie, hostiles à la religion et à l'Eglise et même de Francs-maçons notoires.

Mentionnons que les obsèques de nos amis privés des pompes de la liturgie catholique eurent toujours un caractère profondément religieux. Une croix était portée devant le cercueil ; la foule des parents et amis suivait dans le silence et le recueillement; enfin des prières étaient dites, au cimetière, généralement à haute voix, par un ou plusieurs des assistants.

***

Conclusion. — Attendant patiemment le jour de la justice, l'*Action Française*, groupement politique, qui poursuit, au grand jour, un but politique, par des moyens politiques, continue imperturbablement son œuvre de salut national. Et les événements nous convainquent de plus en plus que la restauration de notre Monarchie capétienne serait aussi bienfaisante pour l'Eglise de France que pour la France.

Le 3 juillet 1930, par 475 voix contre 112, la Chambre décidait qu'une exposition et un congrès commémoreraient, en 1931, le Cinquantenaire de l'Ecole laïque et le Centenaire de la naissance de Jules Ferry. Comme le déclara M. Groussau : « *Ces fêtes seront, pour les catholiques, des jours de deuil* ».

E. DUBLAIX.

Les leçons de Fustel de Coulanges

Les centenaires ont ceci d'excellent qu'ils contraignent les peuples à se souvenir. L'année 1930 aura procuré aux français de nombreuses occasions de méditer sur leurs gloires passées.

Ce n'est pas seulement de la fierté qui doit emplir le cœur des citoyens, lors de semblables commémorations, leur esprit doit s'appliquer à puiser de précieux enseignements dans l'étude d'une œuvre que l'actualité ressuscite.

La célébration en la même année du centenaire du romantisme et de celui de Fustel de Coulanges permet de mesurer toute la portée de l'œuvre de réaction accomplie sur son temps par le grand historien.

Nulle observation mieux qu'une étude comparée du courant d'idées romantique et de la pensée de Fustel ne peut en effet permettre de saisir les caractéristiques et l'influence d'une œuvre qui vint accomplir une révolution salutaire sur la manière de penser et de sentir d'alors.

Fustel de Coulanges apparaîtra ainsi tout d'abord comme un réformateur de la manière de concevoir et d'écrire l'histoire.

Dans le même temps qu'Auguste Comte enseignait en philosophie que les faits humains étaient soumis à des lois dont il était nécessaire d'étudier dans le passé le fonctionnement, Fustel de Coulanges restaurait la véritable notion française de l'histoire qui est avant tout une enquête sur l'homme.

Alors que l'école libérale, subissant l'influence germanique à laquelle Taine lui-même n'échappa point, et qui s'exerçait alors dans tous les domaines, adoptait une nouvelle méthode historique, suivant laquelle l'écrivain ne devait s'appliquer qu'à ressusciter le passé, Fustel de Coulanges ne voulut point borner là son rôle. L'auteur de la

Cité antique démontra que les plus riches leçons pouvaient être dégagées de l'étude des institutions disparues.

Ainsi fut assignée à l'histoire la plus haute des missions. Lors de la célébration du centenaire de Fustel de Coulanges, M. Camille Jullian a prononcé, à ce sujet, en Sorbonne n discours dont nous voulons citer les plus beau accents :

« Mais voici que nous entendons dire autour de nous, dans cette France qui a un si long passé : — A quoi bon cette science du passé? Que d'efforts gaspillés qui devraient être employés à façonner une Europe nouvelle, une humanité meilleure, — Et nous répondrons à ces contempteurs de l'histoire, qui sont trop souvent les détracteurs de la France, nous leur répondrons : — Vous avez donc la prétention de préparer l'avenir sans connaître le passé? Vous voulez guider l'humanité sans retracer la route qu'elle a suivie jusqu'ici? Vous voulez refaire l'Europe sans savoir ce qu'est la France?

Qui vous révèlera l'essence immuable de l'âme humaine, son aptitude au travail, son besoin de liberté, son désir de l'entente et son sens du droit, si ce n'est l'étude des plus anciennes institutions que l'historien puise reconnaître? Et voilà ce que Futel de Coulanges n'a cessé de publier dans ses livres, dirigeant par l'expérience du passé la besogne du lendemain, faisant de son métier d'historien une portion de son devoir d'homme et de son devoir de Français. »

A propos des déductions d'ordre politique, que Fustel de Coulanges, « dirigeant par l'expérience la besogne du lendemain » tire lui-même de ses observations, certains apôtres de la démocratie ont cru pouvoir revendiquer comme leur le grand historien.

Une semblable audace a provoqué une lumineuse critique de Charles Maurras qui a répondu que l'épithète de « républicain » tout court ne saurait s'appliquer à celui dont on fêtait alors le centenaire et qu'il était nécessaire de préciser que Fustel de Coulanges était un républicain aristocrate dont l'œuvre fournit de « fortes raisons d'adhérer à la monarchie ».

Sa puissante critique du gouvernement du nombre doit conduire les esprits bien faits à juger comme elles le méritent des institutions dont le jeu normal porte les pires à la tête de l'Etat, en même temps qu'il fait naître dans toute

FUSTEL DE COULANGES

la population « des sentiments pervers et des passions haineuses, trouble chaque vie, ruine des amitiés, compromet la sécurité, tue la politesse, déprave le goût, établit en un mot un despotisme qui est bien celui au monde qui fait le plus de mal. »

Quiconque a été convaincu par Fustel de Coulanges de l'excellence du gouvernement des élites peut juger qu'après une expérience de 50 années, il faut abandonner les espoirs que nourrissait Fustel de Coulanges en l'avènement d'une république aristocratique; et qui est capable seulement de la moindre observation et de la plus rapide réflexion, sera logiquement amené à embrasser la doctrine du nationalisme intégral. Seul le régime qui est assez fort et assez durable pour être indépendant lui apparaîtra comme capable d'utiliser pour le bien de la nation les compétences diverses.

*
* *

Mais quand l'œuvre de Fustel de Coulanges ne conduirait pas à ces saines conclusions et ne constituerait pas la source la plus précieuse à laquelle va puiser l'empirisme organisateur, l'*Action Française* n'en aurait pas moins déclanché la « bagarre » qui devait amener les Français à rendre enfin à Fustel de Coulanges, l'hommage qu'il méritait.

Au temps « où les Français ne s'aimaient pas », où chacun « se créait son idéal hors de France », où tout était mis en œuvre pour rabaisser le prestige de notre pays et la gloire de notre passé, alors que l'on aimait à se complaire dans la plus dégradante humiliation, Fustel de Coulanges dénonça le danger de « cette rage de nous calomnier et de nous détruire, semblable à cette monomanie du suicide dont certains individus sont tourmentés ».

Montrant toute la perfide fausseté d'allégations qui déformaient l'histoire dans le but de glorifier le germain et d'amener les Français à haïr et à mépriser un passé glorieux, Fustel de Coulanges restaura la dignité d'une race qui reniait tout ce qui avait fait sa grandeur. Il enseigna « qu'à partir du jour où les Germains régnèrent, il y eût en Gaule et en Italie moins de travail et moins d'intelligenc, mais plus de débauches et plus de crimes ». « Fustel de Coulanges, écrivait en 1915, M. Ernest Dupuy

dans la *Revue des Deux Mondes*, déchira le rideau qui nous avait caché les procédés insidieux des historiens de pays germanique et d'autre part, il mit au jour aussi résolument les imprudences, les erreurs, les crimes de lèse-patrie de la plupart de nos historiens. C'est ici surtout, que l'on voudrait recueillir la moindre parole. Si je ne cite pas *in extenso* ces pages qu'il faut lire, c'est que j'espère bien que nos éducateurs sauront, en attendant qu'elles aillent aux anthologies, les rechercher dans la *Revue des Deux Mondes*, et qu'ils les livreront, avec ou sans commentaires, à la méditation de leurs écoliers ».

Charles Maurras citant cette page dans son ouvrage intitulé « Quand les Français ne s'aimaient pas », ajoutait : « Les éducateurs de France auront-ils suivi ce conseil ? — Je l'espère ».

Cette espérance n'a pas été vaine.

L'œuvre de Fustel de Coulanges a en effet porté ses fruits. Nous ne voulons pas parler seulement des disciples du maître, tels Auguste Cochin, mais bien de la transformation qui s'est produite dans certains milieux officiels. Après les magistrales démonstrations de Fustel, on n'ose plus, dans les chaires de notre Université, déclarer comme en 1895 que la supériorité de la race germanique sur la race latine ne peut être mise en doute.

Mais ce qu'il est nécessaire de répéter ici, c'est que l'on ne saurait trop rappeler aux générations nouvelles les hautes leçons qui se dégagent de l'œuvre de Fustel. Alors que l'immensité du péril qui menace l'Occident est apparue à des esprits de formation aussi différente qu'Henri Massis et Georges Duhamel, n'est-ce point la première tâche des éducateurs que de rappeler aux jeunes Français les enseignement du grand historien, afin que ceux-ci conscients des richesses de notre civilisation, sachent en défendre les trésors avec des âmes de vainqueurs?

L. DE GERIN RICARD.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

AVRIL

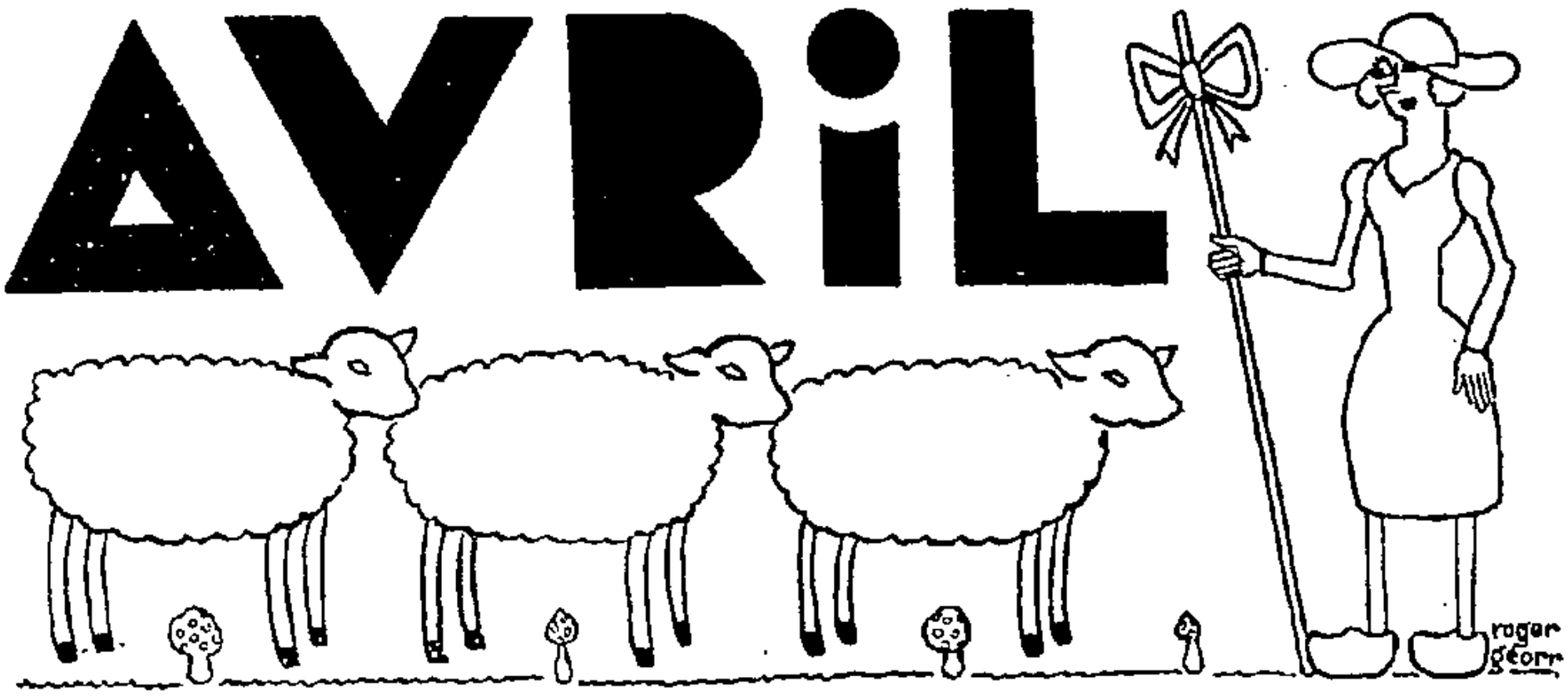

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Potage aux légumes nouveaux
Saumon du Rhin, grillé
Ris d'agneaux, aux morilles
Caneton rôti aux olives
Pommes de terre duchesse
Salades de laitue à la crême
Fromages
Fruits
Glace panachée

UNE RECETTE

Pommes de terre duchesse : 1° Au sel : Les cuire comme pour une purée et passer au tamis avec un peu de lait chaud. Pour huit pommes de terre moyennes, mettre environ 60 grammes de beurre, un demi-décilitre de crême épaisse, trois jaunes d'œufs (quelques personnes mettent les œufs entiers), enfin du parmesan râpé et une petite pincée de poivre.

Mélanger bien le tout. Avec cette pâte, former des boulettes de la grosseur soit d'une petite brioche, soit d'une noix, soit d'une noisette. La dimension adoptée doit être uniforme. Faire cuire les boulettes dans du beurre où elles devront dorer.

2° Au sucre : Supprimer poivre et parmesan; saler légèrement, et sucrer au goût.

GAUX
CHOCOLATIER
5, rue Gasparin, 5
LYON

toute la gamme des chocolats déjeuner, goûter, dessert, d'une saveur exquise impeccablement présentée : : :

L'Année Économique

L'année 1929-1930 est une année de dépression économique et boursière. Cette dépression est due à plusieurs causses : forte baisse des produits du sol et des matières premières ; mauvaise organisation des échanges ; inflation budgétaire.

La baisse des produits du sol a été particulièrement ressentie en France, l'agriculture, malgré l'exode rural si accentué ces dernières années, occupant encore chez la première place par le nombre de ses travailleurs. « Ce serait une erreur de croire, a dit M. de Monicault, au 12e congrès de l'agriculture française, que la France a cessé d'être une nation agricole lorsque 45 % des travailleurs (fonctionnaires et militaires non compris) sont employés dans l'agriculture et qu'une partie indéterminée, mais certainement considérable, des industriels, transporteurs et commerçants, travaille aussi, grâce à l'agriculture et pour elle ». C'est-à-dire que notre population agricole peut être évaluée à 18 millions d'habitants.

Or, toujours d'après M. de Monicault, ces 18 millions de ruraux ont reçu, en 1920, en rémunération de leur travail, une somme approximative de cent milliards. Mais ils ont dépensé cent vingt milliards. La différence de 20 milliards ne représente pas un simple manque à gagner mais bien une perte sèche. En d'autres termes, les recettes de nos agriculteurs n'ont pas couvert leurs frais de revient. Il n'y a pas lieu d'en être surpris, quand on songe que, par rapport à l'avant-guerre, le coefficient d'augmentation des prix est le suivant : froment 4,78 ; seigle, 3,69 ; orge, 3,33 ; avoine, 3,28 ; maïs, 4,74 ; pommes de terre, 3,18 ; vin, 3,24 ; beurre, 4,86 ; œufs, 3,55.

Pour être à la parité d'avant-guerre, étant donnée la dévalorisation de notre monnaie, les prix de gros agricoles devraient être au coefficient 5. Or, ils sont au coefficient 3 et demi, et les ruraux ont dû payer leur main-d'œuvre, leurs machines et leurs engrais aux coefficients 7 et 8.

Naturellement ces 18 millions de ruraux, qui ont dû vendre pour vingt milliards de titres, afin d'équilibrer leurs recettes et leurs dépenses, ont déterminé par là même une

crise boursière. D'autre part, comme ils n'ont pas fait de bénéfices, ils se sont abstenus d'acheter les produits de l'industrie. A l'origine de notre dépression économique, il y a

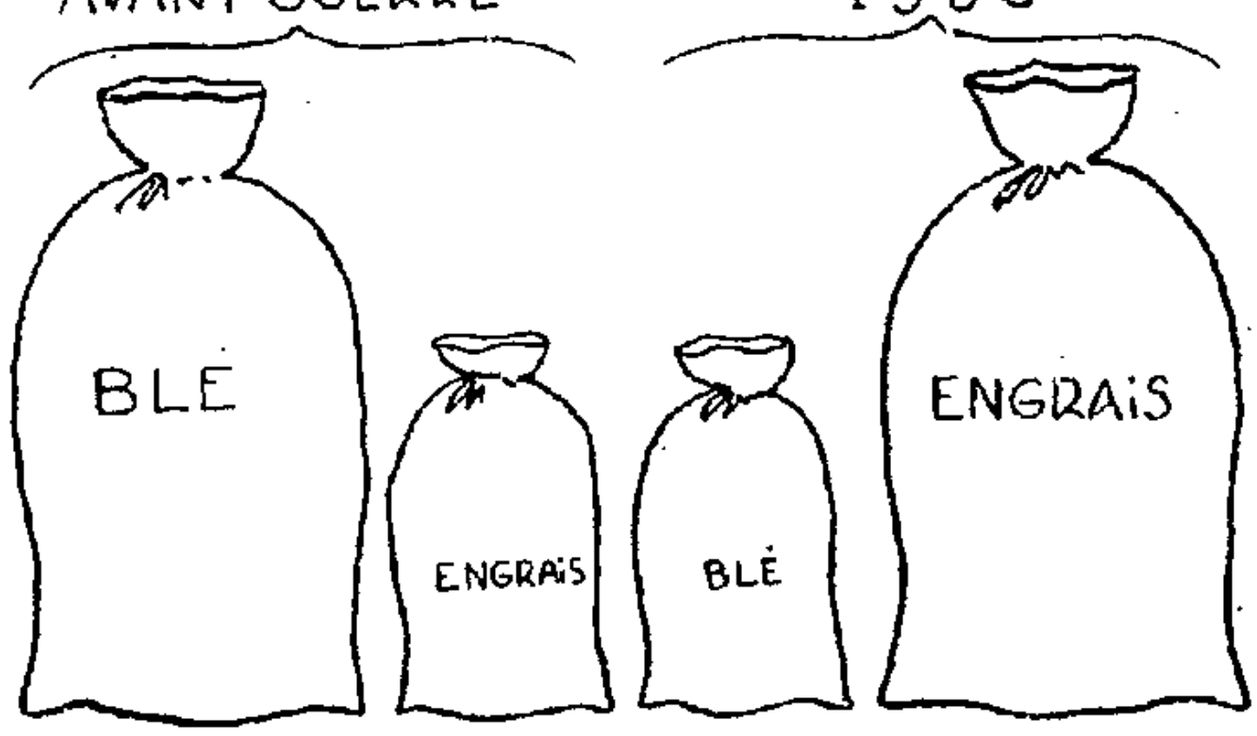

incontestablement le malaise rural qui provient du fait que les prix de vente des produits du sol sont au-dessous des prix de revient.

La production industrielle.

Les services de la statistique générale de la France donnent les indices suivants de la production industrielle : (base 100 en 1913).

	Indice général	Industries mécaniques	Industries extractives	Métallurgie	Industries textiles
1913 moyenne	100	100	100	100	100
1925 —	107	115	104	101	85
1926 —	124	132	114	113	94
1927 —	109	114	117	112	90
1928 —	127	138	117	125	99
1929 —	139	187	123	129	92
1930 —	143	189	130	130	87

Pour bien entendre ces chiffres, il faut savoir que l'activité économique française étant représentée par 100, les produits agricoles et alimentaires entrent dans cette activité pour 45, les textiles pour 23, les minéraux et métaux pour 14, les autres articles pour 17.

Or, il est bien remarquable que dans le tableau ci-dessus, seuls les textiles représentent par rapport à l'avant-guerre une activité moindre. Mais l'agriculture et les textiles réunis représentant 68 % de l'activité nationale, on voit que 32 % seulement de cette activité ne sont pas ou ne paraissent pas touchés par la crise économique. Encore convient-il de nuancer fortement cette conclusion.

Parlons d'abord des textiles, qui ne le cèdent en importance qu'aux industries nourricières.

Industries textiles.

Les industries textiles traversent une crise dans toute l'acception du mot. M. Eugène Mathon, président du comité central de la Laine, l'a courageusement affirmé à l'assemblée générale de ce comité, le 10 avril dernier : « Nous venons. a-t-il dit, de passer une année difficile, pour ne pas dire très dure, et nous n'apercevons pas encore le terme du « ralentissement des affaires » qui sévit depuis des mois. A vrai dire, l'expression « ralentissement » n'est peut-être qu'un euphémisme élégant et l'histoire économique assimilera sans doute la période 1929-1930 aux grandes périodes de crise du passé ».

Le fait dominant, en ce qui concerne la laine, de l'année 1929 a été la grande baisse des cours sur les marchés de la matière première. Cette baisse, qui atteint 40 à 50 pour cent en douze mois, a entraîné une dépréciation considérable des stocks que les industriels sont dans l'obligation d'entretenir pour faire tourner leurs usines.

Sur le marché intérieur, les affaires ont été mauvaises ; sur les marchés extérieurs, médiocres. Les exportations de fils qui s'étaient élevées à 270.300 quintaux en 1928 sont tombées à 261.378 en 1929 ; celle des tissus de 275.260 quintaux à 250.840 quintaux.

L'industrie cotonnière a été, elle aussi, fortement touchée. Si l'activité des usines ne s'est pas ralentie, c'est qu elles se sont imposé de gros efforts pour conserver leur main-d'œuvre et très rarement les prix de vente ont couvert le revient. Les exportations de fils se sont élevées à 161.450 quintaux en 1929 contre 236.126 l'année précédente, et celle des tissus à 670.067 contre 732.039.

L'industrie de la soie naturelle a conservé et même amélioré ses positions sur les marchés extérieurs ; mais elle a dû diminuer ses prix de vente. En fils, les exportations

sont portées de 70.054 quintaux à 82.202; mais en valeur, elles fléchissent de 491.022.000 francs à 488.277.000. En tissus, les exportations sont portées de 90.799 quintaux à 91.830 quintaux; en valeur, elles fléchissent de 3 milliards 486 millions à 3 milliards 038 millions. Les fabricants réussiront-ils à maintenir cette activité ? Nous n'oserions le dire, étant donné que, depuis décembre, les usines de tissage ont ramené la durée du travail de 48 à 40 heures.

L'industrie linière a beaucoup souffert par suite de la raréfaction des matières premières et de la surproduction des fils. Le chômage n'a été évité qu'au prix de lourdes concessions aux acheteurs.

Le malaise des industries textiles, qui est international, tient à des causes diverses et souvent très complexes. Par exemple, la baisse des cours des matières premières et des denrées alimentaires qui, trop brutale, a réduit les revenus des consommateurs de produits textiles; la mode universelle qui a renoncé aux métrages d'autrefois; la concurrence des textiles artificiels. Mais il y a un élément de crise beaucoup plus grave : c'est l'industrialisation croissante des pays neufs et de l'Extrême-Orient, qui resserre peu à peu les débouchés des anciens pays exportateurs

Industrie houillère.

Notre production de charbon (54.922.150 tonnes) a dépassé en 1929, de deux millions et demi de tonnes le chiffre de l'année antérieure ; c'est un gain de 4,7 %. Mais notre consommation a été supérieure de 10 millions de tonnes à celle de l'année 1928. Nous avons dû acheter aux mines étrangères 23 millions 657.000 tonnes de houille, 5.503.000 tonnes de coke, 1.298.000 tonnes d'agglomérés, et aux mines domaniales de la Sarre, 4.975.000 tonnes de houille. C'est l'équivalent de 37.120.000 tonnes de houille crue. Loin de fléchir, l'importation continue de croître durant les premiers mois de 1930. Ces progrès de l'importation étran-

LE BUSTE DE S. A. R. LE PRINCE HENRI DE FRANCE

Reproduction en plâtre (teintée terre cuite).

Petit modèle, haut. 25 c/m. (socle comp.) 50 fr. — Franco : 68 fr.
Grand modèle, — 70 c/m. — 130 fr. — — 160 fr.

En vente à la

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. Paris 926-78

gère ne signifient pas que nos besoins en charbon s'accroissent. Il tiennent au fait que le charbon étranger étant moins cher que le nôtre, nous laissons le charbon français dormir sur le carreau de nos mines pour nous approvisionner en charbon étranger. Mais cette mévente de nos charbons a provoqué dans certaines de nos mines le chômage d'un jour par semaine.

Métallurgie.

L'année 1929, parait avoir été, dans l'ensemble, une année de prospérité pour l'industrie métallurgique française. Toutefois, au cours des derniers mois, des symptômes inquiétants se sont manifestés. Le nombre des hauts-fourneaux était de 157 en janvier et en octobre, et seulement de 154 à la fin de l'année.

La production de fonte brute a été de 10.364.000 tonnes. Pour l'acier, la production a été de 9.700.000.

Les ventes faites sur notre marché intérieur ont représenté 75 % de la production d'acier contre 67 % en 1928, portant ainsi la consommation par tête d'habitant à 196 kilogs contre 170 kilogs en 1928. Suivant les statistiques de l'administration des douanes, qui comprennent les chiffres relatifs aux usines du territoire de la Sarre, les exportations totales de produits métallurgiques non transformés (y compris la fonte et les demi-produits en acier) se sont élevés à 3.661.000 tonnes, en diminution de 772.000 tonnes sur l'année antérieure.

Industries mécaniques.

L'ensemble des industries transformatrices — en exceptant la construction automobile — fait vivre plus de 800.000 ouvriers et réalise un chiffre d'affaires annuel voisin de 30 milliards. Sur ce chiffre, en l'année 1929, quatre milliards vont à l'exportation. Mais les importations ne sont inférieures que de 440 millions aux exportations. L'excédent des exportations était de 1.400 millions en 1928 et de 1.800 millions en 1927. L'excédent décroît d'année en année. Les importations de matériel étranger s'accroissent : c'est une menace pour nos industries de transformation des métaux.

Carrosserie. — Nous avons importé en 1929 pour 374 millions de voitures automobiles et autres (contre 331 millions en 1928), et nous avons exporté pour 1.828 millions (contre 1.798 millions en 1928). Durant les quatre premiers

mois de l'année courante, l'importation, par rapport à la période correspondante de 1928, s'est accrue de 73 millions et les exportations sont en diminution de 96 millions.

Constructions navales.

Nos chantiers, dont la capacité de production dépasse actuellement 400.000 tonnes, n'ont réalisé en 1928 que 80.415 tonneaux et en 1929 que 91.000 tonneaux. Leur coefficient d'utilisation n'atteint même pas 25 %. Mais un grand nombre de commandes de navires français ont été

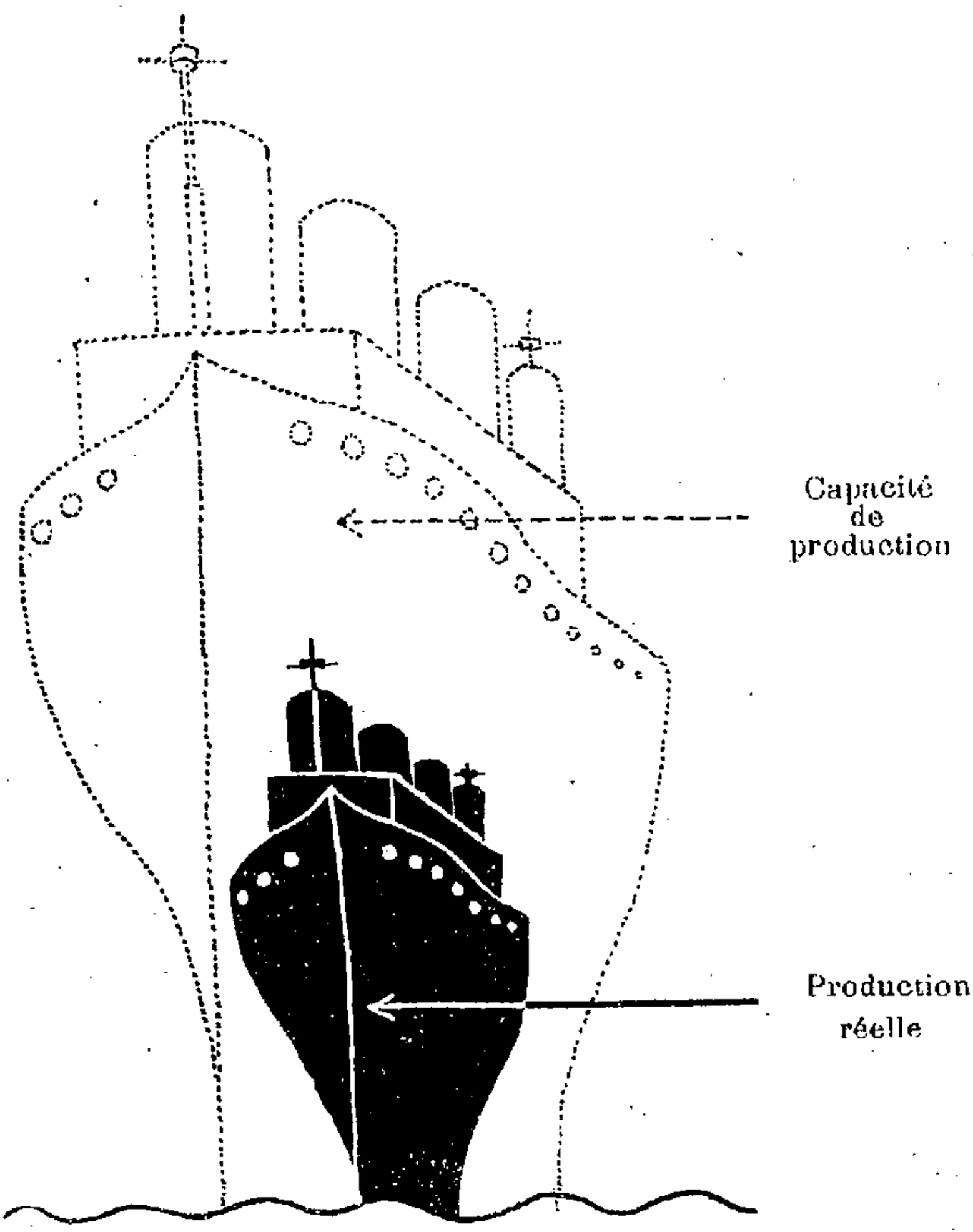

passées à l'étranger : l'Association des grands ports en évalue le total depuis deux années, à 140.000 tonneaux. L'impuissance de nos chantiers réside dans l'exagération de nos prix de revient qui les livre sans défense à la con-

currence étrangère. M. Vergé, secrétaire général de la Chambre syndicale de la construction navale, observe que les prix étrangers ont parfois 35 % d'avantage sur les prix proposés par les ateliers français.

Les chemins de fer.

Les résultats de la gestion de nos grands réseaux pour l'année 1929 sont moins brillants que ceux obtenus en 1928.

Pourtant le mouvement des wagons chargés s'est accru de 3 % et les recettes du trafic ont progressé de près de 800 millions, soit de 5 %. C'est que les dépenses de l'exploitation et les charges du capital ont progressé dans des proportions plus fortes : les premières de 9 %, les secondes de 8,3 %.

Durant l'exercice, les réseaux ont dû affecter 500 millions au relèvement des traitements et des retraites de leurs agents. D'autre part les charges du capital se sont gonflées du service des obligations émises en cours d'exercice pour faire face aux besoins de la trésorerie et financer les dépenses des travaux complémentaires. Il en résulte que les réseaux antérieurement déficitaires ont vu leur déficit s'aggraver tandis que diminuaient les plus-values des réseaux excédentaires. Après compensation du déficit des uns et de l'excédent des autres, il reste un solde actif légèrement supérieur à 300 millions, au lieu de 593 millions en 1928. En réalité cet excédent de 300 millions n'en est pas un, parce qu'aux termes de la convention de 1921, qui rend les réseaux solidaires les uns des autres au point de vue financier, les compagnies doivent rembourser à l'Etat les annuités des emprunts émis en couverture des insuffisances des exercices 1921 à 1925. Ces annuités sont de 500 millions. Il manque donc 220 millions qui sont ramenés à 60 millions environ, une fois déduit le reliquat du précédent exercice.

Ce découvert est modeste assurément. Malheureusement, l'année en cours est mauvaise pour les réseaux. Les recettes sont à peu près stationnaires, mais les dépenses s'accroissent sans mesure. Depuis le début de 1930, les réseaux ont dû dépenser 700 millions pour mettre les traitements de leurs agents en harmonie avec ceux des fonctionnaires de l'Etat. L'adaptation du régime d'assurance des réseaux aux assurances sociales et l'accroissement de la dette obligataire vont entraîner une nouvelle dépense de 300 millions.

Et voilà l'exercice en cours déjà grevé d'un surcroît de dépenses d'un milliard au minimum. Et nous ne tenons pas compte des 500 millions d'annuités qu'il faudra payer en fin d'année.

Pour trouver le milliard qui va leur manquer, les réseaux aux termes de la convention de 1921, devront augmenter les tarifs de transport. A moins que l'Etat consente à abaisser l'impôt sur les transports, qui est de 32,5 % sur les voyageurs et de 5 à 10 % pour les marchandises.

Industries chimiques.

La situation de nos industries chimiques paraît dans l'ensemble assez favorable. Les exportations accusent un léger progrès sur l'année antérieure : 3.451 millions en valeur (contre 3.300 millions en 1928). Les importations se sont élevées à 1.224 millions (contre 1.212 millions en 1928) Mais il convient de noter qu'en poids, pour une valeur sensiblement égale, nos importations de produits chimiques ont considérablement augmenté en 1929 : 10.550.477 quintaux métriques contre 7.545.217 l'année antérieure.

Pour les quatre premiers mois de 1930, les importations, par rapport à la période correspondante de 1929, sont en augmentation de 86 millions de francs et les exportations de 46 millions seulement.

Electricité.

A l'assemblée générale de la Compagnie générale d'électricité, M. Azaria, président de cette société, a signalé au mois de mai dernier, le danger, pour nos industries, des ententes germano-américaines. *L'industrie française, a-t-il dit, devra se défendre, non seulement contre les Etats-Unis, mais contre l'industrie allemande financée par eux.* « Déjà d'ailleurs, nos importations de matériel électrique ont augmenté en 1929 tandis que les exportations diminuaient, de sorte que la balance, auparavant excédentaire, est devenue déficitaire. L'action des Américains n'en est pas la seule cause. D'importantes affaires françaises ne peuvent,

CHARLES MAURRAS

La Politique, Tome I (1926-1927).

Un fort volume sur vélin avec un portrait du Duc d'Orléans par Maxime Réal Del Sarte . . 60 francs. Sur Rives . . 150 francs.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e)
C. C. P. 926-78

en effet exporter librement, en vertu d'engagements qu'elles ont pris lors de leur création ou ultérieurement ».

Ce qui veut dire que nombre d'entreprises françaises ont les mains liées ; ou encore que ces entreprises sont des entreprises étrangères à façade française. Si cette situation persiste longtemps encore, il est vain de songer au développement de l'industrie électrique dans notre pays.

Peaux et pelleteries

Nous avons importé en 1929 pour 375 millions de peaux ouvrées (contre 418 millions en 1928) et exporté pour 1.360 millions de peaux ouvrées (contre 1.318 millions en 1928) Pour les quatre premiers mois de 1930, nos exportations en pelleteries ouvrées sont en diminution de 37 millions sur la période corespondante de 1929, et les peaux préparées en augmentation de 18 millions, les ouvrages de peaux en augmentation de 9 millions. L'importation en pelleteries ouvrées a diminué de 48 millions, celle des peaux préparées de 16 millions.

Le batiment.

Il a été déposé à Paris, pendant le mois de mai 1930, 181 demandes en autorisation de construire, contre 225 en mai 1928 et 206 en mai 1913. Le nombre d'étages à construire était de 598 pour 91 maisons d'habitation collective en 1929 et de 668 pour 109 maisons d'habitation collective en 1913.

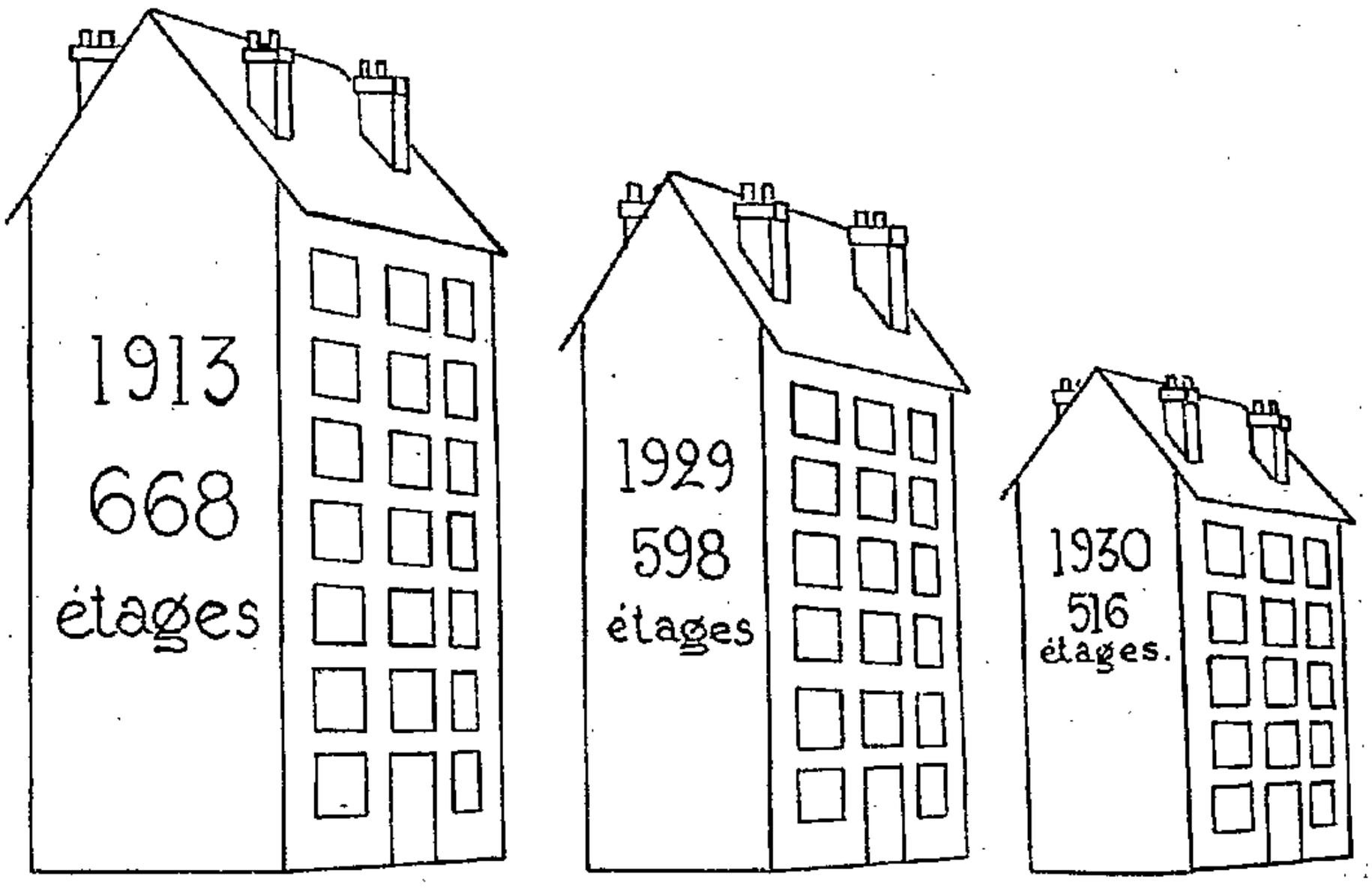

Cette année, on ne compte que 63 maisons d'habitation collective et 516 étages. Le journal « Bâtiment et travaux publics », en publiant ces chiffres qui dénotent une régression sensible de l'activité du bâtiment, constate qu'ils sont le résultat d'un malaise perceptible depuis plusieurs mois. Depuis le commencement de l'année, par rapport à l'année précédente, on enregistre, en effet, une diminution de 50 demandes en autorisation de construire et de 200 étages.

L'ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

Voici comment se traduit le commerce extérieur de la France métropolitaine avec ses fournisseurs et clients pendant les années 1927, 1928, 1929 et les cinq premiers mois de 1930 :

COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES PAYS ÉTRANGERS.

	Importations (en millions de francs)	Exportations	Balance
1927	46 999	47.207	+ 216
1928	46.693	43.019	— 3.674
1929	51.274	40.631	— 10.643
1930 (5 1ers mois).	20.261	15.168	— 5.065

COMMERCE EXTÉRIEUR AVEC LES COLONIES.

	Importations (en millions de francs)	Exportations	Balance
1927	6.058	7.717	+ 1.659
1928	6.727	8 324	+ 1.597
1929	2.433	9.411	+ 2.421
1930 (5 1ers mois)	2.433	4.143	+ 1.710

Les deux tableaux ci-dessus marquent très nettement le sens de l'évolution du commerce extérieur de la France métropolitaine. Avec la France d'outre-mer, la balance commerciale est favorable. La métropole achète un peu plus chaque année à l'Afrique du Nord et aux colonies, elle leur vend chaque année un peu plus. De ce côté, nous n'avons que des motifs de nous réjouir.

Avec les pays étrangers, au contraire, le commerce extérieur, de la France métropolitaine se traduit par un déficit qui s'accroît d'année en année. En 1927, nous enregistrons un léger excédent des exportations sur les importations : 216 millions. Mais en 1928, ce sont les importations qui accusent sur les exportations un excédent de 3.674 millions, et en 1929, le déficit atteint 10.643 millions. Et il y a lieu

de supposer que l'année 1930 ne sera pas meilleure, puisque nous avons déjà pour les cinq premiers mois un déficit de 5.083 millions.

Ce déficit tient beaucoup moins au recul de nos exportations qu'à la progression de nos importations.

Nos exportations n'ont guère fléchi qu'en valeur. En poids, elles sont à peu près demeurées constantes : 380 millions de quintaux métriques en 1927 ; 411 en 1928 et 399 en 1929.

Les chiffres sont plus éloquents encore si l'on s'en tient au commerce extérieur des *objets fabriqués*, dont l'exportation représente en valeur les trois cinquièmes de la valeur de nos exportations totales. Voici les résultats des trois dernières années :

NOS EXPORTATIONS D'OBJETS FABRIQUES.

	En poids	En valeur
En 1927	5.287.620 tonnes	32.673 millions
En 1928	5 292.979 —	32 063 —
En 1929	5 359.637 —	31 439 —

Ainsi en 1929, nos exportations d'objets fabriqués comparés avec celles de 1928, ont fléchi de 622 millions en valeur et progressé de 67.000 tonnes en poids. On remarquera que les quantités exportées sont à peu près les mêmes au cours des trois dernières années. C'est-à-dire que nos industries de transformation se défendent assez bien. Elles conservent leurs positions sur les marchés extérieurs, au prix sans doute de sacrifices très durs, puisqu'elles encaissent plus de 600 millions de moins d'année en année, mais enfin, ces positions elles les conservent.

Par contre, sur notre propre marché, le recul de nos industries est manifeste. Visiblement, elles se laissent refouler par la concurrence des industries de transformation étrangères. Voyez les chiffres :

NOS IMPORTATIONS D'OBJETS FABRIQUÉS.

	En poids	En valeur
En 1927	1.627.620 tonnes	5.737 millions
En 1928	1.507.3 5 —	7 913 —
En 1929	2.115.037 —	9.945 —

L'étranger gagne d'année en année plus de 2 milliards.

Les résultats de l'année en cours confirment ceux des trois années précédentes. Au cours des cinq premiers mois

"RESERAT SPIRACULA CULI"

CHINA
BRUN-PEROD
VÉRITABLE-CHINA-CHINA

LIQUEUR
STOMACHIQUE
ANTIÉPIDÉMIQUE

DIGESTIF
DE ROI

VOIRON
Isère

Caissette-réclame de liqueurs

La Maison Brun-Pérod expédiera, par colis postal de 10 kilos à domicile, aux familles qui lui en feront la demande, au prix de fr.: 115. », frais de port compris, les liqueurs indiquées ci-après :

Un 3/4 bout.	0,675	*China Brun-Pérod*
Un 3/4 bout.	0,675	*Dauphinoise Jaune*
Un 3/4 bout.	0,675	*Curaçao Dauphinois très sec*
Un 3/4 litre	0,75	*Crème de Cacao*

Il sera ajouté en supplément, comme prime, dans chaque colis ;

Un cendrier *(sur demande du commettant, le cendrier serait remplacé par un* **couteau avec tire-bouchons**)

En adressant la commande,
on est prié de verser la somme de Fr.; 115. »
au compte de Chèq. postaux-LYON compte 7984

MM. C. BRUN-PÉROD & Cº - VOIRON
(Isère)

de 1930, nos exportations d'objets fabriqués perdent 510 millions en valeur, elles gagnent 7.295 tonnes en poids.

Mais nous avons acheté à l'étranger, durant ces cinq mois, pour 4.812 millions d'objets fabriqués, contre 3.872 millions pendant la période correspondante de l'an dernier : c'est bien près de 1 million de plus. Sur ce rythme, à la fin de l'année, le gain de l'étranger sera non plus de 2 milliards mais bien près de 3 milliards.

Nous l'avons dit ; le véritable danger n'est pas dans le recul — qui est assez faible — de nos exportations, mais dans la progression, qui est très forte, des importations étrangères.

C'est principalement l'Allemagne qui s'empare de notre marché intérieur.

M. Dalbouze, président du syndicat des Industries mécaniques en France, signalait, au mois de mars dernier, que le marché français avait surtout à redouter la concurrence des industries de transformation allemandes. Les chiffres ci-après justifient les appréhensions de M. Dalbouze :

Nos achats a l'Allemagne.

En 1927.	4.204 millions
En 1928.	4.958 —
En 1929.	6 6'0 —
En 1930 (5 1ers mois)	3.270 —

Nos ventes a l'Allemagne.

En 1927.	6.551 millions
En 1928.	5.680 —
En 1929. . . .	4 732 —
En 1930 (5 1ers mois)	1.876 —

Ces chiffres montrent bien que le marché allemand se ferme de plus en plus à nos produits et que le marché français s'ouvre de plus en plus aux produits allemands.

On fait valoir que les prestations en nature expliquent ce déficit de notre balance commerciale avec l'Allemagne Cela n'est vrai qu'en partie. Les prestations en nature ne sont entrées, l'an dernier, que pour 50 % dans la progression des importations allemandes, et, en tout cas, elles n'ont rien à voir avec le recul de nos exportations en Allemagne.

On a cherché à la progression de nos importations, non seulement avec l'Allemagne, mais avec la plupart de nos fournisseurs, une autre explication. Cette progression serait la preuve d'une plus grande capacité d'absorption de notre marché intérieur. L'explication serait valable si nos principales industries n'avaient souffert de la crise de mévente que nous avons notée plus haut. Tandis que l'étranger nous vendait son charbon, son blé, son maïs, son lin, son houblon, son vin, nos producteurs n'ont pu vendre ni leur vin, ni leur houblon, ni leur lin, ni leur maïs, ni leur blé, ni leur charbon. Et pourquoi ?

Parce que les prix étrangers sont maintenant moins élevés que les nôtres.

Le chapitre ci-après le fera paraître.

Le mouvement des prix.

Les indices qui caractérisent le mouvement des prix depuis la guerre, sont au nombre de trois : *prix de gros*, *prix de détail*, *coût de la vie*.

Les indices des *prix de gros* sont établis d'après les prix de 45 marchandises (20 denrées alimentaires et 25 matières industrielles) dont 29 sont des produits nationaux et 16 des produits importés.

L'indice des *prix de détail* est établi d'après les prix pratiqués à Paris pour 13 denrées choisies parmi les produits de première nécessité (pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile, pétrole, alcool à brûler).

L'indice du *coût de la vie* représente le mouvement de la dépense d'une famille ouvrière de quatre personnes. Dans la fixation du chiffre, l'alimentation intervient pour 60 %, le chauffage et l'éclairage pour 5 %, le logement pour 12 %, l'habillement pour 15 % les dépenses diverses pour 3 pour %.

Les trois indices sont calculés sur la base 100 en 1914.

	Prix de gros	Prix de détail	Coût de la vie
	—	—	—
1914	100	100	100
1927	633	536	493
1928	631	519	531
1929	623	610	565
1930 (Juin)	514	593	572

Il faut lire : les 45 marchandises qui coûtaient 100 fr. (prix de gros) avant la guerre, ont coûté 623 francs à la

fin de 1929. Les 13 denrées alimentaires qui coûtaient 100 francs en juillet 1914, en coûtent aujourd'hui 593. La famille ouvrière de 4 personnes qui dépensait 100 francs, dépense aujourd'hui 572 francs. Dans l'ensemble, les prix d'avant-guerre sont multipliés par 6. C'est du moins l'estimation de la statistique générale de la France.

Baisse des prix de gros, hausse de nos prix de détail des denrées alimentaires, hausse régulière du coût de la vie ; voilà ce que nous révèlent les indices des prix établis par la statistique générale.

Mais ce qu'il convient par dessus tout de mettre en lumière, c'est que la baisse des prix de gros est bien plus forte à l'étranger que chez nous. Au mois de juin 1928, l'indice des produits importés s'établissait à 665, celui des produits nationaux 625. Il y avait encore, à l'avantage de nos prix de gros, un écart de 40 points. C'est-a dire,

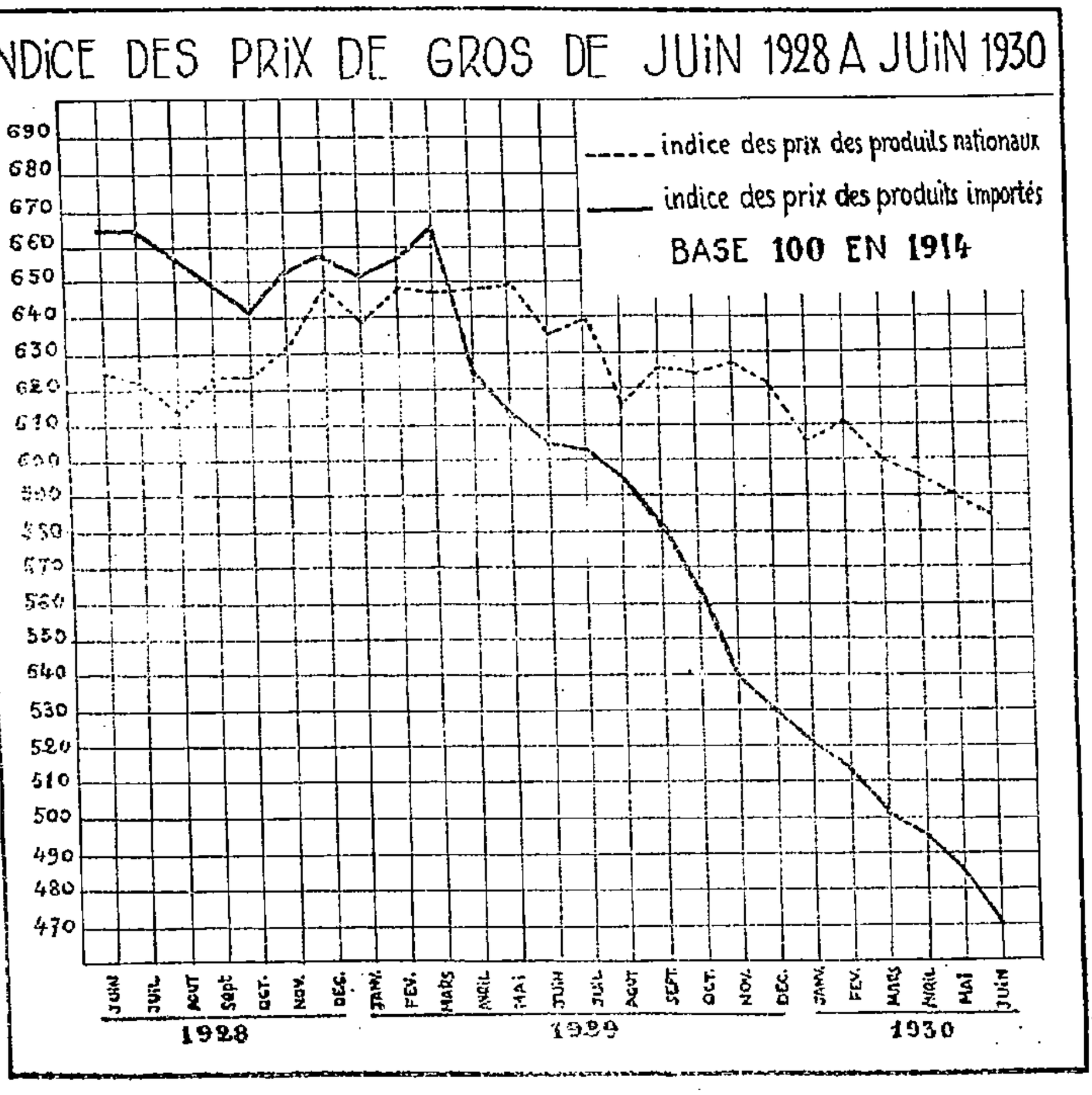

que ce que l'étranger nous vendait 665 francs, nous pouvions le lui céder pour 625 francs. Au mois de juin 1930, l'indice des prix des produits étrangers est descendu à 470 ; il a fléchi de 199 points. L'indice des produits nationaux a été ramené à 585 ;il n'a fléchi que de 40 points. Et tandis qu'il y a deux ans, nos produits avaient sur les produits étrangers un avantage de 40 points, aujourd'hui ce sont les prix étrangers qui ont sur les nôtres un avantage de 115 points. En d'autres termes, ce que nous vendons 585 francs, l'étranger nous le céde pour 470 francs. N'allons pas chercher ailleurs l'explication premièrement du recul de nos exportations en valeur, secondement de la progression croissante chez nous des importations étrangères.

INDICE DES PRIX DE GROS DE JUIN 1928 A JUIN 1930.

	Produits importés	Produits nationaux
Juin 1928	665	625
Juillet	665	622
Août	657	614
Septembre	649	624
Octobre	642	624
Novembre	653	631
Décembre	658	648
Janvier 1929	651	639
Février	658	648
Mars	665	647
Avril	625	648
Mai	614	649
Juin	604	635
Juillet	603	639
Août	595	616
Septembre	581	626
Octobre	563	624
Novembre	540	627
Décembre	530	621
Janvier 1930	521	606
Février	513	611
Mars	501	600
Avril	497	596
Mai	485	590
Juin	470	585

Ainsi, la baisse des prix de gros est moins forte chez nous qu'à l'étranger. D'autre part, malgré cette baisse des

prix de gros, les *prix de détail* demeurent constants, ils sont même en hausse par rapport à 1928 et le *coût de la vie* ne cesse de monter. Quel est donc l'élément perturbateur qui fait monter nos prix en dépit de la baisse des matières premières et des denrées alimentaires ?

Cet élément perturbateur est l'excès des charges fiscales que supporte la production nationale.

Les charges fiscales de la production nationale.

Il y a entre le prix des objets et les charges fiscales un lien très étroit. Les impôts indirects sont incorporés dans les prix de revient des produits. Les impôts directs réduisent notre capacité d'achat, or les impôts ne cessent de croître depuis 1927.

Crédits ouverts a l'État.

Budget	1926	37.338 millions	
—	1927	39 511 —	
—	1928	42.415 —	
—	1929	45.366 —	
—	1930	49.500 —	(chiffre provisoire)

En cinq années nos budgets se sont enflés de 2 milliards et demi par an. Cette cadence s'est accélérée au cours des trois dernières années. Pour 1930, elle va dépasser 4 milliards.

Les chiffres ci-dessous ne comprennent que le budget général de l'Etat. Le contribuable a également à sa charge les recettes de la Caisse d'amortissement et le budget des départements et des communes. Or voici ce que le contribuable français a payé au cours des trois dernières années :

En 1927	50.650 millions
En 1928	60.000 millions
En 1929	69.666 millions

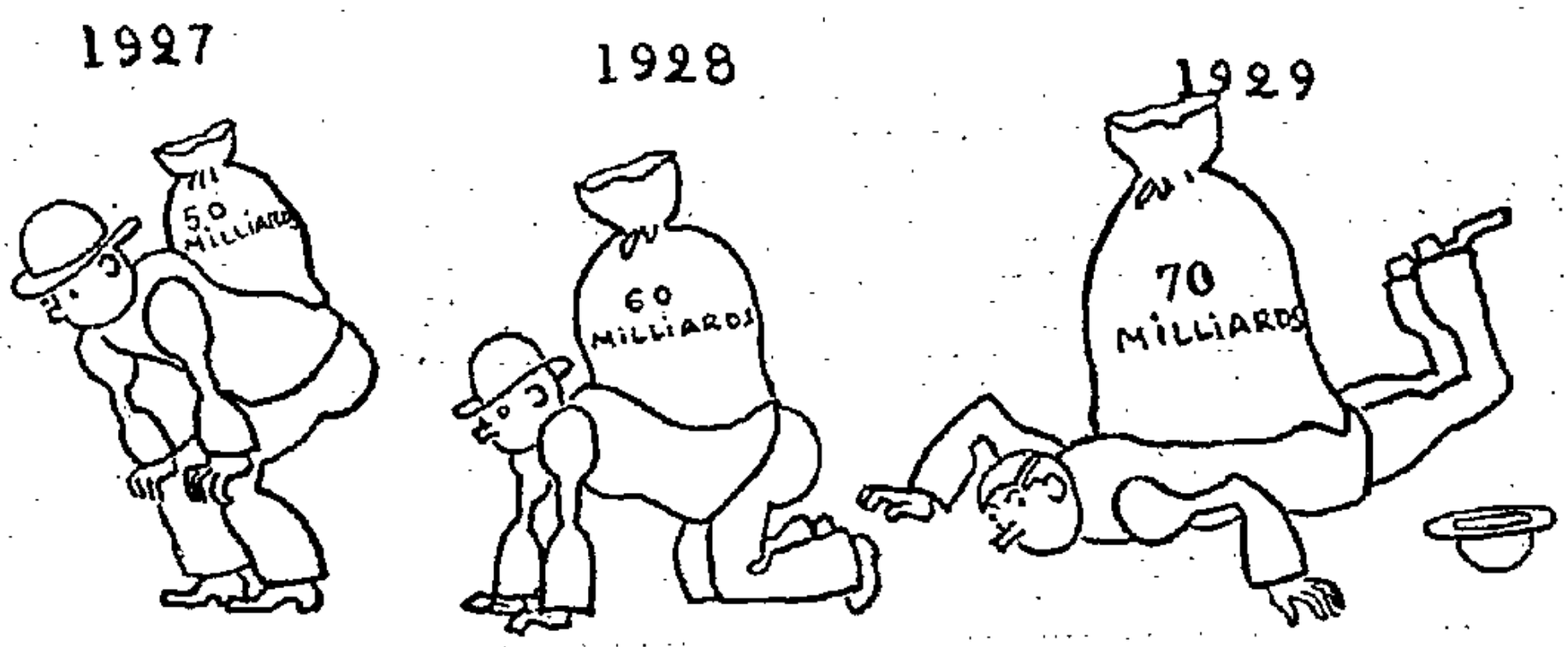

LES CHARGES DU CONTRIBUABLE FRANÇAIS

Revenu national : 200 à 225 milliards

Charges fiscales : **70** milliards

L'Etat par des impôts directs ou indirects prélève 33% de notre revenu.

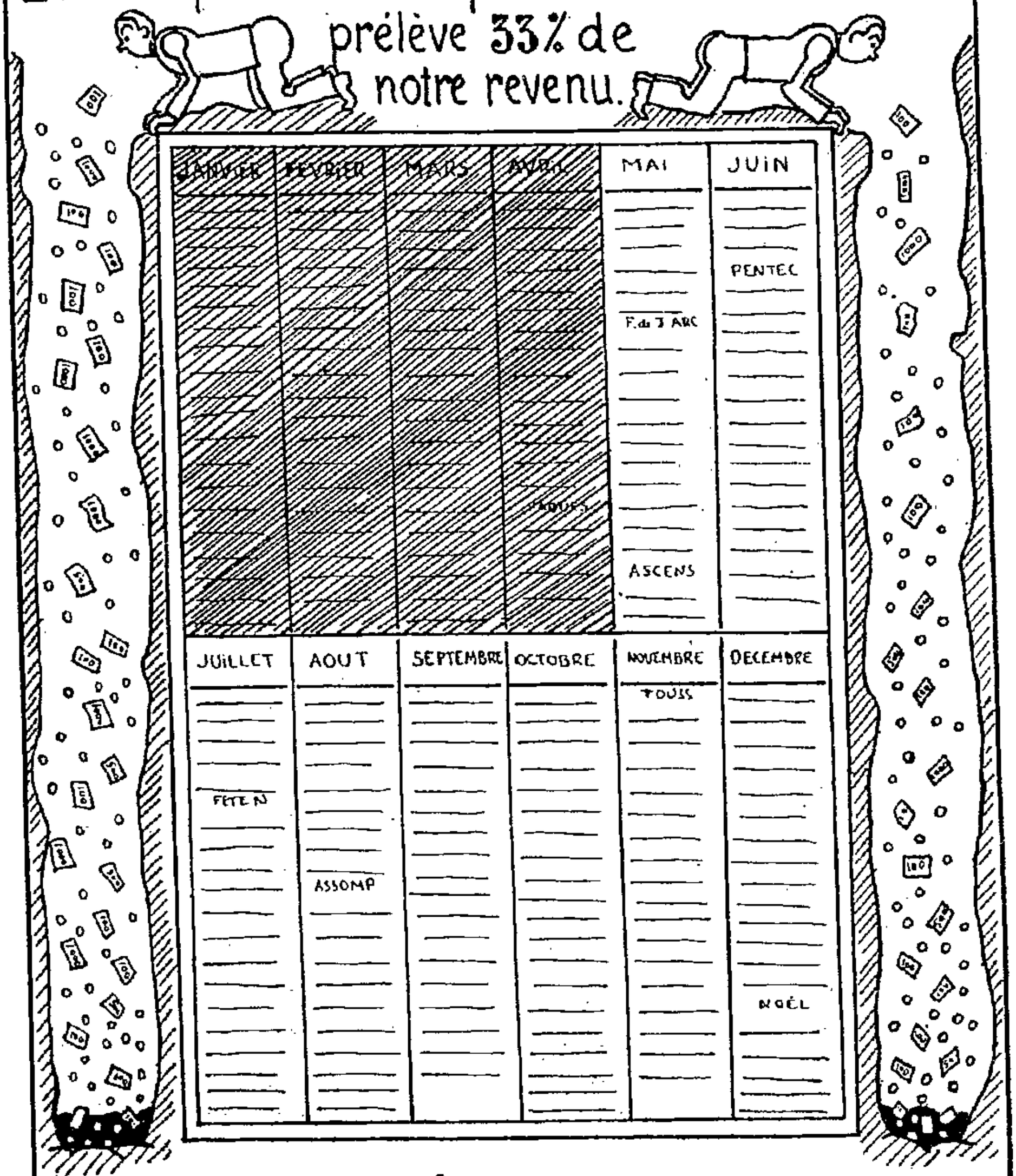

LE PRODUIT DE **4** MOIS DE TRAVAIL SUR **12** EST CONSACRÉ AU PAIEMENT DES IMPÔTS.

D'une année à l'autre les charges fiscales se sont accrues de 9 milliards et demi. La majoration n'est pas loin d'atteindre 15 pour cent.

On évalue de 200 à 225 milliards le revenu national des Français en 1929. Les charges fiscales s'étant élevées à 70 milliards, L'Etat, par des impôts directs ou indirects, prélève près de 33 pour cent de notre revenu.

L'excès des charges fiscales est assurément le principal élément perturbateur qui fait monter nos prix en dépit de la baisse mondiale des matières premières. Mais il y a aussi notre extrême pauvreté en main-d'œuvre. Celle-ci est telle que nous sommes obligés de faire appel à l'étranger. Mais l'étranger nous envoie ses déchets, dont le rendement est médiocre, et cela finit par nous coûter très cher. Cette situation s'aggravera dans les années qui viennent, car nous entrons dans une période assez critique, celle où le déficit des naissances de la guerre va créer dans notre réservoir humain un trou de plus d'un million d'hommes. Pour parer à ce déficit, il faudra bien accroître nos importations de main-d'œuvre, ce qui est pour nous l'assurance que nos prix monteront encore, pour ce motif qu'une main-d'œuvre de qualité inférieure est génératrice de hauts prix.

Conclusion.

Le tableau que nous venons de brosser paraît assez sombre, et pourtant nos chances de redressement sont immenses. Nous pouvons échapper tout au moins dans une certaine mesure à la pression des marchés internationaux,

---

ÉDITIONS ORIGINALES

Jacques BAINVILLE

LE CRITIQUE MORT JEUNE. Collection " *Le Jet d'eau* "
Un volume sur vélin . . . **50 fr.** Sur Hollande . . . . **120 fr.**

AU SEUIL DU SIÈCLE, Études critiques.
Un vol sur Madagascar . **116 fr.** Le même sur Japon . **200 fr.**

LE JARDIN DES LETTRES. Les 2 vol. illustrés par G. Goor.
Sur Alfa . . . . . **50 fr.** Sur Lafuma . . . . . **130 fr.**

ÉTUDES INEDITES SUR JACQUES BAINVILLE.
Un volume sur Alfa . **30 fr.** Le même sur Madagascar . **90 fr.**

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

à la condition de pratiquer une politique économique protectionniste, qui nous mettrait en situation de reconquérir l'indépendance économique que nous a fait perdre la politique du « laisser faire » et du « laisser passer ».

Mais la politique protectionniste se tournerait contre le consommateur, si ses bons effets étaient annulés par l'inflation fiscale qui est la cause principale du gonflement du prix des choses: donc politique de dégrèvements fiscaux que l'obligation de la surenchère rend pratiquement impossible aux régimes démocratiques.

Enfin, s'il est vrai qu'une main-d'œuvre médiocre, même mal payée est toujours chère, une *main-d'œuvre qualifiée*, même bien payée, est toujours bon marché. Elle permet dans tous les domaines de battre la concurrence et d'accroître la richesse de la nation : donc politique corporative qui permette à nos industries nationale de recruter toute la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

Firmin BACCONNIER

Traitez et soignez vos vins et vos cidres pour les faire meilleurs : vous les vendrez plus chers!

Traitez et soignez vos vignobles, vos vergers, vos jardins et potagers pour avoir des produits meilleurs et supérieurs!

POUR VOS { VINS, VENDANGES, CIDRES

Suivez les conseils de notre notice et employez les spécialités légales qu'elle recommande.

— Vous aurez des VINS brillants, de bonne tonne, moelleux et exempts de toutes maladies. Vos cidres auront ces mêmes qualités et ne noirciront pas.

Notice gratis sur demande.

POUR VOS { VIGNOBLES, VERGERS, JARDINS, POTAGERS

Employez :
la Bouillie " MIDOL "
l'Arséniate " VERDOL "

Verdol, spécifique de la pomme de terre (Doryphora).

Vous aurez des fruits superbes vous assurant le meilleur revenu.

Notice gratis sur demande.

Etablissement R. FAGE, Bordeaux, 17, rue Camille-Godard

Téléph.: 81822-80436 — Inter. 35 — Télégr. MADOL — R. C. Bordeaux 862 A

LES JEUX DE FRANCE

LE TAMBOURIN DANS LE MIDI

Au moment où en France se jouent les dernières rencontres de Rugby et d'Association, se réveille dans le Bas-Languedoc une fougue et une ardeur que seuls les Méridionaux peuvent ressentir pour leur sport de prédilection : « Le Tambourin ».

Le Tambourin, jeu essentiellement Français, prit naissance vers l'année 1910 dans une petite ville du Midi : Pézenas.

A ce moment, de fervents sportifs de la Balle eurent l'idée de fonder un concours doté de prix en nature et en espèces, et qui obtint dès le début de magnifiques résultats.

Un règlement suivit, se modifia, prit corps peu à peu et sauf l'interruption de la guerre, amena tous les ans jusqu'à nos jours de véritables phalanges d'équipes.

Le règlement fort complexe ne se prête point à des explications précises, mais on peut néanmoins en donner les grandes lignes.

Le terrain a une longueur de 110 mètres, et une largeur de 18 mètres, chaque équipe se compose de 5 joueurs qui prennent le nom de « Batteur », « Cordier », « Défenseur de Batterie » ou « Fond » suivant le cas ou leur place. Le tambourin dont se servent les joueurs pour se renvoyer la balle a 30 centimètres de diamètre et la peau est taillée dans les meilleures peaux de mouton ou de chèvre. Le Batteur de chaque équipe a seul le droit de se servir du battoir qui est une sorte de tambourin plus réduit, muni d'un manche long et flexible.

La balle de la grosseur de celle du tennis est faite de caoutchouc noir d'une demi centimètre d'épaisseur.

Dans le jeu, la balle est bonne au premier bond à la condition qu'il ait lieu dans l'intérieur du terrain.

La partie se joue en quatre points 15, 30, 45, 60 ou le jeu. Ces quatre points forment un jeu et la rencontre se joue en 6 ou 8 jeux suivant la série des équipes.

On voit que le tambourin a des règles très différentes du tennis et de la pelote basque. C'est d'ailleurs un sport personnel qui demande des aptitudes et des qualités spéciales.

Il exige, en effet, de la part de ceux qui s'y adonnent des qualités d'adresse et d'athlétisme et surtout, un sérieux entraînement, si l'on veut jouer jusqu'au bout avec cœur une partie qui peut parfois durer plusieurs heures, selon la ténacité des adversaires.

Depuis la guerre, le Tambourin remplit en été une bonne partie de la vie du Midi. Montpellier ne tarda pas à suivre Pézenas, et son concours annuel attire chaque saison sur son magnifique ter-

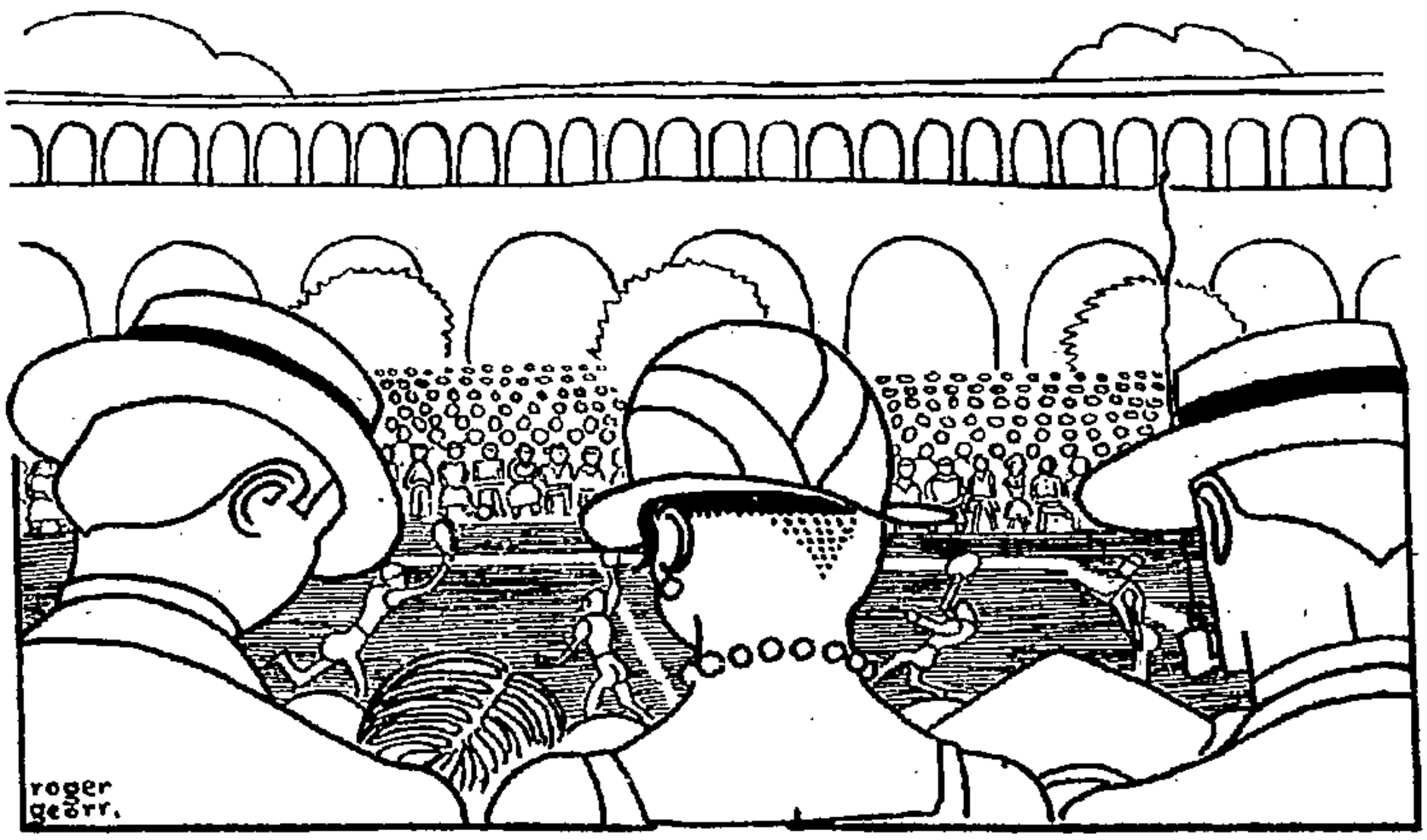

rain des Arceaux, des équipes qui viennent de tous les points du département et des départements limitrophes.

Il faut avoir vu, comme nous en avons eu un jour l'occasion, à Montpellier, une de ces rencontres méridionales qui attirent et passionnent des foules de près de 5.000 spectateurs.

Nous voici un dimanche de juillet. Vers les 3 heures de l'après-midi. En contre-bas du Peyrou et longeant l'imposant aqueduc, le terrain de sport flamboie de lumière et de soleil.

Soudain à 4 heures l'arbitre paraît et les dix joueurs engagent le combat. Un silence règne sur la foule. Les débuts de partie sont toujours silencieux. L'oreille ne perçoit que le crépitement sec de la balle heurtant le battoir ou le tambourin.

Mais le jeu s'anime. Les joueurs de blanc vêtus ne se distinguent

que par la couleur de leur casquette qui va du jaune le plus vif au vert, au rouge et au bleu.

Et l'on voit leurs silhouettes passer et repasser comme des fantômes avec une élégance qui n'exclut ni la force ni l'adresse des poignets.

Les balles partent comme des fusées tantôt hautes et perdues dans le ciel d'une éblouissante pureté, tantôt basses et rapides en rasant le sol.

Quand les équipes sont d'égale force, la partie dure jusqu'à 2 et 3 heures.

C'est alors une lutte épique interrompue seulement par le sifflet de l'arbitre et jusqu'au bout c'est un spectacle merveilleux d'adresse et de grâce qui est donné à la foule en délire.

Le Tambourin fait aujourd'hui partie intégrante ed la vie méridionale.

L'exemple de Pézenas et de Montpellier a été suivi par bien d'autres villes et villages. 1928 a vu la formation de concours à Montpellier, Pézenas, Ganges, Paulhan, Cournonterral, Narbonne, pour ne citer que les plus importants; mais combien de rencontres isolées ont eu lieu de village à village.

La Presse du Midi a toujours témoigné sa sympathie à ce sport si noble et si élégant qu'est le Tambourin. Par ses comptes-rendus elle a su faire connaître et aimer le tambourin.

« *L'Eclair de Montpellier* » a voulu pousser plus avant sa bienveillance, et c'est ainsi que depuis sept ans un championnat dit « Championnat du Languedoc » a été créé et doté par ce journal de nombreux prix, diplômes et médailles.

Ce concours de « *L'Eclair* » si promptement devenu populaire est comme le couronnement de la saison, puisqu'il n'a lieu qu'entre

THÉATRE GUIGNOL

N'oubliez pas de faire venir **Guignol** lors de vos Fêtes Enfantines, Réunions Familiales, Kermesses, Arbres de Noël, etc. — — —

Spectacle sain et recherché des Enfants - Séances de Guignol à Domicile

PARIS — BANLIEUE — PROVINCE

GUIGNOL apporte la joie et le Succès! Faites appel à Lui

Ecrire pour tous renseignements à M. CHOUREAU,
6, Avenue Dinier — GAGNY (S.-et-O.)

THÉATRE GUIGNOL

les vainqueurs de tous les concours régionaux et à la fin de ces concours.

Il suffit d'avoir assisté à une partie de tambourin pour souhaiter que ce sport grandisse et devienne national.

Des essais concluants ont eu lieu à Paris, à Toulouse et dans le Rhône et rien ne prouve que le jeu ne puisse se pratiquer dans toute la France. C'est l'opinion de bien des amateurs de tambourins; c'est la nôtre aussi.

A. MONTREDON.

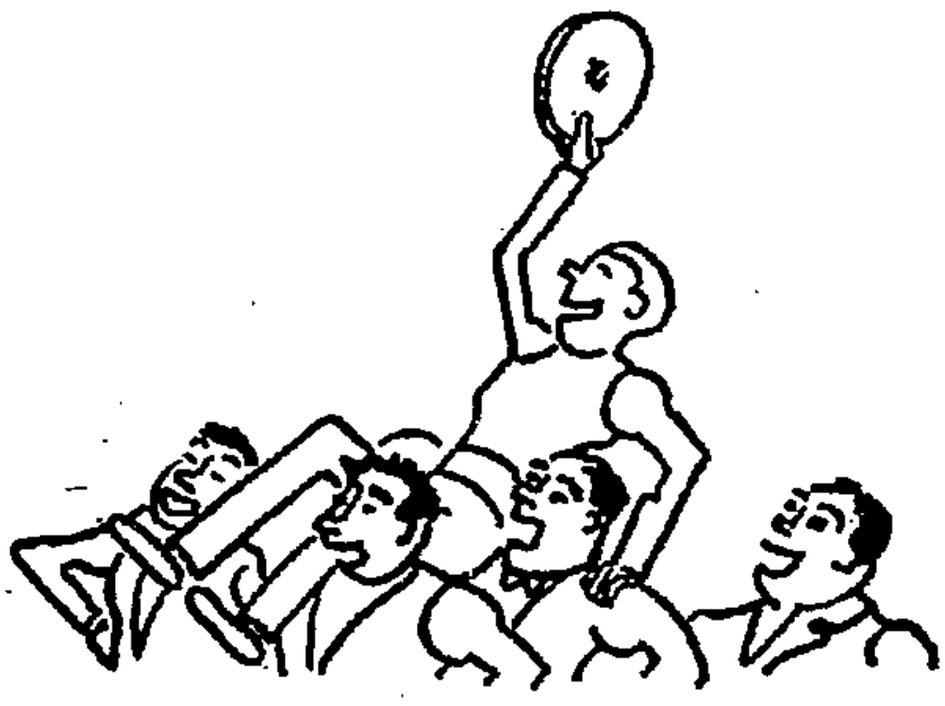

ECRIVAINS ET ARTISTES. Etudes sur *Shakespeare*, *Molière*, *Rabelais*, *Ronsard*, *Mistral*, *Rodin*, *Monet*, *Beaudelaire*, *Hugo*, *Dostoïewski*, *Beethoven*, *Berlioz*, *Bizet*, *Stendhal*, *Mérimée*, *Proust*, *Gide*, *Loti*, *Bourget*, *Maurras*, *Bainville*, *Capus*, *Courteline*, *Donnay*, *F. de Curel*, *Porto-Riche*, *Mounet-Sully*, *Porel*, *Sarah Bernhardt*, *Réjane*, etc...

Les 8 vol. in-16 jésus, illustrés par G. GOOR.
Sur alfa ..... **200** fr.
Sur vélin de Rives ..... **500** fr.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. c. p. 926-78.

UN MENU : DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Alose à l'oseille
Rognons de veau sautés au rhum
Asperges en branches sauce mousseline
Terrine de lièvre
Salade de cresson et de tomates
Fromages
Fruits
Gâteau au chocolat

UNE RECETTE

Gateau au chocolat : On indique généralement pour 3 tablettes de chocolat 60 grammes de beurre, 4 jaunes d'œufs et 4 blancs battus en neige, 1 cuillerée de fécule, 125 grammes de sucre en poudre vanillé.

Une manière plus simple consiste à prendre même poids de chocolat, de sucre, de beurre et d'œufs.

Le chocolat est mis à fondre dans très peu d'eau tiède pour former une pâte épaisse, bien lisse. Ajouter le beurre par petits morceaux, en battant la pâte; puis les jaunes d'œufs, un à un, en battant toujours; la fécule, enfin le sucre vanillé et les blancs d'œufs battus en neige, qu'on mêle avec précaution. On beurre un moule uni, on y verse l'appareil et l'on fait cuire une demi-heure à four doux.

Démouler, servir froid avec crême à la vanille. Toute la préparation du gateau se fait sur feu doux. On ajoute, si l'on veut, à la pâte, des amandes émondées et pilées.

LES CRAYONS CONTÉ SONT LES MEILLEURS.

Le savon l'ABEILLE est recommandé pour le lavage du linge fin et de couleur, des flanelles, du linge de soie et convient particulièrement à toute personne qui a la peau fine et délicate.

La politique étrangère

par J. Le Boucher

LA SARRE

L'année 1930 aura été l'année de la liquidation ! Liquidation ! Il est curieux que ce mot ait été employé pour la première fois dans le camp ex-allié. Il eût été plus à sa place dans la bouche d'un Allemand. Qui dit liquidation dit en effet vente à bas prix, si l'on s'en tient au langage commercial. Si l'on fait appel aux termes juridiques, les hommes de droit savent bien que la liquidation n'est souvent qu'une étape vers la déclaration de faillite.

Les amis d'Aristide Briand ont donc été bien mal inspirés quand ils ont parlé de « liquider ». Liquider quoi ? Ce ne peut être que la victoire. Sans doute, cette expression malheureuse pouvait-elle viser la question des dettes et celle des réparations, mais dans ce cas, ce n'était pas à nous à liquider, c'était à l'Allemagne à payer son dû, et à nous de régler sur des bases équitables ce qui pouvait être dû à nos alliés. Or, il s'est trouvé que le plan Young a réduit la dette allemande des trois quarts du nominal et que le chiffre de notre dette envers les Etats-Unis, chiffre arbitrairement fixé par nos anciens alliés, a été intégralement maintenu.

C'est donc bien nous qui avons en fait liquidé notre droit aux réparations allemandes à vil prix, et notre droit à la justice envers les Américains pour rien du tout.

Mieux que cela. Une politique insane a conduit à ce résultat que pour faire aboutir très modestement des droits financiers incontestables, nous avons donné des primes à nos débiteurs.

Ces primes, c'est en premier lieu l'évacuation anti-

cipée de la Rhénanie, l'abandon prématuré de Mayence, ce nœud vital de l'Europe.

C'est en deuxième lieu la question de la Sarre qui est mise sur le tapis. A quelle personne de bonne foi ces résultats pourraient-ils apparaître normaux, logiques? A une personne peut-être, à celle — si elle a jamais existé — qui croyait fermement que Locarno n'était pas un masque appliqué sur le vrai visage de l'Allemagne. L'évacuation de la Rhénanie a été jetée en pâture aux soi-disant républicains allemands, à la bonne Allemagne. Or, ce qui avait été un encouragement à la bonne foi n'a servi qu'à stimuler l'appétit de nos voraces voisins. Il n'est même plus permis d'en douter après les scènes honteuses qui ont entouré le départ de Mayence du général Guillaumat et de nos troupes, après les représailles ignobles exercées contre tout Rhénan, soupçonné de ne pas haïr suffisamment les « Franzosen », après l'attitude provoquante de la majorité de la presse allemande, à plus forte raison après les élections allemandes de septembre.

De tels faits éclaireront-ils ceux qui se sont montrés partisans d'une négociation anticipée au sujet de la Sarre? On n'ose même pas l'espérer. Il faudrait en effet à ceux-là le courage d'avouer que la politique de Locarno, dite politique de rapprochement franco-allemand, a fait faillite. C'est en effet au nom de cette politique de rapprochement que Stresemann avait obtenu de Briand l'évacuation anticipée de la Rhénanie. C'est au nom de cette même politique que notre ministre des Affaires Etrangères a eu l'effroyable faiblesse d'accepter que la question de la Sarre fût discutée en 1930, contrairement aux stipulations du Traité.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler certains faits, certaines dates. Quand Stresemann obtenait en septembre 1928 à la session de la Société des Nations que le règlement définitif des réparations fût étudié parallèlement à l'évacuation, il avait à ce moment obtenu virtuellement la cessation de l'occupation.

Peut-être cette extraordinaire rançon exigée des créanciers par le débiteur eût-elle pu suffire. Il n'en

fut rien. L'adresse de Stresemann d'une part, le fol entêtement, l'aveuglement de Briand d'autre part, devait grossir encore cette rançon à la Conférence de La Haye en août 1929, de l'apport de la Sarre.

En effet, avant de donner sa signature aux accords financiers intervenus, le subtil ministre allemand réussit à obtenir de Briand l'envoi d'une lettre qui a été publiée par la *Saarbrucker Zeitung* et *l'Europe nouvelle*. La voici :

« *Monsieur le Président du Conseil,*

« *Me référant à nos conversations relatives à la* solution prochaine *de la question de la Sarre, j'ai l'honneur de confirmer à votre Excellence notre accord réciproque : les droits de la population sarroise étant sauvegardés, les* QUESTIONS DE DETAIL *devront faire l'objet de négociations franco-allemandes qui commenceront à bref délai à Paris et devront autant que possible être menées à bien sans interruption* ».

Cette lettre est à nos yeux le magnifique symbole d'une mentalité dépourvue de bon sens et de logique, mais admirablement instruite des arcanes parlementaires. Sans doute, les termes de la lettre autorisaient-ils à dire devant les Chambres qu'aucun engagement précis n'avait été pris à La Haye, mais elle n'en constituait pas moins pour l'Allemagne et pour les Sarrois un acte décisif. Les termes étaient vagues, mais leur portée devait être immense. C'était montrer clairement, proclamer qu'on se désintéressait de la Sarre et des Sarrois, c'était donc fausser d'avance sciemment les résultats du plébiscite si ce plébiscite a jamais lieu.

Vous eussiez été Sarrois que sans doute vous eussiez raisonné ainsi : pourquoi regarder du côté de la France puisque celle-ci envisage parfaitement de lâcher cinq ans avant que la question dût même se poser, ce qui lui a été donné *en pleine propriété*. Ce n'est pas tout. Que penser de l'expression : *questions de détails ?* Quelles sont ces *questions de détail?* C'est de toute évidence d'abord la propriété des mines, ensuite les rela-

tions douanières. Voilà ce que M. Briand appelle des « questions de détail ».

Les réserves de houille du bassin de la Sarre sont évaluées à 10 milliards de tonnes, exploitables jusqu'à une profondeur de 1.500 mètres. En 1923, nous avons extrait jusqu'à 43.000 tonnes de charbon par jour. En 1928, la production de fonte et d'acier a été respectivement de 1.926.000 tonnes et de 2.068.000 tonnes.

Or, la France est entièrement propriétaire des mines de la Sarre. Rappelons l'article du traité :

« *En compensation de la destruction des mines de charbon dans le Nord de la France et à valoir sur le montant de la réparation des dommages de guerre dus par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la* PROPRIÉTÉ ENTIÈRE ET ABSOLUE, FRANCHE ET QUITTE DE TOUTES DETTES OU CHARGES, AVEC DROIT EXCLUSIF D'EXPLOITATION DES MINES DE CHARBON *situées dans le bassin de la Sarre, délimité comme il est dit à l'article* 48 (1).

C'est donc la propriété de tout un bassin minier qui est traitée de question de détail!

Autre détail évidemment, les relations douanières franco-sarroises? Or, il faut savoir que la Sarre occupe le sixième rang de notre clientèle étrangère, après la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suisse, et qu'elle nous achète autant que l'Italie et plus qu'aucune de nos colonies si l'on excepte l'Algérie. A l'heure actuelle, nous vendons à la Sarre annuellement pour plus de 2 milliards de marchandises. Nous reviendrons sur l'importance de la Sarre dans l'économie française. Nous voudrions auparavant examiner un autre point de la lettre échangée entre Briand et Stresemann.

Afin de montrer sans doute qu'il ne se désintéressait pas des Sarrois, du statut politique de la Sarre, M. Briand tint à insérer dans sa lettre ce petit membre

---

(1) Rappelons à cette occasion qu'Aristide Briand avait eu l'impudence, quand fut discutée à la Chambre la question de la Part du Combattant, de dire que la France n'était pas propriétaire de ces mines.

de phrase : « Les droits de la population sarroise étant sauvegardés... » Si l'on y regarde d'un peu près, ces quelques mots pourraient bien ne rien signifier du tout; car l'abandon économique du bassin de la Sarre signifierait fatalement son abandon politique.

M. James Donnadieu, dans une forte et claire étude sur *la Sarre*, écrit :

« *Il faut le dire. L'abandon des houillères implique le renoncement total au territoire. Le traité de Versailles est sur ce point formel. Il dit expressément que l'Allemagne ne pourrait nous racheter les mines que dans les parties de la Sarre qui se seraient prononcées en sa faveur. Si nous renoncions aux charbonnages, nous semblerions considérer que les sentiments de la population sont assez clairs pour se dispenser de toute consultation. Pratiquement, nous renoncerions au plébiscite : il ne peut avoir lieu maintenant, la période de quinze ans prévue par le traité de Versailles pour que la population pût se faire une opinion raisonnable n'étant pas écoulée; il ne peut avoir lieu cinq ans après que nous aurons cédé les mines et que nous aurons laissé le champ entièrement libre à la propagande allemande* ».

C'est l'évidence même.

Du jour où les mines auront été revendues à l'Allemagne, les Sarrois se tourneront vers le Reich sinon par goût, du moins par nécessité. On peut faire confiance aux dirigeants de Berlin, qu'ils soient démocrates,

populistes ou nationalistes, pour obliger les Sarrois à voter pour l'Allemagne. Donnerons-nous aux Allemands des verges pour nous battre? C'est inutile répondent les partisans de la politique de Locarno, qui ont été les partisans acharnés de l'évacuation de la Rhénanie et sont aujourd'hui les partisans de l'abandon de la Sarre, c'est inutile parce que le siège des Sarrois est fait, s'il a jamais été à faire. Voire! La chose est-elle absolument sûre? Mais en admettant encore qu'elle le soit, qu'avez-vous fait pour empêcher qu'il n'en fût ainsi? Un simple fait suffira à montrer l'inertie politique dont firent preuve nos dirigeants. En juin 1925, quand eurent lieu les élections au Landesra, ou conseil consultatif sarrois, on omit de faire connaître aux Français « habitants de la Sarre » sur quelles personnalités ils devaient concentrer leurs voix. Chacun d'eux vota donc au petit bonheur. Or, 30.000 Alsaciens étaient à cette époque installés en Sarre! Pourtant si nos services ne faisaient rien ou si peu pour lutter efficacement contre la propagande effrénée de l'Allemagne, économiquement, les Sarrois pouvaient encore faire une comparaison tout à notre avantage dans un autre domaine. Il s'agit du rendement industriel.

La restauration des mines, l'exploitation moderne de celles-ci constituaient autant de titres non pas peut-être à l'affection des Sarrois, mais à leur estime. Abandonner la Sarre en 1930, ce serait jeter le manche avant la cognée. Les compensations que certains veulent faire miroiter à nos yeux ne sont certes pas illusoires. De quelles compensations peut-il s'agir? La vente des mines? Mais ne les vendrons-nous pas tout aussi bien en 1935, même si le plébiscite nous est défavorable?

Si l'on fait abstraction d'un chimérique rapprochement moral, une tractation anticipée ne présente que des inconvénients. L'Allemagne réinstallée dans les mines pourra peser sur le marché de la houille à son gré.

Il semble bien que cette éventualité ait alarmé de nombreux bons Français. De nombreuses Chambres de commerce ont protesté contre l'abandon éventuel du marché sarrois.

Il ne faut pas oublier en outre qu'un abandon volontaire et anticipé de la Sarre — or l'abandon des houillères implique l'abandon territorial — équivaudrait à une revision du traité. Pour la première fois serait acceptée par l'un des peuples vainqueurs une revision *territoriale* du traité de Versailles. Est-ce nous qui allons donner ce premier coup de pioche dans un édifice qui ne présente déjà pas la solidité désirable? Est-ce nous qui allons aiguiser la voracité allemande et lui fournir un précédent pour réclamer la revision des frontières; à l'est, suppression du corridor de Dantzig; au nord, le retour au Reich d'Eupen et de Malmedy, du Sleswig....

Aristide Briand et ses amis ne semblent pas avoir aperçu ces dangers puisque les négociations franco-allemandes au sujet de la Sarre ont commencé le 21 novembre 1929. Immédiatement, les exigences allemandes se précisèrent. La *Gazette de Cologne* semble avoir assez bien résumé la thèse du Reich quand elle écrivait dans son numéro du 13 octobre :

« Voici ce qu'exige l'Allemagne : rétablissement complet de la souveraineté *politique* et économique du Reich dans le territoire de la Sarre. La délégation allemande repoussera *a priori* toute discussion sur un régime politique transitoire, même à un caractère, économique ou autonomiste. De plus, l'Allemagne exige que les mines soient rendues à l'Etat prussien et bavarrois. Il est inadmissible qu'elles soient internationalisées ou deviennent propriété privée. Pas de rectification quelconque de frontières. Ni dans le Warnat, ni ailleurs, aucun pouce de terre allemande ne pourra être cédé. L'Allemagne n'admet pas qu'on veuille discuter sciemment de cette question parce que tous ces points ne sont qu'une exécution anticipée (!) du traité de Versailles qui ne comporte pas de retouche (!). Voici ce que nous offrons : la Sarre étant allemande à 100 p. 100 (!), nous renoncons au plébiscite qui porterait un grave préjudice politique et moral à la France. De plus, nous sommes disposés à conclure un accord économique avec nos voisins.

« Il est évident que les droits politiques (!) de la population sarroise devront être sauvegardés au même titre que son intérêt économique. Tels sont les éléments de négociation que rencontreront les délégations à Paris. L'Allemagne ne veut pas autre chose que libérer son pays frontière prisonnier. La France a une occasion d'échanger sa chance politique nulle contre une excellente affaire. »

Cette affaire, si affaire il y a, ne se présentera-t-elle pas dans d'aussi bonnes conditions en 1935 qu'en 1930? En face d'une Allemagne qui aurait recouvré la souveraineté sur une Sarre dont les mines appartiendraient à la France, le Reich n'aurait-il pas lui *aussi* un grand intérêt à ne pas se montrer trop exigeant ?

La question peut paraître prématurée puisque les négociations franco-allemandes cnt été suspendues d'un commun accord — on a pris bien soin d'éviter de prononcer le mot de rupture — après plusieurs mois de conversation. Que faut-il en déduire? Que l'Allemagne s'est refusée formellement à admettre l'idée d'une coopération économique dans la Sarre, ce qui — aux yeux de nos Locarnistes — constitue cependant la meilleure méthode de rapprochement.

Ce refus éclairera-t-il nos dirigeants? Les négociations seront-elles reprises? C'est probable. Quand? Je l'ignore. Mais quoi qu'il en soit, les raisons historiques, politiques, stratégiques, économiques qui, l'an dernier, auraient dû inciter nos gouvernants à repousser toute discussion sur la Sarre, demeurent. Elles nous font un devoir de lutter jusqu'au bout avant d'abandonner la Sarre à l'Allemagne.

M. Jean Rovire, dans un remarquable volume inti-

Mgr LE DUC DE GUISE

Beau portrait héliogravure 28 × 38. . . . . 23 fr. franco.
— — grande marge . . 33 fr. —

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78

tulé : « Perdrons-nous la Sarre ? » a tracé en un bref raccourci l'histoire du bassin sarrois.

« Jusqu'en 1815, écrit-il, la région sarroise n'avait jamais cessé d'être imprégnée d'influence française. »

Waterloo, puis Sedan, devaient constituer deux coupures dans l'histoire française de la Sarre.

Avons-nous le droit de faire fi de cette influence qui s'est exercée pendant deux millénaires?

Comme le dit également si bien M. Jean Rovire « Si nous perdons la Sarre, ce n'est pas parce que nous sommes faibles comme des enfants devant la colossale Germanie, c'est parce que nous n'avons pas voulu jouer notre jeu ».

Voilà, en un raccourci terriblement bref, pour les raisons historiques. Nous avons vu que, politiquement, l'abandon volontaire de la Sarre constituerait un précédent dangereux. L'Allemagne se trouverait ainsi mieux placée pour réclamer d'autres revisions territoriales du traité.

Des raisons stratégiques devraient également nous inciter à une extrême prudence. La Sarre n'a-t-elle pas toujours été la grande route suivie par les invasions allemandes? Pourquoi donc Louis XIV avait-il fortifié Sarrelouis? Sarrebruck, très important nœud de voies ferrées entre la France et l'Allemagne n'est qu'à 60 km. de Metz et à 30 kilomètres de Strasbourg?

Notre frontière de l'Est est-elle donc si protégée? Nous savons bien qu'il n'en est rien, pour y avoir été regarder de près. Aucun travail vraiment sérieux n'avait encore été entrepris à l'aube de l'an 1930.

Restent les raisons économiques. Or, tous les économistes un peu sérieux reconnaissent que la seule possibilité de salut de la sidérurgie sarroise depuis que l'acier a remplacé le fer réside dans son agrégation à la sidérurgie lorraine. « Une frontière entre la Sarre et la Lorraine serait une hérésie économique, a écrit justement M. Jean Rovire. « Si la Sarre qui achète à la Lorraine 97 % du minerai de fer qu'elle consomme devait se tourner vers l'Allemagne, pourrait-elle lutter

contre la métallurgie de Westphalie, mieux outillée?

Nous voudrions terminer cette rapide étude sur deux phrases. L'une est de M. Hermann Roechling qui a dit un jour : « Nous allons jouer un bon tour aux Français. Ils comptaient sur l'Alsace pour ramener la Sarre à eux. Nous allons vouloir que ce soit la Sarre qui leur arrache l'Alsace ».

L'autre est de M. Tardieu. Elle est écrite dans son livre « La Paix ».

« Si nos alliés, dit-il, pensent qu'il y a dans le bassin de la Sarre trop d'Allemands pour que soit possible l'union immédiate avec la France, nous estimons, nous, qu'il y a, dans ce même bassin, trop de Français d'origine et d'aspiration pour que la France puisse consentir à les laisser sous la domination prussienne ».

M .Tardieu a-t-il changé d'avis?

J. Le Boucher.

CHANTIER
du
MONT-BLANC

BOIS ET CHARBONS

Chauf. part. et p. immeubles — Charbons industriels

Conditions spéciales aux Amis d'A. F.

P. CHIGNOL, 23, Grande-Rue, à Montrouge (Seine)

Littré : 44-76 — Alésia : 08-56

Ode à Mistral

Mistral, poète, mage, apôtre.
Toi dont les mains ont répandu.
Des monts d'Auvergne à la Mer Nôtre,
Le bon grain qui n'est pas perdu.
Du lieu sans ombre où tu résides,
Contemple de ces yeux lucides
Que rien de trouble n'a violés,
Dans ce qui fut broussaille et friche,
La moisson d'aujourd'hui plus riche
Que tout l'or des terrestres blés.

O maître, l'idée immortelle
Qui jaillit un jour de ton cœur
Ne trouve pas de sol rebelle,
Mais partout germe et porte fleurs,
A travers champs, pâtis et landes,
Parmi le thym et la lavande,
Parmi la vigne et l'olivier,
Les châtaigniers et la bruyère,
Elle déroule, nourricière,
Ses flots que rien n'a pu dévier.

Devant la moisson idéale
Qu'avec amour tu préparas,
Qui des puys aux golfes s'étale,
Laisserons-nous tomber nos bras,
Ne saurons-nous lier en gerbes
Tant d'espoirs drus, luisants, superbes
Bouderons-nous sur la faucille
A présent qu'est mûr et scintille
Le froment qu'il faut engranger ?

Moissonneurs, chantez : le chant prête
L'enthousiasme créateur
Qui veut que la tâche soit faite
Dans l'allégresse et la splendeur !
Beaux mainteneurs de notre race
Qui mettez vos pas dans la trace
Radieuse encor de ses pas,
Chantez, à l'exemple du Maître.
L'ordre nouveau qui va renaître
De la terre qui ne meurt pas !

Chantez ! que la langue romane
Fleurisse dans l'air glorieux
Où, comme un couchant d'or, se fane
La mémoire des anciens Dieux !
Chantez en l'honneur du génie
Dont le soleil d'Occitanie
Mûrit et gonfla les chansons,
Et que les vers dorés s'envolent
Comme au mois de mai les corolles
S'échappent de tous les buissons.

Délivrez vos cœurs sans vergogne
Dans la langue du Limousin
Ou dans le parler de Gascogne
Et rêvez qu'à notre toscin,
Mille franchises abolies,
Par des rhéteurs ensevelies
Dans la pourpre d'un mot sanglant,
Sortent du tombeau centenaire
Et déploient en pleine lumière

Leur long cortège étincelant.
Mais, pour qu'un rêve s'incorpore,
Frères d'oc, ce n'est pas assez
D'une chanson tendre ou sonore
Sur la douceur des jours passés,
C'est avec nos sueurs, nos peines,
Peut-être le sang de nos veines
Qu'à l'ombre du Drapeau royal,
Nous ferons cette Renaissance
Dont tu déposas la semence
Dans tes vers sacrés, ô Mistral !....

ALBERT PESTOUR.

Le catalogue d'ouvrages de luxe et d'éditions originales est envoyé gratuitement sur demande adressée à la

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome. PARIS (8e)
C. C. P. 926-78

Le Centenaire de Frédéric Mistral

Parmi les fêtes qui ont eu lieu en l'année 1930 pour célébrer de nombreux centenaires, celles en l'honneur de Mistral revêtirent un aspect populaire (dans l'heureux sens du mot) qui en fit leur plus beau cachet.

Ce ne fut pas seulement l'hommage de disciples qui avaient particulièrement connu et aimé le maître, mais encore la manifestation de la reconnaissance de tout un peuple qui sait ce qu'il doit au mainteneur et au restaurateur des principes de sa civilisation.

Inauguration d'un buste du poète en Avignon

Le 7 septembre a eu lieu en Avignon l'inauguration d'un buste de Mistral, œuvre du provençal Jean-Pierre Gras, que le poète compta parmi ses amis les plus intimes. Dès 7 heures du matin, les rues de la ville décorée aux couleurs françaises et provençales étaient emplies d'une foule joyeuse. Il semblait qu'au milieu de ces cohortes de jeunes gens et « de filles d'Avignon » qu'Aubanel a chantées, et que Charles Maurras déclare si belles qu'elles éclipsent la splendeur des monuments de la ville, flotte l'âme de celui qui venait si fréquemment en Avignon et goûtait toujours une grande joie à se trouver au milieu de son peuple.

Cependant, sous un soleil plus haut qui dorait de sa lumière la grisaille des monuments, des Provençales pieuses revêtues du costume traditionnel, un livre d'heures sous le bras, sortaient de l'église de Notre-Dame-des-Doms où venait d'être célébrée la messe de la Ste-Estelle. Au cours de cette cérémonie religieuse, qui se déroula en la présence de Mgr de Llobet, archevêque d'Avignon, M. l'abbé Avril prononça dans la langue de Mistral une allocution dans laquelle il dit excellemment toute la place que tient le sentiment religieux dans l'œuvre de l'auteur de *Mireille* et de *Nerte*.

C'est avec une exactitude trop rare au pays du soleil que les personnalités prirent place dans la tribune officielle dressée en face du monument. Il y avait là, entourant Mme Frédéric Mistral, la veuve du maître; Mmes Jehanne de Flandresy, Etiennette Gilles, MM. Verdet Kléber, président du comité d'érection du monument; Louis Gros, maire d'Avignon; Marius Jouveau, capoulié du Félibrige, le préfet du Vaucluse, les autorités militaires, Emile Ripert, Claude Brun, Frédéric Mistral neveu, Gabriel Boissy, Philippe de Zara et enfin de nombreuses personnalités étrangères qui avaient tenu à venir apporter l'hommage de leur pays à la mémoire du grand Latin : S. Ex. Faralli, consul général d'Italie à Marseille, accompagné de M. Antoine Riva, agent consulaire d'Italie à Avignon; le professeur Mario Chini; S. Exc. Farinelli, délégué de l'académie royale d'Italie; Francesco Matheu, Catalan; Joan Maria Guasch, poète catalan; Alfons Maseras, homme de lettres catalan; Pamphile Seicaru, député roumain, directeur du journal *Curentul*; Crainic, député roumain, directeur de la revue *Ganairea;* Desensianu, homme de lettres roumain; docteur Hippocrate S. Caravias, délégué de la société littéraire et artistique Parnassos, d'Athènes; le comte Ehrensvard, ministre de Suède à Paris; Edouard d'Elgoth Ligocki, écrivain polonais.

Autour du monument, recouvert d'un voile orné des « Pals » de Provence, le public se pressait impatient. A la plus haute fenêtre d'une habitation du XVI^e^ siècle, une sœur de Mireille, qui portait la coiffe des filles d'Arles, souriait. Elle semblait attendre l'aubade des tambourins et des violons, mais ce fut une salve qui résonna. Mme Mistral découvre le monument.

Tandis que l'on admirait l'œuvre sculpturale de l'artiste, qui a représenté le poète, le visage empreint d'une sévère gravité et regardant au loin vers la plaine où se dressent les Mas, M. Verdet Kléber se leva pour prononcer un discours au nom du comité du monument. Après avoir rappelé que c'est au château de Font-Ségugne, tout proche d'Avignon, que Mistral fonda, avec ses premiers disciples, le mouvement qui devait porter ses fruits au delà des frontières de la Provence, dans tous les pays latins, l'orateur montra que la ville que le grand Maillanais avait passionnément aimée se devait de commémorer dignement, en même temps que Rome et Barcelone, la naissance du poète.

M. Louis Gros, maire d'Avignon, remercia ensuite, au nom de la ville, M. Verdet Kléber et tous les membres du comité. Puis le capouillé du félibrige, M. Marius Jouveau, prit la parole en provençal. En des accents émouvants, celui à qui il fut donné de voir fréquemment Mistral en Avignon, évoqua le souvenir des heures passées où le poète venait visiter la cité des papes.

On eut ensuite le plaisir d'entendre M. Gaillard déclamer les vers majestueux et puissants du *Lion d'Arles.* Puis le double chœur mixte des chanteurs palestriniens de Marseille, dirigés par M. Michel Rouy, fit retentir les accents émouvants du *Rénégat*, un des plus beaux poèmes de Mistral ; enfin, toute la foule présente entonna l'hymne qui retentissait autrefois dans les assemblées que présidait le maître : la *Coupo Santo.*

Un cortège symbolisant l'entrée en Avignon de la reine Jeanne, que Mistral a chantée, défila ensuite devant le monument. Montés sur leurs minuscules chevaux camargues, dont les pieds semblaient effleurer à peine le sol, les gardians, conduits par le marquis de Baroncelli-Javon et José d'Arbaud, furent l'objet d'une ovation sans fin. Durant toute l'après-midi, dans l'île verte de la Barthelasse, où les félibres aimaient à se réunir, les cavaliers offrirent à la foule provençale un spectacle dont elle est avide, jusqu'à la tombée de la nuit. Ces nouveaux centaures, ainsi que les appelle Montherlant, galopèrent, effectuant divers jeux équestres, dont le plus goûté est toujours celui des écharpes.

Le pélerinage à Maillane

Tous ceux qui avaient assisté la veille à l'inauguration du monument de Mistral en Avignon, avaient tenu à se rendre à Maillane, le 8 septembre 1930, centième anniversaire de la naissance du poète.

On rencontrait à tout coin de rue d'innombrables disciples de Mistral qui ne s'étaient pas revus depuis des décades, de belles et jeunes Provençales de toute condition, portant le gracieux hennin et la chapelle de Mireille.

A 9 heures du matin, une foule immense emplissait la place du village où l'on célébrait une messe. NN. SS. Dubourg, évêque de Marseille, et Simeone, évêque de Fréjus, assistent à la cérémonie. A l'Evangile, M. le chanoine

MARCEL COULON

Dans l'Univers de MISTRAL

CE LIVRE EST DÉDIÉ
A TOUS CEUX
QUI ONT BIEN PARLÉ
DE
MISTRAL
EN LA PERSONNE
DE
CH. MAURRAS
QUI
EN A PARLÉ
LE MIEUX DEPUIS
LAMARTINE

Mistral est-il un génie de premier ordre, une des douze merveilles du monde des Muses? Nous en avions, depuis le *Quarantième Entretien* de Lamartine, plus que le soupçon, nous n'en avions pas la certitude absolue. Disons le mot : nous manquions d'une grande étude critique sur ce grand poète.

Marcel Coulon nous l'apporte. Il analyse à fond les éléments principaux de Mistral, il note les secondaires et nous en présente un portrait aussi complet que précis. Il montre qu'aucun des thèmes de la poésie universelle : la Nature, Dieu, la Patrie, l'Amour, la Mort, la Paix et la Guerre avec leurs travaux, la Famille, la Tradition, l'Art, la Réalité, le Rève, la Légende, l'Histoire, n'ont été hors des moyens de Mistral et que, sur chacun son originalité est éclatante. Il découvre la source de cette originalité : à savoir qu'il n'y a eu depuis l'hellénique Homère un génie aussi *régionaliste* que ce Provençal. C'est à l'exploitation méthodique du Régionalisme que Mistral doit notamment d'être le *poète du Folklore*, le *poète du Catholicisme ;* deux choses que le Parnasse de sol français ne connaissait pas. Mais il fait aussi le pont entre le lyrisme moyenageux et le lyrisme moderne, cependant que sa pensée et que son art marient l'esthetique classique à la romantique.

Ici, comme pour Verlaine et Rimbaud, Moréas, Gourmont, Raoul Ponchon ou J. H. Fabre, l'auteur des *Témoignages* et d'*Anatomie Littéraire* ne se contente pas d'argumenter, il cite abondamment. Les trois mille vers qu'il enchâsse dans sa substantielle glose font encore de cet ouvrage une véritable anthologie mistralienne.

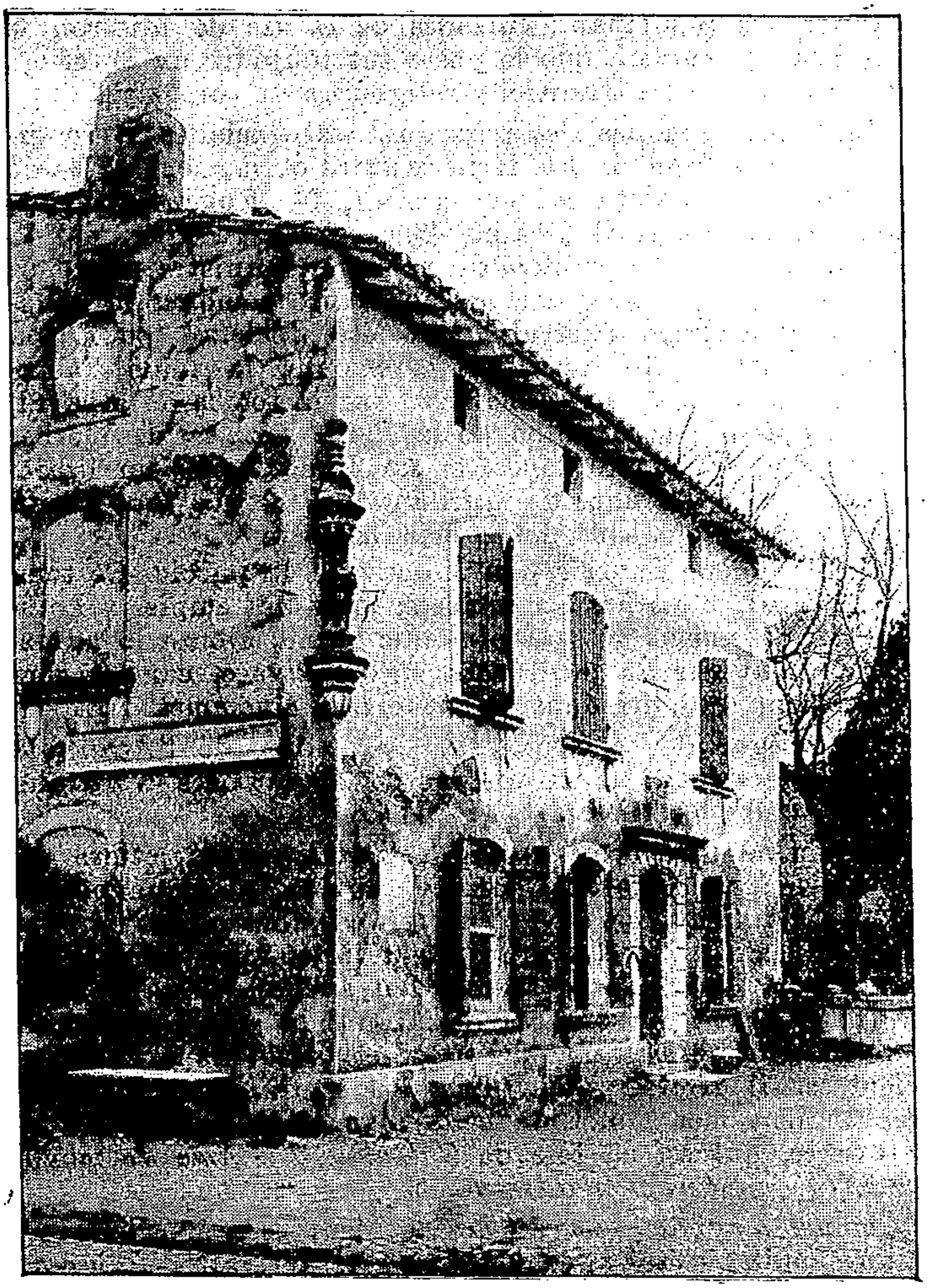

(*Cl. Rol*)

La Maison de Mistral, à Maillane.

Pépin prononça un sermon en provençal, dans lequel, à propos des principaux épisodes de la vie de Mistral, le prédicateur montra que le poète fut toujours un chrétien, fidèle à toutes les traditions religieuses de son pays.

La messe terminée, les personnalités officielles se rendirent à la maison de Frédéric Mistral et là, sous le saule où les fées venaient danser la nuit, M. Eugène Lautier, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, décora de la Légion d'honneur la veuve du poète. Le ministre prononça ensuite d'émouvantes paroles pour dire combien la collaboration de Mme Mistral avait été précieuse pour son mari. Après cette touchante cérémonie, la foule s'achemina lentement vers le cimetière. Sur la tombe de Mistral, qui représente le pavillon de la *Reine Jeanne*, des gerbes de fleurs avaient été déposées; sur l'une d'elles on lisait: « Ecole libre des filles de Maillane ». Plus que tout autre, cet hommage eût sans doute ému le poète.

« M. Eugène Lautier prit à nouveau la parole. Ce tombeau, dit-il, n'est pas un tombeau mais un temple. » Lorsque ce monument ne sera plus que ruine, ajouta le ministre, le souvenir du poète sera encore vivace, car ses vers chanteront toujours dans la mémoire des hommes.

Le délégué de la Grèce, M. Carazillas, de l'Académie d'Athènes, déposa alors une gerbe de lauriers d'Attique sur la tombe de Mistral.

Quand M. Eugène Lautier fut sorti du cimetière où repose le grand poète, Charles Maurras, accompagné du commandant Dromard et d'un grand nombre de félibres de toute la Provence, s'approcha de la coupole blanche et, faisant un signe pour demander silence, déclara qu'il fallait adresser au souvenir de Mistral la *prière nationale* qui contient le souvenir du passé et la foi dans l'an qui vient, et il récita, tandis que des centaines de bouches reprenaient mot à mot, la belle invocation à l'âme de la Provence, qui est en tête de *Calendal* : « *Amo de moun païs, tu que dardes manifesto...* »

Comme Maurras achevait les derniers vers, une rumeur lui répondit; c'était Léon Daudet qui arrivait d'Avignon avec Lucien Moreau : l'heure et l'endroit qui convenaient pour la rencontre de nos amis.

A la sortie du cimetière, on se rendit au « Mas du Juge » où Mistral passa son enfance.

Là, des discours furent à nouveau prononcés. M. Mathieu, poète catalan, rappela l'union étroite que Mistral

parvint à réaliser entre les deux sœurs latines, qui furent autrefois réunies sous le même sceptre. Puis, Frédéric Mistral neveu et Marius Jouveau, parlèrent à leur tour de cette alliance entre Provençaux et Catalans célébrée pour l'éternité par les vers de Mistral.

A midi 30 eut lieu un banquet à l'issue duquel furent portés de nombreux toasts. Le poète italien Marinetti prit tout d'abord la parole au nom des délégués étrangers et dit la reconnaissance que tous les peuples latins doivent nourrir pour celui dont les accents « ont éveillé la race lumineuse et apostolique ». Le docteur Morizot parla ensuite au nom du conseil général des Bouches-du-Rhône, puis Mario Roustan se crut obligé de venir jeter une note politique dans cette manifestation pieuse et dire que le souvenir de Mistral n'appartenait à aucun parti mais à tous les Provençaux.

Il parla également de l'esprit de « Locarno » à propos de l'œuvre de fédération latine accomplie par Frédéric Mistral... »

Ces paroles firent naître dans l'assistance un murmure désapprobateur.

Enfin, M. Eugène Lautier fit une profession de foi méridionale, exaltant les qualités de la race qui vit au pays d'où vient la lumière.

« Vous aimez, a-t-il déclaré, vos horizons illuminés deux fois : par votre ciel d'abord, et par Frédéric Mistral qui les a reflétés et décrits. Vous reconnaissez dans les personnages familiers tels traits qu'il vous a plu de distinguer chez vos parents ou vos amis.

« C'est par là que Frédéric Mistral est vôtre. J'essaierai de dire tout à l'heure qu'il est trop grand pour que vous puissiez l'avoir exclusivement et tout entier.

« Il s'est penché sur votre fangue qui semblait déchue et qui n'était que blessée, ou négligée. Il lui a donné les soins pieux d'un fils enthousiaste et fort. »

COLLECTION DES BROCHURES D'A. F.

La collection de toutes les brochures actuellement en vente est envoyée franco de port contre la somme de 65 francs.

Une prime gratuite sera jointe à toutes les demandes qui nous parviendront avant le 1er Mai 1931.

Voir page 63 la liste des brochures et publications diverses.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78

Au Palais de Rome
Une fête de la latinité

En cette année du deuxième millénaire de la naissance de Virgile, les fêtes mistraliennes fussent demeurées incomplètes, si la race latine avait omis d'unir en un même hommage de reconnaissance et d'admiration deux des plus grands poètes épiques de la latinité. Aussi, ceux qui avaient le noble souci de commémorer dignement le centenaire de la naissance de l'auteur de *Mireille* ont-ils organisé, à Avignon et à Lourmarin, deux journées pour fter en même temps Virgile et Mistral.

Le 9 septembre a eu lieu la première de ces fêtes de la latinité. Dans le vestibule d'honneur de l'antique palais du Roure, construit par les seigneurs florentins de Baroncelli et dont la poétesse Jehanne de Flandresy a fait, suivant l'expression du marquis de Baroncelli-Javon, le tabernacle des choses provençales, mistraliennes et latines, une plaque de marbre, sur laquelle sont gravées les strophes de l'*Ode à la race latine*, fut apposée. C'est le marquis Folco de Baroncelli-Javon qui prononça le discours d'inauguration. On était pénétré d'une émotion profonde en entendant celui qui, à l'exemple de d'Arbaud, ne quitte ses éperons de gardian que pour chanter la terre de Provence et ses coutumes millénaires, parler dans la demeure de ses pères de l'attachement du sol natal.

Folco, à qui Mistral disait : « Il faut bien que vous soyez Florentin pour aimer autant la Provence », évoqua d'abord les souvenirs personnels que lui rappelle la vue de ce palais où Mistral vint si souvent accompagné de ses amis, parmi lesquels Baroncelli cita les noms de Marius André et de Charles Maurras. Il célébra ensuite la grandeur de la race latine et montra quel devoir impérieux c'est pour elle que de rester attachée aux coutumes et aux traditions qui constituent la plus riche de toutes les civilisations que le monde ait connues.

S. Exc. Farinelli prit ensuite la parole et dit son immense admiration pour le caractère d'universalité de l'œuvre mistralienne.

M. Gaillard déclama alors l'*Ode à la race latine* et, tandis que résonnaient ces puissants accents, toute l'assistance, dans laquelle chaque nation latine était représen-

Quelques Grands Succès

FRÉDÉRIC MISTRAL

Prose d'Almanach . . . . . 15 fr.
Nouvelle Prose d'Almanach . . 15 fr.
Dernière Prose d'Almanach . . 15 fr.

DANIEL HALÉVY

Fin des Notables . . . . . 15 fr.

JACQUES DE LACRETELLE

Sarn . . . . . 15 fr.

ANDRÉ SIEGFRIED

Tableau des Partis en France . 15 fr.

ANDRÉ MALRAUX

La Voie Royale . . . . . 15 fr.

JEAN GIONO

Regain . . . . . 15 fr.

STEFAN ZWEIG

Fouché (1 fort volume) . . . . . 20 fr.

ANDRÉ DEMAISON

La Comédie animale . . . . . 15 fr.

GEORGES BERNANOS

Drumont . . . . . 15 fr.

AUX ÉDITIONS BERNARD GRASSET

tée, communie dans un même sentiment de fierté, d'admiration et d'amour.

Une deuxième plaque commémorative de la fondation de l'*Aïoli*, journal que créa Mistral et que dirigea Baroncelli pendant neuf ans fut ensuite inaugurée.

Puis, la foule se rendit ensuite dans la cour du palais, où, sous un figuier qui rappelait les *Géorgiques*, M. Mignon, professeur d'italien à la faculté d'Aix-en-Provence, parla des nombreux liens littéraires qui unissent la Provence et l'Italie. Après avoir rapproché les œuvres de Dante et de Mistral, ces deux plus grands poètes épiques de la chrétienté, M. Mignon lut les beaux vers de Pierre de Nolhac qui rappellent au monde latin la grandeur de sa mission.

Je crois que Dieu se sert de la latinité
Pour préparer la terre à sa grande unité.

Après lui, Emile Ripert lut une lettre d'excuses et de regrets de Pierre de Nolhac qui n'avait pu, ainsi qu'il l'avait vivement désiré, présider cette journée, plus particulièrement réservée à fêter l'amitié franco-italienne. Puis celui qui a chanté Pétrarque et Mistral avec tant d'amour montra quelle est la filiation qui relie Mistral à Virgile, Dante et Pétrarque. En un discours dont on ne peut dire toute la finesse et la richesse de nuances, Emile Ripert compara les poèmes de Virgile à ceux de Mistral.

Enfin, Mlle Beppina Antonini prononça une conférence pleine de charme sur l'amour héroïque exalté tour à tour par ceux qui immortalisèrent Béatrice et Esterrelle.

A Arles

A Arles, les fêtes de Mistral débutèrent par l'inauguration de l'avenue Frédéric Mistral.

A 11 heures, à Saint-Trophime, une messe solennelle fut chantée devant les autorités et tout le clergé arlésien rassemblé sous la présidence d'honneur de Mgr Berlandier, archiprêtre; le chanoine Imbert prononça, en provençal, un très beau sermon, rappelant l'enfance et la formation religieuses de Mistral. Il termina par la strophe de *Calendal:* « Ame de ma patrie! âme pieuse! »

Charles Maurras, Lucien Moreau et le commandant Dromard avaient été officiellement invités au banquet de 200

(*Cl. Rol.*)

Frédéric Mistral.

couverts qui s'est donné à l'hôtel Jules César, sous la présidence de Jouveau, capoulié du félibrige. On y remarquait la présence de la plupart des notoriétés qui avaient assisté aux fêtes d'Avignon et de Maillane, des écoles félibréennes du Languedoc et de la Provence maritime.

Au champagne, des toasts furent prononcés par Marius Jouveau, Emile Ripert, Frédéric Mistral neveu, Mario Chini et notre distingué confrère roumain Crainic, qui, dans son discours a rendu un superbe hommage au plus éminent disciple de Mistral, à Charles Maurras. M. Crainic et Charles Maurras furent alors l'objet d'une ovation sans fin.

Ensuite, eut lieu aux « Alyscamps » la plantation de l'arbre de Mistral. Il s'élève au milieu des sépultures du vieux cimetière romain comme le chêne de Lamartine, nom qu'il convient d'associer en ce jour à celui de Mistral ; il poussera ses racines dans la terre mère, dans ce champ des morts, symbolisant ainsi la force puisée dans le passé.

A Lourmarin

La conférence

Le 11 septembre, dans le château de Lourmarin, admirablement restauré par Laurent Vibert, qui a légué ce merveilleux château de la Renaissance à l'académie d'Aix, eut lieu la fête organisée par les « Amis de Lourmarin » en l'honneur de Virgile et de Mistral.

Sur la terrasse d'où le regard découvre les coteaux boisés de pins, d'oliviers et de cyprès, une estrade décorée de feuillage a été dressée. C'est là que Léon Daudet parlera de Virgile et de Mistral.

Dès 5 heures de l'après-midi, la terrasse est pleine de monde. On remarquait dans l'assistance Mmes Jehanne de Flandresy, Texier, Marie Gasquet, MM. Charles Maurras, A. Jourdan, président du comité des « Amis de Lourmarin » ; Georges Rémond, vice-président ; Noël Vesper, Bosco, Gabriel Boissy, Jacques Reynaud, directeur de *Latinité* ; A. de Durand, directeur de l'*Eclair ;* Lucien Moreau, Jacques Delebecque, le commandant Dromard, André Rousseaux, André Vincent, Louis Gonnet, Lucien Lacour, Pierre Lecœur, etc...

Avec la puissance d'analyse et la richesse d'expression qu'on lui connaît, le conférencier montra que *Mireille*, poème rustique et familial, apparaissant comme les *Géorgiques* à un tournant critique de la civilisation, avait le sens d'un suprême avertissement avant le déluge industriel qui devait s'abattre sur notre temps.

Léon Daudet rappela la mission que s'était assignée Mistral, cet apôtre de l'équilibre national : libérer la latinité et lui rendre son indépendance et sa splendeur d'antan. Et, cependant, l'auteur du poème épique qui fait songer à une *Enéide* christianisée demeura longtemps incompris. Certes, l'élite sut rendre hommage à son génie, et son peuple, le peuple de Provence qui a toujours eu en horreur la centralisation, comprit et aima profondément son poète; mais trop d'écrivains parisiens restèrent sceptiques.

Aujourd'hui, tout le monde latin salue en Mistral le restaurateur d'une langue et d'une civilisation.

Comme de grosses gouttes d'eau tombaient, Léon Daudet invita l'auditoire à aller s'abriter. On se réfugia alors dans les immenses salles du château et Léon Daudet demanda à Charles Maurras de déclamer les vers de l'*Ode à la Race latine.*

Une profonde émotion parcourait encore l'assistance longtemps après que Charles Maurras se fut tu. Léon Daudet parla ensuite de l'amitié qui lia Frédéric Mistral à Alphonse Daudet dont le poète disait au lendemain de la mort de l'auteur du *Trésor d'Arlatan*, « le bel Alphonse a emporté mon rire ».

Il fit ensuite revivre la figure de Mistral, émouvante de sympathie et de grandeur et bien des yeux se mouillèrent quand Daudet raconta la mort du grand Maillanais qui murmurait au moment de quitter la terre : « Je vois les Saintes. ».

Lorsque les applaudissements qui saluèrent la péroraison du conférencier, se furent apaisés, la foule entonna en chœur sur l'invitation de Léon Daudet, l'hymne de la *Coupo Santo*.

Souffrez-vous de migraines habituelles, mensuelles : avez-vous mal à la tête, des douleurs, des névralgies? Prenez 2-3 comprimés dragéifiés de

KENAPIRINE CHANTEAUD

les avaler sans les dissoudre et vous serez édifié. La KENAPIRINE ne fait pas mal à l'estomac. Etui FR. 3,75 F. c/mandat 4,60. Exigez-la de votre pharmacien. Au besoin adressez-vous 54, rue des Francs-Bourgeois.

La fête de nuit

Charles Maurras et Léon Daudet furent l'objet d'une manifestation de sympathie très touchante et toute spontanée dans la grande salle de l'hôtel Ollier où s'étaient réunis pour le repas du soir le plus grand nombre de ceux qui avaient entendu l'après-midi la belle conférence de Léon Daudet. A l'une des tables avaient pris place Charles Maurras, Léon Daudet, Lucien Moreau, le commandant Dromard. La plus vivante gaieté ne cessa de régner durant le repas et à diverses reprises, l'assistance entonna des chants provençaux. Au dessert, nos amis furent réclamés avec insistance. Le tumulte ne s'apaisa que lorsque Léon Daudet se leva pour prendre la parole.

Celui que les Provençaux avaient applaudi quelques heures auparavant, mais voulaient entendre encore, adressa tout d'abord un hommage émouvant à la mémoire du grand Laurent Vibert. Après avoir remercié les animateurs de cette fête, M. et Mme Georges Remond, il célèbre ensuite en des accents vibrants l'œuvre de restauration nationale et de redressement intellectuel accompli par Frédéric Mistral et Charles Maurras. Il est impossible de décrire les ovations qui vinrent interrompre fréquemment ce beau discours.

Charles Maurras dut parler à son tour. Il tint à déclamer des strophes qui dans l'œuvre de Mistral sont les plus belles, parce qu'elles révèlent le mieux sa pensée et le sens profond de ses poèmes: l'invocation de *Calendal*, qui débute par : « Ame de mon pays » et se termine par le cri du poète : « Incarne-toi dans mes vers provençaux ». Charles Maurras montra ensuite que l'auteur de *Mireille* avait raison de chanter pour les « gens des mas ». Ce sont ceux, peut-être, qui ont le mieux compris l'appel lancé pour sauver la race. Ils savent que c'est pour eux un impérieux devoir que de rester attachés aux coutumes du passé : Des acclamations, des ovations sans fin s'élevèrent alors. Sans distinction de parti, tous ceux qui étaient venus là, de la Provence entière, pour entendre parler de Mistral, exprimèrent à Charles Maurras et Léon Daudet leur admiration et leur amitie.

A onze heures du soir, au sommet de la plus haute tour du château, la flamme méditerranéenne fut rallumée et le saint signal, fait autrefois du haut de la tour Magne, ainsi renouvelé.

BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER

FASQUELLE Éditeurs

11, rue de Grenelle, PARIS

FRÉDÉRIC MISTRAL

MIREILLE

ÉDITION DU CENTENAIRE

ILLUSTRÉE PAR LES PEINTURES
de
FRÉDÉRIC MONTENARD
REPRODUITES EN COULEURS

TEXTE PROVENÇAL ET TRADUCTION LITTÉRALE EN REGARD

Un fort volume in-4° carré (22,5×28) : 50 Francs

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

envoi contre mandat ou timbres

(1 fr. en sus pour le port et l'emballage)

Durant toute la nuit, sur la terrasse du château illuminé, la farandole déroula ses guirlandes gracieuses, au son du galoubet et du tambourin.

A Marseille

C'est dans l'antique cité phocéenne, « capitale de l'empire du soleil », ainsi que l'a écrit Mistral, que se terminèrent les fêtes célébrées en l'honneur du chantre de la Provence.

Un buste du poète y fut inauguré le 14 septembre en présence de toutes les personnalités félibréennes et des autorités municipales. Au cours de cette cérémonie, notre éminent confrère, Paul Barlatier, déclama les belles strophes de son *Ode à Mistral*, et ce fut encore une belle manifestation de la reconnaissance et de l'admiration de toute une race au poète qui l'a chantée en des vers éternels.

L. DE GERIN-RICARD.

Hémaseptic Larra

ARRÊT INSTANTANÉ DES PETITES HÉMORRAGIES

ANTISEPSIE

EN VENTE TOUTES PHARMACIES 6.75

Flûte ! Encore une piqûre !

Vite, une goutte d'Hémaseptic !

Gros : Pharmacie MERLET, 24, Bd Jean-Jaurès, Boulogne (Seine) et O. C. P.

COLLECTION DES BROCHURES D'A. F.

La collection de toutes les brochures actuellement en vente est envoyée franco de port contre la somme de 65 francs.

Une prime gratuite sera jointe à toutes les demandes qui nous parviendront avant le 1er Mai 1931.

Voir page 63 la liste des brochures et publications diverses.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78.

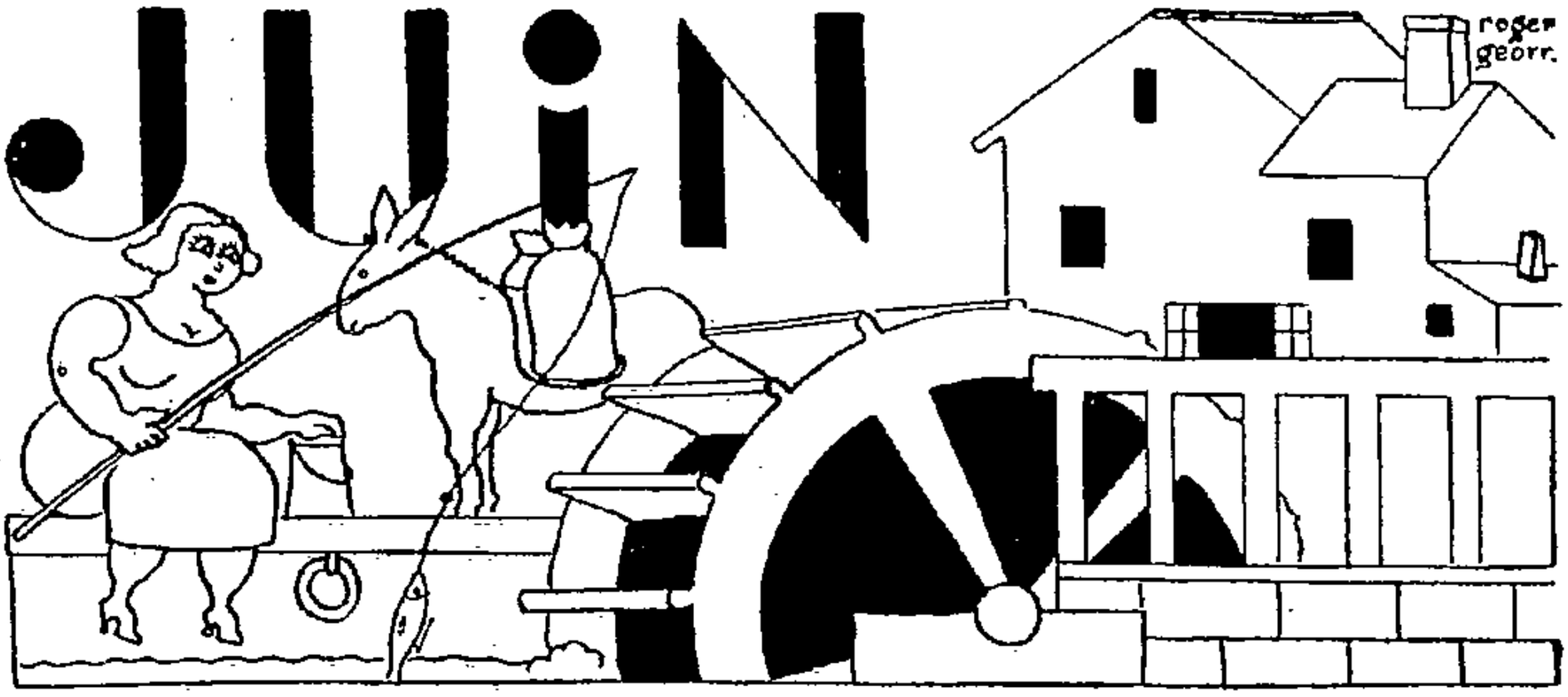

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Potage crême veloutée d'asperges
Truite à la meunière
Vol au vent au gras
Petits pois de Clamart
Dindonneau rôti
Salade de cœurs de laitue
Fromages
Fruits
Bombe glacée fraise-pistache

UNE RECETTE

Vol au vent au gras : Pour garniture : 1° un ris de veau, paré, dégorgé pendant une heure dans de l'eau froide salée, et cuit dans un fond de veau; 2° une cervelle de veau ou deux de mouton, nettoyer, blanchir dans l'eau bouillante, salée, vinaigrée; 3° 125 grammes de crêtes et rognons de coq, blanchis de même: 4° 100 grammes de champignons épluchés, lavés à l'eau vinaigrée, cuits dans du beurre, avec un jus de citron; 5° 30 petites quenelles faites de la farce suivantes : 1 petite livre de chair de poulet et 175 grammes de ris prélevés sur votre ris de veau. Pilez le tout au mortier. Ajoutez, peu à peu, et en travaillant la pâte 130 grammes de beurre frais, 3 jaunes d'œufs, un à un, sel, poivre, épices. Roulez en quenelles que vous pochez dans du fond de veau ou dans de l'eau bouillante salée. Tenez tous ces éléments au chaud.

D'autre part, faites la sauce suprême avec un roux blond mouillé de glace (ou fond de veau) et de Sauternes; après 10 minutes de cuisson, un bon morceau de beurre; pendant que vous laissez réduire la sauce, escalopez la cervelle, coupez le ris en dés. Mettez ensuite tous les éléments de la garniture dans la sauce et faites achever de cuire quelques minutes. Liez le tout avec 2 ou 3 jaunes d'œufs et deux cuillerées de crême épaisse. Versez dans la croûte que vous aviez commandée chez le pâtissier et que vous avez, au moment de vous en servir, réchauffée dans le four ouvert.

59, Rue Modèles de St-Lazare Haute couture

C'est l'adresse d'une spécialité de Paris

La femme élégante et pratique s'habille chez **Malborough**, elle y trouve, non des copies, mais un choix d'un millier de modèles neufs garantis provenant directement des grandes maisons de Couture qui les ont signés et dont ils portent la griffe.
Retouches impeccables.

La femme avisée et active habitant la Province est correspondante de **Malborough** elle s'y crée une situation enviable.

A MALBOROUGH

S.A.R.L. Capital : 250.000 frs

Paris 234.675 B TEL. : TRINITÉ et TRUDAINE 55-74

L'Année Littéraire

L'année littéraire dont nous avons à dresser ici le tableau est dominée par l'œuvre de notre grand Léon Daudet. S'il faut apporter à l'appui de notre affirmation un témoignage qui ne soit pas suspect d'excessive sympathie, allons le chercher dans un journal qui ne passe pas pour être de nos amis : *Les Nouvelles Littéraires*. On y a pu lire, sous la plume de M. Robert Kemp, des lignes comme celles-ci, au sujet de l'œuvre d'exil de Daudet, œuvre dont les fruits magnifiques ont continué de paraître après le triomphal retour du 2 janvier 1930.

« Quel travail : jamais il n'a produit avec tant d'abondance ni d'entrain, il le dit lui-même. Il restait parfois huit heures d'affilée à sa table. « C'est beaucoup trop » ajoute-t-il. Car il est médecin. Aussi a-t-il publié six volumes en une seule année, et douze en vingt-neuf mois, sans compter huit volumes de chroniques et critiques *Ecrivains et artistes*, parus aux Editions du Capitole. Il revenait à l'étude du cancer, des troubles cellulaires et de leurs rapports avec les troubles nerveux, qui l'ont toujours passionné. Et trente nouveaux ouvrages de littérature et de science croulaient chaque matin sur son buvard, de quoi butiner ».

Faut-il énumérer les témoignages successifs de cette fécondité inouïe? énumérer des titres, rappeler ces magnifiques essais de critique générale qui s'appellent *Flambeaux* et *Flammes*, les recueils de souvenirs qui constituent les deux séries de *Paris-Vécu*, les *Vingt-neuf mois d'exil* et le petit volume consacré à Charles Maurras, les *Nouveaux Châtiments*, le livre magistral sur Clemenceau qui a pour titre *Clemenceau qui sauva la patrie*. En même temps qu'il atteint sa plus grande puissance, notre Léon Daudet touche à une perfection pleine et sereine de son grand talent. Quand il évoque un pay-

sage, une nature, une société, une civilisation, c'est toute une terre, avec les hommes qui l'habitent, qui prennent corps sous sa plume. Mieux que personne il excelle à nous faire saisir le mécanisme des relations entre l'homme et le pays où il est né et s'est développé. Et cette poésie intense, cette poésie jaillie du sol même, à travers une saine et vigoureuse nature humaine, s'exprime dans la langue la plus riche et la plus forte, une langue qui a toutes les qualités d'une chair vivante, toutes les vibrations de la lumière.

Cet hommage rendu au magnifique écrivain qui est aujourd'hui l'honneur des lettres françaises, glanons au cours des mois de l'année 1929-1930 quelques-uns des livres les plus remarquables.

Octobre. — Au cours des vacances qui s'achèvent, nous avons goûté particulièrement quelques livres de nature, comme on aime à dire aujourd'hui. D'abord, *Morvan*, de notre ami Constantin-Weyer (qui publiera aussi au cours de cette année une admirable évocation de la forêt canadienne : *Clairière*). Dans *Morvan*, M. Constantin-Weyer a pénétré l'âme d'un pays où il a vécu et dont il sait évoquer le souvenir délicat; il a surpris les touches les plus subtiles et les plus fugitives du ciel nivernais. A lire ce petit livre, il vous prend une furieuse envie d'aller faire un tour entre Nevers et Château-Chinon, en compagnie de son auteur. M. Jean Variot, lui, nous emmène en Alsace, avec *La Résurrection du feu* : une Alsace qu'il connaît mieux que personne et qu'il sait expliquer fort bien à ses lecteurs. Quant à M. Henri Pourrat, poète et romancier de l'Auvergne, il sait fixer dans ses livres les choses les plus insaisissables de la nature, celles qui sont portées par le vent, la lumière ou la pluie, contenues dans les aspects et les odeurs du sol et qui possèdent un mystérieux

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

CHEZ PLON

" LA PALATINE "

COLLECTION D'ÉDITIONS ORIGINALES

— 9 —

MAURICE BARRÈS
de l'Académie Française

MES CAHIERS

TOME II
(1898-1902)

In-8° écu sur alfa, tiré à 2.200 exemplaires numérotés. Épuisé

Edition ordinaire. In-16 . . . . . 15 FR.

— 10 —

Correspondance générale de Marcel PROUST
publiée par Robert PROUST et Paul BRACH

LETTRES A ROBERT DE MONTESQUIOU
(1893-1921)

In-8° écu sur alfa, tiré à 2.200 exemplaires numérotés. 25 FR.

— 11 —

COMTE DE COMMINGES

DANS SON BEAU JARDIN

In-8° écu sur alfa, tiré à 2.200 exemplaires numérotés. 25 FR.

— 12 —

LUCIEN MARSAUX

LES PRODIGUES

In-8° écu sur alfa tiré à 2.200 exemplaires numérotés. 25 FR.

— 13 —

SIMONE

LE DÉSORDRE

In-8° écu sur alfa tiré à 2.200 exemplaires numérotés. 25 FR.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Les

Plus beaux Livres

sont édités

par la

Librairie de France

F. SANT-ANDREA

110, Boulevard Saint-Germain

PARIS (6e)

En vous recommandant de l'Almanach d'A. F., demandez à la LIBRAIRIE DE FRANCE son catalogue illustré, ses splendides spécimens avec reproductions en noir et en couleurs, qui vous seront adressés gratuitement.

pouvoir sur le cœur humain. *La ligne verte* est un recueil de méditations moitié philosophiques et moitié lyriques sur les problèmes que la nature pose ainsi à une sensible intelligence. Dans la même catégorie d'écrivains, rangeons M. C.-F. Ramuz, auteur de *Salutation paysanne.* Cet écrivain vaudois dont la syntaxe rustique ne plait pas à tout le monde verra son bel effort couronné, à la fin de cette année 1929-1930, par le prix de littérature romande, un des plus gros prix littéraires qui existent à l'heure actuelle.

RAMUZ

Novembre. — Mais il est temps d'oublier les champs. La saison littéraire rouvre cette fois pour de bon. Elle ouvre avec un album de vers du charmant Philippe Chabaneix : *A l'amour et à l'amitié.* Citons-en un fragment, ce qui est le meilleur moyen de parler des poètes :

Laurence, ma Laurence, ô fantôme endormi,
Réveille-toi. Le vent cette nuit a gémi
Dans les cyprès du cimetière où tu reposes,
Pâle églantine morte à la saison des roses
Et qui fus mon amour à celle des lilas.
Réveille-toi, Laurence, et parle-moi tout bas
Des jardins étagés de Saintes-la-Romaine
Et d'un plus radieux et céleste domaine.

Du côté de la philosophie, M. Lucien Fabre, ancien prix Goncourt, s'efforce, après M. Bergson et tant d'autres, d'expliquer la cause du rire. Il a de plus hautes ambitions d'ailleurs; car le livre qu'il publie, sous le titre *Le rire et les rieurs*, n'est qu'un fragment du « Discours sur les fondements de toute psychologie » qu'il rêve d'écrire un jour.

Du côté du roman, M. Henry Bordeaux qui se souvient d'avoir été avocat, traite dans *Valombré* une des questions de droit qui touchent le plus les philosophes, les sociologues et les moralistes : celle de la recherche de la paternité. Ce livre tout chargé de pitié humaine est un des plus émouvants de l'illustre romancier

M. Henri Ghéon prend le diable comme personnage littéraire. Le diable en littérature a les formes les plus imprévues (ce qui est d'ailleurs conforme aux enseignements de l'histoire sacrée). M. Georges Bernanos l'avait caché sous la blouse d'un maquignon. M. Henri Ghéon l'a revêtu d'une redingote et coiffé d'un chapeau haut-de-forme. Pour tout dire, ce n'est pas un seul diable, c'en est trois que M. Ghéon a montré dans *Les jeux de l'enfer et du ciel*, trois délégués des bataillons sataniques qui engagent la lutte avec le saint curé d'Ars pour lui disputer les âmes d'une vingtaine de personnes. M. Henri Ghéon a déployé, dans ce récit en marge de l'histoire sacrée, les dons d'un romancier étourdissant doublé d'un homme de théâtre.

Décembre. — C'est le mois des grands prix littéraires. Le prix Goncourt va à M. Marcel Arland pour *L'Ordre*, le prix Fémina à M. Georges Bernanos pour *La Joie*. Les deux jurys, fort bien inspirés, ont mis en vedette deux écrivains de haute valeur, qui consacrent leur talent à l'étude des grands problèmes spirituels de notre temps. La journée du 4 décembre 1929 est à marquer d'un caillou blanc.

Autre évènement littéraire : le début de la publication des *Cahiers* de Maurice Barrès. On sait ce que sont ces « Cahiers ». Des notes prises par Barrès durant toute sa vie, sur ses observations, ses rencontres, ses pensées, ses lectures, pour servir à ses mémoires. La mort a enlevé Barrès alors que le premier chapitre des mémoires était seulement esquissé. Il nous reste ses précieuses notes, qui nous font entrer au vif de l'activité intellectuelle du grand artiste.

M. Abel Bonnard fait paraître *Océan et Brésil*, carnet de route d'un voyage à Rio-de-Janeiro et à Bahia. Le

LES PRIX LITTÉRAIRES 1929-30

Prix de Littérature

MARIE-LOUISE PAILLERON

Prix Femina

GEORGES BERNANOS

Prix Goncourt

MARCEL ARLAND

Prix du Roman

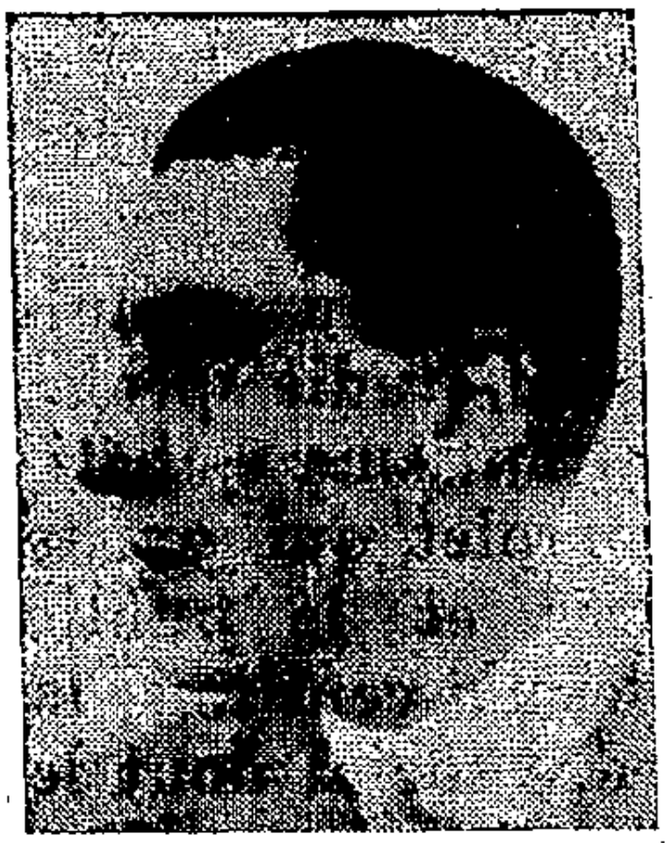

JACQUES DE LACRETELLE

Théophraste-Renaudot

MARCEL AYMÉ

philosophe, le poète, le moraliste, le peintre des beautés naturelles prennent la plume tour à tour, pour le plaisir incessant du lecteur, pour son regret aussi de n'avoir pas suivi l'écrivain dans cet éblouissant voyage.

On n'a pas oublié l'étude magistrale de M. Bernard Grasset sur *La Chose littéraire*. M. Grasset est aussi l'auteur de *Remarques sur l'action* et de *Remarques sur le bonheur*, qui le mettent au premier rang des psychologues d'aujourd'hui. Il ajoute à ces pages un essai qu'il intitule *Psychologie de l'immortalité* et où il étudie l'instinct de la durée chez l'homme. Pages profondes et lumineuses qui nous font attendre avec impatience les autres essais qu'il nous annonce sur les loisirs de l'homme et sur les parentés de l'esprit.

La littérature rustique est de plus en plus à la mode. Cette fin d'année 1929 en a vu paraître de nouveaux témoignages. D'abord, la collection *Champs*, dirigée par M. Henri Pourrat. Les écrivains des champs, réunis par M. Pourrat, renoueront avec de saines réalités, avec de pures traditions auxquelles notre littérature doit déjà beaucoup. Ils ont ouvert leur collection par un almanach savoureux, qui est un trésor de poésie rustique.

La Table-aux-Crevés pourrait faire partie de cette collection. Ce roman d'un débutant, M. Marcel Aymé, est plein d'une poésie vigoureuse et comme on dit d'une saveur de terroir. Voilà qui nous change heureusement de tant d'études psychologiques qui sentent le renfermé.

Janvier. — M. Louis Reynaud, professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand, étudie la crise de notre littérature.

C'est une crise complexe qui tient à des causes multiples. Cependant, M. Louis Reynaud en étudie spécialement un des aspects, qui est le dilettantisme esthétique. Il signale le divorce presque complet qui existe entre les œuvres proprement littéraires et le public même cultivé. La raison en est que, depuis cent ans, la littérature n'a pas encore trouvé l'ordre social dont le soutien lui est nécessaire pour lui permettre de se développer sainement et librement. La conclusion du livre

GEORGE MEREDITH

Diane de la Croisée des Chemins

Traduit de l'anglais par
LUCIEN WOLFF

Le Conte de Chloé

suivi du

Cas du Général Ople et de Lady Camper

Traduit de l'anglais par
DENISE BÉNÉDIC

" Le plus grand romancier anglais de la génération victorienne. "

Léon DAUDET.

10.

de M. Reynaud est que le romantisme continue en France. Rien n'est plus vrai. Mais il faut en dire la raison : c'est que la Révolution continue aussi, avec tous ses inconvénients, dont l'un est de n'avoir pas encore remplacé l'ordre social qu'elle a détruit. Rien de tout cela ne surprendra d'ailleurs les lecteurs de *L'Avenir de l'Intelligence et de Romantisme et Révolution.*

La mort de Clemenceau laisse s'ouvrir des tiroirs où s'amassaient depuis longtemps des mémoires et des documents sur le Tigre. M. Léon Treich arrive bon premier, avec *Vie et mort de Clemenceau.* Les meilleurs des livres de cette sorte sont sans aucun doute les trois volumes publiés par M. Jean Martet, ancien secrétaire du Père La Victoire. Le dernier des trois en particulier, qui a pour titre *Le Tigre*, abonde en documents pleins d'intérêt.

Février. — C'est le mois des vedettes, celui au cours duquel les écrivains classés, qui se sont tus pendant la saison Goncourt, font paraître leurs livres.

Voici d'abord *Le Clemenceau dans la retraite*, de René Benjamin : le meilleur livre de Benjamin avec *Les Augures de Genève;* Clemenceau y apparaît aussi grand que vrai, ce qui n'est pas le cas de tous les portraits qu'on a fait de lui. M. Jacques de Lacretelle publie *Amour nuptial*, un roman qui est une sorte d'introspection intellectuelle et qui vaudra à son auteur, quelques mois plus tard, le grand prix de l'Académie. Le *Byron* de M. André Maurois est une biographie très complète et très claire d'un des héros les plus étranges que l'humanité ait vu naître. En attendant de donner un tableau romancé de l'Amérique d'aujourd'hui dans *Champions du monde*, M. Paul Morand en peint le décor dans *New-York* : une sorte de Baedeker rédigé par un homme intelligent et cultivé.

Variété II de M. Paul Valéry est, à la suite de *Variété*, un second volume d'essais critiques. Nous ne savons pas quel sera, dans l'avenir, le sort des vers du poète de *Charmes*, quand le moment sera venu pour

eux d'affronter les changements du goût et de la mode. A ce moment peut-être, la prose intelligente et si juste de M. Paul Valéry, sa critique si ingénieuse, fourniront-elles les pages les plus durables de son œuvre.

Mars. — Production variée et pleine d'intérêt.

D'abord, on a découvert, en ce mois du printemps, un nouvel écrivain. Toutes les fées semblent s'être rassemblées autour de ce berceau littéraire pour le combler de leurs dons. Il s'agit d'un romancier, ou plutôt d'une romancière, car le nom de Michel Davet, dont est signé ce nouveau livre, est le pseudonyme d'une jeune fille. Cet écrivain possède un don de poète en prose que M. Henri Massis a eu le bonheur de découvrir et de révéler aux lecteurs de la *Revue Universelle*, en publiant *Le Prince qui m'aimait*. Tout le monde, comme M. Henri Massis, a pensé au génie délicat d'Alain-Fournier en lisant ce livre; on a pensé aussi à l'art si naturel de Pierre Loti, en présence de cette prose musicale où les sortilèges de l'artiste sont empreints d'une exquise ingénuité.

Michel DAVET

Nous avions sur la guerre maints livres d'anciens soldats. *P. C. de Compagnie*, par Maurice Constantin-Weyer est le livre d'un officier. M. Constantin-Weyer écrit dans sa préface : « Nous qui avions l'honneur de commander pendant la guerre, et dont beaucoup avaient commencé la campagne sous le sac de soldat de 2e classe, nous savions la souffrance de ces hommes. C'est un terrible devoir que celui d'être officier de troupe. Il n'est pas toujours facile de concilier la pitié et la discipline. » C'est l'accomplissement de ce devoir sur le front de l'armée d'Orient que M. Constantin-Weyer a évoqué dans un livre noble et émouvant.

Quelques Grands Succès

CLAUDE ANET

Mayerling . . . . . 15 fr.

JACQUES CHARDONNE

Eva, ou le journal interrompu 15 fr.

FRANCIS DE CROISSET

Nous avons fait un beau voyage 15 fr.

LÉON DAUDET

Vingt-neuf mois d'exil . . . . . 15 fr.

JEAN GIONO

Un de Baumugnes . . . . . 15 fr.

ANDRÉ MAUROIS

Byron . . . . . 2 vol. à 15 fr.

PAUL MORAND

Champions du Monde . . . . . 15 fr.

IRÈNE NÉMIROVSKY

David Golder . . . . . 15 fr.
Le Bal . . . . . 12 fr.

Cᵀᴱˢˢᴱ DE NOAILLES

Exactitudes . . . . . 15 fr.

AUX ÉDITIONS BERNARD GRASSET

M. André Bellessort est un de nos meilleurs historiens littéraires. Nous lui devons, sur Balzac, sur Voltaire, sur Sainte-Beuve, des ouvrages qui constituent les introductions les plus complètes et les plus suggestives à ces grandes œuvres. L'éminent critique a assumé la même tâche à l'égard de l'œuvre de Victor Hugo. Il l'a fait avec la souveraine intelligence, avec le suprême bon sens qu'on pouvait attendre de lui. Cet essai est, à l'heure actuelle, l'un des meilleurs ouvrages que l'on ait écrits sur l'œuvre du grand poète.

Avril. — *Couleur de vigne et d'olivier* est le titre d'un recueil de vers du languedocien Jean Lebrau. Il y a dans ces vers, non seulement du soleil et de la lumière, mais un sentiment très fort des choses et des êtres rustiques.

M. Victor Bérard a passé sa vie à étudier Homère, ou plutôt une partie d'Homère, car, l'Odyssée en mains, il a parcouru la Méditerrannée pour y retrouver les traces des voyages d'Ulysse. Cet écrivain s'est donné ainsi le bonheur de se promener dans l'île de Calypso, d'errer sur la plage où Nausicaa a posé ses pieds blancs. C'est tout juste s'il n'a pas trinqué avec Alcinoüs et risqué d'être mangé par le Cyclope. Le brillant helléniste en publiant *La Résurrection d'Homère* donne une sorte de conclusion de ses passionnantes découvertes en marge d'un des plus vieux livres du monde.

La saison Clemenceau dont nous avons marqué plus haut le début, s'achève ce mois-ci par un livre de Clemenceau lui-même : *Grandeurs et misères d'une victoire.* Ce livre n'ajoute rien à la gloire du grand homme. Clemenceau qui fut un orateur admirable est un médiocre écrivain. Et son ouvrage posthume fait trop apparaître le vieux quarante-huitard qu'il était resté, impuissant à dégager son cœur généreux d'une idéologie périmée.

Mai. — Le Centenaire de l'Algérie a heureusement rappelé tout ce que la France doit à ses rois. L'Algérie demeure le témoignage de la grande œuvre accomplie tour à tour par Charles X et par Louis-Philippe.

De nombreux volumes ont paru pour glorifier cette grande histoire. Signalons notamment le précieux petit ouvrage consacré par M. Gustave Mâcon, conservateur de Chantilly, au *Duc d'Aumale en Algérie*. Autres anniversaires : avec l'année 1930, nous entrons dans la période du centenaire de la Monarchie de juillet. Encore un temps où régna la douceur de vivre, selon une expression de plus en plus en faveur : le bon temps de Louis-Philippe, dit M. Lucas-Dubreton, dans son livre *La royauté bourgeoise*. M. Lucas-Dubreton est un historien loyal qui s'efforce de reviser les valeurs d'une partie de notre histoire assez mal connue. Louis-Philippe fut un de nos rois les meilleurs, les plus sages, les plus habiles. La lutte des partis, la stérile activité parlementaire forme le petit côté de ce grand règne. On ne doit pas en oublier, à côté du roi, les ouvriers les meilleurs, des ministres comme Casimir Périer, des princes comme les fils de Louis-Philippe, passionnément dévoués à la grandeur et à la prospérité de la France.

IRENE NEMIROVSKI
auteur de
David Golder
un des romans les plus retentissants de l'année.

Un autre grand règne : celui de Louis XIV est évoqué par M. Pierre Gaxotte dans les *Lettres de Louis XIV* dont il publie un admirable choix. Par cette publication, qui conduit le lecteur de la mort de Mazarin à la fin du règne, M. Gaxotte a voulu nous faire pénétrer dans la familiarité du grand roi et nous donner une idée directe de son caractère, de son esprit, de son gouvernement. Il y a fort bien réussi, et le roi, dépeint par ses propres écrits, offre la personnalité la plus riche, la plus complète qu'on puisse voir.

La bibliothèque d'histoire s'enrichit également ce mois-ci de *La Restauration* du Marquis de Roux. Encore une époque mal connue, encore une époque calomniée. Heureux temps cependant où la rente dépassait le

ABONNEZ-VOUS
à
LATINITÉ
REVUE DES PAYS D'OCCIDENT
Directeur : JACQUES REYNAUD

LATINITÉ
a publié ou publiera des articles de
CHARLES MAURRAS — LÉON DAUDET — JACQUES BAINVILLE
HENRI MASSIS — LUCIEN DUBECH — EUGENIO D'ORS
RENÉ BENJAMIN — GEORGES BERNANOS — HENRI CHÉON
MARIO MEUNIER — PIERRE HUMBOURG — JACQUES REYNAUD
JEAN HÉRITIER — HENRI CHARPENTIER, ETC ETC.

LATINITÉ
paraît le 1er de chaque mois
LE NUMÉRO : 5 francs
UN AN : 40 francs

« L'admirable préface donnée hier par LÉON DAUDET à
LATINITÉ
m'a jeté comme il convenait sur ses bonnes feuilles.. »
CHARLES MAURRAS
(Action Française du 14-2-29)

LIBRAIRIE DE FRANCE
F. SANT-ANDREA
110, boulevard Saint-Germain, PARIS (6e)

pair et où le franc valait vingt sous. Le marquis de Roux a admirablement fait revivre ces quinze années, durant lesquelles deux rois ont refait la France.

Juin. — Un livre domine tous les autres ce mois-ci, les *Scènes de la vie future* de M. Georges Duhamel. Un Français ose enfin dire ce qu'il faut dire de la monstrueuse civilisation américaine, qui menace le monde tout entier. Il réagit contre cette prospérité matérielle qui ne donne à l'homme qu'une apparence de bonheur et qui fait de lui le rouage d'une énorme machine. Le cri d'alarme de M. Duhamel a fait sensation. Tous les bourgeois français ont reconnu le son de leur propre voix dans ce cri d'un ancien ami du communisme, plus bourgeois lui-même qu'il ne le croyait sans doute. L'Académie française elle aussi a emboîté le pas : elle a octroyé à M. Duhamel un prix extraordinaire, le plus important des grands prix littéraires qu'elle ait décernés.

M. François Mauriac donne pour titre à son nouveau roman *Ce qui était perdu*. Pour qui connaît un peu notre grand romancier catholique, il n'est pas très difficile de deviner quel est ce monde perdu : c'est celui où la Grâce ne pénètre pas, celui qui risquerait bien d'être perdu pour l'éternité, si l'on ne savait pas que la miséricorde de Dieu est infinie. M. Mauriac sait toujours atteindre et déceler à travers les livres qu'il écrit une vie profonde et singulièrement troublante. Certains chapitres de celui-là sont dignes de figurer dans une anthologie du roman contemporain.

Juillet. — M. Henry Bordeaux s'attache depuis la guerre, avec une grande vivacité d'intelligence et une belle jeunesse d'esprit, à l'étude de la société nouvelle, telle que la guerre et l'après-guerre l'ont formée. Dans son nouveau roman *Tuilette*, il met en présence les deux générations, celle d'avant 1914 et celle d'après. Et sa sympathie clairvoyante va vers une jeunesse dont on a beaucoup critiqué les défauts mais dont on a parfois méconnu les mérites. Tuilette est le symbole de cette jeunesse-là. M. Henry Bordeaux qui pourrait être son

KAZAN

ROMAN D'AVENTURES

de J. O. CURWOOD

a été publié l'an dernier en feuilleton dans l'*Action Française*.

Les lecteurs de l'A. F. ont vivement apprécié ce roman, et nous sommes heureux de leur annoncer la réimpression de KAZAN par les Editions Crès, qui ont déjà publié les œuvres suivantes de J. O. Curwood :

Bari, chien loup (Bari est le fils de Kazan)
Les Chasseurs d'or.
Les Chasseurs de loups.
La piste dangereuse.
Le bout du fleuve.
Les cœurs les plus farouches.
Le Grizzly.
Les Nomades du Nord.
Le piège d'or.
La vallée du silence.

Bien qu'ils soient écrits sans aucune fadeur, ces romans peuvent être mis entre toutes les mains.

Tonique et saine pour les adolescents, agréable pour les grandes personnes, la lecture *des œuvres de J. O. Curwood* est la vraie lecture de famille, celle qui, intéressant grands et petits, peut être l'objet de conversations entre les parents et leurs enfants.

Chaque volume . . . **12** francs.

Aux Éditions G. CRES & Cie
11, rue de Sèvres, et dans toutes les librairies.

père a vraiment montré des qualités paternelles dans l'émouvant portrait qu'il nous en donne.

Le voyageur sur la terre, publié naguère en édition de luxe, passe pour être le chef-d'œuvre de M. Julien Green. L'art de ce grand romancier se manifeste avec autant de force dans les trois récits qu'il a jointe à celui-là pour en faire une édition courante. On connaissait jusqu'à présent la maîtrise de M. Green dans des romans importants et touffus ; nous saurons désormais que la formule plus brève de la nouvelle ne diminue en rien son admirable talent.

Finissons par un livre de grand air. M. Henri Pourrat déjà nommé, nous convie de nouveau à faire un tour en Auvergne avec *Le pavillon des amourettes*. Suivons-le. C'est un endroit agréable et frais pour passer les vacances. Il sera temps à la rentrée de remettre le nez dans les bouquins. Il sera temps, l'année prochaine, de donner une suite à cette chronique.

André Rousseaux.

P. S. — N'attendons point, cependant, à l'an prochain, pour signaler le grand livre d'Eugène Marsan, *Instances*, qui nous parvient au moment où nous relisons les épreuves de ces pages : un maître livre, d'un maître de la critique, qui apporte une mise au point définitive de certaines questions capitales de notre histoire littéraire.

A. R.

"LES BEAUX PAYS"

Magnifiques volumes in-4°, imprimés en deux teintes sur papier mat et illustrés chacun de 175 à 200 héliogravures. Couverture ornée d'une aquarelle.

LES ALPES FRANÇAISES A VOL D'OISEAU
AU BORD DU RHONE
AU CŒUR DE LA SAVOIE
LA COTE D'ARGENT, LA COTE ET LE PAYS BASQUE

Chaque volume : 30 fr.

Catalogue " *Les beaux pays* " envoyé gratuitement sur demande.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

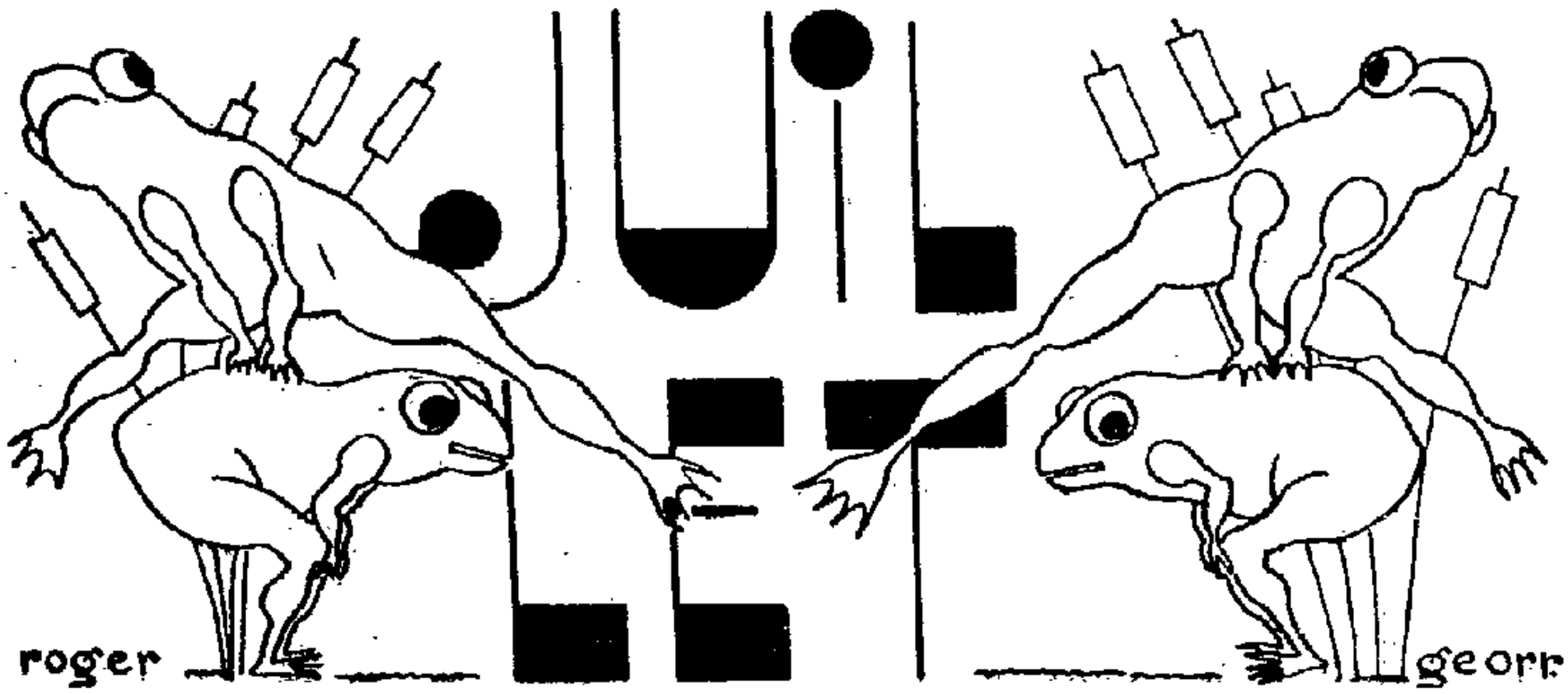

UN MENU : DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Grenouilles en fricassée
Bœuf à la mode
Artichauts au jus
Poulet rôti
Sur cresson
Salade de romaine aux œufs durs
Fromages
Fruits
Glace pralinée aux abricots

UNE RECETTE

Grenouilles en fricassée : Dans les grenouilles, il n'y a de comestible que les cuisses; elles se vendent en brochettes toutes préparées. La grenouille dite verte est la plus recherchée. Nourriture saine, légère, tendre et qui a le goût du poulet.

Faites un roux, beurre et farine sans laisser prendre couleur. Mouillez avec un décilitre de vin blanc sec : sel, poivre; un oignon moyen, une petite carotte coupés en morceaux, bouquet garni. Laisser mijoter cette sauce une demi-heure et la réduire un peu, pendant que les grenouilles, lavées, trempent dans du lait. Les jeter dans la sauce après qu'on l'a passée. Quand l'ébullition a repris, compter 5 minutes de cuisson, lier la sauce avec de la crême et deux jaunes d'œufs. Relever d'un jus de citron.

Si l'on a de schampignons, les ajouter à la sauce passée et les faire cuire de huit à dix minutes avant d'ajouter les grenouilles.

Servir très chaud.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

GEORGES COURTELINE

Œuvres Complètes Illustrées

Édition des *Amis de Courteline*

Préface de Gaston CHÉRAU
de l'Académie Goncourt

10 volumes in-4° couronne

(19 × 23)

brochés sous forte couverture repliée
ou reliés dos et coins chagrin véritable

TIRAGE STRICTEMENT LIMITÉ

Cette Édition ne sera jamais réimprimée

Demandez le spécimen illustré et les conditions de paiement (25 mois de crédit) à la

LIBRAIRIE DE FRANCE, F. SANT-ANDRÉA

110, Boulevard Saint-Germain, PARIS (6e)

LISTE DES ILLUSTRATEURS

Les plus célèbres Artistes, Amis du Maître,
ont collaboré à cette édition, élevée à sa gloire :

FORAIN (de l'Institut)
(*Les Tribunaux*)

BOUSSINGAULT
(*Contes et Nouvelles I*)

DEVAUX
(*La Vie de Ménage*)

DIGNIMONT
(*Contes et Nouvelles I*)

DUNOYER DE SEGONZAC
(*Boubouroche*)

FALKE
(*Théâtre*)

GUS BOFA
(*Le Train de 8 h. 47*)

MARCHAND
(*Les Linottes*)

OBERLÉ
(*Les Gaités de l'Escadron*)

VILLEBŒUF
(*MM. les Ronds-de-Cuir*)

Les premiers volumes paraîtront en novembre,
les derniers en juillet 1931.

Les Volontaires de la Révolution
EN DAUPHINÉ

Comment naissent les légendes, c'est là un problème digne d'exercer la sagacité des philosophes et des historiens. Un fait certain, c'est que, une fois au monde elles ont la vie tenace.

Une des plus fausses, une des moins fondées est celle de ces fameux Volontaires nationaux à laquelle une école qui se prétend historique, ne craint pas de prêter l'appui de son autorité. Par malheur, pour des raisons faciles à comprendre, cette école, d'inspiration révolutionnaire, devait naturellement gagner toutes les sympathies de notre Université républicaine, et nos livres classiques continuent à en propager les erreurs parmi la jeunesse franaise.

La légende des Volontaires les présente tout frémissants d'ardeur patriotique, volant au bureau d'enrôlement, impatients de combattre « les tyrans et leurs suppôts ». La peinture et la gravure ont consacré ces scènes attendrissantes.

La vérité est fort différente. Quand on sort des ouvrages d'imagination pour se reporter aux documents de la réalité, on trouve tout autre chose que l'enthousiasme chez les jeunes gens que la loi appelait sous les drapeaux. Nos archives nationales et départementales sont pleines de renseignements à cet égard.

Ce n'est pas, d'ailleurs, dans les décrets ampoulés du pouvoir central ni dans la phraséologie enflammée des représentants du peuple auprès des départements qu'il faut chercher la vérité : c'est dans le détail des procès-verbaux des communes où sont relatés la réunion, l'appel et la mise en route des prétendus Volontaires. Dans ces vieux papiers mal griffonnés et souvent constellés de fautes d'ortographe, les faits parlent... et plus éloquemment que toutes les harangues officielles.

Que le lecteur nous suive dans les archives de l'Isère,

pays frontière cependant, toujours sur le qui-vive en face des menées de Savoie, et, qui plus est « berceau de la Révolution », selon le titre dont le Dauphiné a cru longtemps s'honorer : nous nous étonnerions que sa conclusion ne fût point la même que la nôtre.

Une chose qui frappe tout d'abord, c'est que les communes sont taxées « à tant d'hommes à fournir ». Cela semble bien indiquer, n'est-ce pas, que les véritables Volontaires n'affluaient pas, puisqu'on était obligé d'en demander un nombre déterminé à chaque commune. Peut-être, penseront les partisans de la légende, ce chiffre n'était-il fixé que pour limiter le trop grand empressement des jeunes citoyens à accourir à l'appel de la Nation. Examinons donc de plus près.

Nous voyons, par exemple, qu'à Diémoz, le 28 septembre 1792, des six hommes que la commune doit fournir, pas un des inscrits ne veut partir. Ne pouvant les décider, la municipalité fait une quête pour avoir des hommes « à prix d'argent ». Elle les obtient par ce procédé. Dans leur engagement, les enrôlés déclarent se contenter de cette quête.

Le 17 mars 1793, les citoyens de Billieu et de Charavines, s'assemblent à Chirens, sur la convocation du *Commissaire pour le recrutement*. Comme il ne se présente personne « de bonne volonté », lesdits citoyens se rassemblent de nouveau quatre jours plus tard à Charavines. Là, deux citoyens, s'offrent à partir moyennant une gratification de deux cents livres, payée le jour de leur départ. La municipalité accepte et ils s'enrôlent. Mais les autres trouvent la somme insuffisante. Il en résulte un tumulte qu'apaise à grand' peine le représentant de la commune, et finalement trois hommes se présentent « de bonne volonté » moyennant trois cents livres de gratification.

A Menu-Famille, le 20 mars 1793, on trouve six volontaires à cent livres chacun.

A Chirens, le 23 mars 1793, dix-sept citoyens consentent à s'engager pour deux cents livres. Mais un certain Rey réclame six cents livres, et, au moment de partir ce grand nombre de Volontaires se réduit à

douze, dont quelques jours après, un se fait réformer pour gale. La commune étant taxée à quatorze hommes nous voyons, le 9 avril, une nouvelle assemblée des citoyens de Chirens pour compléter son contingent : ce jour-là encore, trois enrôlés à deux cents livres.

De même à Heyrieux, à Solaize, etc.

Il arrivait quelquefois que les municipalités ne tenaient pas leurs promesses. Ainsi nous relevons sur la feuille de route d'un détachement d'enrôlés se ren- à la Tour-du-Pin, à Grenoble, cette annotation : « La communauté de Sainte-Blandine a promis cent cinquante livres à chacun des six Volontaires, ils n'ont reçu que vingt livres. »

Il arrivait plus souvent que les Volontaires recevaient leur gratification et ne rejoignaient pas leur corps ; ils se contentaient de changer de commune ; ou bien, plus fréquemment encore, après avoir rejoint, ils imaginaient mille prétextes pour se faire ren voyer dans leurs foyers, ou y rentraient tout simplement sans aucune espèce d'autorisation.

Le 29 mars 1793, sur les dix Volontaires fournis l'année précédente par la commune de Saint-Georges-d'Espéranche au bataillon de l'Isère, il n'en restait plus que trois au bataillon. Des sept absents, deux avaient dépassé les limites d'un congé obtenu pour de prétendues affaires de famille. Quand aux cinq autres, restés sans congé dans leurs foyers, ils se refusaient sous divers prétextes, à réintégrer leur corps « malgré toutes les objurgations ».

Mais l'enrôlement « à prix d'argent » coûtait cher aux communes. Très rapidement elles adoptèrent un mode de recrutement moins onéreux : les Volontaires furent désignés « par la voix du sort » ou au scrutin.

Le 22 avril 1793, la paroisse de Saint-Prix de la commune d'Auberive ,devant fournir six hommes, un seul s'offrit volontairement; les cinq autres sont désignés à la majorité des voix par les citoyens assemblés, et le premier qu'ils désignent est un absent.

C'est au scrutin, « comme le plus propre à opé-

GRANDS VINS DE

BORDEAUX

T. DE VIAL & FILS

NÉGOCIANTS A

BORDEAUX

GIRONDE

Échantillons et Prix sur demande

35 et 37, Avenue de Boutaut, 35 et 37

BORDEAUX

rer un bon choix », que sont choisis les enrôlés de Jons (20 mars 1793).

A Jonage également, trois Volontaires de complément sont désignés par la majorité des citoyens. L'un des trois s'évade. Celui qui est désigné pour le remplacer, ancien soldat de la vieille armée, se fait une blessure à la cheville droite pour être refusé.

De même à Janneyriat. Il faut huit hommes : aucun ne se présentant, on désigne huit Volontaires à la pluralité des voix. Aussitôt l'un des élus demande à ne pas partir parce qu'il a déjà un frère sous les drapeaux.

A Roche, les citoyens, assemblés au nombre de quarante-neuf, invités à fournir trois Volontaires de complément, déclarent ne vouloir en désigner que deux, soutenant que le nommé Antoine Rostaing, qui avait été réformé pour démence et que la commune doit remplacer, « est aussi sain qu'aucun d'eux, qu'il est fait pour marcher, qu'il n'est point comme on l'a annoncé, ni imbécile ni attaqué d'aucuns maux qui puissent l'exempter de participer au recrutement ». Les deux Volontaires désignés au scrutin s'absentent de la commune le lendemain même, « et on ne sait où ils ont dirigé leurs pas ». Les officiers municipaux requirent les trois capitaines de la garde nationale de Roche pour les faire arrêter.

Remarquons en passant, que si la petite commune de Roche était peu fournie de soldats de bonne volonté pour l'armée, elle était par contre, abondamment pourvue de capitaines de la garde nationale...

Ailleurs, c'est le tirage au sort qui désigne les Volontaires. Ainsi à Beauvoir, à Grenay, à Moissieux à Meyzieu, à Saint-Marcellin, etc., etc.

Ce procédé devint bientôt général et officiel. A partir de ce moment, des commissaires nommés par les Conseils de district allèrent de commune en commune extirper les Volontaires que réclamait la Loi.

Mais quelque impartial qu'il paraisse, ce mode de recrutement ne s'exerçait pas toujours sans résistance.

Il arrivait que sous des prétextes divers, les citoyens

se refusassent à tirer au sort. Ainsi en fut-il à Bressieux, à Brezins et dans d'autres communes. Certaines municipalités montraient elles mêmes peu d'empressement. La correspondance des districts est pleine de remontrances à ce sujet.

Dans le canton de Trept, un des Volontaires désignés n'ayant pas rejoint, le district ordonne de le remplacer. Les municipalités du canton ne pouvant faire arrêter cet homme en fuite, en désignent un autre pour le remplacer, et au cas où celui-ci, à son tour, ne rejoindrait pas, elles en désignent un troisième. Mais le lendemain ,les deux remplaçants ,le titulaire et l'éventuel, ont tous deux disparu, et force est d'en désigner encore un autre... Celui-ci, par exemple, est conduit à La Tour-du-Pin entre deux fusiliers (Procès-verbal de la municipalité de Trept des 8 et 9 termidor an II.

Le 26 messidor an II, deux citoyens désignés comme Volontaires ont une attitude telle que l'assemblée ordonne leur arrestation par la garde nationale qui doit les conduire à Pont-de-Beauvoisin. Le capitaine de la garde nationale requiert son sous-lieutenant, un caporal et quatre hommes de se saisir des « Volontaires récalcitrants »... Mais l'un d'eux réussit à s'échapper de leurs mains.

Dans le canton de Saint-Geoire, et à la même date, deux citoyens ayant été désignés, les citoyens Delphin-Poulat et Rivat, ces deux hommes sont remis entre les mains de la garde nationale.

« Et pour plus de sûreté, en cas de résistance desdits Delphin-Poulat et Rivat, la grade nationale de Merlas fera traduire ledit Delphin-Poulat à celle de Sainte-Geoire ; celle-cy les conduira à la garde nationale de Monferra où sera réunis ledit Rivat par la garde nationale de Paladru et de là celle de Monferra le conduira au district en sûreté ».

Précautions inutiles ! Une lettre de l'agent national de Monferra datée du 27 messidor an II expose que « la garde nationale de cette commune a attendu vainement de 4 heures du matin à 1 heure du soir les

IMPRIMERIE

POUYE et DUBOIS

MELUN

(Seine-et-Marne)

Téléphone - 141 -

Volontaires qui devaient être amenés... et qu'on suppose qu'ils se sont évadés ».

Des individus traînés entre deux gendarmes et qui ne songent qu'à s'échapper pour esquiver le service militaire, préférant, déclare l'un d'eux, « aller en prison que de servir »; voilà sur le vif, une partie des illustres Volontaires de la Révolution.

On peut s'imaginer ce qu'était la discipline dans les corps formés de soldats si pleins d'ardeur, et commandés par des officiers nommés à l'élection par les soldats eux-mêmes. La désertion y florissait au point de réduire l'effectif à zéro.

Le 15 frimaire an III, par exemple, le chef du 5e bataillon du Jura, « en cantonnement au pas du Roc, armée des Alpes », se plaint aux admnistrateurs de la Tour-du-Pin que cent cinquante et un Volontaires de son bataillon l'ont quitté sans permission.

Un peu plus tard, le commandant Pascal, du 1er bataillon auxiliaire de l'Isère, écrivant d'Orange aux administrateurs du département, leur annonçait avec satisfaction que son bataillon faisait « l'admiration générale par sa bonne tenue et sa disipline ». Entre son départ de Grenoble et son arrivée à Orange, en neuf jours, ce bataillon n'avait, en effet perdu que cent cinquante hommes en permission, cinquante aux hôpitaux et trente déserteurs. Ce dernier chiffre paraît honorable au brave commandant Pascal : il n'est dit-il, « que de trente environ ».

Le 7 nivose an VIII, une lettre adressée par les administrateurs de l'Isère au ministère de la Guerre déclare que le bataillon de 1500 hommes, bien habillé et armé, envoyé sur la rivière de Gènes, a déserté presque en masse.

« Nous en avons rassemblé 11 à 1.200 qui étaient également habillés et armés, mais mal surveillés par leurs chefs, manquant souvent d'objets nécessaires, et, leurs officiers n'étant pas en état de les retenir à leurs postes, une partie est retournée dans ses foyers et a arrêté le départ de ceux qui devaient se rendre à Grenoble ».

La correspondance relative aux déserteurs est édifiante. En vendémiaire an VIII, on signale de *nouveaux* déserteurs. On les dénombre par communes : Uriage 14, Vizille 11, Eybens 10, Grenoble 6, Sassenage 2, Claix 14, Corps 11, La Valette 3, Cordéac 11, La Mure 5, La Terrasse 4, Allevard 4, Pontcharra 3, Bourg-d'Oisans 12, Saint-Georges-de-Commiers 8, Goncelin 3, Barreaux 2, etc.

Les menaces restant vaines et les recherches sans résultats par suite de la complicité de parents, on en vint à infliger à ceux-ci la charge de nourrir un certain nombre d'hommes de la force armée pendant tout le temps que durerait l'absence illégale de leur fils.

En beaucoup de lieux, le sans-gêne et la brutalité de ces garnisons sont restés légentaires.

Il serait cruel d'insister davantage. Ce que nous avons relevé dans les archives d'un département se vérifie dans bien des départements de France.

D'un bout à l'autre du territoire, tous ceux qui ont vu de près les corps de Volontaires s'en plaignent. Une vingtaine de ces bataillons avaient été concentrés dans la région de l'Aisne et de la Somme, sous les ordres du général Vietinghoff. Les réclamations éclatent aussitôt de toutes parts ; le directoire de l'Aisne dénonce les violences des Volontaires du Loir-et-Cher ; le directoire de l'Oise signale mille excès commis par le bataillon de la Corrèze ; le directoire de la Somme écrit au général Vietinghoff : « N'attendez pas l'explosion générale de nos campagnes contre ces pirates. »

Le général Vietinghoff informe lui-même le ministère de la Guerre qu'il n'y a chez les Volontaires « ni tenue, ni instruction, ni discipline ».

Le général Beurnonville, que ses flatteries à la Convention devaient faire nommer à deux reprises ministre de la Guerre, se vantait de sa grande autorité personnelle sur les Volontaires. Le 27 novembre 1792, il était néanmoins obligé d'écrire de son quartier général de Sarrelouis :

« La désertion des Volontaires est telle qu'une compagnie ce matin était réduite à un sous-lieutenant et à un sergent ».

Puis le 29 :

« Il n'y a pas de jour, depuis que je suis en marche, où il ne déserte 100 ou 150 Volontaires ; enfin je n'en excepte pas même les officiers. Si cela continue, il est bien probable, que je n'arriverai qu'avec mes propres troupes de ligne devant Trèves ».

Cet hommage aux troupes de ligne, c'est-à-dire aux régiments organisés et organisés de l'ancien régime est vraiment impressionnant dans la bouche de généraux révolutionnaires comme Beurnonville.

Les représentants du peuple délégués pour enquêter doivent eux-mêmes convenir de l'infériorité des Volontaires et leur déplorable défaut d'esprit militaire.

Le 29 avril 1793, Carnot, le futur directeur, écrit de Dunkerque à la Convention :

« Les Volontaires ne veulent s'assujettir à aucune discipline ; ils sont le fléau de leurs hôtes et désolent nos campagnes. Dispersés dans les cantonnements où ils ne font que boire et courir, ils s'exposent à être dispersés et taillés en pièces, pour peu que l'ennemi fût entreprenant. Heureusement qu'il n'est pas informé de ce qui se passe... Nos Volontaires sont toujours nus. Il faut convenir que c'est un gouffre ; à peine un soldat a-t-il des souliers qu'il va les vendre ; il en est qui vendent jusqu'à leurs habits, leurs fusils, brûlent leur poudre et insultent leurs concitoyens... »

Le 23 mai, un autre rapport de Carnot, daté de Bergues, dénonçait encore les Volontaires qui « vendent leur pain de munition... leur bois, les *manches de leurs vestes* (sic) ».

Le 1er juin, après la prise de Furnes, un odieux pillage suivit :

« Les soldats étaient presque tous ivres ; il en tombait à chaque pas... Leurs sacs étaient tellement

pleins d'effets volés qu'ils ne pouvaient plus les porter... »

Et Carnot termine ainsi sa lettre :

« Quand à nous, citoyens nos collègues, il nous est impossible de soutenir le spectacle de semblables désordres et nous prions de nous faire rappeler au sein de la Convention le plus tôt possible. »

Qu'ajouter à pareil témoignage ?

Le procès des Volontaires nationaux est jugé.

En exécution de la loi du 30 mai de cette année, le Conseil du département de l'Isère requérait les citoyens « de s'armer et de marcher au secours de la République » :

« Considérant, dit son arrêté du 19 août 93, que la liberté est en danger dans cette partie de la République française; que le temps est venu où le peuple du département de l'Isère doit prouver à toute l'Europe qu'il n'a pas juré en vain de maintenir la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, ou de mourir en les défendant; que la voix de la patrie menacée par les satellites des despotes l'appelle en masse pour voler à son secours et terrasser ses ennemis ».

En conséquence, la municipalité des Avenières fit assembler le 21 août, sur la place du village, tous les citoyens qui devaient composer la levée en masse pour repousser les Piémontais.

Un certain Paul Gireird, notaire des Avenières, nommé commissaire général par le district de la Tour-du Pin pour la levée en masse du canton, devait les accompagner. Mais ce citoyen étant absent au moment fixé pour le départ, les hommes de la levée « séjournèrent aux cabarets des Avenières pendant trois jours en attendant l'ordre de partir ».

Le troisième jour la municipalité reçut enfin du commissaire Girerd l'ordre de mettre ses citoyens en route pour Les Abrets, où ils devaient recevoir les fusils

(de chasse et autres) qui avaient été remis par des particuliers. Malheureusement, le cabaret avait mal préparé les défenseurs de la République : « Il fut impossible de les inscrire tous, attendu qu'ils ne se rendaient pas au rappel. »

La municipalité, peu confiante d'ailleurs dans l'exactitude du citoyen Girerd « qu'elle connaissait », nomma par précaution le citoyen Claude Fourt, procureur de la commune, pour conduire cette jeunesse. Aux Abrets, on devait estimer les fusils que recevrait le détachement. « Mais le notaire Girerd ne s'y rendit pas et on ne put faire cette estimation. » Le détachement y prit néanmoins la douzaine de fusils apportés par les voisins, et continua sa route dans une « débandade sans pareille ». « Les uns commencèrent à s'en retourner des Abrets, d'autres de Voiron et d'ailleurs. »

Aux Abrets, première étape, il en manquait déjà une quarantaine.

En route, cette cohue « nomma provisoirement pour capitaine le citoyen Joseph Guigne, et le citoyen Troulliet pour lieutenant et nomma de même tous ses autres officiers ».

Les citoyens Guigne et Troulliet, conscients de leurs nouveaux devoirs, « s'occupèrent à tenir une liste par aperçu, au plus juste, de la dépense de cette jeunesse qui vivant dans les cabarets de la route à ses dépens, invita lesdits citoyens à dresser une note de leurs dépenses pour la présenter au département... menaçant même de se retirer si on ne le faisait pas... Cette dépense fut fixée sur le nombre de cent vingt-six, attendu qu'ils n'avaient jamais pu savoir s'il manquait du nombre porté sur la liste, par la raison qu'ils n'allaient pas tous ensemble, qu'ils ne mangeaient pas tous à la même auberge et que, par les appels qu'ils avaient faits, ils n'avaient jamais pu découvrir le juste nombre, pas même à Grenoble, lorsque le citoyen Chevrier, membre du Conseil d'administration, et nommé commissaire par le département pour les faire tirer au sort et assister les officiers dans cette opération, ils furent obligés de tirer pour les absents, dont une partie était à Grenoble

dans les cabarets, à boire pendant qu'on tirait au sort pour eux. »

Quand il s'agit de régler les dépenses faites dans les cabarets du pays par cette brillante « jeunesse » ce ne fut pas chose facile. On accusa d'abord le citoyen Fourt d'avoir majoré sa liste : elle portait cent vingt-six hommes et on lui reprochait de n'en avoir eu que cent trois. Le brave Fourt répondit qu'il n'avait jamais pu savoir le nombre de ses hommes.

Là dessus le citoyen Girerd commença à le traiter de voleur, et lui annonça « qu'il lui ferait couper la tête pour avoir volé la République ».

Cette chicane dura longtemps. La municipalité mise en cause objecta que certaines communes avaient fait des « cueillettes » chez les citoyens aisés pour indemniser les hommes de la levée de leurs dépenses. « La commune des Avenières, qui n'a pas de gens riches pour faire des cueillettes... » Fallait-il pour cela que des citoyens qui volaient à la défense de la patrie mourussent de faim ?

Malgré ses protestations, la commune est condamnée par le district de La Tour-du-Pin à rembourser une forte somme. Elle lui envoie alors un député pour annoncer qu'elle en appellera au Conseil du département.

— Va-t-en dire à ton bougre de maire, réplique l'agent national de La Tour-du-Pin, que s'il ne vient, je le ferai traîner dans la neige chargé de chaînes.

La commune se défend en dénonçant au département ce Girerd, « cet homme dangereux, intrigant, jaloux, qui dans un délire de rage est venu porter ses coups à la municipalité ». Mais le département se déclare incompétent et porte l'affaire devant la justice. Le malheureux Claude Fourt est arrêté et traduit devant le tribunal criminel de Grenoble.

Les témoignages des cabaretiers convoqués au procès nous peignent mieux encore la « débandade » de ces citoyens soldats, qui ici, « se sont emparés à l'envi des matelas, couvertures et draps » ; là, « ont brisé deux fontaines et une statue de plâtre », ont ouvert de force

deux petits buffets dont la vaisselle a disparu ; ont d'ailleurs déchiré des rideaux, cassé des tables et chaises.

Comment se termina pour le pauvre Claude Fourt l'accusation de concussion portée contre lui ? Les documents ne le disent pas. Mais ils nous apprennent que peu de temps après, tous ces braves gens partis pour la défense de la République « contre les satellites des despotes » étaient tranquillement rentrés chez eux.

Ainsi échouèrent toujours les grandes levées tumultueuses qui semblent d'abord devoir tout renverser sous leur nombre et leur enthousiasme : aux premiers revers, aux premières fatigues, l'enthousiasme tombe et le nombre fond.

Les cohues les plus ardentes ne vont pas jusqu'à la bataille, ou, quand par hasard elle y arrivent, c'est pour fuir en criant : « Sauve qui peut ! » et « en jetant leurs fusils, leurs sacs et leurs cartouches » comme les 3.500 réquisitionnaires du général Elie, à Givet, le 15 octobre 1793 ; ou comme les 6.000 soldats de la levée en masse d'Alsace qui, le 13 octobre de la même année, à Wissembourg, abandonnaient leurs drapeaux et s'enfuyaient « à plus de douze lieues » ; ou comme le bataillon de la section des Lombards, de Paris, qui lâchait pied devant un escadron de hussards en hurlant « qu'on les conduisait à la boucherie » (septembre 1792). Il serait trop facile de multiplier ces tristes exemples.

Ce qui fait les armées fortes, c'est l'organisation, la discipline et la tradition.

Sur les champs de bataille de la Révolution même, ce furent les vieilles troupes de ligne de l'ancienne armée royale qui soutinrent l'honneur des armes françaises.

Jean de BARSAC.

Mgr LE DUC DE GUISE

Beau portrait héliogravure, 28 × 38. . . . . 23 fr. franco.
— — grande marge . . 33 fr. —

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. P. 926-78

LES JEUX DE FRANCE

LE JEU DE QUILLES EN LORRAINE

C'est dimanche, sur la place du village, à l'ombre des tilleuls, les joueurs de quilles se sont réunis. Après les durs travaux des champs de la semaine ils vont se délasser au vieux jeu dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Le père Coliche dispose les neuf quilles en quinconce pendant que les paysans se divisent en deux groupes concurrents; et cela ne se fait pas sans discussions, sans bourrades et bons mots. Ils sont onze, il faut être

douze et le père Mathieu va chercher un dernier partenaire au café voisin.

Le jeu commence. Placés à dix mètres des quilles rangées en bataille, les joueurs doivent les attaquer à coups de boules. Chacun en a deux à lancer. C'est le parti dont les joueurs ont renversé le plus grand nombre de quilles qui a gagné.

L'un après l'autre, les joueurs se présentent, visent le but avec

soin, et d'un mouvement de bras qui rappelle celui de la catapulte lancent le projectile dans le bataillon des quilles. Quand tous les joueurs d'un groupe ont joué, les quilles abattues sont relevées, et le second groupe commence la lutte pour son compte.

Le premier groupe a abattu cinq quilles, le second sept, On joue « la belle ». La partie dure ainsi parfois une heure et demie et le groupe perdant paie à tous les joueurs une tournée de bière de nos brasseries lorraines.

C. B.

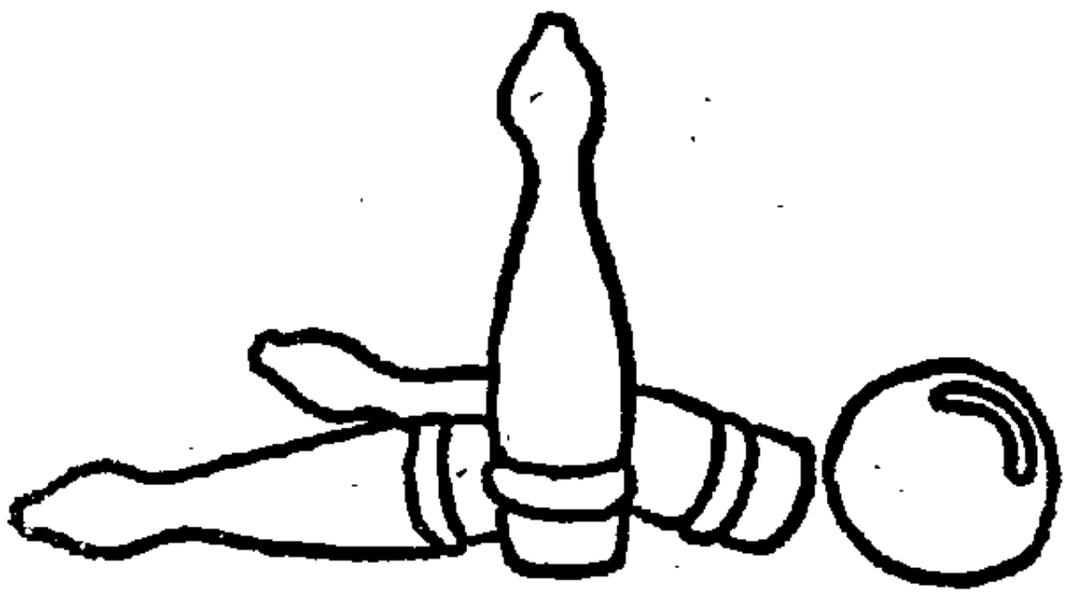

Assurez le confort de votre table

et la santé de votre famille

avec les vins de

1791

Veillon Frères

BORDEAUX

Anciens fournisseurs de Mgr le duc de Montpensier

qui vous ont réservé

LES PREMIÈRES QUALITÉS DES MEILLEURES ANNÉES

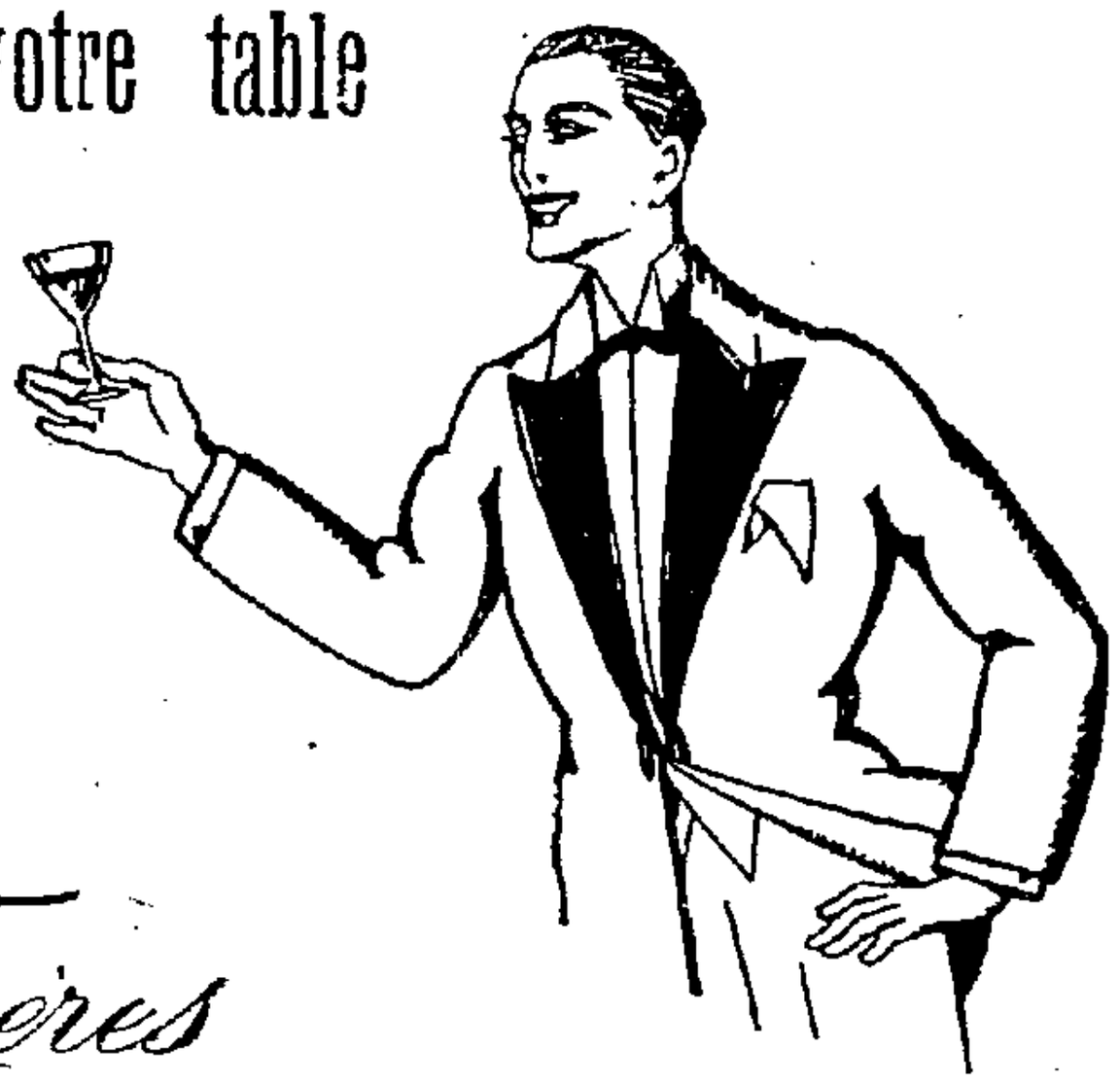

Prix courant général sur demande. Remise spéciale aux amis d'*Action Française*

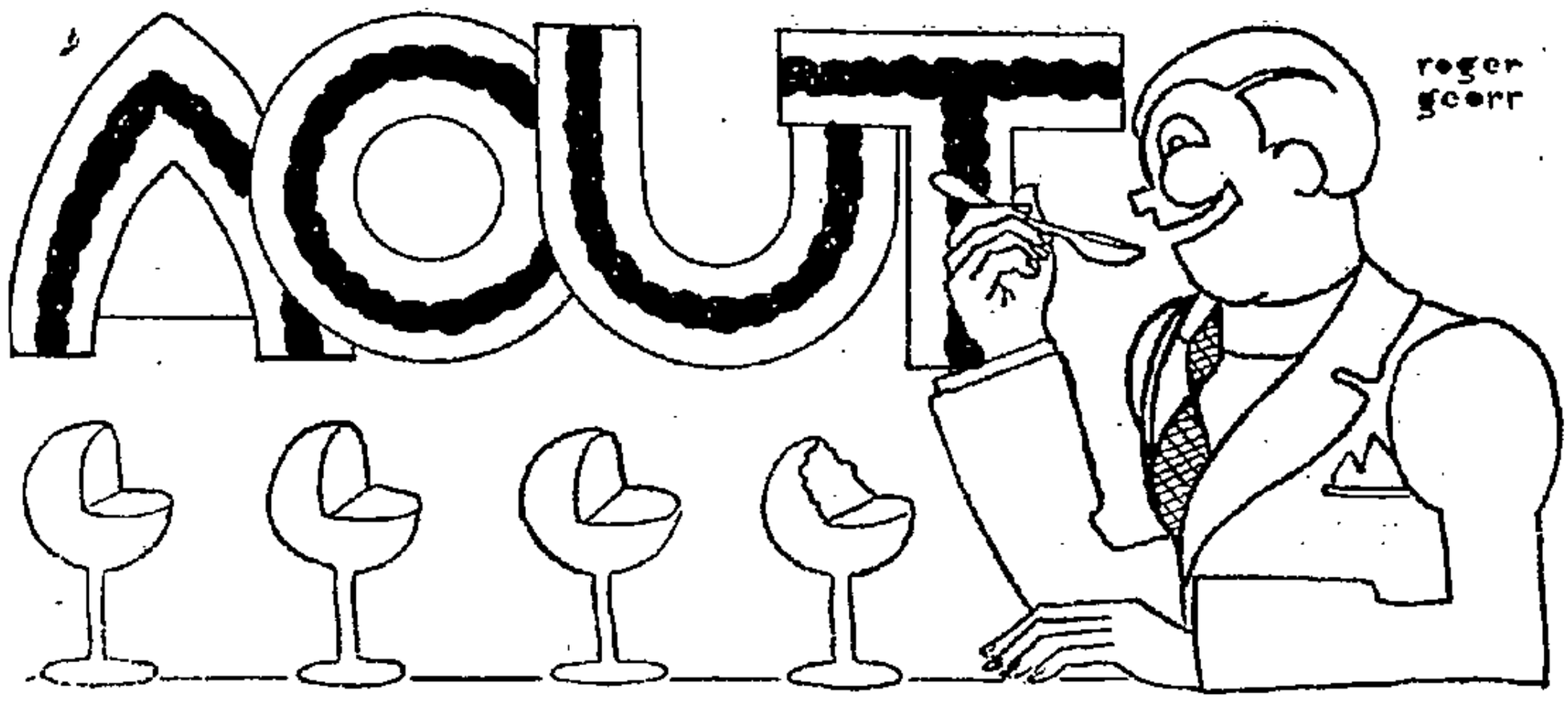

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Potage au concombre et à la crême
Ecrevisses à la bordelaise
Barquettes de ris de veau
Chou-fleur graliné sauce tomate
Pintade farcie, rôtie
Salade verte
Fromages
Fruits (melon)
Glace panachée

UNE RECETTE

Chou-fleur graliné, sauce tomate : D'abord la sauce : 1 kilog. de tomates fraîches, épluchées, coupées en morceaux cuites dans du vin blanc avec sel, poivre, un oignon, 1 clou de girone, ail, bouquet garni; après trois quarts d'heure de cuisson, passez la sauce et mêlez-la par petites quantités à un roux blanc (beurre et farine incorporés sur le feu sans prendre couleur). Ajoutez un peu de jus de viande et faites cuire encore et réduire. Au dernier moment un bon morceau de beurre qui doit fondre sans cuire.

Le chou-fleur doit être blanc et serré. Divisez-le en petits bouquets, bien épluchés et lavés. Jetez-les dans l'eau bouillante salée; quand ils sont cuits, égouttez-les sur un linge pour ne pas les casser.

Dans un plat allant au four, mettez une cuillerée de gruyère rapé et un peu de la sauce; sur ce lit arrangez vos bouquets de choufleur en finissant légèrement en dôme. Masquez alors avec la sauce tomate. Poudrez de deux cuillerées de gruyère rapé et de mie de pain rassis finement tamisée. Faites gratiner au four pendant une dizaine de minutes, avec çà et là un soupçon de beurre.

Pour gratiner le chou-fleur, on peut aussi l'écraser en purée.

L'HINDOUSTAN

Pour comprendre les évènements qui se déroulent à l'heure actuelle dans l'Inde, il faut remonter aux origines des populations, massées au nombre de plus de 300 millions d'âmes, dans cette vaste péninsule qui embrasse une superficie de près de six millions de kilomètres carrés. L'Hindoustan est, à lui seul, un monde, un cosmos formé d'éléments ethniques les plus divers. A coup sûr, il compte parmi les terres les plus anciennement habitées du globe. La douceur de son climat, la fertilité de son sol, arrosé de nombreux cours d'eau, son aire géographique limitée par de hautes montagnes entourant de plateaux glacés et par de longues côtes maritimes baignées par des eaux chaudes et encadrant des plaines immenses, en font un séjour d'élection où la vie s'épand sans heurt dans une atmosphère sereine. Aussi les races migratrices s'y sont-elles donné rendez-vous et y sont-elles devenues sédentaires, fixées par le charme du climat; les nordiques fuyant les glaces du Pamir et du Thibet ou les steppes désolées de Mongolie, les maritimes à la recherche de zones moins ingrates que les leurs ont envahi l'Inde de bonne heure et submergé les autochtones primitifs.

Ces autochtones paraissent avoir été une race de *negritos*, nains noirs, dont on trouve encore le type assez répandu en petits groupes sur tout le territoire. En même temps qu'eux vivaient sur ce sol les *Kolariens*, de type nègre également, mais plus élevés, qui sont en toute apparence des immigrés, mais dont on ignore la provenance. Plus tard, parurent les *Dravidiens*, à carnation jaune, dont le type se rapproche beaucoup des races océaniennes, mais plus affinés par leur mélange avec les Aryas dont nous parlerons tout à l'heure. Ces dravidiens occupent encore, au nombre de 60 millions, toute la côte de Coromandel. Plus tard encore, les *Thibétains* descendirent dans la plaine indienne et s'établi-

rent dans les régions du nord-est. Enfin, vers l'an 2.000 avant notre ère, les *Aryas*, de carnation blanche et de civilisation déjà avancée, pénétrèrent dans l'Hindoustan par l'Hindoukoush, défilé s'ouvrant au nord-ouest dans la chaîne de l'Himalaya.

Ces Aryas, qui arrivaient de Bactriane et précédemment du Pamir, qui avaient déjà une longue existence nationale, apportaient avec eux des principes définis de gouvernement, une religion spiritualisée, une langue très affinée, le sanscrit, avec sa grammaire, sa syntaxe, son style, sa poésie, sa philosophie, idiome qui devait devenir la langue-mère de tous les dialectes indo-européens. Organisés en cités, les Aryas professaient le *védisme* (du nom de leurs livres sacrés les *Védas*), culte dont l'essentiel était la personnification des grandes forces de la nature auxquelles on attribuait une subjectivité personnelle et divine.

Vers le X^e^ siècle avant notre ère, une évolution du védisme aboutit au *brahmanisme* qui reconnaissait un Dieu unique *Brahma*, orné de nombreux attributs, et enseignait que l'âme était immortelle; pour atteindre à la perfection, cette âme personnelle, parcelle de l'âme universelle dans laquelle elle était destinée à se fondre un jour, devait s'unir à la matière; mais cette union la souillait et il lui fallait faire effort pour s'en dégager; si, dans son évolution, la vertu l'emportait, elle passait par une série d'organismes supérieurs jusqu'à ce qu'elle eût atteint la pureté suprême lui permettant de rentrer dans l'âme universelle; si, au contraire, les fautes dominaient, elle rétrogradait dans des corps d'animaux et même de plantes, d'où elle devait recommencer son ascension progressive; mais elle ne pouvait périr : c'est le système de la transmigration ou métempsycose.

Le brahmanisme n'était pas seulement un code religieux, mais aussi un code social. Les Aryas, méprisant les barbares autochtones, voulurent dresser des barrières infranchissables entre ces barbares et eux; d'où le régime des castes. Ils enseignèrent donc que Brahma avait tiré les *brahmes*, caste sacerdotale, de son cerveau, les *kchatryas*, caste militaire, de son cœur; les *vaïçyas*,

caste marchande, de son ventre, les *çoudras*, caste agricole, de ses cuisses, et les *parias*, caste impure, de ses pieds. Des gradations s'établirent dans chacune de ces castes et en portèrent le nombre à plusieurs centaines.

Ce régime théocratique, qui fut imposé à toute l'Inde par ses conquérants aryas, est encore celui qui, sous le nom d'*hindouisme* — nous en parlerons tout à l'heure — règle la hiérarchie sociale des Indiens. Néanmoins, après l'expédition d'Alexandre le Grand, le brahmanisme primitif évolua encore pour passer du monothéïsme à un polythéïsme qui se rapproche singulièrement de la mythologie grecque. Les attributs de Brahma se concrétisèrent en des entités distinctes qui prirent visage de Mars, de Bellone, de Vénus, d'Apollon, de Minerve, de Mercure, de Vulcain.

Au VI^e^ siècle avant notre ère, une réaction se produisit contre le brahmanisme : un kchatryas, *Gautama*, plus connu sous le nom de *Bouddha* (le Sage) *Çakya-Mouni*, prêcha l'égalité religieuse entre les hommes et répudia la transmigration des âmes. Il enseigna que la récompense des efforts et des vertus de l'homme était dans le bonheur ineffable d'un éternel repos (*nirvâna*). Cette nouvelle doctrine, le *Bouddhisme*, schisme du brahmanisme, ne tarda pas à grouper de nombreux partisans et, du II^e^ siècle avant au V^e^ siècle après notre ère, fut très puissante dans l'Inde.

Sa philosophie, issue du brahmanisme, était, cependant, encore trop subtile pour la masse : seul le christianisme a pu offrir au monde le spectacle de cette souplesse surnaturelle qui lui permet de satisfaire, en même temps, et avec les mêmes dogmes, à l'idéal transcendant avec un Thomas d'Aquin et aux aspirations simplistes de la foule avec le cathéchisme. Il fallut mettre la religion à la portée des simples; d'où l'*hindouïsme*, sorte de brahmanisme dégénéré, à la fois panthéïste, polythéïste, idolâtre et même fétichiste, qui s'est constitué à partir du III^e^ siècle environ avant Jésus-Christ par le mélange des doctrines brahmaniques et bouddhiques, et des croyances grossières des populations

(Cl. Rol.).

Gandhi en costume national.

aryennes. Il a fini par supplanter le houdhisme qui ne compte plus que 5 à 6 millions de fidèles répandus dans le Népaul, la Birmanie et Ceylan, tandis que le brahmanisme pur est resté l'apanage des hautes castes. L'hindouïsme est aujourd'hui la religion de l'immense majorité des Indiens non musulmans.

Le lecteur trouvera peut-être un peu longues ces digressions sur les religions de l'Inde : elles étaient nécessaires pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui.

*
* *

La formidable expédition d'*Alexandre le Grand*, dont les phalanges atteignirent l'Indus en l'an 326 avant notre ère, eut pour résultat la création de principautés grecques entre ce fleuve et l'Oxus, ancien territoire de la vingtième satrapie persane. Pendant près de trois siècles, l'influence grecque domina dans le nord-ouest de l'Hindoustan et c'est à cette influence, on vient de le dire, qu'il faut attribuer l'évolution du brahmanisme vers le polythéïsme.

En l'an 50 avant Jésus-Christ, ce groupe indo-grec, bousculé par les Parthes et par de nouvelles invasions venues de l'Asie centrale, disparut, non sans y avoir

"Une misère physiologique!"

"LA CHUTE DES CHEVEUX"

est une brochure qu'il faut lire

Sa lecture attentive vous convaincra que la chute des cheveux, les pellicules, sont des affections qui se guérissent parfaitement pour peu que l'on veuille suivre une hygiène et des soins assidus.

Cette brochure est envoyée gracieusement aux Amis d'A. F., par M. Lionnet, chimiste-analyste de l'Institut Pasteur. Pharmacien de 1re classe (créateur de L'ABSAL), sur demande adressée aux Laboratoires Edélia, 59, rue Desrenaudes, à PARIS (17e).
Joindre 1 fr. en timbres pour frais d'envoi. Se recommander de l'Almanach.

laissé son empreinte qui dure encore. Successivement, l'Inde fut envahie par les Huns de Tamerlan, puis par les Arabes qui, dès le lendemain de la mort de Mahomet, parurent sur les côtes et finirent par s'établir dans le Sindh, où ils fondèrent un empire musulman, tandis que se créaient au centre et au sud de petites dynasties locales, embryons des Etats indigènes autonomes qui existent jusqu'à nos jours.

Au XVI[e] siècle se produisit la grande invasion mo-

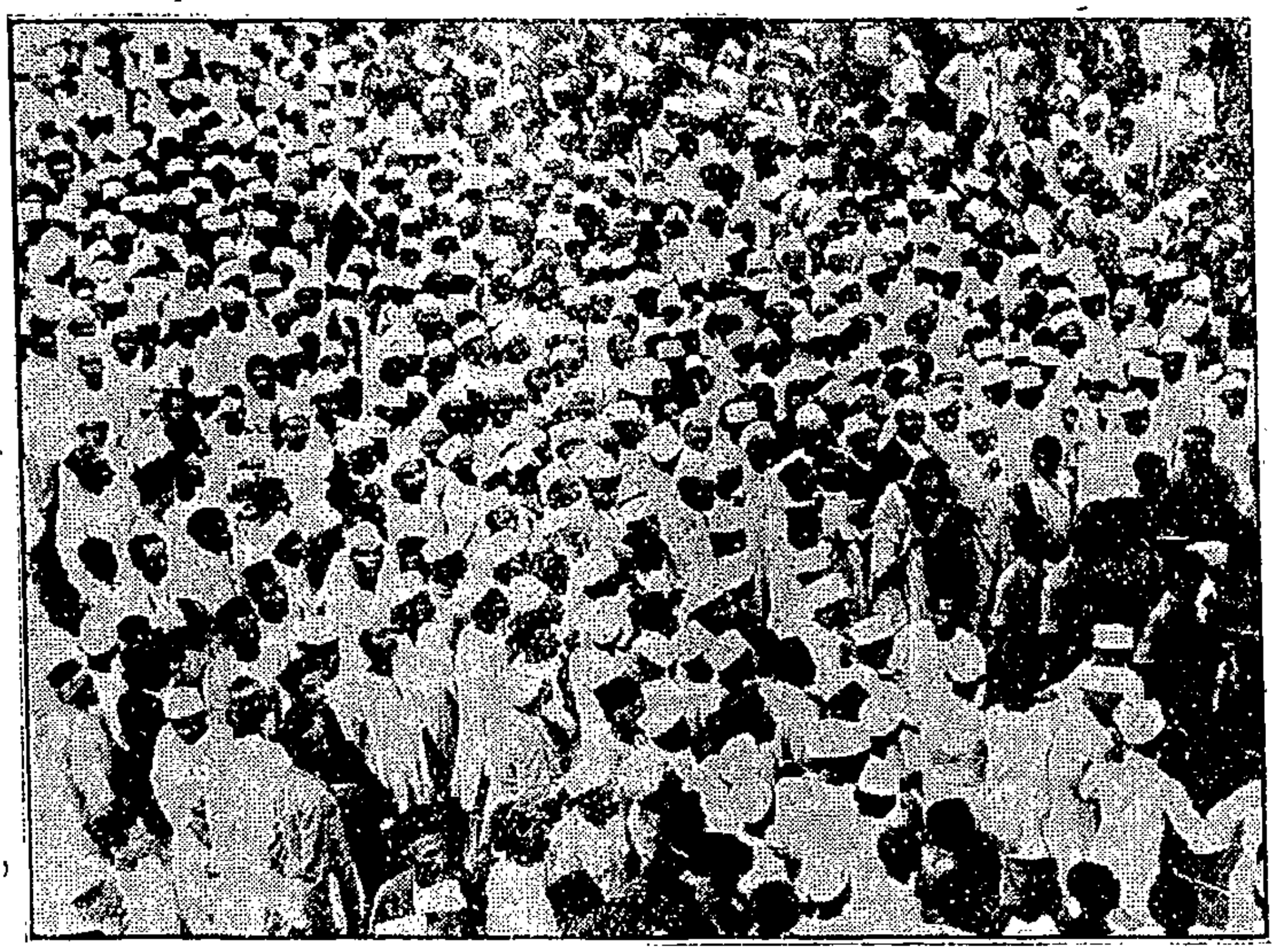

(*Cl. Hol.*)

Manifestation monstre à Bombay, après l'arrestation de Gandhi.

gole qui amena une apparence d'unité. La domination des *Mogols*, également musulmans, s'étendit peu à peu jusqu'à la moitié de la péninsule. S'ils réprimèrent avec cruauté les insurrections de leurs sujets indigènes et furent en guerre continuelle avec leurs voisins aryas, les Radjpouts et les Mahrattes, du moins firent-ils fleurir la littérature, l'art et l'architecture hindous tirés des traditions des deux races. C'est à cette époque que furent construits les monuments religieux et civils qui

font l'admiration de la postérité, par la richesse des détails, la patience du travail et l'adresse de l'exécution.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, les *Persans* refoulés par les Arabes envahirent l'Inde à leur tour : ils occupèrent la région occidentale connue aujourd'hui sous le nom de « présidence de Bombay » où ils sont restés. Ce sont les *Parsis* de nos jours ; ils apportèrent avec eux et ont conservé la religion *zoroastrique*, le culte du soleil. Enfin les *Afghans* avaient aussi dévasté l'empire mogol.

* *
*

Au XVII[e] siècle parurent les Français et les Anglais qui devaient se disputer la possession de l'Inde dans une lutte acharnée.

On sait comment le grand Dupleix réussit à conquérir un empire de 30 millions d'âmes dans le Carnatic. Par malheur, le gouvernement de Louis XV occupé en Europe par l'épuisante guerre de la succession d'Autriche, ne put lui apporter le concours nécessaire au couronnement de son œuvre et l'Inde fut perdue pour la France.

L'Angleterre, s'étant débarrassée de la concurrence française, adopta les méthodes d'alliances balancées avec les radjahs inaugurées par Dupleix et qui lui avaient si bien réussi : elle fit battre entre eux les princes indigènes à son profit.

Mais si les Anglais vinrent assez facilement à bout des dravidiens du sud et de l'est, ils rencontrèrent, au contraire, chez les Radjpouts et les Mahrattes du nord et du nord-ouest une résistance farouche qui dura de longues années. Ces valeureux descendants des Aryas, que n'avaient jamais pu dompter les Mogols, ne cédèrent à la supériorité de la discipline et de l'armement européens que lorsque l'Angleterre eut accepté la constitution de leurs territoires en grands Etats feudataires à large autonomie. Encore, deux de ces Etats, le Népaul et le Bhoutan, ont-ils conservé leur entière indépendance.

L'Angleterre s'était d'ailleurs rendu compte — toujours à l'imitation de Dupleix — qu'il lui serait impos-

(*Cl. Rol.*

Gandhi en smoking, lorsqu'il visita l'Europe.

sible de dominer ces 300 millions d'indigènes par une administration directe. Aussi laissa-t-elle subsister nombre d'autres principautés qui s'étaient précédemment constituées et en créa-t-elle même de nouvelles. Il en existe aujourd'hui 682. Par cette méthode, elle s'attachait ces princes qui trouvent dans sa suzeraineté une garantie contre les tentatives éventuelles d'émancipation de leurs sujets.

Précisons, en passant, que ces principautés autonomes occupent dans leur ensemble près de deux millions de kilomètres carrés (soit le tiers de la superficie de l'Inde) avec une population de près de 90 millions d'âmes (soit plus du quart de la population totale). Elles ont des dimensions très diverses : quelques-unes sont considérables en superficie et en population. Goualior a 85.000 kilomètres avec une population de 4 millions d'âmes; Maïssour, avec la même étendue, comprend 8.200.000 habitants; le territoire d'Haïdenabad est presque aussi vaste que celui de l'Italie : il atteint 230.000 kilomètres carrés avec une population de plus de 20 millions d'habitants. Par contre, d'autres Etats, comme celui de Diandjira, n'est que de 800 kilomètres carrés et 120 000 habitants. Le radjah de Kapourtala, que les Parisiens connaissent bien, règne sur un territoire de 1.750 kilomètres carrés contenant 525.000 habitants. Enfin certains petits princes sont de simples chefs de villages.

*
* *

Malgré ces précautions prises, le conquérant se heurta plusieurs fois à de formidables réactions dans les territoires soumis à sa domination immédiate. En 1857, la révolte des cipayes (soldats indigènes) qui gagna la moitié de l'Inde, de l'Himalaya au Bengale, menaça sérieusement la puissance anglaise dans son grand empire asiatique. Elle fut sauvée par l'intervention des Sikhs, ennemis millénaires des Mahrattes, qui attaquèrent ces derniers à revers et les retinrent assez longtemps pour permettre à l'Angleterre de se ressaisir. Il ne fallut pas moins de dix-huit mois pour réduire la « rébellion » qui fut noyée dans les flots de sang.

Depuis 1857, les Anglais n'eurent plus à faire face à un soulèvement aussi grave; mais à maintes reprises, ils durent réprimer des révoltes locales et le firent toujours avec la plus grande rigueur.

Le mouvement actuel paraît plus étendu que ces rébellions partielles; il a pris une forme nouvelle plus difficilement saisissable avec la théorie de la non-violence de Gandhi. Mais déjà on peut s'apercevoir qu'une

(Photo Rol.)

Vente à l'enchère de sel de contrebande par Mme Chattopadhayaya (X).

telle position ne peut être gardée longtemps et les incidents de Peschawar, de Chittagong, de Cholapour, d'autres encore qui se sont répétés depuis, montrent que l'on n'évitera pas les explosions spasmodiques qui se produisent quand des foules sont rassemblées sous l'empire de sentiments comme ceux qui agitent l'Inde en ce moment. Toutefois, il est peu probable que ce mouvement aboutisse à des résultats plus décisifs que les autres.

A la lumière de ce qui précède, on peut se rendre

compte des causes qui le feront vraisemblablement avorter.

La population de l'Inde qui dépasse, on l'a dit, 300 millions d'âmes et parle 232 dialectes, qui tous ne dérivent pas du sanscrit, se compose d'éléments ethniques extrêmement variés. Gardant le souvenir des longues luttes d'autrefois, ces éléments ne sympathisent guère. De plus, le système social des castes hermétiques crée des hostilités sourdes entre les divers groupes de la même population : il n'y a pas d'alliance possible entre gens de castes différentes. Gandhi réprouve, il est vrai, ces profondes distinctions sociales appuyées par la religion et prèche l'égalité sociale et religieuse ; c'est qu'il est bouddhiste et l'on sait que les bouddhistes ne comptent pas plus de 5 à 6 millions d'adhérents disséminés sur tout le vaste territoire. D'autre part, il y a les 80 millions de musulmans, arabes et indiens, la plupart commerçants, pour lesquels toute modification du régime actuel serait funeste et qui, au surplus, détestent plus encore les « roumis » païens que les « roumis » chrétiens. Enfin, les souverains de principautés autonomes ont tout intérêt à maintenir leurs sujets dans le devoir et le feront d'autant plus aisément que ces derniers, échappant à la domination britannique, n'ont pas lieu de s'en plaindre. C'est une affaire qui ne les intéresse qu'indirectement.

L'Angleterre saura faire jouer, une fois de plus, ces rivalités et ces hostilités les unes contre les autres. *Divide et impera*, telle fut sa devise constante. Elle lui a trop bien réussi pour qu'elle y renonce : l'Inde n'est pas près de reconquérir son indépendance.

HERVÉ DE RAUVILLE.

CHARLES MAURRAS

La Politique, Tome I (1926-1927).

Un fort volume sur vélin avec un portrait du Duc d'Orléans par MAXIME RÉAL DEL SARTE . . 60 francs. Sur Rives . . 150 francs.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

Pensées choisies des Rois de France

Louis XVI.

« Les tributs, les subsides ou les impôts sont une sorte de salaire que les peuples paient à l'Etat, et non au souverain personnellement. L'objet en est la défense de leurs vies et de leurs biens. »

Louis XVI.

« C'est aux seuls besoins réels que je veux proportionner les impôts, et il est un terme que je mettrai toujours à leur durée : la fin de ces mêmes besoins. »
(Lit de justice du 6 août 1787).

Louis XVI.

« Il ne dépend pas toujours du roi de rendre ses sujets heureux ; mais il dépend toujours de lui de s'en servir utilement en les employant à ce qu'ils savent faire. »

Louis XVI.

« Gouverner les hommes, c'est ne point les asservir ; c'est pour conserver la liberté des hommes, qu'il a été nécessaire que les hommes fussent gouvernés. »

Louis XVIII sur la liberté de la presse.

« Dès que les philosophes aperçoivent quelques entraves mises au débit de leur système, ils crient qu'on veut attenter à la liberté de penser et veulent détruire

l'obstacle. Mais comment ne sentent-ils pas quelle différence il y a entre la pensée et son expression? La première échappe à toutes les autorités temporelles. Dieu seul en est le maître; la seconde est du ressort du souverain; il doit y veiller sans cesse pour propager ce qu'elle a d'utile et arrêter ce qu'elle a de nuisible. La presse est le moyen le plus sûr et le plus prompt d'opérer cette propagation; faut-il lui laisser un libre cours? C'est comme si l'on demandait s'il faut permettre à un pharmacien de débiter indistinctement toutes sortes de drogues... En donnant une liberté indéfinie, toutes les précautions que l'on prendra, pour arrêter l'abus, seront toujours malheureusement tardives et trop souvent superflues. »

Louis XVIII.

Discours du Trône du 28 janvier 1823.

« Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée, elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix. »

Louis XVIII.

« Il existe des caractères de nations comme des caractères d'individus et l'expérience de quinze siècles a démontré que, de tous les peuples, le Français est le moins propre aux assemblées politiques. »

CHARLES MAURRAS

La Politique, Tome I (1926-1927).

Un fort volume sur vélin avec un portrait du duc d'Orléans par Maxime Réal del Sarte . . 60 francs. Sur Rives . . 150 francs.

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

Louis-Philippe Ier.

« Un gouvernement sans force ne saurait convenir à une grande nation. »

Louis-Philippe Ier.

« C'est parce que le trône est le protecteur de toutes les libertés publiques que les prétendus amis de la liberté veulent frapper la royauté. »

Extrait de l'ouvrage de Gabriel Boissy « Pensées choisies des Rois de France » (Grasset, édit.).

NOUGAT DE MONTÉLIMAR

SPÉCIALITÉS RECOMMANDÉES
Truffes au Nougat
Croquettes Nougat au Chocolat

EXPÉDITIONS PAR POSTAUX pour tous Pays (*France et Etranger*)

CHABERT & GUILLOT

Nous offrons aux gourmets notre colis postal réclame numéro 29, franco domicile, contenant :

1 Boite de 500 grs de Truffes au Nougat
1 » de 500 » de Nougat au Chocolat
1 » de 500 » de Nougat Blanc Extra

moyennant l'envoi d'un mandat de **50** francs ; pour la France – Cte-postal, Lyon 7987 ; pour l'Etranger, Union Postale, en supplément.

Ecrire **CHABERT et GUILLOT**, Nougats - MONTÉLIMAR

CHEZ PLON

"LE ROMAN DES GRANDES EXISTENCES"

34

François PONCETTON

MONSIEUR DUGAY-TROUIN

CORSAIRE DU ROI

In-16 sur alfa . . . . . 16 fr.

Georges CLEMENCEAU

FIGURES DE VENDÉE

In-16 . . . . . 12 fr.

Roger BOUTET DE MONVEL

GRANDS SEIGNEURS ET BOURGEOIS D'ANGLETERRE

Nouvelle édition. In-16 avec 6 gravures hors-texte 15 fr.

"CLASSIQUES PLON"

Une nouvelle Collection

On y trouvera en des volumes de format ordinaire, mais d'une impression et d'une présentation impeccables, des textes classiques intégralement publiés, revisés avec soins sur les originaux, accompagnés de biographies et de commentaires où seront utilisés les derniers travaux et les recherches les plus récentes de l'histoire littéraire.

PARUS :

LE THÉATRE DE MOLIÈRE

6 volumes

LE THÉATRE DE RACINE

3 volumes

PARAITRONT ENSUITE :

LES FABLES de LAFONTAINE — LES CONFESSIONS de J.-J. ROUSSEAU - LES ESSAIS DE MONTAIGNE - POÉSIES DE CLÉMENT MAROT - LES CARACTÈRES de LA BRUYERE, etc..

Chaque volume, in-8° écu sur alfa gravure en frontispice, avec des caractères neufs. Broché 16 f. Relié toile bleue sous chemise 22 f.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Chanson pour le Centenaire de la Conquête de l'Algérie

Quand Charles X eut donné
A la France une autre France
En guise de récompense,
Comme aux Cents jours son aîné,
Qu'eut-il ?
L'exil !

Louis-Philippe et ses fils
Nemours, Joinville, d'Aumale,
Emportés par la rafale
Qui balaya Charles dix
Qu'ont-ils ?
L'exil !

Et le vaillant Héritier
De ceux-là dont le métier
Fut d'accroître l'héritage,
Aujourd'hui pour son partage,
Qu'a-t-il ?
L'exil !

Il est grand temps ,mes amis,
Que ça finisse ! Soumis
A des coquins sans vergogne,
Le Français soupire ou grogne...
Qu'il morde ! Ce qu'il nous faut
En place de tous ces faux
Rois de cœur ou rois de pique
Qui mangent la République,
C'est quoi ?
Le Roi !

ALBERT PESTOUR.

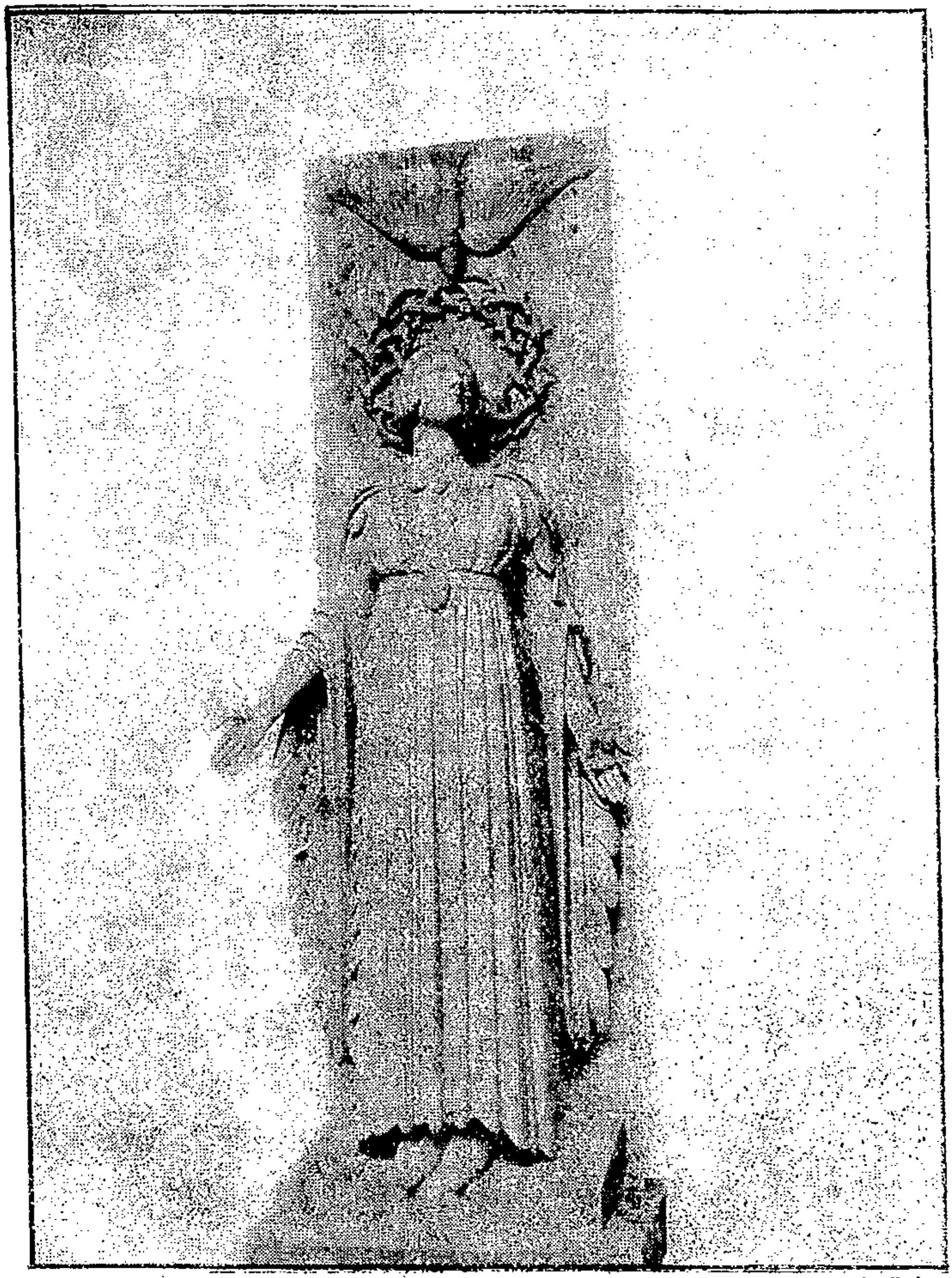

(Photo Rol).

Jeanne « vivant holocauste ». (Arras).
par Maxime Real del Sarthe

COMPAREZ

NOS PRIX

Avant
d'Acheter
ou de
Vendre
UN BEAU BIJOU

DUSAUSOY

41, Bd des CAPUCINES

La vie et l'activité de l'Action Française
en 1930

L'année 1930 marquera parmi les dates funestes de l'histoire de notre pays. Elle aura vu l'abandon anticipé des territoires rhénans par les armées françaises. Ainsi, pour servir les illusions pacifistes d'un ministre gâteux aura été avancée l'heure où les barbares se rueront de nouveau vers les vallées fertiles de notre malheureuse Patrie.

Prévenir les Français des malheurs que prépare une politique d'abandons, suivie gaiement par le gouvernement de M. Tardieu, telle aura été, au cours de l'année qui s'achève, la tâche principale de l'*Action Française*.

En reprenant à l'automne, après les vacances de 1929, le cours plus actif de ses travaux et de sa propagande, l'*Action Française* avait tenu à rappeler les conditions nécessaires de tout relèvement national en France. Le 12 novembre, dans la grande salle de la Maison des Centraux, en présence de Charles Maurras, M. Charles Benoist présidait la séance inaugurale des cours de l'Institut d'Action Française. Prenant ses exemples dans l'histoire récente de l'Espagne, l'éminent orateur démontrait l'impossibilité du relèvement de notre sœur latine hors du régime monarchique. Il concluait :

« *Dans la vie de tous les pays, il arrive toujours un moment où ils se sentent foulés par des barbares, dont ils aspirent à être délivrés : barbares du dedans et du dehors; invasion de hordes étrangères, ou agression de bandes formées à l'intérieur, nées de l'audace du vice encouragée par la défaillance du pouvoir. Ni contre les unes, ni contre les autres, la République démocratique ne saurait être une protection, encore moins une sûreté. C'est un régime sans ressort, parce que c'est une République sans vertu, même en ne prenant ce mot que dans son acception de* VIRTU : *la qualité virile, ce qui fait l'homme.*

A ce moment, quand le pays n'en peut plus, et, sans vouloir peut-être encore autre chose nettement, n'en veut plus, il faut que le Prince veuille. Que le Prince veuille fortement. Point n'est besoin d'avoir la majorité dès la veille, on l'aura dès le lendemain. Depuis les commence-

ments de l'histoire, il n'y a pas d'exemple qu'un changement de régime ait été l'ouvrage d'une majorité. Le vœu public a toujours été la volonté d'un homme ou de quelques hommes, si cette volonté a été assez puissante et assez persévérante pour produire l'événement.

La Restauration espagnole est venue de l'exil. Toutes les restaurations viennent de l'exil. Le jour où la nécessité s'impose, une frontière ne l'arrête pas. N'on plus que ne l'arrête l'éternité qu'une Constitution se décerne à soi-même dans un article déclaré sacro-saint. Ce jour-là sans qu'on sache comment, le nécessaire devient le possible, et le possible, à son tour, devenu le nécessaire, s'accomplit sans qu'on sache pourquoi.

L'heure arrivée, la condition préalable remplie, alors, Qu'il paraisse donc, Celui qui viendra délivrer la Nation de cette barbarie! « Qui que tu sois, implorait Barrès dans la fièvre de sa jeunesse, Axiome, Religion ou Prince des hommes! »

Non pas qui que tu sois.

Mais Vous, qui êtes l'héritier de quarante rois de votre sang, le successeur de soixante-dix rois de nos trois races, — rois, pendant quinze siècles, des Francs, de France et des Français, — Vous dont la Maison a fait la Patrie!

Le 27 novembre suivant s'ouvrit le XVI[e] Congrès d'Action Française. Les différentes séances, tenues dans la grande salle des Sociétés Savantes, marquèrent, tant par les indications contenues dans les divers rapports qui y furent lus, que par le nombre plus grand des congressistes la marche ascendante du mouvement d'Action Française.

Comme chaque année, un pélerinage aux tombes de Marius Plateau et d'Ernest Berger eut lieu à la fin du Congrès. Malgré un temps pluvieux, de nombreux patriotes étaient venus au Cimetière de Vaugirard attester du souvenir qu'ils gardent fidèlement des héros et martyrs d'une grande cause.

Les premières heures de 1930 furent marquées par le retour en France de Léon Daudet. Les lecteurs de l'*Alma-*

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8[e])
se charge de fournir les ouvrages de fonds et les nouveautés de tous les éditeurs aux meilleurtes conditions.

nach trouveront à une autre place le détail des manifestations auxquelles cet heureux événement donna lieu.

Vers cette époque nos amis eurent à intervenir contre la propagande pacifiste que menait dans le sud de la France, pour le plus grand bien de la plus grande Allemagne, un boche authentique du nom de Von Bodman. A Pau, il trouva pour lui répondre Me Etienne Boudon et à Tarbes Me Jean Lapèze, qui surent mettre en garde le public contre les sophismes intéressés de cet habitant d'outre-Rhin.

Le 18 janvier, à Toulouse, c'était le tour des Etudiants d'Action Française et des Camelots du Roi de la ville d'intervenir dans un meeting pro-allemand organisé par les

Les Membres du Comité-Directeur de l'*A. F.* au cortège de Jeanne d'Arc.

étudiants républicains. Au moment où le président d'une association pacifiste de la région présentait au public une délégation d'étudiants allemands, nos amis s'élancèrent vers la tribune et en quelques minutes furent maîtres de la situation. Il fallut ensuite que les organisateurs fassent appel aux forces de police pour pouvoir continuer devant quelques fidèles leur folle propagande.

Le 21 et le 22 janvier furent, comme les années précédentes, marqués par la commémoration du martyre du roi Louis XVI et de l'assassinat de Marius Plateau. Une foule pieuse et recueillie assista aux deux cérémonies religieuses. C'est aussi le 22 janvier que fut définitivement organisée l'*Association Marius Plateau* qui réunit les anciens com-

battants d'Action Française. Nos lecteurs trouveront sur ce groupement si utile, ses buts et son fonctionnement, les détails qu'ils peuvent désirer dans la partie réservée aux organisations d'Action Française.

*
* *

Avant de reprendre contact avec le grand public parisien, Léon Daudet tint à manifester l'intérêt qu'il prend à la vie et au développement des Camelots du Roi et Commissaires d'Action Française en prenant la parole, le 7 février, dans la grande salle de la rue de Lancry, au cours d'une réunion générale des éléments que groupe à Paris la Fédération Nationale. Sa présence et sa parole enthousiasmèrent la jeunesse vibrante que les Parisiens connaissent bien pour l'avoir vu vendre l'Action Française dans les divers quartiers de la capitale.

Deux jours après, le 9 février, les Camelots du Roi de Lyon purgeaient les rues de leur ville d'éléments communistes, qui, depuis quelques semaines, émettaient la prétention d'empêcher nos amis de vendre notre journal. Une sévère correction leur fut infligée.

Le 11 février, les Commissaires d'Action Française de Paris apportèrent leur concours au service d'ordre d'une réunion organisée par le journal *La Liberté* pour protester contre l'enlèvement du général Koutiepoff. Les éléments communistes mobilisés par l'*Humanité* ne parurent pas. La peur des Camelots du Roi — dit le lendemain l'*Action Française* — fut, une fois de plus, le commencement de la sagesse.

Le 19 février, l'Action Française conviait les patriotes parisiens à entendre ses orateurs traiter des dangers que font courir au pays « les abandons criminels » de Briand.

Il n'existe plus, pour l'instant, de très grande salle de réunion dans Paris. La plus vaste de celles qui subsistent est, sans contredit la salle Bullier. Pour permettre au plus grand nombre possible d'auditeurs de pénétrer, on avait enlevé la plus grande partie des sièges. Pendant une heure un quart un flot pressé de patriotes pénétra dans la salle. Le service d'ordre travailla à ne laisser aucun espace inoccupé. Dix mille personnes étaient là quand l'amiral Schwerer, président de la Ligue, ouvrit la séance. Avec son autorité reconnue, il fit la critique de la politique suivie par le gouvernement de la République au cours des débats

de la conférence de Londres. Après lui, Georges Dovime brossa un tableau clair de la triste situation financière économique. Puis, M. de Roux, avec son éloquence coutumière, traita de la loi des assurances sociales.

Enfin, Daudet se leva. Il venait, pour la première fois depuis son exil, parler à cette foule parisienne qui l'aime et qui est avide d'entendre son verbe, ce verbe qui marque nettement les problèmes, les solutions et qui fouette comme il convient les ennemis de la Patrie. L'enthousiasme de cet immense public fut indescriptible. Paris une fois de plus, marquait la confiance et la suprême espérance qu'il met dans ceux qui, comme Daudet et avec lui, furent toujours des guides sûrs.

Le 2 mars, un groupe de Camelots du Roi de la banlieue parisienne tinrent en respect au cours d'une vente fructueuse de nombreux éléments communistes d'Alfortville et de Maisons-Alfort qui lâchement s'étaient jetés le dimanche précédent sur un de nos vendeurs isolé. Les gaillards espéraient une nouvelle et trop facile victoire. Malgré la police, nos amis s'en furent vendre le journal dans les endroits les plus fréquentés en ce matin de dimanche. Ils rencontrèrent bien des agents de liaison communistes en bicyclette ou sur moto. Ils aperçurent bien les groupes de leurs adversaires. Mais ceux-ci en présence et de la décision et de l'énergie des Camelots du Roi, préférèrent terminer leurs mouvements tactiques et stratégiques par une prudente retraite.

Le 7 mars, les étudiants d'Action Française durent intervenir contre un professeur de la Faculté de Droit, M. Gaston Jèze, qui dans ses cours opposait au « droit divin des rois, qui généralement donnait la couronne à un imbécile » les forces démocratiques qui, elles, comme

RELIURE
de Bibliothèques de Luxe et de Fantaisie
Marcel BARAST
Fournisseur de l'ACTION FRANÇAISE
36, rue des Petits-Champs (av. de l'Opéra), **PARIS**
ATELIERS : *A PARIS ET A GENTILLY (Seine)*
Tél. : Gut. 22 49 **Métro : Pyramides**

chacun sait, ne portent au sommet de l'Etat que des hommes de génie. Les noms de Grévy, de Loubet et de Fallières, pour ne citer que ceux-ci, sont là évidemment pour asseoir notre certitude. A ces propos stupides, M. Gaston Jèze avait eu le tort d'ajouter l'affirmation qu'à la Faculté de Droit la réaction n'existait plus. Elle existait encore et le lui fit bien voir. Une voix cria de l'amphithéâtre « Voilà la réaction que vous avez niée » tandis que de petits sacs de farine, partant de tous côtés, transformaient en arlequin, puis en pierrot, cet amant des forces démocratiques.

Le 13 mars, Camelots du Roi et Ligueurs de Bordeaux

Cl. Rol.

Réunion d'Antony

allèrent siffler dans un cinéma l'ancien communiste Torrès que l'on avait eu la singulière idée de faire entendre dans un prologue au film « Le Collier de la Reine ». Plusieurs de nos amis furent arrêtés.

Aucune occasion n'a été négligée pour souligner la gravité de l'abandon consenti cette année aux Allemands, de notre garde sur le Rhin. Au mois de mars, le Parlement discutait encore l'acceptation par la France du plan Young. Avant la fin des débats, l'Action Française utilisa un moyen nouveau pour mettre les députés en face de leurs lourdes responsabilités et pour avertir les Parisiens.

Des millions de tracts multicolores, portant comme titre « Gare aux Taubes et aux Gothas » et signalant le crime

ALPHONSE DAUDET

Œuvres Complètes Illustrées

Édition *Ne varietur*

publiée avec l'autorisation de Mme Alphonse Daudet
et la collaboration de M. André Ebner,
secretaire de l'auteur.

20 volumes in-4° couronne (19×23)

400 illustrations en noir et en couleurs

par les artistes du livre les plus réputés

Préface d'Henri BÉRAUD

Il n'existe aucune autre édition
complète, illustrée ou non,
des œuvres d'Alphonse Daudet.

Demandez le prospectus-spécimen et les conditions de paiement (25 mois de crédit) à la

LIBRAIRIE DE FRANCE

F. SANT-ANDREA

110, Boulevard Saint-Germain, Paris (6e)

qui allait être commis contre la France et contre la Paix furent imprimés et distribués les 28, 29 et 30 mars. Les Camelots et les Etudiants d'Action Française rivalisèrent de zèle. Le premier jour ils en firent pleuvoir à l'intérieur de la Chambre, du haut des principaux monuments publics, sur les grands boulevards, dans les théâtres et les cinémas. Douze de nos amis furent arrêtés. Le samedi 29, un avion survola Paris vers midi et dispersa au-desus des principales artères de la capitale des millions de tracts qui formaient, ça et là, sous le soleil, en descendant vers les Parisiens curieux, de petits nuages bariolés. On peut dire de cette distribution, qui fut faite aussi dans un certain nombre de ville de province, qu'elle a contribué grandement à faire naître dans l'esprit des Français, jusque là indifférents, une plus juste notion des dangers que porte avec lui un proche avenir.

Un incident, vivement réglé, marqua le 4 avril une réunion que donnait la section du 20e arrondissement. Au milieu du nombreux public qui se pressait dans la salle des Prévoyants rue des Pyrénées, s'étaient glissés une quarantaine de communistes. Groupés, ceux-ci espéraient provoquer des incidents pendant la réunion. On voit par là qu'ils ignoraient les méthodes éprouvées des Commissaires d'Action Française. Avant que les orateurs montent sur la tribune, André Guignard, qui commande le service d'ordre fait un signe, les commissaires les plus proches se rassemblent en quelques secondes, entourent le groupe et le projettent brusquement vers la porte, non sans appliquer des poings vigoureux, ça et là, sur quelques visages. La réunion, où Paul Robain, Binet-Valmer et Felgines prenaient la parole, eut lieu ensuite dans un calme parfait.

Le 16 avril, Léon Daudet était à Lyon. Dans la salle du Donjon où il était déjà venu quelques années auparavant prendre la parole, il allait de nouveau passionner la foule attentive. Charles Lacroix, orateur brillant, ne parle que quelques minutes. Il a hâte de laisser la place aux deux chefs de l'Action Française qui sont sur l'estrade. Paul Robain lui succède. Il expose le problème rhénan. Il le prend à son origine, après la guerre. Il le développe. Sa voix claire porte partout. Son éloquence émeut. Il empoigne la salle qui fait à son exposé un succès mérité. Daudet termine. Il rapporte ce qu'il a appris en Belgique. Il est grave. L'auteur de l'*Avant-guerre* avertit de nouveau les Français, le public comprend et l'acclame. Beaucoup de

Lyonnais, nous en sommes certain, se souviendront de cette soirée.

Nous manquerions à notre devoir, si dans ces notes rapide, nous omettions de mentionner l'aide apportée aux sinistrés du Midi par l'Action Française. C'est Pampille, dont on connaît la bonté simple, le cœur, qui avait fait appel à la générosité de nos amis. Cet appel fut entendu. Argent, objets arrivèrent et furent distribués aux populations sinistrées, grâce au dévouement et à l'activité des différents groupes de jeunes filles et de dames royalistes des régions atteintes par les inondations.

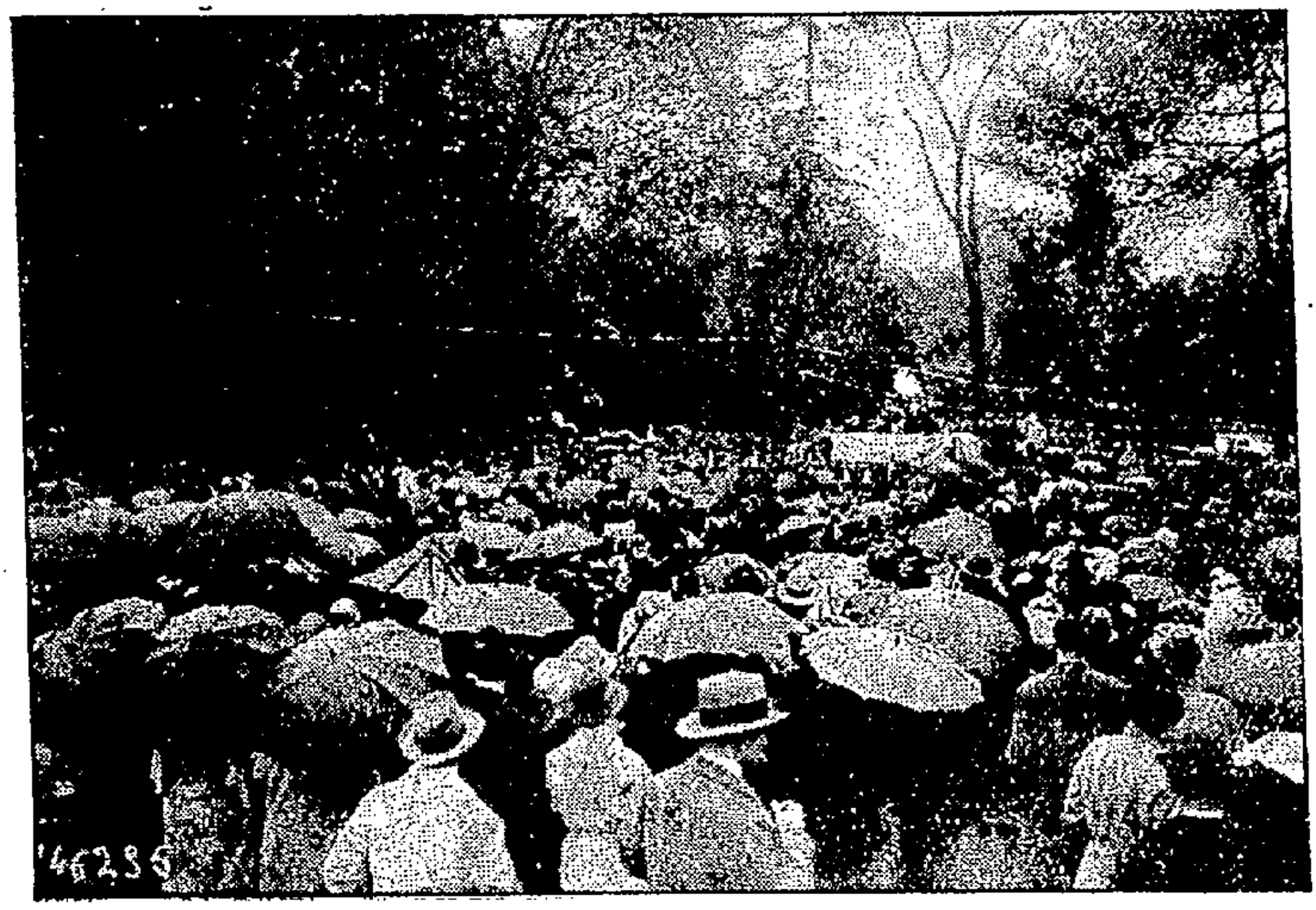

(*Cl. Rol.*)

A la réunion d'Antony.

Nous disions que les Lyonnais se souviennent de la réunion du Donjon. La réunion donnée le 4 mai à Marseille est-elle moins présente à l'esprit de ceux qui y ont assisté, nous ne pouvons le croire. Le commandant Dromard fut bref, mais combien émouvant. Il rappelait un passé récent, l'assassinat de Philippe Daudet, l'exil, les services rendus à la Patrie par Daudet avant et pendant la guerre. Delest fut plein d'esprit et de fantaisie. Daudet dit aux Marseillais son angoisse. En juin 1914, il avait prévu à Barbentane les malheurs qui allaient fondre sur la France. En ce

début de mai 1930 il déclara : « L'évacuation de Mayence va s'accomplir, alors que pour arrêter les événements il n'y a rien, rien, rien. » Il apporta à son auditoire de terribles précisions, il évoqua la famille royale qu'il avait laissée en exil. Il parla de la trombe d'acier qui monte dans un ciel de tempête et termina par un appel au Roi, qui seul peut faire la paix. Ses paroles frappèrent l'auditoire qui l'avait écouté dans un religieux silence et qui, ensuite, tint à l'acclamer sans fin.

La France célébrait le 12 mai la fête de Jeanne d'Arc. A Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille et Montpellier nos amis participaient à des cortèges qui allaient fleurir la statue de la Vierge de Lorraine. A Paris, le cortège traditionnel, dont l'initiative, on le sait, est dûe à l'Action Française fut, en dépit du temps maussade, et même pluvieux, plus brillant et plus nombreux que jamais. Le groupe charmant des jeunes filles des provinces de France, la Jeunesse des Ecoles avec les associations des Elèves préparant les grandes écoles militaires, les Facultés, les Ecoles, Lycées et Collèges, les Combattants français et étrangers et enfin l'immense colonne des organisations

A JEANNE D'ARC

GRAVURES EN NOIR ET EN COULEURS
ESTAMPES SPORTIVES

Plaquettes et Médailles — Encadrements en tous genres
Statuettes de JEANNE D'ARC œuvre de Maxime REAL del SARTE

P. HÉNAUT

Téléphone
LOUVRE 47-54

SALLE D'EXPOSITION

3, place de Rivoli, et 1, rue des Pyramides — PARIS

Réunion de Montpellier.

d'Action Française suscita sur tout le parcours des applaudissements et des bravos. La foule parisienne était heureuse de voir et d'acclamer Maurras, Daudet, l'amiral Schwerer, Pujo et tous les autres chefs de l'Action Française.

Les derniers jours de mai marquent pour l'Action Française une belle victoire. Malgré les protections officielles dont il est l'objet, l'abbé Trochu, directeur de l'*Ouest Eclair* qui mène dans son journal en Bretagne, en Normandie, et jusqu'en Vendée des campagnes néfastes à l'esprit traditionnel de ces provinces subit un jugement dont les terribles

Inauguration, à Bône, du monument de Jeanne d'Arc, par Maxime Real del Sarte.

attendus, l'obligent à quitter le poste où il travaillait sournoisement au succès des pires ennemis de la religion et de la Patrie.

Le dimanche 25 mai, l'Action Française conviait ses amis de la région parisienne à prendre part à une réunion en plein air. Le temps détestable, la pluie battante arrêtèrent, sur le chemin même de la réunion, des dizaines de milliers d'auditeurs. En dépit de l'inclémence des éléments, dix-huit mille patriotes se trouvèrent au rendez-vous pour écouter les discours de l'amiral Schwerer, de Paul Robain, de Marie de Roux et de Léon Daudet. Il y a là, dans ces manifesta-

tions en plein air, un moyen puissant de propagande. Le spectacle de l'affirmation d'une volonté et d'une pensée par la foule, aide bien souvent les hésitants et les circonspects à franchir le pas. Cette tentative dans la région parisienne prouve que l'emploi d'un tel moyen ne doit pas, là plus qu'ailleurs, être rejeté. Les poètes ont célébré « l'enchantement du ciel de France ». Il sourira, une fois prochaine, à l'assemblée des Français qui veulent rétablir le plus beau royaume qui soit sous les cieux.

Le 29 juin fut plus favorisé. Le soleil dardait à Montpellier où vingt-cinq mille royalistes se trouvaient rassemblés. Tour à tour, André Vincent, délégué régional de Monseigneur le Duc de Guise, Paul Robain et Charles Maurras prirent la parole. Léon Daudet, souffrant, avait dû renoncer à la joie de se rendre à cette magnifique journée. Sous le grand soleil et le ciel bleu du Midi, ce fut l'affirmation par ces populations traditionnellement attachées à la Monarchie, de leur espérance dans le retour du Roi, de leur foi dans sa cause, de leur fidélité affectueuse aux Princes de la Maison de France.

Ainsi se termina une année de propagande, bien remplie par un certain nombre de ligueurs; lourde de travaux, de voyages, de discours à travers la France pour l'amiral Schwerer, qui a accepté cette année la charge de la Présidence de la Ligue d'Action Française, pour Paul Robain, Secrétaire général de cette même association et pour tous les conférenciers qui sillonnent la France du Nord au Sud et de Brest à Strasbourg, sans se lasser, pour réveiller les courages endormis, éclairer ceux qu'une presse de mensonge trompe, et conquérir aux notions de salut public la partie du pays demeurée saine : celle qui croit, avec raison, à l'avenir et à la prospérité possible de notre patrie, sous un régime qui ne soit pas l'absurdité codifiée, l'incurie élevée au rang de vertu, et qui trouvera ce qu'elle appelle de tous ses vœux dans la Monarchie personnifiée par Monseigneur le Duc de Guise, Jean III, roi de France.

Pierre LECŒUR.

Le catalogue d'ouvrages de luxe et d'éditions originales est envoyé gratuitement sur demande adressée à la

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e)

C. C. P. 926-78

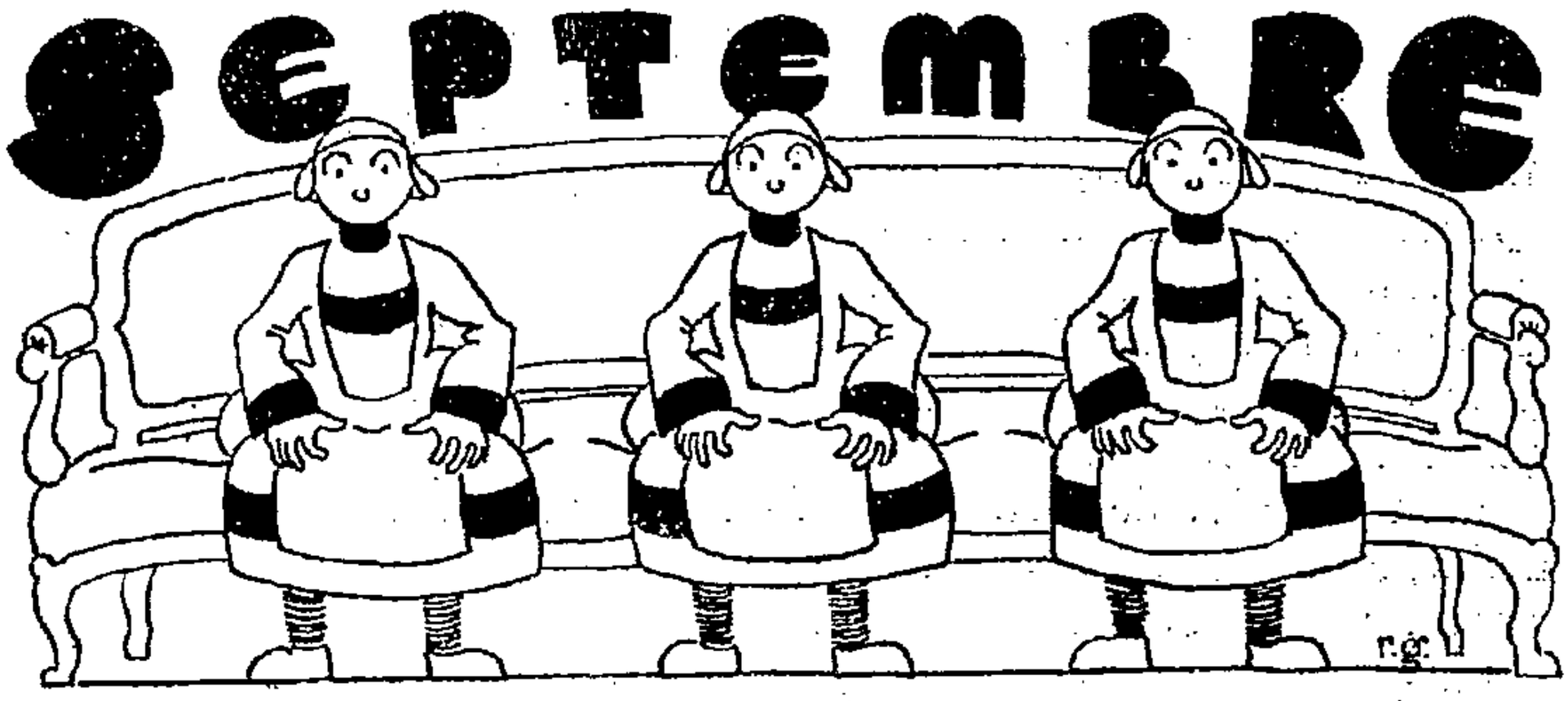

UN MENU : DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Mayonnaise de langoustes
Nouilles au jambon.
Bécassines sur canapé
Petits flageolets verts à la crême
Salade de chicorée
Fromages
Fruits
Gateau Moka

UNE RECETTE

Nouilles au jambon : Vous jetez dans de l'eau bouillante salée et poivrée 250 grammes de nouilles fraîches. Après cinq ou six minutes de cuisson, vous les égouttez.

D'autre part, vous avez coupé 200 grammes de jambon maigre en languettes et les avez fait chauffer dans un fond de veau.

Ayez sous la main 40 grammes de parmesan rapé, et disposez dans la sauteuse, par couches alternées et toujours dans le même ordre nouilles, jambon, parmesan; vous faites sauter et ajoutez 25 grammes de beurre coupé par petits morceaux, sans le laisser cuivre. Servez bien chaud.

(D'après Ali-Bab).

Les nouilles peuvent se faire à la maison. La pâte se compose de farine de blé dur, d'œufs et de sel dans les proporlions d'un œuf par 100 grammes de farine; mais plus on augmente la quantité des *jaunes* d'œufs plus la pâte est fine.

LES CRAYONS CONTÉ
SONT LES MEILLEURS.

Fédération Nationale des Étudiants

et Lycéens d'Action Française

Le gouvernement de la République, assez imprudemment du reste, célébrait récemment les vertus révolutionnaires de la Jeunesse des Ecoles. Cela était vrai au siècle dernier, — au siècle stupide comme l'appelle Léon Daudet. Aujourd'hui l'enseignement de Charles Maurras et des maîtres de l'Action Française a montré les claires et impérieuses voies du salut public, et conquis le Quartier Latin.

La jeunesse intellectuelle sait qu'elle est plus menacée qu'elle ne le fut jamais : la Démocratie amènerait, si on la laissait vivre, la Barbarie et la Guerre. Tout étudiant sent que ses espoirs, ses travaux seront anéantis si la République dure. Il n'est donc point surprenant que l'Action Française continue de connaître la faveur du Quartier Latin.

Les Etudiants et les Lycéens d'A. F., fondés en 1906, ont dans toutes les villes universitaires, des groupes que réunit une Fédération Nationale. Son président a toujours été un membre des Comités-directeurs de l'A. F. Au début, ce fut Lucien Moreau. Depuis 1909, le président de la Fédération est Maurice Pujo. Il est assisté de Georges Calzant, vice-président.

Avant la guerre les Etudiants et les Lycéens d'A. F. eurent un rôle très important dans le redressement national qui permit la victoire. Quand elle partit pour se battre, la « génération sacrifiée » dont nos Etudiants formaient l'élite, connaissait les raisons de son sacrifice. Le « pourquoi te bats-tu » avait pour elle une réponse tragique : elle devait payer pour des fautes qu'elle n'avait pas commises, pour des fautes qu'elle avait tenté d'empêcher. Mais la France devait être sauvée. Cette génération ne faillirait pas à sa mission.

La plupart de ceux qui partirent ne devaient pas revenir. Mais, dans les années frémissantes de l'avant-guerre, quels magnifiques services ils avaient déjà rendus !

Entraînés par Maurice Pujo et par leurs chefs les Abel Manouvriez, les Romanet du Caillaud, les René d'Aubeigné, les Bertrand-Mistral, les Pierre de Pimodan, les Henri Lagrange, les René Paillard, nos aînés se donnèrent pour tâche de rendre le Quartier Latin aux Français. Rappelons Thalamas, au prix de luttes fameuses chassé de la Sorbonne, le Théâtre Français et l'Odéon purgés des auteurs et des productions qui insultaient à l'honneur national, la Faculté de Droit défendue contre l'intrusion des créatures de politiciens (affaire Lyon-Caen), le culte de Jeanne d'Arc imposé, les métèques remis à leur place, le vote de la loi de trois ans rendu possible par la défaite des antipatriotes qui cessèrent désormais d'être les maîtres du pavé. On a peine à imaginer que le Quartier Latin ait pu être si différent de ce qu'il nous apparaît. Mais l'histoire montre le bienfait que les étudiants d'aujourd'hui doivent à leurs aînés.

La guerre terminée, les groupes d'Etudiants d'A. F., et particulièrement celui de Paris, reprirent bien vite leur vie. La propagande et l'action ne s'imposaient-elles pas, plus que jamais ?

Il fallait étudier la doctrine des maîtres de l'A. F.,

FABRIQUE DE DORURES

ORNEMENTS D'ÉGLISE

BANNIÈRES
FANIONS DRAPEAUX

ÉTABLISSEMENTS

PROTON & BRUYÈRE

Société Anonyme au Capital de 2.200.000 Francs

LYON
5, Place Croix-Paquet

PARIS
61, 63, Rue Réaumur

reviser l'enseignement donné dans les cours officiels, propager nos idées dans les milieux universitaires, fournir des conférenciers à la Ligue et, d'autre part, continuer à redresser énergiquement les torts faits à la Patrie en organisant les manifestations nécessaires ou en participant à celles qui étaient organisées par les Camelots du Roi.

Nous eûmes, à Paris, les chahuts qui saluèrent l'élection du lamentable Jonnart à l'Académie et l'affaire Georges Scelle où les Etudiants d'A. F., conduits par Georges Calzant, entraînèrent l'unanimité de leurs camarades et forcèrent le Ministre à rapporter la nomination à la Faculté de Droit d'un professeur que la camaraderie politique avait seule désigné.

Le ministricule François-Albert, mis par notre action en mauvaise posture, devait, quelques jours plus tard, entraîner le ministère Herriot dans sa chute.

Lorsque Abraham Schrameck en 1925, et Julien Durand en 1926, voulurent interdire le Cortège traditionnel, nos amis, entraînant à nouveau nombre de leurs camarades, unis aux Camelots du Roi et aux Ligueurs, infligèrent un échec complet à l'effort tenté par ces ministres du Cartel pour supprimer, par la force, le culte public de la Sainte de la Patrie.

Le traître Sadoul, ayant voulu paraître au Quartier Latin, fut chassé en trois minutes, avec ses douze cents auditeurs communistes, de la salle des Sociétés savantes, et il perdit le goût d'y revenir.

Lors du scandale de la *Gazette du Franc*, on se rappelle comment les Etudiants d'A. F. menèrent la vie dure au voleur Hennessy, complice de la mère Hanau.

Dans les affaires de la ratification des dettes, du plan Young et de l'évacuation de la Rhénanie, les étudiants prirent également une part très importante aux luttes engagées par l'Action Française contre l'œuvre de trahison d'un Briand, honteusement acceptée par les Poincaré et les Tardieu, et leur majorité prétendue « patriote ».

Nous avons voulu ici nous borner à rappeler les principaux épisodes d'une lutte qui a depuis longtemps rendu les Etudiants d'A. F. maîtres du Quartier Latin.

Aujourd'hui, animée par l'exemple, son martyr, de Philippe Daudet, lycéen d'Action Française, entraînée par ses maîtres et ses chefs, la jeunesse intellectuelle se prépare à refaire ce qui fut défait par ses aînés au siècle dernier.

Peu importent quelques groupes de jeunes apprentis politiciens groupés sous des étiquettes et sous des prétextes divers : leur influence est à peu près inexistante. Tout ce qui pense, aujourd'hui, tout ce qui vit, dans la jeunesse universitaire, ne pense et ne vit que dans le grand courant de l'Action Française.

La part la plus importante de l'activité des Etudiants d'A. F. est consacrée à la propagande intellectuelle.

Montrons rapidement la vie du groupe de Paris. Au début de l'année, sous la présidence de M. Fun-k-Brentano, l'un des maîtres de la pensée française, a lieu la réunion de rentrée à la salle Bullier, — la plus grande salle aujourd'hui disponible, — à peine assez grande pourtant pour contenir tous les étudiants.

Deux fois par mois, le jeudi soir, Charles Maurras vient présider à la permanence de la rue Saint-André-des-Arts, la conférence faite par un étudiant au Cercle d'études politiques ; — les deux autres jeudis du mois sont consacrés aux conférences du Cercle d'études économiques et sociales ; — un Cercle d'études juridiques, présidé par M. le professeur Perrot, de la Faculté de Droit ; — un Cercle d'études littéraires ; — un Cercle d'études historiques et diplomatiques, se réunissent également chaque mois. De plus, au cours du second trimestre, des conférences sont organisées dans la grande salle des Sociétés Savantes : celles de cette année étaient consacrées aux leçons du Centenaire 1830-1930.

Une fois par mois, chacun des groupes des écoles des Facultés est réuni pour entendre, avec des instructions appropriées, un exposé sur un point de la doctrine de l'Action Française.

Il faut au moins ajouter à ce tableau les conférences destinées spécialement aux lycéens (il en est donné environ trois par semaine), les visites au Musée de Mgr. le Duc d'Orléans, et les promenades-conférences qui font revivre l'histoire de France (le Louvre, Notre-Dame, le Palais de Justice, Saint-Denis).

Les étudiants et les lycéens d'A. F. assurent de nombreuses distributions de tracts et la vente de l'*Etudiant Français*. Cette vente a doublé depuis février 1930.

Nous avons dû nous borner à esquisser l'activité du groupe de Paris, mais il faut prendre garde d'oublier que dans chaque ville universitaire de France il y a un groupe d'étudiants et de lycéens d'A. F. La Fédération Natio-

LE
PLUS CAUSTIQUE DES HEBDOMADAIRES

LE CHARIVARI

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE ILLUSTRÉ

SA PLACE

« *Tant que je serai à cette place... il n'y aura plus de guerre !!!* »
(ARISTIDE BRIAND)

Abonnements : six mois **30** fr. ; un an **50** fr.
En vente partout : **1** fr. **50** le numéro.

nale, a même dû créer plusieurs Fédérations régionales, et de nombreux groupes de collégiens existent dans les villes qui ne sont pas le siège d'Universités.

Très rapidement, par les Etudiants d'A. F. qui viennent appuyer la propagande de la Ligue, l'esprit politique de la nation française est redressé. Demain officiers, prêtres, médecins, professeurs, avocats, ingénieurs, agriculteurs, industriels, par leur situation sociale les étudiants d'A. F. seront les plus fermes soutiens de la Monarchie aprs avoir été les bons artisans de la restauration.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Permanence des Etudiants d'Action Française, 33, *rue Saint-André-des-Arts* (6e). *Tél. Littré* 44-05.

Ouverte chaque jour de 10 *h. à midi et de* 2 *h. à* 7 *h.*

La Fédération Nationale des Etudiants d'Action Française est le seul groupement politique d'étudiants qui, aujourd'hui, possède un organe paraissant régulièrement.

L'*Etudiant Français* s'adresse non seulement aux étudiants et aux lycéens mais aux universitaires et à tous ceux qui s'intéressent à la vie intellectuelle du pays. Journal de jeunes, il polémique avec bonne humeur, publie des exposés, des études critiques, de très copieux compte-rendus des conférences faites aux étudiants. Enfin, ses informations universitaires, toujours abondantes, sont très appréciées.

Rédaction à Paris, 33, rue Saint-André-des-Arts (6e).

Administration à la S.L.E.P.A.F., 14, rue de Rome (abonnement : 8 francs par an, le n° 0 fr. 50).

Une bonne adresse

KEMPENERS

PREMIER GRAND COUPEUR - SPÉCIALISTE DE

L'HABIT *LA JAQUETTE* *LE SMOKING*

Collection d'étoffes première qualité sans cesse renouvelée
Coupe irréprochable **Prix intéressants**

46, Rue de Sévigné, Paris (3e Arrt) = Tél.: Arch. 57-73

LIBRE-ÉCHANGE, PROTECTION ET VIE CHÈRE

Le libre-échange a dit M. James Hennessy, est un *facteur de prospérité.* Nous aurions aimé qu'il appuyât cette affirmation sur des preuves. Puisqu'il s'est tu, nous proposons à ses méditations un certain nombre de faits qui établissent indiscutablement que le libre-échange relatif est pour nous un facteur d'appauvrissement et le libre-échange absolu un facteur de misère et de ruine.

Premier fait. Cette année, le groupe des sénateurs des départements du Sud-Ouest, producteurs de maïs, s'est réuni en vue d'examiner les moyens à adopter pour parer à la mévente de cette céréale.

Il y a mévente non point, comme on pourrait le croire, parce que nous produisons beaucoup plus de maïs que nous n'en pouvons consommer, mais parce que, à la faveur d'une trop faible protection douanière, le maïs étranger a toutes facilités pour concurrencer le nôtre. Nous importons bon an mal an une moyenne de sept millions de quintaux de maïs, dont plus de cinq millions de quintaux sont de provenance américaine. C'est ce maïs-là que travaille, pour fabriquer de l'amidon, concurrent de notre fécule de pomme de terre, la filiale de la société américaine dont nous parlions l'autre jour.

Ainsi, nous voyons bien que le libre-échange — relatif, puisque le maïs est protégé d'une manière relative — est ici facteur de prospérité, mais c'est pour les producteurs américains de maïs. Pour les producteurs français de maïs, ce libre-échange est un facteur certain d'appauvrissement.

***

Autre fait. Un groupe de députés méridionaux vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution relative à la production de la soie naturelle française. Dans l'exposé des motifs de cette proposition, nous lisons ceci :

« *La sériciculture, la filature et l'industrie de la soie de production française subissent une crise désespérante. Si*

les remèdes nécessaires n'y sont immédiatement apportés, ces branches, si anciennes et jadis si importantes de l'activité économique du pays, auront cessé de vivre.

« *Les filatures se ferment.*

« *Pour juger de la gravité de la crise, il convient de faire connaître la réduction des filatures et des bassines, de 1927 à 1930. En 1927, il y avait, en France, 88 filatures avec 3.916 bassines fileuses; en 1930, il n'y a plus en marche que 59 filatures avec 2.500 bassines fileuses. Pour mémoire, il y avait en 1901, 247 filatures avec 13.388 bassines fileuses.*

« *La fermeture des filatures entraîne nécessairement le chômage chez les ouvrières fileuses qui sont toutes des femmes et des filles de paysans sériciculteurs. Ces paysans, découragés, arrachent les mûriers (chaque mûrier arraché est, hélas! remplacé par 6 pieds de vigne) et ne veulent plus « faire l'élevage du ver à soie », parce qu'ils craignent que le prix des cocons soit trop peu rémunérateur.*

« *De ce fait, l'exode rural dans ces régions séricicoles montagneuses et pauvres s'accélère chaque jour.* »

Apprenons, s'il l'ignore, à M. James Hennessy, que la soie naturelle française ne bénéficie d'aucune protection. Pour la soie, c'est le libre-échange absolu, et cela depuis 1860. Or, ce libre-échange absolu a ruiné une quinzaine de nos départements dont la soie fit, au temps du protectionnisme, la fortune. Rappelons que, sous le régime de Louis-Philippe, la France comptait 900.000 sériciculteurs; que, par l'effet de la politique libre-échangiste du second Empire, ce chiffre ne dépasse guère aujourd'hui une quarantaine de mille et qu'il menace de se réduire encore, parce que le gouvernement de la République persiste à pratiquer à l'égard de la sériciculture la politique du libre-échange chère à M. James Hennessy.

Politique doublement funeste, en ce sens qu'elle enlève leurs moyens d'existence à une portion importante de notre paysannerie et qu'elle la pousse à pratiquer des cultures dont l'excès peut engendrer des catastrophes. « *Chaque mûrier arraché*, nous disent les députés des régions séricicoles, *est remplacé par 6 pieds de vigne.* » Pourtant nous avons besoin de soie, mais le libre-échange conduit nos paysans à arracher le mûrier qui nourrit le ver à soie; nous avons du vin plus qu'en suffisance, mais le libre-échange conduit nos paysans à planter des vignes pour aggraver la crise du vin.

Et le lin? La culture de cette plante occupait 117.000

hectares à la veille de 1860. Mais le second Empire a supprimé les droits protecteurs du lin; peu d'années après, on a vu disparaître le travail, le gagne-pain de plus de 200.000 ouvriers dans les régions du Nord et de l'Ouest, et dans le Sud-Ouest les dernières linières. M. James Hennessy peut-il soutenir qu'ici encore le libre-échange a été facteur de prospérité?

Et l'olive? Pratiquement l'huile d'olive est placée en France sous le régime du libre-échange, puisque les oléagineux qui lui font concurrence peuvent entrer en franchise. Or ce libre-échange a été un nouveau facteur de ruine pour notre Provence et pour notre Languedoc, nos compatriotes de ces régions ayant été amenés à abattre leurs oliviers qui ne leur étaient plus d'aucun rapport.

***

L'industrie française de la dentelle court un grave péril. Le Sénat américain ayant décidé de porter à un taux prohibitif le droit *ad valorem* imposé aux dentelles françaises à leur entrée aux Etats-Unis, notre industrie de la

Vous pouvez faire vous=même une excellente

BOISSON DE MÉNAGE

Agréable à boire, saine et économique

de GOUT TRÈS AGRÉABLE

et revenant

à 25 centimes le litre

avec

l'extrait PICARD

(à base d'extraits de plantes)

Prix du flacon 10 fr.; franco *contre mandat 11 fr.*; franco *contre remboursement 12 fr.*; *les 3 flacons contre mandat 30 fr.*; franco *contre remb. 32 fr.*

Renseignements et vente : PHARMACIE, 12, Boulevard Saint-Martin, PARIS (10e)

Est-il possible à un Agriculteur, même *très compétent*, d'apprécier *à l'avance* et sans risque d'erreur, le **bon fonctionnement durable** d'une machine de récolte ?

Nous ne le pensons pas.

Seul, à notre avis, le constructeur peut **d'avance** *donner une telle* **garantie**

AMOUROUX Frères délivrent avec chacune de leurs

Lieuses et Faucheuses modèle 1931

à graissage automatique sous pression « Lub » une garantie effective de

DIX ANS

Ils sont aussi les premiers à prouver la confiance que les Agriculteurs peuvent avoir dans leurs fabrications.

Une garantie effective de dix ans écrite et signée

accordée pour des Machines de Récolte imparfaites, pourrait ruiner en quelques années la plus puissante maison.

AMOUROUX Frères n'ont aucun mérite à l'accorder,

car elle est pour eux sans risques.

En raison de la **solidité à toute épreuve** et de la **fabrication impeccable** en *série spécialisée et soignée, scientifiquement organisée*

de leurs

Lieuses et Faucheuses modèle 1931

comportant :

— des pièces de fatigue en **acier** *électrique*,
— le *minimum de pièces* et de boulons,
— des *boulons à double écrou* ne se desserrant pas,
— de *véritables* **engrenages hélicoïdaux** et
— le *graissage automatique sous pression* **« Lub »**.

Une garantie effective de DIX ANS

EST UNE PREUVE

d'exceptionnelle supériorité qui ne se discute pas.

dentelle va perdre l'un de ses principaux débouchés, et nombre de nos fabriques peuvent être conduites à fermer leurs portes.

Voyez là encore l'effet de la politique libre-échangiste de 1860, qui a tourné l'activité des industries françaises vers la conquête des marchés extérieurs. Méthode fort dangereuse. Un marché extérieur n'est jamais sûr, le marché américain pas plus que les autres. D'abord, la baisse des matières premières et le krack boursier d'octobre dernier ont considérablement réduit la faculté d'achat des citoyens des Etats-Unis; en outre, ce pays estime qu'il a intérêt à fabriquer lui-même des produits dont il s'était jusqu'ici approvisionné chez nous. Il va créer l'industrie de la dentelle pour pouvoir se passer de la nôtre. Des mésaventures de cette sorte sont promises à bien d'autres industries nationales pour lesquelles l'exportation est présentement une nécessité vitale.

Certes, les populations que l'industrie de la dentelle fait vivre ont lieu de s'insurger et de presser le gouvernement de s'employer à fléchir l'intransigeance américaine. Les Américains répondront sans doute qu'ils vont tâcher de réduire un peu leurs prétentions, mais à la condition que notre industrie automobile, qui, elle aussi, se croit menacée, renonce à réclamer contre l'importation américaine des mesures protectionnistes.

Que va faire le gouvernement? Va-t-il, pour sauver l'automobile, sacrifier la dentelle? Il ne voudrait assurément sacrifier personne, mais il lui faudra probablement choisir.

Le gouvernement est conduit à cette extrémité par la logique du libre-échange. Répétons que le libre-échangisme tourne l'activité industrielle vers le développement des marchés extérieurs. De sorte que si ces marchés se ferment, les industries nationales s'écroulent parce qu'elles ne trouvent pas d'appuis sur un marché intérieur que d'autres ont confisqué.

Au contraire, le protectionnisme, celui qui est dans la tradition française, n'exclut pas les marchés extérieurs; mais il impose aux industries nationales l'obligation de voir dans ces marchés l'accessoire et dans le marché intérieur le principal. Le protectionnisme nous porte à considérer que le principe de la prospérité est chez nous, non chez les autres. Ce sentiment, loin de nous pousser à la guerre, nous fait aimer passionnément la paix et il engen-

dre des institutions qui préservent très sûrement les peuples des surprises meurtrières du libre-échange.

Nous avons eu l'occasion de dire et nous le répétons, que le protectionnisme est beaucoup moins chez nous une question de doctrine qu'une nécessité commandée par des circonstances. La plupart des pays, présentement, s'organisent en économie fermée. Nos industries seraient en situation de grave infériorité si, en présence d'un tel fait, elles ne prenaient pas un certain nombre de précautions.

Précisons pourtant que, même si le monde était tourné vers le libre-échange, nous n'en réclamerions pas moins des mesures de sauvegarde pour deux catégories d'industries : d'abord celles dont l'existence est en quelque sorte une condition de l'indépendance nationale; ensuite celles qui ne sont pas mûres pour la concurrence.

Les dévôts du libre-échange n'envisagent dans l'échange entre nations rien autre chose que la *valeur*. Nous avons la faiblesse de croire qu'il y a dans l'échange entre nations un élément plus essentiel que la valeur à considérer : *c'est l'emploi des forces productives du pays*.

Voici le cas d'un produit essentiel : le *sucre*. Il est établi que Java et Cuba peuvent nous fournir du sucre à un prix inférieur de 55 à 60 % à celui des betteraviers français. La théorie libre-échangiste veut que nous délaissions le sucre de nos planteurs et que nous consommions celui de Java et de Cuba, incomparablement moins cher que le sucre français. A ceux qui croient que le consommateur y trouverait son compte, nous répondrons que nos planteurs seraient obligés de renoncer à la culture de la betterave à sucre, ce qui, entre parenthèses, pourrait présenter quelques inconvénients lors des interruptions du commerce produites par les crises politiques ou par les guerres. En attendant, que feront-ils? Du blé? Mais le blé américain, même après avoir acquitté les frais de transport, coûte meilleur marché que le nôtre : le dogme libre-échangiste veut que nous consommions du blé américain. De l'élevage? Hélas! il n'y a pas très longtemps, nos éleveurs trouvaient encore en Italie un débouché non négligeable. Maintenant le marché italien se ferme au profit du bétail argentin qui arrive chez nos voisins à des prix plus avantageux que les prix français. En réalité, le libre-échange équivaut à enlever leur gagne-pain à nos producteurs de betteraves à sucre, de blé, de vin, de viande.

Cette extrémité où nous conduit le libre-échange serait

AGRICULTEURS

Pour toutes vos Cultures

et, en particulier, pour vos

POMMES DE TERRE

employez

le

MARC DE COLLE

fabriqué par la

Maison Émile BERTRAND

ANNONAY

(Ardèche)

aujourd'hui autrement grave qu'au siècle dernier. La politique libre-échangiste instituée en 1860 a tué la culture du lin, de l'olivier, du mûrier, l'élevage du mouton à laine et du ver à soie; mais si elle a tué les cultures ou l'élevage, elle n'a pas sacrifié tout à fait les cultivateurs et les éleveurs, l'industrie ou l'administration ayant recueilli les sans-travail de l'agriculture.

Aujourd'hui l'industrie est en pleine crise et elle serait incapable de recueillir les sans-travail de la culture de la betterave, du blé, de la vigne ou de l'élevage. Il y a cinquante ans, les victimes du libre-échange ont été expropriées avec indemnité. Aujourd'hui, les victimes du libre-échange seraient expropriées sans indemnités. C'est cela que M. Gustave Costes a mis en lumière au grand meeting viticole du 17 juin, à Montpellier: « Si aujourd'hui, a-t-il dit, le gouvernement nous offrait d'abandonner nos vignes pour prendre un bon métier, où, pendant 75 ans nous serions à l'abri de la grêle, de la gelée ou du mildiou, beaucoup d'entre nous seraient tentés d'accepter. Malheureusement, le gouvernement ne nous offre rien, si ce n'est l'expropriation sans indemnité. »

Nous le demandons aux libre-échangistes : comment ces expropriés sans indemnités, au nombre de plusieurs millions, pourraient-ils bien s'y prendre pour payer, même à deux francs au lieu de quatre, le sucre de Java ou de Cuba. *Le libre-échange promet le bon marché des marchandises, mais il ôte les moyens de se les procurer.*

***

Donc, si nous préconisons l'institution d'une politique protectionniste, c'est que nous nous préoccupons de cet élément essentiel du problème qu'est la vie. Sans doute, dirons-nous avec Paul Cauwès, les nations doivent s'enrichir par le commerce réciproque, mais avant tout elles ont à vivre, à progresser; dans ce but, il faut arriver aux moyens de développer les forces productives dont la nature les a douées. La vraie question pour nous autres Français, est de déterminer quel est le régime d'échange le plus favorable à la conservation des matières essentielles que nous possédons encore (blé, vin, sucre, viande, fer et charbon); à la renaissance de celles que nous n'avons plus (laine, lin, soie, oléagineux); à la création de celles que nous n'avons pas (coke, carburant, etc...),

Ce régime d'échange nous paraît résider dans l'établissement de droits de douane que nous appellerons « compensateurs » parce qu'ils ont pour but de rétablir l'équilibre entre les industries concurrentes, en imposant à l'industrie étrangère supposée la plus forte le paiement d'un droit qui élève son coût de production au niveau du coût de production de l'industrie nationale similaire. Ce protectionnisme-là n'a que de lointains rapports avec le prohibitionnisme des Etats-Unis. L'Amérique exige pour ses produits un régime de monopole; alors que nous nous bornons à faire en sorte que les nôtres puissent se former et grandir en dehors d'une lutte inégale. Mais lorsque le produit considéré est arrivé à l'âge de plein développement économique, nous pensons qu'il peut y avoir avantage à laisser jouer dans une certaine mesure le libre-échange parce qu'une industrie adulte maintenue en serre chaude courrait le risque de s'atrophier. C'est qu'à la différence des Etats-Unis qui ,non contents d'être maîtres chez eux, veulent encore dominer les autres, il nous suffit d'être maîtres chez nous. Protectionnistes, mais non impéralistes.

***

Reste le grief capital des libre-échangistes contre le protectionnisme, qui serait synonyme de cherté des prix. Cette affirmation est démentie par les faits. Le grand théoricien du libre-échange l'a reconnu vers le milieu du siècle dernier. Dans son écrit : *Cherté, bon marché,* Bastiat cite l'exemple suivant : « En France, pour favoriser l'agriculture, on a frappé la laine étrangère d'un droit de 22 %, et il est arrivé que la laine nationale s'est vendue à plus vil prix après la mesure qu'avant. En Angleterre, pour soulager le consommateur, on a dégrevé et finalement affranchi la laine étrangère, et il est advenu que celle du pays s'est vendue plus cher que jamais. Et ce n'est pas là un fait isolé, car le prix de la laine n'a pas une nature qui lui soit propre et le dérobe à la loi générale qui gouverne les prix. Ce même fait s'est reproduit dans toutes les circonstances analogues. Contre toute attente, la protection a amené plutôt la baisse, la concurrence plutôt la hausse des produits. »

Si Bastiat eût vécu, il eût constaté avec la même bonne foi, la cherté des denrées alimentaires qui s'est accentuée si gravement après le renversement du protectionnisme

en 1860. Le fait n'est singulier qu'en apparence. D'abord, le principal facteur de la hausse des prix, c'est beaucoup moins le droit de douane que l'impôt, les frais de transport et de main-d'œuvre que l'objet incorporé, et l'on sait que le Français payait fort peu d'impôt sous la Restauration et sous Louis-Philippe et que depuis le second Empire les charges fiscales sont devenues de plus en plus lourdes.

D'autre part, comme le protectionnisme détermine l'abondance d'un produit, il en fait par là même baisser le prix, et cela sans dommage pour le producteur, à qui l'extrême réduction des frais de revient permet de tirer du produit bon marché un bénéfice raisonnable.

Si paradoxal que cela paraisse, c'est le libre-échange qui est créateur de vie chère, pour ce motif que le libre-échange conduit au monopole industriel et commercial.

Pour déterminer Napoléon III à laisser mourir en France la culture du mûrier, les Orientaux l'avaient assuré qu'ils approvisionneraient presque pour rien notre pays en soie naturelle. Et, en effet, pendant quelques années, les Levantins, les Chinois et les Japonais nous ont fourni la soie à des conditions fort douces. Mais *une fois devenus les maîtres du marché,* ils nous ont vendu leur marchandise à des prix fous.

Au lendemain de la guerre, alors que nos mines du Nord et du Pas-de-Calais étaient inondées, l'Angleterre nous a fait payer son charbon trois fois le prix normal. Mais maintenant que nous avons relevé nos mines, les charbonniers anglais sont un peu plus sages. Instituez en Europe le libre-échange absolu pour l'industrie du charbon : nos houillières ne tiendront pas six mois devant la formidable concurrence des charbons britanniques et des charbons de la Ruhr, et quand le dernier ouvrier français aura déserté la mine, l'Allemagne et l'Angleterre auront peu de peine à s'entendre pour imposer des prix de monopole à nos industries nationales désormais frappées à mort.

Pour une nation continentale comme la nôtre, la garantie du bon marché des prix est dans l'existence d'une production normale de matières premières et de denrées alimentaires. Cette garantie c'est un protectionnisme modéré mais ferme qui nous la donnera.

FIRMIN BACCONNIER.

***A. F.* des 30 mars et 22 juin.**

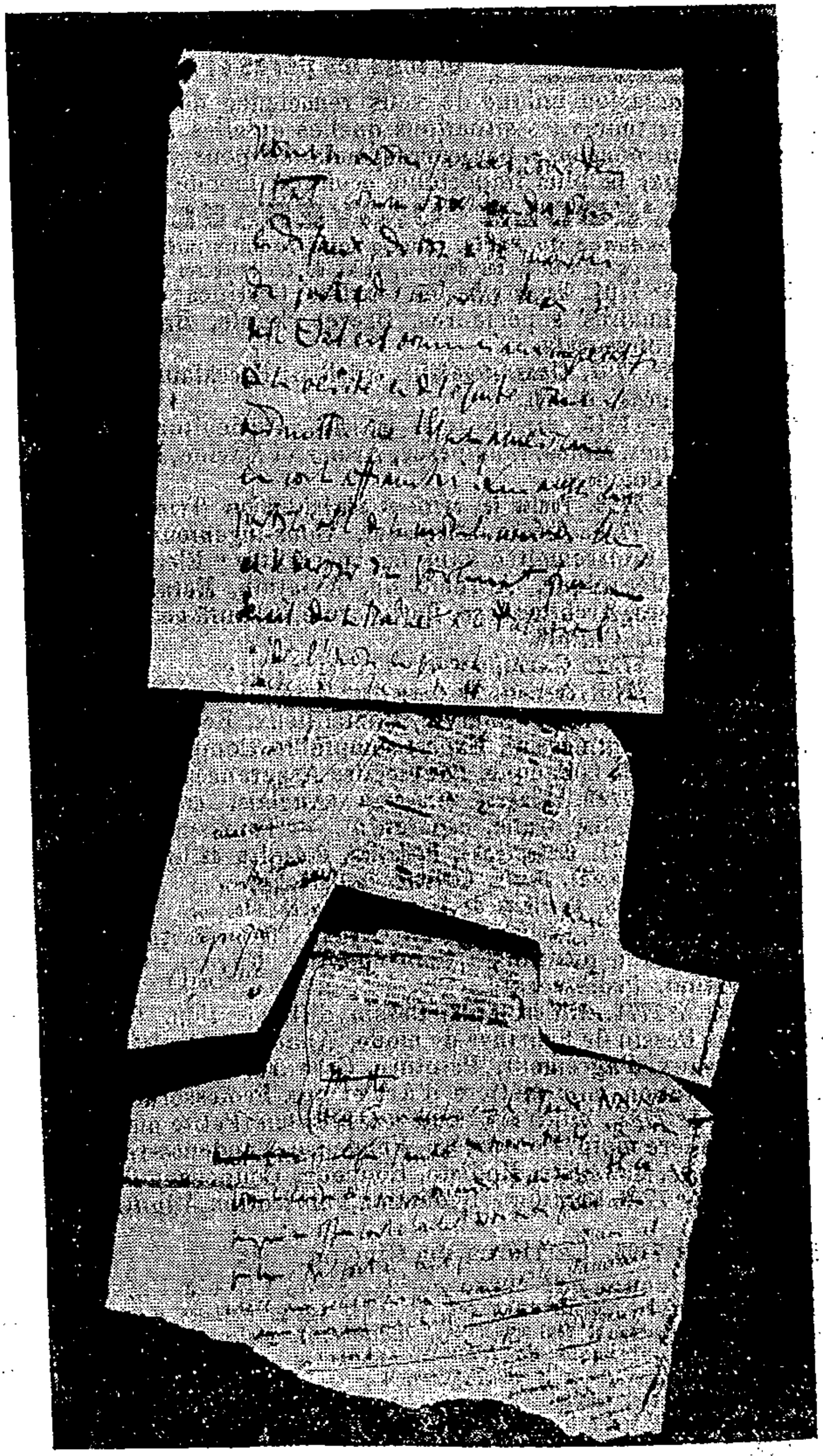

(Photo Kestere)

Manuscrits originaux de Ch. Maurras

CECI INTÉRESSE

tous les jeunes gens et jeunes filles et tous les pères et mères de famille

Une occasion unique de vous renseigner de la façon la plus complète sur toutes les situations quelles qu'elles soient, et sur les études à entreprendre par correspondance pour y parvenir, vous est offerte par la plus importante école du monde

L'ÉCOLE UNIVERSELLE

par correspondance de Paris, placée sous le haut patronage de l'État

Elle vous adressera gratuitement, sur demande, celles de ses brochures qui vous intéressent :

BROCHURE N° 7701. Classes primaires complètes ; Certificat d'études, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet simple, Brevet supérieur C. A. P., Professorats.

BROCHURE N° 7707. Classes secondaires complètes ; Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

BROCHURE N° 7715. Grandes écoles spéciales, Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies.

BROCHURE N° 7722. Toutes les carrières administratives (France et Colonies).

BROCHURE N° 7730. Carrières d'Ingénieur, Sous-ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaître dans les spécialités : Électricité, Radiotélégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Béton armé, Chauffage central, Topographie, Froid, Chimie.

BROCHURE N° 7732. Carrières de l'Agriculture.

BROCHURE N° 7743. Carrières du Commerce, Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo-Dactylo, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres, Emplois de la Banque, Bourse, des Assurances, de l'Hôtellerie.

BROCHURE N° 7749. Langues étrangères (Anglais, espagnol, italien, allemand, portugais, arabe, espéranto). — Tourisme.

BROCHURE N° 7751. Orthographe, Rédaction, Rédaction de lettres, Versification, Calcul, Calcul extra-rapide, Dessin, Écriture, Calligraphie.

BROCHURE N° 7758. Carrières de la marine marchande.

BROCHURE N° 7764. Solfège, Piano, Violon, Flûte, Saxophone, Accordéon, Harmonie, Transposition, Contrepoint, Fugue, Composition, Orchestration, Professorats.

BROCHURE N° 7774. Arts du Dessin, Dessin d'Illustration, Composition décorative, Dessin de figurines de mode, Anatomie Artistique, Aquarelle, Travaux d'agrément, Peinture, Gravure, Pastel, Histoire de l'art, Préparation aux métiers d'Art et aux Professorats.

BROCHURE N° 7783. Métiers de la Coupe et de la Couture (Petite main, Seconde main, Première main, Couturière, Vendeuse, Vendeuse-retoucheuse, Représentante, Modéliste, Modiste, Coupeur, Coupeuse). Professorat.

BROCHURE N° 7789. Journalisme (Rédaction, Fabrication, Administration) ; Secrétariats.

BROCHURE N° 7793. Carrières du Cinéma.

Grâce aux cours par correspondance de l'École Universelle

Chacun peut aujourd'hui acquérir *chez soi*, quelle que soit sa résidence, *à ses heures de loisirs*, quelles que soient ses occupations, *facilement*, quelles que soient ses études antérieures, avec le *minimum de frais* et dans le *minimum de temps*, toutes les connaissances utiles pour occuper la situation dont il se sent digne.

Outre les brochures qui vous intéressent, demandez tous les renseignements et conseils spéciaux dont vous pouvez avoir besoin ils vous seront fournis à titre absolument gracieux et sans aucun engagement de votre part.

ÉCOLE UNIVERSELLE, 59, Bd Exelmans, PARIS (XVIe)

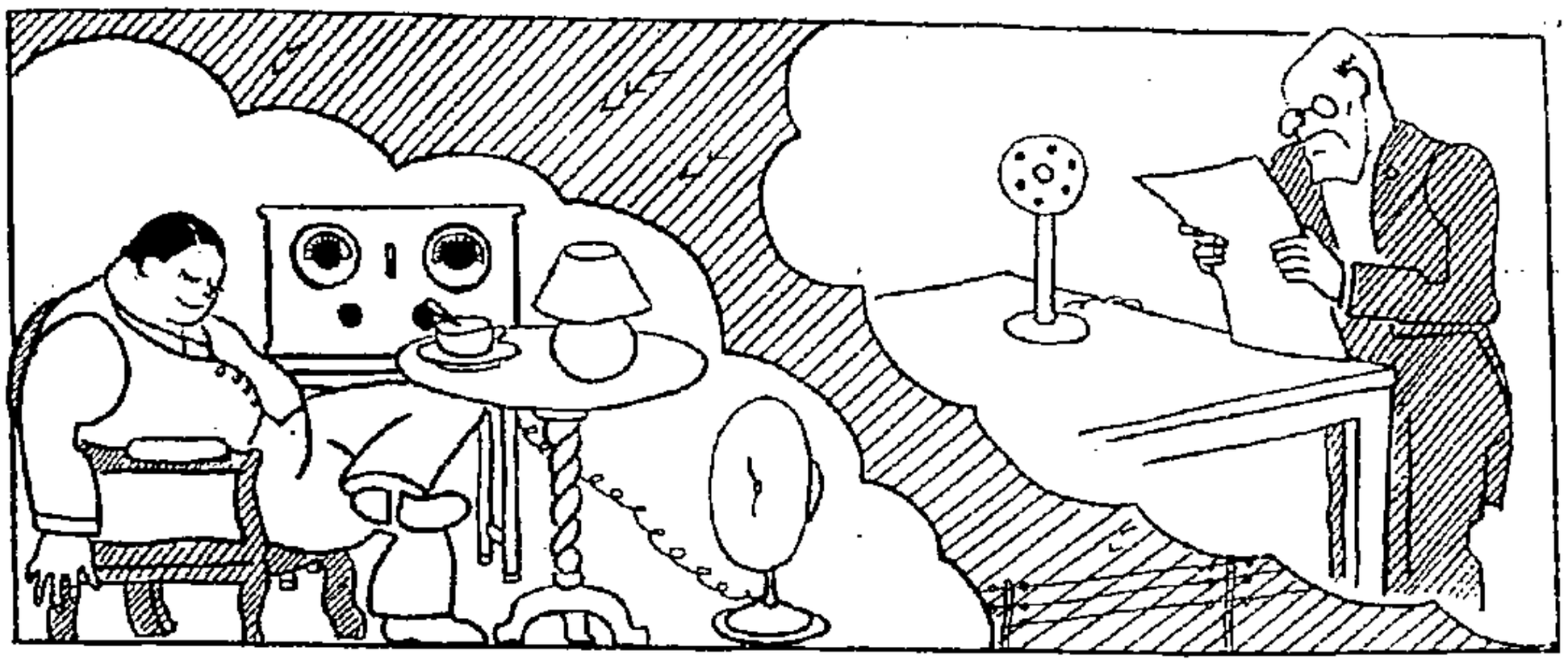

L'Année Radiophonique

Où en sommes-nous depuis l'année dernière? Eh! bien le projet de statut de la radiodiffusion dort toujours dans quelque carton du Ministère. Du côté des pouvoirs publics c'est donc toujours la même indifférence, de sorte que la France persévère à rester le seul Etat européen qui n'ait pas encore organisé la radiophonie.

L'opinion publique sans-filiste semble d'ailleurs se lasser. Il y a eu un petit mouvement d'humeur au lendemain du Congrès national de la radiodiffusion où les intérêts et revendications des usagers ont été très proprement étouffés. Et puis très vite le calme est revenu. Les postes ont repris leurs habitudes anciennes d'incohérence et de laisser-aller. Les programmes d'aujourd'hui ressemblent comme des frères à ceux de l'an dernier qui eux-mêmes ressemblaient à s'y méprendre à ceux des brasseries. Et le public, quand il est mécontent, a toujours la ressource de tenter de se brancher sur les postes étrangers, ou de se débarrasser d'un appareil qui ne lui donne plus de joie.

La critique radiophonique, qui compte plusieurs bons esprits, paraît elle-même lasse de réclamer le statut et se rabat sur les programmes. Nous sommes entièrement d'accord avec elle pour ne point les trouver parfaits. L'une des causes de l'état de médiocrité où est la radiophonie française tient bien aux programmes, mais, à notre avis, un peu indirectement. Ce n'est pas tant le choix de ce qui se diffuse qui est inférieur, que le rythme et la qualité de ces

diffusions. Programmes vide-poches, disons-nous, pour indiquer qu'ils sont chaotiques, mais que les parcelles prises isolément peuvent se défendre. Que tel grand poste inscrive *Miss Helyett* à son programme, à condition que la chose ne se répète point trop souvent, nous n'y faisons pas d'objection. Audran a son public, comme Debussy, comme Busser. Où la critique reprend ses droits, c'est dans l'aménagement même des auditions, dans les horaires. Quand *Radio-Paris* fait débuter son audition du soir par un morceau d'importance (pièce radiophonique ou concert de qualité), à huit heures, nous sommes fondés à nous plaindre, parce que, à cette heure là, le plus grand nombre des auditeurs est encore à dîner ou vient tout juste de finir. Quand en revanche le même poste écoule entre 8 heures et 8 h. 45 son chaos de nouvelles, ou quelques « chroniques des sept » qui peuvent se suivre sans dommage d'une oreille distraite, et commence le morceau de résistance à 8 h. 45 quand notre attention n'est plus distraite par les allées et venues d'un repas, nous applaudissons.

En revanche les sans-filistes s'irritent à bon droit qu'un défaut de liaison amène deux poste à diffuser, le même jour, à la même heure, des œuvres de son choix.

Avec la critique ils crient à l'incohérence. Eh ! quoi, espérez-vous qu'il puisse y avoir organisation spontanée. Ce qui est naturel, ce qui est spontané, c'est l'anarchie. Chaque poste, ignorant ou dédaignant son voisin, veut tout avoir : concerts, musique de chambre, opéra, opéra-comique, opérette, café-concert, théâtre léger et sérieux, cours et conférences sur la littérature, la musique, l'économie, nouvelles, etc. Pourquoi en effet ne prétendrait-il pas être une encyclopédie à lui tout seul ? Il n'y a pas de sanction automatique pour le rappeler à la prudence, puisque personne ne paie pour se brancher sur lui. Il peut, avec une entière impunité, se moquer de son public. Et, en l'absence d'un statut qui donc pourrait lui imposer l'entente avec ses voisins de façon à écarter les doubles emplois et les redites ?

Certains voudraient aller jusqu'à la spécialisation rigoureuse des postes. C'est beaucoup de rigueur. En tout cas on peut prédire, sans crainte, un beau succès (mais il serait tout d'estime, et suppose donc quelque amour de l'art) au poste, privé ou d'Etat, qui s'attacherait à exceller dans un genre donné : théâtre ou musique.

La suite des concerts de musique moderne organisée, l'année dernière, par M. André Delacour à la *Tour Eiffel* partait de ce principe. Elle marquait, à n'en pas douter, une sage réaction contre la médiocrité et l'incohérence des programmes en général. Chacune de ces soirées du Mardi, consacrée à un seul compositeur contemporain, français ou étranger, visait à donner au public une idée aussi complète que possible de son talent propre en limitant sagement le choix à la musique de chambre, la seule qui soit jusqu'ici convenablement transmise. M. André Delacour a fait appel d'ordinaire à de bons interprètes. Il a lui-même fait précéder ses auditions d'excellentes petites notices historiques et critiques. Seulement il n'est qu'un mortel. Vous ne pouviez pas lui demander de faire que l'outillage de la Tour Eiffel se rajeunisse. Pourtant, avec des moyens réduits, plusieurs de ces auditions ont été bonnes; l'une d'elles, celle réservée à Aubert, au cours de laquelle M. Delacour semblait avoir apprivoisé l'éther, a même été un vrai régal.

Ce qui plaît dans son initiative, c'est qu'elle s'est adressée franchement à une élite de mélomanes. Il est superflu de rappeler que les mouvements progressent par les élites. Quand une minorité de musiciens de goût s'intéressera à la T. S. F., il y aura un grand pas de fait pour son amélioration.

Le raisonnement s'applique tout aussi bien au théâtre.. Mais de ce côté nous ne voyons pas que des recherches considérables aient été faites.

La troupe très homogène de M. Louis Cognet aux P.T.T. continue à puiser dans le répertoire classique ou moderne, pour le restituer d'après une méthode (réserve faite de la tentative intéressante d'adaptation kinéphonique de M. Bergerat) qui n'est que du théâtrophone.

A *Radio-Paris* les choses vont à peine différemment. Tout semble se passer comme si l'on redoutait, depuis quelque temps, les coups d'audace. Il n'y a guère plus d'un an, M. Georges Colin ne tremblait pas de s'attaquer aux classiques grecs. Il y a quelques mois encore, il montait ce procès d'Arnoulette Desfranne qui, dans sa vérité historique, était une sorte de radio-drame dans lequel l'intervention de bruits de scène bien réglés, et puissamment évocateurs, créaient presque l'illusion dramatique pour les aveugles que sont les sans-filistes devant leur micro. On

a annoncé ensuite une série d'auditions où l'histoire des quartiers de Paris serait évoquée, avec le concours d'un décor sonore. De ce beau programme, nous n'avons plus entendu souffler mot.

Est-ce l'arrivée de M. Tristan Bernard à *Radio-Paris* qui a changé le cours des choses! L'intervention de cet habile homme de théâtre n'a pas été inutile. Il a donné une suite de sketches amusants et bien réglés du point de vue radiophonique. Il a été en outre un animateur; il a lutté contre cette atonie dont on peut dite qu'elle est la principale maladie de la T.S.F. Mais cet assagissement du poste de *Radio-Paris* nous paraît excessif. N'entendrons-nous pas, quelque jour, autre chose que des sketches? Les initiatives hardies, comme en avait M. Colin seul, avant qu'il devienne le Télémaque du Mentor velu qu'est M. Tristan Bernard, avaient de bons côtés. Il se trompait parbleu! Mais ces erreurs même étaient autant d'écoles profitables.

Qu'il faille donner en grand nombre des diffusions simples, faciles, propres à satisfaire le public le plus étendu, c'est l'évidence. Mais à côté, il y aurait grand besoin d'une radiophonie d'avant-garde, intelligente, hardie et sage tout à la fois, qui cherche, qui tente, qui ose.

Dans le domaine dramatique de grands espoirs sont permis. Le problème consiste à suggérer, à évoquer une action, par la parole et les bruits, pour les aveugles que nous sommes au micro. Les moyens sonores qu'emploie seule la radiophonie ne semblent pas moins dramatiques ni moins propres à la création d'œuvres fortes et vraies que les images avec quoi le cinéma muet a créé tant de chefs-d'œuvre.

BERNARD DE VAULX.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui même après avoir longtemps souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Labre de M. Auguste VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui enverra gratis et franco les indications demandées.

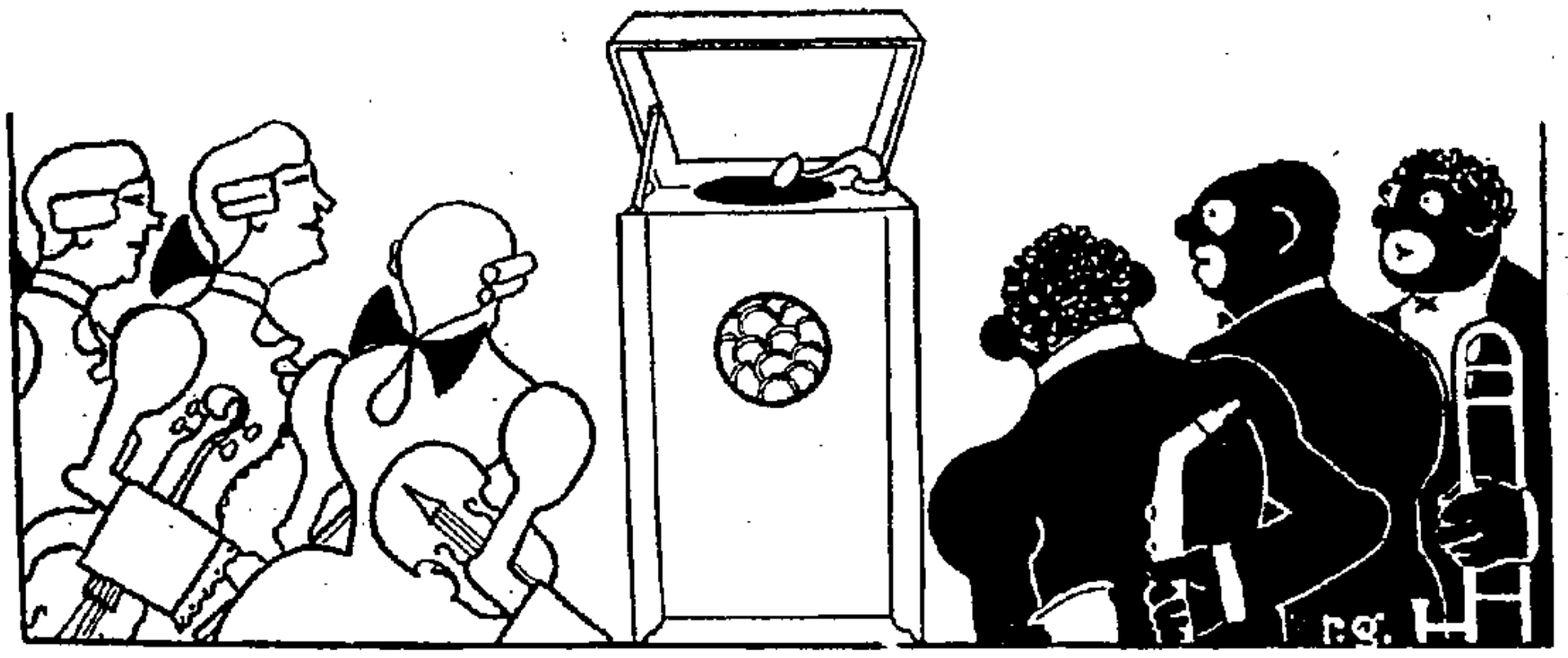

LE PHONOGRAPHE

Le Grand Prix du Disque 1930
Le Prélude à l'après-midi d'un Faune

J'y pense depuis longtemps : il va falloir intéresser quelque mécène, ou quelque directeur de journal ou de revue, à la fondation d'un prix que nous appellerions le *Grand Prix du Disque*, et qu'un jury trié sur le volet décernerait à l'éditeur et aux interprètes du meilleur disque de l'année. Par meilleur disque, j'entends celui qui réunit à la fois le maximum de séductions musicales — qualité de l'œuvre, qualités de l'interprétation — et de mérites techniques — finesse, transparence, éclat de la gravure. Dès qu'on parle d'édition mécanique, impossible en effet de faire abstraction de la « typographie ». Le plus somptueux chef-d'œuvre, bousillé par un maladroit ingénieur ou par une mauvaise machine à enregistrer, perd tous ses titres à l'admiration du collectionneur. Il n'y a d'ailleurs rien là que de naturel, et le disque à cet égard, n'apporte aucun fait nouveau. De tous temps, le compositeur et l'interprète ont dû compter avec la technique instrumentale, c'est-à-dire en définitive, avec les réactions du cuivre, du bois, de l'acier, du feutre et du crin. Les surprises aujourd'hui viennent du microphone, de la lampe amplificatrice, et de la cire. Au fond, rien de changé. Que resterait-il du prestige de M. Cortot s'il donnait ses récitals sur un piano désaccordé ou fatigué.

L'idée de fonder une sorte de « Prix Goncourt » du disque est moins paradoxale qu'elle n'en a l'air. Elle se défend, jamais d'être soutenu, encouragé, poussé de toutes les elle se justifie. Le disque de qualité a besoin plus que

manières. Combien de temps les éditeurs résisteront-ils encore à la tentation de travailler pour le grand nombre? S'ils n'écoutaient que leur intérêt commercial immédiat, ils consacreraient la totalité de leurs catalogues au disque populaire, qui coûte dix ou vingt fois moins que l'autre et se vend trois fois plus.

L'attribution du Grand Prix du Disque provoquerait un vif mouvement de curiosité en faveur des chefs-d'œuvre authentiques de l'édition enregistrée. La musique y trouverait son compte. Les éditeurs également. Le bailleur de fonds lui aussi, qui recueillerait en publicité ce qu'il dépenserait en argent.

L'idée est donc à creuser. Evidemment, sa réalisation se heurterait à certaines difficultés d'ordre pratique. Elle vaudrait ce que vaudrait l'aéropage invité à se prononcer. Il faudrait que celui-ci eût à la fois de l'éclat et de la compétence. Remarquons en passant que les maîtres de la musique française ou les virtuoses de la baguette, un Maurice Ravel, un Gabriel Pierné, un Paul Dukas, un Inghelbrecht, un Henri Rabaud, experts tout désignés, dont le jugement ferait autorité, devraient pourtant être récusés. Tous, en effet, font du disque, soit qu'ils dirigent eux-mêmes l'orchestre, soit que les œuvres entre lesquelles le jury aurait à choisir soient précisément signées d'eux. On ne peut leur demander d'être juges et partie. De tous les chefs de file de la musique française, un seul échappe à ces contingences, c'est M. Vincent d'Indy. Mais il déteste le phonographe.

Quant aux milieux littéraires, ils pourraient fournir un sérieux appoint de juges qualifiés. Sans parler des rares critiques qui suivent la question, les noms de MM. Léon Daudet, Henri Béraud, Henri Massis, Lucien Dubech viennent immédiatement à l'esprit.

*
* *

En admettant que ce Grand Prix du Disque existât autrement que dans l'imagination du signataire de ces lignes, quel en serait cette année l'heureux gagnant?

On ne s'aventure pas beaucoup en répondant : le *Prélude à l'Après-Midi d'un Faune*, dirigé par M. Walter Straram et enregistré par Columbia. Ce beau disque réunit un ensemble impressionnant de titres décisifs. Le poème symphonique de Debussy, est déjà, par lui-même, un chef-d'œuvre. L'orchestre de M. Straram est le plus précis et le plus souple que nous ayons jamais eu en France : son

exécution est d'une merveilleuse perfection. M. Straram enfin apporte à tout ce qu'il fait un soin et une intelligence extraordinaires. Ces qualités ne suffisent pas toujours à vivifier ses exécutions de concert, mais elles jouent un rôle esentiel devant le microphone. Le fait est là : M. Straram a réussi du premier coup ce que dix chefs d'orchestre avant lui avaient essayé, et raté. Il a réalisé un dosage de sonorités si parfait, si approprié aux exigences de l'enregistrement que l'orchestre de Debussy, parfois trouble au concert, se signale ici par une transparence et une limpidité de source. Les moindres détails, les nuances les plus ténues sont lisibles. Chaque note, pourtant reste à sa place. On admire aussi l'étonnante fidélité des timbres : la flûte, la clarinette, le cor ont conservé l'inimitable couleur qui distingue nos virtuoses français de leurs émules allemands, hollandais ou viennois. En somme, ce disque admirable fait valoir à la fois un chef-d'œuvre symphonique français, une tradition d'exécution française, le goût, l'intelligence et la maîtrise d'interprètes français. Il va sans dire qu'il appelle un phonographe excellent et ne pourrait rien donner sur un appareil médiocre. Cette réserve formulée, je ne serais pas surpris qu'il devint classique, qu'il marquât une date décisive, et que les historiens de la machine parlante, dans cinquante ans, lorsqu'ils compareront avec ironie et pitié leur outillage perfectionné à nos disques de 1930, ne soient obligés de reconnaître que dès cette année-là on avait atteint dans certains cas un degré de perfection presque impossible à dépasser.

DOMINIQUE SORDET.

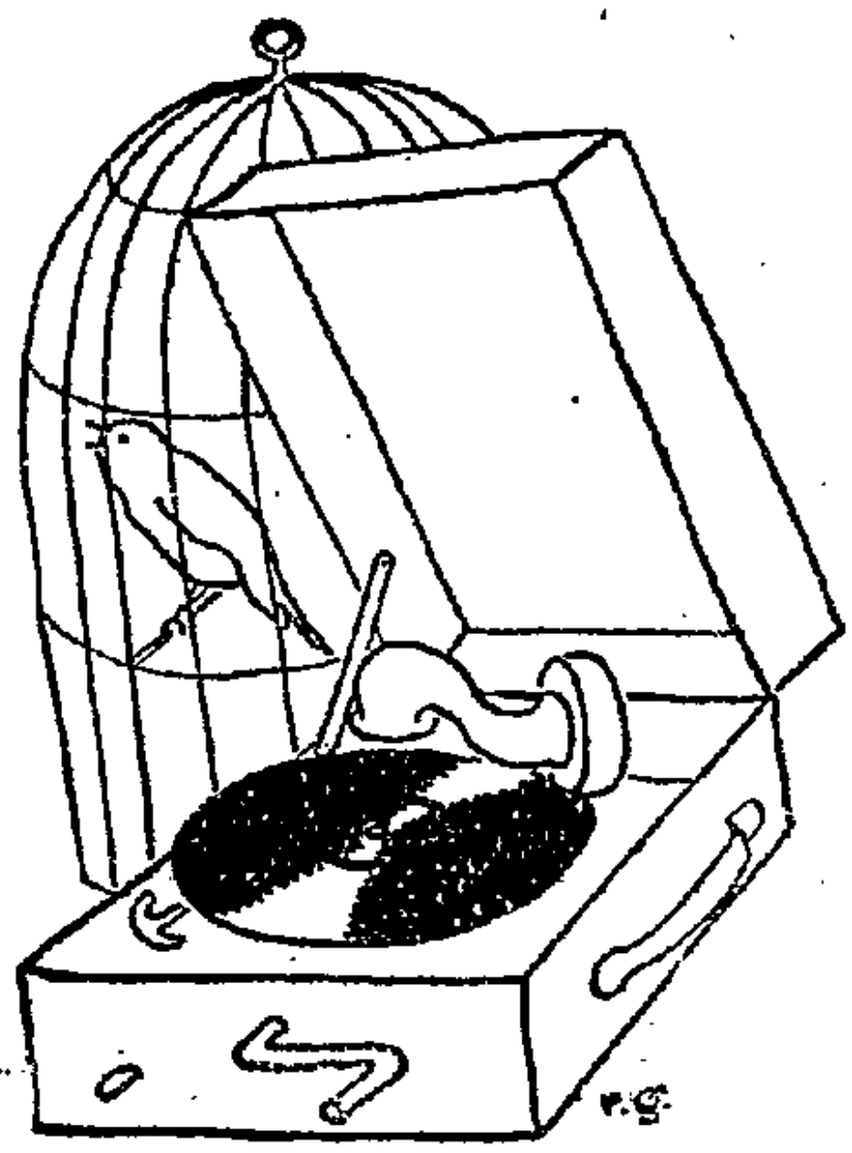

OCTOBRE

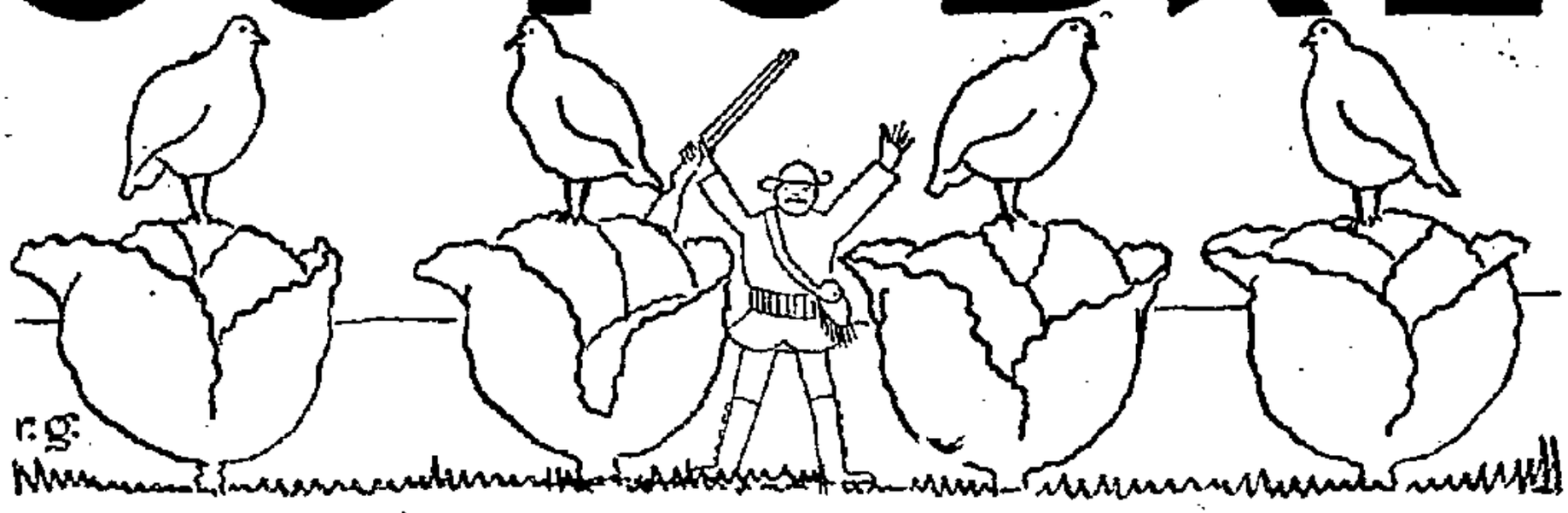

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Potage crême de topinambours
Perche pochée, sauce hollandaise et pommes nature
Perdrix au chou
Gigot de mouton rôti
Salade de scarole
Fromages
Fruits
Gateau milanais glacé

UNE RECETTE

Gateau milanais glacé : Couvrez le fond d'un moule uni avec une couche de biscuits de Reims coupés en long et bien serrés. Recouvrez-les de fruits confits variés et coupés finement; arrosez d'un peu de rhum ou de kirsch. Mettez un second lit de biscuits couvert de confitures, recommencez par une couche biscuit et fruits confits et ainsi de suite en alternant et en arrosant légèrement de rhum ou de kirsch, jusqu'à ce que le moule soit rempli complètement, les biscuits étant bien serrés et tassés. Vous couvrez le moule et le mettez dans la glacière jusqu'au lendemain.

Au moment de servir on démoule et on verse autour du gateau une crême à la vanille très froide.

ÉDITIONS ORIGINALES

SI les exemplaires sur grands papiers vous intéressent, faites-vous réserver les ouvrages à paraître en vous inscrivant à

LA LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8e) — C. C. 926-78

L'Action Française et le Tour de France cycliste

Comme elle l'avait fait en 1929, l'Action Française a voulu participer en 1930 à la plus grande et la plus populaire des épreuves cyclistes sur route : le Tour de France. Pour la seconde fois une édition spéciale a été publiée, et, chose plus difficile, la distribution en a été assurée de la façon la plus satisfaisante sur un parcours de plus de 5.000 kilomètres, durant près de quatre semaines, à travers 42 départements.

Nous en attestons ceux qui ont suivi le Tour de France : la difficulté de cette distribution n'a pu être surmontée que grâce à l'admirable dévouement de tous les amis de l'Action Française. Déjà l'expérience faite en 1929 avait montré ce qu'on peut attendre de l'activité des ligueurs, des camelots, des sympathisants. C'est donc avec une pleine confiance que l'Action Française a de nouveau fait appel à ses organisations.

Le même plan a été appliqué avec les quelques modifications de détail que réclamait le nouveau règlement et la nouvelle formule de l'épreuve du Tour de France. Le succès a été complet sur tout le parcours. Dès le départ, le mercredi 2 juillet, en plein faubourg Montmartre, sur les 6 heures du matin, une équipe d'étudiants d'A. F. assurait la distribution du numéro.

Notre première étape nous conduisait à Caen ; là, il était de tradition que le Tour de France arrivait un dimanche, ce qui avait facilité, l'an dernier, le recrutement de ceux de nos amis qui sont occupés par leur métier. Cette fois nous arrivions en semaine, mais nos amis

avaient pu mobiliser toute une équipe de cultivateurs de Pont-l'Evêque, et grâce à eux, l'organisation n'a rien laissé à désirer.

La Manche, les cinq départements bretons, la Vendée, la Charente-Inférieure et la Gironde avaient si bien fait les choses l'année dernière que nous ne pouvions avoir la moindre incertitude, et ils ont cette année obtenu les mêmes résultats excellents.

Les Landes et les Basses-Pyrénées marchaient en liaison parfaite ; la participation demandée à ce dernier département était encore plus importante cette année du fait que l'itinéraire de la course allait jusqu'à Hendaye au lieu de Bayonne et qu'un terminus d'étape était créé à Pau.

Les fameuses traversées des cols d'Aubisque et du Tourmalet dont s'étaient chargées respectivement les Basses et les Hautes-Pyrénées ont été le type de l'organisation réfléchie et parfaitement mise au point. Nos distributeurs en furent du reste légitimement récompensés par l'accueil de la foule : « Merci à l'A. F., vivent les camelots! » telles étaient les paroles dont étaient salués nos amis: la foule du Midi, très sportive en général, se rendait compte en effet de l'effort que nos organisations faisaient dans leur distribution, effort d'autant plus remarqué que l'Action Française a été le seul journal distribué au sommet du Tourmalet.

Le même succès, la même persévérance dans l'effort nous ont accompagnés durant le parcours de Luchon à Perpignan ; une quantité encore plus considérable de journaux distribués, tel a été cette année le résultat de l'activité de

LE CENTRAL HOTEL à NANTES
le mieux situé (*en face de la Grande Poste*)
160 chambres et appartements très confortables
RESTAURANT de tout premier ordre
1er prix du concours de *Bonne Cuisine* de l'Automobile-Club de l'Ouest
Cave renommée — Prix modérés — Garage

nos sections de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales.

La traversée de l'Aude et de l'Hérault qui se faisait le 14 juillet avec étape à Montpellier était en fait plus difficile en raison de la foule d'un jour férié; nos amis s'en sont tirés brillamment et c'est le même succès qu'ont obtenu nos sections du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes.

Rappelons qu'une difficulté toute particulière s'est présentée dans la célèbre boucle de Sospel, par suite des clous qui avaient été semés par malveillance. Nos voitures, comme celles des autres eurent à en souffrir, mais avec quel sourire, quelle bonne humeur, et quelle tranquillité nos amis supportèrent cette petite vicissitude.

Les Basses et Hautes-Alpes, l'Isère qui assurait suivant l'usage la traversée difficile du col du Galibier, les deux départements de Savoie : autant de noms, autant de synonymes de vitalité d'organisation, de dévouement, de réussite.

Nos amis Français et Suisses nous apporteront comme en 1929 leur précieux concours dans la traversée des quelques kilomètres en territoire Genevois; puis, nous avons retrouvé nos belles sections de l'Est, celles de l'Ain, du Jura, du Doubs, celle du territoire de Belfort aidée par celle de la Haute-Saône, la Meurthe-et-Moselle, toujours au premier rang lorsqu'un concours leur est demandé.

Une mention spéciale doit être faite pour la section de Nancy : c'était la première fois cette année que l'itinéraire empruntait aussi largement le territoire de la Meurthe-et-Moselle avec la traversée de Nancy et de sa banlieue. Ce fut certainement une des plus belles distributions dans une grande ville à laquelle nous ayons pu assister.

Par suite de l'imbécilité de la municipalité communiste de Strasbourg qui refusait de prendre les mesures de ser-

vice d'ordre les plus élémentaires pour favoriser le passage du Tour de France cycliste, « épreuve bourgeoise et capitaliste », nous n'avons pas traversé l'Alsace, mais la Lorraine avec Metz pourra toujours se flatter de rester au premier rang pour l'organisation d'une bonne distribution.

Pour aller de Metz à Malo-les-Bains par Charleville, le concours de nos sections de la Meuse, des Ardennes, de l'Aisne et du Nord nous était nécessaire : aucune ne nous a fait défaut, et quels progrès dans l'organisation du Nord ! Que l'on y songe un instant : 110.000 numéros ont été distribués dans ce seul département, et cela représente un poids de 3.000 kgs et un volume considérable. Il a fallu prévoir toute une organisation de transport et c'est grâce à ses amis que l'Action Française s'en est tirée.

Nous n'avions plus qu'à rentrer à Paris : l'itinéraire était absolument nouveau et pour certaines de nos sections du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, c'était la première année que pareil concours était demandé. Là encore nous avons constaté le même esprit d'initiative que nous avions partout admiré l'année dernière ; pourtant les difficultés matérielles étaient encore accrues par suite et de la foule innombrable et du retard considérable (plus de deux heures) avec lequel la course est passée.

Le Tour de France était terminé. On avait déjà vu en 1929 ce que peut faire l'Action Française par ses propres moyens, avec le seul concours de ses amis. Le succès de cette année a encore été plus satisfaisant ; il a été encore plus admiré de tous ; la conclusion reste la même : aucune organisation que l'Action Française n'est actuellement capable de coordonner dans un même effort une pareille somme de dévouements.

PAUL GAULTIER.

LE SACRE DE CHARLES X

Le parallèle entre la situation politique de la France sous la Restauration et de nos jours, est, hélas! un sujet trop facile pour les amis de l'Action Française. Ils ne doivent jamais manquer de rappeler à leurs interlocuteurs ce que la Restauration a fait de la France envahie, endettée, exsangue du fait de la Révolution et des déboires de Napoléon — et de leur montrer ce que la République a fait de notre Victoire. Jamais l'exemple de la Restauration n'a été plus actuel et jamais il n'a tant éclairé les inquiétudes des bons Français.

La bienveillante amitié d'une des personnes qui ont le plus de raisons de nous donner sur cette cérémonie des détails précis nous a permis de lire le *procès-verbal* du sacre de Charles X, écrit de la main même du consécrateur, Jean-Baptiste-Anne-Antoine de Latil, archevêque de Reims, légat, né du Saint-Siège, primat de la Grande Belgique, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Ce prélat avait passé toute la période de l'émigration dans l'intimité du Comte d'Artois, dont il avait été, de 1794 à 1817, le premier aumônier. A la Restauration il fut élu évêque *in partibus* d'Amyclée, puis évêque de Chartres et archevêque de Reims. A la mort de Louis XVIII, il était donc désigné pour sacrer le nouveau roi. Il devait lui fermer les yeux en exil, le 6 novembre 1836. Lui-même ne lui survécut que trois ans et vint mourir dans sa famille, en Provence, âgé de 78 ans.

Nous suivrons pas à pas ce document unique, n'ayant malheureusement pas assez de place pour en citer mille détails, pourtant pleins d'intérêt.

Charles X, dès son avènement, avait nommé une commission pour étudier les changements dont l'ancien cérémonial du s cre était susceptible. Monseigneur Latil faisait partie de cette commission dont le travail, agréé

Charles X

par le Roi, fut imprimé et publié par ordre de l'Archevêque de Reims. Nous avons feuilleté ce document. Toutes les cérémonies du sacre se conformèrent à ce pro-

gramme, à part un seul détail : après l'entrée processionnelle de tout le clergé à la cathédrale, le matin du sacre, la musique du Roi, qui participait aux cérémonies, s'entêta à exécuter différents morceaux, si bien qu'il fut impossible, le temps pressant, de chanter tierce ainsi qu'il avait été réglé.

Charles X arriva à Fismes le 27 mai après-midi. L'archevêque de Reims vint lui offrir ses hommages. Le Roi passa la nuit à Fismes, tandis que Madame la Dauphine et la Duchesse de Berry occupaient à Reims le palais archiépiscopal lui-même. L'archevêque, en le cédant, avait installé ses appartements dans un hôtel privé de Reims. Notons ici, d'après le procès-verbal, un incident caractéristique. Son palais étant mis à la disposition de la famille royale, Monseigneur de Latil, l'avait remis au grand maréchal des logis, le Marquis de la Suze. Mais le bruit ayant couru que l'on songeait à donner, pour la période du sacre, un gouverneur à ce palais, l'archevêque protesta auprès du Roi et obtint gain de cause. « Il ne fut plus question d'un projet dont l'exécution aurait dépouillé les archevêques de Reims de la seule propriété qui leur reste ».

Le Roi arriva le 28 à Reims, tandis qu'on s'adonnait fiévreusement aux derniers préparatifs. Quand il se présenta à la Cathédrale, Monseigneur de Latil, revêtu de la pourpre romaine (ainsi qu'il est prévu dans le bref de Léon XII qui reconnaît aux archevêques de Reims le droit de sacrer les Rois de France), le reçut, lui offrit l'eau bénite et l'encens et lui adressa un discours dont nous relevons ce seul passage : « Dans tous les lieux soumis à Votre puissance, tout vous fera assez entendre que vous êtes Roi. Tandis qu'ici, dans ce temple, dans cette cité, berceau de la foi de vos pères, tout vous rappellera que vous êtes chrétien ». Il y avait là seize évêques et treize archevêques. Le cardinal de Jare, archevêque de Sens, prêcha sur le sacre. Les vêpres furent

chantées, puis le *Magnificat* et le *Te Deum*. Le Roi quitta l'église après la bénédiction pontificale pour recevoir ensuite au palais la visite de l'archevêque et de son chapitre. La journée se termina dans les visites et les réceptions.

Le dimanche 29 mai eut lieu la grande cérémonie. Le Roi avait choisi pour l'assister le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse et le cardinal de la Jare. L'évêque de Soissons, Monseigneur de Simony, remplissait les fonctions de diacre. Celles de sous-diacre étaient exercées par Monseigneur de Chabons, évêque d'Amiens. Les archevêques de Besançon et de Bourges, les évêques d'Evreux et d'Autun étaient désignés pour chanter *les Litanies*.

Charles X, de son fauteuil, la main droite posée sur le livre des Evangiles, et sur le reliquaire de la Vraie Croix, prononça à voix haute le serment royal, le serment de l'Ordre du Saint-Esprit et celui des ordres de Saint Louis et de la Légion d'Honneur. Les ornements royaux furent bénis à l'autel. Une fois bénite, l'épée fut remise au Roi par le consécrateur qui mêla ensuite sur une patène quelques gouttes de baume de la Sainte-Ampoule avec le Saint-Chrême, dont il fit usage pour la cérémonie essentielle du Sacre. La Providence ayant permis que quelques parcelles du baume autrefois renfermé dans la Sainte-Ampoule furent conservées, Monseigneur de Coucy, prédécesseur de Monseigneur Latil, les avait déposées dans le tombeau de Saint Rémy en attendant qu'il fût possible de les réunir dans une nouvelle ampoule. Cette réunion avait eu lieu le 22 mai, jour de la Pentecôte, dans la chapelle des Dames de la Congrégation où s'était installé le Chapitre de Reims, en raison des préparatifs du Sacre dans l'église métropolitaine. Mais laissons parler le procès-verbal. « En présence de Notre chapitre, des principales autorités et d'un grand nombre de notables de la ville convoqués par Nous, Nous ouvrîmes une petite boîte fermée à trois

clés par Nous retirée quelques jour auparavant du tombeau de Saint Rémy. Nous trouvâmes dans cette boîte trois petits paquets contenant les parcelles conservées, Nous les réunîmes et après les avoir mêlées avec un baume par Nous consacré à cette intention le jeudi saint précédent. Nous les placâmes dans une fiole de cristal, laquelle est renfermé dans le reliquaire donné par le Roi ».

***

Après l'onction, ce furent les cérémonies de la tradition (ou remise) de l'anneau, des gants et du sceptre. Après quoi, le consécrateur plaça sur la tête du Roi la couronne de Charlemagne. Charles X fut ensuite conduit jusqu'à son trône, au milieu de la nef et l'archevêque lui donna le baiser de paix en répétant trois fois : « Vivat Rex *in æternum* »! La messe solennelle fut dite aussitôt, au cours de laquelle Charles X baisa l'Evangile que lui présenta le cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen, grand aumonier de France, et ne se mit à genoux et ne quitta sa couronne que pour l'Elévation et la Communion, qu'il reçut sous les espèces du pain et du vin. Après la cérémonie, le Roi ceignit une couronne plus légère, et au bras de Monseigneur Latil, retourna au palais où fut donné un festin. A trois heures, le Roi reçut les cardinaux, archevêques et évêques présents à Reims, dont le doyen, le cardinal de Clermont-Tonnerre harangua Charles X au nom du Clergé de France.

Le lendemain, Charles X reçut les hommages des différents Corps d'état et des personnes qui avaient été invitées au sacre ; après quoi eut lieu la cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit, où le Roi, en présence des commandeurs de cet ordre (dont l'Abbé de Montesquiou) en signa le serment et la profession de foi. Il n'eut pas à en recevoir les insignes puisqu'il était déjà chevalier

de cet ordre. En l'honneur du sacre, Monseigneur de Latil reçut ce jour-là les insignes de commandeur.

Le 31 mai, Charles X se rendit à cheval à la chapelle de l'hôpital Saint-Marcoult, l'Eglise de Saint-Rémy étant en trop mauvais état. Là, conformément à un vieil usage, il entendit la messe et toucha les malades des écrouelles et leur fit distribuer des aumônes. Remonté à cheval, il passa en revue les troupes campées à Reims à l'occasion du sacre. Le Roi quitta Reims le 1er juin après avoir dit sa satisfaction à Mouseigneur de Latil, qui reçut bientôt, sur la demande royale, le chapeau de cardinal, et fut nommé ministre d'Etat et membre du conseil du Roi.

*
* *

Au cours de son séjour à Reims, toutes les chroniques du temps s'accordent à noter la spontanéité et l'unanimité des hommages que Charles X reçut de la foule accourue de toutes part. Il s'arrêtait à chaque carrefour et, tandis que la famille royale se plaisait à faire des emplettes dans de nombreuses boutiques, il parlait à tous, s'intéressait au sort de chacun. Nous voulons citer au moins la réponse de Charles X à un volontaire royal, nommé Anot, professeur de rhétorique, qui rappelait au Roi son dévouement « à Sa Majesté à une époque où, malheureusement, Elle n'en comptait pas beaucoup ». Et Charles X eut cette parole bien digne d'un Roi de France :

« *C'est vrai, il y avait alors du courage à se montrer, mais aujourd'hui tous les Français sont animés du même esprit* ».

Nous terminerons cette page d'histoire sur cette parole vraiment royale.

Louis Jasseron.

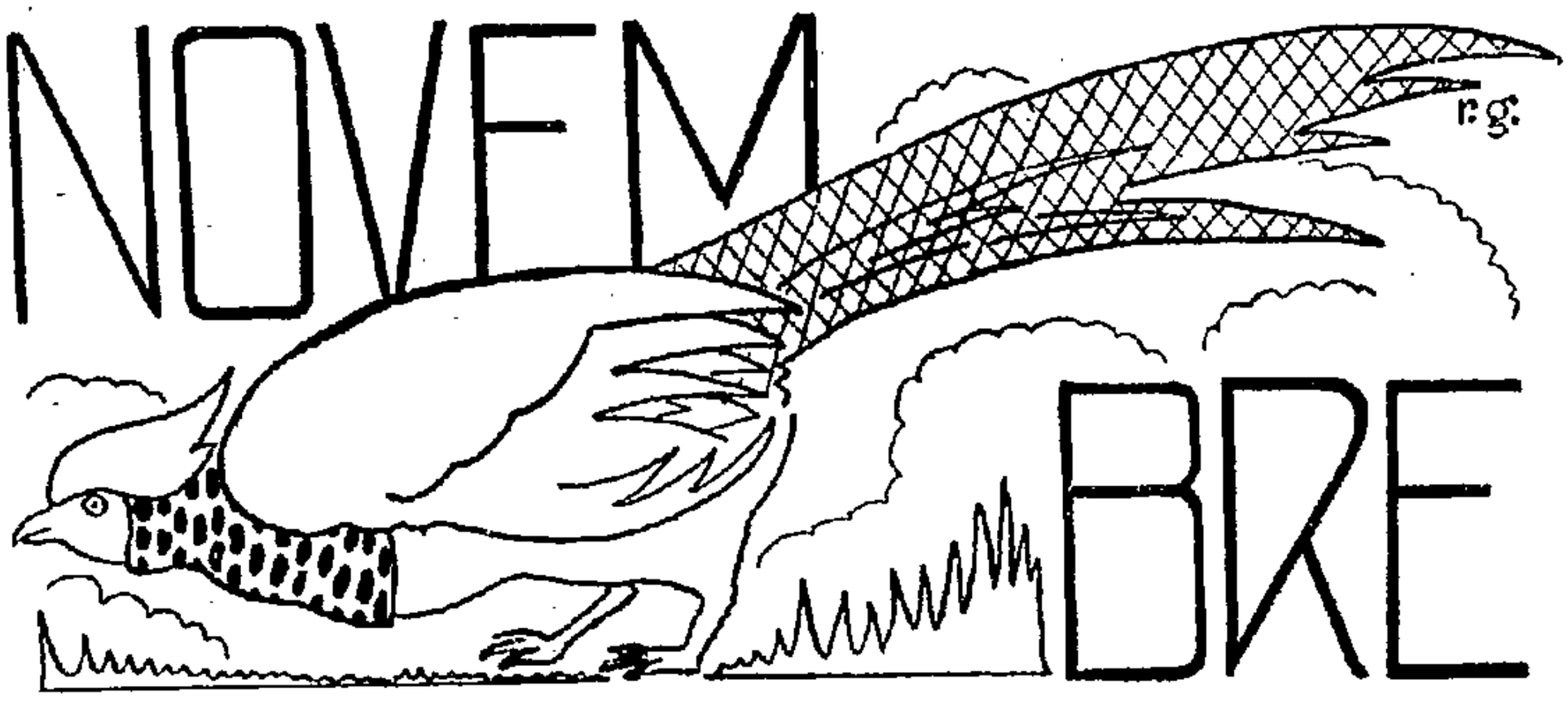

UN MENU : DEJEUNER POUR SIX PERSONNES

Filets de merlan garnis
Saucisses au vin blanc sur canapés
Pommes de terre Thérèse
Faisan rôti à la choucroute
Salade de choufleurs
Fromages
Fruits
Mousse au chocolat glacé

UNE RECETTE

Pommes de terre Thérèse : Epluchez huit belles pommes de terre. Coupez-les en dés carrés; lavez-les et essuyez-les dans un linge.

Mettez dans une casserole un peu épaisse un bon morceau de beurre frais. Jetez-y les pommes de terre dès qu'il est fondu. Couvrez aussitôt et faites cuire à l'étouffée sur feu modéré; les pommes de terre doivent rissoler un peu tout en restant moelleuses. Salez à moitié cuisson.

Quelques minutes avant de servir, égayez vos pommes de terre de persil haché finement, et liez de deux cuillerées de crême que vous laissez chauffer seulement.

COLONEL LARPENT

" Les leçons de l'affaire Dreyfus "

Cours professé à l'Institut d'Action Française du 27 Avril au 7 Mai 1929.

L'exemplaire 2 fr. 50 franco 2 fr. 75, les 50 exemplaires 110 fr. franco.

Librairie d'Action Française, 12 rue de Rome, Paris (8e).

C. C. P. 926-78

LA LÉGENDE DE JASSERON

Conte de Noël

Parmi les ruines du château des Sires de Coligny, qui domine le village de Jasseron, une vieille tour se détache fièrement sur la pente douce des derniers monts du Jura. Nous sommes tout près des anciennes frontières de la Bresse savoyarde et de la Comté Espagnole.

La vieille tour est comme scellée au roc, mais la porte de son caveau est obstruée par les pierres du château ruiné, par la terre et les ronces que la nature, le temps et l'oubli ont accumulées.

Une légende subsiste dans le pays de Jasseron, que les vieux savent encore raconter.

***

Vous pensez bien que le caveau de la tour ne peut pas ne pas renfermer de magnifiques trésors! Et vous pensez bien aussi que, de temps en temps, le roc qui en obstrue l'entrée, se déplace mystérieusement pendant quelques instants pour attirer les audacieux ou les avares dans son sépulcre doré!

Cela se passe entre le premier et le douzième coup de minuit, à Noël. Mais, bien sûr, il ne se trouve jamais d'audacieux assez téméraires, ni d'avares assez courageux pour tenter la courte et terrible expérience.

Pourtant, une fois, il advint qu'aux approches de l'heure sainte, une pauvre femme de Jasseron, Denise Perret, qu'on appelait en patois : la Perrata, osa, sous la bise glaciale de la nuit de Noël, faire la folle ascension des ruines. Elle portait dans ses bras un petit enfant que son mari, lui avait laissé avec la misère pour héritage.

La Perrata, lasse de souffrir, va braver les mystères de l'aventure fabuleuse. La faim lui donne un courage étrange. Elle est bien décidée à entrer dans la tour, à y prendre tout ce qu'elle pourra d'or pendant les quelques secondes légendaires. Bien plus que pour elle, c'est pour son enfant qu'elle a su se créer cette farouche témérité.

La voici au sommet de la pente. Les ruines se détachent, nettes et terribles sous la froide clarté de la lune, et sur le tapis de neige. Un tremblement saisit la Perrata au souvenir des histoires qu'elle a jadis entendues. Quelles âmes de trépassés ne rôdent pas dans ces murs écroulés ? Et ce soir, surtout, ce soir où, dans un instant, la pierre va virer ! Le trésor, oui, mais quels squelettes le gardent sans doute encore ! Dans un instant ! mon Dieu ! mais voilà que, dans le noir et le froid, monte un tintement de cloche. C'est le premier coup de l'heure fatidique. La Perrata pense s'évanouir, mais elle invoque l'Enfant-Jésus dont le même tintement vient de lui rappeler la misérable et glorieuse naissance. Et cette pieuse pensée la sauvera.

***

Aussitôt, le roc mystérieux qu'impatiente, elle frappe du pied, s'ébranle doucement. Et le caveau livre son secret à la Perrata, éblouie : une sorte de tunnel sombre,

GOUX
CHOCOLATIER
5, rue Gasparin, 5
LYON

Vous enverra franco ses merveilleux fruits glacés et toutes ses spécialités : :
Fondé en 1904
Catalogue illustré sur demande

et, au fond, une manière de brasier aux mille étincelles. La Perrata se précipite. De l'or, de l'or! De l'or, sous toutes les formes! Des joyaux magnifiques, des perles splendides, des gemmes de toutes couleurs, brillant de feux aveuglants!

Son enfant est à ses pieds, comme réchauffé par tant de lumière, et la Perrata plouge dans le trésor ses mains avides. Elle entasse dans son tablier tout ce qu'il peut contenir de lingots, de médailles et de pièces d'or. Mais le douzième coup de minuit vient de sonner, qu'ayant achevé sa merveilleuse provision, elle court au dehors pour la déposer et pour revenir prendre son enfant. Horreur le roc tourne à nouveau et la Perrata ne l'atteint que pour y déchirer ses mains. Le pauvre petit restait enfermé dans la tour, au milieu des trésors. Vous jugez de la terreur de la mère imprudente et vous entendez ses cris, ses sanglots déchirants!

Le lendemain, jour de liesse, la chaumière de la Perrata était déserte et les villageois de Jasseron s'inquiétèrent. La mère et l'enfant avaient disparu! Plus on n'en entendit parler et bien vite l'oubli des hommes effaça presque le souvenir des deux êtres malheureux. Bien joli quand leur malice ne leur faisait point hocher la tête avec des airs entendus... Ah! la Perrata, semblaient dire quelques-uns, n'est pas perdue pour tout le monde !...

***

Une année s'est écoulée. La nuit de Noël est aussi claire et aussi froide que celle du drame.

Est-ce un spectre ou un être vivant qui se faufile entre les dernières maisons du village Il glisse plutôt qu'il

LE PUY LE NOUVEL HOTEL SUR LE PARC
Téléph. : 1.44 SON RESTAURANT - SA CAVE H. Chartrou, Pre

ne marche. Le voici qui gravit la pente du château et qui guette avidement la pierre mystérieuse. Vous devinez que c'est la Perrata! Hâve, décharnée, vieillie. Un douloureux rictus barre son pauvre visage tout blême. Elle tend ses bras comme une folle vers l'horrible tour, vers la pierre maudite.

Au premier coup de minuit, elle pousse un grand cri, car la pierre a bougé :

« Mon enfant, mon petit! » hurla-t-elle...

Mais l'Enfant-Jésus n'en est pas à son premier miracle. L'enfant de la Perrata est toujours là, couché au milieu des vaines richesses. Il sourit et tend ses petits bras à sa mère, qui fougueusement l'emporte.

Louis de JARINE.

Un cadeau agréable et toujours bien accueilli ;
C'est un **ouvrage de luxe** ou une **édition originale**.

Ouvrages de tous prix. — Choix important.

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, rue de Rome, PARIS (8) - C. C. P. 926-78

RAMLOT

Tailleur :=: Chemisier

CIVIL - MILITAIRE - COLONIAL

CÉRÉMONIE - VILLE - SPORTS - VOYAGES

76, rue de Rennes, PARIS (6e)

Tout le vêtement
et le sous-vêtement colonial

Costumes de toile
sur mesures et confectionnés

Les meilleurs tissus

Les meilleures coupes

Le meilleur marché

NOTA. - Envoi franco du catalogue et des échantillons aux colonies

LES JEUX DE FRANCE

La Soule

On a souvent dit que nos jeux modernes dérivent en droite ligne de nos vieux jeux de France.

La Soule est incontestablement la mère du Foot-Ball et du Hocquet.

Les règles en sont sensiblement les mêmes que celles du Foot-Ball. C'est toujours une balle qu'il s'agit de faire passer entre deux marques indiquant le but et deux partis qui bataillent pour faire atteindre à la balle le but placé chez l'adversaire.

Ce n'est plus avec les pieds qu'on la pousse, mais avec une haute crosse de chataignier fortement recourbée et tenue des deux mains.

Généralement le joueur pousse la soule devant lui avec le dos de la crosse qu'il s'applique à introduire sous la balle, de façon à la soulever et à la projeter le plus loin possible; et parfois il parvient ainsi à la lancer en l'air par dessus la tête des adversaires qui se précipitent pour lui barrer le passage.

Mais au lieu d'un ballon gonflé d'air, la soule est une grosse balle de cuir bourrée de crin et pesant un certain poids. Sa forme presque carrée est aplatie.

D'autres fois le joueur se sert de la crosse comme d'un crochet pour attirer la soule hors de la mêlée des joueurs. Car ce jeu donne lieu à de terribles mêlées où l'on reçoit force bourrades,

horions et coups de crosses dans les jambes et ailleurs. Bien heureux si quelque maladroit, négligeant de mettre la main sur le sommet du manche de la crosse, ne vous l'envoie pas en plein dans l'œil ou le nez. J'ai vu ainsi se produire quelques accidents assez graves.

On jouait encore avec passion à ce jeu violent mais sain dans toute la Bretagne jusqu'au milieu du siècle dernier, et les gars des villages se livraient de terribles batailles sur le terrain de soule dont beaucoup sortaient quelque peu éclopés, mais sans rancune et fiers d'avoir hardiment défendu la réputation de vaillance de leur patelin. Dès ce temps, on le voit, l'esprit de rivalité et d'émulation sportive existait dans la jeunesse de nos campagnes bretonnes.

Je ne connais plus guère de paroisses où le jeu de soule soit encore pratiqué, mais on en a conservé l'usage dans quelques-unes de nos grandes maisons d'éducation libres où ce sport brutal mais passionnant développe chez nos jeunes gens en même temps que les muscles et les poumons, le courage, l'esprit d'initiative et de décision rapide. Tous ceux de ma génération qui ont pratiqué ce sport s'en sont trouvés préparés pour d'autres luttes et j'ai gardé pour ma part un souvenir ineffaçable des ardentes parties de soule du collège Saint-Sauveur de Redon.

ANDRÉ FEILDEL.

La Galoche

Le jeu de galoche est une sorte de jeu de bouchon. La galoche est une petite quille de bois de la forme d'un mince sablier.

On met un sou sur le sommet de la galoche et les joueurs placés à une certaine distance cherchent à abattre la galoche avec de larges palets d'acier.

La galoche renversée, si le sou se trouve plus près du palet que de la galoche le joueur a gagné et empoche. Si au contraire le sou est plus près de la galoche le joueur est tenu d'en ajouter un autre. On finit par avoir ainsi quelque fois toute une pile de sous sur la galoche.

Les gosses qui n'ont pas de sous jouent avec des billes. Ils font un pot derrière la galoche où sont placées les mises en billes et si le palet est plus près du pot que de la galoche le joueur a gagné et ramasse les billes; dans le cas contraire, il verse au pot

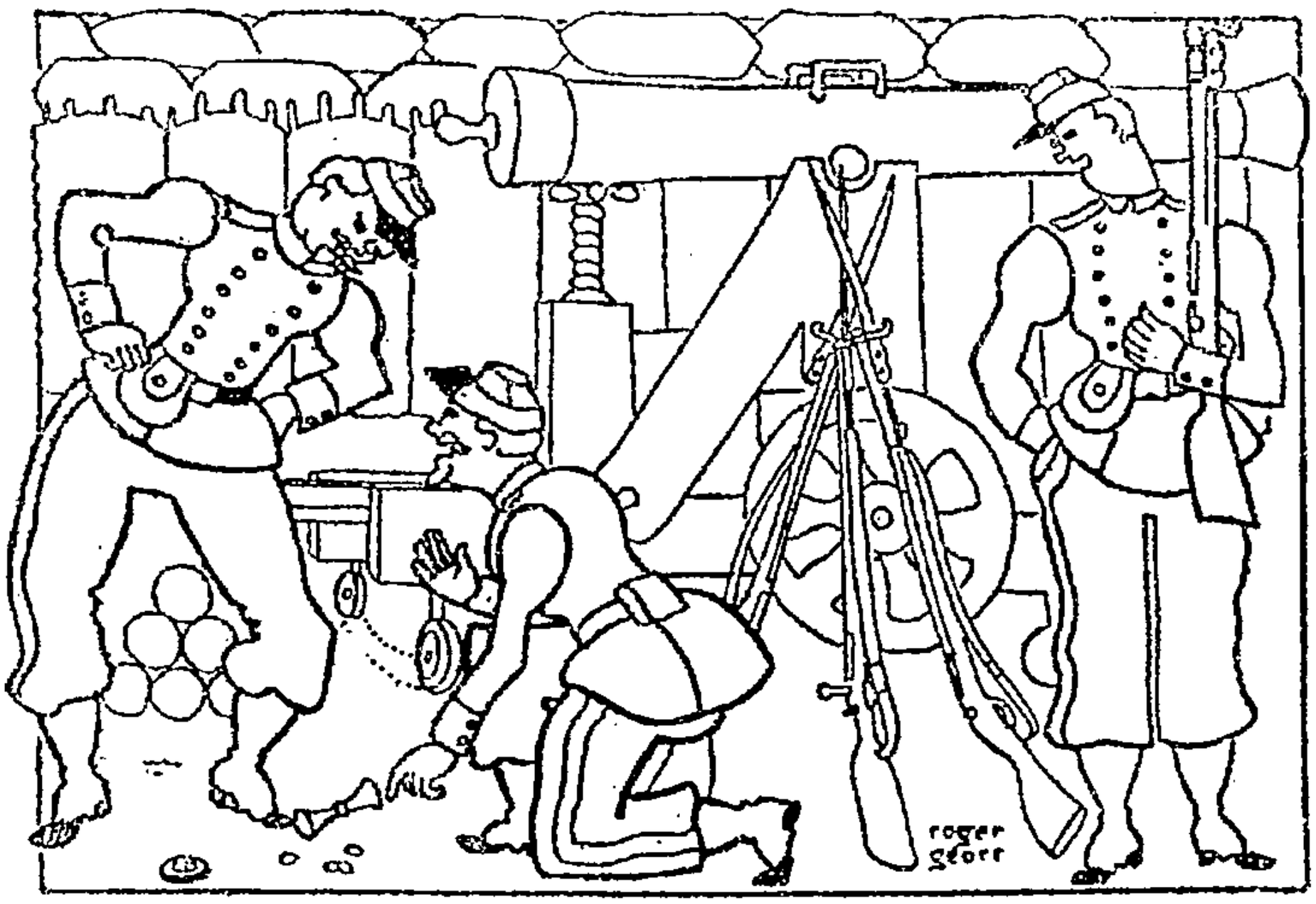

une nouvelle mise. En 1870, les mobiles bretons pendant les longues journées d'inaction du siège de Paris jouaient à la galoche et ont popularisé ce jeu dans la capitale. Il est encore très pratiqué aujourd'hui dans toutes nos campagnes et fait surtout la joie des écoliers pendant les jours d'été.

A. F.

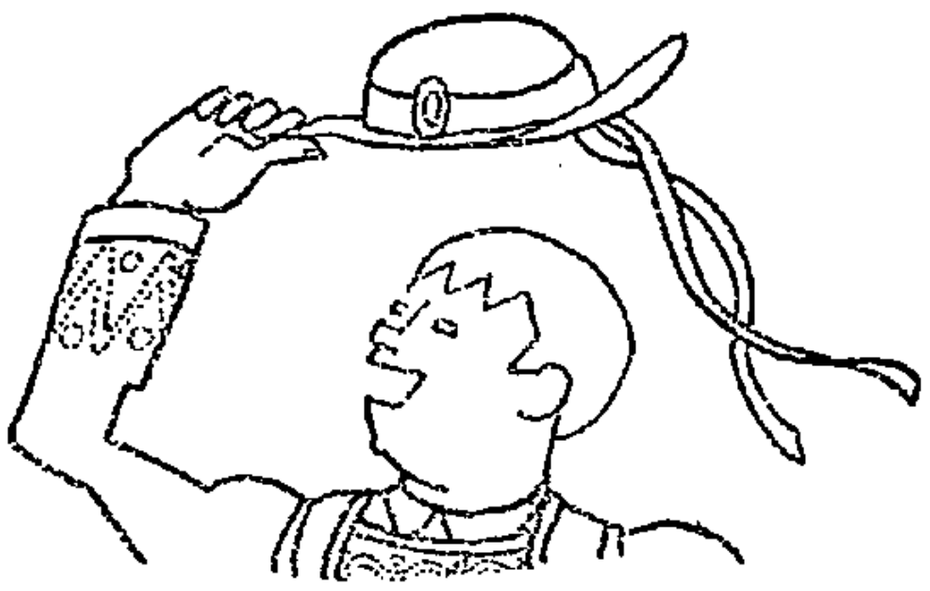

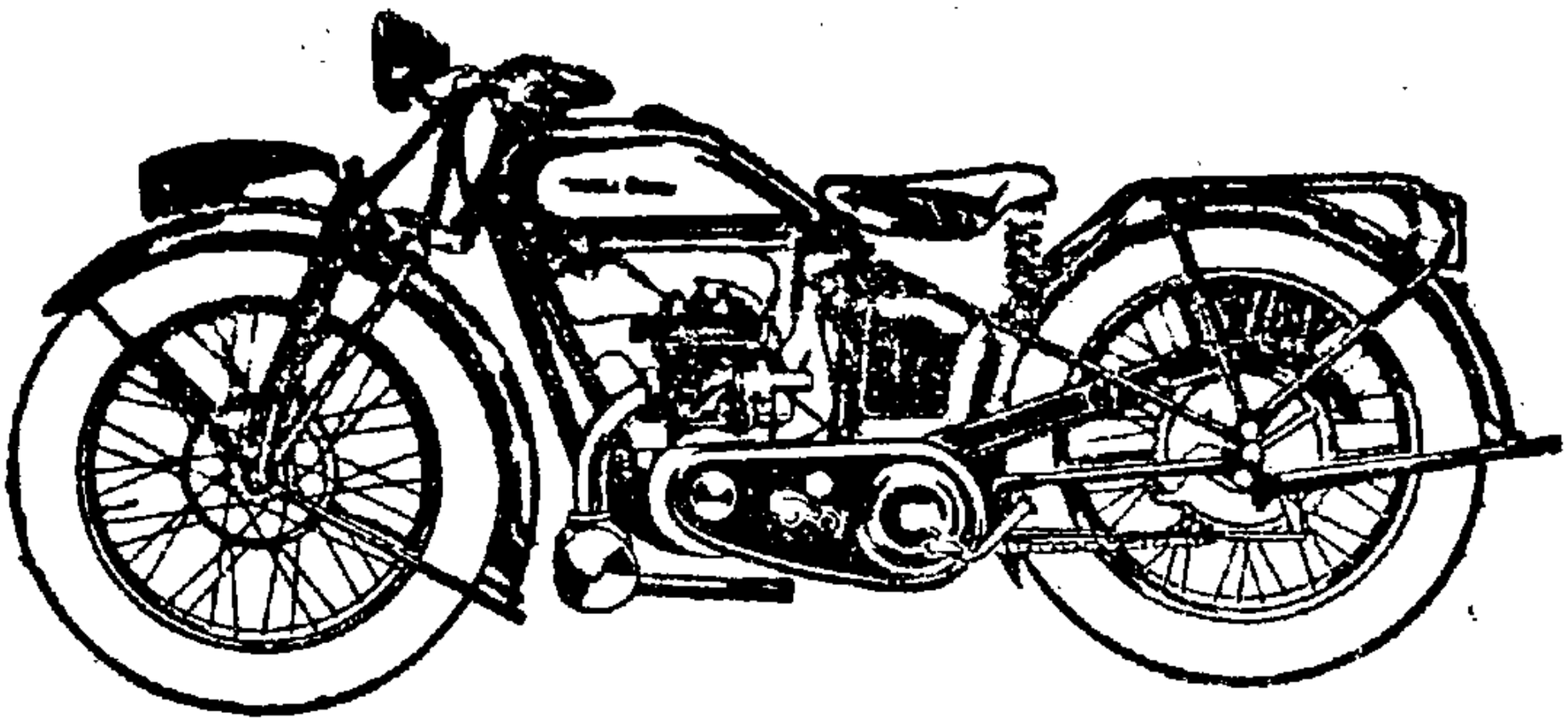

LES MOTOS
MONET & GOYON

2 et 4 Temps et de toutes cylindrées

se voient partout en course et sont PARTOUT VAINQUEURS

elles rencontrent la faveur du public grâce à leur

SUPÉRIORITÉ DE CONSTRUCTION

et à leurs qualités de ROBUSTESSE et de CONFORT

Notice franco sur demande

MONET & GOYON - MACON

93, Rue du Pavillon

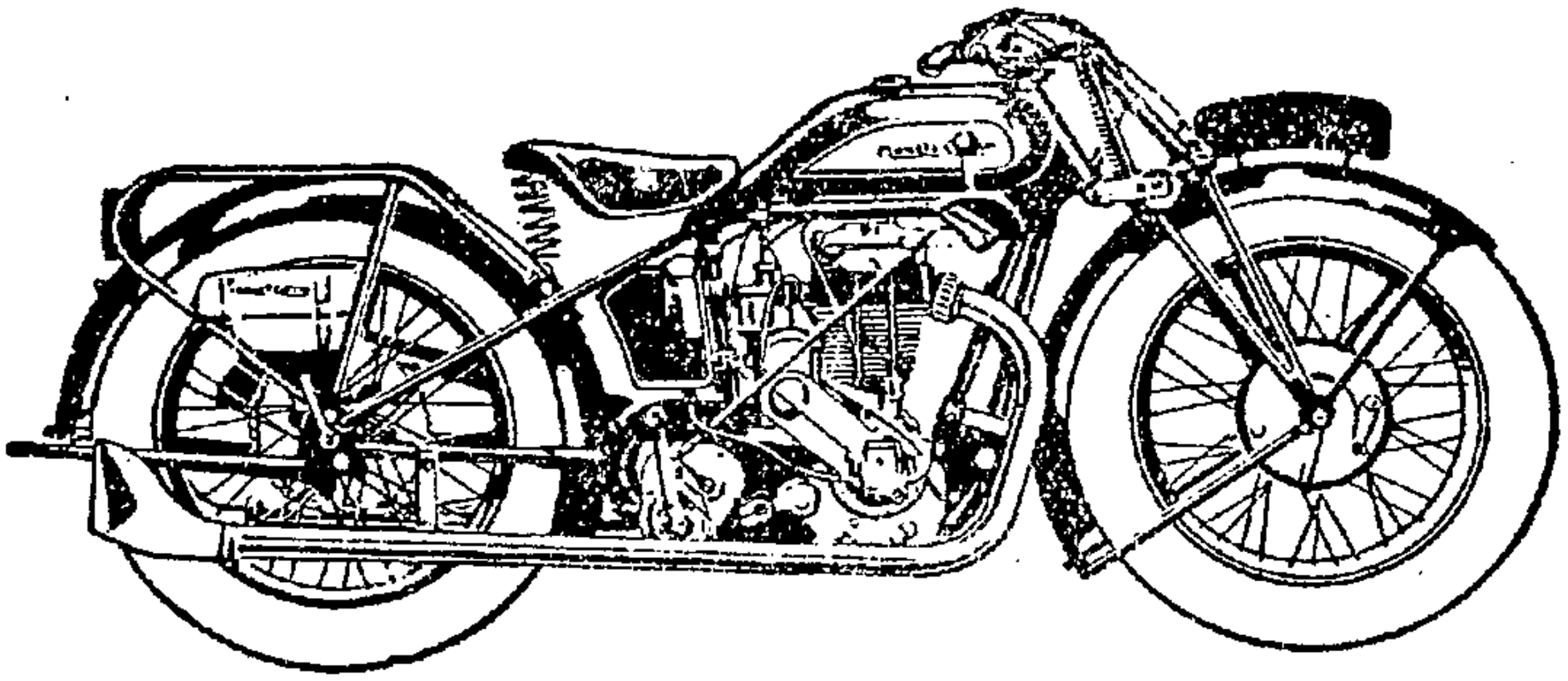

L'ANNEE SPORTIVE

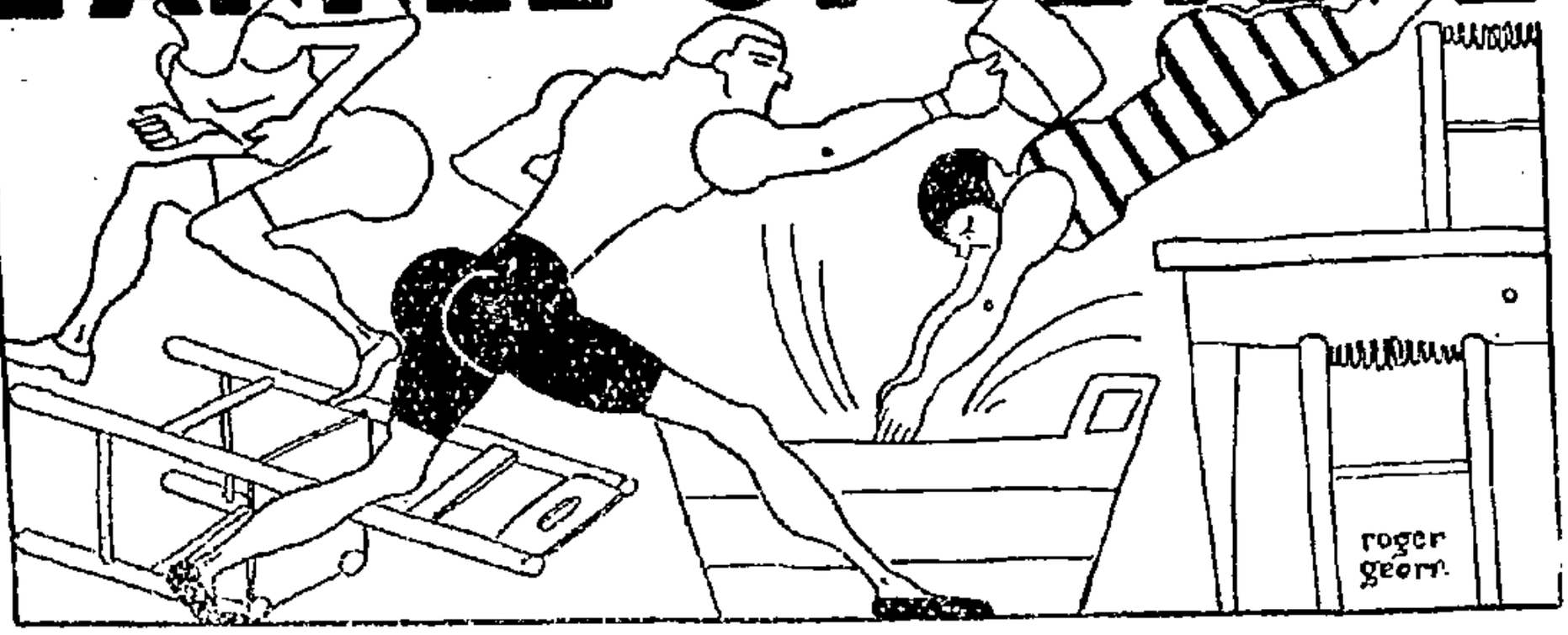

Le grand évènement de l'année sportive 1930 fut, sans contredit, le magnifique exploit réalisé par les deux aviateurs français Costes et Bellonte.

Doté, grâce à M. Coty, d'un avion (le Point d'interrogation), spécialement équipé pour traverser l'Atlantique, Costes rêvait depuis longtemps de relier directement Paris à New-York.

En 1929, il fit une première tentative, mais arrêté par le mauvais temps et les vents contraires, il eut le sang-froid de revenir à son point de départ.

Puis, pour mieux connaître et éprouver son appareil et son moteur, Costes entreprit de battre quelques records du monde qui appartenaient aux Allemands. Il réussit, tout naturellement, car c'est un pilote qui étudie longuement à l'avance et très soigneusement ce qu'il doit entreprendre.

Vint la belle saison. Costes et Bellonte n'hésitèrent pas à profiter des premiers vents favorables, c'est-à-dire soufflant d'Est en Ouest. Le 2 septembre ils partaient du Bourget pour atterrir le 4 à New-York.

La première liaison Paris-New-York était réalisée.

De New-York, Costes et Bellonte effectuèrent ensuite aux Etats-Unis une tournée de 20.000 kilomètres, dite « Tournée d'Amitié ».

Leur retour en France, le 25 octobre, fut un vrai triomphe.

Les accidents ne relèvent pas de notre rubrique. Nous mentionnerons cependant le terrible accident du dirigeable anglais R. 101 qui s'écrasa près de Beauvais. Cinquante passagers ou hommes d'équipage sur 58 furent tués ou carbonisés. Cet accident est un argument de plus pour les adversaires du plus léger que l'air.

***

Dans l'Automobile, un fait à signaler : le désintéressement de plus en plus grand des constructeurs français pour les courses. Seul, Bugatti défend les couleurs françaises. Le Grand Prix de Monaco fut enlevé par Dreyfus, sur voiture Bugatti ; le Grand Prix de l'Automobile-Club de France par Etancelin, aussi sur voiture Bugatti. Mais les Grands Prix de Saint-Sébastien et de Monza furent remportés par Varzy sur voiture italienne Maserati.

***

Pour ne pas quitter les sports dits mécaniques, précisons que la vogue des courses cyclistes ne diminue pas. Au contraire, jamais le Tour de France n'a connu un si grand succès qu'en 1930. Sa formule nouvelle était faite pour plaire au public. Au lieu de courir pour des marques, les coureurs avaient été groupés par nation.

La victoire de Leducq et de l'équipe de France a déchaîné l'enthousiasme de tous les « piqués » du cyclisme, comme on dit en argot sportif.

Les Français se distinguèrent encore aux championnats du monde disputés à Bruxelles et Liége.

Michard, pour les professionnels et Gérardin, pour les amateurs s'attribuèrent les titres enviés de champions du monde de vitesse. Mais les titres de champions du monde de demi-fond et de course sur route revinrent le premier à l'Allemand Moeller, le second à l'Italien Binda.

***

Passons aux sports dits athlétiques.

A tout seigneur, tout honneur. Parlons d'abord du sport dans lequel, les succès furent les plus retentissants : le tennis.

Nous ne mentionnerons pas les multiples championnats nationaux sur terre battue, sur courts couverts ou sur herbe. Ils sont trop.

Une seule épreuve est vraiment passionnante parce qu'elle met aux prises les joueurs du monde entier, c'est la Coupe Davis. Comme chaque année les Etats-Unis ont eu facilement raison de leurs adversaires de la zone américaine.

La finale interzones mit aux prises l'Italie et les Etats-Unis. Malgré toute la valeur de Morpurgo, les Italiens furent battus par 4 victoires à 1.

Et une fois de plus les Américains du Nord rencontrèrent pour la grande finale les joueurs français : Cochet, Borotra et Brugnon, Boussus étant tenu en réserve.

Cochet battit successivement Tilden et Lott. Borotra dut s'incliner devant Tilden, mais prit le meilleur sur Lott. La paire Cochet-Brugnon, contrairement aux prévisions, battit facilement la paire Van Ryn-Allisson. Pour la troisième fois consécutive, la Coupe Davis était attribuée à la France.

Le sport du ballon ovale a défrayé beaucoup la chro-

nique en 1930. Le Championnat de France donna lieu à des surprises multiples. Le titre revient enfin à une équipe jeune, ardente, vite, l'équipe du Stade Universitaire Agenais. Comme Pau, comme Bayonne, cette équipe a surgi d'un seul coup. Mais tiendra-t-elle?

Les rencontres internationales furent d'abord l'occasion pour notre équipe nationale de deux victoires consécutives acquises contre l'Ecosse et l'Irlande. On cria presque au miracle, on porta aux nues le nouvel entraîneur de l'équipe, M. Cadenat, ancien joueur réputé, qui avait su communiquer à ses jeunes camarades son enthousiasme et son ardeur. Il avait fait transporter en Irlande, dans des petits barils, le vin nécessaire aux équipiers pendant leur déplacement. Et l'on en conclut que le « pinard » lui-même était l'un des artisans de la victoire. On dut déchanter bientôt, car l'Angleterre et le Pays de Galles nous administrèrent de solides raclées. Et de ce fait, au lieu de la première place escomptée au classement du tournoi, nous dûmes nous contenter de la seconde *ex æquo* avec le Pays de Galles et l'Irlande.

Mais ce ne furent pas ces grandes rencontres qui firent couler le plus d'encre, ce fut la question de l' « amateurisme ».

L'Union Sportive de Quillan fut particulièrement prise à partie. M. Bourrel, son mécène, avait-il ou non le droit d'embaucher des joueurs, de les baptiser chapeliers, de les faire émarger aux caisses de ses usines pour les faire jouer dans l'équipe qu'il avait réussi à amener au premier rang, puisqu'elle fut champion de France? Hypocrisie des gens et des règlements, car toute personne au courant des mœurs du ballon ovale et du ballon rond savent particulièrement que les vedettes sont payées, d'une manière ou d'une autre. Et c'est logique puisque ce sont elles qui font recette. Mais alors pourquoi ne pas créer franchement une fédération professionnelle? Les Britanniques ne joueraient plus avec elle, nous disent certains. Ce n'est pas sûr. Puis une fédération professionnelle n'empêcherait pas une fédération d'amateurs de vivre.

Ce n'est pas seulement la question de l'amateurisme qui fit couler beaucoup d'encre, il y eut aussi, et surtout, la révolte des « Dix » ou des « Douze ».

Dix clubs d'abord, puis douze ont décidé de renoncer au championnat meurtrier. Meurtrier est le terme exact pour définir une telle organisation, car on se souvient que l'une des demie finales du Championnat de France qui mettait aux prises Pau et Agen à Bordeaux a été marquée par la mort du jeune Pradié, d'Agen.

Cette révolte des « Douze » ne fut pas du goût de la Fédération au sein de laquelle des scissions se sont produites. M. Léry, qui fut l'un des organisateurs du championnat, se mit soudain à le renier et comme il trouvait de l'opposition dans son Comité il donna sa démission. Il fut remplacé par M. Dantou, et immédiatement fut créée une Commission des licences qui s'empressa de prendre des sanctions (!?) contre les malheureux joueurs qui avaient la malencontreuse idée de vouloir jouer chez les « Douze ».

Le ballon ovale est bien malade en France.

***

L'épreuve populaire du ballon rond est par excellence, la Coupe de France. En 1930, la finale opposait le *Racing* au *Football Club de Sète*. On s'attendait à ce que Sète ne fasse qu'une bouchée du Club parisien qui avait eu beaucoup de mal à atteindre la finale. Mais le *Racing* se défendit si bien qu'il réussit la partie nulle et ce ne fut qu'à la rencontre suivante que Sète réussit à vaincre. Les Américains du Sud organisaient en 1930 la première Coupe du Monde. La Fédération Française délégua une équipe qui, à la surprise générale, s'est conduit honorablement. La finale de la Coupe fut disputée entre l'Uruguay et l'Argentine.

Après une partie très dure l'Uruguay l'emporta. Mais le public fut mécontent et brisa quelques vitrines. Et l'on parle de l'internationale sportive!

Le *cross-country* français considéré comme le premier d'Europe eut une amère déception.

Après un championnat de France saboté par suite de l'abstention du *Racing* et des « Sports Généraux », on pensait que nos représentants auraient du mal à battre les Britanniques à Leamington. Non seulement ils ne furent pas vainqueurs mais ils furent écrasés. Les Anglais, gens malins, avaient tracé un parcours fait de durs obstacles et de terres labourées où notre équipe se disloqua.

La saison d'été fut un peu plus brillante. Notre équipe nationale d'athlétisme après avoir battu l'équipe d'Italie à Colombes est allée vaincre les Anglais chez eux à Stamford-Bridge. Par contre nous reçûmes une bonne leçon des Allemands à Hanovre et des Hongrois à Colombes. La victoire obtenue par nos représentants sur une équipe d'universitaires japonais est sans signification.

***

La nage sportive est en grand progrès, en France, la victoire de Taris sur le hongrois Barany, les records que le jeune champion français ne cessa d'améliorer ont créé une grande émulation chez les jeunes.

***

Voilà les principaux évènements sportifs de l'année. Ils indiquent nettement que l'idée de sport est, chez nous, quelquefois, fort mal comprise. Nous sommes encore loin de la « civilisation sportive » des Britanniques.

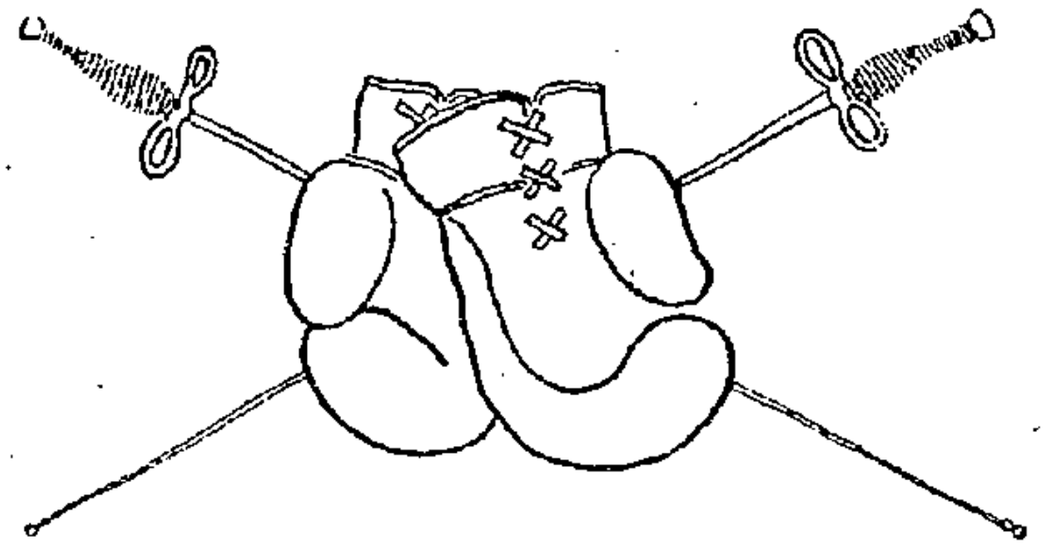

La Maison et le Jardin

AU RUCHER

Forme et dimensions

On distingue les *ruches vulgaires ordinaires*, à un seul corps, et les ruches vulgaires à deux corps, dites *à calotte*, dont l'un sert de nid à couvain et l'autre de magasin à miel. Les unes et les autres ont pour caractéristique la fixité des bâtisses ou rayons, d'où leur qualificatif de *ruches fixes*, pour les différencier des ruches à *cadres mobiles*. L'inconvénient des ruches vulgaires, c'est que l'on est obligé de détacher les gâteaux de miel pour pouvoir les récolter et ceux-ci ne peuvent plus resservir.

La plupart des ruches vulgaires ont la forme d'une cloche plus ou moins évasée; mais il existe également des ruches cylindriques et d'autres ayant la forme d'un prisme, parfois même d'un tronc de pyramide, confectionnées avec des planches clouées.

Les paniers en cloche sont parfois construits en *clayonnages* de gaulettes entremêlées, d'*osier*, *viorne*, *genêts*, *sapin*, etc..., que l'on recouvre d'un enduit qui obture les fissures. Le plus souvent, on les établit en *saucissons de paille*, maintenus circulairement par des ligatures en fil de fer, en ronces planées ou en osier refendu.

On donne aux ruches vulgaires des dimensions en rapport avec la richesse mellifère de la flore qu'on leur destine. En principe, leur capacité doit être suffisante pour assurer leur large approvisionnement hivernal et un développement convenable de la ponte. On doit prévoir, en outre, dans les paniers à un seul corps, la place nécessaire au reliquat de miel, qui constitue la récolte, lors de la *taille*.

Habituellement, on donne aux ruches vulgaires, forme cloche, les dimensions suivantes : diamètre du bas, 38 cen-

timètres; hauteur sous plafond, 50 centimètres, ce qui représente une capacité approximative de 45 litres, laquelle peut varier de 5 litres en plus ou en moins, suivant les régions. Ainsi, on admet 40 litres de moyenne pour les pays médiocrement mellifères, et 50 litres pour les bonnes flores. Dans la pratique, il convient de ne pas trop s'éloigner de ces deux extrêmes.

Ruches en clayonnage

Les ruches en clayonnage sont les plus simples et les plus économiques, puisque les gaulettes en menu bois, utilisées pour le tressage alternatif, étant coupées dans les bois et les haies, le travail pouvant se faire à temps perdu, en hiver, le soir à la veillée.

Le plus généralement, on s'y prend ainsi qu'il suit : on se procure d'abord un rondin de bois, ayant 30 centimètres de long et 4 centimètres de diamètre, dont l'une des extrémités servira de poignée. A 12 centimètres d'une extrémité, on amorce quatre trous de mèche, pour l'introduction du bout des quatre baguettes de coudrier, début de l'ossature, autour desquelles on fera passer alternativement, d'avant en arrière, les gaulettes du clayonnage. Auparavant, on dispose une fichette de bois traversant diamétralement la poignée, pour retenir les premiers brins. A l'autre extrémité du rondin, on met deux croisillons assez forts, qui seront pris dans le futur clayonnage et serviront à soutenir les rayons en empêchant leur effondrement.

On clayonne donc autour de quatre premières directives, en les infléchissant progressivement. Après avoir fait quelques tours, on pique dans les intervalles quatre nouvelles baguettes, puis, successivement, on porte leur nombre à 13 ou 15, et on continue le façonnage en évasant peu à peu la cloche, en s'efforçant de la rendre aussi régulière que possible.

Lorsqu'on juge la hauteur suffisante, on arrête le panier en rabattant les directives dans la tranche inférieure, pour

former un rebord de pose, tout en ménageant une entrée pour les abeilles. On peut aussi clouer une feuille de hêtre sur le pourtour, celle-ci portant un trou de vol blindé avec une bande de fer-blanc, qui s'oppose à l'intrusion des rongeurs.

Pour terminer, on applique extérieurement l'enduit de *pourget*, confectionné en pétrissant ensemble de la bouse de vache et de la terre glaise. Ce travail s'effectue à la truelle, ou à l'aide d'une taloche. Enfin, comme complément obligatoire des paniers, il reste à construire le plateau et son capuchon ou surtout de paille.

Ruches en paille

Les ruches en paille se façonnent également en partant du plafond, la poignée étant traversée de part en part avec deux fichettes de bois, qui retiennent le premier saucisson développé circulairement, et très petit à l'origine. Le toron, coincé entre les fichettes, est embrassé par une lame de ronce planée, très mince, ou par un osier refendu, qui vient serrer les couronnes successives, à mesure qu'elles sont développées pour former la cloche, chaque ligature passant de dehors en dedans et faisant un tour mort autour du précédent saucisson déjà fixé.

Les saucissons peuvent se fabriquer à la main, par simple torsion de paille de seigle, mais il est plus facile et plus expéditif de se servir d'un anneau spécial, appelé *virole*, ayant 4 centimètres de diamètre, que l'on maintient constamment plein, en ajoutant de la paille, de manière à obtenir des cordons très réguliers.

Pour terminer le panier, on le borde avec une feuille de hêtre, ou bien on arrête le dernier saucisson sur une

Le catalogue d'ouvrages de luxe et d'éditions originales est envoyé gratuitement sur demande adres-ée à la

LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE

12, rue de Rome, PARIS (8e)

C. C. P. 926-78

baguette de coudrier attachée avec du fil de fer. Les ruches en paille peuvent également être enduites de pourget, mais cela n'est pas aussi nécessaire que pour les clayonnages, les abeilles étant bien mieux protégées des intempéries.

Ruches à calotte

De même que les précédentes, les ruches à calotte se construisent généralement en paille. Elles comprennent deux compartiments indépendants. Le supérieur, à usage de magasin, se place sur l'inférieur, qui sert de nid à couvain. On donne souvent à ce dernier une forme écrasée, à plafond plat. Ce plafond est constitué par un disque de bois, pourvu en son milieu d'une large ouverture ronde ou carrée, que l'on ferme par un bouchon. C'est après le disque que l'on fixe le premier saucisson et l'embrasse de ronce qui sert aux ligatures.

La capacité à donner aux deux éléments dépend de la richesse de la flore et du climat. Elle est habituellement de 30 à 40 litres, alors que celle du *cabochon* est comprise entre 15 et 25 litres. Le placement de la calotte se fait après avoir débouché le trou de communication. Deux fichettes de bois, piquées obliquement, retiennent la calotte en place.

LES COLOMBIERS

Le logement des pigeons

On se plaint souvent de l'improductivité des colombiers, des maladies dont les pigeons sont victimes, de la mauvaise réussite des couvées, etc., ce qui est imputable en partie à la défectuosité des locaux et au manque de soins.

Il faut aux pigeons des locaux sains, spacieux, bien aérés, faciles à nettoyer et à désinfecter, afin que l'on puisse empêcher l'infectation parasitaire et l'infection microbienne. On doit en outre mettre à la disposition des pensionnaires des mangeoires, des trémies et des abreuvoirs, indispensables pour la distribution des aliments et de l'eau potable.

D'autre part, un local surchauffé en été ou réfrigéré durant l'hiver, par la température extérieure, incommode beaucoup des habitants; non seulement il peut provoquer des désertions, mais il influe défavorablement sur la ponte, et les couvées réussissent moins bien. On peut en dire autant de l'humidité et du manque d'air pur. Enfin, on s'efforcera de pratiquer l'enlèvement hebdomadaire des fientes en hiver, et bi-hebdomadaire en été, car les odeurs ammoniacales qui s'en dégagent sont extrêmement pernicieuses à la santé des colombins; enfin, les excréments favorisent la prolifération des poux, des acares, des dermestes et des bacilles pathogènes.

Exigences des jeunes pigeons

Le pigeon aime naturellement les situations élevées et cela lui déplaît de percher trop près de terre. Il préfère loger sous les combles que dans des locaux en rez-de-chaussée. Cependant, il y a des races moins difficiles que d'autres sous le rapport des altitudes. Ainsi, les petits colombins, dans le genre des *bisets*, s'accommodent moins bien que les gros *romains* des situations basses.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de mettre à la disposition de chaque couple une niche d'élevage indépendante et spacieuse, construite en bois, en briques minces ou en carreaux de plâtre contenant un nid pour les incubations. On fera même bien, surtout s'il s'agit de races prolifiques, qui entreprennent souvent deux élevages de front, la femelle pondant avant la fin du gavage de la précédente couvée, de mettre quelques cases supplémentaires à la disposition des couples. Il est même préférable de construire des cases doubles, jumelées avec porte intérieure de communication, et en possession de chacune un nid pour les élevages superposés.

Chaque nichoir est fermé par un battant mobile, et il est pourvu d'une porte en ogive, accompagnée d'un reposoir en saillie. Une cloison séparatrice mince, avec une deuxième porte, permet de passer d'un compartiment dans l'autre.

Types de pigeonniers

Les principes à observer pour l'aménagement intérieur des cases sont les mêmes dans tous les cas. Suivant la taille des pigeons, on donne aux niches simples une superficie moyenne de 35×35 centimètres et 70×35 centimètres pour les niches doubles, avec autant de hauteur.

Lorsque les colombins sont tenus captifs dans une voilière de plain-pied, on fait généralement usage des *poulaillers-appliques*, qui ne sont autre chose que des caisses, fixées le plus haut possible, après des murs exposés de préférence à l'Est.

Si l'on est obligé de les mettre en plein Midi, on cherchera une situation où ils bénéficient de l'ombre projetée par des arbres à haute tige, ou par des constructions existantes. Mais il faut éviter les expositions du Nord et de l'Ouest, qui sont froides et humides. En résumé, ce qu'il faut empêcher, c'est que les pigeons soient incommodés par la surchauffe, par la pluie et par les vents dominants.

Les *pigeonniers italiens*, constitués par des niches simples, doubles ou quadruples, ont un aspect original. On les installe sur des poteaux élevés de 4 à 6 mètres, en général dans le parquet des volailles, ou les pigeons jouissent d'une entière liberté, tandis qu'ils sont presque toujours retenus captifs dans les volières. Ils vont et viennent dans la basse-cour, où ils s'alimentent avec les poules.

L'inconvénient de ce système, ce sont les difficultés relatives aux visites et aux nettoyages, car l'on est obligé de se servir d'une échelle pour accéder aux nichoirs. Il est à peu près impossible d'alimenter les couples dans leur logement, et on ne peut guère les séquestrer à l'époque obligatoire de la fermeture des colombiers.

Pour ces diverses raisons, il vaut mieux installer les pigeons sous les combles des habitations, par exemple, dans une portion de grenier réservée pour cet objet, en ménageant les portillons de sortie dans la partie exposée à l'Est, soit dans les pignons ou dans un lanterneau situé sur un des rampants du toit.

La distribution et l'aménagement d'un pigeonnier varient nécessairement suivant l'état des lieux et les disponibilités de place. Ainsi, lorsque la hauteur des murs latéraux le permet, c'est là que l'on installe les cases superposées. On laisse alors le milieu libre, à moins que la largeur ne permette d'y placer un rang double de nichoirs. Quand on est un peu à l'étroit, en largeur et hauteur, on installe les niches au milieu du grenier, sur un double rang.

On doit toujours plafonner la partie des combles occupée par les pigeons, pour tempérer le local, en le rendant moins sensible au froid et à la chaleur. Enfin, l'éclairage obtenu par des châssis ou des fenêtres ne devra jamais être excessif, les pigeons demandant plutôt une lumière tamisée.

Le renouvellement de l'air est assuré par des prises d'air, situées dans le bas des murs et une cheminée ventilante, traversant la toiture, et que l'on peut régler à volonté avec des plaques tournantes. Comme ameublement, il faut une mangeoire et un abreuvoir, placés à un endroit où les pigeons ne peuvent pas fienter dedans. On installe en outre un ou plusieurs perchoirs, servant de reposoirs ou pour dormir.

LES TOMATES

La tomate exige beaucoup de chaleur pour accomplir le cycle de sa végétation, elle réussit bien, surtout dans le Midi de la France, mais on la rencontre cependant dans tous les jardins potagers. Sous le climat de Paris, on recourt à la chaleur artificielle, en fin mars, en semant sur couche chaude et sous châssis, en rayons ou en plein. Les graines ne doivent pas être recouvertees de plus d'un millimètre de terre. La levée s'effectue entre cinq et huit jours; et, trois semaines à un mois après le semis, on repique les jeunes plants sur une couche tiède de 0 m. 12 à 0 m. 15 en tous sens en prenant grand soin de les enterrer jusqu'aux cotylédons. Il convient en outre, de

remarquer que la tomate s'étiole facilement sous châssis, et il est nécessaire d'aérer largement dès que le temps le permet.

Ce n'est que dès le début de juin que les plants sont mis définitivement en place, en pleine terre, dans un sol bien exposé au midi et profondément bêché. La fumure doit être copieuse et l'espacement des pieds est compris entre 0 m. 50 à 0 m. 80, suivant les variétés.

Vous augmentez notablement le rendement de vos plants si vous incorporez à la terre de votre jardin, avant la mise en place, les quantités suivantes d'engrais minéraux calculés pour un are : 5 kilos de superphosphate d'os (ou 8 kilos de scories Etoile) et 3 kilos 500 de sulfate de potasse. Beaucoup de maraîchers recommandent, en outre, de répandre à la volée, en fin de floraison, 1 kilo 500 de nitrate de soude par are.

Bien qu'il soit fort intéressant de produire ses plants dans son propre jardin, ce qui vous permettra de choisir des variétés pures et améliorées dont nous parlerons dans un instant, vous pouvez vous contenter de vous procurer les plants prêts à être repiqués, chez un maraîcher professionnel.

Dès que les tomates atteignent 0 m. 40 à 0 m. 50 de hauteur, il est nécessaire de les soutenir, soit au moyen d'un simple tuteur, soit au moyen de piquets reliés entre eux et formant une sorte de treillage sur lequel on palisse les branches. Les variétés les plus tardives gagnent à être plantées au pied d'un mur ou d'un abri à bonne exposition. Il est, en outre, indispensable, pour obtenir de beaux fruits, de soumettre les plants de tomate à une taille rationnelle. D'une façon générale, cette taille consiste tout simplement à ne laisser qu'une branche maîtresse, rarement deux, et à la pincer au-dessus du troisième ou quatrième bouquet de fleurs et à supprimer toutes les pousses latérales au fur et à mesure de leur apparition. Quant à la pousse résultant du placement terminal de la branche maîtresse, pousse

qui fait l'office d'appel sève, on la pincera également mais seulement lorsque les fruits seront bien formés.

Dans le courant de la végétation, il est nécessaire d'arroser copieusement, car faute d'une humidité suffisante du sol, une partie seulement des fleurs nouerait et les fruits resteraient petits et peu nombreux.

Il faudra, en outre, se garantir des maladies cryptogamiques en pulvérisant sur la plante une bouillie cuprique, une première fois entre le second repiquage et la plantation, et une seconde fois après la première taille. Si l'humidité de la saison était dangereuse, il faudrait pulvériser une troisième fois, en prenant bien soin de pas toucher les fruits déjà formés. Il faut également tenir le sol en constant état d'ameublissement. Dès que les premiers fruits commencent à se colorer, on coupera les quelques feuilles qui les abritent des rayons solaires de manière à activer leur maturation.

Culture hâtive et culture tardive de la tomate

On peut hâter la production des tomates en semant le 1er mars et en élévant sous châssis la tomate rouge naine hâtive, dont on palisse les tiges horizontalement à quelque 15 centimètres de terre. On découvre à partir du 20 mai et on récolte vers le 15 juin. Pour la culture retardée, on plante à demeure contre un mur une variété demi-tardive ou tardive le 15 juin. On élève les pieds en attachant les tiges sur un treillage existant ou préparé tout exprès. Quand arrivent les fraîcheurs, aux premiers jours d'octobre, on coupe les deux tiers des feuilles et on appuie des châssis contre le mur, dont on bouche les extrémités, de manière à obtenir une sorte de serre en miniature. On place des paillassons sur le vitrage au moment des froids et on peut récolter les fruits qui mûrissent successivement jusqu'au mois de décembre, si l'arrière-saison est suffisamment ensoleillée.

Une autre méthode consiste à dépouiller les plants de leurs feuilles au mois d'octobre; à étendre de la paille sur

Une preuve d'exceptionnelle supériorité qui ne se discute pas...

H - 73114

Garantie

La Société Anonyme

Amouroux Frères

garantit la Faucheuse n°_____ de bonne construction et de bon fonctionnement

H - 73349

Garantie

La Société Anonyme

Amouroux Frères

garantit la Lieuse n°_____ de bonne construction et de bon fonctionnement

Cette garantie est limitée au remplacement pendant une période de dix mois à dater de ce jour des pièces reconnues défectueuses par le Service Technique de ces Usines, sans indemnité d'aucune sorte, les pièces devant être expédiées à Toulouse, franco pour examen préalable.

Le remplacement des pièces reconnues défectueuses sera effectué gratuitement et franco, gare du destinataire.

La garantie cesse pour toute machine réparée avec des pièces de contrefaçon.

La présente feuille de garantie a été enregistrée sous le n°_____ au nom de M._____

à Toulouse le _____ 193____

UN ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ, DIRECTEUR

LES PAROLES S'ENVOLENT
.. LES ÉCRITS RESTENT ::

Garantie officielle de

DIX ANS

délivrée avec chaque
LIEUSE ou FAUCHEUSE
" AMOUROUX FRÈRES "
modèle 1921
à graissage automatique
sous pression " LUB "

LE CHARIVARI

Une histoire pour l'ouverture

par RALPH SOUPAULT

le sol et à coucher les tiges côte à côte. Le tout mis dans un coffre muni d'un châssis.

Maladies de la tomate

La tomate est sujette à deux maladies cryptogamiques : le mildiou, ou maladie noire, et la maladie fauve. Le mildiou est analogue à la même maladie de la pomme de terre qui cause la dessiccation des feuilles et la mort de la plante par inanition. Le traitement à la bouillie bordelaise, indiqué plus haut, préservera des atteintes du champignon.

Dans la maladie fauve, les feuilles des plants atteints jaunissent et se recouvrent en-dessous d'un revêtement velouté et grisâtre. Les rameaux se dessèchent et meurent. Le traitement est le même que pour le mildiou.

Les fruits sont quelquefois atteints par une bactérie qui cause la gangrène du fruit caractérisée par une tache noire et sèche du fruit. On ne connaît aucun remède spécifique. Mais pour se garantir de cette affection, il convient de planter à intervalles suffisamment écartés, surtout dans les milieux humides.

Conservation des tomates

Ne laissez pas se terminer la saison des tomates (août et septembre) sans préparer pour votre ménage une conserve à l'eau ou une sauce stérilisée qui vous rendra de grands services en hiver. Prenez un bocal, remplissez-le aux trois quarts de tomates mûres que vous essuierez bien ; versez dessus pour qu'elles baignent un liquide composé de : eau 8 parties, sel 1 partie et vinaigre de vin 1 partie ; versez encore par-dessus un bon centimètre d'huile d'olive. Fermez le bocal avec un fort papier et placez-le dans une armoire. En hiver, vous pouvez retirer les fruits avec une pince en bois et non à la main. Ils peuvent être accomodés de la même manière que les fruits frais.

LA PRODUCTION INTENSIVE DES OEUFS

Pour avancer, soutenir et prolonger la ponte

Pour obtenir des poulettes une première ponte avant l'hiver, celles-ci doivent provenir des couvées précoces d'avril. On devra, en outre, les nourrir copieusement et rationnellement afin qu'elles aient atteint leur développement charpentier complet avant les froids. On leur donnera donc des aliments stimulants, favorables au fonctionnement de la grappe ovarienne, notamment en introduisant dans leur pâtée une bonne formule de *poudre à faire poudre*, constituée de la façon suivante, et que l'on distribuera à la dose de 10 grammes par tête et par jour :

Chlorure de sodium gris	2 grammes.
Charbon de bois pilé	2 —
Poudre d'os ou os râpés	2 —
Coquilles d'huitres écrasées	2 —
Quinquina gris	1 —
Soufre en poudre	1 —
Total :	10 grammes.

Cette poudre à faire pondre sera donnée indistinctement aux poulettes et aux vieilles poules; on se gardera bien de la supprimer pendant la crise de la mue, car elle en écourtera la durée et défendra les volailles des troubles digestifs et autres qui occasionnent les arrêts de la ponte.

En outre, la pâtée devra être équilibrée en tous temps entre 1.35 et 1.4, c'est-à-dire qu'il devra y avoir un peu plus d'un quart de *protéine*, pour 4 parties de matières *hydrocarbonées* et *grasses*, puis on y mélangera environ deux dixièmes de verdures rafraîchissantes, finement hachées, qui maintiendront le tube digestif en bon état de fonctionnement et le maximum d'œufs sera atteint, qu'il s'agisse de poulettes ou de poules âgées de 1, 2 ou 3 ans.

Le choix d'une race

Les races de poules ont aussi une influence incontestable sur le rendement car s'il y a des volailles lymphatiques et balourdes, toujours portées à tenir le nid, il y en a d'autres qui sont vives, alertes, débrouillardes, toujours en train de chercher leur nourriture et de gratter. Ces dernières poules ont une propension naturelle pour le pondoir.

Autant que faire se pourra, on donnera la préférence à ces dernières, et on choisira celles qui ont le plus de ressemblance avec notre *Bresse* indigène, c'est-à-dire une démarche éveillée, avec une crête dentelée, couchée chez la poule, une queue bien emplumée et en cul d'artichaut. On peut alors choisir entre les *Bresses*, les *Ancônes*, les *Andalouses*, les *Leghorns*, les *Minorques*, les *Espagnoles* et toutes les races qui s'en rapprochent beaucoup.

En principe, une bonne pondeuse doit fournir un minimum annuel de 150 œufs, pesant une moyenne de 60 grammes. Si ce quantum n'est pas atteint, il faut en rechercher les causes et y obvier le plus vite possible.

L'avoine germée

L'avoine germée influe favorablement sur la ponte, surtout avec les poules tenues en parquet, qui manquent généralement de verdures. Par suite de sa teneur en *vitamines*, elle aide la fécondation des œufs et diminue considérablement le pourcentage de clairs dans les couvées.

Pour faire germer l'avoine, on commence d'abord par

CONSERVATION PARFAITE DES ŒUFS

PAR LES

"COMBINÉS BARRAL"

(PROCÉDÉ RECONNU LE PLUS SIMPLE ET LE PLUS EFFICACE PAR DES MILLIERS DE CLIENTS)

5 "COMBINÉS BARRAL" pour conserver 50 œufs, franco à domicile : *11 francs*

Adresser les Commandes avec un mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. Paul RIVIER. Directeur de la Société des "COMBINÉS BARRAL", 8, villa d'Alésia Paris.

Registre du Commerce : Seine 49 658

la mettre à tremper pendant une nuit dans l'eau. Le lendemain, on la prélève à l'aide d'un tamis, qui élimine le plus gros de l'eau, enfin on l'étale, en couches de 1 à 2 centimètres d'épaisseur, sur des plaques de tôle perforée, ou sur des châssis et cadres de bois pourvus d'un petit rebord. Tous ces plateaux sont superposés sur des cales ou pieds, comme des germoirs à pommes de terre, puis on les place dans une pièce chauffée, telle que serre, buanderie, cuisine, etc. Enfin, on bassine l'avoine tous les jours, avec de l'eau douce, pour entretenir l'humidité.

L'avoine germée est distribuée aux volailles lorsque les tigelles ont une longueur de 6 à 8 centimètres, de préférence au repas de midi, au lieu et place des verdures qu'elle remplace avantageusement. On peut donner ainsi à chaque poule de 10 à 15 grammes d'avoine, pesée avant germination.

Les œufs à goût fort

Pour un gourmet, qui sait apprécier les œufs à la dégustation, surtout à la coque, il y a des différences sensibles de finesse et d'odeur, suivant leur provenance et le genre d'alimentation pratiqué avec les poules pondeuses. En effet, tous les aliments à goût fort ou fermenté communiquent toujours une saveur spéciale, plus ou moins désagréable à la viande et aux œufs, notamment lorsqu'ils sont d'origine animale. C'est ainsi que les *poudres de viande*, le *sang desséché*, la *farine de poisson* et d'autres résidus encore déprécient parfois les œufs au point de les rendre immangeables. Cela provient, surtout, de ce que les viandes manquent de fraîcheur, au moment où on les soumet à la cuisson et à la dessiccation. Comme les toxines ne sont pas détruites par la chaleur, elles pénètrent dans le courant sanguin et transmettent à la viande et aux œufs leur odeur pénétrante et repoussante.

On doit donc refuser implacablement toutes les farines animales à odeur forte, ainsi que les pulpes, les mares et les drèches fermentés par excès, de même que certains tourteaux exotiques. L'alimentation mixte comprenant grain,

pâtée neutre et verdures diverses est celle qui assure aux œufs le maximum de qualité.

POUR PEINDRE A LA MAISON

On distingue les *peintures d'intérieur* et les *peintures d'extérieur*. Les deuxièmes, devant résister aux intempéries, doivent être plus grasses. La proportion des divers produits qui entrent dans la préparation des peintures à l'huile varie suivant les couches, la première étant la plus claire.

Peinture sur pierre.

	1re couche	2e couche
Blanc de zinc ou céruse	4 k.	5 k.
Essence de térébenthine	2 k. 666	3 k.
Huile de lin	1 k. 333	3 k.
Siccatif	0 k. 100	0 k. 100

Avant de peindre sur le ciment, il faut le décaper à l'acide sulfurique ou chlorhydrique dilués jusqu'à ce qu'il ait jeté son feu. On doit également décaper le zinc avant de le peindre.

Peinture sur bois.

	Première couche	
	Intérieurs	Extérieurs
Blanc de zinc ou céruse	4 k.	4 k.
Huile de lin	1 k. 500	4 k. 500
Essence de térébenthine	4 k. 500	1 k. 500
Siccatif	0 k. 100	0 k. 100

	Deuxième couche	
	Intérieurs	Extérieurs
Blanc de zinc ou céruse	5 k.	5 k.
Huile de lin	2 k. 500	3 k. 500
Essence de térébenthine	2 k. 500	1 k. 500
Siccatif	0 k. 100	0 k. 100

	Troisième couche	
	Intérieurs	Extérieurs
Blanc de zinc ou céruse	6 k.	6 k.
Huile de lin	1 k.	3 k.
Essence de térébenthine	3 k.	1 k.
Siccatif	0 k. 100	0 k. 100

PEINTURE SUR FER.

	Une couche
Minium de fer ou de plomb	1 k.
Huile de lin	0 k. 750
Essence de térébenthine	0 k. 250

Les applications subséquentes sont grasses ou maigres, suivant qu'il s'agit de peinture d'extérieur ou d'intérieur. Proportions à observer : comme ci-dessus. On teinte à la nuance que l'on veut.

RECETTES DIVERSES

Vins à goût d'huile

L'huile imprégnant les douelles des fûts dans toute leur épaisseur peut exercer deux actions sur le vin contenu dans ces fûts, soit par le passage de fines gouttelettes en suspension dans le vin, si le fût n'a pas été affranchi, soit par la dissolution des principes volatils de l'huile et surtout des acides volatils produits par le rancissement de l'huile, rancissement favorisé par la porosité du bois.

Il y a donc à prévoir, dans l'emploi des fûts à l'huile, ces divers inconvénients. L'huile en suspension s'enlève par un collage; le goût de rance ne peut être atténué que par un fouettage avec un corps gras dans lequel les acides volatils du rance sont plus solubles que dans le vin; on peut traiter le vin avec de l'huile de vaseline neutre émul-

LE TRAITEMENT SCIENTIFIQUE
DE LA CONSTIPATION
(Communication aux Sociétés Savantes)

De nombreux lecteurs nous demandent fréquemment de leur indiquer un bon laxatif. Nous croyons leur être utile en leur recommandant les GRAINS DE VALS. une des plus anciennes spécialités dont la renommée est universelle et dont la composition en fait à bon droit, la plus populaire de toutes les cures traditionnelles.

Quand un produit, quel qu'il soit. s'offre à nous avec une réputation solidement établie, n'en cherchons pas d'autres : adoptons-le définitivement.

Les GRAINS DE VALS agissent sans provoquer ni coliques ni accoutumance : c'est d'ailleurs le meilleur laxatif connu ayant l'avantage de rétablir intégralement le fonctionnement normale de l'intestin en stimulant la vitalité du foie.

Leur vogue s'explique surtout par ce fait, que le GRAIN DE VALS est un des remèdes les plus actifs que les médecins emploient toujours avec succès pour combattre les maladies chroniques de l'estomac et du foie. Il est d'ailleurs adopté par tout le corps médical et par les Hôpitaux pour guérir tous les désordres de l'intestin, cette médication s'attaque aux deux causes principales de la constipation. Insuffisance biliaire et manque de contraction de l'intestin.

Les GRAINS DE VALS doivent leur efficacité à une habile et judicieuce association des principes actifs (extraits de plante, produits opothérapiques, extraits de glandes intestinales et hépatiques) ; aussi, constituent ils le remède par excellence de la constipation habituelle ou accidentelle. Les diverses maladies liées à cette affection, telles que l'embarras gastrique. les digestions pénibles, l'engorgement du foie, les coliques hépatiques, les lourdeurs après les repas. les migraines, les malaies de la peau : urticaires, clous, eczéma, etc..... en un mot toutes les manifestations dépendant d'un état de constipation, sont très rapidement combattues après quelques jours de ce traitement.

La dose habituelle est de un grain (ou deux dans les cas rebelles), avant ou au milieu du repas du soir, il agit pendant le sommeil, de manière à produire son effet le lendemain matin.

Un autre avantage du traitement par les GRAINS DE VALS, est d'être très économique, puisque le flacon pour trois mois de traitement ne coûte que **4 fr. 50** tous impôts compris. Il se trouve dans toutes les pharmacies du monde entier, et au

LABORATOIRE H. NOGUES & Cie

=:= 11, Rue Joseph-Bara - PARIS =:=

sionnée, de la farine de moutarde sans goût éteinte par une macération d'une demi-heure dans de l'eau bouillante où on la jette quand l'eau bout; on décante l'eau surnageante et on emploie la pâte délayée dans du vin : 50 grammes de farine par hecto suffisent; on fouette comme pour une colle, en répétant le fouettage deux fois par jour pendant deux jours; on laisse reposer vingt-quatre heures; on soutire à l'abri de l'air et on colle; naturellement, il ne faut pas continuer à employer les fûts ayant donné le goût d'huile. Le traitement enlève la plus grande partie des corps volatils du goût de rance, mais il en laisse une trace qui vient apporter ses qualités organoleptiques à celles du vin, trace qui a été parfois considérée comme un avantage par certains œnologues.

Pour boire pendant les chaleurs

Bischof glacé. — Dans un vase verni versez 7 à 8 décilitres de sirop froid à 25°; ajoutez un reste d'orange et de citron; exprimez aussi le suc de 3 citrons et de 2 oranges; ajoutez un bâton de cannelle et 4 clous de girofle. Au bout d'une heure, versez un peu d'eau froide, puis passez.

Pour glacer, mettez à la sorbetière comme pour une glace ordinaire. Quand la préparation commence à s'affermir, mélangez, en la travaillant, les 3/4 d'une bouteille de vin de champagne. Dès que le vin est absorbé, servez.

Café glacé. — Mettre de la glace dans un verre d'un 1/4 de litre. Y verser 1/2 verre de cognac ou de rhum, remplir de café : ajouter 2 cuillerées de sucre en poudre, attendre quelques minutes et servir avec toute la mousse.

Cardinal à l'ananas. — Prenez 1/2 ananas cru, coupez-le en tranches minces après l'avoir divisé en quartiers; jetez le tout dans un vase de faïence, avec du sirop froid à 25°; laissez macérer pendant une heure.

Faites aussi infuser dans un peu de sirop les petites

feuilles vertes qui se trouvent sur l'ananas. Prenez 500 à 600 grammes de sucre en morceaux, mettez-les dans un vase verni, versez un verre d'eau froide; ajoutez le jus de 4 oranges et de 2 citrons avec les restes. Faites infuser pendant 20 minutes, passez à travers un linge humide, dans un vase en verre ou en porcelaine que vous avez mis refroidir sur de la glace. Jetez dans le liquide un bon verre de rhum, un grand verre de cognac, l'ananas. Mélangez au moment de servir une bouteille de vin de champagne frappé à la glace pendant 3/4 d'heure.

Cerisette d'Auvergne. — Retirer les queues à 1 kilog. de cerises rouges; broyer les pulpes et les noyaux dans un mortier de pierre, ajouter un peu d'eau, passer au tamis afin de recueillir tout le jus; ajouter une quantité d'eau égale à celle du liquide, un petit verre de kirsch et 200 grammes de sucre par litre de mélange. Laisser reposer pendant quelques heures à la cave et servir après avoir mis dans chaque verre une cuillerée à café de glace pilée. On peut y ajouter du jus de groseilles ou des framboises.

Citronnade italienne. — Choisir 1/2 kilog. de citrons bien mûrs et très fins; les peler parfaitement sans laisser la moindre parcelle de peau blanche et de nervures. Ne garder que la chair du citron. Faire fondre du sucre (poids double de celui des citrons) dans 2 verres d'eau de grandeur moyenne; faire bouillir l'eau et le sucre pendant 10 minutes, écumer soigneusement et jeter ensuite dans le sirop les citrons coupés très finement. Laisser bouillir environ 5 minutes encore, en remuant constamment. Laisser refroidir dans une terrine, puis mettre en bouteilles.

Cette boisson ne doit pas être filtrée; les fragments de citron doivent rester palpables. Tenir les bouteilles à la cave et couchées dans le sable. Servir avec de l'eau de seltz ou de l'eau glacée.

Fraisoline. — Faire fondre lentement dans une marmite de cuivre 1 kilog. de sucre dans un litre d'eau froide; faire bouillir le mélange, l'écumer, le retirer après 5 minutes

d'ébullition et le passer au travers d'un linge mouillé, dans une terrine de grès. Laisser refroidir le sirop et y ajouter 1 litre 1/2 de vin et 500 grammes de fraises des bois épluchées, lavées et écrasées. Laisser reposer une nuit, puis passer et filtrer. Servir avec de l'eau de seltz ou de l'eau glacée.

Grog à la menthe. — Mettre dans un gobelet de la glace en morceaux, 3 brins de menthe fraîche, une cuillerée de sucre en poudre, un verre à madère de cognac ou de rhum, finir avec de l'eau; passer, verser dans un verre en plaçant des chalumeaux.

Grog au miel. — Mettre dans un verre d'un 1/3 de litre un morceau de glace, une cuillerée à café de miel, remplir avec du cognac, bien remuer avec une cuiller, placer une tranche de citron et servir.

Limonade américaine. — Remplir de glace pilée un grand verre, ajouter 2 cuillerées à café de sucre en poudre, le jus d'un citron, remplir d'eau de seltz, bien remuer, placer une tranche de citron et des chalumeaux et verser au moment de servir un peu de curaçao, sans mêler.

Entretien des Livres

Voici un moyen bien simple pour conserver vos livres. A l'intérieur de votre bibliothèque, tendre le fond du rayon d'une bande de flanelle que l'on imbibera d'essence de serpolet ou de jus de tabac, l'essence de térébenthine donne de bons résultats. Renouveler ces bandes tous les trois ou quatre mois et saupoudrer les tablettes d'alun pulvérisé. Si la reliure des livres prend un aspect terne l'essuyer soigneusement avec un chiffon de laine et étaler dans une place chauffée en évidence mais avoir soin de ne pas les placer trop près du foyer du combustion. Terminer en frottant avec une flanelle à peine enduite de cire blanche fondue à froid dans de l'essence de térébenthine. Si l'on peut se procurer quelques morceaux de chaux les placer dans une soucoupe à la partie inférieure de la bibliothèque.

L'Institut d'Action Française

L'Institut d'Action Française, fondé en février 1906, a pour objet l'étude de l'histoire vraie, avec celle des grands problèmes politiques et sociaux. Ses cours ont repris régulièrement, après l'interruption de la guerre, en 1919. Les deux années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement brillantes. Complètement réorganisé sous la direction de M. Lucien Dubech, l'Institut d'Action Française a donné, dans la grande salle de la Maison des Centraux des cours, suivis par un auditoire toujours nombreux, de MM. Pierre Gaxotte, André Rousseau, F. Funck-Brentano, le Colonel Larpent, Lucien Dubech, André Bellessort, etc..., des conférences de MM. le Docteur Mauriac, le Professeur Perrot, Tristan Derème, Jean Croué, Georges Bernanos, José Le Boucher, René Benjamin, etc... Au programme de l'année 1931 figurent un cours de M. Pierre Gaxotte : « En France, avant 1789 », un autre de Me Marie de Roux : « Les origines de la troisième République », un troisième de M. José Le Boucher, Rédacteur à l'Action Française : « A travers l'Europe : Nationalismes nouveaux ». Des conférences de MM. André Bellessort, René Benjamin, Georges Bernanos, sont également prévues. Tous ces cours et conférences auront lieu à la Maison des Centraux, 8, rue Jean Goujon.

Le prix d'entrée pour chaque conférence a été fixé à 10 francs (Etudiants : 1 franc). Les billets, ainsi que les cartes d'abonnements, soit pour un seul cours (40 francs), soit pour l'ensemble des cours et conférences (150 francs), sont en vente à la Librairie d'Action Française. On trouve aussi des billets à la Maison des Centraux.

De plus, comme chaque année, les conférences organisées par les Etudiants seront faites dans la grande salle de l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, avec le concours des Maîtres lec plus aimés du quartier latin. Les Etudiants sont admis gratuitement sur présentation de leur carte de scolarité.

Toute la correspondance concernant l'Institut d'Action Française doit être adressée impersonnellement à l'Administration de la S.L.E.P.A.F., 14, rue de Rome.

L'Amiral Schwerer

L'amiral Schwerer, l'amiral, comme nous disons à la Ligue, a eu la plus brillante carrière que l'on puisse imaginer. Entré à l'Ecole Navale en 1878, à 16 ans (il est né en 1862) il en sort dans les premiers rangs de sa promotion. Après l'année d'école d'application dans la division volante et d'instruction, et un court embarquement sur le «*Trident*» en Escadre de la Méditerrainée, le jeune aspirant est désigné pour la division navale de Terre-Neuve, parages difficiles, mais des meilleurs pour former un bon marin. Puis, comme enseigne de vaisseau, c'est la campagne de Chine à bord du « *Rigault de Genouilly* » dans l'escadre de Courbet.

Promu lieutenant de vaisseau à 26 ans, le futur amiral se désigne déjà à l'attention de ses chefs, et il est choisi par le commandant de l'Ecole d'application des aspirants, l' « *Iphigénie* » pour y remplir les fonctions de professeur. Puis, après une campagne dans la Division navale de l'Atlantique à bord du « *Dubourdieu* », il exerce successivement le commandement de l' « *Ardent* » au Sénégal (il n'a encore que 35 ans) et de la « *Caravane* » en Extrême-Orient. A son retour en France, le Préfet maritime de Lorient le choisit comme aide-de-camp, et il conserve ces fonctions lorsque cet officier général est nommé à la Préfecture de Toulon. Promu très jeune capitaine de frégate (à 40 ans) le commandant Schwerer sert, au choix, à l'Etat-major de l'amiral Caillard dans l'Escadre du Nord, puis reçoit le commandement du « *Cassini* » dans la même Escadre. Au cours de ce commandement, il eut à remplir à l'étranger une mission délicate au sujet de laquelle l'incohérence du gouvernement de la République se donna libre cours. Le commandant du « *Cassini* », avec son bon sens, sa sûreté de jugement, sa vue claire et nette des choses sut sauver la situation.

Un peu plus tard, le commandant Schwerer est chargé du cours de marines étrangères à l'Ecole supérieure de la Marine. C'est là que le 9 avril 1909 vient le trouver sa nomination au grade de capitaine de vaisseau, et l'amiral

Gaschard le choisit comme capitaine de pavillon à bord de la « *Justice* » dans l'Escadre de la Méditerranée. Puis c'est l'un des plus beaux commandements de la marine qui lui est donné, celui du « *l'othuau* », école d'application de tir à la mer, et commission d'études pratiques d'artillerie navale. L'on travaille avec ardeur sur ce bâtiment sous l'impulsion éclairée du commandant Schwérer, et chaque année voit des progrès nouveaux se réaliser dans nos méthodes de tir.

Un mois avant la guerre, le capitaine de vaisseau Schwérer est nommé à un poste qui va prendre une importance capitale : celui de sous-chef d'Etat-major général de la marine. C'est lui qui, le 6 août 1914, signe à Londres avec le Premier Lord naval, Prince Louis de Battenberg, la convention relative à la direction générale des opérations navales.

A son arrivée rue Royale, le 29 octobre 1915, le Ministre de la Marine, l'amiral Lacaze qui connaît la valeur de son « fistot » (1), prend le commandant Schwerer comme chef de cabinet, et quelques jours après, le 5 novembre, signe sa promotion au grade de contre-amiral. Le nouvel officier général n'a que 53 ans.

Pendant un an les deux amiraux vont avoir à faire face aux problèmes les plus ardus. C'est, parmi bien d'autres, le transport du corps expéditionnaire de Salonique, le ravitaillement des Serbes, l'évacuation de leur armée à Corfou, puis son tranport à Salonique. C'est le moment où l'intensification de la guerre sous-marine commerciale oblige à créer une organisation défensive formidable. De véritables tours de force sont ainsi réalisés sous l'énergique et habile direction du ministre et de son collaborateur et camarade qui va montrer dans ces circonstances toutes ses qualités d'homme de mer et de technicien hors ligne. Et quand en 1917, l'amiral reçoit le commandement des flottilles des « *Patrouilles de Bretagne* » auxquelles il communique toute sa prodigieuse activité, l'expérience acquise et les progrès réalisés sont tels qu'en 17 mois, 2 millions d'Américains avec tout leur matériel peuvent traverser l'Atlantique sans qu'un seul transport soit coulé. Une

---

(1) « Fistot » équivalent de melon à Saint-Cyr et de conscrit à Polytechnique.

(Photo Boissonnas.)

L'Amiral Schwerer

grande part de ce beau succès revient à l'amiral Schwerer.

Le 4 juin 1918, le grade de vice-amiral venait, aux applaudissements de toute la marine, récompenser les immenses services rendus.

Arrivé au sommet de la hiérarchie, promu grand officier de la Légion d'honneur, l'amiral siège au Conseil supérieur de la Marine, puis exerce les fonctions de Préfet maritime à Brest et de commandant des frontières maritimes de l'Océan. C'est à ce poste que la limite d'âge vient l'atteindre le 9 février 1924.

Cet aperçu sommaire de la carrière de l'amiral montre l'importance des postes que, même dans les grades subalternes, il a occupés, et où il a toujours fait preuve des plus brillantes qualités et rendu des services incomparables. Et encore n'ai-je parlé que des services militaires proprement dits. Je ne saurais cependant passer sous silence les missions scientifiques auxquelles prit part l'amiral comme lieutenant de vaisseau et où il put donner la mesure de la variété de ses connaissances, ni surtout cette enquête sur les poudres de la marine que le ministre lui confia après la série de catastrophes qui de 1900 à 1912 vinrent faire dans nos rangs tant de victimes. L'amiral put démontrer de façon irréfutable que le véritable coupable était le service des Poudres et Salpètres, et venger ainsi les officiers de marine des accusations d'incurie et d'imprudence portées à l'envi contre eux par les détracteurs du corps combattant. Et je me rappelle encore cette phrase de la conférence que, par ordre du ministre, il nous fit à Toulon sur son enquête : « Nos poudres sont faites avec des résidus de résidus ! » La sagacité, le subtil esprit d'investigation de l'amiral venaient de mettre un terme à une situation épouvantable, à un scandale criminel, et de sauver d'un péril croissant des centaines d'existences de braves marins.

Esprit très cultivé, intelligence remarquable, à la fois ferme et bienveillant, d'abord facile, très simple et très modeste, plein de bonhomie, doué d'un robuste bon sens et d'un jugement très sûr, ayant enracinée au plus profond du cœur la notion du devoir, tel est ce chef qui a fait honneur à cette marine au service de laquelle il a consacré 45 ans de sa vie.

Pendant 45 ans, disais-je cette année dans une conférence, l'amiral Schwerer a servi son pays sur mer. A l'encontre

de tant d'autres, il n'a pas estimé que cela suffisait, et depuis six ans, nous le voyons, toujours alerte, toujours vigoureux, parcourir sans cesse la France, comme autrefois il courait les mers, poussé par la flamme inextinguible d'un ardent et clairvoyant amour de la Patrie, pour jeter le cri d'alarme, stigmatiser « la stupidité, la servilité, la lâcheté » partout où il les rencontre, convaincre les incrédules, galvaniser les veules, soutenir les ardents, en un mot, pour arrêter son pays sur la pente de la décadence. Rien ne peut abattre son indomptable énergie! Ne l'avons-nous pas vu, en effet, un mois à peine après la perte de la compagne de sa vie, la lumière de son foyer, si atroce que soit la douleur qu'il en a ressentie, ne l'avons-nous pas vu reprendre sa tâche sans faiblir, et recommencer à porter à travers toute la France sa parole si claire, si franche, si ardente, sa parole de soldat! Et quel admirable exemple d'abnégation et de dévouement absolu ce modèle de fière indépendance, de noble désintéressement ne vient-il pas de nous donner encore en assumant, à une heure difficile, la tâche écrasante et les lourdes responsabilités de Président de la Ligue!

Plaçant au dessus de toute autre considération, *quelle qu'elle soit*, l'intérêt général de l'Action Française, c'est-à-dire l'œuvre du salut national, lui consacrant tout son temps, ses peines, ses veilles, l'amiral nous montre à tous où est le chemin du devoir. Qu'il soit permis à un de ses anciens subordonnés de lui offrir ici l'hommage de son admiration et de sa profonde affection.

Commandant Ollivier.

***

Candide, *l'hebdomadaire bien connu, donnait, dans son numéro du* 11 *septembre dernier, un aperçu du rôle de l'amiral Schwerer pendant la guerre et du souvenir qu'en a gardé l'amiral Lacaze dont il a été le principal collaborateur :*

« Il y a seize ans, presque jour pour jour, un capitaine de vaisseau français arrivait à Londres pour discuter avec le premier lord de l'Amirauté, le prince Louis de Battenberg, la répartition des forces navales françaises et anglaises pour assurer, pendant la guerre qui venait

d'éclater, la domination de la mer aux puissances alliées. C'était le commandant Schwerer, sous-chef d'Etat-Major de la Marine, qui apportait à l'Amirauté des propositions si précises et si sagement établies qu'elles étaient adoptées en quarante-huit heures.

« Il n'est pas inutile de rapprocher ce souvenir, qui a eu, pour l'Histoire, des conséquences décisives, d'un fait de la semaine passée : la visite du Premier lord de l'Amirauté à Rome et à Paris. Mais alors que jadis le commandant Schwerer se rendait à Londres pour établir la défense commune, M. Alexander va conseiller à l'Italie et à la France d'envoyer au fond de l'eau les quelques navires qui leur restent...

***

« Les Français se désintéressent de leur flotte et le gouvernement anglais compte bien profiter de cet oubli. Sait-on même dans le public, ce que la marine a fait durant la guerre? Au moment le plus grave, quand tout était à improviser, les marins eux-mêmes ont caché la tâche surhumaine qui leur incombait : l'écart était trop tragique entre leur devoir et les moyens qu'ils avaient pour l'accomplir.

« Quand Tirpitz déclara la guerre sous-marine, nous n'avions rien pour répondre à une arme qui, en trois semaines, coula un million et demi de tonnes de navires. A ce compte, Berlin voyait les communications interalliées coupées en quatre mois et paralysés les renforts promis par l'Amérique.

« L'amiral Lacaze envoya une mission qui, parcourant les côtes du Cap Nord au Cap de Bonne-Espérance, râfla, à tout prix, tous les navires disponibles mouillés dans les ports. On peut imaginer ce qu'étaient ces unités disparates. Groupées selon leur vitesse, armées d'une façon aussi improvisée et audacieuse qu'elles avaient été acquises, elles furent dotées d'une âme par le commandement qu'on leur imposa : Schwerer fut mis à la tête des patrouilles de Bretagne. Ce fut ce chef de génie qui, à bord d'un bateau de chasse, battant la mer de jour et

de nuit, a garanti la route aux transports bondés de soldats et d'obus qui allaient assurer à l'armée de la dernière Marne, la suprême décision de la guerre.

*
* *

« Et qui donc sait encore que l'on est redevable à l'amiral Schwerer des progrès accomplis dans la fabrication et dans la conservation des poudres? En 1912, les navires sautaient, les canons éclataient, bien que les savants affirmassent que les poudres étaient parfaites. Schwerer tint tête aux académiciens têtus, démontra l'instabilité des produits et les malfaçons des fabriques, établit les règles qui ont écarté depuis les catastrophes.

Comme, ces jours derniers, on évoquait le nom de Schwerer devant l'amiral Lacaze, dont il fut le chef de cabinet, rue Royale, l'ancien ministre de la Marine déclara simplement : « *Je l'avais appelé, parce qu'il m'était indispensable, comme il reste indispensable à tous ceux qui veulent accomplir une œuvre. Avec lui, il n'était pas de tâche impossible : sa clarté d'esprit, sa puissance de travail viennent à bout de toutes les difficultés. Son patriotisme lucide devine d'instinct ce qu'il faut au pays : il pressent tout, il ne se trompe jamais. Ajoutez qu'il sait tout des connaissances humaines. C'est vous dire qu'il a été et qu'il demeure un des premiers serviteurs du pays.* »

Hélas, Lacaze, Schwerer sont à la retraite! On aura besoin bientôt d'eux. La France doit garder leurs titres dans sa mémoire ».

Candide du 11 septembre 1930.

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Cartes postales en héliogravure

Reproductions de tableaux et d'estampes de l'époque.
La pochette de 10 cartes assorties 4 francs (franco 5 francs).
Les 10 pochettes 35 fr. (franco 37 fr.), les 50 pochettes 130 fr. franco.
Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

Paul Robain

Paul Robain, secrétaire général de la ligue d'Action Française, est né à Poitiers le 3 avril 1875. Après de brillantes études de droit à l'issue desquelles il s'était fait recevoir docteur, Paul Robain s'était inscrit au barreau de sa ville natale. Il y remportait les plus brillants succès, lorsqu'il abandonna une carrière déjà assurée pour se donner à la propagande des idées d'Action Française.

PAUL ROBAIN

Ce fut fin décembre 1905 qu'il se présenta rue du Bac où se trouvaient alors les bureaux de la ligue et de la Revue d'Action Française pour offrir son concours. Ce concours fut immédiatement accepté et Paul Robain fut chargé du service des conférences.

Pendant huit ans, jusqu'à la guerre, Paul Robain

a parcouru la France en tous sens, portant partout la vérité politique, complétant par la parole l'œuvre poursuivie dans la Revue, puis dans le quotidien d'*Action Française*. Par son action personnelle, et par sa puissance oratoire, il a contribué plus que personne à faire connaître et à répandre la doctrine de Maurras. La sûreté de sa dialectique, la force de son argumentation lui ont valu de véritables triomphes dans des réunions contradictoires.

A la mobilisation, Paul Robain est parti pour le front comme sergent au 67e régiment d'infanterie territoriale. Il y fut nommé adjudant, puis sous-lieutenant, et à la dissolution de son régiment il a été affecté à l'état-major de la 7e armée.

C'est en cette qualité qu'il est entré à Mulhouse, après l'armistice. Par la suite, à propos de l'autonomisme alsacien, Paul Robain a remporté un de ses plus magnifiques succès oratoires en décrivant l'accueil fait à nos troupes par les Alsaciens délivrés du joug allemand, et en opposant l'enthousiasme qu'ils manifestaient alors aux déceptions que la République leur a apportées.

Dès la guerre terminée, Paul Robain a repris ses tournées. Il a en même temps assumé les fonctions de trésorier de la Commission de propagande et c'est en cette qualité qu'il a imaginé *les six sous par jour,* qu'il recommande à chacune de ses visites aux sections.

On peut dire qu'il n'est pas un ligueur qui ne connaisse Paul Robain. Tous l'ont vu : tous l'ont entendu. Son

Truffes des Alpes de Savoie
Le plus apprécié des bonbons chocolat
H. RICHARD
Confiseur-Glacier
8, Portiques, 8
Téléphone : 3-51
CHAMBÉRY
Cadeaux élégants - Expéditions - Catalogue franco

talent d'orateur lui a conquis leur admiration; mais aussi son affabilité, sa bonne grâce lui ont gagné tous les cœurs, et c'est avec enthousiasme qu'on a appris en février 1930, qu'il acceptait les fonctions de Secrétaire général de la ligue; il prenait ainsi un contact encore plus étroit avec des cadres et des effectifs qu'il connaissait à merveille et qui depuis vingt-cinq ans avaient pu l'apprécier.

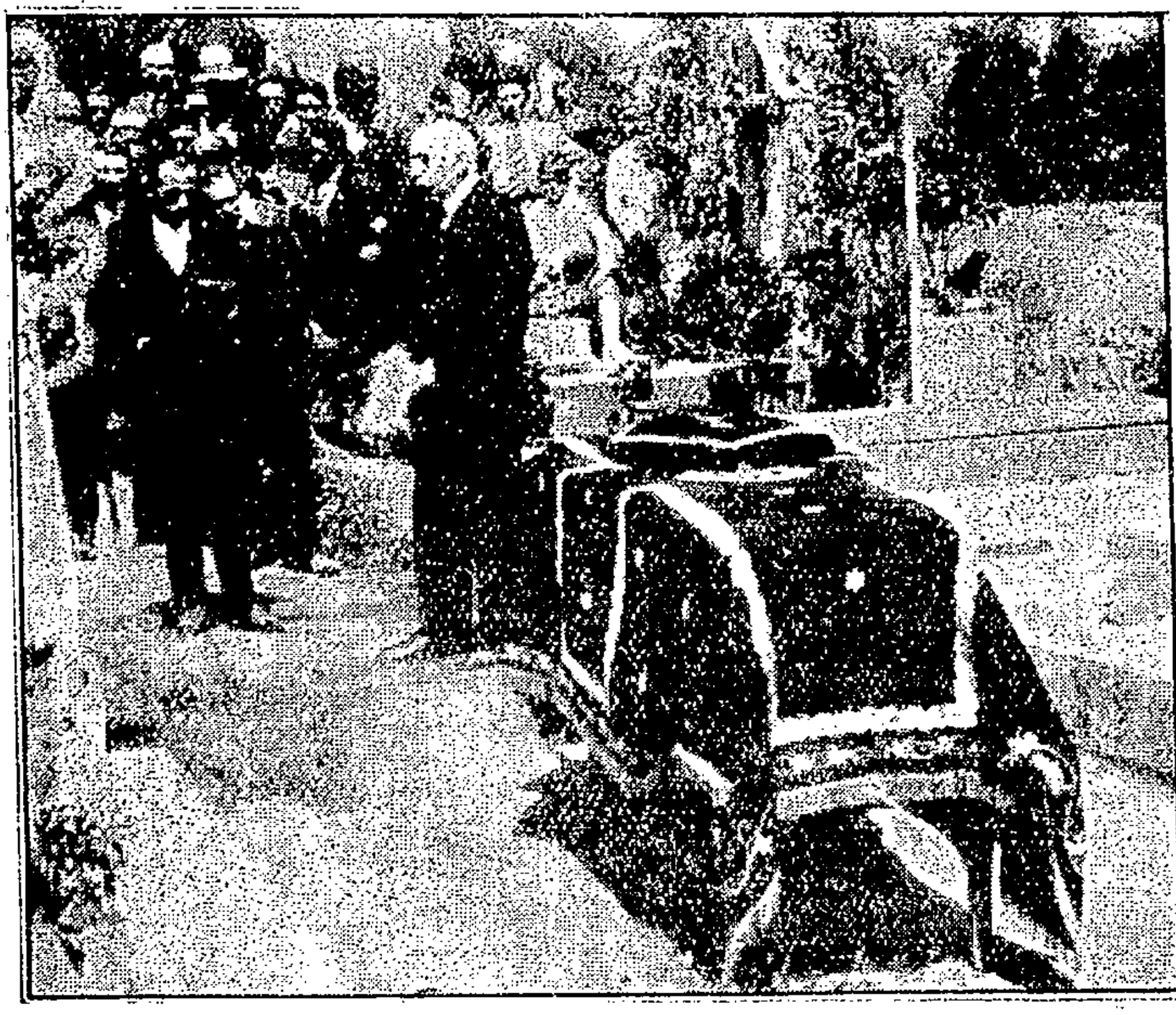

Discours de M. Paul Robain aux obsèques du Comte de Marcellus.

DECEMBRE

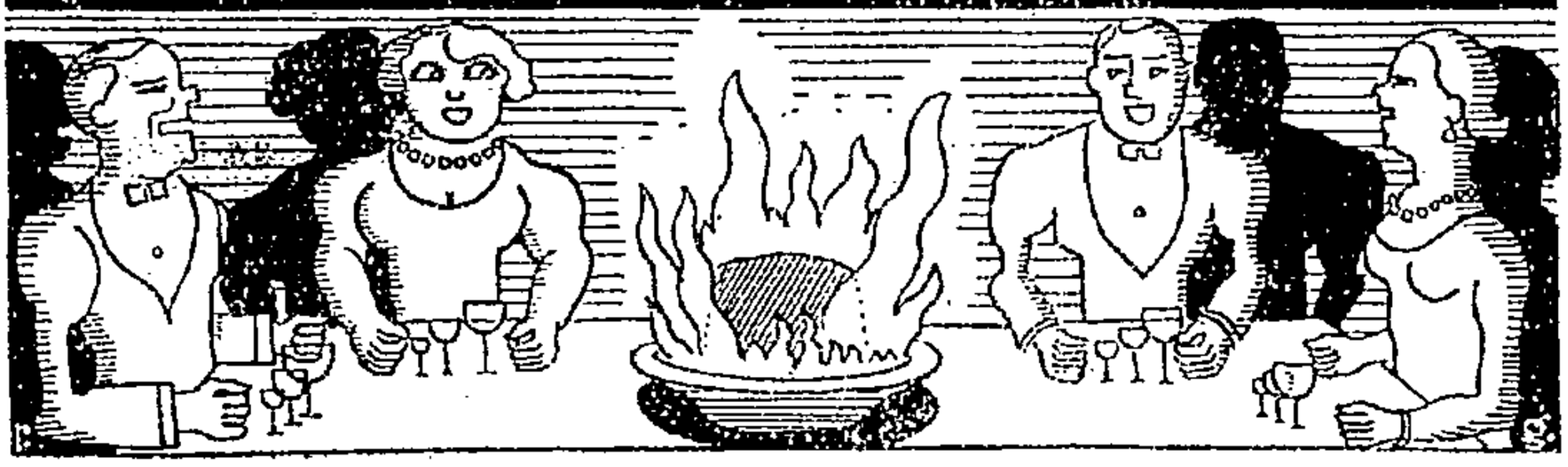

UN MENU : DINER POUR SIX PERSONNES

Potage crême de lentilles
Homard au gratin
Jambon en croûte
Cardons à la moelle
Selle de chevreuil rôlie, sauce poivrade
Salade d'endives
Fromages
Fruits
Bombe glacée café-vanille
Plum pudding flambé au rhum

UNE RECETTE

Plum-pudding au rhum : Epluchez, nettoyez de ses fibres une demi-livre de graisse de rognon de bœuf; que, divisés les morceaux ne dépassent pas la grosseur d'un dé. Mettez dans un grand récipient cette graisse avec 500 grammes de farine, 125 grammes de sucre brun, une bonne pincée de sel, 150 grammes de raisins de Malaga (les couper en deux pour épépiner), 125 grammes de Smyrne, 10 grammes de gingembre pulvérisée, 90 grammes d'écorce rapée d'orange et de citron, deux pommes épluchées, émincées. Mélangez avec soin ces divers éléments. Ajoutez alors 4 œufs entiers, un verre ordinaire de lait, la moitié d'un verre ordinaire de bonne eau-de-vie. Amalgamez bien le tout.

Placez le pudding dans un moule ou dans un grand bol; mouillez à l'eau chaude et farinez un linge de toile dont vous couvrez bien le pudding et que vous nouez autour du moule. Le pudding gonfie dans l'eau et ne doit donc pas remplir le moule avant la cuisson; celle-ci est de quatre heures: ayez soin de maintenir le niveau de l'eau en ajoutant souvent de l'eau chaude dans la marmite. Vous démoulez 3 ou 4 minutes après avoir retiré de l'eau. Servez aussitôt, versez du rhum autour du pudding (le plat doit être creux) et enflammez le rhum quand le pudding est sur la table

LIGUE D'ACTION FRANÇAISE

La Ligue d'Action Française comprend deux sortes d'adhérents : les Ligueurs et les Alliés.

Pour être Ligueur d'Action Française, il faut :

1° Etre Français *de naissance*.

2° Avoir signé la déclaration connue, être prêt à en remplir les engagements et avoir répondu au questionnaire de la *main-d'œuvre civique*.

3° Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle (10 francs au minimum, membre adhérent; 50 francs au minimum, membre donateur). Le versement annuel est indispensable. Les adhérents qui n'ont pas acquitté le montant de leur cotisation pendant deux années consécutives peuvent être déclarés démissionnaires.

4° Avoir été agréé par la Section locale et par le Siège central de Paris.

Les Alliés d'Action Française ne signent aucune déclaration, ne prennent aucun engagement.

Favorables en fait soit aux principes, soit aux effets de la propagande de l'Action Française et tenant à l'encourager, ils paient les cotisations diverses attachées aux qualités d'adhérent ou de donateur.

La carte de Membre Allié permet l'entrée à toutes les manifestations ordinaires d'Action Française.

Les Alliés, sincèrement patriotes, doivent être prêts à donner à l'Action Française leur appui pour le rétablissement de l'ordre troublé ou tout autre point concret où les efforts de tous les bons Français seraient utiles.

Pour se faire inscrire à l'Alliance d'Action Française, il suffit de donner son nom et son adresse et de remplir le bulletin de la main-d'œuvre civique.

Partout où des sections d'Action Française sont organisées, les Ligueurs et les Alliés sont mis en relations avec elles. Dans le cas contraire, fort rare aujourd'hui, ils sont rattachés directement et à titre provisoire au Siège Central.

Pour recevoir tous renseignements complémentaires, il suffit d'écrire au Secrétariat de la Ligue d'Action Française, 14, rue de Rome, Paris (8e).

Président d'honneur ..... CHARLES MAURRAS
Vice-Président d'honneur ..... LUCIEN LACOUR.
Président ..... Amiral SCHWERER.
Secrétaire Général ..... M. PAUL ROBAIN.
Adjoint au Président ..... M. DE CAZENOVE DE PRADINES.
Secrétaire ..... M. YVES RÉAL DEL SARTE.

FÉDÉRATION DE PARIS & DE LA BANLIEUE

Président ..... M. DE CAZENOVE DE PRADINES.
Vice-Président ..... M. MARCEL WIRIATH.
Membres du Comité pour Paris ... M. BAGUENIER DESORMEAUX.
M. MAURICE BISSON.
Docteur BREL.
Colonel DILLEMANN.
Baron FRANÇOIS DE LASSUS.
M. JULES PIRAULT.

Membres du Comité pour la Banlieue Parisienne ..... M. E. BERETTA.
M. JACQUES DELAFON.
Commandant DUBLAIX.
M. Louis HELEINE.
M. ROGER MAGNIEZ.

PARIS

1er et 2e Arrondissements.

Secrétaire : M. Jean MICHAUD, 16, rue Herold (1er).

3e. et 4e Arrondissement.

Président : le Commandant LE CAMUS, 10, rue Etienne-Marcel prolongée (3e).

Quartiers :

ARTS-ET-MÉTIERS. — ST-AVOYE. — *Président* : M. MAKEREEL, 8, passage de la Réunion 176, rue Saint-Martin (3e).

ENFANTS-ROUGES. — *Président:* M. PACCARD, 62, r. de Saintonge (3e).

ARCHIVES. — M. DESPLACES, 3, rue des Quatre-Fils (3e).

SAINT-MERRI. — *Président* : M. DELAVAULT, 3, rue du Plâtre (4e).

SAINT-GERVAIS. — *Président:* M. André ALLARD, 56, r. du Temple (4e).

ARSENAL. — *Secrétaire* : M. SIAU, 7, boulevard Beaumarchais (4e).

NOTRE-DAME. — M. André GRANDMOULIN, 7, rue Jean-du-Bellay (4e).

5e Arrondissement.

Quartiers :

SORBONNE. — ST-VICTOR. — Président : M. Jean ARMILHON, 12, rue Thouin.

JARDIN DES PLANTES. — VAL-D'-GRACE. — *Président :* M. Roger DISCHAMPS, 10, rue Quatrefages.

Lieu de réunions : 33, rue Saint-André-des-Arts.

6e Arrondissement.

Quartiers :

MONNAIE. — *Président :* M. Pierre CHIGNOL, 10, rue Git-le-Cœur.

CHERCHE-MIDI. — *Président :* M. FAUCHE, 107, rue du Cherche-Midi.

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS. — *Président :* M. PINAULT, 41, rue Saint-Placide.

SAINT-GERMAIN. — *Président :* M DE BERNON, 3, rue des Saints-Pères.

ODÉON. — *Président :* M. André BARDET, 31, rue Madame.

Lieu de réunions : 33, rue Saint-André-des-Arts.

7e Arrondissement.

Président : M. Emile RUMEAU, 2, rue Gribeauval.
Lieu de réunions : Salle des Jardiniers de France, 84, rue de Grenelle (1er étage. Porte F).

Quartiers :

SAINT-THOMAS-D'AQUIN. — *Président :* M. Emile RUMEAU, 2, rue Gribeauval.

GROS-CAILLOU. — *Président :* M. Pierre DE MONCHEAUX, 29, avenue de La Bourdonnais.

INVALIDES. — *Président:* M. GALLON, 47, boul. La Tour-Maubourg.

ECOLE MILITAIRE. — *Président :* Colonel DE LA ROCHERE, 17, rue Duroc.

8e Arrondissement.

Président : Le Baron François de LASSUS, 14, rue François-Ier,
Lieu de réunions : 10, rue du Havre.

Quartiers :

CHAMPS-ELYSÉES. — Baron de LASSUS, 14, rue François-Ier.

ST-PHILIPPE-DU-ROULE. — *Président :* Comte de BERTIER DE SAUVIGNY, 33, rue d'Artois.

MADELEINE. — *Président :* M. FOUQUET-LAPAR, 36, rue Lalorde.

EUROPE. — *Président :* M. DE LAVIGERIE, 10, rue de Copenhague.

9e Arrondissement.

Président : Le Colonel DILLEMANN, 54, rue de La Bruyère.
Lieu de réunions : 10 rue du Havre.

Quartiers :

SAINT-GEORGES. — CHAUSSÉE-D'ANTIN. — *Président :* M. Raoul MESURE, 130 *bis*, boulevard de Clichy (18e).

FAUBOURG MONTMARTRE. — ROCHECHOUART. — *Président :* M. OUSSET, Ingénieur, 25, rue Rodier.

10e Arrondissement.

Président : M. Marcel WIRIATH, 10, rue Oudinot (7e).

Quartiers :

ST-VINCENT-DE-PAUL. — *Président :* M. DUHAUT, 18, rue Demarquay.

PORTE-SAINT-MARTIN - SAINT-DENIS. — *Président :* M. VERGUET, 37, quai de Valmy.

HÔPITAL SAINT-LOUIS. — *Président :* M. PERRET-GENTIL, 52, rue de Sambre-et-Meuse.

11e Arrondissement.

Président : M. Jules PIRAULT, 160, avenue Parmentier (10e)
Lieu de réunions : 16, rue Pétion (1er et 3e vendredi de chaque mois).

12e Arrondissement.

Président : M. Maurice AUBRUN, 6, place Daumesnil.
Lieu de réunions : 8 *bis*, rue Abel.

Quartiers :

BEL-AIR. — *Président :* M. Marcel BLAIN, 102, avenue Général Michel-Bizot.

PICPUS. — *Président :* Docteur BRINGER, 21, rue de Picpus.

13e Arrondissement

Président : M. Maurice BISSON, 23, rue Bobillot.

Quartiers :

GARE. — MAISON BLANCHE. — *Président :* M. Albert CHARPENTIER, 89 *bis*, rue de Tolbiac.

CROULEBARBE. — SALPÊTRIÈRE. — *Président :* M. A. KUHN, 14, rue Flatters (5e).

14e Arrondissement.

Vice-Président : M. Maurice BRIAN, 50, avenue d'Orléans.
Lieu de réunions : 2, rue Asseline (tous les jeudis, à 20 h. 45).

Quartiers :

SANTÉ. — *Président :* M. FOURNIER, 15, rue d'Alésia.

MONTPARNASSE. — PETIT-MONTROUGE. — Président : M. André MORTREUX, 24, rue Sarrette.

PLAISANCE. — *Président :* M. René BUCQUET, 132, rue du Château.

15e Arrondissement.

Président : M. Jean LEFEVRE PONTALIS, 42, rue Pergolèse.
Lieu de réunion : 97, rue Blomet.

Quartiers :

SAINT-LAMBERT. — *Président :* M. Georges LONG, 196, rue de la Convention.

NECKER. — *Président :* M. Georges DE FLORIS, 19, avenue du Maine.

GRENELLE. — *Président :* M. Georges DELOCHE, 8, rue Alexandre-Cabanel.

JAVEL. — *Président :* M. René MOREL, 135, rue Saint-Charles.

16e Arrondissement.

Président : M. Henri BAGUENIER DESORMEAUX, 59, rue Boissière.

Quartiers :

AUTEUIL. — *Président :* M. Régis GARNIER, 13, rue de l'Yvette.

LA MU..TTE. — *Président :* le Ct de SOLMINIHAC, 6 square Alboni.

DAUPHINE. — *Président :* M. COUREAU-DUMENIL, 98, rue de Longchamp.

CHAILLOT. — *Président :* M. DE PARDIEU, 19, avenue Victor-Hugo.

17e Arrondissement.

Président : M. Charles MAZEAUD, 21, quai de l'Horloge, Paris (1er).

Lieu de réunions : 21, rue Lamandé.

Quartiers :

BATIGNOLLES. — *Président :* M. Yves SAUVAT, 52, bd des Batignolles.

EPINETTES. — *Président :* M. Georges QUERU, 176, rue Legendre.

18e Arrondissement.

Vice-Président : M. BURGY, 82, boulevard Barbès.

Lieu de réunions : 71, rue du Mont-Cenis (1er et 3e vendredis de chaque mois à 21 heures).

Quartiers :

GRANDES-CARRIÈRES. — Secrétaire : M. LECLERC, 46, rue Damrémont.

CLIGNANCOURT. — *Président :* M. BURGY.

Lieu de réunions : 71, rue du Mont-Cenis.

LA CHAPELLE. — GOUTTE-D'OR. — M. Paul KLINGLER, 115, rue de la Chapelle.

19e Arrondissement.

Président: M. Emile MARECHAL, 12, quai d'Ivry, à Ivry-Port (Seine)

Lieu de réunions : 16, rue Cavendish.

Quartiers :

PONT-DE-FLANDRE. — VILLETTE. — *Président :* M. Paul BABÖNEAU, 27, rue du Rhin.

COMBAT. — *Président :* M. Emile BOURDON, 13, rue Léon-Giraud.

20 Arrondissement.

Président : Le Docteur BREL, 58, avenue de la République (11e).

Quartiers :

BELLEVILLE-MÉNILMONTANT. — *Président :* M. Alfred CHERON, 92, rue de la Mare.

PÈRE-LACHAISE. — ST-FARGEAU. — *Président* : M. BALESTE, 4, rue Henri-Poincaré.

CHARONNE. — *Président :* Jean BLANCHARD, 106, boul. de Charonne.

BANLIEUE

Fédération de la banlieue Nord

PANTIN, AUBERVILLIERS (Seine). — *Correspondant :* M. LAPORTE, 5, avenue Alfred-Lesieur, à *Pantin.*

BESSANCOURT (Seine-et-Oise). — *Président :* M. CHAUVEAU, 15, avenue de Paris, à *Bessancourt.*

ENGHIEN, EAUBONNE, DEUIL, ERMONT (Seine-et-Oise)

Secrétaire : M. Raymond GATEAU, 20, rue Gambetta à *Enghien.*

Trésorier : M. Pierre DOUAU, 78, bd de Montmorency, à *Deuil.*

FRANCONVILLE, PLESSIS-BOUCHARD (Seine-et-Oise). — *Président :* M. VITALI, Grande-Rue, à *Plessis-Bouchard.*

GROSLAY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. GORION, 6, rue de la Station, à *Groslay.*

MARINES (Seine-et-Oise — *Correspondant :* M. Louis EMERY, Le Rosnel, par *Marines.*

LUZARCHES (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. PLACTEVOET Fils, 32, rue Saint-Damien, à *Luzarches.*

MONTMORENCY, MARGENCY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. BERETTA, 48, rue de Groslay, à *Montmorency.*

PIERRELAYE (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. FOURRE, 2, rue de la Gare, à *Pierrelaye.*

PONTOISE ET CANTON (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Paul PELLISSIER, 2, rue de Rouen, à *Pontoise.*

SAINT-DENIS, PLAINE-ST-DENIS, VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine). — *Vice-Président :* M. MORACCHINI, 4, rue du Fort-de-l'Est, à Saint-Denis.

SAINT-LEU-TAVERNY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* **M. Georges LACHETEAU, 14** *bis*, avenue des Tilleuls, à *Saint-Leu-la-Forêt.*

SAINT-OUEN (Seine). — *Président :* M. Serge **PARISOT**, 21 *bis*, rue Pasteur, à *Saint-Ouen.*

SARCELLES-SAINT-BRICE (Seine-et-Oise). — *Président :* **M. DAMOURETTE**, 1, rue Richebourg, à *Sarcelles.*

ECOUEN, GONESSE (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. BOURGEOIS, Architecte à *Ecouen.*

BLANC-MESNIL (Seine-et-Oise). — *Président :* **M. PIERSON-D'AUTRAY**, pharmacien, place Arnaud-Jeuvin, à *Blanc-Mesnil.*

AULNAY-SOUS-BOIS (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Emmanuel GUINCETRE, 24, rue Parmentier, à *Drancy* (Seine).

SEVRAN (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* **M. JANVRIN**, aux Primevères, avenue de la Renaissance, à *Sevran.*

EPINAY-SUR-SEINE (Seine). — *Correspondant :* **M. MOREAU**, 3 ,rue du Boussois, à *Epinay-sur-Seine.*

PIERREFITTE (Seine). — *Correspondant :* **M. GRAILLE, 38, avenue de** Saint-Denis, à *Pierrefitte.*

VILLIERS-LE-BEL (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. BECU, 61, avenue de la Gare, à *Villiers-le-Bel.*

LE BOURGET, DRANCY (Seine). — *Secrétaire :* M. DEMELIN, 22, rue Lamartine, à *Drancy.*

Fédération de la banlieue Ouest

ACHÈRES, POISSY et région (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. QUÉNET, avenue Paquet, à *Achères.*

ARGENTEUIL (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Marcel PEROUX, 10, route de Sannois, à *Argenteuil.*

ASNIÈRES et région, GENNEVILLIERS (Seine). — *Président :* M. Aristide NINEUIL, 38, rue de Paris, à *Asnières.*

BÉCON-LES-BRUYÈRES (Seine). — *Président :* le Comte Jacques D'ESPLECHIN, 13, rue du 22-Septembre, à *Bécon-les-Bruyères.*

BELLEVUE (Seine-et-Oise). — *Président :* **M. DES FRANCS, 15, boulevard** Saint-Julien, à *Bellevue.*

BOIS-COLOMBES (Seine). — *Secrétaire :* M. P. **CHEROUZE**, 38 *bis*, rue des Aubépines, à *Bois-Colombes.*

BOULOGNE-BILLANCOURT (Seine). — *Président :* **M. DE VILLER. Lieu** de réunion : 8, avenue J.-B.-Clément, à *Boulogne.*

CHATOU, CROISSY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Roger LORMEAU, 4 *bis*, rue du Sentier, à *Chatou.*

CLICHY (Seine). — *Président :* M. Auguste BRULE, 104, boulevard Jean-Jaurès, *Clichy.*

COLOMBES (Seine). — *Président :* M. R. PAILHE, 188, rue des Aubépines, à *Colombes.*

COURBEVOIE (Seine). — *Président :* M. REGARD, 89, rue de la Garenne, à *Courbevoie. Secrétaire et correspondance :* M. GRANJEAN, 32, rue Louis-Blanc, à *Courbevoie.*

CHAVILLE, VIROFLAY, VILLACOUBLAY (Seine-et-Oise). — *Vice-Président :* M. LECHANT, 33 *bis*, rue Martial-Boudet, à *Chaville.*

HOUILLES-CARRIÈRES (Seine-et-Oise). — *Président :* M. LE BERVET, 78, rue Jean-Jaurès, à *Houilles.*

LA GARENNE-BEZONS, LES VALLÉES (Seine). — *Président :* M. Gustave BILLAUD, 27, rue de Mantes, à *Colombes.*

LEVALLOIS-PERRET (Seine). — *Président :* M. Jacques LOISEL, 40, rue Trébois, à *Levallois.*

LE VÉSINET (Seine-et-Oise). — *Président :* M. MANARANCHE, 3, place de la Paroisse, à *Saint-Germain.*

MANTES et arrondissement, MEULAN (Seine-et-Oise). — *Président :* M. DEGLOS, 9, place de l'Etaple, à *Mantes.*

MAISONS-LAFFITTE (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Georges MOGNIER, 53, rue du Gros-Murger, à *Maisons-Laffitte.*

MARLY-LE-ROI, MAREIL-MARLY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. GAUDET, 5, rue de l'Etang, à *Mareil-Marly.*

MEUDON (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* Le Comte Louis D'ESTAMPES, 15, rue du Parc, à *Meudon.*

MONTFORT-L'AMAURY et environs. — *Correspondant :* M. Henri HEILIGENSTEN, 5, rue Normande, à *Montfort-l'Amaury.*

NEAUPHLE-LE-CHATEAU (Seine-et-Oise). — *Président :* M. de la LAURENCIE, 57, Grande-Rue, à *Neauphle-le-Château.*

NANTERRE (Seine). — *Président :* Commandant DUBLAIX, 69, rue Saint-Germain, à *Nanterre.*

NEUILLY (Seine). — *Président :* M. Georges GUERARD, 2, rue Bellanger, à *Neuilly.*

ORGERUS, HOUDAN (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. DURGEAT, Le Vieux-Château, à *Orgerus* (Seine-et-Oise).

PUTEAUX (Seine). — *Président :* M. LAUNAY, 2, rue de l'Arc-de-Triomphe, Paris (17e). *Secrétaire :* M Roger ROLLE, 42, rue Parmentier, à *Puteaux.*

RAMBOUILLET et environs (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. LHERMIER, 28, rue de Grenonviller, à *Rambouillet.*

RUEIL, GARCHES, BOUGIVAL, VAUCRESSON. — *Président :* M. FIEGEL, 22, boulevard de la Malmaison, *La Malmaison*, près Rueil (Seine-et-Oise).

SAINT-GERMAIN *et environs* (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Jacques DU PEUTY, 44, rue d'Alsace, à *Saint-Germain.*

SAINT-CLOUD (Seine-et-Oise). — *Secrétaire :* M. Maurice AUBIN, 8 *bis*, rue de la Paix, à *Saint-Cloud.*

SANNOIS (Seine-et-Oise). — *Président :* M. RENARD, 53, rue du Jardin-Renard, à *Sannois.*

SÈVRES, VILLE-D'AVRAY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Jacques de BERNONVILLE, 73, rue de Brancas, à *Sèvres.*

SURESNES (Seine). — *Correspondants :* M. GUERARD DES LAURIERS, 91, boulevard de Versailles, à *Suresnes* et M. SORDES, 5, rue Merlin-de-Thionville, à *Suresnes.*

VERSAILLES et environs, LE CHESNAY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. René MALIBAS, 49, boulevard de la Reine, à *Versailles.* Lieu de réunions : 53, rue du Maréchal-Foch, dimanche : 14 h. à 16 h. ; jeudi : 20 h. 30 à 22 heures. Deux conférences par mois.

Fédération de la banlieue Est

BAGNOLET, LES LILAS, PRÉ-SAINT-GERVAIS, ROMAINVILLE (Seine). — *Président :* Mlle ALBERT, 284, rue de Noisy-le-Sec, à *Bagnolet.*

BOBIGNY (Seine). — *Correspondant :* M. Paul WAUQUIER, 67, rue Jean-Jaurès, à *Bobigny.*

BONDY (Seine). — *Correspondant :* M. Henri VIDIANI, 5, Villa Parmentier, à *Bondy.*

BRY-SUR-MARNE (Seine). — *Président :* M. Guy DE BERNARD, 66, av. de Rigny, à *Bry-sur-Marne.*

CHAMPIGNY (Seine). — *Président :* M. MARTIN, 23, avenue Martelet, à *Champigny.*

COULOMMIERS (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. GIBLIN, 2, place du Marché, à *Coulommiers.*

COUPVRAY (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. Désiré DIEUDONNE, à *Coupvray.*

ESBLY (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. POULAIN, 19, rue de la Mairie, à *Esbly.*

GAGNY (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. PETIT, 6, rue des Collines, à *Gagny*.

JOINVILLE (Seine). — *Président :* M. PERNOT, 3, rue du Canal, à *Joinville*.

JOUY-LE-CHATEL. — *Correspondant :* M. BOIVIN, place de l'Eglise, à *Jouy-le-Châtel*.

LAGNY, THORIGNY, POMPONNE (Seine-et-Marne). — *Secrétaire :* M. POULAIN, 23, rue de Laval, à *Lagny*.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. MARNIQUET, Les Buissonnets, 5, rue Chanzy, à *La Ferté-sous-Jouarre*.

LE RAINCY (Seine-et-Oise), MONTFERMEIL, VILLEMOMBLE, PAVILLONS-SOUS-BOIS (Seine), GARGAN-LIVRY (Seine-et-Oise). — *Président :* M. HELEINE, 2, allées Henri IV, à *Gagny*.

LONGUEVILLE (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. Albert CHAPUIS, Hôtel de la Gare, à *Longueville*.

MEAUX, LIZY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne). — *Président :* Le Docteur Marcel REGNAULT, 14, rue des Ursulines, à *Meaux*.

MONTREUIL (Seine). — *Président :* M. Robert VUIBERT, 56, rue de la Fédération, à *Montreuil*. *Secrétaire et correspondance :* M. Maurice TRESSON, 79, rue de la Solidarité, à *Montreuil*.

NOISY-LE-GRAND (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Pierre BOURRAT, 134, Grande-Rue.

NOISY-LE-SEC (Seine). — *Correspondant :* M. FRICOTTE, 41, rue Dombasle, à *Noisy-le-Sec*.

LE PERREUX, NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — *Président :* le Docteur MOREAU, 15 *bis*, avenue Montaigne, *Le Perreux* (Seine). *Vice-Présidents :* M. André GIRAUD, 62, Grande Rue, 7, villa Beauté. *Nogent-sur-Marne* (Seine) et le Dr André COMET, 2 *bis*, allée de Bagatelle, *Le Perreux*.

PROVINS (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. DAILLIER, 4, place Saint-Quiriace, à *Provins*.

ROSNY-SOUS-BOIS (Seine) et NEUILLY-PLAISANCE (Seine-et-Oise). — *Président :* M. Marcel BESSEZ, 37, rue Paul-Cavaré, à *Rosny-sous-Bois*.

SAINT-MANDÉ (Seine). — *Président :* M. DE RAYSSAC, 82, rue Amelot, à Paris (11e).

SUCY-EN-BRIE, BONNEUIL (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. DEGANS, 15 *bis*, rue de Villeneuve, à *Sucy-en-Brie*.

SAINT-MAUR, PARC-SAINT-MAUR (Seine). — *Président :* M. GORLIN, 11, rue Lucie, à *Saint-Maur*

VINCENNES (Seine). — *Président :* **M. MAURY, 1, avenue Lamartine, à *Vincennes*.**

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE. CHENNEVIÈRES, ORMESSON, BONNEUIL. — ***Président :*** **M. Fernand HARMAND, 26, rue des Cèdres, à *Saint-Maur-des-Fossés*.**

Fédération de la banlieue Sud

ANTONY (Seine), BOURG-LA-REINE, HAY-LES-ROSES, CROIX-DE-BERNY, FRESNES. — *Président :* **M. Alfred HACKSPILL, 32, rue de Chalais, à *l'Hay-les-Roses*.**

ARCUEIL-CACHAN (Seine). — *Président :* **M. MUFFAT, 28, rue Nouvelle-du-Parc, à *Cachan*.**

CHOISY, THIAIS (Seine). — *Vice-Président :* **M. GOSSELIN, 55, avenue de Paris, à *Thiais*.**

CLAMART (Seine). — *Président :* **M. MAGNIEZ, 15, rue Thiers, à *Clamart*.**

CHATILLON, FONTENAY-AUX-ROSES (Seine). — *Président :* **M. Paul GAULT, 12, rue de Sceaux, à *Châtillon*.**

DOURDAN, PLAISIR-GRIGNON (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* **M. WEIGERT, 34, rue Saint-Pierre, à *Dourdan*.**

ETAMPES et Arrondissement (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* **M. Paul HOUDY, rue au Comte, à *Morigny-Champigny*, pr. Etampes.**

IVRY, VITRY (Seine), GENTILLY, KREMLIN-BICÊTRE, VILLEJUIF. — *Président:* **M. Maurice BISSON, 23, rue Bobillot, *Paris* (13e).**

ISSY-LES-MOULINEAUX (Seine). — *Président :* **M. Joseph BONNAUD, 11, rue Minard, à *Issy-les-Moulineaux*. Lieu de réunin : 20, rue Victor-Hugo, à *Issy*.**

JUVISY et région (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* **M. André GADIN, 25, rue Montenard, à *Juvisy-sur-Orge*.**

MALAKOFF. — *Président :* **M. Henri BOULONGNE. 17, passage d'Arcole, à *Malakoff*.**

MONTROUGE-BAGNEUX (Seine). — *Président :* **M. Jean LEGRAND, 6, place de la République, à *Montrouge*.**

PALAISEAU (Seine-et-Oise), BURES, VERRIÈRES, VILLE-AU-BOIS, GIF. — *Vice-Président :* **M. ZIMMERMAN, rue du Four, à *Palaiseau*.**

VANVES (Seine). — *Président :* **M. LEQUESNE, père, 19, rue de Paris, à *Vanves*.**

Fédération de la banlieue Sud-Est ou P.-L.-M.

ALFORTVILLE (Seine), CHARENTON, ST-MAURICE, MAISONS-ALFORT. — *Vice-Président :* M. Joseph JOURDAIN (père), 22, avenue Jean-Jaurès, à *Charenton.*

CHAMPAGNE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. Albert MIALANE, dessinateur, Hôtel de la Renaissance, à *Champagne-sur-Seine.*

CORBEIL, ESSONNES (Seine-et-Oise). — *Président :* M. GeorgesXEMARD, 3, avenue Darblay, à *Corbeil.*

FONTAINEBLEAU. — *Président :* **M. TAVERNIER,** 38, rue Royale, à *Fontainebleau. Secrétaire et correspondance :* M. Emmanuel GUERIN, 36, rue Lagorsse, à *Fontainebleau.*

MONTGERON, BRUNOY (Seine-et-Oise). — *Président :* **M. BARDIN, 6, rue de la Justice, à *Montgeron.***

MELUN, CHAILLY-EN-BIÈRE, BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne). — *Président :* M. BEAUMERT, 8, rue Fontaine-la-Reine, à *Melun.*

MORET (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. Emile SUREAU, 14, rue des Fossés, à *Moret-sur-Loing.*

NEMOURS (Seine-et-Marne). — *Président :* **M. MAZIOU, 28, place de la République, à *Nemours.***

SAMOREAU (Seine-et-Marne). — *Correspondant :* M. DELAFON, Les Charmettes, par *Samoreau.*

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, BOISSY-SAINT-LÉGER, DRAVEIL (Seine-et-Oise). — *Président :* Le Docteur ROBINET, 1, avenue Maurice-Berteaux, à *Villeneuve-Saint-Georges.*

RIS-ORANGIS (Seine-et-Oise). — *Correspondant :* M. Gaston BEDU, 11, rue Nationale, à *Ris-Orangis.*

Le Rail

Organe hebdomadaire
d'Information, d'Éducation et de Défense ferroviaires

est lu par tous les cheminots

" Le Rail " offre aux annonceurs
une clientèle importante, fidèle et sûre

ABONNEMENT : 15 fr par an

DIRECTION et ADMINISTRATION : 10, rue du Havre, PARIS

SECRÉTAIRES RÉGIONAUX ET AGENTS DE LIAISON GÉNÉRAUX

Ces organismes ont été créés pour décharger les services centraux de la Ligue, apporter une aide à nos amis des provinces et créer une liaison plus étroite entre eux.

Les secrétaires régionaux remplissent également les fonctions d'inspecteurs et d'organisateurs de la vente du journal quotidien et de l'Action Française Agricole.

Les présidents de nos organisations, ainsi que les ligueurs, alliés, lecteurs et amis n'appartenant pas à un groupe constitué, sont instamment priés de se mettre en rapport avec eux et de se servir de leur entremise pour toutes les questions concernant la Ligue, la diffusion et l'inspection du journal quotidien et de l'hebdomadaire, la main-d'œuvre civique et, en général, pour tout ce qui concerne la propagande et le mouvement d'Action Française.

Ire ZONE

(RÉGION NORD)

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Aisne, Ardennes, Marne.

Secrétaire Régional :

M. MAURICE DUPONT, 7, rue Laurendeau, à AMIENS (Somme).

IIe ZONE

(RÉGION NORD-OUEST)

Mayenne, Calvados, Seine-Inférieure, Sarthe, Orne, Eure.

Sans Secrétaire Régional.

IIIe ZONE

(RÉGION OUEST)

Ire PARTIE : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

Secrétaire Régional :

Le Commandant ARIES, 4 *bis*, rue de Neptune, à BREST (Finistère).

2e PARTIE : Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire.

Secrétaire Régional :

M. ANDRÉ FEILDEL, 2, rue Frédéric-Cailloux, à NANTES.

IV° ZONE

(ALSACE)

Bas-Rhin, Haut-Rhin.

Agent de Liaison Général :

Capitaine PAU, 7, avenue d'Alsace, à STRASBOURG (Bas-Rhin).

(LORRAINE)

Moselle

Sans Agent de Liaison Général actuellement.

pour les Départements des Vosges, Meurthe-et-Moselle, Aube, Haute-Marne et le Territoire de Belfort.

Pas d'Agent de Liaison Général.

V° ZONE

(RÉGION DE LA LOIRE)

Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre, Eure-et-Loir, Yonne, Nièvre.

Sans Agent de Liaison général actuellement.

VI° ZONE

(RÉGION DU SUD-OUEST)

PARTIE NORD : Charente, Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée.

Secrétaire Régional :

M. Jean JAMAIN, 5, rue du Dr-Gaillard, à PARTHENAY (Deux-Sèvres)

PARTIE SUD : Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées

Secrétaire Régional :

M. PAUL COURCOURAL, 7, rue Ravez, à BORDEAUX (Gironde).

VII° ZONE

(RÉGION DU MASSIF CENTRAL)

Allier, Corrèze. Creuse, Cantal, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme.

Secrétaire Régional :

M. ELIE JACQUET, 114, rue Grange-Garat, à LIMOGES (Haute-Vienne).

VIII° ZONE

(RÉGION DE LYON)

Rhône, Ain, Haute-Savoie, Savoie, Saône-et-Loire, Loire, Haute-Loire, Ardèche, Isère, Arrondissement de Saint-Claude (Jura).

Secrétaire Régional :

M. LOUIS JASSERON, 26, pl. Bellecour, à LYON (Rhône).
Téléphone : Franklin 06-07

VIIIe ZONE - MIDI

Pour la Lozère, la Drôme, la Haute-Saône, le Jura (sauf Saint-Claude), le Doubs, la Côte-d'Or.

pas de secrétaire régional.

IXe ZONE

(RÉGION DE TOULOUSE)

Haute-Garonne, Aveyron, Ariège, Gers, Aude, Tarn-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Lot, Tarn.

Secrétaire Régional :

M. ALBAN CASTELBERT, 14, rue Saint-Sauveur, à TOULOUSE (Hte-Gar.).
(C. P. 53-17 Toulouse.)

Xe ZONE

(RÉGION DU MIDI - CÔTÉ OUEST)

Pour le département du Gard.

Pas de Secrétaire Régional.

Pour le département de l'Hérault.

Pas de Secrétaire Régional.

(RÉGION DU MIDI - CÔTÉ EST)

Alpes-Maritimes, Hautes et Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Drôme, Vaucluse, Corse.

Pas de Secrétaire Régional.

XIe ZONE - ALGERIE

Alger, Oran, Constantine.

Secrétaire Régional :

M. PAUL SICARD, 30, rue Dumanoir, à Oran.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

FÉDÉRATION PROVENÇALE DES SECTIONS D'ACTION FRANÇAISE.

Président :

Le Commandant DROMARD, 64, boul. Rabatau, à Marseille (B.-du-R.).

Vice-Président :

M. Albert GALLIZIA, rue de l'Arbre, MARSEILLE.

Secrétaire Général :

M. Pierre REYNAUD, A. F. 60, rue Grignan, à Marseille.

Secrétaire :

M. Henri LAVALADE, 5, rue Espérandieu, MARSEILLE.

Permanence : 60, rue Grignan, Marseille (ouverte tous les jours, sauf le dimanche), de 9 heures à 12 heures et de 14 h. 30 à 20 heures.

La Fédération Provençale comprend cinq fédérations départementales: Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

FÉDÉRATION LORRAINE.

Haute-Marne, Vosges, Meurthe-et-Moselle, Meuse.

Président :

M. Charles BERLET, 8, rue d'Alliance, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Délégué Général à la Propagande :

M. Charles BARTH, 2, avenue de la Gare, à Jarville (M.-et-M.)

Secrétaire Général :

M. Paul MENESTREY, 8, rue de la Monnaie, à Nancy.

FÉDÉRATION DES SECTIONS D'A. F. DE FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT.

Haute-Saône, Doubs, Jura et Territoire de Belfort.

Secrétaire :

Jules DE TREVILLERS, 2, rue Carnot, à Vesoul (Hte-Saône).

FÉDÉRATION DAUPHINOISE

Isère, Drôme, Hautes-Alpes

Président :

Docteur Henri ARBASSIER, 35, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Secrétaire :

M. Paul CHALARON, 18, rue Lesdiguières, à Grenoble

FÉDÉRATION BÉARN - BIGORRE.

Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.

Président :

M. Paul O' QUIN, 8, rue Saint-Jacques, à Pau.

ORGANISATIONS DÉPARTEMENTALES

AIN

Président départemental : M. Albert BAYLE, Avocat, 2, rue Lalande, à *Bourg*.

Secrétaire départemental : M. Lucien CHADUC, 3, rue Thomas-Riboud, à *Bourg*.

BOURG. — *Président :* M. Albert BAYLE, Avocat. *Permanence :* 10, rue du Docteur EBRARD, tous les soirs de 18 à 19 heures.

OYONNAX. — *Secrétaire :* M. L. NEYROUD, 85 *bis*, rue Voltaire, à *Oyonnax*. *Permanence :* 93, rue Anatole-France, mardi de 18 à 20 h.

LAGNIEU. — *Secrétaire :* M. Jean COGNET, place d'Armes, à *Lagnieu.*

DIVONNE-LES-BAINS. — *Correspondant :* M. Gaston BUFFART, à *Divonne-les-Bains.*

SECTION DE BRESSE ET DOMBES (CHATILLON-DE-CHALARONNE, NEUVILLE-LES-DAMES, THOISSEY, VONNAS). — *Président :* M. R. DE GEVIGNEY, Le Chapître, à *Neuville-les-Dames.*

AISNE

Président de la Fédération départementale : M. A. CORNU-LANGY, 5 avenue de Compiègne, à *Soissons.*

LAON. — *Président :* Le Commandant LE CAMUS. *Permanence :* 39, rue Chatelaine, à *Laon.*

CHATEAU-THIERRY. — *Président :* M. DE LIGNIERES, à *Fossoy*, par *Château-Thierry. Délégué à la propagande :* M. Fernand GRASSOT, à *Chierry*, par *Château-Thierry.*

SAINT-QUENTIN. — *Secrétaire :* M. Raymond BIARD, 81, rue Voltaire, à *Saint-Quentin.*

SOISSONS. — *Président :* M. A. CORNU-LANGY, à *Soissons. Permanence :* 24, Grande-Rue.

VERVINS. — *Président :* M. R. PREUX, Epicerie Centrale, à *Vervins.*

ALLIER

Président de la Fédération Départementale : M. le Comte DE CONNY, Château de Villars, par Villeneuve-sur-Allier (Allier).

Secrétaire départemental : M. Jean MOURAUD,, à *La Chaume.* par *Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).*

MOULINS. — *Président :* Le Docteur FOURNY, 33, rue Ledru-Rollin, à *Moulins. Permanence :* Place de la Bibliothèque, à *Moulins.*

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — *Président :* M. Jean MOURAUD, à *La Chaume*, par *Saint-Pourçain-sur-Sioule.*

VICHY. — *Président :* M. René DOUTRE, 19, rue de Paris. *Permanence:* près de l'Eglise Saint-Louis. à *Vichy.*

LA PALISSE. — *Président :* M. Joseph BERTUCAT, à *La Palisse.*

MONTLUÇON. — *Président :* M. Louis DUPUY, pharmacien à *Montluçon.*

BASSES-ALPES

(HAUTE-PROVENCE).

Président de la Fédération Départementale de Haute-Provence : Comte Jean DE SAPORTA, Château du Rousset, p. *Gréoux* (B.-Alpes).

CENTRE DE PROPAGANDE DE MANOSQUE. — *Président :* M. AUBERT, pharmacien, Grand'Rue.

CENTRE DE PROPAGANDE DE SISTERON. — *Président:* M. Alphonse DE TAILLAS Château de la *Cazette*, par *Sisteron.*

LES MÉES. — *Correspondant :* M. Auguste FOURNEL, à *La Coste*, par *Les Mées.*

MONTFURON. — *Correspondant :* M. BAGNIS (Joseph).

SIMIANE. — *Correspondant :* Le Docteur ESTELLE.

GRÉOUX. — Comte Jean DE SAPORTA, Château de *Rousset*, p. *Gréoux*.
BANON. — *Correspondant :* Docteur DIVOL.
LE REVEST-DU-BION. — *Correspondant :* Jean BARRUOL.
NOYERS-SUR-JABRON. — *Correspondant :* M. Marcel EYSSERIC, à *La Grande-Bastide*, par *Noyers-sur-Jabron*.
LES SALLES (Var). — *Correspondant :* M. Rodolphe ROUX (localité rattachée à la Fédération de Haute-Provence).

ALPES-MARITIMES

Président de la Fédération départementale : M. Charles SEGARD, 5, rue Rossini, à *Nice*.

NICE. — *Président :* M. Charles SEGARD. *Permanence :* 60, rue Gioffredo. Ouverte de 18 heures à 20 heures.
CANNES. — *Président :* M. DESCOURNUT, Villa « Les Anémones », *Le Canet*, près *Cannes*. *Permanence :* Tous les jeudis, de 17 heures à 19 heures à la Taverne Royale (entrée par le nº 10 de la rue Buttura), sauf pendant la période du 1er juillet au 1er octobre.
ANTIBES, JUAN-LES-PINS — *Président :* M. Michel GAUTHIER, Chalet Pampille, *La Bastide-du-Roy*, par *Antibes*.
BEAUSOLEIL. — *Président :* M. Alphonse GRANIER, 15, bouevard de la République, à *Beausoleil*.
MENTON. — *Correspondant :* M. Daniel LONG, chez M. PASTOR, quincaillier, 9, rue de la République, à *Menton*.
GRASSE : *Correspondant provisoire :* M. DESCOURNUT, Villa « Les Anémones », *Le Canet*, près *Cannes*.

ARDECHE

Secrétaire général du Comité Départemental : M. MARC VINCENT, *Les Rochers*, par *Davezieux* (Ardèche).

FÉDÉRATION DU HAUT-VIVARAIS.

ANNONAY. — *Président :* M. Augustin DE MONTGOLFIER, à *Saint-Marcel-les-Annonay*.
TOURNON. — *Président :* M. Jean BOZZINI, à *Tournon*.
LAMASTRE. — *Président :* M. le Comte de FRAIX DE FIGON, à *Urbillac*. par *Lamastre*.

FÉDÉRATION DU CENTRE.

LA VOULTE-LE-POUZIN. — *Président :* M. Jean CRUMIERE, *Le Pouzin*.
LE TEIL. — *Président :* M. Gabriel CHARRE, *Le Teil*.
BOURG-SAINT-ANDÉOL. — *Président :* M. Arthur FAVIER, à *Bourg-Saint-Andéol*.
SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. — *Président :* M. Louis TEYSSIER, à *Saint-Marcel-d'Ardèche*.
VILLENEUVE-DE-BERG. — *Président :* M. Xavier DUMAS, à *Villeneuve-de-Berg*.
ST-MAURICE-D'IBIE. — *Président :* M. ARSAC, à *St-Maurice-d'Ibie*.

FÉDÉRATION DU BAS-VIVARAIS.

Président : M. Albert MALET, Château de la Tour, p. *Les Vans*.
AUBENAS. — *Président :* M. Georges VERNY, à *Pont-d'Aubenas*.
LAGORCE. — *Président :* M. Georges SERMEAS, à *Lagorce*.
LARGENTIÈRE. — *Président :* M. Louis DEROCLES, agent d'assurances, à *Largentière*.
PRUNET. — *Président :* M. B. FARGIER, à *Prunet*, par *Rocher*.
LABEAUME et RUOMS. — *Président :* M. Félix THOULOUZE, *Labeaume*. par *Ruoms*.
LES VANS. — *Président :* M. Ernest PORTAL, *Les Vans*.
GRAVIÈRES. — *Président :* M. Léon DAYRE, à *Gravières*.

ARDENNES

Président départemental : **M. Ernest DRUY, 15 *ter*, boulevard Fabert, à *Sedan*.**

MÉZIÈRES-CHARLEVILLE. — *Secrétaire :* **M. Léon DERVIN, 15, rue Irénée-Carrée, à *Charleville*.**

SEDAN. — *Président :* M. Ernest DRUY, 15 *ter*, bd Fabert, à *Sedan*.

RETHEL. — *Président :* M. HEITZ, pharmacien, rue Thiers, à *Rethel*.

TOURTERON. — *Correspondant :* M. A. CHOQUET, à *Tourteron*.

ARIEGE

PAMIERS. — *Président :* M. Bernard DE SEYNES-LARLENQUE, à *Saverdun*. *Correspondance :* M. Bernard SILVESTRE, 14, rue d'Enrouge, à *Pamiers*.

SAINT-GIRONS. — *Président :* M. Henry DE LINGUA DE SAINT-BLANQUAT, Château de Marveille par *Bordes-sur-Arize*. *Correspondance:* M. Louis MARSAN, rue Villefranche, à *Saint-Girons*. *Permanence:* Maison ARIEU, rue Pujol.

FOIX. — *Correspondant :* M. Félix PRUNIER-RENARD, 5, rue Pyrène, à *Foix*.

MIREPOIX. — *Président :* M. Joseph BOYER, Cours Saint-Antoine, à *Mirepoix*.

MAZÈRES. — *Correspondant :* M. Henri MOUCHARD, à *Mazères*.

AUCAZEIN. — *Correspondant :* le Baron Paul DE SOLAN-BETMALE, au Château, *Aucazein*.

LA BASTIDE-DE-SÉROU. — *Correspondant :* M. Roger D'*AMBOIX DE LARBONT*, *Le Val-Larbont*, près *La Bastide-de-Sérou*.

MOULIS. — *Correspondant :* M. Marcel GAUTHIER D'AUNOUS, Château de Las Tronques, par *Moulis*.

AUBE

TROYES. — *Président :* **M. Pierre MILLERET, 36, rue des Terrasses, à *Troyes*.**

BAR-SUR-AUBE. — *Président :* **M. Bernard TASSIN, 1, rue Chenat, à *Bar-sur-Aube*.**

NOGENT-SUR-SEINE. — *Président :* **Le Docteur MAUVILLE, à *Nogent-sur-Seine*.**

LUSIGNY. — *Président :* Le Docteur LOUVET, à Lusigny.

AUDE

Président de la Fédération départementale : **M. le Comte Christian DE LORGERIL. Château de Pennautier, à *Pennautier* (Aude).**

CARCASSONNE. — *Président :* Dr CAZALS. *Correspondance :* M. Roger DETOURS, 29, route de Montréal. Permanence : 17, rue de la Préfecture, à *Carcassonne*.

NARBONNE. — *Secrétaire :* M. Fernand MAITRET. *Permanence :* 12, rue Lapeyrade, à *Narbonne*.

LIMOUX. — *Président :* M. Antonin AZAIS, place au Bois, à *Limoux*.

LEZIGNAN. — *Président :* Gabriel JOULIA, 52, Cours de la République. à *Lezignan*.

COURSAN. — *Président :* **M. Léon ESCANDE-JALABERT, 4, rue Hoche, à *Coursan*.**

CASTELNAUDARY. — *Président :* **M. Henry BRUNET, 63, rue du Port, à *Castelnaudary*.**

AZILLE. — *Président :* M. Jean LATOUR, propriétaire, à *Azille*.

SALLÈLES-D'AUDE. — *Président :* M. Germain LAVAL, à *Sallèles-d'Aude*, par *Ginestas.*
CONQUES-SUR-ORBIEL. — *Président :* M. Adolphe FRAISSE, *Conques-sur-Orbiel.*
MONTRÉAL-D'AUDE. — *Président :* M. Henri DE CALMES, à *Montréal-d'Aude.*
AIGUES-VIVES. — *Correspondant :* M. Irénée MAYNADIE, à *Aigues-Vives*, par *Peyriac-Minervois.*
BOUTENAC. — *Correspondant :* M. Henri FABRE, à *Gasparrets-* par *Boutenac.*
BRAM. — *Correspondant :* M. Charles THIBAUD, domaine de *Sauzens*, par *Bram.*
CASTELNAU-D'AUDE. — *Correspondant :* M. Fernand BOUTET, à *Castelnau-d'Aude*, par *Lezignan.*
CANET-D'AUDE. — *Correspondant :* M. François Miquel, à *Canet-d'Aude.*
CUXAC-D'AUDE. — *Correspondant :* M. Jules DELAUDE, *Les Glycines*, pr. *Cuxac-d'Aude.*
BARBAIRA. — *Correspondant :* M. Jacques FABRE, à *Barbaira*, par *Capendu.*
BIZANET. — *Correspondant :* M. Mathieu CASTEL, à *Bizanet.*
SAINT-HILAIRE. — *Correspondant :* M. Marius JEAN, à *Saint-Hilaire.*
NEVIAN. — *Correspondant :* M. Paul SURBEZY, à *Nevian.*
FERRALS-DES-CORBIÈRES. — *Correspondant :* M. Charles LIGNERES, à *Ferrals-des-Corbières.*
SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUELONQUE. — M. Henry MARTY, à *Saint-André-de-Roquelonque.*
PEXIORA. — *Correspondant :* M. Raymond TERRIER, à *Pexiora.*
LAURABUC. — *Correspondant :* M. Antoine BOUSQUET, industriel, à *Laurabuc*, par *Pexiora.*
FENDEILLE. — *Correspondant :* M. Jacques DEMANTE, Château du Canast, par *Fendeille.*
SAINT-NAZAIRE. — *Correspondant :* M. Louis FOURNIER, à *St-Nazaire.*
GINESTAS. — *Correspondant :* M. Augustin BEZIAT, à *Ginestas.*
TRÈBES. — *Correspondant :* Comte René DE GARNIER DES GARETS, à *Trèbes.*
LAPALME. — *Correspondant :* M. J.-L. PELISSIER, à *Lapalme.*
ESPERAZA. — *Correspondant :* M. Marcel SENTY, rue de la République, à *Esperaza.*
VAL-DE-DAGNE. — *Correspondant :* M. Joseph PECH, à *Val-de-Dagne.*
SAINT-PAPOUL. — *Correspondant :* M. Jean-Baptiste GUIPAUD, sandalier, à *Saint-Papoul.*
VILLEDAIGNE. — *Correspondant :* M. Paul JOULIA, à *Villedaigne.*
PENNAUTIER. — *Correspondant :* M. Laurent BERTROU, à *Pennautier.*
OLONZAC (Hérault). — *Correspondant :* M. GÉRARD DE VEYE, à *Olonzac* (Hérault).

AVEYRON

Président de la Fédération du Rouergue : M. Pierre MARTIN, 29, boulevard de la République, à *Millau.*
MILLAU. — *Président :* M. Pierre MARTIN. *Permanence :* 2, place des Mandarous, à *Millau.*
RODEZ. — *Président :* M. Roger MANIÈRE, à *Rodez. Permanence :* 15, avenue Victor-Hugo, à *Rodez.*
SAINT-AFFRIQUE. — *Président :* M. Joseph BERNARD. *Permanence :* rue de l'Instruction, à *Saint-Affrique.*
RECOULES-PRÉVINQUIÈRES. — *Correspondant :* M. Henry BÉDEL, Château de Buzareingues, par *Recoules.*

SAINT-GENIEZ-D'OLT. — *Correspondant :* M. Laurent PETIT, à *Saint-Géniez-d'Olt.*

FONDAMENTE. — *Correspondant :* M. Joseph HERMILIS, à *Mezerens*, par *Fondamente.*

DECAZEVILLE. — *Correspondant :* M. Augustin LATAPIE, 7, place Wilson à *Decazeville.*

SAINT-S RNIN. — *Correspondant :* M. Joseph CONSTANT, à *Farret*, par *Saint-Sernin.*

SAINT-VICTOR. — *Correspondant :* M. Camille GASTAL, au Palieyras, *Costes-Gozou*, par *Saint-Victor.*

TERRITOIRE DE BELFORT

BELFORT. — *Secrétaire-trésorier :* M. Marcel STRIBLEN, 76, Grande-Rue, à *Bavilliers*, par *Belfort.*

BEAUCOURT-AUDINCOURT. — *Président :* M. Louis FISCHESSER, 16, rue de Saint-Dizier, à *Beaucourt. Secrétaire :* M. René STRUB, 23, Cité Chatelot, à *Beaucourt.*

BOUCHES-DU-RHONE

Président de la Fédération Départementale: Commandant DROMARD. 64, boulevard Rabatau, *Marseille.*

Secrétaire Départemental : M. C. DUNEAU, 43, rue des Minimes. à *Marseille.*

SECTION DE MARSEILLE. — *Président :* Commandant DROMARD. *Permanence :* 60, rue Grignan, à *Marseille.*

SECTION D'AIX. — *Président :* M. ALLARD THEUS. *Permanance :* 10, rue Mazarine, à *Aix.*

SECTION D'ARLES. — *Président :* M. DOUTRELEAU, avocat. *Permanence:* 10, rue Giraud, à *Arles.*

MARTIGUES. — Centre de propagande. — *Président :* M. SALOMON, négociant, chemin de Port-de-Bouc, à *Martigues.*

ROQUEVAIRE. — Centre de propagande. — *Président :* M. MARIN-VERAN, campagne Arène, par *Roquevaire.*

CHARLEVAL. — Centre de propagande. — *Président :* M. Jules JACQUEMUS, à *Charleval.*

MOURIÈS. — *Correspondant :* M. Joseph REYNAUD, coiffeur, à *Mouriès.*

MAUSSANE. — *Correspondant :* M. Adrien MOUCADEL, propriétaire, à *Maussane.*

LAMBESC. — *Correspondant :* M. Louis WARTEL, à *Lambesc.*

MALLEMORT. — *Correspondant :* M. Henri REBOUL, à *Mallemort.*

SAINT-CANNAT. — *Correspondant :* Mlle VARENNE, à *Saint-Cannat*

SAINT-ZACHARIE (Var). — *Correspondant :* M. Louis JURAMY, à *Saint-Zacharie* (localité rattachée à la Fédération des Bouches-du-Rh.).

Les localités suivantes, groupées sous la présidence de M. Régis d'OLEON, Château d'Oléon, à *Rognonas*, forment la Fédération de la

Vendée Provençale

SECTION DE BARBENTANE. — *Président :* M. Jean-B. RAOULX, à *Barbentane. Permanence :* Café du Midi.

SECTION DE BOULBON. — *Président :* M. Gustave BURAVAN ,à *Boulbon.*

SECTION DE CHATEAURENARD. — *Président :* M. Jacques DE BRION, à *Chateaurenard.*

SECTION DE GRAVESON. — *Président :* M. André MILLET, Mas Jullian, route de Maillane, pr. *Graveson.*

SECTION DE MAILLANE. — *Président :* M. Hippolyte BAYOL, propriétaire, à *Maillane.*

SECTION DE MOLLÈGES. — *Président :* M. CLAVEL, ancien secrétaire de Mairie, à *Mollèges.*
SECTION D'ORGON. — *Président :* M. Louis REYNE, Conseiller Municipal, *Orgon.*
SECTION DE ROGNONAS. — *Président :* M. REGIS D'OLEON, Château d'Oléon, pr. *Rognonas.*
SECTION DE SAINT-REMY. — *Président :* le Marquis de LAGOY, Château de Lagoy, pr. *Saint-Remy-de-Provence.*
EYRARGUES. — *Correspondant :* M. MOUNOND, notaire, à *Eyrargues.*
NOVES. — *Correspondant :* M. Louis ALLAZARD, à *Noves*
EYGALIÈRES. — *Correspondant :* M. Henri DELORME, à *Eygalières.*
CABANNES. — *Correspondant :* M. Marius BENOIT, à *Cabannes.*

CALVADOS

Président de la Fédération départementale : le Comte R. DE MAISTRE, à *Saint-Martin*, par *Livarot.*

Secrétaire de la Fédération : Comte Henri D'AIGNEAUX,

à *St-Pierre-des-Ifs*, par *Lisieux.*

Secrétaire-adjoint et *Trésorier :* M. R. JAMES, 38, rue Hamelin.
à *Pont-l'Evêque.*

CAEN. — *Président :* M. DE CORNIERE, 12, rue Pasteur, à *Caen. Permanence :* 14, rue Hamon, à *Caen. Secrétaire :* M. Pierre ADELINE, 15, rue Vauquelin. *Trésorier :* M. MONCUIT, 7, rue Guilbert. *Chef de propagande :* M. Maurice PORTIER, 32, rue Saint-Martin, à *Caen.*
LISIEUX. — *Président :* M SINNIGER, 17, boulevard Duchesnes-Fournet, à *Lisieux. Secrétaire :* M. LE PILEUR DE LA CONDRE, 6, rue Caumant, à *Lisieux.*
PONT-L'EVÊQUE. — *Président :* M. JAMES, 38, rue Hamelin, à *Pont-l'Evêque.*
HONFLEUR. — *Correspondant :* M. Paul BODENAN, 61, rue Bucaille, à *Honfleur.*
CAMBREMER. — *Correspondant :* M. Léon CHOLET, à *Montreuil-en-Auge*, par *Cambremer.*
BAYEUX. — *Président :* Commandant PORTALIS, 12, rue Royale, à *Bayeux.*
FALAISE. — *Président :* M. AIMAR DES HAMEAUX, propriétaire agriculteur Carabillon, à *Cordey*, par *Falaise. Secrétaire :* M. Robert JULIEN, Epicier-Grainetier, à *Falaise.*
CONDÉ-SUR-NOIREAU. — *Correspondant :* le Docteur LEMIERRE, rue du Vieux-Château, à *Condé-sur-Noireau.*
LIVAROT-VIMOUTIERS-ORBEC. — *Président :* le Docteur Jean BOULARD, à *Vimoutiers. Secrétaire :* M. PAUL, 8, place Pasteur, à *Livarot.*
CANTON D'ORBEC. — Rattaché au Centre de Livarot-Vimoutiers). *Correspondant :* M. LEVEQUE, au Val Rattier au Mouthiers-Hubert, pr. *N.-D. de Courson.*

CANTAL

Secrétaire départemental : Le Comte Raoul DE VARAX,
Château de Sedaiges, par *Marmanhac.*

AURILLAC. — *Président :* Le Comte DE VARAX, château de Sedaiges, par *Marmanhac.*

CHARENTE

ANGOULÊME. — *Permanence :* 20, rue de Beaulieu.
COGNAC. — *Président :* M. Ferdinand DE ROFFIGNAC, Château Chesnel, par *Cherves-de-Cognac. Permanence:* 8, r. Magdeleine, *Cognac.*
RUFFEC. — *Président :* M. Gabriel CORNUT, à *Villefagnan.*
MANSLES. — *Président :* Docteur BARRAUD DE LAGERIE, *à Aunac.*
TARSAC. — *Correspondant :* M. A. MIGNOT, à *Tarsac*, pr. *St-Saturnin.*
ROUILLAC. — *Correspondant :* M. Henri YVON, à *Rouillac.*

CHARENTE-INFERIEURE

Secrétaire départemental : M. Daniel LAFFITTE, Villa Saint-Louis, boulevard Guillet-Maillet, à *Saintes.*

LA ROCHELLE. — *Président :* Le Docteur Paul CHABANEIX, à *La Rochelle. Permanence :* 35, rue du Temple.
L'EGUILLE. — *Président :* M. A. HERMANT, à *l'Eguille.*
ROCHEFORT-SUR-MER, TONNAY-CHARENTE. — *Président :* Dr DEMARQUE, 30, rue de la République, à *Rochefort-sur-Mer.*
ROYAN. — *Président :* Capitaine BRUNEAU, à *Royan. Permanence :* 31, rue Saint-Pierre.
SAINTES. — *Président :* M. Jacques DE SILVESTRE. *Permanence :* 3, quai de l'Yser.
SAUJON. — *Correspondant :* M. Pierre D'AVIAU DE TERNAY, Château de Chaillonnay, à *Saujon.*

La Production Française

Directeur : Firmin BACCONNIER

Organe hebdomadaire
de
L'UNION des CORPORATIONS FRANÇAISES

Abonnement : 20 fr. par an

DIRECTION et ADMINISTRATION : 10, rue du Havre, PARIS

MEURSAC. — *Correspondant :* M. Xavier MORICE, *Les Epeaux-de-Meursac*, par *Meursac.*
BALLANS. — *Correspondant :* M. Maurice DANIAUD, à *Ballans.*
MONTLIEU. — *Correspondant :* M. Joseph DUMAS, pharmacien, à *Montlieu.*
BRIE-SOUS-MORTAGNE. — *Correspondant :* M. Joseph VERGER. *Brie-sous-Mortagne.*
MORTAGNE-SUR-GIRONDE. — *Correspondant :* Le Commandant FETE, à *Mortagne-sur-Gironde* (en liaison avec la section de *Saintes*).

CHER

ARRONDISSEMENT DE BOURGES. — *Président:* M. le Vicomte H. DE LUPPE, à *Belair*, par *Levet.*
BOURGES. — *Président :* Le Vicomte Hubert DE LUPPE. *Permanence :* 4, rue des Armuriers, à *Bourges.*
VIERZON. — Comte M. D. LESSEPS, à la *Chesnaie*, par *Vatan* (Indre). *Permanence :* chez Mme LADOUCE, rue Alphonse-Hache.
GROUPES DES SAULDRES. — *Président :* Comte J. D'ASSAY, à *Presly.*
GROUPE DU SANCERROIS. — *Président :* M. G. FRELAT, rue de la Paix, à *Sancerre.*
ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND. — *Président :* M. Albert LUYLIER, à *Culan. Secrétaire-Trésorier :* M. E. BRODY DE LAMOTTE, à *St-Amand-Montrond* (écrire de préférence à M. BRODY DE LAMOTTE).
GROUPES DU NORD. — *Président :* M. MONTIGNY, à *la Saulzay*, par *Saint-Amand.*
GROUPES DU SUD. — *Président :* le Vicomte A. DE LOUBENS DE VERDALLE, à *La Courcelle*, par *Prévéranges.*
GROUPES DE L'EST. — *Président :* M. E. RAYNAUD, rue des Ponts, à *Sançoins.*

CORREZE

TULLE. — *Secrétaire :* M. André JOUBERT, côte de Carmel, à Tulle.
BRIVE. — *Président du centre de propagande :* le Vicomte DE TISSEUIL, château de Lissac, par *Larche.*
USSEL. — *Président du Centre de propagande :* M. Henri MONDRAL, avoué, à *Ussel.*
UZERCHE. — *Correspondant :* M. Jean LAGRANDANNE, *Le Pontier*, à *Uzerche.*

CORSE

CORSE. — *Président :* Le Docteur J. DA PASSANO, 25, Cours Napoléon, à *Ajaccio.*

COTE-D'OR

DIJON. — *Président :* M. Charles ARBASSIER. *Permanence :* 26, rue Chabot-Charny, *Dijon.*
BEAUNE. — *Président :* M. A. CHOPPIN, à *La Creusotte*, par *Beaune.*
NUITS-SAINT-GEORGES. — *Président :* M. Paul GARDEY, à *La Serrée*, par *Nuits-Saint-Georges.*

COTES-DU-NORD

Président de la Fédération départementale : Le Comte DE COUESSIN, Château de la Coste, à *Saint-Julien* (C.-du-N.).

SAINT-BRIEUC. — *Président :* Le Comte DE COUESSIN. *Permanence :* 9, rue Vicairie, à *Saint-Brieuc.*

DINAN. — *Président :* Capitaine DE BLIGNIERES, à la *Cocquenaye*, par *Pleudihen.*

LANNION. — *Correspondant :* Le Docteur DE SAGAZAN, rue Jeanne-d'Arc, à *Lannion.*

GUINGAMP. — *Correspondant :* M. J.-H. DE SAINT-MAUR, à *La Chesnaie, Guingamp.*

CREUSE

GUÉRET. — *Président :* Le Docteur Alexis DUFOUR, 21, faubourg de Toulouse, à *Guéret.*

AUBUSSON. — *Correspondant :* M. J. POUDELET, Villa Saint-Jean, à *Aubusson.*

BOUSSAC. — *Correspondant :* M. Pierre SIMOULIN, Assurances, à *Boussac.*

DORDOGNE

Président de la Fédération des Sections d'Action Française du Périgord : Le Comte DE CHOISEUL-PRASLIN, Château de *Septfonds* . par *Périgueux.*

PÉRIGUEUX. — *Président :* le Comte DE CHOISEUL-PRASLIN. *Permanence :* 25, place Francheville, à *Périgueux. Secrétaire :* M. TAILLANDIER, 8, rue des Mobiles, à *Périgueux.*

BELVÈS. — *Président :* Le Comte G. DE COMMARQUE, Château de la Bourlie, à *Urval*, par *Le Buisson*

NONTRON. — M. LANNELUC-SANSON, *Journalières*, par *Javerlhac.*

SARLAT. — *Président :* M. DE LA TOUR DU ROCH, au *Roch*, p. *Sarlat. Secrétaire :* M. G. MARTIN, pharmacien, à *Sarlat.*

RIBÉRAC. — *Président :* M. GUINARD, La *Meyfrenie*, par *Verteillac.*

THIVIERS. — *Président :* M. SAINT-LO, pharmacien, rue Lamy, à *Thiviers.*

MUSSIDAN. — *Président :* M. Henri DE GARDONNE, Château de La Pouzie, par *Villamblard.*

Secrétaire : M. DE SAINT-ALBIN, à *St-Laurent-des-Hommes.*

DOUBS

BESANÇON. — *Président :* M. Georges BERNARD, 27, Chemin de Trey, à *Besançon-Saint-Claude. Permanence :* 117, Grande-Rue, à *Besançon* (ouverte tous les mercredis de 18 à 19 h. 30).

DROME

VALENCE. — (*Actuellement sans comité officiel*). *Permanence :* Café de France, le vendredi de 20 h. 30 à 22 heures.

ROMANS. — *Président :* Me JASSOUX, avocat, 44, avenue de la Gare, *Romans.*

MONTÉLIMAR. — (*Actuellement sans comité officiel*). *Permanence :* Café des Négociants, place d'Aygu, le mercredi soir.
NYONS. — *Président :* M. Urbain RIVAYROL « La Maladrerie », à *Nyons*.
TAIN. — *Président :* M. Régis SAUVAJON, propriétaire, à *Gervans*.
NYONS. — *Président :* M. RIVAYROL, « La Maladrerie », à *Nyons*.
LES BARONNIES. — *Correspondant :* M. André GIRARD, coiffeur, à *Buis-les-Baronnies*.

EURE

Président de la Fédération départementale : Le Marquis de CHAMBRAY à *Chambray*, par *Damville*.

Vice-Président : Le Baron D'ESNEVAL.

Secrétaire Général : Le Commandant DUBOIS.

Trésorier : Baron DU POUGET.
Chef de la Propagande : Comte DE BONARDI.

Permanence : 2 *bis*, rue du Président-Huet, à Evreux.

EVREUX. — *Président :* Le Marquis DE CHAMBRAY. *Permanence :* 2, rue du Président-Huet.
LOUVIERS. — *Président :* Le Baron d'ESNEVAL, Château d'Acquigny, à *Acquigny*.
LES ANDELYS. — *Président :* Pierre LIZOT, à *Cléry-les-Andelys* (Eure). *Permanence :* au domicile du Président.
BERNAY. — *Président :* Baron DE VIGAN, Château de Cernières, par *Montreuil-l'Argilé* (Eure). *Permanence :* Hôtel du Cheval Blanc, 10, rue d'Alençon, à *Bernay*.
PONT-AUDEMER. — *Président intérimaire :* M. FEREY DU COUDRAY, à *La Thillaye, Saint-Christophe-sur-Condé*. *Permanence :* Hôtel du Palais, rue Stanislas-Delaqualze, à *Pont-Audemer*.
VERNON. — Docteur GILLET, à *Vernon*. *Permanence :* chez le Président, rue de la Station.
CENTRE DE PROPAGANDE DE VERNEUIL-SUR-AVRE. — *Président :* Comte A. DE LUART, *Le Tertre*, pr. *Bourth*.
CENTRE DE PROPAGANDE DE PACY-SUR-EURE. — *Président :* M. René JONCHERAY, rue du Faubourg, à *Pacy-sur-Eure*.
CENTRE DE PROPAGANDE LE NEUBOURG. — *Président :* M. Roland PREVOST, *Rouge Perriers*, par *Le Neubourg*.
NONANCOURT. — *Correspondants :* M. HOUEL, à *Breux*, par *Villières-sur-Avre*. M. OGHE, directeur d'imprimerie au *Mesnil-sur-L'Estrée*.
SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE. — *Correspondant :* M. LECADIEU, 36, rue Grande, à *Saint-André-de-l'Eure*.
GISORS. — *Correspondant :* M. Charles HALNAY DU FRETAY, à *Chaumont-en-Vexin* (Oise).
ETREPAGNY. — *Correspondant :* M. B. HARMANT, à *Puchay*, pr. *Les Andelys*.
FLEURY-SUR-ANDELLE. — *Correspondant :* M. Paul DELAGARDE, à *Nuids*, par *Saint-Pierre-de-Vauvray*.
BRIONNE. — *Correspondant :* Lieutenant-Colonel DE VAUGIRARD, à *Saint-Victor*, par *Brionne*.
THIBERVILLE. — *Correspondant :* M. QUERUEL, à *Giverville*.
SAINT-GEORGES-DU-VIÈVRE. — *Correspondant :* M. F. DU COULRAY.

EURE-ET-LOIR

Président de la Fédération départementale : M. **Jean LEFEVRE-PONTALIS**, 43, rue Pergolèse, *Paris* (16e).

CHARTRES. — *Président :* Le Commandant PRIEUR. *Permanence :* 13, place Saint-Jean.

DREUX. — *Président :* Docteur JOUSSELIN, 28, boulevard Terrier, a *Dreux*.

FINISTERE

Secrétaire Départemental : M. Alfred PINCHON, à Teir Hervic, à *Penzès-Taulé*.

QUIMPER. — *Président :* M. Y. DE CAMBOURG. *Permanence :* 21, rue Laënnec, à *Quimper*.

BREST. — *Président :* Le Commandant PERROT, à *Brest*. *Permanence :* 10, rue Colbert.

MORLAIX. — *Président :* M. Alfred PINCHON. Permanence : 9, quai de Tréguier, à *Morlaix*.

CONCARNEAU. — *Président :* M. A. GUILLEMOT, 8, place de la Mairie. à *Concarneau*.

CHATEAULIN. — *Correspondant :* M. Jean KERDRAON, 6, place du Marché, à *Chateaulin*.

SAINT-POL-DE-LÉON. — *Correspondant :* Le Vicomte DU HALGOET, 20, rue des Vieilles-Ursulines, à *Saint-Pol-de-Léon*.

GARD

Composition de la Fédération des Sections d'Action Française du Gard:

Président : M. Louis SENTUPERY.

Secrétaire-Trésorier : M. Charles MALMENAYDE.

PERMANENCE. — 6, rue de la Maison-Carrée, à *Nîmes*.

Division en 10 *Secteurs :*

SECTEUR 1. — *Délégué :* M. Hervé TRONC, négociant, à *Générac*.

SECTEUR 2. — *Délégué :* M. André VICTORIN, à *Beaucaire*.

SECTEUR 3. — *Délégué :* M. Edouard MARTIN, propriétaire du château de *Saint-Chaptes*.

SECTEUR 4. — *Délégué :* M. Fernand JEAN, propriétaire à *Aubais*.

SECTEUR 5. — *Délégué :* M. Marcel BOURRET, à *Roquemaure*.

SECTEUR 6. — *Délégué :* M. Jacquet BLACHERE, propriétaire à *Sernhac*.

SECTEURS 7 ET 8. — *Délégué :* M. Edmond JOURDAN, propriétaire à *Chusclan*.

SECTEUR 9. — *Délégué :* M. Jean LAUNE, 20, rue Jules-Cazot, à *Alès*; — *Sous-Délégués :* M. Marcel FAGET, ancien notaire, à *Saint-Ambroix* et M. Louis PAGES, à *Bessèges*.

SECTEUR 10. — *Délégué :* M. Joseph REYNAUD, pharmacien, 20, rue Sous-le-Quai, *Le Vigan*.

NIMES. — *Président :* le comte Henri de REGIS, 14, rue du Chapitre, à *Nîmes* (secteur de Nîmes).

AIGUES-MORTES. — *Président :* M. Félix MARTIN, 7, boulevard Diderot. à *Aigues-Mortes*.

AIMARGUES. — *Président :* M. Joseph CALAZEL, boulevard du Midi, à *Aimargues*.

BEAUVOISIN. — M. Francis AUZIERES, à *Beauvoisin.*
BERNIS. — *Président :* M. Désiré LEOTARD, à *Bernis;* — *Secrétaire :* M. Paul MAZEL, à *Bernis.*
LE CAILAR. — M. Charles ARNAUD, *Le Cailar.*
MILHAUD. — M. René FOULQUIER, route Nationale, à *Milhaud.*
SAINT-GILLE-DU-GARD. — *Président :* M. G. NERMEL, place de la Tête-de-Bœuf, à *Saint-Gilles-du-Gard.*
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE. — M. Jean Puech, à *Saint-Laurent-d'Aigouze.* (Rattachés au Secteur de Générac. *Délégué :* M. Hervé TRONC, négociant à *Générac*).
BEAUCAIRE. — *Président :* M. Abel-Henri BRESSON, quai du Canal, à *Beaucaire* et M. Raymond ROUSSEAU (même adresse).
JONQUIÈRES-SAINT-VINCENT. — M. Julien SUPPLIEN, à *Jonquières-Saint-Vincent.*
MANDUEL.. — M. Maxime TRONC, à *Manduel.*
R DESSAN. — *Président : M. Germain* VEDEL, à *Redessan.*
VALLABRÈGUES. — *Président :* M. Baptistin LACROIX, dit Dubois, rue Nationale, à *Vallabrègues.* (Rattachés au Secteur de *Beaucaire. Délégué :* M. André VICTORIN, rue Legendre, à *Beaucaire*).
LA CALMETTE. — M. Louis BECHARD, à *La Calmette,* par *St-Chaptes.* (Rattaché au Secteur de *Saint-Chaptes. Délégué :* M. Edouard MARTIN, château de Saint-Chaptes).
CALVISSON. — M. Louis TESSE, à *Calvisson.*
CAVEIRAC. — M. Louis GALDY, à *Caveirac.*
LANGLADE. — M. Joannin TRINTIGNAN, à *Langlade.*
MONTMIRAT. — *Président :* M. Henri VIEL, à Montmirat, par *Vicq-le-Fesq.*
AUBAIS. — *Président :* M. Albert JEAN, à *Aubais.*
MONTPEZAT. — M. Louis ROBERT, à Montpezat, par *Saint-Mamert-du-Gard.*
SOMMIÈRES. — *Président :* M. Emile JEAN, rue Neuve, à *Sommières.*
SOUVIGNARGUES. — M. Albin VERNAZOBRES, à *Souvignargues,* par *Sommières.* (Tous rattachés au Secteur d'Aubais. *Délégué :* M. Fernand JEAN, propriétaire à Aubais).
PUJAUT. — M. Alfred BONZON, à *Pujaut.* (Rattaché au Secteur de Roquemaure. *Délégué :* M. Marcel BOURRET, à *Roquemaure*).
REMOULINS. — M. Ange AUBERY, à *Remoulins.*
SERNHAC. — *Correspondant :* M. Gabriel PON, à *Sernhac.*
SAINT-LAURENT-LA-VERNÈDE. — M. Henri LAVERGNE, à *Saint-Laurent-la-Vernède.*
SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE. — M. Louis ROMAN, voiturier, à *Saint-Quentin-la-Poterie.* (Rattachés au Secteur de *Vallabrix. Délégué :* M. Jacques BLACHERE, propriétaire , *Sernhac*).
BAGNOLS-SUR-CÈZE. — M. Raoul RESSAIRE, chemin Saint-Victor, à *Bagnols-sur-Cèze.*
POUZILHAC. — M. Charles MARTIN, à *Pouzilhac,* par *Remoulins.*
CHUSCLAN. — M. Henri CHINIEU, à *Chusclan.*
LE PIN. — M. Paul FOUQUET, *Le Pin,* par *Connaux.*
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET. — M. Hippolyte MEGIER, à *Saint-Marcel-de-Careiret.*
LAUDUN. — *Président :* M. André RIBIERE, à *Laudun.*
PONT-SAINT-ESPRIT. — *Président :* M. Raphaël VIGIER, à *Pont-Saint-Esprit.* (Rattachés au Secteur de Chusclan. *Délégué :* M. Edmond JOURDAN, propriétaire à *Chusclan*).
ALÈS. — *Président :* M. Jean LAUNE, 20, rue Jules-Cazot, à *Alès.*
BESSÈGES. — M. Louis PAGES, à *Bessèges.*
CARDET. — *Président :* M. Jacques de CHAPEL, à *Cardet.*
LA VERNARÈDE. — M. Jules ARGENSON, maitre mineur, à *La Vernarède.*

LE MARTINET. — M. Albin VENOBRE, *La Rayle*, par *Le Martinet*.
LÉZAN. — Docteur CLERGUES, à *Lézan*.
MOLIÈRES-SUR-CÈZE. — M. Marius ROBERT, géomètre, quartier des bureaux, à *Molières-sur-Cèze*.
PORTES. — M. Gaston ROCHE, à *Portes*, par *La Vernarède*.
SAINT-AMBROIX. — M. Marcel FAGET, ancien notaire, à *Saint-Ambroix* et M. Maurice FAURE, négociant, à *Saint-Ambroix*.
SAINT-FLORENT-SUR-AUZONNET. — M. Germain Dugas, à *Saint-Florent-sur-Auzonnet*.
SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS. — M. Léon MOULIN, à *Saint-Hilaire-de-Brethmas*.
SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS. — M. Alexandre CHAMPETIER, à *Saint-Jean-de-Maruéjols*. (Rattachés au Secteur d'Alès. *Délégué :* M. Jean LAUNE, 20, rue Jules-Cazot, à *Alès*.
SUMÈNE. — *Président :* Le docteur Louis ROUJON, à *Sumène*.
LE VIGAN. — *Président :* M. Joseph REYNAUD, Pharmacie Chante, 20, rue Sous-le-Quai, *Le Vigan*.
Secrétaire : M. André BASTIDE, 2, rue Jeanne-d'Arc, *Le Vigan*. (Rattachés au Secteur du *Vigan*. *Délégué :* M. Joseph REYNAUD, Pharmacien, 20, quai Sous-le-Quai, *Le Vigan*).
UZÈS. — *Président :* M. Joseph FUSTIER, avenue de la Gare, à *Uzès*.

HAUTE-GARONNE

Président de la Fédération départementale : Le Docteur AVERSENQ, 51, rue d'Alsace, à *Toulouse*.

TOULOUSE. — *Président :* Le Docteur AVERSENQ. *Permanence :* 20, rue Saint-Antoine-du-T.
MONTRÉJEAU. — *Président :* M. D. SALLES, 18, rue du Barry, à *Montréjeau*.
SAINT-GAUDENS. — *Correspondance :* à M. P. ASTIE, 17, boulevard Jean-Bepmale, à *Saint-Gaudens*.
MONTESQUIEU-VOLVESTRE. — *Correspondant :* le baron DE BALORRE, château de Palays, par *Montesquieu-Volvestre*.
VILLEMUR. — *Correspondant :* M. Pierre ALLEGRE, *Le Born*, par *Villemur*.
CADOURS. — *Correspondant :* M. Dominique BOSC, à *La Réole*, par *Cadours*.
Cox. — Correspondant : M. André BEGUE, biscuiterie, à *Cox*.

GERS

Président de la Fédération départementale :
Le Docteur André DE LA BARRIERE, à *Eauze*.
Adresser la correspondance à M. Joseph LACASSIN, Hôtel des Thermes à *Castéra-Verduzan* (*Gers*).

AUCH. — *Président* . M. Joseph LAFFARGUE, *Le Brouilh*. *Correspondance :* Capitaine SOUCAIL, 25, rue du Tapis-Vert, à *Auch*.
GIMONT. — *Président :* M. Bernard CARRERE, château Prince et 4, rue Tournante-de-Luppé, à *Toulouse* (Haute-Garonne).
VIC-FEZENSAC. — *Correspondant :* M. Joseph LACASSIN, Hôtel des Thermes, à *Castéra-Verduzan* (Gers).
AUBIET. — *Correspondant :* M. Camille LESPINASSE, à *Aubiet*.
EAUZE. — *Correspondant :* le Docteur La BARRIERE, à *Eauze*.
GONDRIN. — *Correspondant :* Docteur CANDELON, à *La Hitte*, par *Gondrin*.

LAUJUZAN. — *Correspondant :* M. Henri DUBOSC, propriétaire à *Laujuzan.*
TOUGET. — *Correspondant :* M. René OULE,, à *Touget.*
MASSEUBE. — *Correspondant :* M. Louis LABADENS, à *Masseube.*

GIRONDE

Président de la Fédération départementale : M. Nel ARIES, 4, rue de la Chapelle-St-Jean, à *Bordeaux.*

BORDEAUX. — *Président :* M. Nel ARIES. *Permanence :* 11, allées de Tourny. Tél. 85-156; de 3 à 7 heures.
ARCACHON. — *Président :* M. Raymond BEGORRY. *Permanence :* chalet Saint-Pierre, près la Gare et la Poste.
AMBARÈS. — *Président :* M. Daniel BERGEY, serrurier à *La Gorp.*
BARSAC. — *Correspondant :* M. Louis BERT, à *Barsac.*
BAZAS. — *Président :* M. de SIGALAS, Le Mirail, à *Auros.*
BRANNE. — *Président :* M. le Marquis du VAL, à *Grézillac*, par *Branne.*
LA RÉOLE. — *Président :* M. Robert FOURNIER. *Permanence :* Salle Saint-Henri, place du Turon.
LIBOURNE. — *Président :* M. le Baron Gabriel du FOUSSAT. *Permanence :* 9, rue Chanzy (1er étage) à *Libourne.*
SAINTE-FOY-LA-GRANDE. — M. MARCHAL, 53, rue Alsace-Lorraine, à *Sainte-Foy-la-Grande.*

HERAULT

Président départemental : Lieutenant-colonel DE PORTALON
1, rue Saint-Aphrodise, à *Béziers.*
Fédération Montpellier-Lodève.
Président : M. DE CAMPEAU, Mas René, route de Lavérune, à *Montpellier.*

MONTPELLIER. — *Président :* M. DE CAMPEAU. *Permanence :* 5, rue des Augustins.
ASPIRAN. — *Président :* M. Louis BARRAL (jeu de ballon), à *Aspiran.*
BOISSERON. — *Président :* M. Louis MARCHAT, à *Boissseron.*
BOUZIGUES. — *Président :* M. Armand COSTE, rue Sainte, à *Bouzigues.*
BEAULIEU. — *Président :* M. Maurice TEULON, à *Beaulieu.*
COURNONSEC. — *Président :* M. Gaston ALDEBERT, à *Cournonsec.*
COURNONTERRAL. — *Président :* M. Jean CELLIER, à *Cournonterral.*
CLERMONT-L'HÉRAULT — *Président :* M. Jean MANUEL, 34, rue de la Convention.
FABRÈGUES. — *Président :* M. Jean-Marie MICHEL. PERMANENCE : Salle Jeanne-d'Arc.
GANGES: — *Président :* M. Alfred POURTALES, à *Ganges.*
GIGNAC. — *Président :* M. Victor SAMUEL, propriétaire, rue Marine, à *Gignac.*
LUNEL. — *Vice-Président :* M. Laurent TRINTIGNAN, boulevard de la République, à *Lunel.*
MAUGUIO. — *Président :* M. Marcel BERTRAND, à *Mauguio.*
MONTPEYROUX. — *Président :* M. Emile REVEL, propriétaire, à *Montpeyroux.*
MUDAISON. — *Président :* M. H. BOURELY, propriétaire à *Mudaison.*
POUSSAN. — *Président* · M. Paul HERAN, propriétaire, à *Poussan.*
PIGNAN. — *Président :* M. Pierre GROLLIER, Secrétaire de Mairie, à *Pignan.*

SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS. — *Président :* M. Henri SERIN, à *Saint-André-de-Sangonis.*
SÈTE. — *Président :* M. Jules GAUHIER, 18, quai Aspirant-Herbert, à *Sète.*
SAINT-CHRISTOL. — *Président :* M. Emile SENGLAT, propriétaire viticulteur, à *Saint-Christol.*
SATURARGUES. — *Président :* M. Eugène ARNAUD, à *Saturargues.*
SAINT-DREZERY. — *Président :* M. Bernard RIBEYROLLES, à *Saint-Drezery.*
SAINT-PARGOIRE. — *Président :* M. Denis CREBASSOL, à *St-Pargoire.*
VILLEVEYRAC. — *Président :* M. Louis PRUNAC, à *Villeveyrac.*
VACQUIÈRES. — *Président :* M. Jean-Marie CAVALLIER, à *Vacquières.*
VENDARGUES. — *Président :* M. Paul SABATIER, à *Vendargues.*
Fédération du Biterrois. — *Président :* le Colonel DE PORTALON.
BÉZIERS. — *Président :* Le lieutenant-colonel DE PORUALON. *Permanence :* 8, rue Montmorency.
BÉDARIEUX. — *Président :* M. ECHE, 16, rue Ferdinand-Fabre.
CAZOULS-LES-BÉZIERS. — *Président :* M. Joseph LIGNON, à *Cazouls-les-Béziers.*
FLORENSAC. — *Président :* M. Pierre DELMAS, 24, rue du Général-Simonneau, à *Florensac.*
MAUREILHAN. — *Président :* M. Marius GAUCH, à *Maureilhan.*
MONTAGNAC. — *Président :* M. Louis GELLY, rue des Ecoles, à *Montagnac.*
MURVIEL-LES-BÉZIERS. — *Président :* M. Joseph GUY, à *Murviel-les-Béziers.*
PÉZENAS. — *Président :* M. Joseph BOT, 2, rue des Orfèvres, à *Pézenas.*
PINET. — *Président :* M. Arthur BLACHAS, à *Pinet.*
POMÉROLS. — *Président :* M. Alban COMBES, à *Pomérols.*
PORTIRAGNES. — *Président :* M. Pierre PAU, à *Portiragnes.*
ROUJAN. — M. Louis ESPAGNAC, à *Roujan.*
SERVIAN. — *Président :* M. Emile BLANC, à *Servian.*
VIAS.. — *Président :* M. Charles BOUNIOL, à *Vias.*

ILLE-ET-VILAINE

Président de la Fédératon départementale : Docteur LE PANNETIER DE ROISSAY, 27, rue de Chateaudun, à *Rennes.*

RENNES. — *Président :* Docteur LE PANNETIER DE ROISSAY. *Permanence :* 15, rue Hoche, à *Rennes.*
REDON. — *Président :* Le Vicomte Jean du DRESNAY. *Permanence* 2, rue de l'Union, à *Redon.*
FOUGÈRES. — *Président :* M. François BARBIER. *Permanence :* 24, rue de l'Hospice, *Fougères.*
SAINT-MALO. — *Président :* M. Charles RUELLAN, rue des 6-Frères, Ruellan, à *Paramé.*
Secrétaire : M. RENEUF. Permanence : 3, rue de Toulouse, *Saint-Malo.*
DINARD. — *Correspondant :* M. DANYCAN, Hôtel des Corbières, *Dinard.*
VITRÉ. — *Correspondant :* M. de TERNAY, château du Rocher, par *Vitré.*

INDRE

Secrétaire Départemental : M. Jacques DE MONTIGNY, Château de Beauvais, par *Clion* (Indre).

CHATEAUROUX. — *Président :* M. Jacques DE MONTIGNY. *Permanence :* 4, rue Racine, à *Châteauroux.*
LE BLANC. — *Président :* Le Comte DE TRISTAN, Château de Cère, par *Saint-Hilaire.*
LA CHATRE. — *Président :* M. Emile PALLIENNE, à *La Berthenoux.*
ISSOUDUN. — *Secrétaire :* M. Paul GUIGNARD, à *La Ronde*, p. *Vatan.*

INDRE-ET-LOIRE

TOURS. — *Président :* Le Baron Henry AUVRAY. *Permanence :* 47, rue Colbert.
LA HAYE-DESCARTES. — *Président :* M. VERDIER. *Permanence :* rue Descartes.
BOURGUEIL. — *Correspondant :* M. LASNIER, à *Restigné.*
CHINON. — *Président :* M. GRIGNON, La Chancellerie, par *Huisme.*
LOCHES. — *Correspondant :* M. Louis BARRITAULT, rue Procops, à *Loches.*

ISERE

Président de la Fédération départementale : Le Docteur Henri ARBASSIER, 35, rue Lesdiguières, à *Grenoble.*

Secrétaire Départemental : M. Paul CHALARON, 18, rue Lesdiguières, à *Grenoble.*

GRENOBLE. — *Permanence :* 7, rue Voltaire, à Grenoble (le jeudi de 20 h. 30 à 22 h. et le dimanche le 10 h. à midi.).

TOUTES OPÉRATIONS DE CHANGE ET DE BANQUE
TERME ET COMPTANT

BANQUE
DU GRÉSIVAUDAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL :
16, Avenue Félix-Viallet
GRENOBLE

Téléphone : 15-82
Télégr. CHANGEX-GRENOBLE
Compte Chèques Postaux
LYON 312-60

R. C. GRENOBLE 15.317

VIENNE. — *Président :* Le Comte DE KERGORLAY. *Permanence :* 12, quai Pajot (le dimanche de 10 h. 30 à 11 h. 30).

VOIRON. — *Président :* M. Michel LATOUD. *Permanence :* 7, rue des Orphelines, 2e et 4e jeudi à 20 h. 30.

SECTION DE LA GRANDE-CHARTREUSE. — *Président :* M. René SIBILLE. industriel, *Entre-Deux-Guiers.*

CENTRE DE PROPAGANDE DE PONT-DE-BEAUVOISIN. — *Président :* M. Elie VIGNARD, industriel, aux *Abrets-Fitilieu.*

LA TOUR-DU-PIN. — *Correspondant :* M. Antoine BUTTAY, à *La Tour-du-Pin.*

BOURGOIN. — *Correspondant :* M. Paul VILLON, 20, rue de la Liberté, à *Bourgoin.*

CANTON DE SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS. — *Correspondant :* M. Louis DE CHALONGE, à *Brezins.*

CANTON DE LA CÔTE SAINT-ANDRÉ. — *Correspondant :* M. Henri DE LA TOUR, industriel, à *La Côte Saint-André.*

JURA

DÔLE. — M. George DARBON, 21, *Le Boichot*, près *Dôle.*

LONS-LE-SAUNIER. — *Président :* M. Lucien MAIGNE, rue des Quarts, à *Lons-le-Saunier. Permanence :* M. RIVOIRE, chirurgien-dentiste, 22, rue Saint-Désiré.

POLIGNY. — M. Lucien GROCHE, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, à *Arbois.*

SAINT-CLAUDE. — *Président :* M. LEMARD, montée de la Cueille, *Saint-Claude de Bienne. Secrétaire :* M. Jean MAIRE, 16, rue du Pré, à *Saint-Claude.*

LANDES

DAX. — *Président :* M. le Docteur RIBEROL, à *Dax.* — *Secrétaire :* M. Joseph DE LATAULADE, avoué à *Dax.*

AIRE-SUR-ADOUR. — *Correspondant :* M. René FANQUE, à *Aire-sur-Adour.*

SABRES. — *Correspondant :* M. Georges DAUBAS, à *Sabres.*

SAINT-SEVER. — *Correspondant :* M. Jehan- DE LABORDE-LASSALLE, à *Lafeourère*, par *Saint-Sever.*

MUGRON. — *Correspondant :* M. L. DANTIN, *Chantilly*, par *Mugron.*

MIMIZAN. — *Correspondant :* M. Henri DE PARSEVAL, à *Mimizan.*

LOIRE

Fédération Forézienne. — *Président :* Le Comte DE MAZENOD. château de Saint-Marcellin (Loire).

SAINT-ETIENNE. — *Président :* Le Comte DE MAZENOD. *Permanence :* local de l'U.C.F., 18, rue du Général-Foy, 2e et 4e vendredi, à 20 h. 30.

MONTBRISON. — *Président :* M. Jean COUTURIER, à Estiallet, par *Montbrison. Permanence :* 1, boulevard Chavassieu, 1er jeudi du mois, à 20 h. 30.

SAINT-CHAMOND. — *Président :* M. Paul SOICHEY. *Permanence :* 40, rue de la République, le mercredi à 20 h. 30.

LE CHAMBON-FEUGEROLLES. — *Président :* M. André BRUNON, 12, rue Gambetta. *Permanence :* Café Colombes, place de l'Eglise, 1er et 3e vendredi, de 20 h. à 22 heures.

FIRMINY. — *Président :* M. Léopold GRANGER, ingénieur, *Les Bruneaux*, à *Fraisse*.
RIVE-DE-GIER. — *Secrétaire :* Antoine BERAUD, 91, rue Richarme.

Fédération Roannaise, Arrondissement de Roanne (Loire). — Président : M. le Comte Helen DESVERNAY, à *Régny*. — *Secrétaire :* M. Henri LAURENT, 10, rue du Bel-Air, à *Roanne*.

ROANNE. — *Président :* M. Jean TIXIER. *Permanence* : 10, rue Bel-Air, jeudi, et samedi de 14 à 18 h. et de 20 h. à 22 h.
CHARLIEU. — *Président :* M. Francisque PEGON, 10, rue Saint-Nicolas, à *Charlieu*.

HAUTE-LOIRE

LE PUY. — Président : M. Louis VISSAGUET. *Permanence :* 23, boulevard Saint-Louis, *Le Puy*.
YSSINGEAUX. — *Président :* M. Armand MALARTRE, à *Dunières*.

LOIRE-INFERIEURE

ANCENIS. — *Président :* M. CHASSERIAU, bd Robert, à *Ancenis*.
NANTES. — *Président :* Commandant DE KERTANGUY. *Permanence :* 16, rue Crébillon.
SAINT-NAZAIRE. — *Président :* M. CHABOT. *Permanence :* 2, rue du Calvaire.
CHATEAUBRIANT. — *Président :* M. Armand DE FREMONT. *Permanence:* 10, boulevard Victor-Hugo.

LOIRET

Président de la Fédération départementale : Le Vicomte Patrice O'MAHONY, 22, rue Serenne, à *Orléans*.

ORLÉANS. — *Président :* Le Vicomte Patrice O'MAHONY. *Permanence* 32, boulevard Alexandre-Martin (ouverte tous les jours sauf dimanches et fêtes, de 6 h. à 7 heures).
OLIVET. — *Correspondant :* M. R. AUGER, 31, rue Nationale, à *Olivet*.
CLÉRY. — *Correspondant :* M. André GUNEAU, Grande-Rue, à *Cléry*.
MAREAU-AUX-PRÉS. — *Correspondant :* M. André HUME, la Perrière, *Mareau-aux-Prés*.
SULLY-SUR-LOIRE. — *Président :* M. Louis MARTIN, rue Porte-Berry, à *Sully-sur-Loire*.
MONTARGIS. — *Président :* M. Jules CAILLARD, 19, rue du Pont-de-Louche, à *Montargis*.
CHATILLON-COLIGNY. — *Président :* M. Paul FILLEUL, château de *Châtillon-Coligny*.
LORRIS. — *Président :* Docteur Paul BRETON, à *Lorris*.

LOIR-ET-CHER

Président départemental : Le Marquis de FERRIERE LE VAYER, La Menaudière, par *Montrichard*.

BLOIS. — *Président :* Le Marquis Guilhem DE POTHUAU. *Permanence :* 5, rue Anatole-France, à *Blois*.

MER. — *Président :* M. Gustave RALUIER, négociant en vins, à *Menars. Permanence :* place de l'Eglise, à *Mer.*
MONTRICHARD. — *Président :* Le Marquis de FERRIERE LE VAYER, La Menaudière, par *Montrichard.*
SAINT-AMAND-DE-VENDÔME. — *Président :* le Docteur Edgard JALLET, à *Saint-Amand-de-Vendôme.*

LOT

FIGEAC. — *Secrétaire :* M. François DE PUYSEGUR rue de Colomb, à *Figeac. Permanence :* rue Roquefort, à *l'Estang.*
CAHORS. — *Président :* Capitaine BOUSSAC, à *Arcambal.*
PUY-L'EVÊQUE. — *Président :* M. André DE JEAUFFREAU-BLAZAC, à *Tandou,* par *Puy-l'Evêque.*
CREYSSE. — *Correspondant :* M. Bernard CALMON, à *Creysse.*
FONTANES. — *Correspondant :* M. Robert LEFRANC, à *Castellas.*
ARCAMBAL. — *Correspondant :* Capitaine BOUSSAC, à *Arcambal.*

LOT-ET-GARONNE

Président de la Fédération départementale : le Comte de MONTBROND, château de Marcellus, à *Marcellus.*

AGEN. — *Président :* Le Marquis DE SAINT-EXUPERY, 14, Cours Victor-Victor-Hugo, à *Agen.* — *Secrétaire :* M. MOURGUES, av. Michelet, terrain du Sporting, à *Agen. Permanence :* Hôtel des Pins, place du 19-Juillet.
MARMANDE. — *Président :* M. Bernard DE BLAIY DE GAIX, *Mathias,* par *Virazeil.*
NÉRAC. — *Président :* M. J. LALANNE, à *Reaup,* par *Mezin.*
TONNEINS. — M. Georges AUDEBEZ, à *Tonneins.*
VILLENEUVE-SUR-LOT. — M. LOUBIERE, rue Jules-Ferry, à *Villeneuve-sur-Lot.*
VERTEUIL-D'AGENAIS. — *Président :* M. Maurice HARLE, château de Roquepiquet, par *Verteuil-d'Agenais.*
MIRAMONT DE GUYENNE. — M. J. DE BENUZMANN, à *Miramont de Guyenne.*

LOZÈRE

Président honoraire fondateur : M. Ulysse MASMEJEAN, avocat, à *Mende.*

Secrétaire Départemental · M. J.-A. BRUNEL, à *Ressouche,* par *Chanac* (Lozère).

Délégué à la Propagande : M. Maurice CLEMENT, banquier, assisté de M. Léon JALBERT, notaire, à *Saint-Chély-d'Apcher.*
ARRONDISSEMENT DE MENDE. — *Président pour le canton de Mende :* M. A. PRIVAT, 5, rue Basse, à *Mende.*
CANTONS DE LANGOGNE, GRANDIEU ET CHATEAUNEUF-DE-RANDON. — *Président :* M. Marius BRUNEL, quincaillier, à *Langogne* (Lozère).
ARRONDISSEMENT DE MARVEJOLS. — *Président pour les cantons de Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher, Malzieu, Saint-Alban, Fournels, etc.* M. Maurice CLEMENT, banquier, à *Saint-Chély-l'Apcher.*
ARRONDISSEMENT DE FLORAC. — *Président pour les cantons de Florac, Meyrueis,* etc., M. DE VALMALETTE, avoué, à *Florac.*

MAINE-ET-LOIRE

Président de la Fédération départementale : Docteur Hebert DE LA ROUSSELIÈRE, 36, rue Lyonnaise, à *Angers*.

ANGERS. — *Président :* Le Docteur Hébert DE LA ROUSSELIERE. *Permanence :* 60, rue du Mail.

CHOLET. — *Président :* Docteur Victor DAVID. *Permanence :* 40, rue Nantaise.

SAUMUR. — *Président :* M. H. DE LA VALETTE, place du Roi-René, à *Saumur*.

SEGRÉ. — *Président :* Comte DE SAINT-REMY, château de la Burelière, *Candé*.

MANCHE

Président de la Fédération départementale : Le Vicomte DE TOCQUEVILLE, château de Carneville, par *Saint-Pierre-Eglise*.

Vice-Président de la Fédération départementale :
M. Léon DE COUVILLE, château de la Grimonnière, par *Néhou*.

AVRANCHES ET MORTAIN. — Président : le Commandant MILLET, à *Bois-Guérin*, par *Avranches*. — *Vice-Président :* le Colonel DIEULEVEULT, rue du Jardin-des-Plantes, à *Avranches*.

CHERBOURG. — *Président :* Vicomte DE TOCQUEVILLE. *Permanence :* 69, rue Gambetta, à *Cherbourg*.

GRANVILLE. — *Correspondant :* M. DE PONTAUMONT, château de Saint-Pair-sur-Mer, *Saint-Pair-sur-Mer*.

SAINT-LÔ ET COUTANCES. — *Président :* M. Charles THOMAS, Gourfaleur, par *Saint-Lô*. *Permanence :* rue de la Barque, à *Saint-Lô*.

VALOGNES. — *Président :* M. Léon DE COUVILLE, château de la Grimonnière, par *Néhou*.

MARNE

Président de la Fédération départementale : M. Ch. ROLAND-BILLECART, à *Mareuil-sur-Ay* (Marne).

CHALONS-SUR-MARNE. — *Président :* M. Yves COLLIN, 8, rue Louis-Grignon, à *Châlons-sur-Marne*.

EPERNAY. — *Président :* M. Ch.-Roland BILLECART, à *Mareuil-s.-Ay*.

MONTMIRAIL. — *Président :* M. Léon DUDOY, 38, place Frerot, à *Montmirail*.

REIMS. — *Président:* M. H. DEBAR, industriel. *Permanence:* 15, place Drouet-d'Erlon, à *Reims*.

MONTAGNE-DE-REIMS. — *Correspondant:* M. H. OGE, château de Sermiers.

SEZANNE. — *Président :* comte DU FOU, Grandes Tuileries, à *Sézanne*.

VITRY-LE-FRANÇOIS, SAINTE-MÉNEHOULD. — *Président :* Le Comte DE LA PORTE, à *Bignicourt*. *Permanence :* 5, rue du Petit-Denier, à *Vitry-le-François*.

HAUTE-MARNE

Président départemental : Le Docteur Armand CAREL, 8, rue Dutailly à *Chaumont*.

CHAUMONT. — *Président :* Docteur Armand CAREL, 8, rue Dutailly, à *Chaumont*.

LANGRES. — *Correspondant :* M. Xavier DE TOYTOT, à *Coublanc* (Haute-Marne). Adresser la correspondance au Docteur Armand CAREL, 8, rue Dutailly, à *Chaumont*.

MAYENNE

Président de la Fédération départementale : M. DE CROZÉ, la Villaudray (Mayenne), par *Le Pertre* (Ille-et-Vilaine).

LAVAL (Section de Laval et Mayenne). — *Président* : M. GAULTIER DE VAUCENAY. *Permanence* : 69, rue Joinville. à *Laval* (ouverte tous les jours et toute la journée).

CHATEAU-GONTIER. — *Président du centre* : M. R. GUILLIER, 2, rue Dublineau, à *Château-Gontier*.

ERNÉE. — *Correspondant* : M. BARRET, 19, rue Gambetta, à *Ernée*.

EVRON. — *Président : du Centre* : M. R. LAIR DE LA MOTTE, château du Clos-Huet, par *Evron*.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Président de la Fédération Lorraine — *Président* : M. Ch. BERLET, 8, rue d'Alliance, à *Nancy* (Meurthe-et-Moselle).

NANCY. — *Président* : M. Philippe DERVIN. *Permanence* : 3, rue Léopold-Lallement, *Nancy*.

TOUL. — *Président* : M. Pierre AGERON, 38, rue de Briffoux, *Toul*.

LUNÉVILLE. — *Secrétaire* : M. Georges DOMINIQUE. *Permanence* : 56, Grande-Rue, *Lunéville*.

LONGWY. — *Vice-Président* : M. Marcel MAGROD, 10, rue de Boismont, à *Longwy-Haut*. *Permanence* : chez le Secrétaire : M. Ernest HIPSCH, 34, rue de Metz, *Longwy-Haut*.

CONFLANS-JARNY. — *Président* : M. Jean PINAT, ingénieur, *Auboué*. *Permanence* : chez le Secrétaire . M. MORIZOT, av. de la Gare à *Jarny*.

MEUSE

VERDUN. — *Président* : M. Pierre CHAPLAIS, 17, quai de la Comédie, à *Verdun*.

COMMERCY-SAINT-MIHIEL. — *Correspondant* : M. Marcel SAINT-DIZIER, à *Lerouville*.

MORBIHAN

VANNES. — *Président* : Le Colonel F. DE LACOMBE, 34, rue du Port, à *Vannes*.

LORIENT. — *Président* : M. Alfred MANGIN. *Permanence* : 10 *bis*, cours des Quais, à *Lorient*.

PONTIVY. — *Correspondant* : M. Maurice GONOT, 16, rue Leperdit, à *Pontivy*.

MOSELLE

METZ. — *Président* : M. Emile FRIEDEN. *Secrétaire* : M. François BRICHER, 20 *bis*, rue de la Vacquinière, . *Permanence* : 15 bis, rue des Clercs, à *Metz*.

HAGONDANGE. — *Président* : M. le Docteur GIRY, rue de la Gare, à *Hagondange*.

THIONVILLE. — *Président* : M. Emile TOBIAS, 20, place du Marché, à *Thionville*.

SARREBOURG. — *Président* . M. HERTZ, château de Sarreck, par *Bertelming*.

FORBACH-SARREBRUCK-SARREGUEMINES ET SAINT-AVOLD (BLIESBRUCK-HUNDLING, STYRING-WENDEL, EBRING-LIXING-LES-ROULING ET COCHEREN). — *Président:* M. Paul HUILIER, 54, rue de Verdun, à *Forbach*.

NIEVRE

Président de la Fédération des Sections Nivernaises : M. RIBOUD, négociant, à *La Charité-sur-Loire* (Nièvre).

NEVERS. — *Président :* M. AUBERT, 44, rue Gresset, à *Nevers*.

CLAMECY. — *Président :* M. H. GAILLON, rue du Port-Saint-Roch, à *Clamecy*.

DECIZE. — *Président :* M. TRAVARD, négociant, à *Decize*.

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE. — *Président :* M. Léon RIBOUD, négociant, à *La Charité-sur-Loire*.

CHATEAU-CHINON. — *Président :* M. Pierre SIMONNET, à *Moulins-Engilbert*, par *Château-Chinon*.

NORD

Président de la Fédération départementale :

M. Pierre CHOMBART DE LAUWE, 18, rue de Bourgogne, à *Lille*.

LILLE. — *Secrétaire :* M. G. DECOBECQ. *Permanence :* 4, rue des Débris, Saint-Etienne, à *Lille*

LA MADELEINE. — *Président :* M. François MASUREL. *Permanence :* 158, rue de Lille, à *La Madeleine*.

LOMME-LAMBERSART. — *Président :* M. J. MINET, architecte. *Permanence :* 433, avenue de Dunkerque, à *Lomme*.

HAUBOURDIN. — *Correspondant :* M. René DEWYNTER, 23. place Carnot,, à *Haubourdin*.

ROUBAIX. — *Secrétaire :* M. E. D'HALLUIN, 23, rue d'Isly.

TOURCOING. — *Président :* M. Edouard DUPREZ-DELSALLE. *Permanence :* 9 *bis*, rue Nationale, à *Tourcoing*.

ABSCON-FENAIN. — *Président :* M. le Docteur COLIBERT, à *Abscin*.

ANICHE. — *Correspondant :* M. Augustin BEAUCAMP, cultivateur à *Aniche*.

BERGUES. — *Correspondant :* M. Pierre MESSAMACKER, à *Bierne*, par *Bergues*.

CAMBRAI. — *Président :* M. E. CAILLIEZ. *Permanence :* 2, place Fénelon, à *Cambrai*.

CAUDRY. — *Président :* M. Jules BRACQ. *Permanence :* 77, rue de Saint-Quentin, à *Caudry*.

DOUAI. — *Président :* M. Albert MARTIN DE MEREUIL. *Permanence :* 6, rue François-Cuvelle, à *Douai*.

DUNKERQUE. — *Président :* M. Louis BOULY DE LESDAIN, 18, rue Sainte-Barbe. *Permanence :* chez M. LACROIX, rue Carnot.

HALLUIN. — *Président :* M. Auguste VANDEWYNCKÈLE, 3, rue de la Gare, à *Tourcoing*. *Permanence* : Café de la Mairie, à *Halluin*.

HIRSON-FOURMIES. — *Président :* M. Fernand GOUTIERRE. *Permanence :* 29, rue Croizet-Eliet, à *Fourmies*.

LE CATEAU. — *Correspondant :* M. Lucien LESAGE,, 38, rue de la Gare, à *Le Cateau*.

MAUBEUGE. — *Secrétaire :* M. Léon LAUDE, 16, rue du Grand-Fort, à *Rousiès*.

ORCHIES. — *Président :* M. J. MAISONNEUVE, 18, rue de la Poterne, à *Orchies.*
SAINT-SAULVE. — *Président :* M. VISSE, 120, route de Mons, à *St-Saulve.*
VALENCIENNES. — *Président :* M. Henri MABILLE DE PONCHEVILLE fils, 8, rue Hécart, à *Valenciennes.*

OISE

Président de la Fédération départementale : Commandant CHIVOT, à *Montpeyroux* (Dordogne), ou à *Ansauvillers* (Oise).

Secrétaire : M. DE LA TOUANNE. 27, rue d'Amiens, à *Clermont.*

BEAUVAIS. — *Président :* M. Gabriel VUATRIN. *Secrétaire :* M. DE LA TOUANNE. Permanence : 16, rue de la Manufacture, à *Beauvais.* Adresser la correspondance au Secrétaire.
CLERMONT. — *Président :* M. COLLEMANT, à *La Neuville-en-Hez* (Oise).
COMPIEGNE. — *President :* Le Comte E. THANNBERG, 10, boulevard Victor-Hugo, à *Compiègne.*
SENLIS. — *Président :* M. Gaston BIED-CHARETON, à *Fleurines*, par *Pont-Saint-Maxence.*
CREIL. — *Président :* M. PASCAUD, 20, quai d'Amont, à *Creil.*
RESSONS-SUR-MATZ. — M. Raymond ORENS, à *Ressons-sur-Matz.*

ORNE

Président de la Fédération départementale :

Vicomte Guy DAUGER, château du Jardin, par *Putanges* (Orne).

ALENÇON. — *Président :* Docteur COUDER. *Permanence :* 18, rue des Vieilles-Poteries.
ARGENTAN. — *Président :* le Vicomte Guy DAUGER, château du Jardin, par *Putanges.*
DOMFRONT. — *Président :* Commandant des Ormeaux, château de Dompierre, par *Champsecret.*
FLERS-DE-L'ORNE. — *Correspondant :* M. Pierre DUGUEY, 56, rue d'Athis, à *Flers-de-l'Orne.*
MORTAGNE. — *Président :* M. Jacques DES NOES, *Le Val Dieu*, par *Villiers-sous-Mortagne.*
LAIGLE. — *Président :* M. Fernand CHEVALLIER, 117 *bis*, rue Porte-Babel, à *Laigle.*

PAS-DE-CALAIS

Président de la Fédération départementale : M. TITELOUZE DE GOURNAY, Château de Clarques, par *Thérouanne.*

ARRAS. — *Président :* M. DEGRAEVE, 1, rue Pasteur, à *Arras.*

BÉTHUNE. — *Président :* M. Emmanuel CLEMENT. *Permanence :* 93, boulevard Victor-Hugo, à *Béthune.*
BOULOGN-SUR-MER. — *Président :* M. Louis TAQUET, 32, rue du 29-Juillet, à *Calais. Secrétaire-Trésorier :* M TRYSTRAM, 63, Grande-Rue, à *Boulogne-sur-Mer.*
CALAIS. — *Président :* Le Baron FORSTALL, 15, rue de la Victoire, à *Calais.*
COURRIÈRES. — *Président :* M. Emile GAUDEFROY. *Permanence :* rue Pasteur, à *Courrières.*

CARVIN. — *Président :* M. J. DECARME, 58, rue Emile-Zola.
HENIN-LIETARD. — *Président :* M. Octave HUGOT, 41, rue de l'Abbaye, à *Hénin-Liétard.*
LENS. — *Président :* M. DUBUS, boucher, à *Bully*, par *Lens.* — *Vice-Président :* M. Nestor LECOMTE, à *Loisons-s.-Lens. Permanence :* Café Hoche, place de la République, à *Lens.*
MONTREUIL-SUR-MER. — *Président :* M. Robert DE FRANCE, château des Préaux, par *Vron* (Somme). *Permanence :* 42, rue du Phare, à *Berck-Plage* (Ouverte tous les samedis de 18 h. 15 à 20 heures).
SAINT-OMER. — *Président :* M. J. TITELOUZE DE GOURNAY. *Permanence :* « National d'Artois », 13, rue de Valbelle, à *Saint-Omer.*

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND. — *Président :* M. Jean VISSOUZE, 25, rue Gaultier-de-Biauzat, à *Clermont-Ferrand. Permanence :* 3, rue du Lycée.
RIOM. — Centre de propagande rattaché à *Clermont-Ferrand.*
AMBERT. — *Président :* M. Henri BERAUDY, route de Lyon, à *Ambert.*

BASSES-PYRENEES

Fédération Béarn-Bigorre : Président M. Paul O'QUIN, 8, rue Saint-Jacques, à *Pau.*
Fédération Basque : Président : M. le Baron DE COMMAILLE, villa Berthe, quartier Chassin, à *Biarritz.*
BAYONNE. — *Président :* M. Jacques DE GOROSTARZU. *Permanence :* 3, rue des Carmes.
BIARRITZ. — *Président:* M. DE COMMAILLE, Villa Berthe, quartier Chassin, à *Biarritz. Secrétaire:* M. A. LACOMBE, villa Clémence, à ***Biarritz.***
SAINT-JEAN-DE-LUZ. — *Président :* M. Elie DE SEZE, Villa Magenta, à *Saint-Jean-de-Luz.*
OLORON-SAINTE-MARIE. — M. P. D'ARRIPE, notaire, à *Oloron-Ste-Marie.*
MAULÉON. — *Président :* M. J. GORRE. Villa Jeanne-d'Arc, à *Mauléon.*
PAU. — *Président :* M. Paul O'QUIN. — *Secrétaire :* M. A. ELIS: *Permanence :* 1, rue Montpensier, à *Pau.*

HAUTES-PYRENEES

Fédération de la Bigorre : Président : M. Jean LAPÈZE, avocat, 45, rue Larrey, à *Tarbes.*

Fédération Béarn-Bigorre : Président : M. Paul O'QUIN 8, rue Saint-Jacques, à *Pau.*

TARBES. — *Président :* M. J. LAPÈZE. *Permanence :* 6, rue Péré, à *Tarbes.*
LOURDES. — *Permanence:* 3, rue de Langelle, près de la Poste (Ouverte tous les jours de 9 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.
BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — *Président :* Docteur PORTES, place Ramond. *Permanence :* 25, allée des Coustons.

PYRENEES-ORIENTALES

Président de la Fédération des Sections Catalanes :
M. Marcel CARBONNELL, 9, boulevard Wilson, à *Perpignan.*

Secrétaire : M. Th. RIPOULL, 9, rue Foy, à *Perpignan.*

PERPIGNAN. — *Président :* M. René MITJAVILLE. *Permanence :* 9, rue Foy, à *Perpignan.*

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. — *Président :* M. Hyacinthe BALALUD DE SAINT-JEAN, à *Saint-Laurent-de-la-Salanque. Permanence :* Café Lalanne.

TORR ILLES. — *Président :* M. Fernand BONZOMS, propriétaire, à *Torreilles. Permanence :* Salle Cadillac, à *Torreilles.*

CLAIRA. — *Président :* M. Joseph CUIN, à *Claira. Permanence :* Café du Midi.

PIA. — *Président :* M. Jean BATAILLE, Maire, à *Pia. Permanence :* Café Panadès.

PRADES. — *Correspondance* au Docteur Xavier DE MASSIA, 3, route Nationale. *Permanence :* chez le Docteur de MASSIA.

VERNET-LES-BAINS. — *Correspondant :* M. Marcel VIDAL, photographe, à *Vernet-les-Bains.*

THUIR. — *Président :* M. Jean CAVERIBERE, employé de commerce. *Permanence :* chez le Président.

SAINT-HIPPOLYTE. — *Président :* M. Joseph HENRIC, Adjoint au Maire, *Permanence :* Café de France.

VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE. — *Président :* M. Etienne DUCASSY, à *Villelongue-de-la-Salanque. Permanence :* Café Rosat.

SAINTE-MARIE-DE-LA-MER. — *Président :* M. René HOSPITAL, à *Sainte-Marie-de-la-Mer.*

RIVESALTES. — *Président :* M Louis CANTIER, à *Salces. Permanence:* chez M. Casimir TRIBILLAC, à *Rivesaltes.*

CAUDIÈS-D -FENOUILLÈDES. — *Président :* M. Félix BENARD, à *Caudiès-de-Fenouillèdes.*

BAIXAS. — *Président :* M. Emile PASCOT, à Baixas. *Permanence :* Café Roufia.

OPOUL. — *Président :* M. Pierre ESPINET fils, à *Opoul. Permanence:* Café Ferran.

VINGRAU. — *Président :* M. Lucien BAIXAS, à *Vingrau. Permanence :* Chez le Président.

BAHO. — *Président :* M. Henri DOUREL, à *Baho.*

SAINT-FÉLIU-D'AVALL. — *Président :* M. Germain CAMO, à *Saint-Féliu-d'Avall.*

ILLE-SUR-TÊT. — *Président :* M. Léopold REIG, à *Ille-sur-Têt.*

THÉZA. — *Président :* M. Gabriel JONCQUERES D'ORIOLA, Maire, à *Théza.*

ELNE. — *Président :* M. Raphaël PAGES, à *Elne.*

AMÉLIE-LES-BAINS. — *Président :* M. Philippe BAXÈS, Villa des Pyrénées, à *Amélie-les-Bains.*

PRATS-DE-MOLLO. — *Correspondant :* M. Jean WITTWER DE FROUTIGUEN, hameau de *Saint Sauveur*, par *Prats-de-Mollo.*

PALAU-DEL-VIDRE. — *Président :* M. François JONQUÈRES D'ORIOLA, à *Palau-del-Vidre.*

SORÈDE. — *Président :* M. Louis BEDOS, à *Sorède.*

CERBÈRE. — *Correspondant :* M. Auguste MASSEY, à *Cerbère.*

SAINT-ANDRÉ. — *Président :* le Comte de LAMMERVILLE, chateau de Taxo, à *Saint-André.*

BAS-RHIN

STRASBOURG. — *Président :* Capitaine PAU. *Permanence :* 7, avenue d'Alsace, à *Strasbourg.*

GRAFFENSTADEN. — *Président :* Le Docteur HAFFNER, route de Lyon, à *Graffenstaden.*

SCHILTIGHEIM. — *Président :* M. ESCHBACH, 23, rue de Mundolsheim, à *Schiltigheim.*

HAUT-RHIN

Président de la Fédération du Haut-Rhin : M. Charles MUNCK, 5, rue de l'Espérance, à *Mulhouse.*

MULHOUSE (Arrondissement de Mulhouse et d'Altkirch). — *Président :* M. Charles MUNCK, 5, rue de l'Espérance, à *Mulhouse. Permanence :* Tous les vendredis à 20 h. 30 du soir, Café Roth (1er étage), place de l'Hôtel-de-Ville, à *Mulhouse.*

THANN (Arrondissement de Thann). — *Président :* M. Paul DUNGLER, place des Engagés Volontaires, à *Thann. Permanence :* Café Mura (1er étage), rue Saint-Jacques, à *Thann.* Réunions : tous les mardis à 20 h. 30.

Sous-Section et groupes à : Dessenheim.

COLMAR (Arrondissement de Colmar et cantons de Ribeauvillé et Kaysersberg) Logelnheim, Ammerschwihr. Kaysersberg, Ribauvillé. *Président :* M. BERGHEAUD, 7, place Jeanne-d'Arc, à *Colmar, Permanence:* Café Vauban-Foch (1er étage), rue Vauban. Réunions: 2e samedi de chaque mois, à 20 h. 30.

SAINTE-MARIE-AUX-MINES (Canton de Sainte-Marie). — *Président :* M. Georges BERRET, à *Sainte-Marie-aux-Mines.*

RHONE

LYON. — *Président :* M. Charles CABAUD. *Permanence :* 26, place Bellecour (la semaine de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.). Téléph. : Franklin 06-07.

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. — *Président :* Le Commandant DE COLBERT. *Permanence :* 116, rue Nationale (lundi, mercredi et dimanche, de 10 h. à 11 h.; mardi et samedi, de 17 h. à 19 h.)

AMPLEPUIS. — *Correspondant :* M. Laurent THORAL, vins en gros, rue de Belfort, à *Amplepuis.*

COURS. — *Président :* M. Victor AUROUX, à la Villette, à *Cours. Permanence :* rue de Nord (mercredi et samedi soir).

THIZY. — *Président :* M. Jean LATHUILLIERE, à *Thizy.*

TARARE. — *Président:* M. Jean BONASSIEUX, 6, rue E.-Dolet, à *Tarare.*

(*Les cantons de Tarare, Amplepuis, Thizy et Lamure sont rattachés à la Fédération roannaise (Loire)*

HAUTE-SAONE

AILLEVILLERS. — *Président :* M. Louis DE BUYER,, à *La Chaudeau,* par *Aillevillers* (Haute-Saône).

GRAY. — *Président :* Le Docteur CHAMPY, 14, rue de l'Eglise, à *Gray.*

LUXEUIL-LES-BAINS. — *Président :* M. Paul LAURENT-MAGREY, à *Luxeuil-les-Bains.*

VESOUL. — *Secrétaire :* M. Jules DE TREVILLERS, 2, rue Carnot, à *Vesoul.*

SAONE-ET-LOIRE

Président de la Fédération départementale. — M. Jean MICHOUD, Château de Chazoux, par *Hurigny* (Saône-et-Loire).

MACON. — *Président :* M. Jean MICHOUD. *Permanence :* 2, rue du Vieux-Palais, à *Mâcon.*

TOURNUS. — *Correspondant :* M. François BELTJENS, *L'Ormeteau,* par *Tournus.*

AUTUN. — *Président :* Baron Pierre DE MENGIN, château de Montpéroux, par *La Comelle.* — *Vice-Président :* M .Camille POLLIN, 29, rue de l'Arbalète, à *Autun.*

CHALON-SUR-SAONE. — *Président :* Le Vicomte Henri DE MAZENOD, Château de Châtenoy, par *Saint-Marcel-les-Châlon.*

PARAY-LE-MONIAL et DIGOIN. — *Président :* Le Vicomte J. DE LESCURE, avenue de Charolles, à *Paray-le-Monial.*

LE CREUSOT IT MONTCEAU-LES-MINES. — *Président :* M. Léon CHARMEAUX, 21 *bis,* rue de Melun, *Le Creusot.* — *Vice-Président :* M. Jean-Marie DEGUEURCE, rue de Charolles, à *Montceau.*

ANZY-LE-DUC et MARCIGNY. — *Président :* Le Comte Pierre de VARAX, château des Coteaux, *Chambilly,* par *Marcigny.*

LA CLAYETTE. — *Correspondant :* Henri BOISSON, rue du Pont, à *La Clayette.*

CHAROLLES. — *Président :* Vicomte Guy de MONTESSUS, château de Ballore, par *Saint-Bonnet-de-Joux.*

LOUHANS. — *Correspondant :* Vicomte Guy DE VARAX, château de *Sainte-Croix.*

SARTHE

LE MANS. — *Président :* Le Commandant TENAILLE D'ESTAIS, 41, rue des Maillets. *Permanence :* 3 *ter,* rue de Paris, au *Mans.*

MAMERS. — *Correspondant :* M. LOISET, imprimeur, rue Ledru-Rollin, à *Mamers.*

SILLÉ-LE-GUILLAUME. — *Correspondant :* M. Edmond RIPAULT, 1, rue de la Belinière, à *Sillé-le-Guillaume.*

SAVOIE

CHAMBÉRY. — *Président :* M. Michel GENTIL. *Permanence :* 81, place Saint-Léger (1er et 3e vendredi, de 21 h. à 22 h. 30).

AIX-LES-BAINS. — *Président :* M. Jean CAVORET, boulevard de Russie, à *Aix-les-Bains.*

SECTION DE LA MAURIENNE. — *Président :* M. Charles COTTE, ingénieur, à *Epierre.*

CENTRE DE PROPAGANDE DE LA TARENTAISE. — *Président :* M. Joseph BADARELLI, bijoutier, Grande-Rue, à *Moutiers.*

HAUTE-SAVOIE

ANNECY. — *Vice-Président :* M. Claude CROZIER, Hôtel de France, à *Annecy.*

RUMILLY. — *Président :* M. Maurice JACQUIER, Château de Couty, par *Rumilly.*

SECTION DU FAUCIGNY. — *Président :* M. Paul RIONDEL, négociant à *Sallanches.*

SOUS-SECTION DE CLUSES. — M. Louis BALMAT, à *Scionzier.*

SOUS-S CTION DU GIFFRE. — M. Jean MOGENET, à *Samoëns.*

CHAMONIX. — *Correspondant :* M. E. BERNARDET, à *Chamonix.*

CENTRE DE PROPAGANDE DU CHABLAIS. — *Président:* M. le Comte Humbert DE VIRY, à *Amphion*, par Publier
SECTION DU GENEVOIS. — *Président :* M. Henri TROTTET, 2, avenue Pictet de Rochemont, à *Genève* (Suisse).

SEINE-INFERIEURE

SECTION DE ROUEN. — *Président d'honneur :* le Comte Raoul DE MATHAN. — *Président :* M. Jules LESUEUR, 106, boulevard des Belges, à *Rouen* (Téléph. 46-34). *Permanence :* 139 et 141, rue de la Grosse-Horloge (ouverte tous les jours de 16 h. à 20 heures, sauf les dimanches et jours de fêtes, Bibliothèque).
SOTT VILLE-LÈS-ROUEN. — *Correspondant :* M. LANELLE, 22, rue de Cronstadt.
CENTRE DE PROPAGANDE D'ELBEUF-SUR-SEINE. — *Président-Secrétaire :* M. André BUQUET, 35, rue de la République, *Saint-Aubin. Jouxte-Boulleng.*
YVETOT. — *Correspondant :* M. TOUZÉ, pharmacien, rue du Calvaire, à *Yvetot.*
DOUDEVILLE. — *Correspondants :* MM. Emile et Henri ANGOT, route de Rose-Mare, à *Doudeville.*
LE HAVRE. — *Président :* M. Alfred PESLE. — *Secrétaire :* M. André TINEL. — *Trésorier :* M. H. DU CHAYLA. *Permanence :* 19, rue Jules-Siegfried, *Le Hâvre.* — *Correspondants rattachés au Hâvre.*
ECRAINVILLE. — M. Fortuné DECULTOT, cultivateur, à *Ecrainville*, par *Goderville.*
CANY. — M. A. FIQUET, « Caniel », *Cany.*
FÉCAMP. — M. Robert BRICHARD, 9, rue Théagène-Bouffart, à *Fécamp.*
BOLBEC. — M. G. HERBIN, pharmacien, 36, rue de la République.
NEUFCHATEL-EN-BRAY. — *Correspondant :* M. Marcel JOLY, *Neuville-Ferrières*, par *Neufchâtel-en-Bray.*
DIEPPE. — *Président :* M. Claude DELVINCOURT, *Le Prieuré de Hacquenouville* (route d'Arques), par *Rouxmesnil* (pr. *Dieppe*). *Secrétaire :* M. DAKIN, à *Neuville-les-Dieppe. Permanence :* 8, rue de l'Oranger (ouverte le dimanche, de 10 h. à midi).
EU-LE TRÉPORT. — *Correspondant :* M. LORPHELIN, Grande-Rue, à *Eu.*

DEUX-SEVRES

Président Départemental : M. Maurice BRILLAUD, *L'Abbaye, l'Absie* (Deux-Sèvres).

NIORT. — *Président :* M. Jean MONTIGNY, 56, rue Basse, à *Niort.*
PARTHENAY. — *Président :* M. Raymond DE LA ROCHEBROCHARD. *Permanence :* 55, faubourg Westermann, à Parthenay.
BRESSUIRE. — *Correspondant :* M. CHARRIE, Villa « Les Rosiers », route de Saint-Porchaire, à *Bressuire.*
SAUZE-VAUSSAIS. — *Président :* M. M. THEBAULT, à *Sauzé-Vaussais.*
THOUARS. — *Président :* M. Jean THIERRY, place Saint-Médard, à *Thouars.*
MARIGNY. — *Correspondant :* M. Henri GUERIN, à *Marigny.*
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY. — *Correspondant :* M. Ferdinand BERNARDIN, à *Sanzay*, par *Argenton-Château.*

SOMME

Président de la Fédération départementale : **Le Baron DE FRANCE,** Château des Préaux, par *Vron* (Somme).

ABBEVILLE. — *Président :* Le Comte E. DE PAS. *Permanence :* 2, rue Alfred-François à *Abbeville.*

AMIENS. — *Président :* le Docteur FARCY. *Permanence :* 14, rue Frédéric-Petit, à *Amiens.*

DOULLENS. — *Président :* le Comte DE BRANDT DE GALAMETZ, *Havernas,* par *Canaples.*

HAM. — *Président :* Le Docteur DUCHAMP, à *Ham.*

PÉRONNE. — *Président :* M. Joseph PORET, 6 et 8, rue Saint-Fursy, à *Péronne.*

ROYE-MONTDIDIER. — *Délégué à la propagande :* M. Henri DUPRIEZ, rue Henri-Renard, à *Roye.*

TARN

Président de la Fédération départementale : le Docteur DURAND, oculiste, *Le Boutge,* à *Albi.*

ALBI. — *Président :* Docteur DURAND. — *Correspondance :* M. Roger BLACHE, 19, rue de Toulouse-Lautrec. *Permanence :* 4, rue Roquelaure.

CASTRES. — *Président :* le Docteur ARIBAT. — *Correspondance :* M. Léon MAFFRE, 3, rue Alquier-Bouffard. *Permanence :* 11, rue du Temple.

MAZAMET. — *Président :* M. Maurice CASTAGNÉ. *Correspondance :* M. Jean CABROL, 40, rue de la Chevalière. *Permanence :* café de la Paix.

RABASTENS. — *Président :* M. Etienne EBRARD, notaire honoraire, à *Rabastens.*

SAINT-AMANS-SOULT. — *Président :* M Félix ROUQUIER, négociant, à *Saint-Amans-Soult.*

BRASSAC. — *Président :* le Docteur ESTEVE, à *Brassac.*

LAVAUR. — *Correspondant :* M. Henry RAYNAUD, à La Clotte, à *Lavaur.*

LABRUGUIÈRE. — *Président :* M. Gabriel PALIÈS, à *Embaleux,* par *Labruguière.*

GRAULHET. — *Correspondant :* M. Bertrand ABRIAL, à *La Bressolle,* par *Graulhet.*

LACROUZETTE. — *Correspondant :* M. Armand PISTRE, à *Lacrouzette.*

GAILLAC. — *Correspondant :* M. Emile DURAND-DELGA, château de la Magdeleine, par *Gaillac.*

VALENCE-D'ALBIGEOIS. — *Correspondant :* M. Ludovic PALIES, à *La Faussette-Sainte Germaine,* pr. *Valence-d'Albigeois.*

SAINT-SULPICE-LA-POINTE. — *Correspondant :* M. Pierre ESCRIBE, aux Rious, par *Saint-Sulpice-la-Pointe.*

TARN-ET-GARONNE

MONTAUBAN. — *Président :* M. Edouard HERMENT, 45, bd Garrisson. *Permanence :* place de l'Hôtel-de-Ville, à *Montauban.*

BEAUMONT-DE-LOMAGNE. — *Président :* Baron DE RUBLE. *Permanence :* rue Launac, à *Beaumont-de-Lomagne.*

CASTELSARRASIN. — *Président :* Le Docteur ANDRIEU, à *Castelsarrasin.*

SEPTFONDS. — *Président :* M. Ludovic MIQUEL, industriel, à *Septfonds.*

CAYLUS. — *Correspondant :* M. Emile NÈGRE, « Au Gaspillage », à *Caylus.*

VAR

Président de la Fédération départementale : M. Albert RICHARD, Villa Saint-Michel, route du Cap-Brun, à *Toulon.*

SECTION DE TOULON. — *Président :* M. Albert RICHARD. *Permanence :* 3, place de la Liberté (ouverte, en semaine, tous les jours, de 17 h. à 19 heures, et, le dimanche, de 10 h. à 12 heures).

SECTION DE BRIGNOLES. — *Président :* Colonel DES PORTES DE LA FOSSE, *Le Prieuré,* par *Besse.*

SOUS-SECTION DE SAINT-MAXIMIN. — *Président :* M. ROSTAN, *la Rouvière,* par *Saint-Maximin.*

SECTION DE DRAGUIGNAN. — *Président :* M. le Baron DE LAVAL, château de Sainte Roseline, par *les Arcs.*

HYÈRES. — Le Commandant DE DAVID-BEAUREGARD, Vieux chemin de Toulon, à *Hyères.*

FRÉJUS-SAINT-RAPHAEL. — *Centre de propagande rattaché à Draguignan. Président :* M. Elie CHAUPIN, 28, rue de la Liberté, à *Fréjus.*

CANTON DE SOLLIÈS. — M. SOURD, propriétaire, à *Bellegentier,* par *Solliès-Pont.*

OLLIOULES-SANARY. — *Correspondant :* M. HONORAT, horticulteur, à *Ollioules.*

CANTON DE PUGET-VILLE. — *Correspondant:* M. Joseph DE PEYSONNEAUX château du Puget, à *Puget-Ville.*

LA GARDE, LE PRADET, LA GARONNE. — *Correspondant :* M. André TYRAN, *La Bayette,* par *le Pradet.*

LE LAVANDOU, LE RAYOL, CAVALAIRE, LA CROIX-CASSIN. — *Correspondant :* M. FRANCOU, pharmacien, à *La Croix.*

LES SALLES. — *Correspondant :* M. Rodolphe ROUX, *Les Salles,* pr. *Draguignan.*

(Localité rattachée à la Fédération de Haute-Provence, en raison des facilités de communication.)

SAINT-ZACHARIE. — *Correspondant :* M. Louis JURAMY, à *St-Zacharie.*

(Localité rattachée à la Fédération des Bouches-du-Rhône, en raison des facilités de communication.)

VAUCLUSE

Président de la Fédération départementale : M. Joseph AMIC, avocat, 28, rue des Teinturiers, *Avignon.*

Secrétaire départemental : M. Yves BOULANGER, 2, rue Salluces, *Avignon.*

SECTION D'AVIGNON. — *Président* M. Joseph AMIC. *Permanence :* 5, rue Collège-du-Roure (Tous les jeudis soir).

SECTION DE CARPENTRAS. — *Président :* M. Louis CARTOUX, Villa des Tilleuls, *Carpentras.*

SECTION D'AUBIGNAN. — *Président :* M. Félix COLOMBET, Hameau de Serres, par *Carpentras.*

SECTION DE MONTEUX. — *Président :* M. Louis ARNAUD, ébéniste, cours de Verdun, à *Monteux.*

SECTION D'ORANGE. — *Président :* M. Joseph COSTE, avocat, rue Saint-Jean, à *Orange.*

SECTION DE CAVAILLON. — *Président :* M. le Commandant FRAISSE, à *Cavaillon.*

SECTION D'APT. — *Président :* M. Maurice RAMBAUD, industriel, rue Jardin-de-l'Evêché, *Apt.*

JONQUIÈRES. — Centre de propagande. — *Président :* le Commandant DE LA FOREST-DIVONNE, château de Malijai, *Jonquières.*

CANTON DE L'ISLE-SUR-SORGUES. — *Président :* M. Louis DESCHANEL, Papeteries de Valdor, à *Vaucluse.*

SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON. — *Correspondant :* M. PASCAL, comptable, Papeteries de Gromel, *Saint-Saturnin.*

VENDEE

Président de la Fédération vendéenne : M. Pierre DE LA BASSETIERE, à *Bois-Renard*, par *Les Moutiers-les-Maufaits* (Vendée).

Permanence : 15, rue des Sables, à La Roche-sur-Yon.

SECDION INTERCANTONALE DE LA ROCH -SUR-YON, SAINT-FULGENT, LE POIRE, MONTAIGU. — *Président d'honneur :* M. Joseph BAUDRY, 27, boulevard des Alliés, à *La Roche-sur-Yon.* — *Président :* le Colonel ROUSSELOT, à *Chavagne-en-Paillers.* Adresser toute la correspondance chez M. J. BAUDRY, 27 boulevard des Alliés, à *La Roche-sur-Yon.*

LES SABLES-D'OLONNE. — *Président :* M. Henry AUVYNET, Pierre Levée, par *Olonne.* — *Secrétaire-Trésorier :* M. Geoffroy DE LA ROCHE-SAINT-ANDRE, 2, rue Nationale, *Les Sables-d'Olonne.*

FONTENAY-LE-COMT.. — *Président d'honneur :* M. René VALETTE, Logis de Beauregard, par *Mouilleron-en-Pareds.* — *Président :* M. Louis RAMPILLON DE LA LARGERE, La Largère, par *Thouarsais-Bouildroux.*

CHATEAU-D'OLONNE. — *Président :* M. Paul COLINS, Le Fenestreau, *Château-d'Olonne.*

LUÇON. — *Correspondant :* M. Loïc DE LA FLEURIAYE, place Belle-Croix.

LA CHAPELLE-ACHARD. — *Correspondant :* M. Ferdinand TENAILLEAU, *La Chapelle-Achard*, par *La Mothe-Achard.*

SAINT-GILLES-SUR-VIE. — *Correspondan t* M. Georges BARBEAU, imprimeur, à *Saint-Gilles-sur-Vie.*

LES ESSARTS. — *Correspondant :* Vicomte A. DE ROUGÉ, *Les Essarts.*

MORTAGNE-SAIND-LAUREND-SUR-SEVRE. — *Correspondant :* M. Charles GUIGNARD, maréchal-expert, à *Saint-Laurent-sur-Sevre.*

VIENNE

POITIERS. — *Président :* M. Guy DE LA GRANGE, avocat, rue Arsène-Orillard, à *Poitiers. Permanence :* rue des Carmélites.

MONTMORILLON. — *Président :* M. Pierre TRIBOT-LASPIERRE, à *Montmorillon.*

CHATELLERAULT. — *Correspondant :* M. BRUNET-GABILLA, 4, rue Saint-Roman, à *Châtellerault.*

CIVRAY. — *Correspondant :* Le Commandant BIBAULT, à *Romagné.*

HAUTE-VIENNE

Président de la Fédération départementale : Marquis DE MOUSTIERS-MERINVILLE, château du Fraysse, par *Bellac* (Haute-Vienne).

LIMOGES. — *Président :* M. Marcel AUVERT, 6, place Blanqui. *Permanence :* 4, place de l'Ancienne-Comédie, à *Limoges.*

BELLAC. — *Président :* M. FOUQUINON, rue de la Liberté, à *Bellac.*

ROCHECHOUART. — *Président* : M. Charles SOURY-LAVERGNE, à *Rochechouart*
SAIND-JUNIEN. — *Président* : M. VINCENT, rue de la Liberté, à *Saint-Junien.*
SAINT-YRIEIX. — *Président* : M. L. CROUZILLART, à *Saint-Yrieix.*
CHALUS. — *Correspondant* : M. P. CHABROL, à *Chalus.*
BERSAC. — *Correspondant* : le Comte DE LA CELLE, château de Chambon, à *Bersac.*
LE DORAT. — *Correspondant* : M. L. DE LA GUERIVIERE, au *Dorat.*
SAINT-JEAN-LIGOURE. — *Correspondant* : M. A. DE LA BACHELLERIE, à *Saint-Jean-Ligoure*, pr. *Pierre-Buffière.*
DROUX. — *Correspondant* : M. A. CHARZAT, à *Droux.*
PIERRE-BUFFIÈRE. — *Correspondant* : M. F. DE CALIGNON, à *Pierre-Buffière.*
VAULRY. — *Correspondant* : M. A. GADY, à *Vaulry*, pr. *Nantiat.*
ORADOUR-SUR-VAYRES. — *Correspondant* : M. Georges RAYET, à *Oradour-sur-Vayres.*

VOSGES

EPINAL. — *Secrétaire* : M. Jules LECUYER, 20, rue Jeanne-d'Arc, à *Epinal.*
SAINT-DIÉ. — *Président* : M. DE LASSUS, château de l'Ermitage, à *Saint-Dié.* Adresser la correspondance au *Secrétaire:* M. Auguste ROUSSEAU, 29 rue de Kemberg, *Saint-Dié. Permanence* : 5, place Saint-Martin, à *Saint-Dié.*
MIRECOURT. — *Président* : M. PERNOT DU BREUIL, rue de Germiny, *Mirecourt. Permanence* : chez le Secrétaire : M. Joseph MIDON, 55, rue de l'Hôtel-de-Ville, à *Mirecourt.*
REMIREMONT. — *Président:* Jacques ZELLER, à *Zainvillers*, par Vagney (Vosges). *Permanence* : chez le *Vice-Président* : A. DUFOUR, 44, rue du Canton, *Remiremont.*
RAON-L'ETAPE. — *Président* : M. GILLY, à *Raon-l'Etape. Permanence:* chez M. Marcel BODARD, industriel, à *Lancuveville-les-Raon.*
GÉRARDMER. — *Président* : M. CHRETIEN, bd Keloch, *Gérardmer.*
NEUFCHATEAU. — *Correspondant* : Louis BRENEL, place Jeanne-d'Arc, à *Neufchâteau.*

YONNE

Président de la Fédération départementale : M. Jacques D'HUMIERES, 12, rue du Pont, à *Tonnerre.*

AUXERRE. — *Président* : M. A. BERRARD, 5, rue Thomas-Maure, à *Auxerre.*
JOIGNY-SENS. — *Président* : le Docteur Maurice POTIRON, 8, boulevard du 14-Juillet, à *Sens.*
TONNERRE. — *Président* : M. Jacques D'HUMIERES, agriculteur, 12, rue du Pont, à *Tonnerre.*

ALGERIE

Secrétaire Départemental pour le Département d'Alger : **Me Maurice ROURE, avocat, place Lavigerie, à *Blida*.**

Président des Sections d'Action Française du département de Constantine : **M. Maurice DE LA CHAPELLE, 5, rue Tracy-le-Val. à *Constantine*.**

Secrétaire : M. Louis FIGUIERE, 17, rue du Fort-Gênois, à *Bône*.

ALGER. — *Président :* M. Louis DE SAINT-QUENTIN, 150, rue Michelet, à *Alger*. *Permanence :* 39, rue Mogador, à *Alger*.

ORAN. — *Président :* M. Paul SICARD. 30, rue Dumanoir, à *Oran*.

BLIDA. — *Président :* Me Maurice ROURE, avocat, place Lavigerie, à *Blida*.

CONSTANTINE. — M. Maurice DE LA CHAPELLE, 5, rue Tracy-le-Val, à *Constantine*.

TLEMCEN. — *Président :* M. Henri MAURAU, à *Lavayssière*, par *Tlemcen*. *Secrétaire:* M. Emmanuel BALALUD DE SAINT-JEAN, rue des Ormeaux, à *Tlemcen*. Adresser la correspondance au Secrétaire.

PHILIPP VILLE. — *Président :* M. Laurent FONDECAVE, cultivateur, rue Allemand, à *Philippeville*.

SIDI-BEL-ABBÈS. — *Président :* M. Lucien MORIN, Jardin Nouzille, à *Sidi-Bel-Abbès*.

BÔNE. — *Président :* M. FIGUIERE, 17, route du Fort-Gênois, à *Bône*.

MAROC

POUR LE MAROC SUD (CASABLANCA, MAGAZAN, SETTA, BEC RECHID, SAFI, MARRAKECH, MOGADOR ET AGADIR). — *Siège du Comité régional : Président :* Me BUSQUET, avocat, 54, rue de Bouskoura, à *Casablanca*.

RABAT. — *Correspondant :* M. Denis BUGUET, commerçant, rue El-Gza, à *Rabat*.

OUDIDA. — *Correspondant :* M. Christian GAYET, rue Frédéric-Rougeat, à *Oudjda*.

FEZ. — *Correspondant :* M. Alfred FAURIE, Société Marseillaise de Crédit, à *Fez*.

MARRAKECH. — *Correspondant :* M. CHOMEL (Matériaux de construction, à *Marrakech-Gueliz*) *et* M. BOUVIER, Maison Tallier (Vins) à *Marrakech*.

CAMEROUN A.E.F.

Correspondant : M. Henri HEYSE, à *Douala*, Boîte postale No 165.

COTE D'AFRIQUE, GUINEE FRANCAISE

Correspondant : M. R. PINAULT, S.C.A.C.I. Plantation de *Manéah*, par *Coyat*, *Guinée Française*.

SENEGAL

DAKAR. — *Président :* M. RUDENT, Agent de la Maison Peyre, à *Dakar*.

INDO-CHINE

SAÏGON. — *Correspondant* : M. Victor BOUDON, 11 place Rigault-de-Genouilly, à *Saïgon*.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Correspondant : Mme THOMPSON, 2, Petershome Terrace, Glomenster Rd. S. W. 7 *Londres*.

BELGIQUE

BELGIQUE. — *Correspondant* : M. A. LEFEBVRE, 125, avenue Louise, à *Bruxelles* (Belgique).

ESPAGNE

ESPAGNE. — *Correspondant* : M. DARY, Calle Provenza N° 333. à *Barcelone*.

EGYPTE

EGYPTE. — *Correspondant* : M. Jean GLIKY, comptable, Compagnie Générale du Gaz, B.P. 241, à *Alexandrie*.

SUISSE

SUISSE — *Correspondant* : M. Henri TROTTET, 2, avenue Pictet-de-Rochemant, à *Genève*.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Correspondant : M. R. Jacques TARDIEU fils 260, Belgrano, à *Buenos-Ayres*.

HENRI DUTRAIT-CROZON

" Précis de l'affaire Dreyfus "

Un fort volume avec un index des noms cités et un répertoire analytique. Broché 25 francs ; relié 65 francs (franco 68 francs).

" Joseph Reinach historien "

" Révision de l affaire Dreyfus ". Préface de CHARLES MAURRAS. Un fort volume 20 francs (franco 22 fr. 50).

" La Justice Républicaine "

Un volume 5 francs (franco 6 fr. 25).

Librairie d'Action Française, 12, rue de Rome, Paris (8e).
C. C. P. 926-78

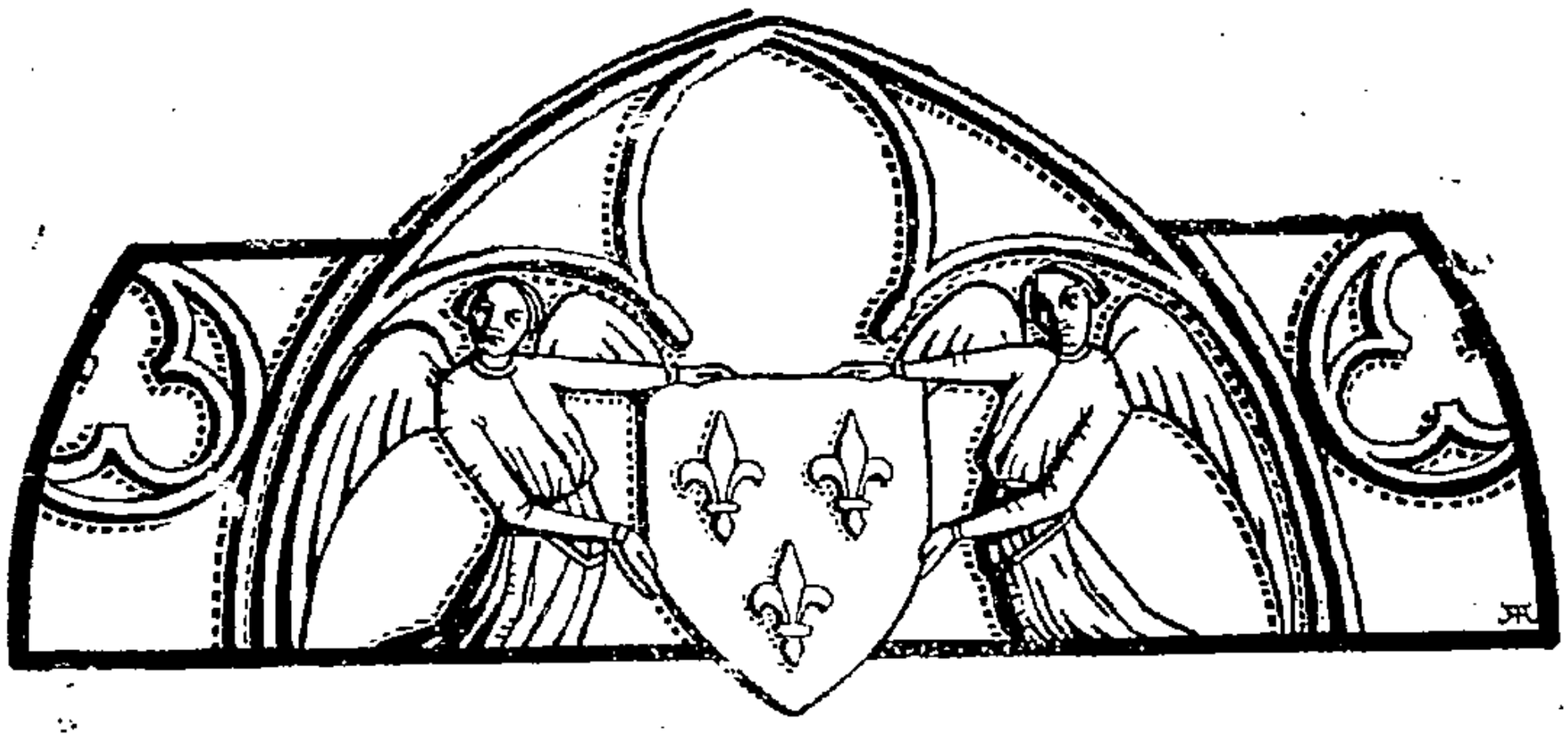

Les Dames royalistes et d'Action Française

Les Dames Royalistes et d'Action Française sous la direction d'une Présidente Générale ont leurs Groupes organisés dans chaque département, à Paris dans chaque quartier et dans les principaux centres de la Banlieue.

Les Dames reçoivent leurs directives et conseils de propagande de leur Bureau central, où la Présidente Générale, la Vice-Présidente et les dix secrétaires collaborent chaque semaine pour le bien de la cause et transmettent à leurs groupes les indications nécessaires.

Le travail et le dévouement des Dames Royalistes et d'Action Française se déploient dans la propagande des idées royalistes qu'elles s'efforcent de faire rayonner, inspirent cette foi vive dans la cause monarchique sans laquelle aucun zèle ne peut exister. Elles diffusent abondamment l'A. F. quotidienne et agricole, les documents nationaux et les organes corporatifs.

Par l'argent recolté, les Dames aident les Sections dans le paiement des permanences, la fondation des bibliothèques, l'organisation des conférences et les abonnement gratuits ou à demi tarif.

Cette année elles ont pu répandre à milliers d'exemplaires le tableau de la Maison de France qu'il faut faire pénétrer dans chaque foyer français pour donner à tous l'espérance invincible en cette Famille Royale, âme de l'Histoire de France et qui doit reprendre ses destinées glorieuses pour le salut du Pays.

L'Association des Jeunes Filles Royalistes

L'Association des Jeunes Filles royalistes est destinée à grouper toutes les jeunes filles françaises qui désirent coopérer à l'œuvre entreprise par l'A. F. Elle est alliée à l'A. F., lui apportant tous ses efforts et gardant son autonomie de direction et d'organisation. La présidente générale, Mlle Y. de Kerret, est seule chargée de la nomination des présidentes régionales et des présidentes départementales, responsable de leur activité, et aucun groupe ne peut être régulièrement constitué en dehors de son approbation.

Deux secrétaires générales, Mlles H. de Cabrières et Y. de Luynes assurent la direction des groupes de Paris et centralisent les divers services de propagande de l'Association avec la collaboration des chefs de services et des secrétaires d'arrondissements.

Pour faire partie de l'Association, il faut :

1° Etre Française;

2° Adhérer au programme de l'A. F.;

3° S'engager à collaborer à l'œuvre de propagande par la diffusion du journal ou au moins par l'envoi annuel de quelques objets destinés à la vente;

4° Pouvoir se recommander de deux personnes déjà inscrites à l'A. F.

En 1925, un groupe dépendant de l'Association s'est formé sous le nom de Groupement professionnel féminin, dans le but de réunir les jeunes filles occupées, en vue de la diffusion des idées et de la doctrine d'A. F. dans les milieux employés et ouvriers.

Depuis sa fondation, l'Association n'a cessé de se développer et a énergiquement réagi devant l'épreuve depuis laquelle les adhésions nouvelles ont afflué.

L'œuvre propre de l'Association est celle des abonnements de propagande, services de deuxième lecture et services des bouillons

La propagande, momentanément suspendue dans le clergé, s'est développée sur un autre terrain.

Le service des bouillons permet d'assurer l'envoi de 200 abonnements à l'étranger.

Les ressources de plus en plus importantes nécessaires au fonctionnement de ces services sont obtenues par des ventes ou fêtes annuelles organisées à Paris et dans les principales villes de France et pour lesquelles l'Association sollicite la générosité des amis de l'A. F.

Camelots du Roi et Commissaires

Les Camelots du Roi (nom sous lequel on doit comprendre également les Commissaires d'Action Française, dont la tâche constitue simplement une des fonctions des Camelots) ont été fondés à la fin de 1908, sur l'initiative de Maxime Real del Sarte. Le développement des groupes à travers la France a nécessité bien avant la guerre, la création d'une Fédération Nationale, qui réunit tous les groupes de Camelots du Roi existant en France.

Le Comité Directeur de la Fédération Nationale des Camelots du Roi est composé de :

Président : Maxime Real del Sarte.
Vice-Président : Lucien Lacour.
Secrétaire Général : Philippe Roulland.
Trésorier : André Guignard.
Commissaire aux comptes : Gaston Baetz.

Le délégué des Comités directeurs de l'Action Française auprès du Comité Directeur de la Fédération Nationale est Maurice Pujo.

Pour être Camelot du Roi il n'est pas nécessaire d'appartenir à une autre organisation d'Action Française.

Mais il faut :

1° Etre Français;

2° Avoir dix-huit ans accomplis;

3° Prendre l'engagement de répondre à toutes les convocations de ses chefs pour toutes les tâches de propagande et d'action dévolues aux Camelots du Roi (vente du journal, distribution des tracts, service d'ordre des réunions, manifestations, etc.);

4° Etre accepté par le Comité Directeur de la Fédération Nationale des Camelots du Roi.

Pour tous renseignements ou inscriptions s'adresser à Philippe Roulland, secrétaire général de la Fédération Nationale des Camelots du Roi, 14, rue de Rome, Paris (8e).

PROVINCES

Il existe en France diverses Fédérations régionales qui groupent des formations de Camelots du Roi et de Commissaires d'Action Française.

Nous donnons ci-dessous les principales :

FEDERATION DU NORD (comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme).
Président : F. Boudou. 4, rue des Débris-Saint-Etienne, Lille.

FEDERATION DU NORD-EST (comprenant les départements de la Marne et des Ardennes).
Président : Georges Trioulet, 10, rue des Garceaux, Vitry-le-François.

FEDERATION LORRAINE (comprenant les départements de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges).
Président : Maurice Cochinaire, 34, rue Chaligny, à Nancy.

FEDERATION DE FRANCHE-COMTE (comprenant les départements de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura).
Président : Louis de Buyer, La Chaudeau, par Aillevillers (Haute-Saône).

FEDERATION LYONNAISE (comprenant les départements du Rhône, de la Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Ain et les arrondissements de Vienne (Isère) et Saint-Claude (Jura).
Président : Emile Brun, 26, place Bellecour, Lyon.

FEDERATION DE L'ISERE.
Président : Roger Peter, 7, rue Etienne-Marcel, Grenoble.

FEDERATION PROVENÇALE (comprenant les départements des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, du Var, du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes).
Président : Léon Noettinger, 26, boul. Philipon, Marseille.

FEDERATION DU GARD.
Président : Michel Montaud, 3, place Questel, Nimes.

FEDERATION DE MONTPELLIER LODEVE.
Président : Henri Marchet, 21, rue Delmas, Montpellier.

FEDERATION DU BITERROIS.
Président : Emile Miquel, 8, place de la Citadelle, Béziers.

FEDERATION DU ROUSSILLON (comprenant les Pyrénées-Orientales).
Président : Commandant Deville, 63, rue Arago, St-Laurent-de-la-Salanque.

FEDERATION DU SUD-OUEST (comprenant les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Gers, des Hles et Basses-Pyrénées).

Président : Jacques de Gorostarzu, rue Maubecq, Bayonne.

Président : Dexheimer, 44, rue du Lycée, Pau.

FEDERATION DU CENTRE SUD-OUEST (comprenant les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Dordogne et de la Corrèze).

Président par intérim : Edouard de la Débutrie, Maugué, par Marnay (Vienne).

FEDERATION DE L'ALLIER.

Président : Jean Mouraud, Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier).

FEDERATION DU CENTRE OUEST (comprenant les départements des Deux-Sèvres, Vienne, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inf.).

Président : Edouard de la Débutrie, Maugué par Marmay (Vienne).

FEDERATION DE BASSE-BRETAGNE (comprenant les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord).

Président : de la Blanchardière, Notre-Dame-de-Guildo (Côtes du-Nord).

Dans les autres départements il existe des groupes non fédérés. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Fédération Nationale des Camelots du Roi, 14, rue de Rome, Paris (8e).

Etudiants, Collégiens et Lycéens d'Action Française

Les étudiants, collégiens et lycéens d'aujourd'hui seront demain officiers, professeurs, médecins, avocats, prêtres, officiers ministériels... ou bien agriculteurs, ingénieurs, membres du haut commerce et de la grande industrie. Grâce à leur situation sociale, c'est par eux que se reforme l'esprit politique de la nation française On voit de quelle importance il est de les instruire des doctrines de salut.

La permanence et le local des Etudiants d'Action Française sont situés à Paris, 33, rue Saint-André-des-Arts, en plein Quartier latin.

Des salles de lecture, de travail, de conférences, une bibliothèque, sont à la disposition des adhérents.

Pendant l'hiver et le printemps, des conférences contradictoires sont faites par les Etudiants sur un sujet d'économie politique ou sociale, ou sur un sujet d'histoire. Elles attirent un nombreux public d'étudiants désireux de pénétrer à fond les doctrines d'Action Française, de les discuter, de les repandre.

Le Secrétaire général est chargé de répondre à toute demande de renseignements.

La Fédération des Etudiants d'Action Française a un organe bi-mensuel, *L'Etudiant Français*, qui est le seul journal politique d'étudiants (Rédaction : 33, rue Saint-André-des-Arts, Paris-VIe. Administration : 14, rue de Rome). Abonnement : 8 francs par an.

L'Association Marius Plateau

Anciens Combattants d'Action Française

L'Association Marius Plateau a été constituée légalement le 22 janvier 1930 à l'occasion du septième aniversaire de l'assassinat du secrétaire général des Camelots du Roi, par Germaine Berton.

Le revolver de la fille de police et d'anarchie avait supprimé un Français d'élite dont le courage civique pendant la paix n'avait d'égal que sa bravoure pendnt la guerre.

Mobilisé le 2 août 1914, Marius Plateau entrait aussitôt en campagne avec le 355e d'infanterie. Le 20 septembre, il recevait une terrible blessure, qui nécessitait l'ablation du rocher, et il méritait cette glorieuse citation à l'ordre de l'armée :

Vaillant sous-officier. Le 20 septembre 1914, *à l'attaque de la position de Port-Fontenoy, tous les officiers de la compagnie étant tombés, a fait irruption sur un glacis battu par des feux de mitraileuses d'une extrême violence pour faire diversion et attirer sur lui l'attention de l'ennemi.*

A enlevé ses hommes par son commandement énergique et entraînant, les enthousiasmant par son ardeur. A été grièvement blessé après voir donné à tous le plus bel exemple d'héroïsme et d'abnégation.

Ce fait d'armes sublime est inscrit au livre d'or du 355e R. I. et lu chaque année aux recrues à la présentation du drapeau.

Aussi, est-ce sous l'égide de Marius Plateau, le « Décius français », que les anciens combattants de l'Action française ont voulu se grouper.

L'Association Marius Plateau a pour but de :

1° Renouer et entretenir entre les anciens combattants français, les liens étroits de camaraderie qui les unissaient pendant la guerre 1914-1918 ;

2° Maintenir et revivifier l'esprit de la victoire ;

3° Honorer la mémoire des frères d'armes tombés ou disparus au champ d'honneur ;

4° Venir en aide aux camarades dignes d'intérêt en leur facilitant les moyens de trouver un emploi.

Elle se compose de :

1° Membres actifs, appartenant à l'une des organisations de l'Action française et pouvant faire la preuve, soit par leurs citations, soit par leurs bulletins d'hôpitaux ou encore par leur carte de combattant délivrée dans les conditions prévues par la loi, qu'ils ont fait partie d'une unité combattante ;

2° Membres honoraires, comprenant les veuves, ascendants et enfants des anciens combattants morts ou disparus au champ d'honneur.

La cotisation annuelle minima, tant pour les membres actifs que pour les membres honoraires, est fixée à 5 francs.

L'Association a une section par département, à la tête de laquelle est placé un bureau nommé par le Comité Directeur et comprenant : un président, un trésorier, un secrétaire et deux conseilllers.

Le Comité Directeur est ainsi composé :

Président	Joseph DARNAND.
Vice-Présidents	Amiral SCHWERER. Maxime REAL DEL SARTE.
Secrétaire général	Maurice PUJO.
Secrétaire adjoint	Pierre HÉRICOURT.
Membres	Marcel GUITTON. Georges BERNANOS. BINET-VALMER. Georges CALZANT. de CAZENOVE DE PRADINES. Jacques DELEBECQUE. JOSEPH DELEST. Bernard DENISANE. Georges GAUDY. Lucien LACOUR. Colonel Georges LARPENT Dr Raymond TOURNAY.

Le Comité Directeur a confié les fonctions de trésorier à M. Adolphe Hergès.

Toutes les communications doivent être adressées à Marcel Guitton, secrétaire adjoint, 14, rue de Rome, Paris (8e).

Tous les envois d'argent doivent être faits IMPERSONNELLEMENT *au compte de chèques postaux* 239.00 — *qui est celui de l'administration de l'Action Française — avec la mention : Pour l'Association Marius Plateau.*

Union des Corporations Françaises

Les doctrines corporatives et sociales de l'U. C. F. sont celles qui de tous temps ont été préconisées et défendues par l'*Action Française*. Avant que soient réalisées par l'*Action Française* sur le plan politique les conditions qui permettront seules à l'U. C. F. de réaliser dans toute son ampleur son œuvre de restauration sur le plan économique et social, il convient d'amorcer et de développer cette œuvre autant que les institutions actuelles peuvent le permettre.

Outre les avantages immédiats que peuvent trouver dans nos organisations tous les membres de l'U. C. F., il y a pour eux un profit certain à se grouper et à chercher en commun tout ce qui peut « unir » les intérêts au lieu de les « opposer ». De plus, la propagande de l'U. C. F. sur le terrain économique social est un des meilleurs moyens de préparer les esprits qui par suite de préjugés politiques ne peuvent être atteints directement par l'*Action Française*. Nous engageons donc nos amis, non seulement à adhérer à nos organisations, mais à y jouer un rôle « actif » de propagande que la situation actuelle facilite singulièrement. En effet les industriels sont presque tous obligés de limiter leur production, les commerçants voient leur chiffre d'affaires diminuer dangereusement, — les employés et les ouvriers songent avec angoisse au chômage partiel, même total, — la concurrence étrangère, favorisée par les charges excessives qui pèsent sur notre industrie et notre commerce, augmente sans cesse et accentue encore la gène.

Nous disposons actuellement pour notre propagande des trois facteurs suivants :

1° *La Production Française*, dont le Rédacteur en Chef est notre ami M. Firmin Bacconnier, dont tous les lec-

teurs de l'*Action Française* et de la *Production Française* connaissent la compétence. Ce journal, qui groupe actuellement plusieurs milliers d'abonnés, est à l'avant-garde de notre propagande. Il importe que nos amis le fassent connaître autour d'eux et s'occupent d'en favoriser la diffusion.

Bien des industriels accepteraient de verser quelques subsides pour aider à répandre la « *Production Française* » afin de lutter contre la presse communiste et démagogique qui empoisonne leur personnel. La lecture de la *Production Française* est le meilleur moyen de se documenter sur les questions économiques et sociales et sur nos efforts en tout ce qui se rapporte aux affaires professionnelles.

2° *Le Cercle La Tour du Pin*, présidé et dirigé avec un rare dévouement par notre ami M. Roger Magniez, fournit aux sections d'*Action Française* les conférenciers qui leur sont nécessaires chaque fois qu'elles veulent aborder les questions économiques et sociales, naturellement les orateurs du Cercle La Tour du Pin concluent plus ou moins rapidement suivant le degré de sympathie de l'auditoire à la restauration économique et sociale par la monarchie et par l'*Action Française*.

3° *Les Groupements Professionnels :* constitués en syndicats ou comités d'action qui travaillent énergiquement à appliquer nos idées corporatives qui sont déjà parvenus par une solidarité professionnelle largement comprise à rendre des services très appréciables à tous leurs adhérents. Ils sont les pionniers de la réalisation corporative ; il convient de les féliciter particulièrement de leur action parfois difficile et de les encourager par tous les moyens.

Le Président de l'U. C. F.

JACQUES DELAFON.

CONCOURS

DES

BONS DÉFENSEURS RÉPUBLICAINS

Quels sont les douze députés ou sénateurs, siégeant actuellement à la Chambre ou au Sénat, que vous estimez les plus malfaisants pour la France?

REGLEMENT

Ce concours est ouvert à tous les lecteurs de l'Almanach.

Classer les douze noms par ordre de malfaisance. Chaque nom recevra un nombre de points, de 12 à 1, suivant le rang qu'il occupera dans les listes où il figurera. Le classement se fera d'après la liste ainsi obtenue.

Chaque liste doit être accompagnée du *Bon de concours* qu'on trouvera ci-après. Un même concurrent peut envoyer plusieurs listes à condition de joindre un bon à chacune d'elles. Il ne peut obtenir plus d'un prix.

Les listes devront PARVENIR à M. Gaston Legrain, 14, rue de Rome, Paris AVANT LE 15 FÉVRIER 1931. Les envois reçus après cette date seront annulés.

Pour la délivrance des prix s'adresser au service de la *Publicité d'A. F.*, sauf pour les livres, qui seront délivrés par la *Librairie d'A. F.* Les prix ne peuvent être ni échangés, ni remboursés. Aucune réclamation ne sera admise au sujet du concours.

Les noms des lauréats seront publiés, comme les années précédentes, dans l'*Action Française* quotidienne, N^os^ du lundi, dernière page, à partir du 1^er^ mars 1931. Ils paraîtront, de plus, dans l'Almanach de 1932.

Prix du Concours des Bons Défenseurs Républicains

1er prix	Un appareil récepteur de T.S.F., valeur de 750 fr.
2e »	Un bon de 500 fr. d'ouvr. de Librairie (1).
3e »	Un bon de 350 fr. d'ouvr. de Librairie
4e »	Un bon de 250 fr. d'ouvr. de Librairie.
5e »	Un bon de 150 fr. à prendre en marchandises chez l'entomologiste Le Moult.
6e-7e »	Un bon de 100 fr. d'ouvr. de Librairie.
8e »	Un colis de 2 bouteilles China Brun Perod.
du 9e au 15e prix.	Un bon de 60 fr. d'ouvr. de Librairie.
du 16e au 25e » .	Un bon de 40 fr. d'ouvr. de Librairie.
du 26e au 41e » .	Un abonnement de six mois au « Charivari ».
du 42e au 49e » .	Un colis d'une bouteille de China Brun Perod.
du 50e au 61e » .	Un colis de savonnettes « L'Abeille ».
du 62e au 85e » .	Un bon de 25 fr. d'ouvr. de Librairie.
du 86e au 135e » .	Un bon de 15 fr d'ouvr. de Librairie.
du 136e au 200e » .	Un bon de 10 fr. d'ouvr. de Librairie.
du 201e au 225e » .	Un bon de 5 fr. d'ouvr. de Librairie.

(1) Ouvrages choisis dans le catalogue spécial envoyé gratuitement *sur demande* par la LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, 12, Rue de Rome, à Paris (8e), aux Lauréats du CONCOURS.

BON DE REMBOURSEMENT

Almanach de l'Action Française pour 1931

En échange de ce bon

la **LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, 12, rue de Rome, PARIS**

remettra *gratuitement*, jusqu'au 1er mai 1931,

UNE PRIME DE LIBRAIRIE D'UNE VALEUR DE 9 FRANCS

Pour les envois, joindre les frais d'expédition :

1 fr. 50 pour la France — 2 fr. 50 pour l'étranger

Concours des dix citations

Indépendamment du *Concours des Bons Défenseurs républicains* une prime consistant en cent portraits d'Henri Vaugeois et de Léon Daudet sera offerte à tous les chercheurs qui nous diront dans quels ouvrages (le titre et la page) se trouvent les dix citations suivantes. Ces citations sont extraites de ces trois ouvrages :

Léon Daudet : *Moloch et Minerve.*
Henri Vaugeois : *La Fin de l'Erreur française.*
Henri Vaugeois : *Un Français chez le Duc d'Orléans.*

Nous engageons tous les lecteurs de l'Almanach à participer à ce concours, et nous nous proposons chaque année d'organiser un concours analogue en choisissant d'autres ouvrages qu'on relira avec fruit.

Voici les douze citations à trouver dans les trois ouvrages ci-dessus :

1. — *Chacun sait en France, aujourd'hui que, pour réussir et pour vaincre, il faut une autorité, une dure discipline, une hiérarchie des commandements, des chefs, et un chef.*

2. — *Il n'y a pas de pire régression, de méconnaissance plus violente de l'humain que ce que le* XIX^e^ *siècle, dans sa prodigieuse sottise et ignorance, a appelé le progrès démocratique.*

3. — *L'acceptation du principe meurtrier de la lutte des classes légitime et perpétue la guerre civile et aboutit à la misère générale et à l'invasion.*

4. — *La « Maison de France »! Délicieuse confusion des mots, qui, dans la langue royaliste, permettent au citoyen, et, surtout à l'homme d'Etat — ministre des intérêts publics, lesquels ne sont autres que ceux de son Prince, — de laisser à son dévouement politique des mobiles sensibles, intimes, et presque privés!*

5. — *Le « pouvoir personnel » a été surtout flétri par nos plus vigoureux ministres de l'Intérieur, par ceux qui ont su trop bien ce que c'est qu'un bon préfet, manié d'une main sûre.*

6. — *Le Roi peut traiter des affaires de l'Etat comme nous traitons nos affaires à nous; il peut y appliquer le tact, le flair, l'esprit de finesse, le maëlleux, le vivant et chaud doigté qu'il faut toujours pour manier la pâte humaine. Là est sa supériorité; là est sa fonction.*

7. *Nulle part, autant qu'en matière politique et sociale, il n'est utile de se rappeler le proverbe : « Le mieux est l'ennemi du bien ». Il s'applique durement à l'utopie dont est né le parlementarisme.*

8. — *Par le suffrage universel, par la surenchère qui est la loi même de l'élection, l'intérêt national est submergé par l'intérêt des clans et partis qui s'entredéchirent.*

9 — *Si l'individu a une valeur absolue, sacrée, il vaut et il nous importe plus que l'Etat, plus que la Patrie : on n'a pas le droit de le sacrifier. C'est absurde, mais c'est ainsi : la France essaie de vivre, depuis la Révolution, sur cette absurdité, en attendant qu'elle en meure.*

10. — *Toute démocratie est amnésique à la façon du tas de sable, sans cesse éboulé.*

ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE 1930

CONCOURS DES BONS DÉFENSEURS RÉPUBLICAINS

BON DE CONCOURS A DÉTACHER

et à joindre aux réponses envoyéss à M. LEGRAIN

ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE 1930

CONCOURS DES DIX CITATIONS

BON DE CONCOURS A DÉTACHER

et à joindre aux réponses envoyées à M. LEGRAIN

Concours des Statues indésirables

Nous avons reçu pour ce concours un très grand nombre de réponses. Nous récompenserons tous les bons envois en accordant des prix supplémentaires.

La liste modèle a été formée en utilisant toutes les listes reçues. Pour chacune d'elles, un nombre de points de 10 à 1 selon leur rang, a été attribué aux dix statues mentionnées. Voici la liste obtenue ainsi :

1. Marat (3.127 points); 2. Danton (2.401); 3. Zola (2.236); 4. Waldeck-Rousseau (2.133); 5. Gambetta (2.016); 6. J.-J. Rousseau (1.849); 7. Camille Desmoulins (1.473); 8. Ferry (1.087); 9. Chevalier de La Barre (855); 10. Voltaire (794).

Viennent ensuite : Etienne Marcel, Etienne Dolet, Scheurer-Kestner, Trarieux, Floquet, Diderot, Jules Simon, Ledru-Rollin, Garibaldi, Louis Blanc, Jean Macé, etc.

LISTE DES PRIX

1er *Prix*. — F. d'Echevannes, à Echevannes (Haute-Saône).

2e *Prix*. — Jacques Ragot, aux Ayoles (Loiret).

3e *Prix*. — Georges Bardin, à Bruxelles.

4e *Prix*. — Georges Dembrement, à Boves (Sommes).

5) *Prix*. — Joceph Midou, à Mirecourt (Vosges).

6e *et* 7e *Prix*. — René Berriaud, à La Ferté-Milon, et Alban Turc, à Pierrefitte.

8e *et* 9e *Prix*. — P. Dubois, à Asnières, et Henri Midy, à Paris.

10e *Prix*. — R. de Saint-Rémy, à Paris.

11e *au* 17e *Prix*. — Mlle L. de Pomereu, Pierre Reynaud, Mlle Bazeille, Théophile Deusy, Adrien Volhaert, Henri Dubuis, Marcel Beaudou.

18e *au* 28e *Prix*. — Capitaine Boussac, Ch. Cherrier, Georges Zadoc, Léon Brun, Paul Guérin, Edouard Malric, Jean Mourot, Emm. Soullier, Claudmius Lachize, Mlle Y. de Pascal, H. Chalvron.

29e *au* 43e *Prix*. — De Taragon, Marguerite Val, Louis Bribot, Frédéric Robbe, Czulowski, Et Anselme-Moizan, B. Balme, H. Lenoble, Paul Prallet, E. Plaetevoet, Casimir Belot, Mme Robert Chassériaux, Eugène Riga, Raymond Rieux, Louis Denat.

44e *au* 50e *Prix*. — Mme Lydia Martini, Pierre Buffet, Jean Cabasse, A. Goetz, Maurice Aubrée, E. Buffet, Docteur L. Wagon.

51e *au* 61e *Prix*. — Jean Rime, A. Domergue, Alfred Lignon,

Mme Victor Chateau, C. Kauffmann, C. Ranville, Gabriel Tapon, Yvonne Massenet, E. Asseau, L. Chevret, G. Marnold.

62e *au* 85e *Prix*. — Louis Quet, Robert Dublaix, Mme Thierry, Mlle Leroyer, Paul Dauvert, J. Barbet, Marcel Blain, Arden, Mlle Pilar Roura, E. Maréchal, André Parlebas, Mlle d'Aigneaux, L.-J. Etienne, Marie de Verdelhan, Joseph Dufay, G. de la Villemarqué, Daudin, Jean Arvengas, Yvonne Masson, Charles Montreuil, Mme D. Hubert, Pétry, d'Haguerue, Paul Valgalier, Pierre Baudru.

86e *au* 135e *Prix*. — Georges Bouju, Jean Crévolin, Roger Lacomme, Georges Dutard, Henry Moyzès, Louis Tesse, Alphonse Troubat, R, Pierrod, Camille Piquard, Roger Alépée, Léon Bédry, Marcel Rebellin, Emile Couderc, Jules Besson, Louis Marsan, L. Simon, J. Renaud, J. Ruettard, Bélicard, Docteur R. Jeantet. Un curé de Saintonge, Joseph Giraud, F. Papinaud Boulgas, R. Barrière, Gabriel Cordet, Mme Amoudry, L. Lézer, G. Delachair, Mathilde, Château, Marcel Guintrand, Mme Manaranche, E. Mizzi, J. Naudin, Mme Cuignet, Maurice Brisset, H. Pétry, J. Foucaud, H.-P. Faffin, Louis Mizzi, A. Sénéchal, Marcelle Allavena, Mlle Bisse, Marie-Louise Ferriol, Mlle M. Lallemand, Duthuillé, Alphonse Maigre, Louis Trébuchet, Ernest Escande, Joseph Hermilis, François Pellet.

136e *au* 200e *Prix*. — P. Latournerie, L. J. Parsy, Pierre Eloi, C. Maxeiner, Jules Houlbrecque, Pélacy, Philippe Lugni, Prosper Cazes, Henri Clément, Dr Gabriel Bonnet, Paul de Noinville, Ernest Barrière, René Feré, Reni Berthelot, Gérard Lafosse, A. Moreau, A. Degehet, Jacques Delecourt, Mme A. Hackspill, Albert Jacotet, René Hospital, Alain d'Anglade, Xavier Jehanno, Alexis Croissant, Louis Mazurier, D. Sudre, Mme Guy Bassal, Mlle Mathilde Guimaraès Pavie, M. des Ramades, comte de Bermingham, Lionel de Brem, R. Laugier-Ravanas, J. Lenormand, Mlle Decolland, Gabriel Dupérier, Mlle S. Le Pan de Ligny, Lucien Assémat, Aurèle, Pascal, Pierre Simonnet, François Ecochard, J. Labadie, Paul Friedmann, Durand de Fontmagne, G. Clapier, Tierre Tristram, Mme Th. Chapperon, Jean Soudre, Robert; Armand Grosbuis, Georges Fèvre, H. Liens, Mme A. Dublaix, Albert Pinquié, Lucien Laugier, Mlle N. Chauffour, P. Contamin, Philippe Darfeuille, R. Bertrand,

201e *au* 250e *Prix*. — Albert Mallet, Simone Calas, F. Méric, Mme Bernard, Pierre Dussert, St Videau, P. Mangean, Mlle Ollier, Llève Topographie Autun, Roger Coiffier, Jean Barruol, Astruc, Henri Poulain, Gélis, Paul Métier, Mme Palumbo, Maurice Brisset, P. Dentin, G. Souchon, M. Jousset, Mallet-Maze, T. Denis, A. Castalbert, Mlle M. C. Constans, Fouqué, Bertina, Caron, E. Brody, de Lamothe, Armand Chambon, Yves Collin, L. L. Gayral, L. J. Balby, Mlle Paingault, H. de Pontcharra, H. de Vernejoul, Colonel Gaingeat, Paul Despaigne, Marie- France Vaugeois, Mme Baillet-Billeter, Mme M. Hartdorn, Mlle Deville, J. M Parade, Charles Lefebvre, Louis Boulieux, André Gain, Mme Victor Portes, Magnaud, Paul Fouré, Marcel Basly, Louis Daguet, H. Bonhomme.

PETIT BOTTIN
DE L'ACHETEUR D'ACTION FRANÇAISE

AGRICULTURE

Elevage.

COMBINÉS BARRAL (Œufs) 424

Machines agricoles.

AMOUROUX FRÈRES (Lieuses et faucheuses) 2, 368, 420

Marc de Colle.

BERTRAND 371

Pépinières.

LEMERLE 7

ALIMENTATION

Boissons.

EXTRAIT PICARD (Boisson de ménage). . 367

Confiserie - Chocolat.

GOUX (chocolatier). . 232-397
CHABERT et GUILLOT (Nougats) 340

Eaux minérales.

SOURCE PAROT. . . . 114
SEL VICHY-ETAT . . . 128

Liqueurs.

BRUN PÉROD 244
CHERRY-ROCHER (*Couverture*).

Truffes.

RICHARD. 441

Vins.

VEILLON FRERES. . . 325
DE VIAL 313

AMEUBLEMENT

A LA GRANDE MAISON DE RUSTIQUES 84

Tapisseries anciennes.

ROBIN 42

BANQUE

BANQUE DE GRÉSI-VAUDAN 475

BIJOUX

DUSAUSOY. 344

CHASSE

PÉTAVY, armurier . . . 62

COMBUSTIBLES

CHANTIER DU MONT-BLANC. 268

CRAYONS

CRAYONS CONTÉ . . . 67, 88, 131, 231, 257, 290, 307, 358

ELECTRICITE
T. S. F.

C.R.E.O. (*Couverture*).

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE UNIVERSELLE 376

ENTOMOLOGISTE

LE MOULT 120

FANIONS - DRAPEAUX

PROTON et BRUYÈRE. 360

HABILLEMENT

Chaussures.

CIRAGE KIWI 72
LACET « KIN' KAS' PAH. ». 45
SEMELLES « FORMIC » 57

Couture.

MALBOROUGH. 288

Fourreurs.

BRAUN 190
CROS 58

Tailleurs pour hommes.

KEMPENERS. 364
MORÉTEAU 140
RAMLOT 400
SIMON 102

Vêtements coloniaux

RAMLOT 400

HABITATION

Construction.

AUSSEUR (*Menuiserie*). 263
DOREAU (*Ferronnerie*). 189

Hôtels.

CENTRAL-HOTEL (*Nantes*) 386
NOUVEL-HOTEL (*Le Puy*) 398

HYGIENE ET TOILETTE

« L'ABEILLE » (*Savon*). . 258

Produits de beauté.

LABORATOIRES EDELIA. 331
SOCIÉTÉ NIXE. 70

LIBRAIRIE = EDITION IMPRIMERIE

Imprimerie.

POUYÉ 316

Edition.

CHARIVARI 363
CRÈS 305
FASQUELLE. 25, 285
GRASSET . . 49, 279, 300

LIBRAIRIE D'A. F. (*Couverture*).
LIBRAIRIE D'A. F. 63, 218, 219
LIBRAIRIE DE FRANCE. 137, 292, 303, 308, 309, 351
N. R. F. . . 39, 151, 274, 297
PLON. 81, 291, 341
PROMÉTHÉE . . . 108, 109

Libraires = Graveurs.

HÉNAUT 354

Relieur.

BARAST 349

MEDECINE

Produits pharmaceutiques.

"ABSAL" (Cheveux) . . 331
CHANTEAUD, Kénapirine. 186, 285
— Arekal . . 56
— Sulfhydral . . 213
GRAINS DE VALS. . . 428
HÉMASEPTIC LARRA. . . . 216, 286
PHARMACIE VINCENT 380

MOTOCYCLETTES

MONET et GOYON . . . 404

PECHE

LA RADIA 406

PRODUITS SANITAIRES

CRÉSYL JEYÈS 168

TEINTURES

TINTAFROY 82

THEATRE = GUIGNOL

CHOUREAU. 255

VINIFICATION ŒNOLOGIE

FAGE. 252

Table des Matières

Pages

Calendrier pour 1931 3
Clémenceau, par Léon Daudet 31
La rencontre d'Henri Vaugeois et Charles Maurras, par Charles Maurras 43
Les rentiers sociaux et les autres, par Jacques Bainville 59
L'Indépendance de la Belgique, par F. Delebecque 65
Le Retour de Léon Daudet en France, par P. Lecœur 91
Les Carnets de Schwarzkoppen, par G Larpent 105
Le procès de l'Abbé Trochu, par A. Manouvriez 117
L'Abbé Trochu, chanson de Jabon 132
La Défense Nationale, par le Général Lavigne-Delville..... 135
Pensées choisies des Rois de France 150
L'Action Française au secours des Sinistrés du Midi, par A. Castelbert 154
Le déboisement, par M. de Roux 161
L'Année politique, par A. Manouvriez 171
Les Assurances sociales, par Firmin Bacconnier 194
Le Ministère Charlot, chanson de Jabon 201
Une année de politique religieuse, par Eugène Dublaix 205
Les leçons de Fustel de Coulanges, par L. de Gerin-Ricard. 227
L'Année économique, par Firmin Bacconnier 223
La politique étrangère, par José Le Boucher 259
Ode à Mistral, par Albert Pestour 269
Le centenaire de Frédéric Mistral, par L. de Gerin-Ricard... 271
L'Année littéraire, par André Rousseaux 289
Les volontaires de la Révolution en Dauphiné, p. J. de Barsac. 310
L'Hindoustan, par Hervé de Rauville 327
Pensées choisies des Rois de France 338
Chanson pour le centenaire de l'Algérie, par Albert Pestour. 342
La vie et l'activité de l'A. F. en 1930, par P. Lecœur..... 345
Fédération Nationale des Etudiants et Lycéens d'A. F. 359
Libre échange, protection et vie chère, par F. Bacconnier.. 365
L'Année radiophonique, par B. de Vaulx 377
Le Phonographe, par Dominique Sordet 381

Pages

L'A. F. et le Tour de France cycliste, par P. GAULTIER..... 385
Le Sacre de Charles X, par LOUIS JASSERON 389
La Légende de Jasseron, par LOUIS DE JARNE 396
L'Année sportive, par ELIE BOUTEILLE 405
La Maison et le Jardin 411
L'Institut d'Action Française 432
L'Amiral Schwerer, par le Commandant OLLIVIER 433
Paul Robain 440
La Ligue d'Action Française 444
Les Dames Royalistes. Les Jeunes Filles Royalistes 494
Les Camelots du Roi 495
Les Etudiants et Lycéens ..... 4[illegible]2
L'Association Marius Plateau 499
L'Union des Corporations Françaises 501
Les Concours de l'Almanach 503

LES JEUX DE FRANCE :

La Petanque et la Longue 103
Le Billard de quilles landais, par J. DE PESQUIDOUX 192
Le Tambourin dans le Midi, par A. MONTREDON 253
Le Jeu de quilles en Lorraine, par C. B..... 324
La Galoche et la Soule, par A. FEILDEL..... 401

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, 4, rue du Bouloi

ALMANACH D'ACTION FRANÇAISE

HENRI VAUGEOIS

"LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE"

On ne peut bien connaître les origines de l'ACTION FRANÇAISE si l'on n'a lu les principaux écrits de Vaugeois, son fondateur ; en particulier ceux qui ont été recueillis et publiés par les soins de la Librairie d'Action Française.

HENRI VAUGEOIS

LA FIN DE L'ERREUR FRANÇAISE

avec une Préface du Marquis de Roux

Comme ces objections sont tombées une à une devant la vérité incontestable de la doctrine politique monarchique, telle que la restaurer en France Charles Maurras, je dis ici apporte l'*Action française* nous en ferons ce que Dieu voudra ».

(*Testament politique d'Henri Vaugeois*, discours prononcé à l'Association des Jeunes Filles royalistes, le 26 février 1916.)

PARIS
LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE
12, RUE DE ROME
1928

Demandez à votre Libraire ou à la Librairie d'A. F., 12, rue de Rome, Paris (8e) l'ouvrage dont la couverture est ci-dessus reproduite en réduction.

1 volume in-16 de XVI, 312 pages.

Prix : **15** francs; franco, **16** fr. **50**

T. S. F.

Visitez les Établissements

CRÉO

ou demandez leur Catalogue

vous y trouverez un choix complet des Appareils de T. S. F. les plus récents et les plus perfectionnés

ainsi que

Tout ce qui concerne les Phonographes électriques, - pick-up et amplificateurs -

LES APPAREILS DE T. S. F.

" STAZODYNE "

les APPAREILS combinés T. S. F. et PHONO

" POLYEUPHONE "

PRIX SPÉCIAUX AUX AMIS D'A. F.

COMPAGNIE RADIO-ÉLECTRIQUE

DE L'OPÉRA

24, rue du Quatre-Septembre, PARIS

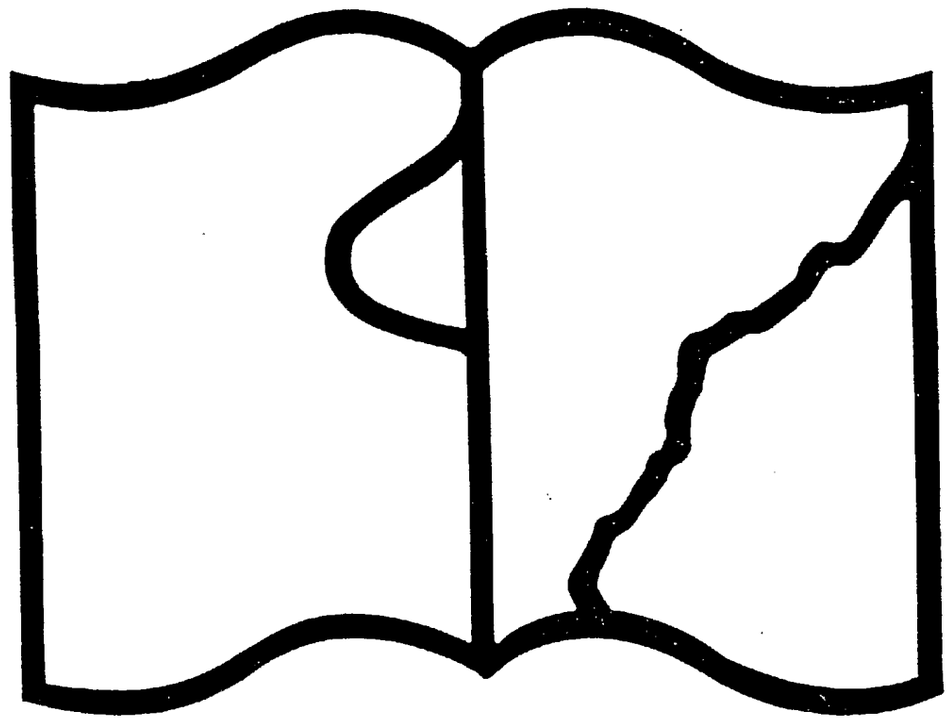

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11